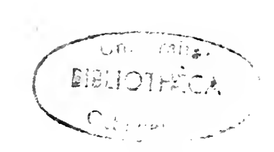






fu ... de Sandres



Cours de M. Jos. Lenarde

[illegible]

ANNALES DE LA COUR ET DE PARIS,

POUR

LES ANNÉES 1697. & 1698.

TOME PREMIER.



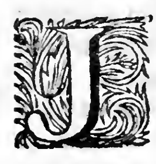
A COLOGNE,

Chez PIERRE MARTEAU.

M. DCCI.



ANNALES DE LA COUR ET DE PARIS, POUR LES ANNÉES 1697. & 1698.



J'Arrivai en Cour un peu après le Traité de Savoye, que le Roi avoit été obligé de faire pour se délivrer d'une guerre aussi fâcheuse que celle qu'il avoit euë à soûtenir en ce païs-là. Ce grand Roi, qui depuis qu'il avoit terminé les guerres civiles qui s'étoient élevées dans son

Royaume pendant sa minorité, avoit toûjours eu des succès si avantageux que chacun le regardoit comme un Prince que Dieu tenoit par la main pour l'elever au dessus de tous les autres, s'étoit veu tout d'un coup pour ainsi dire precipité du haut de la rouë de fortune. Toute l'Europe s'étoit unie contre lui, & le Roi Guillaume, qui est assis presentement sur le Throne d'Angleterre, y ayant été apellé par les peuples de ce Royaume pour les delivrer des innovations que le Roi Jaques faisoit continuellement contre leurs Loix, leurs Privileges & leur Religion, mit tant de Princes dans ses interêts par son habileté, qu'en peu de tems il forma une ligue considerable, & se mit à la tête de tant de forces qu'il fut en état d'arrêter la puissance formidable de Sa Majesté sous qui tout plioit auparavant. Ainsi l'on vit par une vicissitude assez ordinaire dans les Etats le rejetton de Guillaume de Nassau preserver de sa ruine totale la Maison d'Autriche que son Illustre Ancêtre avoit ébauchée.

Cependant rien ne faisant plus de peine au Roi dans cette guerre que la declaration de Mr. le Duc de Savoye contre luy, il tenta plusieurs fois de le détacher des Alliés sans en pouvoir venir à bout. Le Marêchal

de Catinat qui commandoit l'armée de Sa Majesté en Italie, & qui n'est pas moins habile dans les Négociations que dans la guerre, y fut plus heureux que les autres. Il envoya le Comte de Tessé, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, à Turin, avec des instructions conformes à celles qu'il avoit receuës lui même de la Cour; & afin qu'il fut mieux écoûté, Sa Majesté rendit l'Armée de ce Maréchal superieure de beaucoup à celle du Duc. Cela se fit à deux fins, l'une pour lui faire apprehender les desordres qu'elle étoit capable de faire dans ses Etats, l'autre pour le rassurer contre les troupes étrangeres qu'il avoit appellées à son secours, & qui eussent pu entreprendre de lui faire la loi, si elles eussent été égales aux siennes & à celles de France jointes ensemble. Les propositions avantageuses, qui furent faites en même têms à ce Duc lui firent prêter l'oreille à l'accommodement, ainsi la paix fut concluë entre la France & la Savoye au grand contentement du Roi & du Duc. Par un des Articles du Traité Mademoiselle de Savoye devoit épouser Mr. le Duc de Bourgogne quand elle auroit douze ans accomplis, & elle devoit aussi être élevée en France en attendant qu'elle eut atteint cet âge là. Il

y avoit encore à dire 15. ou 16. mois qu'elle ne les eût; & le Roi devoit donner deux Ducs & Pairs pour demeurer en ôtage en Savoye jusques à l'accomplissement de ce mariage. Mrs. les Ducs de Foix & de Choiseul furent choisis pour y aller, & le Roi leur donna douze mille francs à chacun pour les frais de leur voyage. Sa Majesté fit choix en même tems de la Duchesse du Lude pour Dame d'honneur de cette Princesse, ce qui deplut fort à la Duchesse d'Arpajou, qui s'attendoit que le Roi lui donneroit cette charge, parce qu'elle l'avoit euë sous Madame la Dauphine. Le chagrin qu'elle eut de se voir trompée lui causa une apoplexie quelque tems aprés qui l'obligea d'aller aux eaux de Bourbon, quoi que la saison dans laquelle on a coûtume de les prendre en fût déja passée; mais comme l'on pretend qu'elles sont bonnes en tout tems pour ce mal là, c'est à quoi l'on ne prend plus garde presentement. Le Roi fit aussi six Dames du Pallais, dont la Comtesse de Roucy qui est la fille de cette Duchesse, en fut une. On crut que cela la consoleroit de ce que le Roi ne s'étoit pas souvenu d'elle, mais comme nôtre interest marche toûjours le premier, elle fut bien moins sensible à l'honneur que Sa Ma-

jesté faisoit à sa fille qu'à l'affront qu'elle pretendoit avoir receu. Il n'y avoit pas encore trés long-tems que la Duchesse du Lude ne se seroit pas attenduë à cette fortune, par ce qu'elle n'étoit pas trop bien en Cour. Elle n'étoit pas même du nombre des Dames qui avoient accoûtumé d'aller à Marli, & il lui en avoit coûté deux mille écus la premiere fois quelle y avoit été. La Princesse d'Harcourt qui fait argent de tout, lui avoit procuré cette faveur, moyennant cette somme, mais quoi qu'elle eût de la peine à la lui donner elle n'en doit pas avoir de regret presentement, puis qu'elle a servi à la mettre bien dans l'esprit du Roi, & de ceux en qui Sa Majesté a le plus de confiance. Aprés avoir été nommée à sa charge, elle ne fut pas long-tems à partir pour aller recevoir la Princesse de Savoye au Pont de Beauvoisin, qui fait la separation de la France d'avec les Etats du Duc de Savoye. La Comtesse de Roucy y fut aussi avec les autres cinq Dames du Palais que le Roi avoit nommées. Le Marquis de Dangeau, qui avoit été plus heureux que la Duchesse d'Arpajou, puisque le Roi l'avoit honoré auprés de cette Princesse de la charge de Chevalier d'honneur qu'il possedoit chez Madame la Dauphine, fut aussi au devant

 d'elle

d'elle avec les autres Officiers qui avoient été choisis pour faire sa maison. Le Comte de Tessé qui avoit été fait son premier Ecuyer pour recompense du Traité de Savoye où il avoit été employé, eût bien voulu cependant qu'on lui eût donné la charge de Chevalier d'honneur. Car comme le Roi quelque tems auparavant avoit accordé au Marquis de Dangeau la grande Maitrise de l'Ordre de S. Lazare, il croyoit que cela lui tiendroit lieu de recompense; mais quoi qu'il se soit trompé en cela il n'a pas sujet de se plaindre de la fortune. La Cour a plus fait pour lui qu'elle n'a fait pour beaucoup d'autres, & l'on peut dire qu'il est même un de ceux qu'elle a le mieux traité, & même l'on peut dire qu'elle l'a accablé de ses graces, puis qu'on la veu en peu de tems devenir Gouverneur d'Ypres, Cordonbleu, Colonel General des Dragons, Lieutenant Général des Armées du Roi & premier Ecuyer de Madame la Duchesse de Bourgogne. Cela n'est pas étonnant neanmoins, parce que quand une fois le Roi honore quelqu'un de sa bienveillance, il semble que tous ses bienfaits ne soient plus reservés que pour lui.

La Princesse de Savoye partit quelques jours aprés de Turin pour se rendre au Pont de

de Beauvoisin, où l'attendoit sa Dame d'honneur avec les carosses du Roi. Elle se separa là des personnes que le Duc de Savoye lui avoit données pour l'y accompagner, & s'en étant venuë à Lion, la Duchesse du Lude l'y fit sejourner, tant pour la remettre de la fatigue qu'elle avoit soufferte à son voyage que pour contenter la curiosité des Peuples qui desiroient passionnément de la voir. Elle poursuivit son chemin aprés cela pour s'en venir à Fontainebleau où la Cour étoit alors. Le Roi sachant le jour qu'elle devoit ariver à Montargis fut au devant d'elle jusques à cette Ville. Monseigneur y vint avec Sa Majesté aussi bien que Mr. & Madame, & y ayant tous couché l'on vint le lendemain dîner à Nemours où Mr. le Duc de Bourgogne se trouva: comme il n'y a que quatre lieuës de là à Fontainebleau, on y arriva de bonne heure. Le Roi fut si charmé de la Princesse qu'il demeura quatre heures toutes entieres avec elle à Montargis. Ce n'étoit pourtant encore qu'un enfant. Mais Mr. & Madame la Duchesse de Savoye, lui avoient si bien fait sa leçon, que chacun trouva qu'elle avoit plus d'esprit que l'on n'en a d'ordinaire à cet âge là. Il fut question alors de savoir quel nom on lui donneroit, & si ce seroit

celui de Ducheſſe de Bourgogne ou ſi on lui continueroit le ſien. Le Roi avoit du penchant qu'on l'appellât Madame la Ducheſſe de Bourgogne, quoi que ſon mariage ne ſe dut pas encore faire ſitôt. Sa raiſon étoit que cela lui donneroit lieu de preceder toutes les Princeſſes du Sang ſans qu'elles euſſent aucun ſujet de s'en plaindre, mais le Duc de Savoye fit prier le Roi qu'elle gardât ſon nom juſques à ce que Mr. le Duc de Bourgogne l'eût épouſée. Je ne ſais s'il croyoit s'en faire un tiltre à l'avenir pour lui & pour ſa Maiſon, parce qu'il ſe doutoit bien que de quelque maniére qu'on l'appellât elle auroit toûjours le pas par deſſus toutes les femmes de la Cour quelles qu'elles puſſent être. Il ſavoit apparemment qu'un de ſes Ancêtres étant venu en France du tems de Henri IV. & que y ayant eu diſpute avec Henri de Bourbon Prince de Condé, à la porte de l'Antichambre du Roi, où ils vouloient entrer tous deux l'un devant l'autre, le Roi avoit pris Mr. le Prince par la main, & l'avoit fait paſſer le premier. Il avoit dit même au Duc de Savoye pour le mortifier encore d'avantage, qu'il ne ſavoit pas à quoi il penſoit de vouloir tirer au bâton avec un Prince qui pouvoit un jour devenir ſon Maître.

Quoi

Quoi qu'il en soit le Duc de Savoye d'aujourd'hui ayant fait au Roi la priére que nous venons de dire, le Roi tint Conseil avec ses Ministres pour savoir ce qu'il devoit faire en cette occasion. Ils furent d'avis de chercher un milieu à tout cela, & ce fut de ne donner ni le nom de Duchesse de Bourgogne, ni celui de Princesse de Savoye à la fille du Duc. On l'appella la Princesse tout court, & c'est ainsi qu'on la toûjours apellée jusques au jour de son mariage. Elle eut le pas cependant par dessus toutes les Princesses du Sang, comme femme presomptive de Mr. le Duc de Bourgogne. Le Roi lui procura des divertissemens proportionnez à son âge, & l'Abbé de Choisi, voyant que c'étoit être à la mode que de s'occuper de cette Princesse, crut faire merveilleusement bien sa Cour que de composer une relation de ce qui lui étoit arivé depuis son depart de Turin. D'abord que ce livre sortit de dessous la presse, les donneurs d'encens publierent que c'étoit la plus belle chose du monde. Si on leur eût demandé cependant ce qu'ils y trouvoient pour le tant vanter, ils eussent été bien empêchez de le dire, aussi ceux qui faisoient professiōn d'être sinceres en parlerent bien-tôt tout autrement. Au

lieu de dire que c'étoit une si belle chose, ils dirent au contraire qu'il n'y avoit rien de si pitoyable. Cela ne fit pourtant point de plaisir à cet Abbé qui se pique de bien écrire; mais tous ceux qui passent pour être de bon goût, se trouvant de même sentiment, son Livre fut condamné tout d'une voix à être livré aux Beuriers & aux Epiciers pour enveloper du poivre & du beurre.

Devant que de poursuivre mon discours l'on me permettra de faire une petite digression au sujet de cet Auteur. Il perdit un jour cinquante Loüis d'or sur sa parole contre la belle Madame du Fresnoi, & n'ayant point d'argent pour la payer, il se passa je ne sais combien de jours sans qu'elle entendit parler de lui. Elle s'en ennuya à la fin, de sorte qu'il lui envoya un exemplaire des Livres qu'il a composez. Il lui manda en même tems, que s'il étoit vrai comme il étoit porté dans le billet, qu'elle lui avoit écrit, qu'elle attendit après sa dette pour jouer, il la prioit de se desennuyer avec ces Livres, en attendant qu'il pût la satisfaire. Madame du Fresnoi trouva cette maniére de s'excuser de payer ses dettes toute nouvelle, & elle fut tentée de faire des Livres comme les autres, afin qu'avec ses Ouvrages elle pût contenter ses Créanciers quand

ils lui envoyeroient demander de l'argent.

Mais pour en revenir à mon ſujet, le Duc de Savoye ne fut pas trop content qu'on eût retranché le nom de Savoye à ſa fille, mais ne pouvant contenter ſon ambition de ce côté-là, il tâcha de ſe ſatisfaire d'un autre. Il fit faire une inſcription Latine, qui portoit qu'après avoir accru les limites de ſon Etat, & repris les clefs d'Italie, il avoit fermé le Temple de Janus. On ne peut pas dire que cette inſcription contint des fauſſetez, quoique dans le fonds il s'y fut pris d'une étrange maniere pour faire tant de merveilles. Car on n'avoit jamais oüi dire avant lui que le moyen d'accroitre ſes limites & de mettre ſon ennemi à la raiſon, eût été de perdre des Batailles & des Provinces. Elle fut miſe audeſſus d'un Arc de Triomphe qu'il fit dreſſer à Turin pour honorer un Feu de joye, qu'il fit tirer en rejouïſſance de la Paix. Cette inſcription étoit pourtant tout ce qui lui étoit arrivé pendant la guerre, puis qu'il avoit perdu non ſeulement ſa Duché, mais encore les Batailles de Staffarde & de la Marſaille. Cependant le grand nombre d'ennemis que la France avoit ſur ſes bras faiſant croire à ſa Majeſté qu'elle gagneroit encore beaucoup que de lui rendre la Savoye, & même la Ville &

Cita-

Citadelle de Pignerol, que le Cardinal de Richelieu avoit conquise en personne pourvû qu'elle l'obligeât à faire la paix, le Duc se vit par ce Traité aussi avancé que si c'eût été lui qui eût gagné ces Batailles & pris une grande Province.

Après donc avoir eu le plaisir de voir deux Ducs & Pairs de France à sa Cour, il voulut que le Prince de Carignan, qui est de sa Maison, & le frere aîné du feu Comte de Soissons, le vengeat lui & tous les Princes de son Sang de l'affront que Henri IV. avoit fait à leur Ancêtre. Et comme ce grand Roi avoit fait le maître chez soi en faisant passer le premier Prince de son Sang devant un Duc de Savoye, il fit aussi le maître à son tour dans ses Etats, en voulant que le Prince de Carignan prit la main sur ces deux Ducs quand ils vinrent lui rendre visite. Si Mr. le Grand Ecuyer de France eût été là, il eût bien eu sa revanche en voyant ce triomphe d'un Prince sur les Ducs, car bien loin de lui avoir jamais voulu ceder la main chez lui, ils la lui ont toûjours disputée par tout où ils se sont trouvez ensemble. Il se souviendra même long-tems, aparemment, d'une dispute qu'il eut à ce sujet avec le feu Duc de Montausier, où lui ayant remontré qu'il n'y pensoit

ſoit pas, & qu'il n'avoit jamais été dit qu'un Cadet de Sainte Maure voulut tirer au bâton avec un Prince de la Maiſon de Lorraine, Mr. de Montauſier lui répondit fierement, & qu'en qualité de Cadet de Sainte Maure, & qu'en qualité de Duc & Pair comme il étoit, il lui montreroit bien qu'il lui diſputeroit le pas par tout où ils ſe trouveroient tous deux. Cependant ſi ce Duc avoit quelque raiſon d'une façon, il n'en avoit guéres de l'autre; un Cadet de la Maiſon de Sainte Maure, & même un Cadet de quelque autre Maiſon que ce puiſſe être, n'a guéres de relief en comparaiſon d'un Prince de Maiſon Souveraine: mais ce qui apparemment le faiſoit parler de la ſorte, c'eſt que Mr. le Duc de Lorraine étant alors chaſſé de ſes Etats, il ne regardoit plus tous les Princes de ſa Maiſon que comme des Cadets de bonne Maiſon. Et il faut que ce ſoit là-deſſus que ſe fût fondé auſſi le Comte de Crequi Bernieulle, dans une querelle qu'il eut à peu près dans le même tems avec le feu Comte d'Harcourt cadet de Mr. le Duc d'Elbœuf; car il le traita ni plus ni moins que s'il eût été ſon pareil. Il fut même ſi fier que lors que Mrs. les Maréchaux de France, devant qui ils furent obligez de comparoitre tous deux pour rendre compte de leur different,

eurent mis quelque difference entr'eux, en lui ordonnant d'aller chez ce Prince pour lui demander excuse de ce qui s'étoit passé, il tint le même procedé envers lui qu'il avoit fait auparavant, & en effet étant allé à Harcour où ce Prince demeuroit d'ordinaire, il fit entrer son carosse jusques à la porte de la salle où Mrs. le Maréchaux de France avoient ordonné que le Comte d'Harcour le viendroit recevoir. Il l'y trouva avec quelque noblesse des environs de leurs terres, car ils étoient tous deux proches voisins. Le Prince leur avoit fait donner des chaises à dos, & il en avoit laissé une pareille pour le Comte de Crequi, pendant qu'il y avoit un fauteuil qu'il pretendoit d'occuper; mais le Comte de Crequi, qui avoit l'esprit present à tout, n'eut pas plûtôt remarqué que c'étoit par là qu'il pretendoit lui montrer qu'il y avoit de la difference entre un Prince de Maison Souveraine & un Gentilhomme de bonne Maison, qu'il eut l'addresse de parer le coup aprés avoir fait à ce Prince le compliment que Mrs. les Maréchaux de France lui avoient ordonné: il prit la chaise à dos qui lui étoit reservée mais au lieu de s'y asseoir, il mit un genou dessus & en tint le dos avec les mains, comme un homme qui s'amuse à badiner. Le

Comte

Comte d'Harcourt, à qui les Maréchaux de France avoient fait la leçon aussi bien qu'à lui, & qui ne devoit s'asseoir que quand il s'asséroit, lui dit qu'il seroit plus commodément sur son siege, & que du moins les Gentilhommes qui étoient là prendroient les leurs quand ils le veroient assis; mais Mr. de Crequi lui répondit qu'entre gens comme eux, il n'y avoit point de façons à faire; qu'il pouvoit s'asseoir s'il vouloit, & que pour lui, il se trouvoit parfaitement bien comme il étoit. Il finit sa visite par ces parolles, & sans lui donner le tems de se servir de son fauteuil, il prit congé de lui. Comme ce Prince étoit obligé de le reconduire jusques à la porte de sa salle, l'avantage qu'il tira de la difference qu'il vouloit mettre entr'eux tourna plus à sa confusion qu'à son honneur: aussi il dit dés le même jour à un de ses Gentilshommes qui étoient chez lui, & à qui il se fioit, qu'il n'avoit eu de sa vie une telle mortiffication. Et à la vérité elle étoit assez grande pour un Prince de la Maison de Lorraine, mais quelque grande qu'elle pût être elle n'étoit rien neanmoins en comparaison de celle qu'il avoit dû avoir quand Mr. le Prince lui donna des coups de bâton au Luxembourg. Ce traitement verifie bien que

chacun

chacun pretend être maître chez soi, & qu'il y a bien de la difference entre un Prince du Sang & un Prince de quelque autre Maison Souveraine qu'il y ait en France. Cependant cette grande hauteur de Mr. le Prince fut bien rabbaissée quelque tems aprés; c'est à dire quand il sortit de France pour se jetter entre les bras des Espagnols, dont il embrassoit le parti au prejudice de la fidelité qu'il devoit à son Roi. Je m'étonne qu'on ne nous ait pas rapporté tout cela dans son histoire. L'on sait effectivement qu'il ne fut pas plûtôt à Namur qu'il se repentit d'avoir quitté son païs. On nous devoit apprendre, ce me semble, & toutes les allées & toutes les venûës que l'on fit de cette Ville à Bruxelles & de Bruxelles à Namur, pour regler le pas que l'Archiduc Leopold prétendoit avoir au dessus de lui. L'on nous devoit dire aussi tout ce qui arriva pour le même sujet entre le Duc de Lorraine & son Altesse Serenissime. Si le Cardinal Mazarin eût voulu se servir de cette conjoncture pour le faire revenir, cela lui eût été sans doute bien facile, puisque les degouts qu'on lui donna penserent le desesperer. Mais ce Ministre qui croyoit avoir fait le plus beau coup du monde que de lui avoir fait quitter la France, n'avoit garde de le

rap-

rappeller. Voila ce qu'il eût été bon de nous apprendre dans l'Hiſtoire de ce Prince avec mille autres choſes curieuſes dont on ne nous a pas dit un ſeul mot. Cela eût été de bien meilleure grace que de ne nous y debiter que des fauſſetez.

Il eſt vrai que l'Auteur n'en ſavoit pas d'avantage, & il nous le dit bien lui même dès le commencement de ſon livre, mais puis qu'il avoüe qu'il n'étoit pas capable de travailler à cet ouvrage pourquoi l'entreprenoit-il. Il n'y a rien à mon gré de moins excuſable à un écrivain que d'avoüer lui même ſon ignorance; car puis qu'il reconnoît ſon defaut, pourquoi ſe mêle t-il d'écrire; la belle idée qu'il donne par là de ſon ouvrage, & ne vaudroit-il pas mieux mille fois qu'il n'en dit rien du tout? du moins on pouroit s'imaginer qu'il ne lui ſeroit arivé que ce qui arive à beaucoup d'autres, c'eſt à dire qu'il ſe ſeroit m'épris comme ils font tous les jours. Mais quand un écrivain eſt ſi ſimple que de ſe condamner ſoi même, il ne faut plus eſperer aprés cela que d'autres ayent plus d'indulgence pour ſoi qu'il n'en a eu ſoi-même.

Mais pour en revenir à mon ſujet le Prince de Carignan ayant vengé la Maiſon de Lorraine & la ſienne de la maniére que nous ve-

venons de dire. Plusieurs Ducs & Pairs, qui se trouvoient interessez dans le traittement qu'avoient receu les Ducs de Foix & de Choiseul, s'assemblerent en secret pour savoir s'ils devoient se plaindre à Sa Majesté de ce que ces deux Ducs avoient avili leur caractere, en souffrant une chose si indigne de leur rang: mais les plus sages ne jugerent pas à propos d'en venir là, parce qu'ils supposerent avec beaucoup de vraisemblance qu'ils avoient emporté leur leçon par écrit avant que de partir de Versailles, & qu'ainsi ils n'en auroient nulle satisfaction. Cependant le Duc de Savoye qui par la seule qualité d'Italien savoit dissimuler naturellement, fit d'autant plus de caresses à ces deux Ducs qu'il avoit plus de sujet d'être content de toutes choses. Tout ce qui manquoit à sa satisfaction, c'est que Mr. de Louvois n'étoit plus au monde pour voir comment il avoit bien sû prendre sa revanche, car comme c'étoit lui qui avoit donné lieu à lui faire prendre les armes contre le Roi, par les mortifications qu'il lui avoit données en beaucoup de rencontres, il eût été ravi de lui pouvoir demander ce qu'étoit devenu cette hauteur avec laquelle il traittoit tous les Princes Souverains, dont la puissance se trouvoit inferieure à celle de Sa Majesté.

Ce

Ce Prince ayant jugé à propos d'en user ainsi avec ces deux Otages, & n'ayant pas d'autres degoûts à leur donner, il jugea à propos de les renvoyer en France, sans attendre l'accomplissement du mariage de sa fille. Il prit pour pretexte qu'il se fioit assez à sa Majesté pour ne point vouloir d'autre assurance que sa parole. Il dit même à ces deux Ducs, que n'ayant demandé des Otages au Roi que pour la forme seulement, il étoit bien aise de faire voir aux yeux de toute l'Europe, qu'il ne doutoit nullement qu'il n'executât de bonne foi tout ce qu'il lui avoit promis; qu'ainsi ils pouvoient s'en retourner en France quand ils voudroient, ce qu'ils ne voulurent pas faire neanmoins sans en avoir l'ordre de sa Majesté.

Le Roi qui avoit apris aussi à dissimuler non-seulement par les leçons que le Cardi-Mazarin lui avoit données, mais encore par le long usage qu'il avoit fait de la Puissance Souveraine qui lui a enseigné, que la dissimulation est une des qualitez des plus nécessaires aux Rois, leur manda de revenir, après avoir fait assurer le Duc de Savoye de la reconnoissance qu'il avoit de sa generosité. Sa Majesté envoya en même tems un Ambassadeur en ce païs-là, & ce

fut

fut le Comte de Briord qui étoit à Mr. le Prince. Son Alteſſe Sereniſſime, ſans la participation de qui il avoit brigué cet emploi, en fut fort indigné contre lui, quoi qu'il n'oſât pas le témoigner ouvertement, depeur d'en recevoir des reprimandes de ſa Majeſté. Cependant les Fêtes de Noël approchant la Ducheſſe du Lude fit faire un petit Jeſus dont elle fit preſent à la Princeſſe, ſuivant la coûtume d'Italie. Elle le trouva ſur ſa toillete quand elle fut hors du lit, & comme ce qui l'enfermoit étoit d'un ouvrage exquis, avec des glaces, elle en fut tout à fait charmée. Le jour de l'an étant venu bien-tôt aprés, le Roi lui fit un preſent bien plus magnifique. Il lui donna un tablier où il y avoit pour cent mille Francs de pierreries. Monſeigneur lui en donna un autre qui coutoit quatorze mille Francs & ces deux preſens furent accompagnés du don que le Roi lui fit de toutes les pierreries qu'avoient jamais eu la Reine & Madame la Dauphine. Le Comte de Thoulouſe, à l'exemple du Roi, donna des étrennes magnifiques, & qui ſembloient même au deſſus des forces d'un particulier. On ne doute point que ce qu'il en faiſoit ne fût avec la permiſſion du Roi, & même que Sa Majeſté ne le lui eût conſeillé.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, ce fut au Marquis d'Antin ſon frere uterin qu'il fit ces belles étrennes, & voici comment la choſe ſe paſſa. Le Marquis d'Antin étant allé dîner chez le Marquis de Barbeſieux ſon beau frere, il trouva ſous ſa ſerviette un billet qui étoit plié. Il ne ſut ce que cela vouloit dire, & le Marquis de Barbeſieux, qui l'y avoit mis apparemment par ordre de Sa Majeſté, lui ayant dit qu'il n'en falloit point rougir, & que l'on n'en diroit rien à ſa femme, il y adjouta que la compagnie lui donnoit permiſſion de lire ce billet; qu'elle s'en remettroit même à ſa diſcretion de lui dire ce que ce ſeroit, ou de ne le lui pas dire, par ce qu'elle ne vouloit point le chagriner. Le Marquis d'Antin ſe leva & fut lire ſon billet contre la fenêtre. Il trouva qu'au lieu de venir d'une femme, comme il ſe l'étoit d'abord imaginé, il ne venoit que du Comte de Thoulouſe. Il l'y traitoit de gros cochon, à cauſe qu'il n'eſt pas trop mal nourri; mais bien loin qu'il eut lieu de s'en plaindre, il n'avoit que dequoi s'en loüer, puis qu'il ne le faiſoit que par amitié. Le contenu de ce billet le faiſoit aſſez voir, car ce Prince lui marquoit qu'il y avoit déja deux ans qu'il avoit eu envie de lui donner une penſion de dix mille livres, & que com-

me il étoit juste qu'il en proffitât dès le jour même qu'il avoit eu cette bonne volonté pour lui, il lui apprenoit que cette pension lui étoit non seulement acquise pour l'avenir, mais encore que son tresorier avoit ordre de lui en payer deux années, dès presentement. Le Marquis d'Antin étant revenu à table dit à la Compagnie, que si elle croyoit que ce billet fût un billet doux, elle ne se trompoit pas, qu'il lui sembloit tel du moins à lui même, sans craindre de se méprendre; qu'il n'en vouloit point d'autres Juges que tout autant qu'ils étoient là; de sorte qu'il étoit tout prêt de s'en rapporter à eux. Il leur dit alors ce qu'il contenoit, & ils n'en furent pas plûtôt instruits, qu'ils avoüerent tous qu'il n'y avoit point de billet de quelque Dame que ce pût être, qui aprochât de celui-là. Ils n'avoient pas mauvaise raison de le croire ainsi, puisque dix mille livres de rente, & vingt mille Francs d'argent comptant valloient bien autant que la plus belle Maitresse qu'il y ait, & particulierement dans ce tems-ci où le monde est tellement changé qu'au lieu qu'autrefois les hommes couroient aprés les femmes, les femmes courent maintenant aprés les hommes. Il n'y en a presque plus une seule qui ne soit effrontée au dernier point, & même elles

pous-

pouſſent aujourd'hui ſi loin leur débauche qu'il y en a quantité qui s'enivrent ni plus ni moins que ſi elles en devoient tirer beaucoup de gloire. Depuis que les liqueurs ſont venuës à la mode, elles ſe ſervent de ce pretexte pour boire de tout ce que bon leur ſemble juſques à l'excès, elles boivent même de l'eau de vie tout comme elles feroient de l'eau douce. L'on peut juger du grand appetit qu'elles ont pour tout le reſte, & en effet puis qu'elles ont le goût ſi depravé qu'elles aiment ce qui faiſoit peur il n'y a pas encore long-tems, juſques aux crocheteurs, il n'y a pas grande aparence qu'elles ſe contraignent beaucoup pour reſiſter aux tentations qui leur peuvent faire plaiſir, l'un eſt bien plus naturel que l'autre, & ne paroit pas toûjours ſi indigne d'une femme. Elles ne s'y oublient pas auſſi, & elles ont ſi bien levé le maſque là deſſus, qu'une que je connois fort bien & qui n'eſt pas des moins qualifiées de la Cour, ſachant il y a quelque tems que ſon galant s'alloit marier, elle le pria le jour de ſes noces de paſſer chez elle au retour de l'Egliſe. C'étoit la niéce de cette Meſſaline qui l'épouſoit, & cette niéce eſt auſſi ſage que la tante eſt effrontée:quoi qu'il en ſoit, ſon Amant ne lui ayant pû refuſer

ſa demande, il ne fut pas plûtôt chez elle qu'elle lui en fit une autre qui eût eu lieu de le ſurprendre s'il l'eût moins connuë qu'il ne faiſoit. Ce fut de coucher avec elle tout le jour, afin que quand la nuit viendroit ſa niece n'eût que ſon reſte. Comme elle payoit bien, & que le nouveau marié avoit beſoin d'argent, il fit ce qu'elle vouloit, pendant que les gens de la nôce le furent chercher de tous côtés pour ſavoir ce qu'il étoit devenu. Cette femme n'eſt pas la ſeule qu'il y ait à la Cour de ſi bon apetit; auſſi ne les épargna-t-on point ni les unes ni les autres dans des Noëls qui furent faits un peu aprés l'arrivée de la Princeſſe: l'hiſtoire de chacune y eſt rapportée au naturel, & ſans qu'on ait pris la peine de tirer le rideau deſſus. Paſſe encore pour cela, puiſque bien qu'il ne ſoit pas bon de découvrir aux autres les deffauts d'autrui, cette peinture étoit capable d'en faire rentrer pluſieurs en elles mêmes; mais ce qu'il y avoit de pis dans ces Noëls, c'eſt qu'il y regnoit une ſi grande impieté, que cela fit horreur juſques à ceux qui avoient le moins de religion. Le Roi qui n'a jamais été d'humeur à ſouffrir de telles choſes, & qui en eſt encore moins aujourd'hui qu'il eſt veritablement devot, en fit beaucoup de bruit. Il

dit

dit tout haut devant tout le monde qu'il avoit un bon conseil à donner à celui qui les avoit faits; que c'étoit de s'en aller, & d'éviter par la fuite la punition qui lui étoit inévitable s'il venoit jamais à le connoître. Mais comme c'eût été s'accuser soi-même que de disparoitre aprés cèt avis, celui qui en étoit coupable fit tout aussi bonne mine que ceux qui se sentoient innocens. Ce ne pouvoit être néanmoins qu'un homme de la Cour, & encore un de ceux qui y étoient des plus avant; car un autre n'eût pû savoir l'Histoire de chacun comme celui là la savoit, & du moins il s'y fût mépris dans quelques unes. Quoi qu'il en soit, aprés en avoir soupçonné plusieurs & même une Dame d'une condition trés relevée, parce que son esprit étoit à peu prés tourné de cette maniére, la plus commune opinion fut que c'étoit le chevalier de Bouillon. Cependant comme il n'y en avoit aucune preuve, & que tout ce que l'on en pouvoit dire n'étoit fondé que sur le soupçon qu'on en avoit, il ne lui en arriva point de mal. Le Roi non content d'avoir témoigné le chagrin qu'il avoit contre celui qui avoit ainsi signalé son impieté, & peut-être aussi sa médisance, puis qu'il n'est pas croyable que toutes les ordures qui se trouvent

dans ces Noëls fussent au pied de la lettre, le Roi dis-je, aprés avoir témoigné sa colere là-dessus, témoigna encore qu'on ne lui feroit pas plaisir de les chanter. Mais comme il y a de certaines choses qui sont au dessus de la puissance des Rois, quelque authorité qu'ils puissent avoir, ce commandement fut bien inutile. Chacun ne les eut pas moins qu'auparavant dans la bouche, & toute la difference qu'il y eut, c'est qu'on s'en cacha devant ceux que l'on croyoit capables de le rapporter à Sa Majesté. Car il faut savoir que toute la Cour n'est remplie que d'espions, & que quoi qu'on en connoisse quelques uns, comme le Marquis de Termes & quelques autres, il y en a néanmoins qui font leur personnage si adroitement qu'on ne les soupçonne de rien moins que de ce qu'ils sont dans le fonds. Ces Noëls ne furent pas la seule critique qui parut sur la conduite des femmes. Un certain homme, fort connu dans le monde pour faire un metier tout autre que celui qu'il devroit faire naturellement, s'avisa de les vouloir reprendre de la même maniére dont il a coûtume depuis long-tems de reprendre tout le genre humain. Comme c'est un diseur de bon mots & un faiseur de chansons, il en fit sur l'équipage dans lequel les femmes

mes marchent aujourd'hui pour être plus propres au combat. Il les y faisoit paroitre en mules & en corset toutes prêtes à entrer en lice, mais quoi qu'il n'y nommât personne, comme ceux qui se mêlent de vouloir reprendre les autres ne sont jamais agréables, principalement quand la corruption a jetté de si profondes racines qu'il est difficile de les arracher, il se vit bien-tôt accablé d'une infinité d'injures. Ce fut à peu près de la même façon qu'il avoit offensé les autres. C'est à dire par des Chansons & des Vaudevilles, avec cette difference seulement, qu'au lieu qu'il avoit eu la discretion de ne nommer personne dans les siennes, on le nommoit pour lui par son nom. On fit bien plus, afin de le mortifier encore d'avantage, on envoya ces Vaudevilles & ces Chansons chez le Cardinal de Bouillon, chez le Duc de Chaunes & chez la Marquise de Louvois, où il étoit tous les jours. Ces personnes qui étoient de ses amis, & qui ne pouvoient se passer de lui, trouverent mauvais qu'on lui fit l'injure de le calomnier, lui qui n'avoit calomnié personne, puisque personne n'étoit designé dans ce qu'il avoit fait. Mais comme depuis qu'il avoit changé sa qualité de Maître des Requêtes en celle de Poëte du Pont-

neuf, il avoit attaqué diverſes perſonnes de condition ſans ſe montrer toûjours ſi circonſpect, tout le monde ne lui rendit par la même juſtice que faiſoient le Cardinal de Bouillon & ſes autres amis. Il n'avoit pas grand tort néanmoins de trouver à redire à ce qu'il avoit fait à l'égard des femmes, & il y en avoit beaucoup d'autres qui tout auſſi bien que lui croyoient que quand elles euſſent quitté leurs mules & leur corſet, elles n'en euſſent pas plus mal fait. La riſpoſte qu'on lui donna ayant ainſi été toute auſſi prompte que la botte qu'il avoit portée, ce pauvre petit homme rentra en même tems dans ſa coquille, ſans en oſer ſortir de quelque jours; mais comme on revient bientôt à ſon naturel, & que les Dames d'ailleurs ne tarderent gueres à lui donner de nouveaux ſujets de ne les pas épargner d'avantage qu'il avoit fait, il y a depuis ce tems là mille Vaudevilles de ſa façon, & où il en fait une jolie peinture.

Si la débauche étoit grande parmi les femmes, elle ne l'étoit guéres moins parmi les hommes. Ils étoient poſſedez ſur tout d'une certaine fureur où il étoit impoſſible de trouver la moindre excuſe. Avec le deffaut du vin auquel quantité étoient ſujets, beaucoup plus neanmoins par une méchan-

te habitude que par leur inclination particuliere, ils avoient celui de preferer à leurs femmes, quelque belles qu'elles fussent & qu'il ne tenoit qu'à eux de rendre sages, des Comediennes ou des femmes de l'Opera. Ainsi pour avoir le reste d'une infinité de gens, ils quittoient ce qu'ils pouvoient posseder tout seuls, & ce qu'ils rendoient quelquefois commun, parce qu'il n'y a rien qui porte d'avantage une femme à s'écarter de son devoir, que quand elle se voit méprisée. Les plus grands Seigneurs comme les autres n'étoient pas exemts de ce deffaut, quoi qu'ils fussent encore plus obligés que les autres de donner bon exemple, & en effet plus on se trouve élevé plus on est en veüe à tout le monde.

Il y en avoit un entr'autres qui aimoit une de ces femmes de l'Opera; ce qui étoit fort desagréable à ceux qui prenoient interêt en sa personne; mais ce qui aidoit encore à le gâter, c'est qu'un nombre infini de Dames, & même des plus hupées de la Cour, alloient tout exprés à l'Opera pour donner de l'encens à sa Maîtresse; car quand on est tombé une fois dans la corruption, on n'a pas plus de peine à applaudir au vice qu'un autre en auroit à applaudir à la vertu. Il y avoit déja quelque

tems que ceux à qui ſon Amant appartenoit, s'étoient apperçûs qu'il étoit bon de veiller à ſa conduite. Ainſi ils avoient mis auprés de lui un homme ſage qui pût leur en rendre compte. Mais comme la jeuneſſe a de l'averſion pour ces ſortes de perſonnes, & que ſa coûtume eſt de les regarder comme des pedagogues & de ne les pouvoir ſouffrir, ce jeune Seigneur tâcha tout autant qu'il pût de s'affranchir des liens qu'on pretendoit lui donner. Tout ce qu'il y avoit de jeuneſſe qui lui faiſoit la Cour, le confirma dans ces ſentimens, tout autant qu'il lui fut poſſible. Ils commencerent même à appeller ce ſurveillant *Cajus Garrulus*, ce nom ayant beaucoup de rapport à celui qu'il portoit dans le monde, & l'epitete qu'ils joignoient n'en ayant pas moins à l'emploi qu'on lui avoit donné. Le Pere de ce jeune Seigneur fort intrigué de cette attache, lui en parla comme d'une choſe qui ne ſonnoit pas bien pour lui dans le monde: & afin d'en être mieux écouté il ne lui en parla pas ſeulement de ſa part, mais encore de celle du Roi, pour qui il ſavoit qu'il avoit beaucoup de reſpect. Il lui dit même, afin de faire plus d'impreſſion ſur ſon eſprit, que ceux qui s'attachoient à ces ſortes de perſonnes étoient ſujets le plus ſou-

ſouvent à d'étranges aventures ; que ſon rang & ſa condition ne le mettoient point à couvert de l'infidelité d'une coquette, & que du moins s'il vouloit avoir une Maîtreſſe, il en devoit avoir une avec qui il y eût plus de ſûreté qu'il n'y en avoit avec celle là. Mais quelque reſpect qu'il eût pour la perſonne, au nom de qui ſon pere lui parloit, & quelque obéïſſance qu'il lui dût à lui même, il ne lui répondit rien autre choſe, ſinon qu'il feroit tout ce qu'il pouroit pour les contenter tous deux, mais qu'il ſe ſentoit tant d'inclination pour cette fille qu'il ne ſavoit s'il en pouroit venir à bout ſitôt. Il continua cependant de la voir, & lui ayant conté mot à mot tout ce que lui avoit dit Mr. ſon Pere, il convint avec elle qu'il ne la verroit point de quelques jours. Cajus Garrulus avertit ceux qui l'avoient mis auprés de lui de la viſite qu'il venoit encore de lui rendre malgré les remontrances qui lui avoient été faites, Mr. ſon Pere lui en parla encore tout de nouveau. Il lui dit qu'il falloit être bien incorrigible pour oublier ſitôt ſa leçon, & qu'étant auſſi bien né qu'il l'étoit il devoit, du moins pour ſon honneur, s'abſtenir de la voir de quelques jours, afin de lui marquer quelque obéïſſance. Il le prit même ſur un

ton qui le devoit faire rentrer en lui même. Ce jeune Seigneur, qui ne pouvoit pas nier qu'il ne l'eût été voir, lui répondit qu'il lui sembloit, avec tout le respect qu'il lui devoit, qu'il le reprenoit là d'une chose à laquelle il n'y avoit rien à reprendre; qu'il falloit bien qu'il lui allât dire qu'on lui avoit deffendu d'avoir d'avantage de commerce avec elle; que c'étoit le moins qu'on pouvoit faire, quand on avoit eu quelque consideration pour une personne, parce que ce seroit la desesperer que de la quitter sans lui en dire le sujet: que cependant, il ne pouvoit s'empêcher de lui avoüer que quelque passion qu'il eût de le satisfaire, il l'avoit trouvée plus belle que jamais quand il l'étoit allé voir: qu'il étoit faché d'être si foible, & que tout ce qu'il pouvoit faire pour lui obéïr étoit de prier Dieu de lui donner plus de force. Mr. son Pere entendit bien ce que cela vouloit dire, & ne concevant pas grande esperance de sa réponse, il le quitta tout chagrin. Son fils fut deux ou trois jours sans retourner voir cette fille, mais y envoyant des messagers de moment à autre, il lui manda que Mr. son Pere donneroit un grand bal le lendemain, & qu'elle ne manquât pas d'y venir; qu'elle y vint cependant degui-

sée

ſée de telle & telle maniére, afin qu'il la pût reconnoître.

Ce bal étoit le plus beau qu'il y eût eu depuis long-tems, & toute la Cour s'y étant renduë, ce jeune Seigneur qui n'y voyoit point encore ſa Maîtreſſe, en parut tout chagrin à une Dame qui eut bien voulu avoir la même place dans ſon cœur que cette perſonne y avoit; elle ſe flatoit même que ſi cela pouvoit jamais ariver, Mr. ſon Pere & tous les autres qui prenoient interêt en ſa conduite n'y trouveroient pas tant à redire: ainſi lui faiſant la guerre de ſon inquietude, afin d'avoir matiere de le mettre ſur les voyes qu'elle vouloit, il n'eut pas le tems de lui répondre, par ce qu'il vit entrer celle qu'il aimoit. Elle étoit deguiſée en homme, & il fut dire auſſi-tôt à une jeune Princeſſe qu'on ne laiſſoit gueres de tems ſans danſer, de l'aller prendre d'abord qu'elle en auroit occaſion. Elle le lui promit, & lui tint ſa parolle. Cajus Garrulus qui avoit toûjours les yeux ſur lui, l'ayant veu regarder du côté de ce nouveau maſque, & parler enſuitte à cette Princeſſe, il ſe douta de ce qu'il lui avoit dit. Il n'en voulut rien témoigner néanmoins à perſonne, avant que de ſavoir au juſte s'il ſe trompoit

ou non, ainsi observant de tous ses yeux le nouveau masque, plus il le regarda de prés, plus il se fortifia dans la pensée qu'il avoit que c'étoit-là Maîtresse de son maître. On vint prendre en même tems pour danser la jeune Princesse à qui le jeune Seigneur avoit parlé à l'oreille, & étant allé prendre en suite le nouveau masque, cela acheva de faire voir à Cajus Garrulus qu'il ne se méprenoit point; car il reconnut à sa danse que c'étoit celle qu'il soupçonnoit, desorte que quand il n'eût pas eu les presomptions qu'il en avoit déja pour le lui faire croire, cela suffisoit tout seul pour fixer son soupçon. Ce masque qui étoit effectivement la Maîtresse de ce jeune Seigneur, aprés avoir dansé avec cette jeune Princesse, eut encore la hardiesse d'aller prendre pour danser la femme de son amant. Cajus Garrulus ne put souffrir une si grande effronterie, & étant allé dire au Pere de son maitre, qui étoit le masque qui avoit pris la femme de son fils, il eut envie d'abord de le faire jetter par les fenêtres. La mere de ce jeune Seigneur le vouloit aussi, mais enfin aprés avoir fait reflexion que cela feroit beaucoup de bruit dans le monde, ils resolurent tous deux d'avoir recours à des moyens plus doux que

celui-là pour rompre ce commerce. Ce fut de lui faire dire qu'elle lui étoit infidele, & qu'à moins que de la quitter il n'y avoit plus de ſeureté pour ſa femme de coucher avec lui. Il n'en voulut rien croire, quoi qu'on tâchât ſous main de lui en faire naitre tous les ſoupçons imaginables. Ainſi Mr. ſon Pere craignant qu'aprés lui en avoir voulu faire peur, cela n'arrivât effectivement, il prit le parti de mettre une femme auprés de cette fille, afin de la ſurveiller ſi bien, que quand même elle auroit la volonté de le tromper, elle n'en pût venir à bout.

Ce n'étoit pas ce jeune Seigneur ſeulement qui s'attachoit ainſi à ces ſortes de femmes, au préjudice de ce qu'il ſe devoient à ſoi-même & à ſon épouſe. Il y en avoit bien d'autres, qui à ſon exemple, faiſoient la même choſe, & qui même l'y avoient précedé. Mais entre tous ceux dont l'aveuglement ſe montra le plus terrible, on peut dire qu'il n'y en eut point qu'on pût moins excuſer qu'un certain Duc, qui néanmoins avoit déja aſſez d'âge pour ſe montrer plus ſage que lui. Il avoit d'ailleurs épouſé une jeune Princeſſe d'une grande beauté, & qui valloit mieux ſans

com-

comparaiſon que toutes les Maitreſſes qu'il ſe pouvoit choiſir parmi toutes ces ſortes de femmes. Mais la débauche l'emportant chez lui par deſſus toute autre conſideration, il lui fit non ſeulement cette infidelité, mais il la quitta encore pour aller tenir ménage avec ſa nouvelle Maîtreſſe. Avant que cela arrivât ſon Pere qui étoit un des plus grands Seigneurs & des plus riches de la Cour avoit emmené la femme de ſon fils dans ſon païs, pendant qu'il étoit à l'armée. La mere de cette jeune Princeſſe qui l'aimoit paſſionnément ne l'avoit veu partir qu'à regret, & eût mieux aimé qu'elle eût demeuré avec elle; mais n'en ayant pû être la Maîtreſſe, ſa fille lui écrivit quelque tems aprés qu'elle la prioit d'employer ſon credit auprés du Roi pour la faire revenir, ſi non qu'elle n'étoit pas en ſeûreté avec ſon beau pere, qu'il lui avoit parlé d'amour ſans prendre garde à ce qu'elle lui étoit, & que même il lui en avoit parlé ſi fortement qu'il n'y avoit point de tems à perdre pour elle, pour peu qu'elle eût de ſoin de ſon honneur & de ſon repos. L'on ne ſait ſi cela étoit vrai dans le fonds, ou ſi ce n'étoit qu'une choſe concertée entre la mere & la fille pour affranchir celle-ci d'un ſejour auſſi

en-

ennuieux qu'étoit le païs de ſon Beaupere, & pour donner à celle-là le contentement de la poſſeder. Quoi qu'il en ſoit, cette Dame en ayant parlé à ſa Majeſté, il y eut ordre au pere de ce Duc de renvoyer ſa belle fille à Paris. Il fut outré contre l'une & l'autre de l'affront qu'elles lui faiſoient par là, ainſi quoi qu'il dût être le premier à reprendre ſon fils de l'attachement qu'il commençoit à faire paroître pour ſa nouvelle maîtreſſe, il ne fit pas de grands efforts pour l'en empêcher, parce qu'il étoit bien aiſe qu'il le vengeât du tour qu'il les accuſoit de lui avoir joué. Si c'étoit une vengeance pour lui que celle-là, on peut dire qu'il eût bientôt dû être content : car ſon fils devint ſi paſſionné de cette nouvelle Idole, ou pour mieux dire ſi fol, que ſachant qu'elle étoit groſſe, il quitta ſa femme pour aller demeurer avec elle. Comme ſon Pere ne lui avoit pas donné un trop gros revenu en le mariant; quoi qu'il eût quatre cent mille livres de rente avec quantité d'argent comptant ſans avoir un ſol de debte, il ſe trouva bientôt en ſi grande néceſſité, à cauſe des deux menages qu'il avoit ſur les bras, & de la dépenſe qu'il étoit obligé de faire à la guerre, qu'il ſe reſolut de faire une choſe qu'on aura de la peine à croire
d'un

d'un homme de condition. Ce fut de se passer de Carosse & de ce grand nombre de Pages & de Laquais, que les gens de sa qualité ont coûtume de trainer après eux. Ainsi reduisant toute sa dépense pendant le quartier d'hyver à n'avoir qu'un Valet pour lui & un autre pour sa maîtresse, il les habilla de gris, afin que quand ils prendroient un Fiacre pour sortir, on ne les reconnût ni l'un ni l'autre. Pour ce qui est des femmes qu'il lui donna, elle ne furent pas en plus grand nombre que les Laquais ; elle n'eut qu'une Femme de Chambre & une Nourice, & celle-ci leur servit à deux mains, c'est à dire qu'elle fut Servante & Nourice tout à la fois. Tous ses amis ne pouvant voir un aveuglement si honteux pour lui, lui en parlerent comme d'une chose qui ternissoit sa réputation à un point qu'il étoit impossible qu'il en put jamais revenir. Ils lui dirent même, afin de lui ôter une partie de la confusion qu'il devoit en avoir, qu'il falloit que cette fille l'eût ensorcelé; que c'étoit du moins ce que l'on en pouvoit croire, puis qu'il n'étoit pas naturel qu'on quittât la plus aimable Princesse qui fût au monde, pour tenir ménage avec une gueuse, dont la profession seule étoit capable de donner de l'aversion-

ſion, quand même elle ſeroit encore plus charmante mille fois de ſa perſonne qu'elle ne lui paroiſſoit. Il ne leur répondit rien autre choſe ſinon que quand ils en parloient de la ſorte, c'eſt qu'ils ne la connoiſſoient pas, mais que pour peu qu'ils la pratiquaſſent, ils changeroient bientôt de ſentiment. Ils n'en voulurent pas convenir avec lui, & s'étant retirez ſans l'avoir pû jamais perſuader de changer de conduite, ils eurent le regret de voir leur ami continuer à ſe deshonorer dans le monde.

Comme ils virent cela, ils firent parler ſous mains à cette fille, & la menacerent qu'ils auroient recours à l'Autorité Royale pour la faire enfermer dans quelque Convent ou dans quelque priſon, ſi elle ne portoit elle-même le Duc à la quitter. Cette fille qui après avoir pris l'eſſor comme elle avoit fait, n'eût pas été bien-aiſe que cela lui fût arrivé, ſe trouva toute étourdie de ces paroles; elle ſavoit que les menaces qui lui étoient faites n'étoient pas ſans fondement, parce qu'elle connoiſſoit elle-même une femme qui avoit été priſonniere pour le moins ſept ou huit ans pour avoir été maîtreſſe du Comte d'Harcourt, dont nous avons parlé ci-deſſus. Ainſi étant reſoluë de prevenir un auſſi grand malheur que celui-

là,

là, elle leur promit de faire tout ce qu'elle pourroit pour les contenter. Elle n'y manqua pas, & dès le même jour elle dit au Duc, après lui avoir fait montre d'une mélancholie de commande, qu'elle ne pouvoit plus continuer le commerce qu'elle avoit avec lui, parce que sa conscience lui en faisoit des reproches continuellement, qu'elle se representoit à toute heure qu'elle étoit cause de ce qu'il avoit abandonné la Duchesse sa femme; qu'elle voyoit d'ailleurs qu'il n'y avoit personne qui ne l'en blâmat, comme sans doute il meritoit bien de l'être, de sorte que quand il n'y auroit que sa seule consideration, elle étoit obligée de lui dire qu'il falloit songer à rompre un commerce qui étoit également honteux & criminel à l'un & à l'autre. Le Duc fut surpris à un discours si peu attendu, & n'en ayant que plus d'estime pour elle, parce qu'elle prenoit pour pretexte de ce divorce deux choses aussi agréables à un amant que sont celles de son propre interêt, & de la vertu de ce qu'il aime, il fit ce qu'il put pour lui faire changer de dessein; la crainte qu'elle avoit de la prison la rendit sourde à ses raisons & à ses caresses; elle persista à vouloir rompre tout commerce avec lui, & ne croyant pas qu'il lui fût possible de trouver

rien

rien qui le fit mieux rentrer en lui-même que les charmes de sa femme, qui étoient sans comparaison au dessus des siens, elle lui dit, que si elle étoit aussi belle qu'elle l'étoit, & que cette Dame fût faite comme elle, elle ne trouveroit pas étrange qu'il l'eût quittée pour la suivre; mais qu'étant obligée d'avouër que tout l'avantage étoit du côté de son épouse, elle ne vouloit pas souffrir d'avantage qu'on l'accusât d'être de si mauvais goût, que de choisir le pire & de quitter le meilleur. Il lui voulut dire que ce n'étoit que par modestie qu'elle en parloit de la sorte; & que pour lui si on lui en demandoit son sentiment, il en diroit bientôt le contraire; qu'il étoit aussi capable d'en juger que pas un autre, lui qui la connoissoit depuis long-tems. Mais cette fille voyant qu'il le prenoit sur ce ton-là, & qu'il lui seroit impossible de lui en faire rien demordre, se rabattit sur ce qu'elle lui avoit dit d'ailleurs, sçavoir que sa conscience ne lui permettoit pas davantage de vivre dans un desordre comme le sien.

Le Duc regarda tous ces discours comme l'effet de quelque mécontentement secret, qui la mettoit de méchante humeur. Ainsi pour la remettre dans son assiette ordinaire il lui voulut faire quelques presens, elle

les refuſa généreuſement, & comme la perſonne du monde la moins intereſſée. Elle avertit cependant ceux qui lui avoient fait des menaces, des efforts qu'elle faiſoit pour les ſatisfaire, mais que s'ils vouloient qu'elle en vint à bout, ils devoient auſſi agir de leur côté. Ils ne s'y endormirent pas, & ſachant qu'il n'y avoit rien tel que de battre le fer pendant qu'il étoit chaud, ils revinrent à la charge auprès du Duc. Il eût bien reſiſté à leurs batteries, s'ils euſſent été ſeuls à en dreſſer contre lui. Mais ſa maîtreſſe ne le traitant plus qu'avec indifference, & comme une femme qui avoit reſolu abſolument d'abandonner le vice, il leur dit qu'il alloit les ſatisfaire, puis qu'ils le lui conſeilloient abſolument; que s'ils vouloient néanmoins qu'il leur dit ce qui l'obligeoit à le faire, c'eſt que ſa maîtreſſe le vouloit elle-même, elle qui avoit toute ſeule un empire plus abſolu ſur lui, qu'ils n'en pouvoient avoir tous enſemble; qu'il étoit bien-aiſe de leur faire ingenuëment cèt aveu, afin qu'ils lui en fiſſent un autre à leur tour, ſavoir qu'elle étoit encore plus digne de ſon eſtime que tout ce qu'il leur en pouvoit dire; qu'une marque de cela, c'eſt qu'elle vouloit renoncer à toute galanterie, réſolution d'autant plus

plus loüable en elle qu'elle étoit moins ordinaire dans toutes les femmes; & en effet dès le moment qu'elles en ont goûté, il n'y a rien de si extraordinaire que de leur voir quitter leur méchantes habitudes. Cependant il en avoit si bonne opinion qu'il leur dit encore, que pour elle il leur étoit caution qu'elle n'y retomberoit jamais, & que c'étoit du moins ce qu'il alloit croire pour sa consolation. Ils ne se mirent pas en peine de lui contester ce qu'il disoit, ni de lui apprendre que ce qu'elle en faisoit n'étoit que par la crainte des menaces qui lui avoient été faites. Ils crurent qu'il leur devoit suffire de l'avoir amené à leur point sans se soucier de quelle maniere cela s'étoit fait. Ainsi ne songeant qu'à achever cèt ouvrage, qui commençoit à être en si bon train, ils furent trouver les parens de sa femme, afin qu'ils concourussent avec eux à les remettre bien ensemble. Mais la mere de la Duchesse qui aprés avoir repris sa fille avec elle, ne se pouvoit plus resoudre à la quitter, leur dit tout resolument qu'elle n'y consentiroit jamais. Le pere du Duc qui avoit été fort indigné de ce que cette jeune Princesse avoit dit contre lui, & qui ne l'avoit pas encore oublié, dit à peu prés la même chose, cependant comme les

hom-

hommes se rendent d'ordinaire à la raison plûtôt que quantité de femmes qu'il y a, il se laissa gagner à la fin, à condition toutes fois que d'abord que sa belle fille se seroit remise avec son mari, elle ne verroit plus sa mere. C'étoit encore vouloir allumer le venin que cette Dame avoit déja sur le cœur que d'y jetter cette huile. Ainsi elle s'opposa plus que jamais à leur raccommodement. Le Prince son Mari se montra plus sage & plus misonnable qu'elle ne l'étoit. Il lui representa que Dieu & le Monde vouloient qu'on contribuât toûjours à raccommoder un Mari & une femme, pour peu que l'on y vit d'apparence, & qu'elle y étoit encore plus obligée qu'un autre, puis qu'il s'agissoit de son gendre & de sa fille; mais ne lui pouvant faire entendre raison, parce qu'elle avoit pris de longue main un si grand empire sur son esprit, qu'il n'avoit coûtume de faire que ce qu'elle vouloit, l'on fut obligé à la fin d'en parler à Sa Majesté.

Le Roi fut du sentiment du pere, & crut qu'on devoit passer par dessus bien des choses pour moyenner une pareille reconciliation: ainsi ayant ordonné à la mere de la Duchesse de se rendre à l'avis de son Mari, on adoucit la clause que le pere de son gendre

dre vouloit mettre qu'elle ne verroit plus ſa fille. On convint donc qu'elle la verroit de fois à autre, mais que pour empêcher que le pere du Duc ne ſût de mauvaiſe humeur, ce ne ſeroit tout au plus que deux fois la ſemaine. Cette Dame ne pouvant gouter qu'on donnât ainſi des bornes à l'amitié qu'elle avoit pour elle, voulut de ſon côté que ſi elle ne voyoit ſa fille qu'à de certains jours, le pere de ſon gendre ne la vit point du tout & qu'il demeurât encore moins avec elle. On trouva un temperament à tout cela, & ce fut qu'il n'y demeureroit point. Mais que pour la voir, il la verroit tout auſſi ſouvent que ſon fils le voudroit permettre; on fit entendre à cette Dame qu'il avoit encore plus d'interêt qu'elle de lui empêcher de la voir, ſuppoſé que ce qui s'étoit dit de lui ſût veritable. Aprés que l'on fut convenu ainſi de toutes ces conditions, il ne fut plus queſtion que de ſavoir ce que le Duc feroit de ſa Maîtreſſe & de ſon enfant, & de convenir du jour qu'il prendroit pour ſe remettre avec ſa femme. A l'égard du premier, il promit de leur faire une penſion, & c'eſt ce qu'il n'a peut être pas trop executé. Je n'en ſais rien pourtant, mais comme il en étoit encore tout auſſi amoureux qu'il l'eût jamais été, je ſuppoſe

que les promesses ne lui coutoient rien dans ce tems-là ; mais qu'il n'en a peut-être pas été de même des effets, parce qu'on oublie aisément ce que l'on a promis du moment qu'on ne voit plus la personne. A l'égard de l'autre cela fut bien aisé & le jour qu'on lui demandoit étant pris il fut fait une nouvelle nôce. Devant que de le mettre au lit avec sa femme tous leurs parens leur rendirent visite, comme s'ils ne fussent venus que de se marier, & leurs amis à leur exemple s'acquitterent aussi de ce devoir. En fin on les ména tous deux ensemble à l'Opera, & dans les autres lieux publics, afin de faire voir à ceux qui avoient oüi parler de leur divorce, que les plus grandes folies ne durent pas éternellement.

Un exemple comme celui-là devoit produire un bon effet pour ceux qui étoient tombez dans le même delire, c'est à dire pour ceux qui comme lui, ne faisoient guéres de cas de léurs femmes pour plaire à ces sortes de créatures. Mais l'on ne voit pas que cela ait encore rien produit de bon pour un certain Duc, qui à la verité n'a pas encore abandonné la sienne comme l'autre avoit fait, mais qui à cela près, ne vit gueres mieux avec elle. Une de ces mal-

heureuses femmes de theatre ayant trouvé le moyen de s'emparer de son cœur, a tellement renversé sa raison qu'il y a déja long-tems qu'il n'a plus de commerce avec son épouse. Elle est pourtant encore toute jeune, & a outre cela beaucoup de vertu, qualité assez considerable & assez rare dans le siecle où nous sommes, pour meriter qu'un Mari y fasse une autre attention qu'il n'y fait. Il est vrai qu'elle n'est pas si belle qu'une tante qu'à son Mari, laquelle n'en a pas été pourtant plus heureuse, quoi qu'elle eût beaucoup de vertu, aussi bien que sa niece. Celle-ci avoit même épousé une honnête homme, & qui avoit autant d'esprit que pas un qui fût à la Cour, autre raison, pour qu'il en usât bien avec elle, puis que plus on a d'esprit & d'honneur plus on s'attache à remplir son devoir, mais la malheureuse passion qu'il avoit pour une fille d'un grand mérite qui est aujourd'hui Superieure des filles de Sainte Marie de Chaliot, le rendant incapable d'ouvrir les yeux sur son bonheur, il fit encore bien pis que les deux Ducs dont nous venons de parler, il ne coucha point du tout avec elle la premiere nuit de ses nôces, qui plus est si l'on en croit la Chronique de la Cour, il n'y coucha pas d'avantage dans la suite,

quoi qu'ils ayent encore été long-tems ensemble, & que même il n'y ait jamais eu de divorce apparent entre lui & elle. Son pere qui avoit beaucoup d'esprit, & qui, bien loin d'approuver l'indifference qu'il avoit pour cette Dame, en étoit au desespoir, ne s'en apperçût pas plûtôt qu'il lui dit ce qu'il en pensoit; mais quand il vit qu'il ne s'en montroit pas plus sage pour toutes les raisons qu'il lui apportoit, il en chercha d'autres, pour voir si elles opereroient d'avantage sur son esprit. Ce fut de lui dire que sa qualité de Pere mise à bas, il ne le vouloit plus conseiller qu'en bon ami, qu'ainsi tout ce qu'il avoit à lui dire presentement c'est que toute la Cour trouvoit sa femme tout à fait à son gré; que parmi ceux qui lui donnoient de l'encens elle en trouveroit peut-être aussi quelqu'un qui lui plairoit, que le moyen d'empêcher cela étoit de coucher avec elle, parce que s'il n'y couchoit pas, quelque autre y pouroit peut-être coucher. Le Conseil étoit salutaire, & personne ne met en doute que ce ne soit là un moyen pour arrêter le cours de bien des choses, mais le Mari de cette Dame n'ayant non plus d'oreilles pour écouter de si bonnes raisons, qu'il avoit eu d'yeux pour remarquer ce que sa femme valloit,

loit, il continua toûjours ſon chemin ſans ſe mettre en peine autrement de la fâcheuſe deſtinée qu'il lui annonçoit; l'horoſcope néanmoins que ſon pere avoit tirée s'eſt trouvée fauſſe, puis qu'il n'y a jamais eu de femme à la Cour qui ait moins fait parler d'elle que celle-là. Quoi qu'il en ſoit, elle porta à un autre quand ſon Mari fut mort le precieux joyau que l'on eſtime tant en une femme. Elle ſe remaria comme veuve, & cependant elle étoit encore fille, mais comme elle eſt née ſous la plus étrange planette qui fut jamais, on croit que ſon ſecond Mari ne l'a point fait encore changer de condition. C'étoit un des hommes de France le mieux fait, & ſans qu'une femme s'en trouvât bien. Auſſi celle qu'il avoit épouſée en premiere nôces ne ſe ſoucia guéres de demeurer avec lui, quoi qu'ils ne ſe fuſſent jamais broüillez enſemble, & qu'elle eût pû faire une belle figure à la Cour, elle aima mieux l'y laiſſer tout ſeul, & ſe venger de ſa malheureuſe deſtinée ſur les cerfs & ſur les autres bêtes de cette nature, à qui elle a fait la guerre juſques au dernier moment de ſa vie. Il eſt vrai qu'en mourant elle fit un fidei-commis en ſa faveur, ce qui voudroit dire quelque choſe de tout autre que ce que je viens

de dire. L'on ſait qu'il n'eſt guéres ordinaire à une femme de faire du bien à un Mari s'il ne lui en a fait à elle même tout le premiet. Mais comme il y a femmes & femmes, il faut dire à l'avantage de celle-ci, qu'elle étoit moins intereſſée & moins gourmande que les autres ſur l'article. Elle avoit toûjours fait ſon plaiſir de la chaſſe, & comme ſon Mari étoit extrémement honnête avec elle, ſi l'on en reſerve le point que beaucoup d'autres femmes, néanmoins, croyent être le point eſſentiel & le couronnement de l'honnêteté d'un Mari, elle paſſa aparemment ſur cette conſideration. Elle aima mieux que le ſien eût ſon bien que des parens dont elle n'étoit pas trop contente. Ainſi elle chargea le feu Duc de Leſdiguieres de ce fidéi-commis, mais la mort ayant ſurpris ce Duc, lors qu'il y penſoit le moins, & dans un âge où il pouvoit eſperer de vivre du moins encore autant qu'il avoit déja fait, ſans faire aucune violence à la nature, cela cauſa beaucoup d'embarras à ſon Mari. Il avoit pourtant beſoin de ce ſecours pour reparer les breches qu'il avoit faites à ſon bien, depuis qu'il étoit à la Cour. Comme ce ſejour eſt le lieu du monde où l'on voit le plus de choſes extraordinaires, il en arriva une dans le même tems
que

que s'étoit fait le raccommodement dont nous venons de parler, qui ne ſonna pas bien pour un des principaux Acteurs : elle donna même beaucoup d'indignation contre celui qui eſt maintenant ſur la Scene.

Il faut ſavoir que le Roi, pour ſubvenir aux frais de la guerre, avoit fait un Edit pour la vente des Gouvernemens qui étoient dans le cœur du Royaume, & pour l'acquiſition deſquels il étoit plus beſoin d'argent que de ſervice ni de mérite. Il y a une petite Ville en Picardie du côté d'Abbeville nommée Ruë. Le feu Duc d'Elbeuf en avoit bien autrefois le Gouvernement, & le Duc d'Elbeuf ſon fils trouvant que ce petit Gouvernement étoit à ſa bienſeance, reſolut de l'acheter. Un Gentilhomme de ce païs-là nommé d'Augicourt, qui n'étoit guéres riche ni guéres connu, il n'y a que vingt-cinq ou trente ans, mais qui aujourd'hui eſt fort à ſon aiſe, parce qu'il a été au feu Marquis de Louvois dont il portoit le portefeuille quand ce Miniſtre alloit travailler avec Sa Majeſté, ayant envie pareillement de l'acheter, il ne ſût pas plûtôt que Mr. d'Elbeuf en avoit envie qu'il prit un parti bien extraordinaire pour l'avoir à ſon préjudice. Il eſt vrai que cela

lui coûtoit moins qu'à un autre. Il étoit homme à tenter de grandes avantures, pour parvenir à ses desseins, & comme il avoit déja réüssi dans une chose où il devoit se perdre absolument, il crut qu'il réüssiroit aussi dans celle-là, & particulierement parce que quelques amis & quelque credit que pût avoir le Duc d'Elbeuf, il y avoit bien à dire qu'il n'en eût tant que celui contre qui il avoit emporté l'autre affaire. Car c'étoit non seulement contre le Marquis de Barbesieux, mais encore contre toute la famille de son ancien maître, dont il avoit entrepris de deshonnorer la mémoire. Voici comme cette affaire se passa aprés quoi j'en reviendrai à celle qu'il eut contre Mr. d'Elbeuf. Le Marquis de Louvois étant mort, ce d'Augicourt qui avoit l'honneur d'être connu de Sa Majesté pour avoir porté une infinité de fois le portefeuille de ce Ministre jusques à la porte de son cabinet, aprés lui avoir demandé une audiance secrette, & l'avoir obtenuë, lui dit qu'il avoit crû de son devoir de l'avertir d'une chose dont elle n'étoit pas informée; qu'elle s'étoit toûjours imaginée que tous les desseins que lui donnoit le Marquis de Louvois partoient de sa tête, mais qu'il y avoit bien à dire que cela fût vrai; qu'il avoit toû-

jours eu recours à lui quand il avoit voulu faire quelque chose de bon ; que c'étoit lui qui avoit fait telles & telles choses, & que tout ce que ce Ministre avoit fait de son propre fonds n'avoit jamais été rien qui vaille; qu'il n'en vouloit point d'autre preuve, que ce qu'il avoit entrepris à Maintenon, où s'il l'en eût voulu croire, il se fût abstenu de faire une infinité de fautes; qu'il étoit prêt de les faire connoître à Sa Majesté, ce qu'il ne lui seroit pas difficile, parce que comme elle entendoit parfaitement bien les fortifications, il s'en appercevroit tout aussi-tôt. Le Roi qui effectivement est habile dans ces sortes de choses, & même beaucoup plus que bien des gens ne croiroient peut-être, voyant qu'il parloit de lui faire voir au doigt & à l'œil les beveües qu'il prétendoit qu'eût fait ce Ministre, l'écoûta encore plus volontiers qu'il n'eût fait sans ces promesses. d'Augicourt lui débita ainsi sa marchandise tout à son aise, & le Roi connoissant qu'il avoit raison en de certaines choses, quoi qu'il se trompât en d'autres, bien loin de lui dire qu'il n'approuvoit pas l'ingratitude dont il usoit envers un homme à qui il avoit obligation de sa fortune, lui dit au contraire, quoi que ce fût là son sen-

timent, qu'il lui conserveroit une pension qu'il lui avoit donnée à la recommandation de son defunt maître. D'Augicourt, quoi que content en quelque façon de la bonté que le Roi avoit pour lui, puisque la conservation de la pension étoit une marque que le Roi aprouvoit son avis, ne l'étant pas néanmoins tout à fait, parce qu'il s'étoit flatté d'une grande récompense, & même que Sa Majesté se serviroit de lui dans les affaires secrettes, dont il lui avoit dit qu'il avoit la chef, d'Augicourt, dis-je, prétendant que le Roi le mit à la place du feu Marquis de Louvois, continua de lui en dire tout le mal qu'il put toutes les fois que l'occasion s'en presenta. Comme il est impossible de faire long-tems ce manége à la Cour, sans qu'un Ministre en soit averti, le Marquis de Barbesieux sût bientôt tout ce qui se passoit. Il est impossible de dire combien il en fut touché, sur tout lors qu'il vit que le Roi lui avoit confirmé sa pension, ce qui lui faisoit voir que Sa Majesté ajoûtoit foi à quantité de choses qu'il lui avoit dites contre la mémoire de son pere. Prevenu de ces sentimens il resolut de s'en venger, & l'ayant rencontré le même jour comme il alloit entrer chez le Roi, il ne fut pas le maître de son ressentiment.

Ainsi

Ainſi ayant debuté avec lui par quelque dureté qu'il méritoit bien, d'Augicourt qui ſe flattoit qu'étant écoûté, comme il l'étoit, de Sa Majeſté, il lui accorderoit l'honneur de ſa protection, lui répondit auſſi inſolemment que s'il ne ſe fût pas reſſouvenu qu'il avoit été Domeſtique de ſon pere. Ce manque de reſpect qu'il avoit envers lui augmenta ſa colere à un point, qu'il oublia lui même celui qu'il devoit avoir pour le lieu où il étoit. Il le prit à la cravate, & il l'eût ſans doute étranglé, ſi ſes amis ne l'euſſent fait rentrer en lui même, en le faiſant reſſouvenir que le Roi deſapprouveroit ſon procedé. Il ſe rendit à leurs raiſons, & étant rentré chez le Roi, il lui dit qu'il venoit lui demander pardon d'une choſe qu'il avoit faite dans le premier mouvement de ſa colere; que Sa Majeſté ſavoit juſques où alloit l'ingratitude de d'Augicourt envers ſon pere, à qui il avoit néanmoins l'obligation de tout ce qu'il étoit, qu'il l'avoit trouvé au ſortir de ſon Antichambre, & que n'ayant pas eu aſſez de force ſur ſoi-même pour ſe rendre maître de ſon reſſentiment, il avoit uſé de quelques violences dont il ſe reconnoiſſoit coupable; que quoi qu'elles n'eût duré qu'un moment, à cauſe qu'il y avoit fait réflexion,

il ne pretendoit point en être plus excusable; qu'il se soumettoit aussi à toutes les peines qu'il plairoit à Sa Majesté de lui ordonner, la suppliant seulement de considerer qu'il étoit naturel à un fils d'être sensible à tout ce qui regardoit l'honneur de son pere. Le Roi l'ayant écoûté paisiblement lui répondit qu'il avoit fort bien fait de faire reflexion à sa faute, afin d'en arrêter le cours dans le moment, mais qu'il eût encore bien mieux fait s'il y eût fait reflexion plus-tôt, afin de ne la point commettre du tout; qu'il la lui pardonnoît néanmoins, en consideration de ce qu'un fils devoit à son pere, à condition toutesfois de n'y plus retomber à l'avenir. Le Marquis de Barbesieux en usa avec beaucoup de prudence, de prevenir ainsi le Roi; car à peine lui avoit-il fait son compliment que d'Augicourt se presenta devant lui pour lui demander justice du mauvais traitement qu'il avoit reçû de ce Ministre. Le Roi lui répondit qu'il la lui feroit; mais qu'il vouloit s'informer auparavant comment la chose s'étoit passée. Cependant comme il avoit promis au Marquis de Barbesieux de lui pardonner, d'Augicourt n'en eut point d'autre satisfaction sinon que Sa Majesté lui dit qu'elle lui en avoit fait la reprimande

de qu'elle devoit,& qu'il ſeroit plus ſage à l'avenir. Il lui dit auſſi que de ſon côté il apprit que quand on avoit été aux gages d'une perſonne, il falloit avoir du reſpect pour ſes enfans.

Au reſte cèt homme qui devoit ſe corriger par là d'avoir affaire à plus grand que ſoi, ne ſe ſouvenant plus qu'il lui pouroit ariver le même accident, s'il retomboit dans la même faute, n'eut pas plûtôt conceu le deſſein d'emporter le Gouvernement de Ruë au préjudice de Mr. d'Elbeuf, qu'il donna au Roi un mémoire contre lui. Il contenoit que ce Prince faiſoit diverſes concuſſions dans l'étenduë de ſon Gouvernement de Picardie & d'Artois, & afin que Sa Majeſté y ajoûtât plus de foi, il s'offroit de le prouver toutes les fois qu'il lui plairoit de le lui commander. Le Roi qui ſavoit que ce Prince avoit quelques bonnes qualitez qui méritoient qu'on eût de l'eſtime pour lui, fut fâché de les voir ternir par une auſſi vilaine choſe qu'eſt celle d'être accuſé de concuſſion. Ce n'eſt pas qu'il ne ſût bien que toutes les accuſations ne ſont pas toûjours veritables, & il en avoit eu aſſez de preuves durant ſon Régne, où il les avoit veu retomber ſouvent ſur la tête des denonciateurs, comme il étoit arrivé en la

perſonne de Courboier, & de quelques autres ; mais comme ce mémoire étoit conceu d'une certaine maniére qu'il avoit toute l'aparence de verité, le Roi ne ſut preſque qu'en dire, & ne voulut pas ſeulement qu'il en fût parlé. Cependant le Duc d'Elbeuf, qui comme nous venons de dire ſongeoit au Gouvernement de Ruë, voyant que les Partiſans le lui vouloient vendre beaucoup plus qu'il ne valoit, parce que d'Augicourt leur en avoit déja offert de l'argent, eut recours à Sa Majeſté pour ne point paſſer par leurs mains. Le Roi qui avoit ſur le cœur ce que l'autre lui avoit dit à ſon deſavantage, au lieu de lui répondre obligeamment comme il eût fait dans un autre tems, ſe contenta de lui dire qu'il y aviſeroit. Mr. d'Elbeuf qui connoiſſoit le caractére de ſa Majeſté qui eſt tout honnête, & tout obligeant même envers les perſonnes de beaucoup moindre condition que lui, jugea tout auſſi-tôt à cette réponſe, qu'il falloit que quelqu'un lui eût rendu quelque mauvais office. Il fit ce qu'il put pendant quelques jours pour découvrir qui c'étoit, & ayant ſû que d'Augicourt penſoit au Gouvernement de Ruë, il ne douta point que ce ne fût lui. Son ingratitude envers ſon defunt maître, lui fut un préju-

gé

gé ſur lequel il crut pouvoir s'aſſurer. Néanmoins pour en être plus certain, il parla une ſeconde fois au Roi, & le pria de lui dire s'il avoit eu la bonté de penſer comme il lui avoit promis à la demande qu'il lui avoit faite. Sa Majeſté lui répondit qu'elle y avoit penſé, mais que cela ne ſe pouvoit pas, par des raiſons qu'il ne lui pouvoit dire. Le Duc d'Elbeuf encore plus ſurpris de cette réponſe, qu'il n'avoit été de la premiere, ſe confirma plus que jamais que le Roi avoit quelque choſe contre lui, ainſi le ſupliant trés inſtamment de lui vouloir apprendre ce que ce pouvoit être, Sa Majeſté lui répondit que ſon deſſein avoit été en lui cachant cette nouvelle, de lui épargner le chagrin qu'elle alloit lui donner, mais que puis qu'il la vouloit ſavoir abſolument, il ne feindroit point de lui dire qu'on lui avoit donné un Mémoire par lequel on l'accuſoit d'uſer de concuſſion dans tous les lieux où s'étendoit ſon Autorité. Le Duc d'Elbeuf qui n'eſt pas riche, avoit bien uſé tout autant qu'il lui avoit été poſſible de ſon ſavoir faire, pour qu'il ne lui échapât rien de tout ce qu'il croyoit lui appartenir. Comme il aime là dépenſe il avoit beſoin de faire tout profiter à ſon avantage, mais enfin quelque intereſſé qu'il

eût

eût paru en beaucoup de choses, il n'avoit jamais été concussionnaire, de sorte que ne pouvant souffrir qu'on l'en accusât injustement, il suplia Sa Majesté d'en faire informer. Il lui dit qu'il pouvoit bien avoir fait quelquefois par jeunesse, & sans y faire reflexion des choses qui lui avoient été desagréables, qu'il lui en demandoit très humblement pardon, comme il avoit déja fait quand cela lui étoit arivé, mais que pour celle-là, il vouloit qu'elle lui fit couper là tête, s'il se trouvoit jamais qu'il en fût coupable. Le Roi qui étoit toûjours prevenu que d'Augicourt ne lui eût pas donné ce Memoire s'il n'eût été bien assuré de son fait, d'autant plus qu'il étoit dans le voisinage d'où il pretendoit que le Duc eût fait ses concussions, répondit à ce Prince qu'il ne lui conseilloit pas d'approfondir cette affaire, qu'elle ne lui seroit peut-être pas si avantageuse qu'il pensoit, ou du moins qu'il y en avoit beaucoup d'aparence. Comme cette réponse étoit encore plus affligeante pour lui, que toutes les autres, il insista toûjours auprès de Sa Majesté à ce qu'elle voulût lui donner lieu de se justifier. Le Roi lui tourna le dos pour parler à une autre personne de qualité, à qui il

avoit

avoit quelque chose à dire, & Mr. d'Elbeuf s'en étant allé le cœur tout rempli de tristesse, il résolut d'employer tout son credit, & tout celui de ses amis pour qu'il lui fût permis de se laver de cette accusation. En sortant de l'Anti-chambre du Roi il trouva à l'entrée de la Salle des Gardes d'Augicourt avec un de ses amis. Il le tira à part, comme pour lui dire quelque chose en secret, d'Augicourt ayant quitté son ami pour lui parler, Mr. d'Elbeuf lui demanda si ce n'étoit point lui par hazard, qui eût donné à Sa Majesté un certain Memoire dont elle venoit de lui parler. D'Augicourt, après avoir été assez effronté pour dire du mal de son defunt maître, par la faveur duquel il avoit acquis tout ce qu'il avoit, le fut encore assez pour répondre à ce Prince qu'il étoit vrai, que c'étoit lui qui avoit fait ce coup-là. Mais il poussa encore son effronterie plus loin; car il lui dit qu'il avoit promis au Roi de justifier tout ce qui y étoit contenu, & que devant qu'il fût peu, il s'acquitteroit de sa promesse. Mr. d'Elbeuf fut assez sage pour ne pas faire ce qu'avoit fait le Marquis de Barbesieux, quand il l'avoit trouvé sous sa main; mais au lieu d'user de main mise sur lui, il se contenta de lui dire qu'il lui suffi-
soit

ſoit de ſavoir juſques où alloit ſon effronterie, pour le traiter en tems & lieu comme il méritoit; qu'il prit garde à lui, & qu'il ne mourroit jamais qu'il ne l'eût fait perir ſous le bâton. D'Augicourt fût s'en plaindre au Roi, à qui il en demanda juſtice. Le Roi lui répondit qu'il étoit prêt à la lui faire, mais qu'il falloit auparavant qu'il prouvât ce qu'il lui avoit avancé contre le Duc d'Elbeuf; qu'il nioit la choſe formellement, & que s'il l'avoit calomnié ſans raiſon, ce Prince avoit bien plus de lieu de prétendre qu'il lui fit reparation, que lui de la lui demander. Le Duc d'Elbeuf de ſon côté revint à la charge auprès de Sa Majeſté, pour la ſuplier de vouloir lui donner des Commiſſaires. Il lui dit, que ſans cela ſa réputation demeureroit en compromis, & qu'il n'étoit pas juſte qu'au préjudice de ſon innocence, elle ajoûtât foi à une auſſi mauvaiſe langue qu'étoit celle de d'Augicourt. Il lui découvrit en même tems le deſſein que cèt homme avoit de traiter du Gouvernement de Ruë, & que de crainte qu'il ne pût l'obtenir préferablement à lui, il avoit eu recours à cette calomnie. Le Roi qui eſt extrémement prudent & judicieux, ouvrit les yeux à cette parole. Il devina que la jalouſie & l'in-

l'interêt pouvoient bien avoir fait faire ce pas là à d'Augicourt, ainsi ne s'opposant plus à ce que Mr. d'Elbeuf se justifiât, il lui promit de lui donner des Juges. Il fit bien plus, il lui dit, que s'il se trouvoit que d'Augicourt fût un calomniateur, il le rendroit le maître lui-même de sa punition. Mais avant que ces Juges fussent nommez, il se passa encore quelque tems, de sorte qu'à l'heure que j'écris ces Memoires cette affaire n'est pas encore terminée.

La débauche des jeunes Gens de la Cour avoit mis plusieurs femmes en régne, & entr'autres les Comediennes & les femmes de l'Opera; mais il y en avoit encore quelques autres qui n'avoient pas moins de réputation, & particulierement une certaine Mademoiselle Chambonneau. Elle étoit fille d'un Gentilhomme de Poitou, & voyant qu'elle avoit de grandes qualitez pour l'amour, elle ne voulut pas les ensevelir dans le fonds d'une Province, elle vint à Paris, où elle les étala à la vûë de la plus belle Ville du Monde, & de la plus belle Cour qui se trouve dans l'Univers. Le Prince Philipes fut un de ses premiers adorateurs, mais étant mort peu de tems après, d'autres qui le valoient bien, &

pour

pour le merite & pour la qualité prirent sa place, de sorte qu'elle ne perdit rien au change. Cependant avant que de rien dire de ce qui la regarde, l'on me permettra bien de raporter ici une pauvreté de la Maréchalle de la Meilleraie, qui est la femme du monde la plus remplie de chimeres à l'égard de la qualité.

Comme ce Prince n'avoit pas mené une vie fort Chrêtienne, du moins à ce qui en avoit paru aux yeux du public, il ne fut pas plûtôt mort qu'une personne de bien dit dans une compagnie où étoit cette Maréchalle, qu'il y avoit bien à craindre pour son salut, de la maniére qu'il s'étoit comporté dans ce monde : qu'en effet beaucoup de gens avoient été témoins de ses débauches; mais qu'on n'en voyoit point qui l'eussent été de sa penitence. La Maréchalle répondit, qu'elle avoüoit que cela étoit vrai, que cependant il falloit tout attendre de la misericorde de Dieu, principalement à l'égard d'une personne de la condition du Prince Philipes, que si Dieu étoit bon envers tout le monde, il étoit encore meilleur envers un homme comme celui-là, & que quand il s'agissoit de damner une personne d'une si grande qualité Dieu y prenoit garde à deux fois. Celle à qui elle

fit

fit cette réponse ne la lui voulut pas passer, quoi qu'elle fût sa foiblesse & son entêtement sur ces sortes de choses, & qu'ainsi elle ne pût espérer grande satisfaction de tout ce qu'elle lui pourroit dire là-dessus. Quoi qu'il en soit, pour en revenir à mon sujet, la Chambonneau étant veuve d'une personne de cette condition, & s'étant encore remariée à un autre qui en étoit encore d'avantage, ce fut un abord chez elle de tout ce qu'il y avoit de jeunesse de qualité. Comme son nouveau mari n'étoit point jaloux, & qu'il lui permettoit de voir tout le monde, elle eut bientôt avec lui quantité de favoris. On prit garde cependant que les débauchez étoient les plus agréables pour elle, sur tout le Comte de Donsi fils aîné du Duc de Nevers. C'est un homme tout aussi extraordinaire que son pere, & pour le faire connoître en un mot, il n'y a qu'à savoir qu'il a tous les vices des Manchini. Il les surpasse même encore en deux choses, qui sont extrémement honteuses à tout le monde, & particuliérement à un homme de qualité, c'est qu'il ne sauroit dire un mot qu'il n'y ajoûte le nom de Dieu, & les blasphemes passent aussi souvent dans sa bouche que les paroles. L'yvrognerie d'un autre côté a placé son trône chez lui, & ce

sont

ſont là ſes dons favoris, au lieu qu'il les devroit regarder comme ſes deux bourreaux, puiſque dès ce monde, il me ſemble qu'une perſonne ne ſauroit ſe tenir que pour le plus miſérable de tous les hommes, quand il ſe voit aſſujetti à deux vices auſſi honteux que ceux-là. A cela près il eſt d'une figure charmante, tellement que ſi ſa tête étoit comme ſon corps, il ne ſeroit pas difficile d'excuſer, non ſeulement la Chambonneau de la paſſion qu'elle a témoignée pour lui, mais encore toutes celles qui, à ſon exemple, lui pourroient faire paroître quelque bonne volonté.

Le pere de ce Comte qui eſt d'une avarice craſſe en beaucoup de choſes, quoi que dans d'autres il paroiſſe plûtôt prodigue que menager, ne lui donnoit pas un ſol, ce qui étoit cauſe qu'il n'avoit ni valets ni équipage. Il eût preſque voulu même qu'il eût été au marché comme lui, car il faut ſavoir qu'il ne fait point de façon d'y aller lui même quand il lui en prend fantaiſie. Cela eſt pourtant aſſez bizarre de voir un homme avec un Cordon bleu demander à une vendeuſe d'herbes ou à une vendeuſe de pommes, combien valent les carottes & le fruit. On vint dire un jour à Mr. de Baville Intendant de Languedoc qu'on l'a-

voit

voit vû ainſi à Montpellier; mais ſans lui pouvoir nommer qui c'étoit, parce que ceux qui l'avoient vû ne le connoiſſoient pas. Il envoya auſſi-tôt par toute la Ville ſavoir qui étoit le Cordon Bleu qui y étoit arrivé, & ſachant que c'étoit le Duc de Nevers, il le fut voir un moment après. Il lui dit, pour lui donner lieu de rentrer en lui-même, qu'il n'eût point ſû ſa venuë ſi on ne lui eût apris qu'on l'avoit veu au marché; qu'il ne l'avoit pas voulu croire d'abord, mais que la choſe lui avoit été confirmée par tant de perſonnes qu'il avoit été obligé à la fin d'ajoûter foi à ce qu'ils lui en diſoient, depeur de leur paroître incredule. Le Duc lui répondit que ſon deſſein étoit pourtant de l'aller voir, mais qu'ayant crû qu'il ne ſeroit pas encore levé, il s'étoit conformé à la coûtume d'Italie, qui permettoit aux maîtres d'aller acheter eux-mêmes tout ce qu'ils ont deſſein de manger; qu'il ſavoit bien que cela ne ſe pratiquoit pas en France, mais qu'il n'y prenoit pas garde de ſi près; pour avoir le plaiſir de ne rien avoir qui ne fût à ſon goût.

Cèt homme n'eſt pas ſeulement extraordinaire en cela, il l'eſt encore de la maniére qu'il vit dans ſon Domeſtique. Quand il ne doit avoir perſonne de dehors

à man-

à manger avec lui, il donne à ſon Maître d'Hôtel cinquante ſols par jour pour lui & autant pour ſa femme, moyenant quoi il les doit nourir tous deux. Pour ce qui eſt de ſes gens il lui en donne dix pour chacun, deſorte qu'il n'a pas peur qu'il le vole, puis qu'il ne ſauroit ni augmenter ni diminuer ſa depenſe. Il n'y a ainſi qu'aux jours qu'il traite qu'il y a de l'extraordinaire chez lui; mais c'eſt dans ces jours là qu'il a coûtume d'aller au marché lui même, ce qui feroit accroire que ce n'eſt que par vilenie, ſi ce n'eſt qu'il régne chez lui une choſe qui ne régne pas d'ordinaire chez les autres; c'eſt que ſi un autre a un cuiſinier & un aide de cuiſine pour lui ce Duc en a ſix ou du moins quatre: car il a la manie de vouloir que chacun ne ſe mêle que d'une même choſe, ainſi celui qui eſt chargé du roti, ne ſe mêle jamais des ragoûts; celui qui eſt chargé des ragouts, ne ſe mêle jamais de l'entremets, & ainſi du reſte.

Un homme d'une humeur ſi particuliere n'étoit pas pour ſouffrir que ſon fils menât la vie qu'il menoit. Comme il ne logeoit point chez lui il, le fit avertir de ne plus voir la Chambonneau, ſinon qu'il ſavoit bien quel remede y apporter. Il avoit peur apparemment, ou qu'il ne s'endêtât pour

faire de la depense auprès d'elle, ou qu'il ne fût assez fol pour l'épouser secrettement, comme le bruit en couroit. Il avoit des preuves qu'il étoit capable de bien faire des folies, quand ce n'auroit été que celle qu'il faisoit de se faire appeller Duc. Il ne l'étoit pas pourtant, & qui pis est pour lui, il n'étoit pas même assuré de l'être jamais, car son pere n'est que Duc à brevet; desorte que lui mort, adieu cette dignité pour sa Maison, comme il est arrivé il n'y a pas encore long-tems à l'égard de Mr. de la Vieuville d'aujourd'hui: & c'est encore en cela qu'il est aisé de juger de l'humeur dont est son pere, lui qui après avoir épousé sa femme dans la plus grande fortune de Madame de Montespan sa tante, a negligé d'assurer à sa posterité un honneur qui ne lui eût rien coûté qu'à demander. Quoi qu'il en soit, le Comte de Donzi qui avoit ouï dire que quand ce Duc étoit jeune il n'en avoit pas moins fait que lui, ayant répondu à celui qui lui en parloit de sa part qu'il ne pouvoit se resoudre à quiter Paris comme il vouloit, le Duc obtint une lettre de cachet pour le mettre à la Bastille. La Chambonneau fut roder les premiers jours autour du Château pour essayer si elle ne le verroit point ou aux fenêtres ou sur la terrasse. Elle n'osa

cependant l'y aller demander, parce qu'on l'avoit menacée de l'y enfermer elle-même, ſi elle étoit ſi hardie que de ſe déguiſer pour lui aller rendre viſite ; mais elle étoit ſi coquette qu'elle ne fut pas deux jours ſans le voir, qu'elle ſe ſeroit bien paſſée de le revoir jamais ; ainſi ne ſe donnant plus aucun mouvement pour lui, elle le conta comme un homme mort, parce qu'il n'étoit plus en état de lui rendre ſervice. Elle garda néanmoins encore quelques meſures d'honnêteté avec lui ; & comme le papier ſouffre tout, elle lui écrivit des lettres toutes auſſi tendres que ſi elle l'eût encore aimé comme auparavant. Elle chargea même Mademoiſelle de Soiſſons, dont la conduite n'étoit pas trop agréable à ceux qui prenoient interêt en ſa perſonne de l'en aſſurer. Mademoiſelle de Soiſſons fut deux ou trois fois à la Baſtille pour cela, & peut-être auſſi parce qu'elle étoit bien-aiſe de le voir elle-même. Mais le Duc de Nevers qui ſe defioit d'elle, & qui avoit tout credit ſur l'eſprit du Gouverneur de ce Château, qui avoit l'obligation de ſa fortune au Cardinal Mazarin ſon oncle, lui en fit deffendre la porte, comme ſi c'eût été par l'ordre de Sa Majeſté. C'étoit un terrible affront pour cette Princeſ-

ſe,

ſe, qui aprés avoir été avertie de ce qui lui devoit ariver ne croyoit pas que ce Gouverneur oſât jamais l'entreprendre, parce qu'elle étoit elle même petite niece de cette Eminence dont il avoit été Capitaine des Gardes. Mais comme il avoit apris ſous lui à ne faire cas que de ceux qui avoient du credit ou du bien, & qu'elle n'avoit plus ni l'un ni l'autre, depuis le deſordre qui s'étoit mis dans ſa Maiſon, il paſſa par deſſus toute ſorte de conſideration à la priere du Duc. Elle eût pu s'en plaindre au Roi, ſi elle eût oſé lui parler, mais comme Sa Majeſté, bien loin d'avoir quelque eſtime pour elle, lui avoit déja fait dire que ſi elle ne changeoit de conduite elle ſeroit obligée de lui envoyer quelque ordre qui ne lui plairoit pas, elle aima mieux ſe taire que de lui donner lieu par là de ſe reſſouvenir qu'elle ne vivoit pas en fille de ſa condition. Le Roi néanmoins n'étoit pas pour l'oublier ſi-tôt. Il s'en reſſouvenoit même encore plus que jamais, principalement depuis que Monſieur le Duc de Bourgogne avoit épouſé la Princeſſe de Savoye. L'honneur que Mademoiſelle de Soiſſons avoit d'être de même Maiſon que cette Princeſſe lui faiſoit penſer de moment à autre combien elle en

étoit indigne à la vie qu'elle menoit, ainſi voyant qu'elle ne vouloit point ſe corriger pour tout ce qu'on lui pouvoit dire tant de ſa part que de celle de ſes amis, il lui envoya une Lettre de cachet pour ſortir du Royaume.

Mademoiſelle de Carignan ſa ſœur eut auſſi une correction ſecrette, quoi que ſa conduite me fut pas tout auſſi dereglée que la ſienne. Mais comme elle voyoit aſſez familierement un certain Duc qui étoit Marié, & qu'on en prenoit ſujet de médire, il lui fit offrir un appartement à Verſailles, à condition qu'elle prendroit une Gouvernante de ſa main. Elle en avoit déja une, & c'eſt la même qu'elle a encore aujourd'hui. Elle étoit, déja, ſi vieille que je ne connois point de femme qui le ſoit d'avantage. Mademoiſelle de Carignan prit ſujet de là de s'excuſer d'accepter l'honneur que Sa Majeſté lui vouloit faire. Elle répondit à ceux qui lui en parlerent de ſa part, que ce ſeroit lui donner la mort que de conſentir qu'on l'ôtat d'auprés d'elle, depuis le tems qu'elle y étoit; que ce ſeroit avoüer tacitement qu'elle ſe ſeroit mal acquitée du ſoin de ſon éducation; qu'elle ne pouvoit pas encore aller loin ſelon toute apparence, & que du moment

qu'elle ſeroit morte, elle n'auroit point plus de joye que de profiter des bontez que Sa Majeſté vouloit bien avoir pour elle. Mademoiſelle de Carignan s'étant tirée d'affaire par là crut avoir beaucoup fait que d'avoir évité la ſujettion où elle eût été ſi elle eût demeuré ainſi à Verſailles. Elle aimoit bien mieux tenir ſon petit cercle à l'hôtel de Soiſſons que d'être obligée d'aller ſervir de luſtre à celui de la Princeſſe. La bonne femme Madame de S. Martin, qui étoit cette vieille, dont je viens de parler, lui ſut bon gré de ſa réponſe. Cependant l'on pria le Duc qui la voyoit de n'y pas revenir ſi ſouvent, de peur que le Roi n'envoyât à cette Princeſſe un ordre ſemblable à celui qu'il avoit envoyé à ſa ſœur.

La Chambonneau trembla quand elle ſut la deſtinée de Mademoiſelle de Soiſſons. Elle eût peur que puis qu'il étoit arrivé une telle choſe à une perſonne de ſa naiſſance, il ne lui en arrivât encore bien pis, pour peu qu'elle en donnât de ſujet. Elle pria donc quantité de jeuneſſe qui venoit chez elle, de n'y plus revenir ſi ſouvent, mais celui qui avoit pris la place du Prince Philippes, lui ayant remis l'eſprit, ſous le ſerment qu'il lui fit qu'il la pre-

ſerveroit de toutes choſes, elle donna bien-tôt un contr'ordre à ceux à qui elle avoit conſeillé auparavant de chercher parti ailleurs. Il y en avoit deux pourtant qu'elle eût été bien aiſe de ne point faire revenir du tout, parce qu'ils lui ſembloient tout auſſi incommodes l'un que l'autre. L'un étoit le Baillif d'Auvergne fils ainé du Comte d'Auvergne, qui par le chagrin qu'il avoit déja donné à ſon pere n'avoit rien à eſperer de lui : auſſi l'avoit il obligé, en dépit qu'il en eût, ou de s'engager dans l'ordre de Malthe, & de ceder ſon droit d'aineſſe à celui de ſes freres qui étoit plus âgé aprés lui. L'autre étoit le Chevalier de Kailus, Cadet du Marquis de Kailus, qui a épouſé Mademoiſelle de Villette, parente de Madame de Maintenon. Celui-ci n'avoit pas les mêmes deffauts que le Baillif d'Auvergne, mais ne plaiſant pas d'avantage à Mademoiſelle Chambonneau, par je ne ſais quelle raiſon, elle chercha à les brouiller enſemble, afin que l'un lui ſervit à la deffaire de l'autre, ou pour mieux dire qu'elle ſe deffit de tous les deux à la fois. Elle ne trouva point de meilleur moyen pour en venir à bout que de leur faire accroire, ſous pretexte d'amitié, qu'ils parloient

loient mal tous deux l'un de l'autre. Ils le crurent aisément, parce que comme ils se croyoient aimez, ils ne s'imaginoient pas qu'elle fût capable de leur faire un faux rapport. Ils commencerent donc à s'en regarder de travers, & leur ressentiment étant trop fort pour en demeurer là, ils convinrent bien-tôt de s'en faire raison, non seulement l'épée à la main, mais encore de voir à qui la Chambonneau demeureroit. Leur Rendez-vous fut dans la Cour de l'Abaye S. Germain, où ils devöient se rencontrer, comme si cela ne fût arrivé, que par hazard, & que l'un ne fit que sortir de l'Eglise, pendant que l'autre y entreroit. Car ils savoient combien le Roi se montroit severe envers ceux qui osoient enfraindre ses Edits, & particulierement celui qui avoit été fait contre les Duëls. Ils savoient, dis-je, qu'il n'avoit jamais voulu accorder de grace à ceux qui avoient été si malheureux que de se trouver dans ce cas. Ayant ainsi mis l'épée à la main, ils furent separés avant que de se tirer beaucoup de sang. Il y en eut un néanmoins qui blessa l'autre, & s'étant retirez chacun chez un de leurs amis, ils resolurent de n'en point sortir qu'ils ne sussent auparavant s'il y auroit

ſeureté pour eux à ſe montrer. Mais ils apprirent bien-tôt qu'ils feroient fort bien de n'en rien faire, & que le Roi n'avoit pas plûtôt été averti de leur combat, qu'il avoit envoyé ordre au Procureur Général du Parlement d'en faire informer. Le Comte d'Auvergne fut en même tems à Verſailles, où il dit au Roi que s'il venoit lui demander une grace ce n'étoit pas pour ſon fils, qu'il étoit indigne il y avoit déja long-tems qu'il ſe mêlat jamais de ſes affaires, que cependant il ne pouvoit perir qu'il n'en arivât autant au Chevalier de Kailus qui méritoit mieux que lui ſans comparaiſon qu'on prit ſoin de ce qui le regardoit, que c'étoit donc à ſa conſideration, plûtôt qu'à la ſienne, qu'il la ſupplioit de donner ordre que leur affaire ſût bien examinée, parce que ſi on pouvoit croire les gens de ſon fils, ſon combat n'avoit été que l'effet du hazard, ſans qu'il y fût entré aucun deſſein premedité de lui deſobéïr. Ce compliment eût été fort extraordinaire à un pére qui oublie aiſément tout ce qu'un fils lui a fait, quand il y va de ſa vie, ſi ce n'eſt que ce Comte ne le faiſoit que par addreſſe. Il ſavoit qu'il y a des tems où il n'eſt pas hors de propos de blamer les gens qu'on veut rendre

dre aprés cela blancs comme neige, principalement quand c'eſt devant ceux à qui ils ont à répondre de leurs actions, & qui ont lieu de s'en trouver ſcandaliſés. Car tout de même que l'on ne gagne rien de s'oppoſer au premier mouvement d'un homme colere, & qu'au contraire on le rend bien plus capable de raiſon quand on entre dans ſon ſentiment, ainſi en eſt-il à l'égard d'un Prince qui prétend qu'on a violé ſes loix, & que ceux qui l'ont fait en méritent punition. Quoi qu'il en ſoit, le Roi lui ayant fait tout le bon accueil, qu'il pouvoit eſperer, Sa Majeſté lui répondit qu'elle ſouhaittoit pour l'amour de ſon fils, auſſi bien que pour l'amour du Chevalier de Kailus, que leur l'affaire fût de la maniére qu'on la lui avoit fait entendre, mais qu'elle en ſeroit bien-tôt informée, parce qu'elle avoit donné là-deſſus des ordres ſi précis qu'il n'étoit pas beſoin de la prier d'en donner d'avantage.

Cependant comme le Roi vint à ſavoir que c'étoit la Chambonneau qui étoit non ſeulement cauſe de leur querelle, mais encore qui l'avoit allumée par ſes faux raports, on lui envoya une lettre de cachet pour la releguer à Roüen. Elle trouva là bien de la difference entre quelques jeunes Con-

feillers de ce Parlement qui s'aviſerent de lui vouloir faire la Cour, & cette foule de gens de qualité qui faiſoient leur Rendez-vous de ſa Maiſon: ainſi s'ennuyant bien-tôt dans cette Ville, elle fût déja morte de douleur, ſi elle n'eût eſperé que ſes amis employeroient tout leur credit pour la faire rapeller. Mais comme entre une infinité de femmes qui ménent la vie qu'elle ménoit, il ne ſe trouve guéres de Ninon Lendos, c'eſt à dire de perſonnes qui ayent l'ame aſſez belle pour faire qu'on ne laiſſe pas de les eſtimer malgré leur debauche, ceux qui la voyoient à Paris l'oublierent bien plûtôt qu'elle ne penſoit. Ainſi voyant que l'eſperance qui lui reſtoit étoit perduë, elle ſe laiſſa tellement aller à la douleur qu'elle en mourut peu de tems aprés.

Le Duc de Nevers qui pendant qu'elle étoit à Roüen, connoiſſoit aſſez le caractére de ſon fils, pour ne pas craindre qu'il prit la peine de l'aller chercher juſques là, car le Comte de Donzi eſt homme à oublier bien-tôt ſes amis & ſes Maîtreſſes; le Duc de Nevers, dis-je, qui n'avoit rien à craindre avec lui de ce côté-là, le fit ſortir de la Baſtille: il y mit pourtant une condition, qui fut qu'il iroit à Moulins, en atten-

atendant que le Duc de Vendôme ſon couſin germain, avec qui il avoit fait la Campagne derniere, & avec qui il vouloit encore lui faire faire celle qui alloit venir, fût en état de partir. Mademoiſelle de Soiſſons, quitta cependant la Ville de Paris pour obéïr aux ordres du Roi, & elle s'en fut trouver ſa mere à Bruxelles.

Cette Dame, qui du vivant de ſon Mari avoit été l'honneur de la France, ſi l'on ne regarde que la grande dépenſe qu'elle y faiſoit, & le luſtre de ſa Maiſon, étoit paſſée tout d'un coup, ſi cela ſe peut dire ainſi, d'une grande ſplendeur à une grande miſere, ayant été accuſée d'avoir empoiſonné ſon époux, elle avoit été obligée de s'enfuïr en Flandres, ſans avoir ſeulement vingt quatre heures pour donner ordre à ſes affaires. Si l'on en veut croire ce qu'elle en dit elle étoit fort innocente de ce crime, & c'étoit le Marquis de Louvois ſon ennemi capital qui avoit ſuſcité contr'elle cette accuſation, parce qu'elle n'avoit jamais voulu être de ſes amies. Mais que cela ſoit ou non, il eſt conſtant qu'elle a toûjours paſſé à la Cour pour être fort criminele, & que, ſoit qu'elle y ait encore des ennemis puiſſans ou que le Roi ſoit perſuadé qu'on ne l'a pas ac-

cuſée mal à propos, il n'y a perſonne qui y voulût prendre ſon parti. On avoit dit devant que de voir prendre ce chemin à Mademoiſelle de Soiſſons qu'elle iroit à Avignon, & que Madame de Soiſſons iroit elle même faire ſa demeure en ce païs-là. On appuyoit même ce bruit, ſur ce que cette Princeſſe ne pouvoit plus ſubſiſter à Bruxelles, où il fait aſſez cher vivre. Une certaine femme nommée Vendôme que l'on connoit bien à la Cour, non pas par ſa qualité, mais parce qu'elle y apporte des ſalades au Roi & aux Grands, que l'on trouve meilleures que toutes celles qui viennent d'une autre main que de la ſienne, entendant parler que cette Princeſſe étoit tombée dans cette miſére, & ſe reſſouvenant du luſtre où elle l'avoit veuë autrefois, en fut ſi touchée de compaſſion qu'elle lui envoya du ſecours à proportion de ſes forces. On dit qu'elle le reçût, & même qu'il lui fit beaucoup de plaiſir; ce que je ne veux pas néanmoins aſſurer pour une verité, quoi que je l'aye ouï dire à des perſonnes de la premiere condition, qui en pouvoient ſavoir quelque choſe. Mais j'ai peine à croire que cette Princeſſe ait jamais été reduite dans un état à recevoir une ſomme comme celle-là, & du moins je ne

ſou-

ſouhaiterois pas que cela fût après avoir été témoin moi-même de ſa ſplendeur. Ce fut néanmoins un bruit tout commun à la Cour, comme auſſi que ſans la femme d'un Miniſtre d'un Prince étranger, qui lui donna de l'argent, elle ne ſavoit comment faire pour contenter ſon boulanger & ſon boucher, qui la perſecutoient pour être payés de ce qu'elle leur devoit.

Quoi qu'il en ſoit, cette Maiſon eſt toûjours bien decheuë de ce qu'elle étoit il n'y a que vingt-cinq ans, & le fils de cette Princeſſe qui la pouvoit relever, ayant eu la foibleſſe d'épouſer une fille indigne de ſa naiſſance, il a été obligé enſuite de ſortir du Royaume, faute d'y pouvoir ſubſiſter avec honneur. Cependant s'il eſt vrai que la mere de ce Prince ſoit coupable de ce dont on l'accuſe, on peut dire que ce qui lui arrive aujourd'hui eſt l'effet de la juſtice de Dieu, qui ne permet jamais que des crimes de cette nature demeurent impunis.

Mademoiſelle de Soiſſons ne fut pas la ſeule dont le Roi entreprit de reformer la conduite. Il fit la même choſe à l'égard de Mademoiſelle de la Force, l'une des deux filles qu'avoit laiſſé le feu Marquis de Caſtelmoron. L'autre avoit épouſé

le Marquis de Briequemau, nom fort connu parmi les Proteſtans de France, auſſi bien que celui de la Force, mais enfin comme cette Religion n'eſt plus à la mode aujourd'hui, Mr. de Briequemau prit le parti d'obéïr au Roi, qui veut que tout le monde ſoit Catholique Romain.

Mademoiſelle de la Force avoit déja eu pluſieurs avantures qui avoient fait beaucoup de bruit, & entr'autres celles du Marquis de Neſle & du fils du Preſident de Briou. Celle-ci ſur tout l'avoit deshonnorée encore plus que l'autre, parce que le fils de ce Preſident n'étoit qu'un petit Bourgeois en comparaiſon d'elle. Car ſans entrer dans la chimere de la Maiſon de la Force qui veut qu'elle ſorte des Rois d'Angleterre, dont tous les Généalogiſtes néanmoins ne tombent pas d'accord, ni ſans entrer non plus dans celle qui veut que le nom de Nompart qu'elle porte avec celui de Caumont, ne vienne que de ce qu'un de leurs Ancêtres tua un Dragon qui ravageoit tout le païs où ſont ſituées ſes Principales terres, il eſt conſtant que c'eſt toûjours une très illuſtre & une trés ancienne Maiſon. Elle a eu même deux Marêchaux de France tout de ſuite,

du

du premier desquels le Pere Mainbourg nous rapporte l'Histoire qu'il a tissuë à sa fantaisie dans son livre du Calvinisme, mais il s'est trompé si souvent dans tout ce qu'il a écrit, qu'il faudroit composer tout autant de volumes qu'il en a fait lui même, si l'on se mettoit en tête de vouloir le reprendre de toutes ses fautes. Cependant, puis qu'il se trouve ici occasion de parler de ce Marêchal qui s'appelloit Jacques, voici ce qui lui arriva véritablement au massacre de la S. Barthelemi, & non pas comme le conte ce Jesuite.

Charles IX. ayant envie d'attraper tout à la fois d'un même coup de filet tous les Protestans de France, en fit venir le plus qu'il pût, & des plus qualifiez à la Cour, pour les faire tuer pour ainsi dire à sa veuë, pendant qu'au même jour & à la même heure on devoit faire la même chose par tout son Royaume. De dire comment cela se pût executer sans qu'on eût avis de cette conjuration, c'est dequoi il ne s'agit pas ici : d'ailleurs quand je ferois là-dessus tous les raisonnemens imaginables, je n'aurois pas la mine d'y mieux réüssir que ceux qui se sont tuez la tête pour nous dire ce qu'ils en pensoient. Et en effet, il faudroit que j'en revinsse toûjours comme eux à dire que c'é-

c'étoit une chose que Dieu avoit resoluë de toute éternité, desorte qu'il avoit mis un voile devant les yeux de tous les gens qui y avoient interêt, de peur qu'ils ne s'apperceussent du peril qui les menaçoit. Quoi qu'il en soit, le pere de Jacques étant venu à Paris, où le Roi l'avoit mandé, & ayant amené avec lui ses deux enfans, savoir Jacques & son frere ainé, il fut assassiné tout des premiers avec ses deux fils. Jacques n'avoit encore que quatorze ans quand cela arriva; mais ayant plus d'esprit & de jugement que l'on n'a coûtume d'en avoir à un âge comme celui-là, il fit le mort au premier coup qu'il receut. Cela fut cause qu'on le laissa sans le fraper d'avantage, & se tenant tout étendu entre son pere & son frere qui avoient été tuez tout roides, il eut encore le jugement d'ôter à son pere un diamant de prix qu'il avoit à son doigt, & de le mettre dans sa bouche, avec un autre qu'il avoit aussi lui-même: Car il se doutoit bien qu'on ne tarderoit guéres à les venir depouiller, & que s'il n'avoit quelque chose pour se faire penser de sa blessure, & pour subsister quelque part, en attendant que cèt orage fût passé, il seroit reduit peut-être à mourir de faim. Ce qu'il avoit deviné arriva justement. Tout le peuple d'au-

d'autour du Louvre où ſon pere étoit logé apprenant ce qui ſe paſſoit, ſortit auſſitôt de chez ſoi pour profiter de la depouille de ces pauvres gens. Le maître du jeu de Paume qui eſt en ce quartier-là, & qui connoiſſoit les fils de Mr. de la Force, pour avoir été jouër quelquefois chez lui, tomba heureuſement dans leur maiſon, allant chercher à piller comme les autres. Il eut pitié de les voir en l'état où ils étoient, & en ayant parlé tout haut, quoi qu'il fût tout ſeul, Jacques qui le reconnut, crût qu'il devoit ſe fier à lui, & lui apprendre qu'il n'étoit pas encore mort. Le maître du jeu de Paume ravi de le voir encore en vie lui dit de ſe lever, & de s'en venir avec lui; qu'il le cacheroit dans ſa maiſon, & qu'il y ſeroit tout auſſi en ſeureté que s'il étoit chez ſon propre pere; mais comme il n'avoit point de manteau à lui donner, & qu'il ne pouvoit pas s'en aller tout nud, parce qu'un autre l'avoit déja dépouillé, Jacques lui dit de lui en aller chercher un, & d'apporter une lanterne avec lui, afin que quand il ſeroit revenu il pût profiter de ſes offres. Le maître du jeu de paume lui apporta ce qu'il demandoit avec un chapeau, & le faiſant paſſer devant lui comme s'il eût été ſon garçon, il l'emmena dans ſon logis,

où

où sa femme lui demanda qui il étoit. Il lui repliqua qu'elle n'avoit que faire de s'en mettre en peine, & qu'elle eût soin seulement de le bien traiter. Elle jugea à ce discours qu'il falloit que ce fût quelque Huguenot de conséquence, & ce qui le lui fit croire plûtôt, c'est qu'elle lui vit au doigt les deux diamans qu'il avoit sauvez. Cependant ayant grande envie de les avoir, & ne sâchant comment faire pour en venir à bout, elle commença à dire à son mari qu'elle vouloit qu'il le mit dehors, & qu'elle ne permettroit pas d'avantage qu'il s'exposât pour l'amour de lui aux inconveniens qui ne manqueroient pas de lui arriver, si on reconnoissoit jamais qu'il lui eût donné retraite. Cèt homme, qui avoit été obligé de lui dire qui étoit ce nouvel hôte, afin que par l'espérance qu'elle auroit d'en être bien recompensée un jour, elle lui donnât du repos, tâcha de l'apaiser sous les mêmes espérances. Mais comme elle aimoit mieux le present que l'avenir, elle ne cessa point de le persecuter continuellement, ne se pouvant empêcher de lui dire qu'il ne savoit guéres ce qu'il faisoit de se mettre ainsi en si grand danger pour n'en avoir aucun profit. Le Paumier ne pouvant lui faire entendre raison

ſon, en avertit Jacques, afin qu'il prit plûtôt le parti de s'en aller que de s'expoſer à quelque nouvelle diſgrace. La Force lui répondit qu'il mettroit remede à cela devant qu'il fût peu. Il avoit reconnu que cette femme convoitoit ſes diamans, parce qu'elle lui en avoit parlé pluſieurs fois, ainſi il lui en donna un, ce qui lui procura la paix pendant quelque jours. Mais comme celui qu'il avoit gardé étoit le plus beau, & qu'il ne lui avoit donné que le moindre, la méchante humeur reprit bientôt à cette femme, de ſorte que ſon mari n'eut pas plus de repos avec elle qu'il en avoit eu auparavant. Cèt homme qui avoit de la droiture ne pût aprouver ſon procedé, il l'en reprit aigrement, mais voyant qu'elle continuoit toûjours dans ſon injuſtice, tant elle avoit l'interêt en recommandation, il dit à Mr. de la Force de ſe donner bien de garde de lui faire préſent de ſon autre Diamant, qu'il valloit bien mieux qu'il s'en fût chez quelqu'un de ſes amis, & que s'il en connoiſſoit quelqu'un à qui il ſe pût fier, il iroit lui même lui demander s'il ſeroit en ſeureté chez lui. Mr. de la Force lui répondit qu'il ne connoiſſoit que Mr. de Biron; qu'il le prioit de l'aller voir de ſa part, &

qu'il

qu'il le connoissoit si généreux qu'il esperoit qu'il ne feroit point de difficulté de lui donner retraite. Le Maître du jeu de Paume y fut,& lui ayant demandé une audiance particuliere, il le surprit, & le réjoüit en même tems, quand il lui aprit que le jeune la Force étoit encore vivant. Mr. de Biron lui dit de le faire venir. Il vint chez lui tout aussitôt, & afin qu'il ne fût point reconnu, Mr. de Biron ne lui eut pas plûtôt parlé un moment, qu'il lui fit prendre un habit de Page de ses Livrées, & l'envoya à Biron. Il étoit gueri des blessures qu'il avoit reçûës le jour du massacre, & ayant pris la poste, il demeura en Guyenne jusques à ce qu'on cessa de persecuter les Réformez. Il fut ensuite à la guerre, où il se signala si glorieusement, qu'il y devint en plus grand estime que n'avoit jamais été aucun de ses predecesseurs. Il devint même si bien auprès de Henri III. & de Henri IV. qu'il fût Maître de la Garderobe & Capitaine des Gardes du Corps. Il épousa ensuite la fille de M. de Biron, pour reconnoissance de la retraite qu'il lui avoit donnée, & enfin étant parvenu à la dignité de Duc & Pair & Maréchal de France, il mourut à l'âge de quatre-vingt tant d'années, comblé de biens & d'honneur. Son fils eut aussi les

mêmes

mêmes dignitez, & n'ayant eu qu'une fille, elle fut mariée à Mr. de Turenne. La Duché de la Force tomba ainsi dans la Branche du second fils de Jacques, où elle est aujourd'hui.

Mademoiselle de la Force, dont il s'agit ici venoit aussi de ce même Jacques, qui étoit son grand Pere; mais y ayant beaucoup à dire qu'elle ne vécût avec autant d'honneur qu'il faisoit, le Roi lui fit faire à peu près un pareil compliment que celui qui avoit été fait à Mademoiselle de Soissons. Il lui fit dire qu'elle n'avoit qu'à choisir de deux choses l'une, ou de sortir du Royaume, ou de s'en aller dans un Convent. Ce fut un coup de foudre à cette fille qu'un ordre comme celui-là. Cependant comme il n'y avoit point à marchander avec le Roi, elle choisit le Convent, à condition toutefois que Sa Majesté lui donneroit dequoi y payer sa pension. Car bien qu'elle eût beaucoup d'intrigues, elle ne laissoit pas d'être si gueuse qu'elle n'avoit pas dequoi se nourir. Peut-être que si elle eût été plus riche, elle n'eût eu garde de s'aller ainsi ensevelir toute vive entre quatre murailles; mais comme la nécessité oblige à faire bien des choses, il lui fut impossible de prendre un autre parti que celui-là. Une certaine

Ma-

Madame Thaumur essuya la même bourasque, quoi qu'elle fût mariée, & que son mari qui étoit Capitaine des Galéres de Versailles, fût assez docile pour ne se point plaindre de sa conduite. Mais le Roi qui avoit déclaré hautement devant toute la Cour, qu'il ne vouloit pas souffrir qu'on donnât aucun scandale à son prochain, sachant qu'elle étoit assez charitable pour consoler un vieux Suisse, de la perte qu'il avoit faite de sa femme, il la fit enfermer parmi les Filles Repenties.

Cela fit peur à quantité de femmes dont la conduite n'étoit pas meilleure que la sienne, pendant que tous les gens de bien approuverent la resolution que Sa Majesté prenoit de travailler à la réformation des mœurs. En effet, Sa Majesté ayant commandé à Mr. l'Archevêque de Paris d'y tenir la main aussi-bien que lui, ce Prélat donna ordre aux Curez de cette grande Ville de prendre langue chacun dans l'étenduë de sa Paroisse, de tous ceux qui y vivoient licentieusement, ou sous pretexte de leur autorité, ou sous pretexte d'un mariage de conscience. Sa Majesté étendit même son soin jusques au delà de cette Capitale, & il envoya le même ordre dans les Provinces à tous les Evêques. Celui d'Angers

gers avoit dans ſon Dioceſe un homme plus riche que qualifié, & qui étoit dans l'un de ces deux cas. C'étoit le Comte de Seran, qui avoit été Chancellier de Monſieur. Il voyoit familierement une certaine Madame Racapée, & l'on ne ſavoit de la maniére qu'ils vivoient enſemble, s'il y avoit du libertinage à leur fait ou quelque mariage de conſcience; car ſes ſortes de mariage ſont aujourd'hui grandement à la mode, de ſorte qu'on n'entend preſque parler d'autre choſe dans le monde; l'Evêque le fût voir, comme cela lui arrivoit aſſez ſouvent, mais après avoir dîné avec lui & avec cette Dame, qui ordonnoit de tout dans ſa maiſon, il lui dit qu'il ne vouloit pas demeurer davantage ſans lui aprendre le ſujet de ſa viſite; que Sa Majeſté lui avoit ordonné de ſavoir de lui ce que cette femme lui étoit, parce que ſi elle ne lui ſervoit que pour ſon plaiſir, & ſans lui être quelque choſe de bien ptès, il falloit qu'il ſe réſolut à ne la plus voir. Le Comte de Seran ſachant que ſes richeſſes qui le rendoient fort abſolu dans tout le païs ne lui ſerviroient de rien pour éluder la demande qui lui étoit faite de la part du Roi, il fut obligé de lui déclarer qu'il étoit marié avec elle. L'Evêque lui répondit que c'étoit quelque choſe que ſa déclaration, & qu'il

qu'il entroit même avec lui dans les raiſons ſecrettes qu'il lui aporta en même tems de ce qu'il avoit toûjours tenu la choſe cachée juſques là, mais que ce n'en étoit pas encore aſſez pour rendre une réponſe telle qu'il devoit à Sa Majeſté; que s'il ne s'agiſſoit que de lui ſeul, il ſe contenteroit de ſa parolle; mais que comme il s'y agiſſoit du Roi, il falloit qu'il lui fit voir des preuves de ce qu'il lui diſoit. Ce Comte l'entendant parler de la ſorte, lui fut chercher le Contract de mariage qu'il avoit fait avec cette Dame, & lui montra en même tems le certificat comment ils étoient mariez. Il n'en démanda pas d'avantage, & en ayant rendu compte au Roi, cette affaire a produit depuis un ſi bon effet, que le Comte ne s'en cache plus maintenant dans ſa famille, de ſorte que Madame de Racapée y eſt regardée aujourd'hui comme ſa femme.

La Ville de Paris vint cependant à changer d'un de ſes principaux Magiſtrats, quoi qu'il ne ſoit pas ni des plus anciens ni des plus honorables. Je veux parler de la charge de Lieutenant de Police, dont Mr. de la Reinie qui vit encore aujourd'hui fut pourvû le premier de l'année 1667. car il n'y en avoit jamais eu auparavant, & ſes fonctions étoient attachées à celle de Lieutenant Civil.

vil. Mais Sa Majesté considerant que dans une aussi grande Ville que cette Capitale, c'étoit trop d'affaires pour un seul homme que de vacquer en même tems aux affaires des particuliers & à celles de la Police, il la créa en sa faveur. Il est vrai qu'il entra dans cette création autant de Politique que de zéle pour la Justice. Comme le Roi avoit éprouvé durant sa Minorité que cette Ville étoit capable toute seule, par son exemple, de faire soulever tout le reste du Royaume, il étoit bien-aise d'y établir un homme de confiance, qui pût avoir les yeux sur tout ce qui s'y passeroit. Il y attacha douze mille francs d'apointement, & Mr. de la Reinie après l'avoir exercée pour le moins vingt-cinq ans, commençant à devenir vieux, où peut-être voulant faire sa cour au Ministre, il lui demanda, il y a déja quelques années, de lui vouloir donner Mr. Bignon son neveu, afin de lui servir, pour ainsi dire, de Coadjuteur. Comme c'est une charge qui donne une grande authorité, & de grandes liaisons à la Cour, Mr. Bignon (c'est celui qui est aujourd'hui Intendant de Picardie) accepta cèt emploi par le Conseil de ses parens & de ses amis; mais étant d'une famille qui a toûjours été bienfaisante & toute remplie d'humanité, il

s'en laſſa bien-tôt, par ce qu'il vit que pour faire cette charge comme il falloit, il étoit beſoin en quelque façon de ſe depouiller de l'un & de l'autre; ainſi il ſe mit à briguer une Intendance, & eut celle d'Amiens. Cependant Mr. de la Reinie devenant tous les jours de plus vieux en plus vieux, car il n'a gueres moins de quatre vingt ans, demanda à être déchargé tout de nouveau de ce fardeau, & même permiſſion de tirer de l'argent de cette charge. Le Roi le lui accorda, mais à condition de s'en demettre entre les mains de Mr. d'Argenſon. Celui-ci eſt un autre homme que Mr. de la Reinie pour la qualité, & pour ce qui eſt de l'eſprit il ne lui cede encore en rien. Il a d'ailleurs toutes les qualitez requiſes pour ſe faire craindre, & ſa ſeule figure impoſe de la frayeur ſi elle n'impoſe pas grand reſpect. Son pere a été Ambaſſadeur à Veniſe, & ſes ancêtres ont également fleuri & dans l'épée & dans la robe. Cependant comme les Ambaſſades n'ont pas coûtume d'enrichir, ſon pere qui vit encore aujourd'hui y a mangé une bonne partie de ſon bien, ainſi ſon fils avoit été obligé d'abord de prendre une charge qui étoit au deſſous de lui, c'eſt celle de Lieutenant Géneral de Limoges; mais ſon bonheur l'ayant

atti-

attiré à la Cour & ayant eu ensuite quelques commissions dont il s'est acquitté au gré de la Cour, il s'est frayé insensiblement le chemin à la charge dont je viens de parler. Comme elle répond au Parlement, il fut voir Mr. le premier President quelques jours aprés en avoir été pourveu, pour lui demander l'honneur de sa protection. Ce Magistrat qui a l'air grave, & qui affecte de le paroître encore d'avantage qu'il ne l'est dans le fonds, le receut de la maniére qu'il a coûtume de recevoir tout le monde. Il écouta son compliment sans sourciller, & voyant qu'il l'avoit fini, il ne lui répondit que ces trois parolles *seureté*, *netteté*, *clarté*, puis lui tourna le dos. Mr. d'Argenson eut été bien surpris s'il n'eût pas connu son caractére, mais y ayant déja long-tems qu'il en étoit instruit, il s'en retourna chez lui en meditant ce que ces trois parolles vouloient dire. Il ne lui fut pas dificile de le deviner. Il comprit tout aussi-tôt que par la premiere il vouloit dire qu'il eût le soin de faire faire si bien le devoir au guet qu'on n'entendit point parler de vol dans la Ville; par la seconde qu'il eût à tenir la main à ce que ceux qui étoient chargez du n'étoiement des ruës s'en acquittassent comme il faut, & par la troisiéme qu'il fit

la même chose à l'égard de ceux qui doivent entretenir les lanternes. Voila les fonctions qui avoient degouté Mr. Bignon de cette charge avec quelques autres qui n'étoient pas moins desagréables à un homme comme lui. Cependant sa delicatesse fit plaisir à Mr. de la Reinie, car il tira de Mr. d'Argenson cinquante mille écus pour lui donner sa resignation Il en eût même tiré encore bien d'avantage, si ce n'est que le Roi fixa le prix qu'il en devoit recevoir. Comme il n'y a point de Paulette à cette charge, ainsi qu'à toutes les autres de la robe, si l'on en excepte celle de Chancelier, de premier President des Parlemens &c.. Sa Majesté donna un Brevet de retenuë de cent mille francs à Mr. d'Argenson. Il en commença l'exercice par la déclaration de la guerre qu'il fit à ceux & à celles qui donnoient à joüer au Lansquenet. Il en eut ordre exprés de Sa Majesté, parce qu'elle avoit remarqué depuis quelques années que ce malheureux jeu, aussi bien que celui de la Bassette, avoit ruiné une infinité d'Officiers de guerre, qui avoient été obligez d'abandonner leurs Compagnies, parce qu'ils y avoient perdu tout ce qu'ils avoient pour les remettre.

Mr. Bignon Conseiller d'Etat, pere de celui

lui dont je viens de parler presentement vint cependant à mourir tout à coup, & sans avoir le tems de se preparer à ce passage. Il s'étoit couché la veille aprés avoir mangé à son ordinaire, & sans ressentir aucune incommodité, mais on le trouva mort le lendemain matin dans son lit. La charge de Conseiller d'Etat qu'il avoit, eût bien accommodé son fils, lequel n'avoit rien à espérer d'ailleurs de sa succession, car il laissoit beaucoup plus de debtes que de bien; mais comme il y avoit déja longtems que le Roi s'étoit déclaré qu'il ne vouloit point rendre ces charges comme héréditaires, en les faisant passer du pere au fils, il crut être obligé de prendre bien des mesures avant que de la demander à Sa Majesté. Il en avoit plus de commodité qu'un autre, à cause qu'il étoit neveu de Mr. de Pontchartrain, qui avoit servi fort utilement depuis qu'il avoit été fait Controlleur Général à la place de Mr. le Pelletier. Peu de gens en effet eussent été capables comme lui de s'acquitter avec autant de bonheur & d'adresse d'un emploi aussi fâcheux que le sien, dans un tems comme celui où l'on avoit été depuis qu'il y avoit été apellé, & certainement on ne peut voir sans étonnement, & sans quelque sorte

 d'ad-

d'admiration en même tems, la difference qu'il y a aujourd'hui entre la maniére que les finances sont administrées, & celle dont elles l'étoient sous le Ministére du Cardinal Masatin. Quand il falloit trouver un million, il falloit des sueurs & des peines incroyables. Ceux qui ont connoissance des affaires savent que quand on eut pris Dunquerque en 1658. on ne put le retirer des mains des Anglois, faute de leur pouvoir donner trois millions, comme on en avoit la faculté par un traité secret, qui avoit été fait avec Cromwel. Ainsi il fallut augmenter cette somme d'un million quand le Roi l'acheta quelques années aprés. Encore fut-on obligé d'user de beaucoup d'artifices avant que d'en venir à bout, & aujourd'hui si le Roi a besoin de cinquante millions, il n'a qu'à parler, & il les trouve pour ainsi dire en un quart d'heure. Quoi qu'il en soit, Mr. de Pontchartrain ne s'assurant pas tant en cela qu'il osât se flatter d'obtenir cette grace pour son neveu, à cause des difficultez qu'il prevoyoit tâcha d'en lever une avant que d'en parler à Sa Majesté. Cette difficulté consistoit en ce que le Roi avoit promis à Mr. de Caumartin Intendant des Finances, la premiere place de Conseiller d'Etat qui viendroit à

va-

vaquer. Il ſavoit que le Roi ſe reſſouvient d'ordinaire de ſes promeſſes, & qu'il lui faut des raiſons bien fortes pour les lui faire oublier. Ainſi il parla à Mr. de Caumartin à qui il fit connoître qu'il l'obligeroit s'il vouloit ſe deſiſter de ſa prétention en faveur de ſon neveu. Comme il y a toûjours plaiſir d'obliger un Miniſtre, Mr. de Caumartin lui promit de ne pas faire la moindre démarche pour faire reſſouvenir le Roi de ce qu'il lui avoit promis; mais il s'en reſſouvint bien de lui même; deſorte que quand Mr. de Pontchartrain lui parla pour Mr. Bignon, il lui répondit qu'il étoit bien fâché de ne lui pouvoir acorder ſa demande, mais qu'il y avoit deux raiſons qui l'en empêchoient, l'une qu'il ne vouloit point du tout que ces ſortes de charges paſſaſſent du pere au fils, l'autre qu'il avoit donné ſa parolle à Mr. de Caumartin de lui donner le premier de ces Offices qui ſeroit vaquant. Mr. de Caumartin fut ainſi fait Conſeiller d'Etat, quoi qu'il y eût renoncé à la priere de Mr. de Pontchartrain. Cependant la premiere fois qu'il fut au Conſeil, il pretendit y prendre ſéance du jour qu'il avoit été receu Intendant des Finances, parce que les Intendans des Finances ont un brevet de Conſeiller d'Etat; mais ceux qu'il eût precedés, ſi

ſa prétenſion eût eu lieu, s'y étant oppoſez, Mr. le Chancellier, à qui c'étoit à prononcer là-deſſus, en decida en faveur de ceux-ci. Deux ou trois jours avant que Mr. Bignon mourût, ſon frere qui étoit premier Préſident du grand Conſeil tomba malade. Comme ſa maladie paroiſſoit dangereuſe, & qu'effectivement elle l'étoit ſi fort qu'il en mourut ſept ou huit jours aprés, on ne voulut point lui dire ce qui étoit arrivé à ſon pere, de peur qu'il ne ſe mit en tête qu'il ne ſeroit pas long-tems ſans le ſuivre.

Cependant comme le mort l'étoit venu voir pendant les premiers jours de ſa maladie, & qu'il n'y pouvoit plus revenir, puis qu'il étoit enterré, il demanda à une fille unique qu'il avoit, ſi c'eſt qu'il l'eût déja oublié. Il avoit marié cette fille à Mr. de Verthamont Maître des Requêtes, qui étoit déja l'un des plus riches hommes de la robe, mais qui l'alloit encore bien devenir d'avantage par ſa ſucceſſion. Car ce Mr. Bignon étoit ſans comparaiſon mieux dans les affaires que ſon ainé, & il avoit pour le moins quatre cent mille écus de bien. Sa fille n'en étoit pas plus heureuſe pour cela; ſon mari ne l'aimoit point, ſoit parce qu'elle ne merite pas trop de l'être par ſon peu de beauté, ou qu'il aime un peu le cot-

ti-

tillon. Il avoit effectivement des maitresses, & elle étoit reduite à avoir des complaisances pour elles, afin qu'elle fût de leurs parties, & qu'elle pût ainsi rester toûjours dans la Compagnie de son mari, pour qui elle a autant d'amour qu'il a d'indifference pour elle. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Mr. de Verthamont se montre ainsi coquet, quoi qu'il y ait déja quelque tems qu'il en devoit être rebuté par une avanture qui lui arriva. Il aimoit une Demoiselle, laquelle avoit des freres qui étoient dans le service. Elle étoit bien pour le moins d'aussi bonne maison que lui, mais comme il y avoit bien de la difference entre leur fortune, & qu'elle étoit aussi pauvre qu'il étoit riche, les Officiers dirent à leur sœur de lui faire bonne mine, & qu'ils feroient en sorte d'en tirer dequoi la marier. Peut-être l'eût-elle bien fait sans leur conseil, & si l'on en croit la chronique, s'il ne la haïssoit pas elle ne le haïssoit pas pareillement. Quoi qu'il en soit, cette fille lui ayant donné rendez-vous, ses freres le surprirent avec elle, & le menacerent de lui faire un méchant parti s'il ne se mettoit à la raison. Il leur offrit une somme considerable s'ils vouloient le laisser aller. Il ne l'avoit pas sur lui, car on ne porte pas tant d'ar-

gent ſur ſoi ; mais leur en ayant fait ſon billet, il jugea à propos de le payer ſans rien dire, pour étouffer autant qu'il pouroit cette affaire dont il ne vouloit pas qu'il fût fait du bruit dans le monde. Si un Cordonbleu qui eſt aujourd'hui à la Cour avoit pû de même ſe tirer d'affaire avec les freres de ſa femme, peut-être ne l'eût-il jamais épouſée; mais ceux-là n'étant pas de ſi bonne compoſition que ceux-ci, il lui fallut chanter malgré qu'il en eût; joint à cela qu'il y eût bien à dire que ſon billet n'eût été auſſi bon que celui de Mr. de Verthamont.

Cependant pour ne me pas éloigner d'avantage de mon ſujet, je dirai que la femme de ce Magiſtrat trouva quelque deffaite à ſon pere, quand il ſe plaignit à elle que ſon frere ne le venoit plus voir, & lui ayant gueri l'eſprit de la penſée qu'il avoit là-deſſus, il mourut ſans ſavoir qu'il l'avoit précedé dans ce voyage qui eſt inevitable à tous les hommes. Quoi que ſa charge ne fût qu'une charge de nouvelle creation, néanmoins comme on ne trouve pas tous les jours l'occaſion de ſe faire premier Preſident, & particulierement d'une Compagnie auſſi celebre que l'a toûjours été le grand Conſeil, elle ne manqua pas de gens qui deſirerent de l'avoir. Mais le Roi qui

a toûjours beaucoup de consideration pour les enfans, quand il s'agit de charges qui peuvent être héréditaires sans consequence, en donna l'agrément à Monsieur de Verthamont. Au reste la consequence qu'il y a que celles de Conseiller d'Etat ne le soient pas, c'est que si le Roi les laissoit passer du pere au fils ou aux plus proches parens, il n'auroit plus rien dequoi recompenser ceux qui le servent comme il faut dans le Conseil, & même dans les autres charges de la robe. Ils ne servent tous effectivement que pour devenir un jour Conseiller d'Etat, principalement depuis quelque tems; parce que l'on voit que c'est de ce corps que le Roi a tiré deux ou trois hommes pour les faire Chancelliers. Ainsi chacun s'efforce à l'envi de lui être agréable, soit dans les Intendances ou dans les autres commissions dont l'on se trouve chargé. Or l'on n'ignore pas combien il est important au Roi d'avoir ces sortes de personnes à lui, ce qui ne lui arriveroit peut-être pas, au moins de la maniére qu'ils lui sont tous devoüez aujourd'hui, s'ils se voyoient dechus de cette recompense qu'ils attendent pour le fruit de leurs services.

Deux autres freres moururent quelques jours aprés les Bignons, lesquels avoient

eu cela de particulier en eux qu'il n'étoit jamais rien arrivé à l'un qu'il ne fût arrivé la même chose à l'autre, aussi étoient-ils jumeaux, & même si ressemblans de visage qu'excepté que l'un étoit de robe & l'autre d'épée, on les eût pris souvent l'un pour l'autre. Ils aimoient tous deux le jeu, & il étoit seur que si l'un perdoit son argent l'autre le perdoit aussi en même tems. Quand celui qui alloit à la guerre étoit blessé l'autre se blessoit pareillement ou d'une chutte ou par quelque autre accident. Si l'un avoit une maîtresse infidele, l'autre n'étoit pas mieux traité de la sienne. Enfin toute la difference qu'on y ait jamais remarquée, c'est que l'un a attendu bien plus long-tems que l'autre à se marier, & il n'a manqué que cela dans toute leur vie pour verifier ce qui se dit d'ordinaire des enfans qui viennent ainsi d'une même couche, savoir que ce qui arrive à l'un est inévitable à l'autre, mais peut-être que celui qui ne se maria pas si-tôt ne le fit que parce qu'il crut que son frere n'étoit pas trop content du mariage qu'il avoit fait. Il y a des femmes qui n'encouragent guéres les hommes à se marier, principalement quand elles tranchent du bel esprit, & qu'elles se mêlent de decider de toutes choses. C'est des deux

Bau-

Bauquemars dont je veux parler, dont l'un étoit Marêchal de Camp & Gouverneur de Bergues, & l'autre President des Requêtes du Palais. Le Roi donna ce Gouvernement au Comte de la Motthe neveu du feu Marêchal de la Motthe Houdancour & qui étoit aussi Marêchal de Camp. Le Comte de Brionne, fils ainé de Mr. le Grand, & qui avoit la survivance de la charge de grand Ecuyer, fut alors attaqué d'apoplexie, quoi qu'il n'eût encore que trente-cinq ans tout au plus: elle fut même si violente que la bouche lui en demeura non seulement de travers, mais ce qu'il y eut encore de plus étonnant, c'est qu'un de ses yeux descendit au milieu de son visage. Son pere & sa femme le firent partir en même tems pour aller aux eaux, mais en y allant, il se trouva encore attaqué du même mal, de sorte qu'on le crut perdu. Il en revint encore néanmoins, comme il avoit fait la premiere fois, & ayant achevé son voyage, les eaux & sa jeunesse le remirent insensiblement en meilleur état. Le Roi qui a toûjours aimé son pere, eut la bonté de lui témoigner la joye qu'il avoit de sa resurrection. Sa Majesté donna encore d'autres marques & bien plus sensibles à Madame la grande Duchesse du penchant

 qu'il

qu'il a d'obliger tout le monde. Elle avoit un procès contre lui, touchant la succession de Madame de Guise sa sœur qu'elle prétendoit lui apartenir. Le Roi soûtenoit le contraire, & il y paroissoit même bien fondé, parce que la Duché d'Alençon, dont il s'agissoit dans ce procès, a toûjours été un apanage des fils de France, lesquels reviennent toûjours à la Couronne, faute d'Enfans mâles. Mais le Roi considerant que la grande Duchesse qui est sa cousine germaine n'est pas trop riche, car son mari en l'éloignant d'auprés de lui ne lui a donné que soixante mille Francs de pension, ce qui est cause qu'elle ne marche jamais qu'avec un Carosse, ce qui ne sied pas trop bien à une Princesse du Sang, & sur tout à une petite-fille de Henri IV. le Roi, dis-je, considerant sa pauvreté, & que d'ailleurs elle avoit quelques raisons pour elle, qui sembloient combattre les siennes, il lui dit que si elle vouloit, il lui donneroit la joüissance des biens de sa sœur sa vie durant, à condition qu'elle renonceroit à la proprieté. Cette Princesse qui ne demandoit qu'à se faire riche du revenu, sans se mettre en peine autrement de ce qui arriveroit après sa mort, y consentit volontiers; mais sa Majesté s'étant fait depuis un scrupule de ce qu'il ne

lui

lui donnoit que l'usufruit d'une chose qui peut-être lui appartenoit legitimement en proprieté, la lui abandonna à la fin, aussi bien qu'il avoit déja fait le revenu. Cette delicatesse de conscience qui ne permettoit pas à ce Prince d'avoir rien à se reprocher, lui avoit fait faire réflexion bien des fois sur quantité de choses qui s'étoient passées durant son régne, & ausquelles on pouvoit donner d'autres couleurs que celles dont l'on s'étoit servi pour les lui faire entreprendre. Il voyoit que tout son Royaume en étoit en feu, & qu'il n'y avoit pas moyen de l'éteindre, à moins que de restituer quantité de Places que ses Ennemis l'accusoient d'avoir prises par le seul droit de bienséance, & parce qu'il avoit la force à la main. Il eut pû peut-être, s'il eût voulu, faire voir non-seulement le contraire à toute l'Europe, puis qu'il pretendoit avoir eu raison de faire ce qu'il avoit fait, mais encore soûtenir son droit par les armes, puisque malgré la Ligue furieuse qui avoit été faite contre lui, il avoit toûjours eu le dessus sur ses Ennemis, depuis qu'ils avoient fait paroître les desseins qu'ils avoient contre sa Couronne.

Cependant comme il y avoit déja longtems qu'il ne songeoit plus qu'à son salut,

& que le ſoin qu'il en a fait naître quantité de ſcrupules, on avoit vû tout d'un coup, & non pas ſans admiration, non plus que ſans étonnement, qu'il avoit offert de rendre les Villes de Strasbourg & de Luxembourg, qui étoient les plus fortes barriéres de ſon Royaume. Il avoit offert de même d'en rendre pluſieurs autres qu'on ne pouvoit pas dire qu'il n'eût emportées de bonne guerre, puis qu'il les avoit priſes l'épée à la main, & à la barbe de ſes ennemis: & en effet ils n'avoient pû les deffendre, quoi qu'ils ſe fuſſent aſſemblez tous contre Sa Majeſté ; ainſi il ſembloit vrai-ſemblable de dire qu'elle étoit en droit de les garder, ou du moins d'en demander un équivalent. Mais le Roi conſideroit que s'il vouloit diſſiper cette horrible conjuration, & rendre le repos à ſes Peuples, qui gemiſſoient ſous le faix de la plus cruelle guerre qui ſe fût jamais élevée contre aucun Souverain, il devoit ſe relâcher de ſes interêts. Il y avoit déja long-tems qu'il avoit envoyé en Hollande le Sieur de Callieres, afin d'y faire des propoſitions de Paix. Il s'étoit adreſſé à ces peuples plûtôt qu'à tous les autres qui étoient contre lui, parce qu'il ſavoit que leur Etat, qui ne ſubſiſte que par le Commerce, écoûteroit plus volontiers qu'un

autre

autre qu'on parlât de mettre fin à la guerre, qui le troubloit de tous côtez. D'ailleurs cèt Etat n'avoit rien à gagner à la continuer, & il ne ressembloit pas en cela à la Maison d'Autriche, qui se flattoit de revenir par là à cette supreme puissance où elle s'étoit veuë du tems de Charles-quint. Il n'y avoit qu'elle effectivement, qui pût tirer du profit de tout ce qui se passoit alors dans l'Europe, desorte qu'on pouvoit dire que tous les Princes qui y avoient les armes à la main ne travailloient que pour ses interêts. Car c'étoit uniquement pour elle que devoient être ces conquêtes qu'ils prétendoient faire sur le Roi, & quoique les Princes de l'Empire eussent d'autres pretentions, comme néanmoins il y a long-tems qu'ils ont l'experience que l'Empereur, s'il m'est permis de parler de la sorte, ne se sert d'eux que comme le singe fait de la patte du chat, quand il en veut tirer les marons du feu, comme dis-je, il a toûjours bien sû profiter à leur préjudice du droit de sequestre, qu'il pretend lui être dû, & que même à la paix de Nimegue il garda Philisbourg, quoi qu'il appartint à l'Evêque de Spire, il leur étoit aisé de voir qu'ils s'épuisoient pour lui seul, & sans qu'il leur en pût jamais revenir rien de bon. Aussi s'ils avoient donné tête baissée, comme

ils avoient fait dans la Ligue qui leur avoit été proposée contre Sa Majesté, ce n'avoit été que par la crainte de sa grande puissance. Ils avoient consideré que leur fortune les ayant mis entre deux Princes qui leur devoient être également suspects, il valloit encore mieux se déclarer contre celui qui paroissoit le plus prêt à les engloutir, que contre l'autre qui n'étoit pas si en état de leur nuire. Voilà ce qui avoit formé les liens étroits qui les unissoit avec l'Empereur, & qui étoient d'autant plus indissolubles que Sa Majesté Imperiale avoit trouvé moyen de tenir ces Princes sous sa dependance, par l'adresse qu'il avoit euë de faire déclarer le Roi infracteur des Traitez de Munster & de Nimegue, & ennemi juré de l'Empire. Sa Majesté n'avoit donc pû s'adresser à eux pour faire réüssir ses bonnes intentions, non plus qu'à l'Angleterre, parce qu'elle avoit placé sur le trône un Prince que Sa Majesté n'avoit pas voulu reconnoître jusques là pour Roi légitime, & qu'elle regardoit au contraire comme l'ame de toute la Ligue qui avoit été formée contre elle. Il est vrai que les Hollandois étoient dans une espéce de dépendance de ce nouveau Roi, soit par la qualité qu'il avoit de leur Stathouder, soit par l'union in-

time

time que les principaux de cèt Etat avoient avec lui ; néanmoins comme Sa Majesté étoit resoluë de reconnoître à la fin ce Prince pour Roi d'Angleterre, elle crut que quelque liaisons que les Hollandois eussent avec lui il ne seroient pas indifferens à une proposition qu'il leur vouloit faire, principalement quand ils verroient qu'en levant cette difficulté, il ne seroit pas difficile de parvenir à une paix générale: & en effet Mr. de Caillieres n'eut pas besoin de leur faire envisager les suites que la guerre pouvoit avoir, aussi-bien pour eux que pour les Princes de l'Empire, pour leur persuader qu'ils devoient concourir avec Sa Majesté à rendre la paix à l'Europe. Ils connoissoient trop leurs interêts pour ignorer que leur seureté, aussi-bien que celle de plusieurs autres Puissances, ne consistoit qu'à entretenir dans un certain équilibre, ou pour mieux dire dans une certaine égalité les Maisons de France & d'Autriche, qui servent comme de contrepoids à tous les Princes Chrêtiens, pour les empêcher de tomber sous la puissance de l'une ou de l'autre. Aussi tout de même que dans une balance l'on voit que quand un côté est emporté par l'autre on y met tout aussi-tôt un poids pour la retenir dans l'équilibre, ainsi l'on a toûjours veu

que

que depuis que ces deux Maisons sont entrées en concurrence l'une avec l'autre tout ce qu'il y a de Princes dans l'Europe se sont servis de la même maxime pour abbaisser celle qui a pretendu trop s'élever, & c'est cette maxime qui régne encore aujourd'hui, & qui a mis les armes à la main à tant de Puissances qui étoient autrefois dans les interêts de Sa Majesté, particulierement les Hollandois & les Princes de l'Empire, qui ne trouvoient point de protection ni plus prompte ni plus assurée que la sienne, quand ils se voyoient sur le point de tomber sous la domination de la Maison d'Autriche.

Quoi qu'il en soit, les Hollandois voyant qu'aux propositions que faisoit le Roi de rendre tant de bonnes Places, s'ils ne remettoient pas tout à fait ces deux Maisons dans un juste équilibre, ils feroient du moins en sorte que la puissance de Sa Majesté ne leur seroit plus si suspecte: Ils firent un acceuil très favorable à Callieres, aprés pourtant ne lui avoir envoyé un passeport que par la permission du Prince d'Orange. Cependant avant que d'entrer en conference avec lui ils voulurent voir si le pouvoir que lui avoit donné Sa Majesté étoit en bonne forme. Mais il ne pouvoit pas l'être d'avan-

tage,

tage, puis qu'il étoit ſcellé du grand ſçeau. Néanmoins il ſe preſenta d'abord une difficulté à ce Traité, & ce fut que les Hollandois prétendoient ne rien faire ſans l'Angleterre, & ſans leurs autres Alliez. Cela étoit indifferent à Callieres, parce que dès avant que de partir de France il s'étoit bien douté qu'il ne pouroit pas les obliger à traiter ſeuls avec le Roi. Cela s'étoit fait pourtant à la paix de Nimegue, où les Plenipotentiaires de Sa Majeſté avoient eu l'adrêſſe de leur rendre la puiſſance du Prince d'Orange ſuſpecte, ainſi ils s'étoient hâtez de conclure leur traité à part, ce qui avoit été cauſe que tous leurs Alliez avoient été obligés enſuitte de s'accommoder avec le Roi. Mais ce qui avoit pû ſe faire alors n'étoit pas bon ſeulement à propoſer maintenant. Les Hollandois avoient reconnu la faute qu'ils avoient faite, & ils n'avoient garde d'y retomber. Au reſte Callieres, qui comme je viens de dire, avoit bien conté là-deſſus, & qui avoit ordre du Roi de ne point reconnoître le Prince d'Orange pour Roi d'Angleterre avant que d'être aſſuré de la Paix, trouva un expedient pour concilier l'ordre du Roi ſon maître avec la difficulté que les Hollandois faiſoient de ne point traiter avec lui ſeparément de leurs Al-

liez,

liez. Ce fut de consentir qu'ils n'entamassent rien sans leur participation, & que s'ils voyoient qu'il y eût jour de conclure quelque chose, ils leur en feroient leur rapport, & que l'on prendroit aprés cela toutes les mesures qu'il faudroit, & qu'il seroit bien aise que chacun fut content. Comme il n'y avoit point d'inconvenient à suivre ce conseil, les Hollandois y donnerent les mains du consentement des Alliez. Ils demanderent cependant pour Preliminaires du traité la restitution de la Lorraine & celle des Villes de Stratsbourg, & de Luxembourg. Callieres consentit de la part du Roi à l'un & à l'autre; mais à condition que quant à la Lorraine, elle ne seroit renduë que selon ce que l'on en étoit convenu par le traité de Nimegue. Le President Canon qui avoit soin en Hollande des interêts du Duc de Lorraine, s'y opposa, sous pretexte que quand son maître étoit entré dans la Ligue comme les autres Princes, on lui avoit promis de ne point faire de paix qu'on ne lui donnât contentement. Il representa aux Alliez que si on ne lui restituoit son païs qu'avec les restrictions contenuës au Traité de Nimegue, il se trouveroit que bien loin qu'il lui revint aucun benefice de la confederation qu'il avoit faite avec eux, il se trouveroit qu'il au-

roit

roit plûtôt empiré ſon marché que de le rendre meilleur : qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'y rentrer avant la guerre ; mais qu'ayant crû qu'il devoit imiter ſon pere qui n'en avoit point voulu à ces conditions, il y avoit déja prés de vingt ans, il lui étoit bien dur mainteant, aprés avoir laiſſé écouler tant d'années, de voir qu'il n'en ſeroit pas plus avancé aujourd'hui qu'il l'avoit toûjours été.

Comme les grandes Puiſſances aprés avoir été bien aiſes de ſe ſervir des autres qui leur ſont inferieures pour faire réüſſir leurs deſſeins, ne ſe mettent guéres en peine de leurs interêts, quand elles ſont une fois venuës à bout de ce qu'elles pretendent, les Alliez aprés s'être contentez de parler une fois ou deux de cette affaire, ne jugerent pas à propos d'y inſiſter d'avantage. Ils dirent au Preſident Canon qui leur avoit preſenté divers Memoires là-deſſus, qu'on les examineroit plus à loiſir avant que de rien conclure, & bien que les Miniſtres de l'Empereur ſe joigniſſent à lui pour faire donner contentement à ce Duc, ils n'en purent venir à bout ni les uns ni les autres. Les choſes étant déja ſi avancées de la part des Hollandois, & l'Angleterre n'ayant pas moins de penchant qu'eux à faire la paix, à

cauſe

cause des prises qu'on leur faisoit continuellement sur Mer, lesquelles avoient reduit leur Commerce dans un pitoiable état, l'on convint de part & d'autre de nommer des Plenipotentiaires pour achever ce qui n'étoit encore qu'ébauché. Il y eut cependant beaucoup de difficulté avant que de convenir du lieu où l'on s'assembleroit pour cela. L'Empereur vouloit que ce fût dans quelque Ville d'Allemagne, & le Roi ne le vouloit pas. Sa Majesté Imperiale ne le faisoit que pour éloigner la Paix dont il n'avoit pas grande envie, parce que tant que la guerre dureroit il se voyoit maître de tous les Princes de l'Empire, qui étoient obligez de suivre absolument ses volontez. Il craignoit que la paix venant à se faire, ils n'ouvrissent les yeux sur leurs interêts, & qu'ils ne vinssent enfin à reconnoître qu'en travaillant comme ils faisoient à augmenter son pouvoir, ils ne fussent un jour cause eux-mêmes de lui faire entreprendre sur leur liberté. Mais en voulant ainsi que l'on nommât une Villé dans l'Empire, il avoit encore en veuë une autre chose qu'il croyoit avantageuse pour lui. Comme depuis la paix de Savoye le Roi se trouvoit supperieur en troupes à tous les Alliez, & qu'il en faisoit filler de ce païs là en Allemagne, il avoit peur qu'il n'entre-

treprit le ſiege de Mayence, ce qui ne lui eût pas été difficile s'il eût voulu y employer les forces qu'il avoit. Au reſte il prétendoit, s'il ne pouvoit faire nommer cette place, faire nommer du moins la Ville de Francfort, & établir à douze ou quinze lieuës à l'entour la neutralité, en ſorte que Mayence s'y trouvât compris. Mais le Roi s'étant tenu roide là-deſſus, & les Hollandois ayant propoſé de s'aſſembler à la Haye, l'on convint à la fin que ceux que Sa Majeſté nommeroit pour ſes Plênipotentiaires ſe rendroient à Delft qui n'en eſt éloigné que d'une lieuë, que ceux des autres Princes, demeureroient à la Haye, & que les conférences ſe tiendroient au château de Ryſwick, qui eſt à moitié chemin des deux endroits.

Quoi que l'Empereur y eût donné les mains comme les autres, il ne laiſſa pas d'être du tems devant que d'y envoyer des Ambaſſadeurs, ce qui donna lieu de juger qu'il eût bien mieux aimé la guerre que la Paix. Pour ce qui eſt du Roi, il nomma tout auſſi-tôt Mr. Courtin Conſeiller d'Etat homme extrémement capable d'un tel emploi, & qui s'étoit acquitté dignement de pluſieurs négociations importantes; mais il pria le Roi de l'en vou-

loir excuser, parce qu'il commençoit à se trouver si fort incommodé de la veuë qu'il y avoit à craindre pour lui qu'il ne devint tout à fait aveugle. Le Roi fâché d'être obligé de jetter ses yeux sur un autre le sonda, pour voir s'il n'y avoit point quelque raison secrette qui l'empêchat d'y aller, mais ayant reconnu qu'il lui parloit de bonne foi, il nomma à sa place Mr. de Harlay gendre du Chancellier qui étoit aussi Conseiller d'Etat. Il lui donna pour collegue Mr. de Creci, & il honora aussi du même titre de Plénipotentiaire Mr. de Callieres, de l'adresse de qui l'on disoit des merveilles, quoi que dans le fonds il ne fallût pas être fort habile pour ne faire que ce qu'il avoit fait. Car comme l'habileté ne paroit qu'en ce qu'on sait tirer un bon parti d'une méchante affaire, il n'y avoit pas grand-chose à dire de la sienne, lui qui ne s'étoit fait écouter qu'à force de promettre que le Roi rendroit une infinité de places, que les Ennemis n'eussent pas reprises en vingt ans de tems, quand même ils eussent été encore beaucoup plus forts qu'ils n'étoient. Mr. de Harlay avoit été déja employé dans quelques négociations secrettes où il n'avoit pas trop bien réüssi; mais ils avoient Mr. de Callieres & lui pour les relever

lever en cas de besoin; Mr. de Creci qui sans contredit n'est pas le moins habile qu'il y ait aujourd'hui en France pour ces sortes de choses. Ils partirent ensemble pour se rendre au lieu du Congrés n'étant pas trop contens l'un de l'autre, Mr. de Harlay, parce que la réputation de Mr. de Creci offusquoit la sienne; & Mr. de Creci, parce que Mr. de Harlay affectoit de certains airs de grandeur par où il sembloit le mépriser. La disposition où ils étoient tous deux, fit qu'ils ne tarderent gueres à se donner des marques de leur jalousie. Etant arrivez à l'Isle, un Fermier Général nommé le Normand entreprit de les regaler. Il étoit des amis de Mr. de Creci, ce qui l'obligea à les retenir un jour plus qu'ils ne faisoient état d'y demeurer. Mais afin qu'ils ne l'accusassent pas de leur avoir fait perdre leur tems, il leur donna quand ils voulurent partir des carosses de relais pour les mener jusques à dix ou douze lieuës de là. Il fit monter cependant dans le plus beau & celui qui étoit le mieux attelé son ami Mr. de Creci, pendant que Mr. de Harlay n'en eut qu'un assez méchant, & dont les chevaux, au lieu de harnois, n'avoient que des colliers comme en ont ceux qui tirent à la charuë. Cette difference ne plut

pas à Mr. de Harlay, qui prétendoit que s'il y en faloit mettre entr'eux, elle devoit être tout à son avantage; ainsi il fit la mine au Fermier Général, & ne se put empêcher de dire en derriére de lui que les gens qui venoient de rien ne savoient jamais ce que c'étoit que de vivre. Il se servit cependant du carosse & des chevaux qu'il lui avoit fait aprêter, mais sans témoigner lui en avoir grande obligation.

Ces deux Plénipotentiaires avoient trouvé sur leur chemin, depuis Paris jusques à l'Isle, un nombre infini de peuple qui leur desiroit un bon voyage en même tems qu'ils les supplioyent de vouloir mettre fin à leurs miséres, en concluant une bonne paix. Ils n'en avoient point été étonnés, parce qu'ils savoient bien avant que de partir, le besoin que la France en avoit; car il est aisé de juger combien elle étoit épuisée de la dépense qu'il avoit fallu faire au Roi pour resister à tant de forces conjurées contre lui. Il avoit cinq cent mille hommes sur pied soit sur Mer soit sur Terre, ce qui paroîtra sans doute incroyable à la posterité. Il avoit fallu que tout le Peuple fournît à cette dépense; c'est pourquoi il avoit été besoin en même tems de faire toutes choses, pour ainsi dire, par poids & par mesures,

afin

afin qu'on ne s'en trouvât pas accablé. Et c'eſt ce que les Miniſtres du Roi avoient fait avec tant de conduite & de prudence, que quoi que chacun ſentit ſon mal, ce n'étoit rien néanmoins en comparaiſon de ce que c'eût été s'ils euſſent été moins habiles. Quoi qu'il en ſoit, ce que ces Plénipotentiaires avoient veu en France ils le virent encore en Flandres, où les Peuples n'étoient pas moins fatigués de la guerre que le pouvoit être les François. Ils les conjuroient pareillement d'employer tous leurs ſoins pour réüſſir dans le Traité qu'ils alloient négocier. Enfin ils arriverent à Delft où les maiſons étoient devenuës ſi cheres depuis que l'on ſavoit qu'ils y devoient venir, que quand on leur en avoit arrêté, ils ne les avoient pû avoir qu'aux poids de l'or.

Pendant que cela ſe paſſoit, le Procureur Général, que le Roi avoit chargé d'informer du combat du Baillif d'Auvergne & du Chevalier de Kelus, lui rendit compte de la découverte qu'il en avoit faite; mais elle ne fut point du tout à leur avantage. Il lui raporta, que ſuivant les témoins qu'il avoit entendus, il s'en falloit bien que ce ne fût qu'une rencontre comme leurs Parens prétendoient; qu'il n'y avoit jamais eu de

Duel mieux averé; & qu'ainſi il étoit bien aiſe de ſavoir les ordres que Sa Majeſté avoit à lui donner là-deſſus. Les ordres que Sa Majeſté lui donna furent de leur faire faire leurs procès, de ſorte que cet Officier les ayant fait trompeter par la Ville, comme il ſe pratique en ces ſortes d'occaſions, les Chambres du Parlement s'aſſemblerent pour les juger par contumace. L'ordonnance que Sa Majeſté avoit faite ſur les Duels vouloit qu'ils fuſſent pendus en effigie. Mais le Roi ayant conſenti ſecrettement qu'on ſe relâchât de cette rigueur à la conſideration de leurs Parens, ils ne furent condamnez qu'à perdre là tête. Cela fut executé dans la Greve, où l'on attacha leur tableau qui n'y demeura pas longtems. Il ſe trouva des gens qui l'oterent une heure après, c'eſt à dire dés que l'entrée de la nuit fut venuë. Comme ce n'eſt rien en France que ces ſortes de choſes, & qu'il ſe dit même communément dans le monde qu'il n'y a point de Maiſon de qualité à qui il n'en ſoit arrivé autant, & qui n'ait auſſi des femmes ou des filles de méchante vie, leurs parens n'en furent pas plus affligés ni plus mal en Cour pour cela. Le Cardinal de Bouillon, Oncle du Baillif d'Auvergne, en fit même des railleries,

quoi

quoi qu'il ne ressemblât pas en cela à beaucoup d'autres, qui croyent qu'il vaut mieux avoir sur les bras la plus méchante affaire du monde que d'y avoir un Duel. Et en effet Mrs. de la Frette n'ont jamais pu revenir de celui qu'ils firent, il y a trente quatre ou trente cinq ans, au sortir du Palais Royal où l'ainé prit querelle avec le Prince de Chalais. Ils se battirent quatre contre quatre, mais quoi qu'ils fussent tous, au moins la plûpart, des premieres Maisons du Royaume, & que le Pape même demandât leur grace en suite, le Roi ne voulut jamais la leur accorder; ainsi ils sont morts les uns en fuite d'un côté, & les autres d'un autre, & je ne sache plus que l'ainé la Frette & le Marquis de Flammarin qui restent encore en vie de tous ceux qui étoient de ce combat. Il est vrai que le Marquis d'Antin, frere ainé de Mr. de Montespan perit dans cette querelle, ayant receu un coup dans la veine cave dont il mourut sur la place. Le Comte d'Auvergne ayant eu le chagrin de voir arriver à l'ainé de ses enfans ce que je viens de dire, en fut consolé en quelque façon, par ce que les Religieux de Cluni firent pour un de ses cadets, lors qu'il y pensoit le moins. Le Cardinal de Janson qui étoit Ambassadeur à Rome

avoit demandé au Roi de s'en revenir & le Cardinal de Boullion avoit eu ordre de Sa Majesté d'aller prendre sa place; celui-ci qui étoit Abbé de Cluni passa par cette Abaye en allant en ce païs-là. Comme il est fort gracieux, & qu'il se fait aimer de ceux qui le connoissent, il n'eut pas plûtôt dit à ces Religieux qu'il alloit à Rome, & que peut-être ne le reveroient-ils plus de leur vie, qu'ils lui répondirent qu'ils seroient fort fâchés que cela arrivât, mais que si c'étoit là la volonté de Dieu, ils vouloient du moins lui témoigner avant que de le quitter, combien ils se loüoient de l'honnêteté que son Eminence avoit toûjours euë pour eux. Ils ne lui en dirent pas d'avantage ce jour là, mais ayant sonné la cloche le lendemain pour tenir Chapitre, ils y éleurent l'Abbé d'Auvergne pour son Coadjuteur. Ils apporterent cette bonne nouvelle à son Eminence, qui ne savoit pourquoi ils s'étoient assemblez, & lui dirent en même tems que comme il alloit à Rome, & que c'étoit au Pape à confirmer leur élection, ils ne doutoient point qu'il n'en vint à bout d'abord qu'il voudroit s'en donner la peine. Ils le laisserent partir avec cette bonne bouche dont son Eminence leur sut trés bon gré; Car cette Abaye est une des

plus

plus belles & des plus honorables qu'il y ait en France, quoi qu'elle ne ſoit pas des plus lucratives. Elle vaut pourtant dix ſept à dix huit mille livres de rente, mais ce qu'elle a de beau, c'eſt qu'elle a des Benefices à ſa collation, pour prés d'un million de revenu. Ainſi quand on en eſt une fois Abbé, l'on a moyen de ſe faire de nouvelles créatures, & de recompenſer celles que l'on a déja.

Le Cardinal de Bouillon avoit voulu emmener avec lui Mr. de Coulanges qui eſt un homme de bonne Compagnie, & avec qui l'on n'a pas le temps de s'ennuyer. Il boit, il compoſe, il chante, il ſe connoit en ſauſſes & en ragouts, & enfin il ſçait ſe donner du bon tems; ce qui fait qu'on le deſire par tout. Auſſi preſidoit-il chez ſon Eminence à ſon Abaye de Pontoiſe, où elle avoit toûjours des gens choiſis à ſa table. Il avoit autrefois fait ce voyage avec Mr. de Chaulnes, & il étoit auſſi connu à Rome des Cardinaux que l'Ambaſſadeur même. Mais il ne put pas accorder au Cardinal de Bouillon, ce qu'il avoit accordé à l'autre, & il s'en excuſa, ſous pretexte de quelques affaires feintes ou véritables. L'inſtruction de plus grande conſequence que porta ſon Eminence en ce Païs-là, fut touchant la

Pologne, où il étoit question d'élire un Roi, parce que Jean Sobieski qui portoit cette Couronne depuis l'année 1674. étoit mort à la fin de 1697. Il avoit laissé plusieurs Enfans de la Reine sa femme, qu'il avoit épousée avant que de parvenir à la Royauté. Elle étoit Françoise de Nation, & fille du Marquis d'Arquyen, de la Maison duquel il y a eu un Maréchal de France sous le nom de Montigny. Sa Naissance la devoit attacher inviolablement à la France, mais comme les femmes sont plus sujettes que les autres au ressentiment, elle s'étoit brouillée avec le Roi il y avoit déja long-tems, sous pretexte qu'il ne lui avoit pas voulu accorder la priere qu'elle lui avoit faite de faire son pere Duc & Pair. Elle avoit fait depuis ce tems-là, tout ce qu'elle avoit pû contre la France, & elle n'avoit pas même gardé grandes mesures avec Sa Majesté. Si bien qu'elle avoit fait faire insulte un jour au Marquis de Vitri son Ambassadeur. Le Roi son mari qui avoit non seulement toute la valeur du monde en partage, mais encore beaucoup d'experience au fait de la guerre, ce qu'il avoit assez témoigné en faisant lever le siege de Vienne, comme il avoit fait lors que les infideles l'assiegerent en 1683. n'avoit pas

toûjours eu autant de prudence dans toutes les autres actions de sa vie qu'il en avoit eu dans celle-là. Tant qu'il avoit été sur le trône il s'étoit plûtôt conduit en particulier qu'en Souverain. Il n'avoit eu soin que d'amasser des richesses sans se mettre autrement en peine de se faire des Créatures à lui & à ses Enfans. Il n'avoit point consideré que c'étoit ce qu'il leur falloit pour les placer sur le trône aprés sa mort, ou s'il l'avoit consideré, il avoit crû qu'ils pouroient toûjous se faire des amis avec les tresors qu'il leur laisseroit, ainsi il avoit vendu tous les Palatinats qui étoient venus à vaquer, aussi bien que toutes les autres choses dont les Rois de Pologne avant lui avoient toûjours gratifié la Nation Pollonoise. Cela lui avoit aliené le cœur de tous ses sujets, autant de ceux qui avoient acheté leurs emplois, que de ceux à qui il ne les avoit pas voulu donner sans argent. Ainsi ses enfans étoient bien éloignez de pouvoir espérer ce qui étoit arrivé à trois maisons qui avoient possedé cette Couronne l'une aprés l'autre avant lui, savoir aux Mamellus, aux Jagellons & aux Palatins qui tant qu'elles avoient laissé des enfans de leur corps, n'avoient point veu passer la Couronne dans d'autres familles que la leur.

Quoi qu'il en ſoit le Roi étant averti de tout cela il ſongea à y placer un Prince de ſon Sang, & qui étoit un ſujet tel qu'il en faut aux Pollonois pour être leur. Roi. Car à moins que l'on ne ſoit brave & capable de les mener ſoi-même à la guerre, c'eſt une Nation qui mépriſe bien-tôt ſon Prince, deſorte qu'il paſſe bien mal ſon tems avec elle. Le dernier des Princes Palatins qui a poſſedé cette Couronne en eſt un bel exemple, & l'on ſait que ces Peuples l'obligerent d'abdiquer, d'abord qu'ils s'aperçûrent que ſa conduite ne répondoit pas à celle de ſes Ancêtres. Le Prince que le Roi propoſa fût François-Loüis de Bourbon Prince de Conti, qui venoit de donner dans la guerre que Sa Majeſté avoit à ſoûtenir contre la plus grande partie de l'Europe, des preuves ſi extraordinaires de valeur & de conduite, que toute l'Armée diſoit hautement que c'étoit l'ame du feu Prince de Condé ſon oncle, un des plus grand Capitaines que la France ait jamais eus, laquelle étoit revenuë dans ſon corps pour ſauver ſon Roi & ſon Païs de la conjuration qui avoit été formée contr'eux. Je ſais que cette maniére de s'exprimer étoit toute extraordinaire & toute nouvelle; mais enfin, comme on ne pouvoit mieux dire

dire que ce Prince étoit brave par excellence, ce discours avoit si bien passé de bouche en bouche, que la reputation qu'il avoit d'un brave n'étoit pas moins établie dans les Païs Etrangers qu'en France. Quoique ce Prince ne fût pas riche il ne laissa pas d'envoyer deux cent mille écus de son argent en Pologne, pour achever de gagner par des presens le suffrage de ceux qui avoient déja de la bonne volonté pour lui par le seul bruit de sa renommée. Car comme ce n'est qu'en ce tems-là que les Grands de ce Royaume ont coûtume de faire leur moisson, il ne faut pas prétendre que l'on puisse jamais obtenir leur Couronne, à moins que de semer auparavant pour les faire recuëillir. Plus ce Prince avoit de mérite, plus la veuve de Sobieski se trouva encore outrée contre le Roi. Elle prétendoit faire élire à la place de son mari le Prince Jaques son fils aîné. Elle l'avoit même marié tout exprès à une sœur de l'Imperatrice & de la Reine d'Espagne, afin d'avoir la protection de son mari; mais toute la protection du monde ne servant de rien en ce Païs-là, à moins que de l'appuyer par des largesses, comme elle ressembloit en cela à son mari, & qu'ils étoient tout aussi ménagers l'un que l'autre, le Prince de Conti l'eût bientôt emporté sur le Prince Jaques,

s'il n'eût eu que lui pour concurrent. La Reine de Pologne voyant que difficilement réüssiroit-elle pour son fils aîné, s'avisa alors de deux choses l'une, de tâcher de faire prendre le change à l'Abbé de Polignac Ambassadeur de France, en lui proposant de joindre ses amis aux siens, sous pretexte de faire élire le Duc de Vendôme au lieu du Prince de Conti, à condition toutefois que ce Duc l'épouseroit; l'autre d'envoyer deux de ses enfans à Paris, sous prétexte de voyager, mais en effet pour reconnoître si le Roi étoit en état d'appuyer les prétentions du Prince de Conti comme l'Abbé de Polignac le prétendoit. Car il couroit un bruit en Pologne, comme presque par tout les Païs Etrangers, que la France étoit épuisée d'hommes & d'argent, & que bien loin de pouvoir entreprendre une chose comme celle-là, elle étoit même prête de donner bientôt du nez en terre, à moins que d'avoir la paix. L'Abbé de Polignac manda au Roi les propositions de la Reine de Pologne, & en même tems que l'on s'en devoit défier. Il y ajoûta même qu'elle joindroit plûtôt sa brigue à celle de la Maison d'Autriche, que de la joindre à celle du Prince de Conti, parce que bien loin de se souvenir encore qu'elle fût née Françoise, elle l'avoit si bien

oublié

oublié qu'elle ne penſoit uniquement qu'à ce qui pouvoit nuire aux deſſeins de Sa Majeſté. Les Princes Alexandre & Conſtantin Cadets du Prince Jaques arriverent cependant en France, ou pour donner une idée plus avantageuſe de leur mere, que l'Abbé de Polignac n'en donnoit, ils apporterent de l'or pour près de trois millions, dont ils mirent huit cent mille écus à l'Hôtel de Ville. La Reine de Pologne prétendoit faire voir par là qu'elle n'avoit pas renoncé à la France, comme l'Abbé de Polignac vouloit l'inſinuer, & que ſon deſſein même étoit d'y établir ſes enfans, en cas qu'ils ne puſſent pas demeurer en Pologne avec honneur. Mais outre que ce pretexte lui paroiſſoit avantageux pour ſes intérêts, elle ſe le rendit encore utile en ce que l'or qu'elle avoit donné étoit beaucoup au deſſous du carat dont il devoit être ſuivant le cours du Royaume. On le receut néanmoins à la Monnoye, comme s'il eût été le meilleur du monde, parce que le beſoin d'argent où étoit Sa Majeſté ne lui permettoit pas d'y regarder de ſi près. Ces deux Princes ne furent pas plûtôt arrivez à Paris & à la Cour, qu'ils virent bien par le luxe qui y régnoit qu'il n'y avoit rien de plus faux que les bruits que l'on faiſoit courir en Pologne.

Ils se mirent cependant à se divertir, comme c'est l'ordinaire des Princes de leur âge. Ils furent au bal par tout où il y en avoit, & il leur arriva une aventure qui mérite bien d'être raportée.

Etant arrivez à un de ces Bals avec cinq ou six Gentilshommes de leur suite, lesquels étoient masquez aussi bien qu'eux, un Mousquetaire qui étoit deguisé en Avocat vint à leur rencontre en badinant, & leur dit qu'ils n'avoient que faire de se tant tracasser, & que le meilleur conseil qu'il avoit à leur donner étoit de s'accommoder avec leur partie, parce qu'ils perdroient leur procès. Ils avoient receu justement la veille des lettres de Pologne, par lesquelles on leur mandoit que la Reine leur mere ne réüssiroit pas dans ses desseins. Ce bruit même s'étoit déja repandu par la Ville, de sorte que ces Princes, sans songer que ce discours se faisoit innocemment, & pour quadrer seulement à l'habit que ce Mousquetaire portoit, ils se mirent en tête au contraire, qu'il ne le faisoit que par raport aux nouvelles qu'ils avoient receuës. Ainsi ne se contentant pas de le maltraiter de paroles, & de lui dire qu'il étoit bien insolent de leur perdre le respect, ils l'accablerent encore de coups. Le pauvre Avocat voyant alors qu'il n'avoit

n'avoit pas bonne cause lui-même, puis qu'on commençoit déja à user de main mise sur lui, voulut crier à moi Mousquetaire, à moi, comme ceux de cette Compagnie ont coûtume de faire, quand ils ne se trouvent pas les plus forts; mais les Princes de Pologne s'étant fait connoître en même tems, personne ne vint au secours du pauvre battu. Il s'en alla ainsi avec ses coups, résolu d'en porter ses plaintes au Roi, de qui il espéroit plus de justice. Elle lui étoit dûë effectivement, & aussi n'eût-il pas manqué de l'avoir s'il avoit eu affaire à des gens comme lui; mais ces Princes ayant prevenu Sa Majesté, il eut encore le malheur d'être envoyé en prison, à la premiére parole qu'il voulut dire. Il reconnut par ce traitement, & par celui qu'il avoit déja receu, qu'il lui en coûtoit cher pour avoir voulu faire un mêtier qui ne lui convenoit pas. C'en fut assez pour lui faire former la résolution qu'il n'y retourneroit de sa vie, ou du moins que s'il y retournoit, il ne s'aviseroit plus de donner conseil à des gens qui ne le lui demanderoient pas. Il y avoit un de ces Princes qui étoit bien mieux fait que l'autre, & le Roi avoit résolu de leur donner le Cordon bleu: c'étoit faire le bien contre le mal, puisque la Reine leur mere n'ou-

n'oublioit rien pour traverſer les deſſeins de Sa Majeſté. Cependant ces Princes en ayant donné avis à cette Princeſſe, elle leur envoya ordre d'en remercier le Roi. Elle leur manda même par un courier qu'elle leur envoya exprès, qu'elle s'étonnoit comment ils avoient pû entendre à une propoſition comme celle-là, puis qu'ils n'étoient pas à ſavoir, que s'ils l'aceptoient c'étoit agir directement contre les intérêts de leur Maiſon; qu'ils n'ignoroient pas les engagemens qu'elle avoit pris avec la Maiſon d'Autriche, que c'étoit à cela qu'il s'en falloit tenir, & ſuivre réguliérement ſon exemple, elle qui avoit oublié ſon païs dès le moment qu'elle avoit vû qu'il y alloit de leur élevation & de la grandeur du Prince Jaques ſon fils aîné. Ces Princes ayant receu cette nouvelle, remercierent le Roi de l'honneur qu'il leur vouloit faire, & continuerent d'aller au Bal comme ils avoient de coûtume, quoi qu'il leur y arrivât encore d'autres affaires. Ils en eurent une entr'autres avec le Marquis de Coaquin homme de qualité de Bretagne, & qui venoit d'épouſer une des filles du Maréchal de Noailles.

Cette alliance n'étoit pas mauvaiſe pour lui, principalement à cauſe de la faveur du Maréchal, à qui le Roi avoit donné l'armée

de Catalogne à commander, quoi qu'il n'eût pas encore toute l'experience que pouvoient avoir quelques autres. En effet excepté qu'il avoit été mis une fois à la tête de quelque troupes pendant la paix, sous pretexte qu'il étoit premier Capitaine des Gardes du Corps, & que cela lui étoit dû, toutes ses plus grandes proüesses avoient été d'être Aide de Camp de Sa Majesté. Le Roi joignit encore à cèt honneur celui de le faire Maréchal de France en 1693. quoi qu'on ne s'aperçût point qu'il eût encore rien fait qui meritât cette dignité. Quoi qu'il en soit, soit que Sa Majesté se connût mieux que personne au mérite des gens, ou que la fortune qui a toûjours secondé tout ce qu'il a entrepris voulût approuver son choix, ce Maréchal gaigna bien-tôt une bataille considerable. Cependant comme elle avoit été précedée de la prise de Roses & de celle de Gironne, tout ce qu'on put dire alors de lui, c'est que s'il ne paroissoit pas avoir mérité le Baton qui lui avoit été donné dans le tems qu'il l'avoit reçû, il s'en étoit rendu digne dans la suitte. Son pere qui étoit une des créatures du Cardinal Mazarin, avoit aussi été Capitaine des Gardes du Corps, & son bonheur l'avoit élevé à cette charge lors qu'il y pensoit le moins. Il l'avoit euë du-

rant

rant la Minorité du Roi, & lorſque le ſoupçon que la Reine mere avoit contre le feu Comte de Tremes, lequel étoit pourvû d'une même charge, l'avoit obligée de l'éloigner de la perſonne du Roi ſon fils, lors qu'il étoit prêt de ſervir ſon quartier auprès de lui. Après l'avoir relegué elle avoit voulu faire prendre le Bâton à un autre Capitaine des Gardes; mais s'étant tous donné le mot pour ne rien faire au préjudice de leur confrere, le Comte de Charoſt ſe fit envoyer en exil, pendant qu'il arriva bien pis à Mr. de Chandenier. La Reine ôta ſa charge à celui-ci, & la donna au pere du Maréchal de Noailles, ſans qu'il y ait jamais pû revenir depuis, quoi qu'il ne ſoit mort que long-tems aprés. Ce n'a donc pas été faute de tems s'il n'y a pû réüſſir, ni même de trouver des conjonctures qui paroiſſoient lui être favorables; Car il étoit de même Maiſon que Madame de Monteſpan, & comme il n'étoit pas plus criminel que le Comte de Charoſt, qui fut rappellé bien-tôt de ſon exil, & qui même fut fait Duc & Pair depuis, l'on peut dire qu'il n'y a que bonheur & malheur en ce monde, tandis effectivement que celui-ci bien loin de porter la peine de ſa deſobéïſſance, pouſſa même ſa
for-

fortune jusques au point qu'il ne pouvoit rien desirer d'avantage. Le pauvre Marquis de Chandenier se trouva accablé sous sa chute. Cependant quoi que ce soit au feu Duc de Noailles que sa Maison est redevable de sa grande élevation, cela n'empêche pas que son origine ne soit fort illustre. Je sais bien que Madame de Bouillon d'aujourd'hui ayant eu quelque demêlé pour le pas avec la femme de ce Duc, elle le prit sur un ton si haut avec elle, que si on l'en eût voulu croire on se seroit bien-tôt laissé prevenir que la Maison de Noailles n'étoit rien. Je sais même qu'elle produisit quelques papiers pour faire voir que certain Anthoine de Noailles avoit été Maître d'Hôtel d'un Vicomte de Turenne ; Mais comme, les Maîtres d'Hôtel de ce tems-là étoient Gentilshommes, & qu'il y a des Cadets de bonne Maison qui sont obligés très souvent de s'abaisser bien plus bas que celui-ci n'avoit fait, cela ne doit donner aucune méchante opinion de cette famille, laquelle sans contredit est très noble, & très ancienne. Elle ne faisoit donc pas de tort au Marquis de Coaquin, quoi qu'à la verité il eût encore de plus grandes Alliances dans sa Maison ; car sans remonter bien haut, sa mere étoit Rohan

Cha-

Chabot, & ſa grand mere Orleans Longueville: qui plus eſt, il avoit de grandes Terres en Bretagne que ſa mere qui eſt encore vivante lui avoit abandonnées avec tout ce qu'elle avoit à reprendre deſſus pour ſes conventions, & pour ſon douaire. Car comme cette Dame eſt d'une haute vertu, elle avoit reſolu de ſe retirer dans un convent d'abord qu'elle auroit donné ordre à ſes affaires. Ainſi elle ne s'étoit reſervée qu'une Terre de dix mille livres de rente, ce qui étoit beaucoup au deſſous de ſes droits, ſi elle les eût voulu exercer ſelon le pouvoir qu'elle en avoit. Son fils n'avoit pas plus de dix-huit ans lors qu'il épouſa Mademoiſelle de Noailles. Cependant comme il étoit non ſeulement trés grand pour ſon âge, mais encore qu'il ne pouvoit gueres eſperer de le devenir d'avantage quand il auroit vingt cinq ans, elle s'étoit preſſée de le marier, parce que ſon mari ne lui avoit point laiſſé d'autres enfans. Elle n'avoit pas été trop heureuſe avec lui, quoi que ce fut une brune fort agréable & de très bonne mine, ainſi il ſembloit, puis qu'elle avoit fait l'experience elle même des degoûts que les maris prennent d'ordinaire pour leurs femmes, qu'elle devoit en choiſir une à ſon fils qui

fût

fût bien faite, afin qu'il ne tombât pas sitôt dans le deffaut où étoit tombé son mari. Mais comme c'étoit à quoi elle avoit pris le moins garde, il arriva aussi que dès le lendemain de ses noces, il ne se put tenir de dire à ses amis qui venoient lui faire compliment sur son mariage, qu'il n'y avoit pas dequoi s'en donner la peine, que sa mere lui avoit choisi une Bamboche au lieu d'une femme, que c'étoit aparemment à cause que le Duc de Noailles étoit devot aussi bien qu'elle; qu'il souhaitoit cependant que sa femme le fût encore plus que tous les deux, afin de ne point coucher avec elle; qu'aussi vouloit-il la traiter dorénavant comme une Relique, c'est à dire qu'il n'en approcheroit tout au plus qu'aux jours de bonne fête. Et en effet il commença dés le jour même à donner tant de marques de l'indifference qu'il avoit pour elle, que toute la famille de cette Dame en fut allarmée. Elle tint conseil là-dessus, afin que Mr. de Coaquin ne se jettât pas dans la debauche, dont un mari prend d'ordinaire le grand chemin lorsqu'il commence à mépriser sa femme. L'Archevêque de Paris qui est frere du Maréchal y fut appellé tout des premiers, & ils convinrent tous d'un commun accord, que comme la

jeune

jeune mariée avoit le teint d'un mort, ce qui la faisoit paroître encore plus desagréable, il falloit trouver quelque expedient pour lui en donner un meilleur. Il y en avoit un qui étoit assez en vogue parmi les Dames qui font le leur de quelle couleur elles veulent, par le moyen du blanc & du rouge dont elles couvrent leur visage. Ils y eurent recours, ce qui surprit quantité de gens scrupuleux, qui ne purent comprendre comment un Prelat aussi homme de bien qu'il étoit, & une femme aussi remplie de pieté que l'étoit la Duchesse de Noailles la douairiere, eussent donné les mains à une chose comme celle-là. Mais quoi que la Duchesse de Noailles & Mr. l'Archevêque de Paris adjoûtassent encore au rouge dont ils farderent le visage de cette Dame des talons d'un quartier de haut à ses soûliers pour la faire paroître plus grande, elle ne fut pas plus aimable aux yeux de son mari qu'elle y avoit été depuis qu'ils étoient ensemble; il la trouva encore plus laide qu'auparavant, de sorte qu'au lieu de s'en approcher, il pria ses amis qui lui parloient quelquefois d'elle & de son beaupere, que s'ils vouloient l'obliger ils ne le fissent ni en bien ni en mal. Il chercha cependant à se consoler par la bonne chere & par la

Com-

Compagnie de certaines femmes qu'il voyoit bien moins pour avoir commerce avec elles, que pour les faire enrager. Aussi n'avoient elles point plus de chagrin que quand elles le voyoient arriver, de sorte que si elles eussent pû sortir par la fenêtre elles l'eussent fait de tout leur cœur.

Le Maréchal de Noailles qui est un faiseur d'enfans, & qui en a eu plus d'une vingtaine de sa femme, quoi qu'elle n'ait guéres plus de quarante ans, avoit encore une autre fille toute prête à marier, laquelle étoit bien differente de Madame de Coaquin. Autant que l'une étoit laide autant l'autre étoit agréable, ce qui faisoit dire au Marquis de Coaquin que ce Maréchal lui avoit donné Lea, & qu'il avoit gardé Rachel. Cette nouvelle Rachel ne manquoit pas de gens qui étoient attirés à la desirer pour épouse, autant par la faveur de son pere que par sa beauté. Le Comte d'Estrées qui vient d'être plus heureux que les autres, puis qu'il a été celui qui l'a épousée, étoit déja du nombre de ceux qui aspiroient à sa possession. Son ambition l'y portoit autant que tout le reste. Il consideroit que quoi qu'il fût d'une Maison qui n'a par sa pareille presentement pour les honneurs qui se sont trouvez tout en un

même tems dans la perſonne de ſon pere, & dans celle de ſes deux oncles; tout cela n'étoit rien néanmoins pour lui, à moins que d'avoir le bonheur de leur reſſembler. Quoi que l'ainé fût mort Duc & Pair & que ſon fils lui eût ſuccéde à cette dignité, que ſon pere fût Maréchal de France & ſon oncle Cardinal, il n'avoit aucun rang à la Cour, ainſi il n'y étoit regardé que comme un homme de qualité, comme il y en a dix mille autres, tellement qu'à moins que de s'en aller ſur les Vaiſſeaux où l'on étoit obligé de le diſtinguer, à cauſe qu'il avoit la ſurvivance de la charge de Vice-Admiral qu'avoit ſon pere, il ne voyoit rien qui pût remplir ſon Ambition. Son oncle le Cardinal qui le préféroit dans ſon cœur au Duc d'Eſtrées qui eſt ſon neveu, auſſi-bien que lui, & même l'ainé de ſa Maiſon, lui conſeilloit cette Alliance, & même il s'y employoit de toutes ſes forces, comme l'unique moyen de le faire Duc, comme étoit ſon couſin germain. Il prit même tellement cette affaire à cœur qu'il fit porter parolle au Duc de Noailles, que s'il preſumoit aſſez de ſa faveur que de ſe charger de lui faire accorder un Brevet de Duc, il prendroit ſa fille ſans lui demander aucun dot. Il lui promit

mit aussi de le faire son heritier, & de rendre sa succession toute la meilleure qu'il pourroit. Le Duc de Noailles qui n'avoit pas grand argent à donner à sa fille, & qui n'en avoit pas trop donné non plus à Madame de Coaquin, quoi qu'il eût fait monter son mariage à deux cent mille francs, mais en chats & en rats, c'est à dire en lui donnant un Regiment avec quelques autres drogues, & des nouritures, Mr. de Noailles, dis-je, qui n'étoit pas si à son aise qu'il ne fût obligé de ménager sa bourse, n'eût pas été fâché que cela se fût pû faire, comme le Cardinal le lui proposoit. Mais étant trop sage pour se faire fort d'une chose comme celle-là, il répondit à ceux qui lui en parlerent de sa part, que Mr. le Comte d'Estrées avoit bien plus de droit de prétendre à cette dignité par ses services & par ceux de son pere, que par la faveur qu'il pouvoit esperer de lui auprès du Roi; que s'il lui faisoit l'honneur dépouser sa fille, tout ce qu'il pourroit faire seroit de l'en faire ressouvenir, le plus souvent qu'il pourroit, qu'il en auroit plus de commodité qu'un autre, à cause de sa charge de Capitaine des Gardes, qui lui donnoit beaucoup d'accès auprès de sa personne; mais que comme ce n'étoit pas as-

ſez que cela, pour une choſe de ſi grande conſequence, il ne s'y devoit point tant fier qu'il ne prit d'ailleurs en épouſant ſa fille, toutes les meſures qu'il ſeroit bien aiſe de prendre avec une autre pour qui il auroit le même deſſein qu'il avoit pour elle. Ces meſures néanmoins étoient aſſez difficiles à prendre pour le Comte d'Eſtrées, parce que le Maréchal ne vouloit pas paſſer une certaine ſomme, laquelle ne ſuffiſoit pas pour mettre les affaires du Comte d'Eſtrées en bon état. A ce deffaut ils ſe mirent de part & d'autre à faire la Cour à une certaine Madame de Thoiſi femme riche, & qui étoit veuve d'un Mre. des Comptes. Elle avoit prêté une ſomme aſſez conſiderable au Cardinal d'Eſtrées, qu'il ne lui avoit pas encore renduë: elle étoit d'ailleurs des amies de Mr. & de Madame de Noailles, & comme elle n'avoit point d'enfans, ils lui dirent tant de fois qu'elle devoit adopter Mademoiſelle de Noailles pour ſa fille, que s'ils ne purent la reſoudre tout à fait à lui donner tout ſon bien, ils la porterent du moins à faire quelque choſe pour elle. Elle offrit enfin après quelque tems de lui donner ce que lui devoit Mr. le Cardinal d'Eſtrées. Mais comme ils en vouloient avoir d'avantage c'eſt, ce qui a fait

fait trainer la chose jusques à present, parce qu'elle ne vouloit pas se depouiller de son bien pendant sa vie. Il a falu trouver un temperament à cela, & ç'a été qu'outre la somme qui étoit dûë par le Cardinal d'Estrées qu'elle offroit de lui donner presentement, elle lui a encore assuré quelque chose aprés sa mort. L'affaire qui arriva au Marquis de Coaquin avec les Princes de Pologne ne lui fut point avantageuse du tout si l'on en croit le bruit commun. Ils partirent cependant pour s'en retourner en leur païs, après avoir été regalez magnifiquement par plusieurs personnes de la Cour. Mr. de Langlée qui n'en est pas un des moindres, si l'on ne regarde que la depense qu'il y fait, leur donna à manger le premier. Il s'en acquitta fort bien, & comme il est ainsi en possession de vouloir primer, quand il arrive quelque étranger de consequence, cela a fait dire au Roi il y a quelque tems, c'est à dire avant qu'il s'agit de ces Princes, qu'il croyoit être fait aparemment pour faire les honneurs de la France. Mais s'il paroit ainsi si magnifique envers les gens de dehors, il ne l'est pas moins envers ceux du dedans, puis qu'il n'y a point d'homme à la Cour qui donne si souvent qu'il fait à manger à nos Princes & à nos Princesses.

Il s'eſt mis même ſur le pied de fournir la collation à Monſeigneur toutes les fois qu'il vient à l'Opera. S'il eût entrepris cela autrefois, il n'eût pas été ſeur de s'en pouvoir acquitter dignement: quoi que ſon pere qui étoit au commencement un pauvre homme, & d'une extraction tout à fait baſſe, lui eût établi une petite fortune, il y avoit bien à dire qu'elle eût pû ſuffire à tout cela. Ce n'a été que par le jeu qu'il a fait bâtir tant de belles maiſons, & qu'il s'eſt fait un ſi gros revenu. Ainſi on lui eût pû dire pendant les premiéres années de ſon jeu, & encore depuis qu'il eſt devenu riche, ce que diſoit un jour au Preſident de Bellievre un homme qui étoit bien aiſe de lui donner de l'encens. Il eſt vrai que le commencement de ce diſcours n'eût été bon que pour le commencement de ſa fortune, & que la ſuite ne pouroit être que par raport à celle dont il jouït preſentement.

Ce Preſident qui étoit à la tête du Parlement de Paris avoit toûjours quelque choſe à demêler avec le Cardinal Mazarin dont il faiſoit peu d'état; peut-être auſſi que le Cardinal n'en faiſoit guéres d'avantage de lui, & même qu'il en avoit raiſon. Quoi qu'il en ſoit, l'homme dont je viens de parler ſachant les ſentimens que ce premier

mier President avoit pour ſon Eminence lui dit une fois en parlant d'elle, que la fortune de ces ſortes de gens ne faiſant que reſſembler à une volatille, qui eſt aujourd'hui & qui demain n'eſt plus, il n'en falloit pas faire beaucoup de cas, mais que pour la ſienne comme elle étoit fondée ſur la pierre, il faudroit être de bien mauvais ſens pour ne pas faire de difference entre l'une & l'autre. On voit bien que celui qui tenoit ce diſcours étoit un homme du vieux tems, puis qu'il élevoit ſi haut un premier Preſident, pendant qu'il abbaiſſoit ſi bas un Miniſtre. Cela ne pouvoit être bon tout au plus que durant une Minorité, mais pour aujourd'hui on regarderoit comme un inſenſé ou comme un homme qui reviendroit de l'autre monde, celui qui tiendroit le même langage. Enfin ſi la fortune de Mr. de Langlée pouvoit être comparée à la volatille, du tems que ſa depenſe n'étoit fondée que ſur ce qu'il pouvoit gagner au jeu, il la établie aujourd'hui ſur tant de belles & de bonnes maiſons dans Paris, & ſur tant de belles à la Campagne qu'on auroit raiſon de dire de lui ce que cet homme diſoit de ce premier Preſident, ſavoir que ſa fortune eſt fondée ſur la pierre. Madame la Marquiſe de Bethumes ſœur de la Reine de Polo-

gne donna auſſi à manger magnifiquement aux Princes ſes neveux. Il ſe trouva pluſieurs perſonnes de qualité tant de l'un que de l'autre ſexe à ce feſtin, & il y eut grand Bal en ſuite. Cette Marquiſe n'eſt pourtant pas riche, & pour la ſœur d'une Reine il ne s'en voit point de plus pauvre. Il n'avoit tenu qu'à elle néanmoins d'être plus a ſon aiſe, & du tems que ſon mari étoit Ambaſſadeur en Pologne, la Reine ſa ſœur étoit ſur le point de lui faire beaucoup de bien, quand elle s'étoit miſe en tête qu'elle ne le faiſoit que pour l'amour de ſon mari. Ainſi ſa jalouſie lui avoit fait faire mille folies, & ſon mari étant venu à mourir ſur ces entrefaites, tout ce qu'elle avoit apporté en France de ce païs-là, étoit une donation de cent mille écus, que le feu Roi de Pologne lui avoit faite, à prendre ſur les biens du feu Duc de Longueville.

Ce Monarque les lui avoit prêtez du tems qu'il n'étoit encore que grand Maréchal de Pologne, & que ce Duc aſpiroit lui même à cette Couronne; mais la Ducheſſe de Nemours ſa ſœur ſe deffendoit de les païer auſſi bien que tout ce qu'il avoit emprunté pour parvenir à cette Royauté, ſous pretexte que ſon frere étoit mineur, quand il avoit fait cèt emprunt. Cela faiſoit

ſoit entr'elles un procès au Conſeil, dont la deciſion paroiſſoit aſſez douteuſe ; Car en ſuivant la Loi qui deffend de prêter aux Mineurs, à moins que ce ne ſoit pour leur avantage, il étoit conſtant que Sobieski devoit perdre ſon argent, parce que ce Duc n'avoit pas l'âge competant pour emprunter lors qu'il s'étoit obligé envers lui de cette ſomme. Mais la Marquiſe de Bethunes auſſi-bien que les autres ſemblables créanciers du Duc diſoient à cela, que ce qui pouvoit être conſideré à l'égard des emprunts ordinaires ne le devoit être nullement à l'égard de ceux qui ſe faiſoient pour ſe mettre une Couronne ſur la tête ; ç'avoit toûjours été là le ſentiment du Prince de Condé qui tant qu'il avoit vécu avoit voulu que l'Abbé d'Orleans frere du defunt & ſon heritier païât exactement l'interêt de toutes ces ſommes. Comme c'étoit lui qui diſpoſoit de tous les biens de la Maiſon de Longueville attendu la foibleſſe d'eſprit de cèt Abbé qui étoit l'ainé de ce Duc, la Ducheſſe de Nemours leur ſœur n'avoit oſé rien dire tant que ſon frere avoit vecu ; mais le voyant mort & que Mr. le Prince n'étoit plus au monde pareillement pour appuyer les prétentions de ces créanciers, elle avoit crû comme elle aimoit la chicane qu'un procès de plus ou de

moins ne la devoit pas embarrasser; ainsi cette affaire aprés avoir été portée d'abord au Parlement, étoit enfin venuë au Conseil, soit à cause de la conséquence de la chose, ou parce que les procedures qui s'étoient faites le vouloient ainsi. Le Roi effectivement avoit interêt d'en prendre connoissance lui-même; principalement dans un tems comme celui où l'on étoit; car comme il lui étoit question de gagner les Polonois en faveur du Prince de Conti, il ne falloit pas leur donner lieu de se plaindre que le Duc de Longueville les eût trompez, en prenant l'argent de Sobieski, & de quelques autres personnes de considération parmi eux. Comme, dis-je, le Roi ne devoit pas permettre que cela arrivât, il remit cette affaire entre les mains de Mr. de Barbesieux pour la raporter devant lui. Car les Secretaires des commandemens de Sa Majesté, comme ce Marquis en est un, sont aussi Conseillers d'Etat, qui sont revêtus de pareilles charges, en sorte que le Roi les peut charger de toutes sortes d'affaires tout comme il peut faire tous les autres. Cependant Sa Majesté faisant réflexion quelques jours après qu'un homme comme le Marquis de Barbesieux n'étoit guéres capable d'une chose de cette consequence, lui qui
étoit

étoit encore tout jeune, & que cela conviendroit mieux à un vieux Conseiller d'Etat, il la lui ôta pour la remettre entre les mains de Mr. de Ribere. Mais les gens d'affaires de Madame de Nemours firent en méme-tems tant de chicanes pour reculer le jugement de cette affaire, qu'elle n'a pû encore être raportée. On croit néanmoins que cette Princesse la perdra, tout comme elle vient de faire celle qu'elle avoit aux Requêtes du Palais contre le Prince de Conti; celle-ci étoit du moins d'aussi grande consequence que celle-là, & renfermoit pareillement des circonstances très considerables. Enfin voici quel étoit leur different & ce qui vient d'en être jugé.

L'Abbé d'Orleans, dont je viens de parler, ayant renoncé à son droit d'ainesse en faveur du Comte de S. Paul, son frere, qui fut appellé depuis Duc de Longueville, il revint bien-tôt après dans tous ses droits par la mort de ce Prince, qui se fit tuer, comme un fou, au passage du Rhin. Il voulut alors donner tous ses biens au feu Prince de Condé son oncle; mais ce Prince qui jouïssoit de dix-huit cent mille livres de rente, trouvoit qu'il en avoit plus qu'il ne lui en falloit pour être heureux, si néanmoins les biens suffisent tout

ſeuls pour nous le rendre. Il eut la generoſité de lui conſeiller de les donner à Madame de Longueville ſa mere, qui en avoit plus de beſoin que lui. L'Abbé d'Orleans étoit d'un caractére d'eſprit à faire tout ce qu'on lui conſeilloit, principalement quand cela venoit d'une perſonne d'autorité comme étoit Mr. le Prince. Ainſi étant convenu avec lui qu'il feroit dreſſer un Teſtament par ſes gens d'affaires, & qu'il le ſigneroit, il fut fait ſelon qu'il plut au Prince de Condé, & ſans que l'Abbé d'Orleans y changeât un ſeul mot. Il ſubſtitua par ce Teſtament la Principauté de Neufchatel en Suiſſe avec quelques autres biens à Madame ſa mere, & comme elle fût revenuë au Prince de Condé aprés la mort de cette Princeſſe, à moins que de régler les choſes autrement par ce Teſtament, le Prince de Condé qui n'en avoit pas voulu profiter n'étant pas reſolu d'en profiter d'avantage à l'avenir, fit paſſer cette ſubſtitution au Prince de Conti, aprés la mort de la Ducheſſe. Il avoit beſoin de bien, ſon pere ayant fait le mariage du monde le plus deſavantageux pour ſa fortune, & pour ſa gloire, car il avoit quitté l'Abaye de St. denis avec pluſieurs autres bons Benefices pour une niéce du

Car-

Cardinal Mazarin, qui à la verité avoit beaucoup de vertu, mais à qui ſon Oncle n'avoit rien donné en mariage, quoi qu'il eût pillé la France d'une maniére qu'il lui pouvoit faire beaucoup de bien ſans s'incommoder en aucune façon. Il lui avoit pourtant promis monts & merveilles, comme c'étoit ſa coûtume, quand il avoit deſſein de tromper quelqu'un. Cependant ne l'ayant pas mieux traité que ceux à qui il avoit eu affaire, quoi qu'il ſût faire quelque différence de lui à un autre, & à cauſe de ſa qualité & à cauſe de ſa niéce qui étoit devenue ſa femme, ce Prince étoit mort fort gueux pour une perſonne de ſon rang. Quoi qu'il en ſoit la Ducheſſe de Nemours ayant avis de ce Teſtament preſſa tant l'Abbé d'Orleans de le revoquer quand Mr. le Prince fut mort, qu'il en fit un autre par lequel il l'inſtituoit ſon héritiere univerſelle. Or cèt Abbé étant mort bien-tôt après, & le Prince de Conti prétendant que le Teſtament qui avoit été fait en ſa faveur devoit prévaloir à celui-là, les Requêtes du Palais furent ſaiſies en premiere inſtance de cette affaire. Les raiſons dont il apuyoit ſon droit étoient que ce Prince étoit tout à fait aliené de ſon ſens, quand il avoit fait ce ſecond Teſtament;

deſorte qu'il devoit être conſideré comme non advenu. Si Madame de Nemours eût été bien conſeillée elle eût dit la même choſe de lui, lors qu'il avoit fait le premier, & il ne lui eût pas été difficile d'en donner des preuves. Ainſi le premier n'eût pas été meilleur que le ſecond, & elle eût été ſon héritiere de plein droit, puis qu'il étoit ſon frere, ſans avoir beſoin d'aucun acte en ſa faveur. Mais ſon Conſeil ayant donné dans la viſion des Ultramontains, qui prétendent que le Pape eſt infaillible, ils ſoutinrent que ce teſtateur avoit l'eſprit ſain, lors qu'il avoit fait ce ſecond Teſtament, & qu'ainſi il annulloit l'autre ſelon la pratique ordinaire. Les preuves qu'ils en avoient cependant n'étoient fondées que ſur l'infaillibilité du Pape, qui l'avoit ordonné Prêtre juſtement, dans le tems qu'il avoit fait ce ſecond Teſtament; ainſi ils prétendoient qu'il ne lui eût jamais conferé les ordres, s'il n'eût eu l'eſprit ſain: & cette raiſon leur sembloit ſi merveilleuſe qu'ils ne croyoient pas que rien fût capable de la detruire. Ils négligerent donc tout le reſte, & ne s'attachant qu'à cela, le Prince de Conti demanda à faire preuve de la folie de cèt Abbé. Il travailla à le faire par des témoins contre leſquels il n'y eût rien à re-
pro-

procher. La preuve lui en ayant été permiſe il produiſit ſes témoins. C'étoit ſur leur depoſition qu'il étoit queſtion de juger ſi l'Abbé d'Orleans étoit fou ou non lors qu'il avoit fait ſon ſecond Teſtament. Mais la queſtion n'étoit pas bien difficile à reſoudre, puis qu'il y avoit des témoins qui diſoient des choſes qui étoient d'un fol outré, & propre ſeulement à mettre aux petites maiſons. Ils diſoient entr'autres choſes que lorſqu'il alloit pour dire la meſſe au commencement qu'il avoit été ſait prêtre, il s'arrêtoit quand il étoit proche de la baluſtrade qui a coûtume de ſeparer le ſanctuaire d'avec la nef, pour voir s'il la ſauteroit bien à pieds joints. Ils raportoient auſſi que quand il n'en pouvoit venir à bout, il s'en retournoit à vingt pas derriere lui pour ſe donner plus de force en courant; que c'étoit ainſi qu'il ſe preparoit à offrir ce St. Sacrifice à Dieu, & qu'il faiſoit encore mille autres folies ſemblables à celle-là qui ſeroient trop longues à rapporter. Les gens d'affaires de Madame de Nemours furent bien étonnez quand ils entendirent parler de pareille choſe, & ils euſſent bien voulu alors n'avoir pas tant conté ſur l'infaillibité du Pape, & avoir pris plus de précaution, mais n'en étant plus

tems,

tems, les Juges donnerent une ſentence par laquelle ce Prince fut declaré foible d'eſprit dans le tems qu'il avoit fait ſon ſecond Teſtament.

Tout Paris auſſi bien que toute la Cour fut ravi que le Prince de Conti, qu'il aimoit juſques à l'adoration, eût gagné ſon procès. Cependant Madame de Nemours en ayant apellé, & l'affaire ayant été portée à la grand Chambre elle s'y pourſuit actuellement, quoi qu'on ne doute pas que le jugement qui a été rendu aux Requêtes du Palais n'y ſoit confirmé par Arrêt. Madame de Nemours avoit pourtant fait un coup d'habile femme quelque tems avant ce jugement. Car ſachant qu'elle avoit affaire à forte partie, elle avoit donné en qualité d'heritiére de ſon frere la Principauté de Neufchatel au Chevalier de Soiſſons batard du feu Comte de Soiſſons Prince du Sang dont elle étoit niéce, car elle étoit fille d'une de ſes ſœurs que le Duc de Longueville ſon pere avoit épouſée en premieres nôces, & après la mort de laquelle il s'étoit remarié à la ſœur du feu Prince de Condé. Or en donnant cette Principauté à ce Chevalier elle lui avoit fait épouſer la fille du Marêchal de Luxembourg, eſperant que le beſoin que l'Etat paroiſſoit avoir dans la

guerre

guerre furieuse qu'il avoit à soutenir contre tant d'ennemis à la fois lui donneroit assez de consideration auprès du Roi, pour balancer le credit du Prince de Conti. Mais ce Marêchal étant mort malheureusement pour sa fille avant la sentence dont je viens de parler, les veües qu'elle avoit eües en faisant cela étoient demeurées sans effet, quoi qu'on ne peût pas dire qu'elles n'eussent été très bien prises. Cependant ce qu'il y avoit en cela de plus fâcheux pour le Chevalier de Soissons, c'est qu'il avoit quitté une bonne Abaye pour épouser sa femme qui n'étoit ni riche ni belle. Ce qui étoit encore assez mortifiant pour lui, est qu'il avoit pris en se mariant le nom de Prince de Neufchatel qu'il se voyoit à la veille d'être obligé de quitter. Mais quoique le gain de ce procès fut quelque chose pour Mr. le Prince de Conti, ce n'étoit rien néanmoins en comparaison de la Couronne, à laquelle le Roi l'avoit peut-être plus obligé de penser qu'il ne l'avoit fait de lui même. Car il étoit devenu amoureux éperduement d'une personne de grande condition, desorte que bien qu'une Couronne soit assez considerable pour la préferer à toutes choses, il sembloit néanmoins ne s'en pas trop soucier, depeur

d'ê-

d'être obligé de la quitter. Il n'en étoit pas de même de Madame la Princesse de Conti, elle ne souhaitoit rien d'avantage que de voir son mari élevé à cette haute dignité. L'ambition qui est naturelle aux personnes de son rang & de sa condition le lui faisoit déja desirer passionnément, mais outre cela elle esperoit que cela retireroit son mari de l'affection qu'il avoit pour une autre, dont elle n'osoit se plaindre néanmoins, depeur de lui deplaire & pour d'autres raisons qu'il n'est pas nécessaire que tout le monde sache. Cette affaire n'alloit pas trop bien cependant, & comme dans l'état present de l'Europe la Maison d'Autriche ne s'oublioit pas de son côté à faire tomber cette Couronne à quelque personne qui lui fût affidée, le Prince de Conti n'étoit pas seul à la disputer avec le Prince Jaques. Il paroissoit encore sur les rapas le Prince Loüis de Bade, Général des Armées de l'Empereur dont le mérite n'étoit gueres moindre que le sien. Le Roi Guillaume sembloit même favoriser son élection au préjudice du Prince Jaques, mais ce n'étoit qu'une espece de phantôme qu'on produisit sur le theatre pour épouvanter les Acteurs, pendant que dans le cabinet de S.M.I. on avoit resolu sous main de faire élire l'Elec-

lecteur de Saxe, qui depuis quelques années s'étoit attaché à son parti. Il commandoit même ses armées en Hongrie. Cèt Electeur ne manquoit pas de courage non plus que le Prince de Conti, & le Prince de Bade, tellement que les Polonois ne le pouvoient pas refuser par là, eux qui veulent que leurs Rois aillent eux-même, à leur tête quand il s'agit de combattre. La seule difficulté qu'il y avoit à son fait, c'est qu'il étoit Lutherien, & elle paroissoit bien grande, parce que cette nation parmi plusieurs loix qu'elle a faites pour le Gouvernement de son Etat a statué entr'autres choses qu'elle n'éliroit jamais qu'un Prince Catholique. Ainsi après que l'Empereur avoit insinué à cèt Electeur le desir de mettre cette Couronne sur sa tête, il lui avoit insinué aussi en même tems de changer de Religion. Enfin soit qu'il n'en eût pas beaucoup, comme cela arrive à bien des Grands, ou autrement, il convint non seulement de faire ce qu'on demandoit de lui; mais il fit encore abjuration secretement entre les mains de l'Evêque de Javarin, après toutefois qu'il eut veu qu'il se formoit un parti en Pologne capable de lui mettre la Couronne sur la tête. Ce parti fut tenu si secretement que l'Abbé de Poli-

gnac

gnal n'en eut aucune connoiſſance, ainſi croyant n'avoir à combattre que celui du Prince Jaques qu'il n'eſtimoit pas bien dangereux, à cauſe de l'œconomie outrée de ſon pere, à qui on pouvoit croire qu'il reſſembleroit, il manda en France qu'il en auroit bientôt bon marché. L'Evêque de Cujavie à qui la Maiſon d'Autriche s'adreſſa pour faire réüſſir ſes deſſeins, ayant peur de n'y pas trop bien réüſſir, à cauſe de l'eſtime ou étoit le Prince de Conti parmi toute la nation, & particulierement parmi les Dames qui le ſouhaittoient toute pour leur Roi, crut devoir jouer au fin, quand il ſe vit à la tête d'une brigue qui pouvoit donner de la jalouſie à l'Abbé de Polignac, quoi qu'elle ne fût pas encore ſi forte que la ſienne. Il lui fit dire ſous main que s'il vouloit qu'il ne traverſât pas ſes deſſeins, il ne tiendroit qu'à lui; qu'il ſavoit qu'il aſpiroit à la Pourpre, & qu'il regardoit l'élection du Prince de Conti comme l'unique moyen par lequel il pouvoit ſe la procurer; que s'il y vouloit renoncer en ſa faveur, il joindroit ſa brigue à la ſienne, ce qui aſſureroit infailliblement la Couronne à ce Prince. Cela étoit ſans contredit, deſorte qu'un bon ſujet n'eût jamais manqué à faire ce que deſiroit

cèt

cèt Evêque, quoique dans le fonds il en eût peut-être été au desespoir *in petto*, mais lui se mocqant de cette proposition, & n'en donnant pas seulement avis en Cour, il poursuivit ses premieres brisées, pendant que l'Evéque fortiffia son parti de celui qu'avoit le Prince Jaques. Car la Reine de Pologne sa mere qui étoit au desespoir de voir les traverses que la France donnoit à son fils, avoit enfin resolu de faire élire tout autre plûtôt que le Prince de Conti, sans se ressouvenir ni de sa naissance ni même de ce que la France n'avoit pas peu contribué à l'éle&tion du feu Roi son Mari. Cependant parmi toutes ces brigues qui divisoient les Palatins, ils se trouverent tous d'un même sentiment, savoir de se faire bien acheter devant que de donner leur suffrage à personne. Ainsi les deux cent mille écus que le Prince de Conti avoit envoyez en ce païs-là, se trouvant comme une goute d'huile dans un grand feu, le Roi supléa à son impuissance, & envoya à diverses fois jusques à quatre millions. L'Electeur de Saxe de son côté emprunta à droit & à gauche de divers Princes pour fournir à la convoitise des Palatins. Le Roi Guillaume lui prêta beaucoup d'argent aussi bien que l'Electeur de Brandebourg. Pendant que ce Prince, sous

ſous pretexte de quelques interêts qu'il a-voit à demêler avec lui, fit avancer quelques gens de guerre vers les confins de ſes Etats, qui avoiſinent de plus près la Pologne. L'Electeur de Saxe prit ſujet de là de retirer ſes troupes de Hongrie, & de leur faire prendre le même chemin, comme ſi c'eût été pour deffendre ſes Provinces. Mais toute cette marche ne ſe faiſoit de part & d'autre que pour joindre leurs troupes enſemble, en cas de beſoin, c'eſt à dire ſi, comme il y avoit beaucoup d'apparence, il ſe faiſoit une double élection, & que l'Electeur eût beſoin d'appuyer la ſienne par la force.

Pendant que cela ſe paſſoit, le Prince de Conti ſe divertiſſoit tout de ſon mieux, & tout de même que s'il n'eût eu aucune affaire dans la tête. Il parla même de vouloir acheter une maiſon à Berci à l'exemple du Duc de Chaulnes, & du Duc de Geſvres, qui y en ont chacun une. Le Duc d'Elbeuf qui a cela de commun avec beaucoup de perſonnes de condition, qu'il ne dit pas toûjours la verité, l'entendant parler de celle d'un homme d'affaire nommé...... qu'il diſoit lui plaire beaucoup, s'offrit en même tems de la lui faire avoir à bon marché. Il lui dit même, afin de lui faire mieux accroire qu'il y avoit grand

cre-

credit, que s'il vouloit il obligeroit ce Partiſan à lui donner à ſouper le lendemain. Le Prince de Conti qui ne demandoit pas mieux lui répondit, qu'il s'étoit engagé avec la Ducheſſe de Bouillon, mais qu'il ſe degageroit plûtôt d'avec elle que de manquer une occaſion comme celle-là. La partie fut faite ainſi pour le lendemain au ſoir. Mais lors que le Prince de Conti étoit encore à table à dîner, le Duc d'Elbeuf lui envoya dire que cette partie étoit rompuë, parce que le partiſan qui n'étoit pas accoûtumé à recevoir un Prince du Sang chez lui, s'y trouvoit s'y embarraſſé qu'il avoit reçeû de mauvaiſe grace la propoſition qu'il lui en avoit faite, qu'à ce deffaut il profiteroit lui-même de cèt honneur, & que s'il vouloit remettre la partie au lendemain, il lui donneroit à diner dans la même maiſon avec ſept ou huit de ſes amis, tels qu'il lui plairoit de les choiſir. Le Prince de Conti dit à celui qui lui annonçoit cette nouvelle de ſa part, qu'il recevoit de bon cœur l'offre qu'il lui faiſoit, & qu'il ſe rendroit de bonne heure dans cette maiſon, afin d'avoir le tems de la conſiderer. Il pria cependant le Marquis de Coaſlin, le Preſident de Meſmes, Mr. de Caumartin, & quelques autres perſonnes de con-

confideration d'y aller avec lui. Mais il eut le lendemain matin à son lever un autre messager du Duc, par lequel il s'excusoit de pouvoir executer ce qu'il lui avoit promis sur des affaires qu'il supposoit lui être arrivées. Il n'y avoit pas un mot de verité à tout cela. Il ne connoissoit pas même l'homme qui avoit cette maison ; ainsi bien loin de lui avoir proposé de donner à manger à ce Prince il ne lui avoit pas seulement parlé. Il n'avoit pas songé non plus à lui donner à diner , tellement que c'étoient tout autant de menteries que les parolles qu'il lui avoit dites. Le Prince de Conti sans s'en trouver scandalisé, en fit des railleries avec ses amis, & un nommé la Chapelle qui avoit été autrefois à lui , mais qui étoit alors dans les affaires , en ayant ouï parler à Mr. de Caumartin, il fut trouver son ancien maître, & lui dit que quoi qu'il fût bien éloigné de la qualité de Mr. d'Elbeuf, il s'acquiteroit mieux que lui de la promesse qu'il lui faisoit de lui donner à manger, dans cette même maison, pourvû toutes fois qu'il voulût agréer la liberté qu'il prenoit de lui en offrir. Le Prince de Conti lui dit qu'il le vouloit bien, & la partie s'en étant faite pour le lendemain au soir, la Chapelle lui
fit

fit un regal magnifique. Il s'y trouva plusieurs personnes de condition tant de l'épée que de la robe, & entre autres celles que le Prince de Conti avoit priées lors qu'il devoit aller la premiere fois souper dans cette maison. On y parla de bien des choses, & comme il étoit impossible d'y oublier le Duc d'Elbeuf, on y parla aussi de la visite que sa Maîtresse avoit faite quelques jours auparavant à Mr. l'Archevêque de Paris, sur une ordonnance qu'il avoit renduë tout nouvellement. Cette ordonnance regardoit l'abus que plusieurs personnes commettent par la facilité qu'elles ont trouvé auprés de son prédecesseur d'avoir des Chapelles dans leurs maisons, ainsi à peine alloient-elles seulement entendre la Messe dans leurs Paroisses aux quatre bonnes Fêtes de l'année. Or Mr. l'Archevêque croyant qu'il étoit necessaire de remedier à cèt abus il supprima toutes ces permissions, & ordonna que ceux qui en voudroient joüir dorénavant auroient à se pourvoir devant lui, afin qu'il pût examiner les raisons sur lesquelles ils les avoient obtenuës. La Maîtresse du Duc étoit de celles-là, & la visite qu'elle avoit renduë à Mr. l'Archevêque étoit pour lui demander de vouloir confirmer ce que son predecesseur

avoit fait, mais ce Prelat ſachant que ſon libertinage qui étoit ſi public que ſon fils même n'avoit point fait de difficulté quelque-tems auparavant de dire au Roi, lors qu'il lui demandoit s'il partiroit bien-tôt pour l'armée, qu'il ne pouvoit pas encore partir ſi-tôt, parce que ſa mere avoit eu plus de ſoin de faire l'équipage du Duc que le ſien: ce Prelat, dis-je, qui ſavoit cela, & mille autres choſes ſemblables lui répondit froidement que pour commencer à bien ſervir Dieu, il falloit commencer à le bien connoître & le craindre; que quand on le connoiſſoit, & qu'on le craignoit on trouvoit qu'il valloit bien la peine de l'aller chercher juſques à l'Egliſe où les fideles avoient coûtume de s'aſſembler pour le ſervir; & ſans vouloir s'expliquer d'avantage avec elle, il lui refuſa ce qu'elle lui demandoit. Au reſte ce Prince auſſi-bien que toute ſa Compagnie trouva que ce Prelat avoit fort bien fait de lui parler de la ſorte, parce que bien que ce ne fut qu'à demi mot, c'en étoit aſſez néanmoins pour lui donner lieu de rentrer en elle même. La plûpart trouverent auſſi que le Duc d'Elbeuf avoit tort d'en uſer mal comme il faiſoit avec ſa femme pour une vieille antique, qui avoit la hardieſſe quelquefois de ſe vanter qu'el-
le

le avoit le teint beau, sans songer que ce n'étoit qu'aux dépens du blanc & du rouge dont elle couvroit son visage. Mais il y en eut quelques-uns qui n'osant prendre en main la deffense de cette Dame prirent celle du Duc. Ils dirent pour l'excuser que n'ayant rien que son Gouvernement, il ne faisoit pas trop mal d'avoir de la consideration pour une femme qui le payoit bien, que cela étoit cause qu'il ne prenoit pas garde de si près à son âge, & qu'il y en avoit d'autres qui n'en feroient pas moins s'ils étoient à sa place, & en effet c'étoit assez là la méthode de la jeunesse de la Cour.

Cette Dame n'étoit pas la seule qu'elle eût mise sur le pied de la bien payer. Cependant la destinée de Charles II. Roi d'Angleterre qui avoit aimé celle-ci éperduement, avoit toûjours été d'avoir des maîtresses qui ne cherchoient qu'à s'enrichir de ses dépouilles pour en enrichir d'autres à sa veuë. Une autre Duchesse que ce Prince avoit aimée avant elle, en avoit du moins usé tout comme elle faisoit, & le Chevalier de Châtillon que l'on connoit aujourd'hui dans le monde sous le nom de Marquis n'avoit point cessé de lui rendre service, tant qu'elle avoit eu dequoi le récompenser, mais elle avoit crû bien em-

ployer son argent, parce qu'il étoit beau & bien fait, & que d'ailleurs il se mettoit en besogne quand elle vouloit. Car elle étoit femme à ne point donner de quartier à ses amans, & à ne les payer qu'à proportion de leurs services. Elle avoit apris d'une de ses amies qui l'avoit été autrefois d'une vielle Comtesse de Vertus que cela se devoit faire ainsi, & que c'étoit du moins ce que pratiquoit cette Comtesse qui avoit passé parmi les femmes de son tems pour la plus habile qu'il y eût parmi elles. On l'avoit pourtant accusée dans le monde de foiblesse d'esprit; mais on lui avoit fait la plus grande injustice qui se puisse jamais faire à une femme, puis que bien loin d'être folle comme on le prétendoit, elle avoit fait voir par une des principales actions de sa vie que jamais Dame n'avoit été plus habile, étant déja vielle & l'aiguillon de la chair ne laissant pas encore de la tourmenter, elle prit le parti que doit prendre une honnête femme. Ce fut celui de se choisir un mari, quoi qu'elle fût toute décrepite. L'experience qu'elle avoit du monde lui faisant croire cependant qu'elle pouroit bien y être trompée, à moins que d'y prendre toutes les mesures que la prudence lui suggeroit, elle fit deux choses qui marquoient, un

un grand jugement, l'une de jetter les yeux ſur un homme dont la figure promettoit beaucoup, l'autre de faire un marché avec lui qui l'obligeroit à la bien traiter. Cèt homme fut le Chevalier de la Porte, qui à l'exemple du Chevalier de Châtillon a changé aujourd'hui ſa Chevalerie en Comté. Il étoit de bonne Maiſon, & quoi qu'il ne vint pas des Ducs de Bretagne comme ſon premier mari, elle pouvoit le mettre en ſa place, ſans qu'on l'accuſât de s'être meſalliée. Etant ainſi contente & de ſa perſonne & de ſa naiſſance, il ne fut plus queſtion que de s'aſſurer contre les dégouts qui prennent ordinairement à un mari, principalement quand l'interêt l'a obligé de ſe charger d'une vieille carcaſſe qu'il n'épouſe jamais que dans l'eſperance d'en être bientôt deffait. Avec de telles lumieres il étoit difficile de la tromper, & voici auſſi comment elle s'y prit pour ne le pas être. Après lui avoir témoigné les ſentimens qu'elle avoit pour lui, dont il ſe tint fort honoré, parce qu'il n'avoit rien, & qu'elle étoit fort riche, elle lui montra un coffre fort, où il y avoit cinquante mille écus. Elle le lui ouvrit même, afin qu'il fut plus aſſuré de ce qui étoit dedans, & lui en ayant laiſſé la veuë aſſez long-tems pour l'en rendre

amoureux. Elle lui dit que c'étoit là ce qu'elle lui vouloit donner, pourveu toutesfois que lors qu'il seroit son mari, il en usât bien avec elle. Le Chevalier de la Porte qui en savoit autant qu'un autre quand il s'agilloit de promettre, lui jura monts & merveilles, pour lui persuader que si elle lui faisoit jamais une telle grace, il aimeroit mieux mourir mille fois que d'être jamais ingrat. Il croyoit apparemment qu'elle s'en fieroit à son serment. Cependant la Comtesse étant toûjours prevenuë des mêmes sentimens dont je viens de parler, lui dit que quoi qu'elle le crût homme d'honneur, & qu'en cette qualité elle ne doutât pas qu'il ne lui tint parolle, elle vouloit néanmnins prendre si bien ses précautions avec lui qu'elle n'eût pas lieu de s'en repentir : qu'un mari se moquoit bien souvent des promesses qu'il faisoit à sa femme, & que n'y voulant point être attrapée, elle n'avoit autre chose à lui dire sinon que s'il vouloit avoir ses cinquante mille écus, il falloit qu'il s'en rendit digne par les bons traittemens qu'il lui feroit, que le meilleur qu'un mari pouvoit faire à une femme étoit de la caresser souvent, qu'elle offroit de lui donner dix loüis d'or de chaque caresse, & de doubler cette somme à mesure qu'il

qu'il les doubleroit, qu'ainſi s'il la careſ-ſoit ſeulement trois fois par nuit, c'étoit trente loüis qu'il auroit à ſon lever ; mais que s'il pouſſoit ſes proüeſſes plus loin, il ne tarderoit guéres à faire paſſer le coffre fort de ſon Cabinet dans le ſien. Cette clauſe déplut au Chevalier, quoi qu'on l'eût fait travailler ſouvent ſans le payer ſi bien. Néanmoins cèt argent lui faiſant envie, il conſentit à le gagner à la ſuëur de ſon corps. La Dame l'épouſa ſecretement, & lui tenant parolle tous les matins, à proportion des ſervices qu'il lui rendoit, il eût bientôt vuidé le coffre fort, ſi les enfans de la Dame ne ſe fuſſent apperçus qu'ils étoient bien enſemble. Ils lui en parlerent comme d'une choſe qui donnoit ſujet dans le monde de parler de ſa conduite, & cette Dame ſe voyant preſſée là-deſſus, elle leur répondit à la fin que c'étoit à tort qu'on la ſoupçonnoit de débauche, puis qu'elle ne faiſoit rien qui ne lui fôt permis de faire, qu'elle étoit mariée avec le Chevalier, & qu'elle coucheroit avec lui toutes les fois qu'il lui en prendroit envie. Les enfans ſachant qu'elle avoit de l'argent comptant, & que c'étoit là le grand chemin de le diſſiper, entreprirent de faire caſſer ſon mariage, ſous pretexte que ſon grand âge (car elle avoit

pour le moins ſoixante & douze ans) la mettoit hors d'état de ſavoir ce qu'elle faiſoit. L'Affaire ayant ainſi été portée devant le tribunal de la juſtice, les Avocats plaiderent de part & d'autre. Ceux des enfans voulurent ſoutenir ce qu'ils leur faiſoient dire, ſavoir qu'elle étoit imbecille, & que le Chevalier l'avoit ſurpriſe, mais ceux de ce Chevalier & de cette Dame, les ayant battus en ruine par la clauſe dont il étoit fait mention, & dont il y avoit un bon écrit, les enfans euſſent perdu leur procès, ſi ce n'eſt que la juſtice ne voulut pas permettre que le Chevalier, qui commençoit déja à être ſur les dents par l'envie qu'il avoit de vuider le coffre fort, achevát de ſe tuer. Ils conſidererent d'ailleurs que cette Dame ruineroit par là ſes enfans, de-ſorte que quand le coffre ſeroit vuide, elle vendroit plûtôt tout ce qu'elle auroit que de manquer à le remplir, afin d'entretenir l'ordinaire auquel le Chevalier l'avoit accoûtumée depuis ſon mariage. Ainſi il fut caſſé par Arrêt du Parlement, lequel ordonna néanmoins que le Chevalier auroit vingt mille écus pour le recompenſer de ſes peines.

Les Maîtreſſes du Roi d'Angleterre dont je viens parler le mettoient aſſez ſur

le

le pied de cette Dame, principalement celle à qui l'on avoit fait cette histoire, & en effet le Marquis de Chatillon l'avoit si bien minée qu'elle est aujourd'hui aussi misérable qu'elle a été opulente autrefois. Pour ce qui est de celle que voyoit le Duc d'Elbeuf, elle étoit un peu plus menagere, quoi que rien ne lui coûtat néanmoins quand il la menaçoit de la quitter & d'aller chercher parti ailleurs.

Mais pour changer de discours il faut savoir que la Dame d'honneur qu'avoit Madame la Duchesse, ayant voulu se retirer, sa place où il y a deux mille écus de pension, fut briguée par quantité de femmes de qualité, qui outre ces deux mille écus qui leur faisoient envie, consideroient que ce poste leur pouroit être utile par les rélations qu'on y a avec Sa Majesté. Car elle est bien aise qu'on lui rende compte de ce que fait Madame la Duchesse, & c'est pour cela que l'on a établi ces sortes de Dames d'honneur & chez elle & chez les autres Princesses du Sang, & qu'elle s'est chargée de payer elle même ces pensions. C'est une Politique fine & adroite, qui les retient dans le devoir, & même qui y retient leurs maris, parce qu'ils savent qu'ils ont ainsi chacun dans leur maison une per-

ſonne qui prend garde qu'il ne s'y paſſe rien au préjudice de ce qui eſt du à Sa Majeſté. La Marquiſe de la Porte dont le mari étoit Chef d'Eſcadre, & neveu du Comte de la Porte, dont je viens de parler, n'ayant pas beaucoup de bien, crut que ce poſte lui convenoit aſſez, d'autant plus qu'elle étoit veuve depuis quelques années. Elle avoit des amis & entr'autres le Marquis de Dangeau qui n'eſt pas trop mal en Cour. Ainſi ce Marquis s'y étant employé tout de ſon mieux pour l'y faire réüſſir, il y avoit beaucoup d'apparence qu'il en fût venu à bout ſi l'on n'eût dit au Roi que cette Marquiſe n'étoit pas une femme à remplir dignement une place comme celle-là. On ſe donna bien de garde néanmoins d'attaquer ſa conduite où il n'y a rien à redire. C'eſt une très jolie femme, non pas par rapport à ſa beauté qui n'eſt pas grande, mais par rapport à ſon mérite, qui fait qu'on l'eſtime bien autant que celles qui ſont beaucoup plus belleſquelle n'eſt. Auſſi feu Mr. de Croiſſy avoit bien peur que ſon fils qui eſt aujourd'hui Secretaire d'Etat, ne lui en trouvât tant qu'il lui prit fantaiſie de faire quelque mariage ſecret avec elle. Ce fut pour cela qu'il l'envoya il y a quelques an-

années en Italie, & il ne l'en fit point revenir qu'il ne crût que son absence auroit eu la vertu de reformer les blessures que sa vûë lui avoit faites. Enfin ce ne fut pas aussi par là que ses ennemis l'attaquerent, mais par un endroit qui eût encore fait son fort, si le Roi qui ne peut pas tout savoir n'eût été surpris par des gens qui entreprirent de lui nuire. Ils dirent à Sa Maj. qu'il y avoit en France deux Maisons de la Porte, l'une bonne & l'autre mauvaise; qu'elle étoit de la mauvaise & que Mr. de Mazarin étoit de la bonne, qu'ainsi si elle mettoit cette Dame auprés de Madame la Duchesse, les personnes de la moindre condition prétendroient aprés cela y être receuës tout aussi bien qu'elle. Ils lui donnerent l'exclusion de cette maniére, & la Marquise de l'Angle eut cette place, quoi qu'il y eût bien à dire néanmoins que son mari fût d'aussi bonne Maison que le Marquis de la Porte. Car le Marquis de la Porte étoit de la Porte de Vesins, & Mr. de Mazarin d'un autre la Porte. C'est du moins ce que l'on avoit dit, quand le Marêchal de la Meilleraye son pere avoit fait fortune sous le Ministére du Cardinal Richelieu dont il étoit cousin germain. On

avoit pretendu que l'Avocat la Porte son pere n'étoit nullement de la Maison de la Porte de Vesins, quoi qu'il eût tâché de s'en dire, & le Marquis de Vesins l'avoit prétendu lui même, desorte que s'il eût osé l'attaquer sur les Armes de sa Maison qu'il avoit prises, il l'eut fait de tout son cœur, mais la fortune du Cardinal l'obligeant à de grandes mesures, il garda le silence où s'il le rompit ce ne fut qu'avec ses amis particuliers, à qui il dit en goguenardant que ceux qui lui conseilloient de faire un procès là-dessus au Maréchal, lui donnoient sans doute un méchant conseil; qu'il ne voyoit pas, comme ils le prétendoient, que le Maréchal le deshonnorât pour vouloir s'enter dans sa Maison, que c'étoit au contraire une marque qu'il la croyoit meilleure que beaucoup d'autres, dont il lui étoit fort obligé.

Ce n'a pas été la premiere fois que l'on a surpris le Roi dans une occasion pareille à celle-là. Quelques ennemis que le feu Marquis de Renel avoit auprés de Sa Majesté, lui avoient insinué qu'il n'étoit que d'une Maison toute nouvelle, desorte que quoi qu'il eût beaucoup de mérite Sa Majesté croyoit qu'il étoit de ceux qui ne devoient pas s'avancer si vite que les autres. Car en-

fin il y a des gens d'un certain nom, & d'un certain rang qui sont effectivement en droit d'esperer qu'ils ne doivent pas languir si long-tems que les autres, dans l'attente des graces que Sa Majesté a accoûtumé de faire à ses sujets. Quoi qu'il en soit ce Marquis ayant grande envie d'être Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & voyant selon ce qu'il en pensoit qu'il eût pû aller plus vite, il en parla un jour au Roi à qui il representa ses services. Le Roi lui donna une audiance favorable, suivant ce qu'il a toûjours accoûtumé de faire, pour peu que les personnes qui lui parlent ayent l'honneur d'être connus de lui. Mais quand ce vint à lui repondre le Marquis fut fort étonné lors qu'il lui dit qu'il avoit tort de s'impatienter, & qu'il croyoit avoit fait pour lui tout autant que pour pas une personne de sa sorte; qu'il falloit que chacun se rendit justice, & ne pas croire qu'on fût oublié, parce qu'on voyoit passer des gens de grande qualité devant soi; qu'il étoit bien vrai que le mérite devoit être récompensé dans toutes sortes de personnes; qu'aussi y avoit-il toûjours eu égard dépuis qu'il gouvernoit son Royaume par lui même, mais qu'il lui avoüeroit tout le premier que s'il étoit à sa place, il y avoit de

certaines Maisons qu'il jugeroit à propos de préferer à d'autres, qu'elles étoient en possession de tout tems de tout ce qu'il y avoit de plus grand & à la Cour & dans les armées, & que de le ravir à leurs enfans, cela ne se pouvoit faire sans injustice, à moins que de reconnoître auparavant qu'ils eussent degeneré de la vertu de leurs Ancêtres. Le Marquis vit bien à ce discours qu'il falloit que Sa Majesté eût méchante opinion de sa Noblesse; ainsi, bien loin de lui vouloir contredire, il lui répondit, que c'étoit à cause de cela même qu'il s'imaginoit d'avoir été oublié; que quoi qu'il ne fût ni Duc & Pair ni qu'il n'eût aucune charge de la Couronne, il étoit d'aussi bonne Maison tout du moins que la plûpart de ceux qui étoient honnorez de ces dignitez; que ses Peres avoient eu l'honneur de rendre de bons services aux Rois ses predecesseurs, & que tâchant de marcher sur leurs traces, il ne voyoit rien qui l'empechât de parvenir à toutes les charges qui étoient destinées aux personnes les plus qualifiées. Si le Marquis avoit été surpris du discours du Roi, le Roi ne le fut pas moins du sien. Il avoit toûjours crû que ce Marquis étoit de ces Marquis à la hâte dont il y en a tant à Paris, & sur tout de Parisiens qui s'attribuent

buent cette qualité, quoi que tout leur Marquiſat ne ſoit fondé que ſur le coffre fort de leur pere, ou ſur quelque charge de robe qu'ils ont euë dans leur famille. Ainſi étant bien aiſe de s'en expliquer avec lui, il lui demanda ſi ce qu'on lui avoit dit de la ſienne n'étoit pas vrai, ſavoir qu'il ne ſortoit que d'une Nobleſſe Bourgeoiſe telle que celle du feu Archevêque de Paris. Quand je parle ainſi, c'eſt pour me conformer au dire de l'Evêque de Noyon; car il faut ſavoir que ce Prélat qui eſt la gloire des Prélats, non pas à la verité dans le ſens qu'il le faudroit être, pour l'être bien, mais parce qu'il croit que nul homme n'eſt comparable à lui, à cauſe de la nobleſſe de ſes ancêtres: il faut ſavoir, dis-je, qu'en parlant un jour de la famille de cèt Archevêque, il dit que ce n'étoit pas là ce qui pouvoit s'appeller une Maiſon illuſtre, mais une bonne Nobleſſe Bourgeoiſe, puis qu'elle n'étoit fondée que ſur les charges de robe qui l'avoient fait briller parmi les Patriciens. Il avoit raiſon dans le fonds, puis qu'il y a bien à dire d'une grande Maiſon à celle-là: mais comme toutes ſortes de veritez ne ſont pas bonnes à dire, principalement quand il y a quelqu'un en place qui peut le trouver mauvais, il arriva que

Mr.

Mr. le premier President qui est de même famille que feu Mr. l'Archevêque lui donna bien son change quelques jours aprés. Ce Prélat étant allé pour diner avec lui, son cocher ôta les chevaux de son carosse & les emmena dans sa maison, contant de le revenir chercher quand ils auroient mangé leur avoine. Le premier Président, à qui l'on avoit dit le discours qu'il avoit tenu de sa famille, & qui est homme à ne pas garder grandes mesures avec personne, sur tout quand il a quelque chose contr'eux sur le cœur, ne le vit pas plûtôt qu'il commanda à son Maître d'Hôtel de ne point servir tant qu'il le verroit. L'Heure de diner se passant, ainsi & ce Prélat s'impatientant de ne point voir arriver à manger, il lui demanda si c'est qu'on fit abstinence chez lui ce jour-là. Il lui répondit que non, mais que c'est qu'il avoit donné ordre qu'on ne servit point qu'il ne s'en fût allé; qu'il ne prétendoit pas donner à manger à un si grand Seigneur, & que ce seroit se méconnoître, lui qui n'avoit par devers lui qu'une Noblesse Bourgeoise. Ces paroles furent suivies de quelques autres sur le même ton, & Mr. de Noyon s'en trouvant fort embarassé, fut contraint aprés quelques mauvaises excuses de s'en retourner diner chez

lui.

lui. Il vouloit s'en excuser néanmoins sur ce que ses chevaux s'en étoient allez, mais le premier Président aima mieux lui en prêter que de le voir d'avantage à sa table.

Cependant pour retourner au Marquis de Renel, il dit au Roi que l'on ne savoit ce que c'étoit que de la Noblesse Bourgeoise dans sa race; que tous ses Ancêtres avoient toûjours porté une épée à leur côté, & que s'il y en avoit eu quelqu'un qui ne l'eut pas fait, c'est qu'il s'étoit consacré à l'Eglise comme le Cardinal d'Amboise, qui avoit eu l'honneur d'être premier Ministre de la Couronne. A ce nom d'Amboise le Roi vit bien que ceux qui lui avoient parlé de la Maison de ce Marquis comme de quelque chose de fort mediocre lui avoient imposé, ainsi lui rendant la justice qui lui étoit duë il eut bientôt ce qu'il demandoit.

Le Duc de Choiseul qui étoit brouillé avec sa femme, se raccommoda avec elle à son retour de Savoye. Elle avoit de la peine à y consentir, & elle prétendoit, quoi qu'il y eût bien autant de sa faute que de la sienne, qu'il n'y avoit pas de seureté pour elle à se fier à lui. Mais Sa Majesté lui dit qu'elle n'avoit point d'autre parti à prendre

que celui là ou d'aller dans un couvent. Comme ce nom eſt capable tout ſeul d'effrayer une femme, & ſur tout quand elle a l'eſprit un peu coquet c'en fut aſſez pour lui faire faire tout ce que Sa Majeſté deſiroit. Le Roi non content de prendre garde ainſi aux femmes qui vivoient mal avec leurs maris, étendit auſſi ſes ſoins hors de la Cour, pour voir ſi chacun y vivoit ſelon qu'il y étoit obligé par ſa condition; & ayant ſû que l'Abbé de Lionne qui étoit fils de feu Mr. de Lionne Miniſtre & Secretaire d'Etat, & qui poſſedoit l'Abbaye de Marmoutier avec quantité d'autres riches Benefices, s'écartoit un peu de ſon devoir, il lui envoya une lettre de cachet pour ſe retirer dans un Seminaire. Il mit auſſi une perſonne auprès de lui, pour prendre garde qu'il n'abuſât pas des Benefices qui étoient à ſa collation, & qui veinoient à vaquer. L'Abbé Roullier dont le pere avoit fait une grande fortune dans les Poſtes, en ſorte qu'il avoit établi tous ſes enfans comme s'ils euſſent été nez quelque choſe, fut auſſi envoyé dans le Seminaire de Nôtre-Dame des Vertus, avec ordre à ceux qui en avoient la direction d'empêcher qu'il n'eût commerce avec perſonne & de lui faire faire penitence. Car il étoit neceſſaire de le faire ren-

rentrer en lui même, s'étant laissé débaucher comme un malheureux, & ayant souillé également le caractére d'Abbé dont il avoit été honoré, & celui de Magistrat dont il étoit revêtu pareillement. En effet, il étoit Conseiller Clerc au Parlement de Paris. mais sans qu'il eût eu aucune consideration pour deux qualitez si respectables, il faisoit la vie du plus horrible débauché qu'il y eût dans toute la Ville. Cependant bien loin que tout le monde proffitât du soin que le Roi avoit de faire vivre chacun dans sa condition, il s'y commit plus que jamais des abus. Pour un qui se resolut de lui plaire par un veritable changement de vie, il y en eut mille qui crurent que ce leur seroit assez que de faire les hypocrites. L'hypocrisie commença donc à devenir à la mode, & l'on ne vit jamais tant de Tartuffes que l'on commença à en voir dans toutes sortes de conditions. Les Courtisans s'en mêlerent encore plus que les autres, quoi qu'il semble que ce caractére leur convienne moins qu'à personne. Car la Cour a cela de propre, que quoi qu'elle apprenne fort bien à se contrefaire, ce n'est pas dans un genre comme celui-là. Quand un Courtisan se contrefait ce n'est que pour se procurer toutes ses aises, & non pas pour être son propre bou-

boureau. Or ce n'eſt pas le moyen de ſe les procurer que d'être obligé de faire le Tartuffe. C'eſt au contraire vouloir ſe rendre malheureux dès ce monde, ce qui fait dire recommunément qu'un hypocrite eſt un vrai martyr du Demon. Mais comme ceux qui ont des opinions nouvelles à produire ou à publier, ne ſauroient jamais mieux faire que de prendre ce tems-là pour ſe manifeſter, il arriva qu'une certaine Secte, qui avoit été couverte ſous la cendre, depuis que Molinos avoit oſé la mettre au jour ſur le theatre de Rome, recommença à paroître ſur celui de Verſailles. L'Archevêque de Cambrai, qui étoit Precepteur des enfans de France, & en réputation d'un St. homme, s'en déclara même un des principaux Sectateurs. Cette Secte apprenoit non pas à la verité en termes formels, mais par des raiſonnement ſubtils, que le corps pouvoit faire toutes ſortes de maux ſans que l'ame s'en dût mettre aucunement en peine, parce que pourveu qu'elle eût l'intention dreſſée à Dieu, elle n'avoit nulle part à tout ce que la corruption de la nature, qui tient le corps aſſervi ſous une étrange captivité, pouvoit lui faire faire de mauvais. Une certaine Madame Guyon femme de peu de choſe,

chose, mais dont les richesses lui avoient donné moyen de marier sa fille au Comte de Vaul fils ainé de Mr. Fouquet, avoit déja tâché de semer cette abominable doctrine, pour raison dequoi elle avoit été mise à Vincennes. Mais l'Archevêque de Cambrai entreprenant de la deffendre publiquement, il composa un livre ou par des raisonnemens abstraits, & que tout le monde n'étoit pas capable d'entendre, il pretendoit insinuer que cette doctrine étoit sans venin. Il alleguoit même les écrits de St. François de Sales, pour justifier qu'il n'avançoit rien qu'il n'eût dit auparavant. Jamais on ne fut si étonné qu'à la veûë de ce livre, qui n'eût jamais été imprimé s'il lui en eût fallu obtenir une approbation; mais comme les Evêques ont ce privilege de faire mettre sous la presse ce que bon leur semble, sans que leurs ouvrages soient obligez comme les autres de passer par les mains de ceux qui sont préposés pour cèt examen, il fut plûtôt public qu'on ne sût qu'il y travailloit. Tout ce qu'il y avoit d'Hipocrites furent ravis qu'on leurs ouvrit par là le chemin de contenter leur sens parmi les apparences de vertu qu'ils se croyoient obligés d'étaler pour se rendre agréables au Roi. Mais ils n'eurent pas le tems de chanter victoire, & ce Livre

ne parut pas plûtôt, que l'Archevêque de Paris, l'Evêque de Meaux & l'Evêque de Chartres avec plusieurs autres Prelats s'éléverent contre lui. Mr. de Meaux mit en même tems la main à la plume pour le refuter, & non content de cela, il s'unit avec Mr. l'Archevêque de Paris, & avec Mr. de Chartres qui avoient tous deux beaucoup de credit à la Cour, pour ne pas laisser plus longtems les enfans de France sous la direction d'un Prelat qu'ils accusoient de la plus horrible impieté qui eût jamais paru dans l'Eglise.

Le Roi ne savoit que dire à cela, parce que cèt Archevêque lui avoit toûjours semblé un homme de bonnes mœurs & même d'une pieté exemplaire. Et en effet il n'avoit jamais paru un Prelat plus zelé pour la gloire de Dieu, desorte que bien loin qu'on le pût acculer d'avoir donné quelque mauvais exemple, on pouviot dire au contraire qu'il avoit toûjours servi à édiffier son prochain. Cependant l'Archevêque de Paris, & ces deux Evêques ne laissant point sa Majesté en repos, jusques à ce qu'elle eût fait ce qu'elle leur sembloit qu'elle dût faire dans une occasion comme celle-là, ils firent donner ordre à la fin à Mr. de Cambray de s'en aller

à son

à ſon Archevêché, juſques à nouvel ordre. Devant qu'il y arrivât il eut l'occaſion de mettre en pratique la Doctrine dont il avoit entrepris la deffenſe. Elle s'apelloit communément *Quietiſme*, & l'on vouloit dire par là qu'on ne ſe devoit jamais troubler d'aucune choſe. Or le feu prit à ſon Archevêché par la faute de quelques valets qu'il y avoit, & conſuma non ſeulement tous les bâtimens, mais encore tous les meubles qui étoient aſſez magnifiques. Chacun eut les yeux tournës ſur lui pour voir comment il prendroit cèt accident, mais il y parut ferme, & comme s'il n'y eût eu aucun interêt. On ſoupçonna cependant pluſieurs perſonnes de condition d'être dans les mêmes erreurs qu'on lui attribuoit, & entr'autres le Duc de Beauvilliers & le Duc de Chevreuſe ſon beau-frere. Comme le premier étoit Gouverneur des Enfans de France, cela mit le Roi en peine juſques à ce qu'il s'en fût éclairci avec lui. Il l'entretint long-tems pour cela dans ſon cabinet, & ayant eu pareillement là deſſus une longue conference avec le Duc de Chevreuſe, il parut que ſa Majeſté en étoit tout à fait detrompée. Leurs femmes toutesfois qui étoient preſque toûjours auparavant des parties que l'on faiſoit pour Marli, n'en furent plus ſi ſouvent.

vent. Ce qui donna lieu de ſoupçonner que le Roi uſoit de diſſimulation à leur égard. L'Archevêque de Cambrai remit la main à la plume pour ſe juſtifier, pretendant que tout ce qu'il avoit avancé dans ſon Livre étoit Orthodoxe. Il offrit cependant de s'en remettre à la deciſion de Rome, pendant que Mr. de Meaux l'accuſa plus que jamais, d'être hérétique. L'Abbé de la Trappe qui avoit renoncé depuis quelques années à ſa qualité d'Abbé, pour achever la penitence qu'il faiſoit depuis long-tems dans la condition de ſimple Moine, ſe déclara auſſi ſon ennemi ſans attendre que ſa Sainteté, à qui le Livre de cèt Archevêque avoit été envoyé pour en dire ſon ſentiment, eût rien prononcé là-deſſus. Il écrivit deux lettres à ce ſujet, que Mr. de Meaux fit imprimer, afin de les mettre à la tête de l'écrit qu'il avoit fait contre Mr. de Cambrai. Il crût que cela fortifieroit ſon parti, & qu'ayant affaire à un Archevêque qui avoit de la ſcience & des amis, il ne devoit pas négliger tout ce qui pouvoit faire quelque choſe en ſa faveur. Il envoya même à Rome l'Abbé Boſſuet ſon neveu, afin de ſolliciter la condamnation de l'Archevêque, ce qui ne plut pas à bien des gens, qui croyoient que quand on n'agiſſoit que par

zele, il ne falloit pas ſe donner tant de mouvement. Madame Guyon qui étoit ſortie de Vincennes par le credit de ſes amis, ſe fit reprendre par quelque nouvelle fureur en faveur de cette Secte. Elle ſe repandit même juſques dans la maiſon de St. Cir, de ſorte qu'on fut obligé d'en transferer quelques Religieuſes dans d'autres Convents. Enfin le Roi prit toutes les meſures que la prudence lui pouvoit ſuggerer pour couper le cours à un mal dont les ſuites pouvoient être de conſéquence à l'Egliſe. Cependant tandis qu'il travailloit à aſſoupir ce different il s'en éleva d'autres dans les Egliſes de Rheims & de Roüen. L'Archevêque de cette derniere Ville ayant voulu indiquer les livres auſquels on devoit avoir recours dans ſon Dioceſe pour decider des cas de conſcience, & n'en ayant fait mention d'aucun de ceux que les Jeſuites prétendent valoir beaucoup ſur cette matiére, ces bons Peres s'en trouverent ſi ſcandaliſez qu'il y en eût un qui mit la plume à la main contre lui. Cèt Archevêque en accuſa un certain Pere dont il croyoit reconnoître le ſtile & demanda à la Compagnie de lui en faire réparation. Ces Peres niérent que ce fût lui qui l'eût fait. Il le nia lui même & n'en ayant pû avoir d'autre raiſon, ils envoye-

rent ce pere à Paris pour le soustraire au ressentiment de ce Prêlat, qui jettoit feu & flamme contre lui, aussi bien que contre eux tous en général. Il fit cependant une éxacte perquisition de l'Imprimeur qui avoit mis sous la presse l'écrit qui avoit paru contre lui, & en ayant tenu quelques uns en prison pendant quelque tems, toute cette affaire s'en alla en fumée, faute de preuves. Le Schisme qui s'éleva dans l'Eglise de Reims, fut encore entre l'Archevêque & les Jesuites. Ceux-ci ayant soûtenu deux choses dans le Collége qu'ils ont dans cette Ville où ils exposoient que la doctrine que Molina a enseignée sur la grace, étoit sortie victorieuse de toutes les attaques que ses ennemis lui avoient portée; Mr. de Reims, qui n'est nullement Mollinifte, censura ces theses comme toutes remplies de fausseté, & fit même une ordonnance pour montrer que la doctrine qu'ils prétendoient enseigner là-dessus n'étoit pas la doctrine de l'Eglise. Il reprit aussi quelques autres passages qu'ils avoient citez dans une autre these, & comme cette ordonnance étoit conceuë en des termes qui ne leur plaisoient pas, ils firent la même chose qu'avoient fait ceux de Roüen. Ils écrivirent contre cette ordonnance, qu'ils tour-

nerent en ridicule; desorte que cèt Archevêque pour en tirer satisfaction fut conseillé de faire assigner le Provincial & les trois Recteurs de leurs maisons de Paris, pour déclarer si cèt écrit qui avoit été imprimé dans cette Ville avoit été fait par leur ordre ou sans leur ordre. Celui qui l'avoit fait ne s'y étoit point nommé, & il s'en étoit bien donné de garde. Le Libraire pareillement ni l'Imprimeur n'y avoient pas mis leur nom; mais l'Auteur s'y expliquoit assez pour faire entendre qu'il ne l'avoit composé que par l'ordre de ses Superieurs, & ce fut là dessus que Mr. de Reims prétendit faire expliquer le Provincial & les trois Recteurs. Ils furent assez simples, après avoir tenu chapitre là-dessus, pour déclarer que cèt écrit ne contenoit rien qui ne fût conforme à la verité, & qu'ils ne fussent prêts de soutenir; ainsi n'ayant point fait de difficulté d'y donner leur aveu Mr. de Reims presenta Requête au Parlement pour les voir condamner à lui faire réparation publique de tout ce qui y étoit avancé de scandaleux contre lui. Il y exposoit que s'ils prétendoient, comme ils sembloient le vouloir dire, que son ordonnance leur fût injurieuse, les Loix & la pratique de l'Eglise leur apprenoient qu'ils ne sa-

voient que deux voyes pour se faire rendre justice, l'une de lui faire connoître en s'addressant à lui en quoi il avoit eu tort de les reprendre, l'autre de s'adresser au Primat s'ils croyoient qu'il s'aveuglât assez dans sa propre cause, pour ne pas se retracter de ce qu'il auroit pû faire d'injuste. Il remontroit aussi que ce n'étoit pas à des particuliers à attaquer la conduite d'un Archevêque par un écrit seditieux, que cela tiroit à trop grande conséquence, outre que cela blessoit la charité. Comme ce qui avoit donné matiére à tout cela étoit capable de renouveller cette grande dispute de la grace qui a fait tant de bruit au commencement de ce siecle, le Roi jugea à propos de ne pas permettre que ce procès allât plus loin. Il dit au Pere de la Chaise qu'il vouloit que ceux de sa Compagnie donnassent satisfaction à Mr. de Reims, & ayant mandé à Mr. le premier Président de s'en venir à Versailles pour lui donner là-dessus les ordres qu'il jugeroit nécessaires, il l'entretint pendant je ne sais combien de tems de ce qu'il devoit faire pour terminer ce different. Les Jesuites qui avoient fait un pas de Clerc en avouant l'écrit dont il vient d'être parlé, furent ravis que le Roi leur donnât moyen par là d'éviter la confusion qui

ne

ne pouvoit pas manquer de leur arriver s'il fût intervenu un jugement. Ils furent trouver Mr. le premier Préſident pour lui dire qu'ils étoient prêts d'obéïr aux ordres du Roi. Le Magiſtrat leur répondit qu'il étoit ravi de les voir dans ce ſentiment qui étoit conforme à leurs interêts, auſſi bien qu'à la raiſon. Il convint avec eux qu'il dreſſeroit un écrit, par lequel ils reconnoîtroient qu'ils avoient eu tort de ne pas s'addreſſer à Mr. de Reims pour lui demander à lui même de les vouloir écoûter dans leurs juſtifications ; qu'ils y promettroient s'il leur arrivoit jamais d'avoir lieu de ſe plaindre de lui, d'en uſer de cette maniére, & enfin qu'ils y demanderoient à ce Prêlat de vouloir oublier tout ce qui s'étoit paſſé, & de leur rendre à eux & à leur Compagnie l'honneur de ſes bonnes graces. Mr. le Premier Préſident communiqua cèt écrit à Mr. de Reims, avant que de le leur faire ſigner, pour voir s'il en ſeroit content. Le Prêlat ne pouvoit demander autre choſe, ainſi il conſentit d'aſſoupir l'affaire, moyennant qu'ils ſouſcriviſſent à ces conditions. Ils ne l'euſſent peut-être pas fait ſans l'Authorité Royale. Mais comme ils ſavent mieux que perſonne que l'Ecriture nous commande expreſſément,

d'obéïr aux Puiſſances on n'eut pas de peine à leur faire faire ce que Mr. de Reims demandoit.

La Princeſſe d'Harcourt fut obligée, dans le même tems que ce que je viens de dire arriva à Mr. l'Archevêque de Cambrai, de s'en aller dans les terres de ſon mari, pour y donner ordre à ſes affaires Domeſtiques. Comme il y avoit long-tems qu'elle étoit à la Cour, où quelque changement qui y fût arrivé, elle avoit toûjours trouvé moien de s'y maintenir, quoi qu'il y en eût beaucoup qui avoient bien autant d'eſprit qu'elle qui ne l'avoient pas pû avoir, l'on crût tout auſſi-tôt qu'elle avoit eu part à la diſgrace de ce Prelat. On crût même qu'il falloit qu'elle fût Quietiſte, ce que l'on s'imagina d'autant plûtôt qu'elle faiſoit ſouvent des retraites, tantôt dans un Convent & tantôt dans un autre. Mais une perſonne qui croyoit la connoître mieux que les autres, dit à ceux qui lui en parlerent, que cette croyance étoit tout à fait mal fondée, & qu'elle n'étoit pas femme à ſe faire des affaires par un zéle indiſcret, que juſques à ce que le Roi fût Quietiſte auſſi-bien que ſes Miniſtres, elle ne le ſeroit jamais; mais que s'ils le devenoient, elle ne répondoit plus qu'elle ne le devint auſſi,

par-

parce que jamais femme n'avoit eu plus de foi pour le commandement qui nous est enseigné par St. Paul d'être soûmis aux Princes & à leurs Ministres. Cela rassura ceux qui prenoient part à sa fortune, & en effet elle arriva bien-tôt après de Normandie, frondant toute la premiere contre le Quietisme, & disant qu'il falloit bruler tous ceux qui s'en trouveroient atteints.

Le fils du premier President fut fait cependant Conseiller d'Etat à la place de Mr. Pussort qui avoit enfin payé le tribut que chacun doit à la nature, après avoir été deux ou trois ans sans aller au Conseil, dont il étoit Doïen. Il étoit oncle de feu Mr. Colbert Ministre & Secretaire d'Etat, & son bras droit quand il s'agissoit d'enrichir le Roi aux depens de ses sujets? Car il s'étoit fait des maximes suivant lesquelles il concluoit toûjours en faveur du Fisc, sans en pouvoir être detourné par aucune raison. Aussi avoit-il pour nom dans le Conseil *Pussort le Fiscal*, desorte que quand quelqu'un étoit si malheureux que d'avoir affaire au Roi, il pouvoit compter sa cause perduë si elle dépendoit de son suffrage. Cependant quand il se vit à l'heure de la mort, il commença à songer qu'il falloit rendre compte de tout cela, & en témoigna beau

coup de crainte. Son Confesseur tâcha de le rassurer sur la misericorde de Dieu, qui pardonne toutes les fautes qu'on peut avoir faites du moment qu'on vient à s'en repentir. L'Archevêque de Roüen son petit neveu qu'il avoit rappellé à sa succession, aussi bien que tous ceux qui étoient ses parens au même degré, & même jusques aux enfans du Marquis de Seignelai quoi qu'ils lui fussent encore plus éloignés que les autres, lui parla sur le même ton que son Confesseur avoit fait. Mais il eût peur qu'il ne le fit que par complaisance, parce qu'au lieu de l'exciter à rendre tout le respect qu'il devoit à Dieu, au devant de qui il étoit allé jusques dans son antichambre, lors qu'on le lui apporta pour viâtique, il vit qu'il grondoit le Curé de St. Roch, de ce qu'il ne le faisoit pas remettre dans son lit. Quoi qu'il en soit, étant allé rendre compte à Dieu bien-tôt après, les héritiers partagerent cinq cent mille écus de bien qu'il avoit laissés. Il n'y en avoit pas un parmi eux qui eût besoin de maison pour se loger, ainsi l'on vendit la sienne à Mr. Bertin Tresorier des Parties Casuelles, qui est un des hommes de Paris des plus curieux pour les meubles. Comme on entretient le Roi de toutes choses, on dit

dit à Sa Majesté que c'étoit lui qui l'avoit achetée, & que quand il seroit dedans, elle seroit toute autre que du vivant de Mr. Pussort. On lui dit aussi qu'il avoit les plus beaux tapis du Monde, & qu'il s'en falloit bien que Sa Majesté n'en eût de pareils. Elle eut la curiosité de les voir, & lui ayant demandé combien ils lui coûtoient chacun, & où il les avoit pris, comme il lui eût répondu qu'il les avoit achetéz deux cent écus piece à l'inventaire du Marquis de Seignelai, le Roi dit devant toute la Cour que c'étoit ainsi que ce Ministre en avoit toûjours usé avec lui, desorte que quand il venoit quelque chose de beau des Indes, il lui donnoit le rebut, pendant qu'il prenoit tout ce qu'il y avoit de plus curieux. Il adjoûta même à cela qu'il n'avoit jamais connu d'homme plus vain que celui-là, ni qui eût meilleure opinion de sa personne; que sa vanité l'avoit fait même tomber bien souvent jusques dans le manque de respect, puis que sans considerer qu'il parloit à son Roi, il lui avoit demandé à lui même plusieurs fois s'il ne se mettoit pas bien & de bon air. Mr. Bertin voyant que le Roi avoit envie de ces tapis les lui offrit. Le Roi les prit, mais il ne voulut pas qu'il les lui donnât, & il lui en fit payer le prix qu'ils

lui avoient coûté. Il y eut cependant trois Dames des bonnes amies de Mr. Pussort qui s'attendoient bien d'être sur son Testament, & qui pour s'y faire mettre avoient eu mille complaisances pour lui depuis plusieurs années. Elles le divertissoient tous les soirs, & il ne leur avoit pas donné seulement un verre d'eau pour récompense, si l'on en excepte deux repas qu'il leur faisoit tous les ans. L'une étoit la Marquise de Meré qui étoit niéce de sa femme, & les deux autres deux femmes sans nom, mais qui n'avoient pas moins d'appetit. Cependant elles se trouverent bien trompées; & n'eurent rien de ce qu'elles attendoient. Il y eut bien des gens qui briguerent la place de Conseiller d'Etat, aussi bien que celle de Conseiller au Conseil Royal des Finances, où il y a dix-huit mille livres d'appointement; mais le Roi disposa de celle-ci en faveur de Mr. de Pommereu, & de l'autre en faveur, comme j'ai déja dit, du fils du premier Président. Il étoit Avocat Général auparavant, & comme il n'avoit pas beaucoup brillé dans cette charge, son pere, en demandant l'autre pour lui, avoit dit à Sa Majesté que s'il la supplioit de la lui vouloir donner; c'est qu'il voyoit qu'il n'étoit nullement propre à être Avocat Général. Que quand il lui avoit acheté cette charge, il lui

lui avoit crû quelque talent pour l'exercer, mais que s'y étant mépris, il seroit bien aise de le pouvoir décharger avec honneur d'un Fardeau qu'il étoit incapable de porter. On trouva ce compliment fort extraordinaire pour un homme d'esprit, comme est le premier Président, & l'on se demanda les uns aux autres si c'est qu'il falloit avoir plus d'esprit dans le Parlement que dans le Conseil, où l'on voit toutes les plus belles affaires qu'il y ait dans le Royaume. Car il ne pouvoit pas dire par là que c'est qu'il manquoit de mémoire, ou qu'il n'avoit pas le don de déclamer comme il faut une harangue, ainsi qu'il paroît être nécessaire dans une charge comme celle-là. Mr. Talon avoit montré pendant qu'il l'exercoit comment l'on pouvoit suppléer à ces deux deffauts. Il avoit toujours lû ses Plaidoiers, & comme il n'y avoit point de honte à imiter un homme qui avoit paru aux yeux de toute la France s'acquitter dignement de cèt emploi, on concluoit de là, qu'il falloit que le manque de talent que lui connoissoit son pere vint de toute autre chose que d'un deffaut de memoire ou d'une difficulté de parler en public. Quoi qu'il en soit, le mérite du pere avoit suppléé à ce qui pouvoit manquer au fils, de sorte que le Roi

en accordant sa priere au premier President y ajoûta même une grace qu'il ne lui demandoit pas; Ce fut de lui promettre l'agrément de la charge d'Avocat Général pour celui qui en donneroit le plus. Comme cette promesse ouvroit la carriere à quantité de gens qui n'avoient pas plus de talent que son fils pour exercer cèt emploi, il s'en presenta plusieurs sur les rangs qui avoient plus d'argeut que de mérite. Et ce qui leur fit encore naître d'avantage l'envie de l'avoir, c'est qu'ils crurent que comme l'incapacité du fils de ce Magistrat l'avoit conduit à la charge de Conseiller d'Etat, ils y pourroient pareillement arriver un jour, puis qu'ils avoient cela de commun avec lui qu'au dire de toute la France, ils n'étoient pas plus habiles qu'il l'étoit. Un Maître des Requêtes, entr'autres fils d'un autre Maître des Requêtes, crût que c'étoit par là qu'il se devoit frayer le chemin aux premieres charges du Conseil, Ainsi il en offrit son denier comme les autres, croyant même qu'il leur devoit être préféré, tant parce qu'il excelloit par dessus eux dans l'art de s'énoncer moins bien & plus difficilement que les autres, que parce qu'il venoit d'épouser une fille qui lui donnoit beaucoup de credit. Mais le premier President man-

quant

quant à la politique qui lui devoit conseiller de choisir le moins capable afin de faire voir que son fils n'étoit pas le seul qui fût indigne de cèt emploi, il traita avec Mr. Joli de Fleuri dont le pere étoit Conseiller de la grand Chambre. Il en eut quatre cent mille francs, qui étoit cinquante mille francs plus que ces sortes de charges n'avoient accoûtumé de se vendre. Cependant l'on commença à dire à l'égard de ce nouvel Avocat Général, qu'il n'avoit pas envie d'être Conseiller d'Etat par le même endroit que le fils du premier President l'avoit été, parce qu'il ne fut pas plûtôt installé dans la charge, qu'il y fit voir une éloquence & une capacité qui le tiroient du nombre des ignorans.

Pendant que cela se passoit dans le Barreau le Duc de Lausun dont la fortune a été si agitée depuis qu'il a paru sur le Theatre du monde, y étoit fort assidu, à cause d'un procès qu'il avoit contre la famille de sa femme. Il avoit épousé, lui qui avoit près de soixante ans, la fille du Marêchal de Lorges qui n'en avoit pas encore seize, desorte qu'il avoit fait en faisant cela une aussi grande folie que quand il avoit brigué le commandement de l'armée d'Irlande. Car épouser à soixante ans une jeune fille de

seize ans, & vouloir commander une armée, lors qu'on n'a jamais commandé qu'au camp des broüettes, étoit à peu prés la même chose. Il est vrai pourtant que comme le bon sens étoit plus capable de le conduire dans l'un que dans l'autre, il tâchoit de s'en servir pour ne pas être du nombre des maris que leurs femmes font montrer au doigt. Il lui donnoit tout autant d'habits qu'elle vouloit, & même tout autant d'argent qu'il lui en falloit pour se bien divertir, mais ce n'étoit qu'à condition qu'elle ne verroit que de certains barbons dont la figure ne lui sembloit pas trop redoutables. Pour ce qui est de la jeunesse de la Cour la veuë lui en étoit d'autant plus interdite qu'il connoissoit, par l'experience qu'il en avoit faite lui-même jusques où alloit la fragilité des femmes. Sa precaution étoit d'autant plus légitime que cette Duchesse valloit bien la peine de se la conserver s'il pouvoit pour lui seul. Aussi n'y oublioit-il rien, & il avoit mis auprès d'elle une certaine fille déja assez avancée en âge, laquelle avoit été à Madame de Guise, & sur la vertu de qui il comptoit beaucoup. Elle ne la quittoit que le moins qui lui étoit possible, & c'étoit grande merveille quand on voyoit cette jeune Dame sans

ce grand chaperon. Il lui avoit fait de grans avantages en l'épousant, sans quoi le Maréchal de Lorges ne la lui eût pas accordée. Le Maréchal ne lui avoit pourtant rien donné en la mariant, non plus que sa femme, mais Fremont qui avoit amassé plusieurs millions dans les affaires du Roi, où il avoit été près de cinquante ans, avoit suppléé à leur deffaut. Il lui avoit promis cent mille écus aprés sa mort, par leur contract de mariage, & étant venu à mourir quelque tems aprés, Mr. de Lausun fut tout étonné de voir que Mr. d'Onneuil son fils renonça à sa succession aussi bien que la Maréchale sa fille. Ainsi ils firent venir du fonds du Languedoc une petite fille de onze à douze ans, qui se disoit sa parente pour se porter son heritiére par benefice d'Inventaire. Mr. de Lausun avoit vû ce manége avec étonnement, lui qui sçavoit aussi bien que tout Paris que Fremont étoit un des plus riches hommes de France. Mais sa veuve ayant renoncé pareillement à la Communauté de son mari après en avoir detourné avec ses enfans le plus beau & les meilleur, il se vit obligé ou à se contenter des effets qui paroissoient encore dans la succession du deffunt, ou d'intenter procès contre la Veuve & contre son

ſon Fils. Car pour ce qui étoit de ſon beau pere & de ſa belle mere, il ne leur pouvoit rien demander, parce qu'ils n'avoient pas même ſigné à la donation que le grand pere de ſa femme lui avoit faite en faveur de ſon mariage. Ils s'en tenoient d'ailleurs à celle qu'il leur avoit faite à eux mêmes en les mariant enſemble, deſorte qu'il n'y avoit pas ſeulement pour lui la moindre apparence de les mettre en cauſe. Mais il y mit la mere & le fils, pretendant qu'ils avoient diverti les effets de la Succeſſion, & qu'ils devoient être tenus de lui donner les cent mille écus en argent comptant, ſans le vouloir renvoyer comme ils faiſoient ſur ce qui ſe trouvoit encore en nature appartenir au deffunt. Cette prétention n'étoit pas encore la ſeule qu'il eût, Fremont lui avoit encore promis, outre ces cent mille écus, dont il lui avoit payé l'interêt tant qu'il avoit véçû, comme d'une choſe qui lui étoit déja acquiſe, cent autres mille francs, à prendre ſur tous ſes biens; mais ſa Veuve & ſon Fils avoient ſi bien pris leurs meſures que tout ce qui reſtoit de bien au deffunt, ſes autres dettes payées, étoit cent mille écus tout au plus. Ainſi ils vouloient faire paſſer par devant le nez de Mr. de Lauſun ces cent mille francs,

francs, & lui laiſſer d'ailleurs une queuë comme il y en a toûjours pour ceux qui épouſent des filles ou des petites filles de Partiſan, à moins qu'ils n'ayent de l'argent comptant pour leur mariage. Mr. de Lauſun qui n'avoit pas entendu à chicanner le terrain en Irlande, & qui avoit mieux aimé l'abandonner de bonne heure que de s'expoſer au peril qui le menaçoit, s'il l'eût diſputé l'épée à la main, crût bien mieux entendre la chicanne du Pallais que celle-là; ainſi quoi qu'il n'y eût pas fait encore grand apprentiſſage non plus qu'à la guerre, il s'arma d'une grande réſolution de plaider avant que d'en venir à ce que Mr. d'Onneuil vouloit l'obliger. L'affaire fut portée aux réquêtes du Pallais, à cauſe de la qualité des parties qui avoient droit de *committimus*, car Mr. d'Onneuil étoit Me. des Réquêtes, outre que le Duc de Lauſun par lui même ne devoit point reconnoitre d'autre tribunal ou quelque autre d'approchant, à moins que de le vouloir bien. Cependant outré plus qu'on ne ſauroit dire du procedé de Madame de Fremont & de Mr. d'Onneuil, dans lequel il faiſoit entrer le Marêchal & la Marêchale de Lorges, il deffendit à ſa femme de les voir ni les uns

ni les autres. Cela fut fâcheux à cette Dame aussi bien qu'à la Marêchale qui aimoit sa fille tendrement, mais Mr. de Lausun fit entendre à la Duchesse que quand il lui demandoit cela c'étoit bien moins pour contenter son ressentiment, que parce qu'il y alloit de ses interêts, qu'il n'étoit pas pour vivre long-tems, & comme en mourant elle ne pouroit prendre sur son bien que ce qui étoit porté par leur contract de Mariage, il falloit chercher par toutes sortes de moiens de lui conserver celui qu'elle devoit avoir de son côté; que si elle n'avoit que ce qu'on lui offroit presentement, les effets qu'on lui vouloit donner seroient sujets à la Chambre de Justice, quand il plairoit au Roi d'en créer une; qu'on pouroit même lui faire payer une taxe au premier Arrêt du Conseil qui interviendroit là-dessus; qu'ainsi il falloit faire sentir à sa mere qu'il n'y avoit point de réconciliation à esperer pour elle, à moins que de lui faire rendre Justice par son frere & par Madame Fremont. La Duchesse grava ces parolles dans son esprit, & comme il est naturel à chacun de desirer d'avoir du bien au préjudice des autres, elle ne voulut point aller à la véture d'une de ses sœurs, qui se

faisoit Religieuse à Conflans, que son mari ne lui eût dit qu'il le vouloit bien. Mr. de Phelypeaux, fils unique de Mr. de Pontchartrain Ministre & Sécretaire d'Etat, étant venu à se marier dans ce tems-là, elle fut voir sa femme qui étoit sa Cousine Germaine, car elle étoit fille d'une sœur de son pere, qui avoit été mariée au Comte de Roye de la Maison de la Rochefocaut. Le mariage de Mr. de Phelypeaux avoit été fait en trois jours de tems, & le Roi avoit donné à la jeune mariée qui n'avoit que quatre vingt mille francs de bien, six mille livres de pension. Elle en avoit déja quatre que le Roi lui avoit donnée, lors qu'elle s'étoit convertie à la Religion Catholique; car son pere étoit mort Protestant en Angleterre, où il avoit mieux aimé finir ses jours éloigné de son Païs, & privé des honneurs qu'il eût pû esperer par sa naissance & par son mérite, que de changer de Réligion. La Comtesse de Roye étoit aussi en ce Païs-là, où elle avoit emmené trois de ses enfans pour suivre la Réligion de leur pere, pendant que les autres qui étoient en grand nombre avoient pris le parti de se faire Catholiques. La Femme de Mr. de Phelypeaux étoit dans un convent à Soissons quand son mariage

fut arrêté, & les parens lui ayant envoyé un Carosse avec des rélais pour la faire venir en diligence, elle fut descendre chez la Comtesse de Rouci femme de son frere ainé. Mr. de Phelypeaux l'y fut voir dès le même jour, & y étant retourné le lendemain il y dina avec elle. Le Chevalier de Roye frere de cette jeune personne y étoit, & voyant que Mr. de Phelypeaux lui avoit fait apporter quantité de belles étoffes d'or & d'argent par en prendre celles qui lui plairoient le plus, il dit à Madame de Roucy que si elle faisoit bien elle lui feroit couper une veste d'une de ces étoffes que l'on vouloit vendre vingt Loüis d'Or l'aune. Madame de Roucy ne se pressa pas de le contenter, & la jeune accordée ayant choisi ce qui lui falloit, le marchand s'en retourna sans que le Chevalier de Roye eût ce qu'il desiroit. Le Chevalier dit en raillant à Madame de Roucy que cela étoit bien villain à elle, & que c'étoit le moins qu'elle devoit faire en faveur de la nôce de sa sœur. Mr. de Phelypeaux ne fit pas semblant de prendre garde à ce qu'il disoit, mais il ne fut pas plûtôt retourné chez lui qu'il envoya dire à ce Marchand de porter le lendemain au lever de ce Chevalier cette piéce d'étoffe, &

de

de lui en donner tout autant qu'il voudroit. Le Marchand y fut ſuivant ſes ordres, & ayant fait ſon compliment au Chevalier, comme celui-ci vit qu'il pouvoit tailler en plein drap, il en prit non ſeulement de quoi faire une veſte, mais encore dequoi doubler un juſtaucorps. Le mariage fut fait cependant deux jours après, & le Roi ne donna que cinquante mille écus à Mr. de Phelypeaux quoi qu'il eût accoûtumé de faire preſent de deux cent mille francs à tous les enfans des Miniſtres lors qu'il s'étoient mariez ; mais il dit à Mr. de Pontchartrain que s'il n'étoit pas ſi liberal qu'à ſon ordinaire, il ne s'en falloit prendre qu'à la conjoncture preſente, qui le mettoit hors d'Etat de faire tout ce qu'il eût bien voulu, que la guerre l'obligeoit d'être menager en depit de ſoi, mais que cela ſe retrouveroit une autrefois. Mr. de Pontchartrain avoit trop d'eſprit pour ne pas recevoir ce compliment comme il devoit, & ravi d'avoir une bru de la qualité de la ſienne, il eût le plaiſir de voir que chacun applaudiſſoit au choix qu'il en avoit fait. Il effaçoit effectivement tout ce que les autres Miniſtres avoient pû faire pour relever leur famille, & le ſang dont elle ſortoit

étoit

étoit tout autrement illustre que celui des Souvré, des d'Alegre & des Matignons que les le Tellier & les Colbert avoient mêlé au leur. Celui des Grussol, dont étoit la premiere femme du Marquis de Barbesieux, n'en aprochoit pas même, quoi que ce soit celui des premiers Duc & Pairs de France. Le lendemain de ces nôces on mit sur la toilette de la jeune mariée cinq cent loüis d'or, somme bien modique pour une personne de cette qualité, puisqu'il y a tous les jours des filles de Partisan à qui l'on en donne d'avantage. Ce present avoit été précedé la veille d'une cassette dans laquelle il y avoit quantité de galanteries, & elle y avoit trouvé au fond un petit coffre où il y avoit des boucles d'oreille & d'autres pierreries.

Toute la France, étant allé rendre visite à ces nouveaux mariés, & la Duchesse de Lausun y étant allée comme les autres, elle vit dans l'antichambre les livrées de sa mere, ce qui lui fit connoître qu'elle y étoit, ainsi étant bien aise de ne se point trouver avec elle, comme son mari le lui avoit recommandé, elle voulut sortir, quoi qu'elle se fût déja fait annoncer. On le fût dire à Madame de Phelipeaux, & Madame de Pontchartrain qui étoit avec elle,

elle, envoyant rappeller la Duchesse, fût lui parler & l'émmena dans un cabinet où elle la mit aux mains avec sa mere. Elle avoit pensé elle même épouser Mr. de Philipeaux, & Madame de Pontchartrain eût été ravie que cela se fût fait. Mais Mr. de Lausun s'étant presenté dans le tems que l'on en parloit, le Marêchal de Lorges qui savoit que Mr. Lausun avoit cent mille livres de rente, avoit mieux aimé voir sa fille Duchesse que belle fille d'un Ministre. Cela avoit un peu brouillé Madame Pontchartrain avec la Marêchalle; Mais ce mariage ayant tout raccommodé, elle fut la premiere à dire à Madame de Lausun qu'elle devoit mieux vivre qu'elle ne faisoit avec sa mere. La Marêchalle lui en dit autant, la taxant même d'ingratitude, puis qu'elle n'étoit pas à savoir qu'elle ne l'eût toûjours aimée avec tendresse. La Duchesse lui répondit que si elle vouloit elle feroit bien-tot cesser le sujet qu'elle croyoit avoir de se plaindre d'elle, qu'elle ne demandoit pas mieux que de la voir & que même elle souffroit beaucoup d'en être privée; mais qu'ayant à obéir à son mari c'étoit à elle à lui faire rendre justice, afin d'applanir toutes ces difficultés; que d'ailleurs si elle l'aimoit au-

 tant

tant qu'elledifoit, elle devoit lui faire donner de l'argent comptant, afin de l'exemter de la recherche à laquelle les biens des Partifans étoient fujets. La Maréchale, foit que cela ne fût pas en fa difpofition, ou qu'elle n'eût garde de le faire, à caufe que c'eût été découvrir qu'on avoit caché les effets du deffunt, pour mettre fa mere fon frere & elle même à couvert de cette recherche, lui répondit qu'elle lui demandoit là une chofe impoffible, qu'on ne pouvoit lui donner que ce qui étoit dans la fucceffion de fon grand Pere, & que de demander autre chofe c'étoit faire voir qu'elle écoutoit plûtôt fon interêt que la raifon. La Ducheffe de Laufun repliqua à fa mere que fon mari croioit pourtant ne rien demander que de bien raifonnable; mais que puifqu'on en avoit une autre opinion, & que lui de fon côté étoit attaché à la fienne; ce n'étoit pas là le moyen de pouvoir s'accorder fi-tôt; qu'elle en étoit au defefpoir, parce qu'elle fe voioit privée par là de la douceur de fes embraffemens, fans pouvoir efperer aucune réconciliation, parce que de l'humeur dont elle connoiffoit fon mari, il n'étoit pas homme à revenir fi-tôt de fon fentiment, & en effet il étoit têtu comme une mulle, quand

il

il s'étoit fouré une fois quelque chose dans la tête ; de sorte qu'au lieu de s'adoucir par le raport que la Duchesse lui fit de la douleur que sa mere avoit de les voir broüillés avec elle, il ne fit encore que s'en aigrir davantage. Ainsi il ne poursuivit pas seulement son procès, mais il se pourveut encore au Conseil en reglement de juge, prétendant que comme il accusoit Madame de Fremont & son fils d'avoir mis la main sur la succession du deffunt, ils devoient plaider à la Cour des Aides & non par aux Requêtes du Palais. L'on vit de cette maniére que pendant qu'il tâchoit de se soustraire lui même à une recherche il tâchoit d'y jetter la mere de la Marêchalle & l'oncle de sa femme sous pretexte de ce prétendu recellement. Cela aigrit plus que jamais la mere & le fils contre lui, d'autant plus qu'ils avoient interêt à ôter de la pensée de tout le monde, que Mr. de Fremont fût mort aussi riche qu'on le disoit. Car c'est un crime aux Partisans, & dont on leur fait rendre gorge ou du moins à leurs heritiers que de mourir avec tant de bien. Ils en avoient déja mille preuves à l'égard des autres, mais quand même elles leur eussent manqué, ils venoient d'en avoir une à leur

égard qui étoit capable de les inquieter assez.

Un Commis du deffunt, & qui avoit eu part dans ses secrets, en étant mal satisfait où parce qu'il ne l'avoit peut-être pas mis sur son Testament, ou parce qu'il n'avoit pas fait une assez grosse fortune avec lui, avoit été trouver Mr. de Pontchartrain pour lui dire qu'il savoit un endroit où son deffunt Maître avoit caché quarante millions; qu'il avoit servi lui même à les y mettre, tellement qu'il en parloit comme savant. Ce discours étoit si positif qu'il étoit impossible que Mr. de Pontchartrain n'y adjoutât foi, ainsi il avoit envoyé ordre à l'Intendant de Rouen de se rendre sur les lieux, après avoir sû de ce Commis que ces quarante millions avoient été cachés dans la cave d'un Château que ce Partisan avoit acheté en Normandie. Ce Commis y fut aussi lui même par ordre de ce Ministre, afin d'indiquer le lieu où ils avoient été mis. Mais quand l'Intendant s'y fut transporté, & qu'il en eut fait la recherche, il ne s'y trouva rien, quoi qu'on renversât sans dessus dessous le cavot où il prétendoit qu'on eût caché ce grand tresor. Le Commis crut en être quitte pour dire qu'on l'avoit ôté depuis

qu'il

qu'il y avoit été mis; mais comme on ne se moque pas ainsi d'un Ministre, & qu'on leur imposeroit tous les jours, s'il n'y avoit une punition pour ceux qui veulent ainsi leur en donner à garder, il fut envoyé en prison. Il le méritoit bien sans doute, quand ce n'eût été que pour avoir voulu perdre une famille à qui il avoit l'obligation de ce qu'il étoit. Quoi qu'il en soit le Duc de Lausun prétendant que si ce n'étoit pas là que Madame de Fremont & son fils eussent caché les tresors, l'une de son mari l'autre de son pere, il soutint devant le Conseil que son affaire devoit être renvoyée à la Cour des Aides. Il disoit pour ses raisons que c'étoit à elle qu'appartenoit la connoissance des affaires des Partisans où le Roi se trouvoit interessé directement ou indirectement; qu'au reste dans la cause qui étoit pendante entre Madame de Fremont, Mr. d'Onneuil & lui, l'interêt du Roi étoit tout visible, puisqu'il s'y agissoit de savoir si l'on avoit detourné ou non les effets d'un homme d'affaire. Toute la Cour & tout Paris solicitoit pour les uns ou pour les autres, & quoi que le Maréchal & la Maréchalle de Lorges parussent ne point prendre de part à cette affaire, dans laquelle il sembloit

que s'ils se fussent declarés, ce devoit être plûtôt pour leur gendre & pour leur fille que pour Madame de Fremont & pour son fils, néanmoins ils agirent sous main pour ceux-ci. Ils considererent qu'outre que la memoire du deffunt leur devoit être chere, non seulement à cause qu'il avoit donné la vie à la Marêchalle, mais encore parce que devant & après leur mariage il les avoit toûjours comblés de bien faits, ils ne devoient pas souffrir qu'on eût lieu de mettre la main sur sa succession. Ils crurent avec beauconp d'apparence que si le contrecoup n'en retomboit pas sur eux par les précautions qu'ils avoient prises, & dans leur contract de mariage & dans les dons qu'ils en avoient receus, il retomberoit du moins sur leur fille, puisqu'au lieu d'avoir les cent mille écus que Madame de Fremont & Mr. d'Onneuil vouloient bien lui donner en effets elle courroit risque de ne rien avoir du tout.

Comme les solicitations, quelque secrettes qu'elles pussent être, ne tarderent guéres à venir aux oreilles de Mr. de Lausun, cela envenima encore le ressentiment qu'il avoit contre son beau pere & sa belle mere; ainsi on le vit se donner

tout

tout autant de mouvement pour obtenir du Conſeil ce qu'il demandoit, qu'il s'en étoit donné il y avoit quatre ou cinq ans pour éviter la peſanteur du bras du Roi Guillaume d'Angleterre. Mais toutes ſes peines ne tournerent qu'à ſa confuſion, & le Conſeil lui fit perdre ſon procès. Tout ce que Mr. le Chancelier dit qui lui pût être agréable, par rapport à la haine qu'il portoit à la grand mere de ſa femme & à ſon fils, c'eſt que quand des gens comme le déffunt marioient ainſi leurs filles ou leurs petites filles à des gens de qualité, ce n'étoit que pour commencer à reſtituer au public l'argent qu'ils lui avoient volé. Mais n'en deplaiſe à ce Magiſtrat, il me ſemble que le nom de reſtitution ne convient guéres à une action comme celle là; reſtituer c'eſt rendre ce que l'on a pris, & même le rendre à ceux à qui il doit appartenir; mais combler de biens ſes Enfans ou ſes petits Enfans, afin de cacher en eux ſous l'éclat des richeſſes un ſang qui ne ſauroit ſe mêler avec le leur ſans quelque ſorte de honte, voila la premiére fois de ma vie que j'avois oüi dire que cela ſe dût appeller reſtitution. Mr. de Lauſun ayant ainſi perdu ſon procès au Conſeil, il ne

fut pas plûtôt renvoyé aux requêtes du Palais que leurs amis communs s'entremirent de les accommoder. Ils le firent convenir aussi bien que Madame de Fremont & Mr. Donneuil de remettre leurs interêts entre les mains de deux Conseillers d'Etat, & ayant choisi Mr. de la Reine & Mr. de Riberre, on fit entendre à ce Duc que ces deux Magistrats étant grands amateurs de la justice, ils lui feroient raison tout aussi bien que les Requêtes du Palais, s'il avoit le bon droit de son côté. Mais ayant découvert sous main que le vent du bureau n'étoit pas pour lui, & que ces deux Conseillers d'Etat disoient qu'ils ne croioient pas qu'on pût obliger la veuve & les enfans d'un donateur à donner de l'argent comptant quand il ne s'en trouvoit point dans sa succession, ils lui devinrent si suspects qu'il revoqua bien-tôt un blanc signé qu'il avoit donné, par lequel il promettoit de les reconnoître pour juges. Ainsi ayant voulu être jugé dans les formes, les Requêtes du Palais se moquerent de ses prétentions & le condamnerent aux dépens.

Cependant si le prétendu tresor caché de Fremont avoit fait grand bruit dans le monde, & même fait dire à bien des gens qu'il n'y avoit pas un seul Partisan

de

de ſauvé, puiſque celui-ci après avoir tant volé le peuple, ne s'étoit pas mis ſeulement en peine de lui faire la reſtitution d'une partie de ſes brigandages, en voici un qui donna lieu de croire qu'il y en a néanmoins qui ſongent quelquefois à leur ſalut. Je ne ſais pourtant ſi c'eſt aſſez que d'y ſonger comme celui-ci avoit fait, & il me paroit que pour y travailler utilement il faut encore joindre les effets aux penſées qui en peuvent venir. Quoi qu'il en ſoit, cette affaire ne fit guéres moins de bruit que le prétendu treſor dont je viens de parler. Un homme d'affaire (j'en ai oublié le nom) étant venu à mourir, & ayant laiſſé deux enfans qui ne vivoient pas trop bien enſemble comme il arrive ſouvent entre freres, il y en eut un qui pour faire dépit à l'autre à qui ſon pere avoit fait avantage, le menaça de donner des memoires à Mr. de Pontchartrain contre la conduite du deffunt, à moins qu'il ne ſe deſiſtât de ce que leur pere avoit fait en ſa faveur. Je ne ſais s'il fut aſſez fou pour faire ce qu'il diſoit, ou ſi quelque Commis du deffunt ne fit point comme avoit fait celui de Fremont; mais enfin, le Miniſtre ayant été averti incontinent après la mort de ce Partiſan que l'on trouveroit parmi ſes papiers

quelque chose qui tourneroit au proffit du Roi, il envoya un Commissaire de Paris pour mettre le scellé sur les effets qu'il avoit dans une Terre où il étoit mort. Elle étoit scituée dans la Generalité d'Alençon, & le fils de Mr. de Pommereu qui en étoit Intendant, ayant eu ordre de s'y rendre le même jour que le scellé y seroit mis, les choses s'y firent avec toutes les precautions que l'on sauroit prendre, quand on craint d'être trompé. L'Intendant y laissa même garnison, en attendant qu'il fût tems de lever ce scellé. Cette affaire épouvanta tous les Partisans, qui eurent peur que l'on n'en voûlut user ainsi quand ils viendroient à mourir, & comme dans la guerre fâcheuse où l'on étoit on avoit toûjours besoin d'eux, & qu'il falloit les rassurer, on séma parmi le peuple que si on avoit mis le scellé sur les effets de celui-ci, c'est qu'il avoit fait un Testament en faveur du Roi. Au reste les formalitez qui s'observent en cette sorte de rencontre, étant faites, & les delais expirés, l'Intendant qui s'en étoit retourné à Alançon pendant ce tems-là, revint sur les lieux pour assister à l'ouverture de ce scéellé. Elle se fit dans les formes, & dans l'inventaire qui fut fait des papiers, l'on en trouva deux par lesquels cèt homme

me d'affaire déclaroit que Dieu lui inspirant de songer à sa conscience, il ne vouloit pas s'en aller en l'autre monde sans restituer le bien qu'il avoit pris. Dans le premier de ces papiers que l'on voyoit bien être anterieur à l'autre, quoi qu'il fût sans datte & sans signature, il disoit qu'il avoit proffité indirectement de cent mille écus pendant qu'il avoit été dans les Partis; tellement qu'il vouloit que cette somme fût renduë au Roi par ses héritiers. Pour ce qui est de l'autre papier, il portoit, & c'est ce qui faisoit voir qu'il étoit posterieur à celui dont je viens de parler, qu'aprés une meure reflexion sur toutes les affaires où il étoit jamais entré, il y avoit bien profité induément de quatre cent mille livres, tellement qu'il vouloit que ses enfans la prissent sur sa succession pour être restituée à sa Majesté. L'Intendant envoya aussitôt la copie de ces billets à Mr. de Pontchartrain, & le Ministre ne voulant pas s'en raporter à son sens, qui lui dictoit qu'étant ainsi sans signature & sans datte, ils ne pouvoient rien valoir de particulier à particulier, mais qu'il n'en étoit pas de même à l'égard du Roi, il en consulta tous ceux qu'il crût capables de lui decider une question si delicate. Les uns furent d'un

avis, & les autres d'un autre. Ceux qui vouloient que la forme l'emportât sur le fonds, ne trouverent pas qu'il y eût lieu d'inquieter les héritiers du deffunt, puis que de tels billets n'étoient nullement considerez en justice. Ceux au contraire qui suivoient les maximes du feu Doyen du Conseil, c'est à dire de Mr. Pussort qui, comme j'ai dit c'y devant, adjugeoit toûjours à tort ou à travers gain de cause à sa Majesté, soit qu'elle fût demanderesse ou deffenderesse, se servirent de son autorité pour prouver que le Roi étoit bien fondé à demander les quatre cent mille Francs contenus dans ce dernier billet.

Outre cette autorité qu'ils mettoient en avant, comme une Loi reçûë du vivant d'un grand Ministre qui avoit reformé l'Etat, & mis les affaires du Roi dans un grand lustre, par les taxes prodigieuses qui avoient été faites sur les Partisans, ils alleguoient encore pour raison que quand un homme reconnoissoit ainsi de sa propre main avoir volé une somme, cela étoit plus convainquant mille fois que toutes les preuves que l'on en eût pû avoir d'ailleurs. Mr. de Pontchartrain en pensoit bien la même chose, comme en effet il semble qu'on n'en sauroit avoir d'autre opinion.

Ce-

Cependant comme il y a de certaines régles dans la justice qu'on ne sauroit passer sans violer en quelque façon les Loix ausquelles elle assujetit, il ne voulut rien dire ni pour ni contre, sinon qu'il étoit à souhaiter que tous les Partisans qui avoient été taxez autrefois eussent fait comme celui là, puisque c'eût été une regle pour leur demander légitimement ce qu'ils reconnoissoient eux mêmes avoir pris. Cette parole sembla pourtant être une marque qu'il prenoit le parti des Partisans de Mr. Pussort, mais c'est à quoi personne ne pouvoit trouver à redire, puis qu'outre que le bon sens vouloit qu'un homme ne s'accusât pas lui même injustement, il y étoit obligé par le devoir de sa charge. Quoi qu'il en soit, on commença toûjours à faire saisir tous les effets du deffunt, de sorte que quoi que celui qui avoit donné des memoires contre lui, n'eût pas promis de faire trouver quarante millions comme avoit fait le Commis de Mr. de Fremont, il se trouva néanmoins plus de réalité dans l'avis de l'un que de l'autre. Le besoin que l'on avoit d'argent pour les dépenses de l'Etat fit que ce Ministre ne jugea pas à propos de negliger cette affaire, quoi que pour en dire la verité ce fût si peu de

de chose pour y subvenir qu'elle n'étoit pas plus capable de le faire qu'il l'est à une goutte d'eau d'éteindre un grand embrasement. Aussi quoi que la nécessité eût déja obligé de faire un grand nombre d'Edits, on en fit encore tous les jours de nouveaux, & un entr'autres qui donna lieu de dire un bon mot au Duc de la Ferté, du moins à ce qu'ont pretendu quantité de petits Maîtres, car pour moi j'avouë que je ne me trouve pas de leur sentiment, soit que j'aye le goût méchant ou que ce soient eux qui l'eussent eu cette fois là. Cèt Edit étoit celui des Armoiries, & comme tous les gens de qualité s'empressoient à en proposer quelqu'un, afin que le Roi leur fit quelque gratification, dont la plûpart avoient grand besoin; à cause de la dépense qu'ils étoient obligez de faire ou à la Cour ou à la Guerre, la Duchesse de Roquelaure avoit donné celui-là. Or elle en avoit eu une bonne récompense, & étant venuë à Versailles quelques jours après avec une jupe magnifique, plusieurs de ces petits Maîtres qui étoient autour de Mr. de la Ferté qui prend soin quelquefois de les faire rire, lui dirent de regarder cette jupe, & de l'admirer. Il leur répondit qu'il ne s'étonnoit pas de sa beauté, & qu'elle devoit bien être bel-

belle, puis qu'elle étoit toute parsemée de leurs écussons. Voila quel fut ce bon mot, mais où je trouve bien moins de sel qu'à un autre qu'il dit quelques jours après. Le Roi étant allé à S. Germain en Laye voir le Roi Jaques & son Epouse, & ceux qui étoient avec le Duc lui ayant demandé ce que le Roi pouvoit aller faire là si souvent, il leur répondit qu'il ne le leur pouvoit dire au juste, mais qu'il croyoit deviner que la paix générale étant sur le point de se faire, & le Roi Jaques ne pouvant plus apparemment demeurer dans le Royaume après cela, il lui alloit signifier la clause des six mois. Tout le monde étoit persuadé effectivement que comme l'on devoit reconnoître par cette paix le Roi Guillaume pour Roi légitime de la grande Bretagne, le Roi Jaques ne voudroit jamais être témoin lui même de voir venir ses Ambassadeurs à la Cour de Sa Majesté, & qu'ainsi il s'en iroit à Rome cacher sa mauvaise fortune, ou du moins en Avignon; mais comme il a appris dans l'exercice de la pieté qu'il pratique depuis plusieurs années, à prendre de la main de Dieu tout ce qui lui arrive de plus fâcheux, il s'est trouvé que le Duc de la Ferté n'a pas rencontré juste, quand il a crû que ce Prince

ce quitteroit bien-tôt St. Germain. Cependant le Roi Jaques ne voulant pas que la paix se fit sans faire sentir aux Alliez que l'Alliance, qu'ils avoient faite avec le Roi Guillaume pour l'elever sur son trône étoit d'une étrange conséquence pour eux mêmes, il fit travailler à un Manifeste qu'il fit distribuer à tous les Ministres que ces Puissances employoient aux Conferences de Ryswik. Il tâchoit de s'y justiffier d'une accusation que ses Peuples faisoient contre lui, sçavoir d'avoir toûjours eu une si étroite intelligence avec le Roi qu'il n'avoir jamais voulu entrer dans aucun Traité avec les autres Puissances, pour diminuer son autorité qui s'étoit renduë formidable à toute l'Europe. Les Alliez même qui l'avoient tâté plusieurs fois là-dessus sans pouvoir le gagner, soit qu'effectivement il eût de grandes liaisons avec Sa Majesté, comme il y a toute aparence, ou qu'il crût de son interêt de ne point entrer en guerre avec elle, s'étoient servis de ce prétexte pour lui tourner le dos. Ainsi quand il leur avoit envoyé, après l'entrée du Roi Guillaume dans ses Etats, de ses serviteurs pour leur demander de ne pas donner du secours à ce Prince, ils en avoient été si mal reçûs qu'il est impossible de rien dire qui en approche.

Le

Le Pape même s'étoit comme moqué de lui, & celui qui étoit allé à Rome de sa part n'en avoit rapporté que des chapelets au lieu d'argent, quoi qu'il eût fait connoître à Sa Sainteté que le véritable sujet de sa disgrace n'étoit que par ce qu'il avoit entrepris avec chaleur de rétablir la Religion Catholique Romaine dans son Royaume. Mais comme quelque interêt que le Pape eût après cela de le proteger, il n'étoit pas exemt lui même de la frayeur que la grande Puissance du Roi donnoit à tous les autres Princes de l'Europe, il n'avoit écouté ni ce que la Religion lui conseilloit, ni ce que l'interêt ordinaire des Papes leurs doivent representer en semblable occasion. Il arriva encore au Roi Jaques la même chose après la publication de son Manifeste que ce qui lui étoit arrivé auparavant. Quoi qu'il s'y lavât du mieux qu'il pût de l'accusation dont je viens de parler, & qu'il tâchât encore de faire comprendre aux Alliez qu'il leur en pendoit à eux mêmes autant sur la tête, que ce qui lui étoit survenu, s'ils souffroient que par le Traité de Paix, qui étoit sur le point de se conclure, le Prince d'Orange fût reconnu Roi d'Angleterre, ils ne jugerent pas à propos de le mieux traiter. Ainsi ne

lui restant plus d'esperance de remonter sur le trône que par les revolutions qui pouroient arriver quelque jour dans son païs, il pria le Roi, quelque Traité qu'il pût faire avec ses Ennemis, de ne l'obliger jamais à s'éloigner de sa presence. Il crût que la prudence l'obligeoit à lui faire cette priere, parce qu'il se souvenoit comment aprés les malheurs du Roi son pere, son frere & lui avoient été contraints de sortir de France où ils avoient cherché leur retraite.

Fin du premier Tome.

ANNALES
DE
LA COUR
ET
DE PARIS,
POUR
LES ANNÉES 1697. & 1698.

TOME SECOND.



A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU.

M. DCCI.



ANNALES DE LA COUR ET DE PARIS, POUR LES ANNÉES 1697. & 1698.

LE Manifeste du Roi Jaques ne produisit aucun effet, & comme l'interêt de tous les Alliez étoit de conserver le Roi Guillaume sur le Trône où les Peuples l'avoient placé, ils n'y firent pas seulement la moindre attention. Les Plenipotentiai-

res qui s'étoient aſſemblez à Ryſwik continuerent ainſi leurs conférences ſans ſe mettre beaucoup en peine de ſes interêts, & tout ce que ceux de France purent faire en ſa faveur, fut qu'on leur donna parolle de pourvoir au douaire de la Reine ſa femme par un Article ſecret, qui ſeroit ſigné en même tems que le Traité. Ce Manifeſte étoit auſſi bien inutile, puiſque le Roi Très-Chrêtien avoit fait dire à tous les Alliez qu'il reconnoîtroit le Roi Guillaume pour Roi légitime, ſans quoi il n'y eût pas eu d'accommodement à eſperer: Et cette reconnoiſſance n'embarraſſoit pas beaucoup ce Prince, tant il étoit aſſuré de ſon fait. Auſſi quand dans les Articles de la paix que le Roi propoſoit les Plenipotentiaires de Sa Majeſté voulurent lui mettre cèt Article en ligne de compte, il dit qu'on n'avoit qu'à le rayer, par ce qu'il ſauroit bien ſe maintenir avec le ſecours de ſes peuples & de ſes Alliez dans la dignité qui lui avoit été conferée par le Parlement d'Angleterre; qu'ainſi il n'y avoit qu'à agiter les autres queſtions qui étoient en conteſtation entre les parties, parce que celle-là ne méritoit pas qu'on s'y arretât.

Les Armées ſe preparerent cependant à entrer en Campagne comme de coûtume,

& le Roi qui avoit groſſi les ſiennes de la plûpart des troupes d'Italie qu'il avoit fait revenir de ce païs-là, ne voulut point entendre parler d'une treve que les Alliez lui firent propoſer. Les Marêchaux de Villeroi & de Boufflers étoient à la tête de celle de Flandres, qui étoit la plus conſiderable; mais en ſuccedant ainſi au commandement qu'en avoit eu le Duc de Luxembourg juſques à ſa mort, il s'en falloit bien qu'ils euſſent ſuccedé auſſi à ſa réputation. Le premier pour ſon coup d'eſſai avoit laiſſé échaper le Prince de Vaudemont qu'il pouvoit deffaire à plate couture, & ſa negligence, pour ne pas dire ſon incapacité, avoit été cauſe de la perte de Namur. L'autre après s'être jetté dans cette place l'avoit ſi mal deffenduë que l'Apparat qui étoit ingenieur en chef au ſiege que nous fimes en ſuite à Barcelonne, oſa lui dire en face au retour de ſon expedition, que s'il avoit été dedans ou elle ſeroit encore au Roi, ou du moins qu'il eût fait perir une bonne partie de l'Armée du Roi Guillaume. Le Marêchal de Boufflers ſurpris de ce diſcours, qui ſembloit l'accuſer ou de lâcheté, en quoi Lapparat eût eu tort, puiſque ce n'eſt pas là ſon foible, ou du moins de peu d'experience, puis qu'il falloit

 bien

bien que ce fût par l'un ou par l'autre que la place se fût perduë, lui répondit que le succez qu'il avoit eu devant Barcelonne lui faisoit prendre là des airs qui lui convenoient fort mal; qu'aussi si ce n'est qu'il savoit qu'il avoit eu des coups à la tête qui lui avoient un peu éventé la cervelle, il lui feroit rentrer ses parolles dans la bouche. Lapparat lui repliqua qu'il ne devoit pas prendre pour lui ce qu'il venoit de lui dire pour un autre; qu'à Dieu ne plût qu'il voulût reprendre sa conduite, qu'il savoit trop bien le respect qu'il lui devoit, mais que ce qu'il avoit voulu dire par là, c'est que Mr. de Megrigny, à qui c'étoit à deffendre cette place en qualité d'Ingenieur, y avoit fait si mal son devoir qu'il ne feignoit point de soûtenir encore ou qu'il avoit manqué de cœur, ou que du moins la tête lui avoit tourné. Lapparat se tira d'affaire par là dont ce Maréchal fut bien aise, parce qu'il aimoit à lui voir rejetter sur un autre ce qu'il avoit pris d'abord pour lui. Cependant comme les Soldats n'entrent pas toûjours en si grande discussion des choses, & qu'il suffit pour eux qu'un homme ait le commandement pour lui imputer tout ce qui peut arriver de bon ou de mal, il n'y en eut pas un qui ne re-

gret-

grettât leur deffunt Général. Il y avoit aussi tout à dire de lui à ceux qui avoient pris sa place. Le Maréchal de Villeroi étoit un homme tout rempli de bonne opinion de lui même, quoi que dans le fonds il n'eût encore rien fait qui lui pût donner un si grand entêtement. On se souvenoit au contraire que son pere l'avoit traité avec beaucoup de mépris au retour du siege de Lisle, pour quelque chose dont on l'accusoit; desorte que si par un coup de desespoir il n'eût rétabli sa réputation dans la conquête de la Comté, que le Roi fit l'année d'après, il eût couru risque de n'en jamais revenir. Pour ce qui est du Maréchal de Boufflers, quoi qu'on ne lui pût rien imputer de semblable, il tâtonnoit tellement à tout ce qu'il faisoit qu'il étoit aisé de juger qu'il étoit bien éloigné de cette presomption qui rendoit l'autre insuportable. Cependant comme ce tâtonnement supposoit une deffiance de soi-même, cela étoit cause que ces Soldats disoient que le Duc de Luxembourg trouvoit tout ce qu'il devoit faire dans sa bosse, pendant que ni l'un ni l'autre ne pouvoit rien trouver dans sa tête.

Ce Général quelques heures avant que de mourir avoit fait venir le Duc de Mont-

morancy ſon fils ainé au chevet de ſon lit, & lui avoit dit, que s'il vouloit mettre ſon eſprit en répos, il falloit qu'il lui promit une choſe qui le feroit aller en l'autre monde avec quelque ſorte de conſolation. Le Duc de Montmorancy lui répondit qu'il n'avoit qu'à parler pour être obéi, ce qui donnant de la confiance à ce pauvre mourant, il reprit la parolle, & lui dit qu'il y avoit long-tems qu'il voyoit la Marquiſe de Bellefonds, qu'il craignoit qu'il ne fût aſſez fou pour l'épouſer, c'eſt pourquoi il vouloit qu'il lui jurât en homme d'honneur, que quand il auroit les yeux fermez il s'en donneroit bien de garde. Cette Dame étoit fille du Duc de Mazarin, & la dévotion de ſon pere avoit été cauſe qu'il l'avoit donnée en mariage au Marquis de Bellefonds, parce que le Marêchal ſon pere étoit tout auſſi devot que lui; hors de cela ce n'étoit pas un parti pour elle, & le fils de ce Marêchal n'avoit ni le bien ni mille autres choſes qu'elle eût pû eſperer dans un homme qui ſe fût preſenté pour l'épouſer. Cependant comme les enfans ne reſſemblent pas toûjours à leurs peres, le Maréchal étoit bien plus devot que ſon fils, ce qui avoit obligé pluſieurs fois le Duc de Mazarin de ſe répentir d'en

avoir

avoir fait son gendre. Enfin après que sa fille & lui eurent été ensemble pendant quelque tems, il fût tué à la bataille de Steenkerke à la tête de son Regiment. Le Gouvernement de Vincennes que le Duc de Mazarin avoit donné à sa fille en mariage, avoit été mis sur sa tête, & devint vaquant par sa mort, ainsi elle se trouva reduite en assez méchant état pour une femme de qualité, parce que quoique le Roi eût donné ce Gouvernement à son fils, & la survivance au Marêchal de Bellefonds, elle fut restrainte à un revenu fort modique que produisoit le bien de son Mari. C'étoit là la raison pour laquelle le Duc de Luxembourg apprehendoit que son fils ne l'épousât, maintenant qu'il étoit devenu veuf lui même par la mort de sa femme qui étoit fille du Duc de Chevreuse. Le Duc de Montmorancy, à qui son pere ne demandoit rien qui ne lui fût profitable, n'eut pas de peine à lui promettre tout ce qu'il vouloit, & le Duc de Luxembourg étant mort deux jours après il songea à s'acquitter de sa promesse. Il ne laissa pas pourtant de voir toûjours cette veuve, & même il en devint encore plus amoureux qu'il n'étoit auparavant. Cependant comme il ne lui étoit point resté d'enfans de sa

 fem-

femme, & que le Gouvernement de Normandie que ſon pere avoit fait mettre ſur ſa tête le rendoit grand Seigneur, il voulut ſe remarier. Madame la Marquiſe de Seignelay étoit aſſez ſon fait, & pour le bien & pour la qualité. Elle étoit d'ailleurs trés bien faite de ſa perſonne, & d'un âge aſſez proportionné au ſien; mais cette Dame qui étoit veuve d'un Miniſtre, & qui du vivant de ſon mari avoit veu tout plier ſous elle, voyant que ceux que ce Duc employoit à cette affaire prétendoient qu'elle lui fit des avantages conſiderables, à cauſe qu'elle avoit des enfans, ſe piqua d'honneur, & ne voulut plus en entendre parler en aucune façon. Elle crût que toute veuve qu'elle étoit elle valloit bien le Duc de Montmorancy qui avoit pris le nom de Luxembourg après la mort de ſon pere, & que les choſes ſe devoient traiter but à but, s'il vouloit les voir réüſſir. Le Duc de Montmoranci chercha parti ailleurs, voyant qu'elle ne lui vouloit rien donner, & ayant jetté les yeux ſur la fille unique du Marquis de Clerembaut qui avoit eu autre fois une charge chez Mr, il l'épouſa quelques jours après. Elle n'avoit gueres que quinze ans, & étoit fort jolie, quoi que ce ne fût pas une beauté. Sa mere, qui aprés être
veu-

veuve du Comte du Plessis, frere ainé du Duc de Choiseul d'aujourd'hui, avoit épousé son mari par amourette, sachant le plaisir qu'il y a dans le mariage quand un mari & une femme vivent en grande union, voulut d'abord mettre son gendre sur le même pied qu'elle avoit mis le Marquis de Clerembaut. Elle voulut l'obliger à ne voir que sa femme, lui disant là-dessus tout ce qu'elle crût capable de le persuader. Le Duc de Luxembourg qui n'avoit épousé sa fille que pour son bien, & qui d'ailleurs étoit toûjours amoureux de la Marquise de Bellefonds, n'y trouvant pas son compte, lui dit que tout le monde ne ressembloit pas à son mari, & qu'il n'y avoit gueres que lui qui pût s'assujettir à faire sa Cour continuellement à sa femme. Sa belle mere ne se rebuta pas de cette réponse, & revint à la charge plusieurs fois. Elle voulut même l'obliger à ne plus revoir sa Maîtresse; mais le Duc n'ayant jamais voulu le lui promettre, elle fit la harpie & le traita tout de même que si c'eût été à elle à regler sa conduite. Le Duc ne trouva pas cela bon, & afin de lui faire voir que ce n'étoit pas par là qu'elle s'y devoit prendre pour le gagner, il vit encore plus assiduement qu'il ne faisoit auparavant la Marquise de Belle-

fonds. Cela mit cette femme aux champs & ne le laissant plus en répos, il fut obligé de lui dire ou qu'il emmeneroit sa femme dans une autre maison (car ils demeuroient ensemble, & son beau-pere & elle s'étoient obligez de les loger & de les nourrir tous deux par leur contract) ou qu'il prendroit du moins le parti de ne plus revenir dîner ni souper avec eux. Il fit effectivement ce qu'il disoit, & voyant que tout ce qu'il lui avoit pû dire ne servoit de rien, il commença d'abord par decoucher, allant tantôt passer la nuit chez les baigneurs, & tantôt à l'hotel de Luxembourg qui étoit encore meublé; mais bien loin que cela operât ce qu'il pensoit, sa belle mere n'en fut que plus incommode; desorte qu'il fut bien-tôt obligé de s'en separer tout à fait.

Ce Duc avoit trois freres & deux sœurs, dont l'une étoit déja mariée au Prince de Neufchâtel, comme j'ai dit ci-devant. Pour ce qui est de l'autre, elle étoit dans un couvent dont elle eût bien voulu sortir s'il n'eût tenu qu'à elle. Quant à ses freres, il y en avoit un qui ressembloit à son pere par le dos, c'est à dire qui étoit bossu comme lui. Cette raison avoit obligé le feu Duc de Luxembourg à le destiner à l'Eglise sui-

vant

vant ce qui se pratique ordinairement parmi les gens de qualité, sçavoir de ne donner à Dieu que ce qu'ils ne trouvent pas bon pour le monde. Les deux autres étoient le Comte de Luce & le Chevalier de Luxembourg; Mais le premier qui étoit déja Brigadier des Armées du Roi, & en bonne réputation parmi les troupes, changea bien-tôt de nom pour prendre celui de Duc de Châtillon, la Duchesse de Meklebourg sa tante qui l'avoit institué son heritier universel étant venuë à mourir, & lui ayant laissé entr'autres biens la Duché de Châtillon avec la terre de Marlou qui ne valloient guéres moins de quarante mille livres de rente. Le Roi fit revivre cette Duché en sa faveur laquelle étoit demeurée éteinte par la mort du Duc de Châtillon premier mari de sa tante. Ce nouveau Duc épousa ensuite Mademoiselle de Rohan qui étoit de la branche honteuse de la Maison de la Tremouille, puisque les Marquis de Rohan son pere & son grand pere aussi-bien que l'Abbé de la Tremouille son oncle étoient des gens qui ne méritoient nullement de porter un nom si illustre. Pour ce qui est du Comte d'Olonne qui étoit l'ainé de son pere, quoi qu'il eût beaucoup plus d'esprit que lui, ni

que l'Abbé, & que même il ne leur ressemblat pas, pour aimer à vivre dans la crapule, il ne se seroit pourtant jamais trop fait connoître dans le monde par ses actions, si sa femme n'eût suppléé à ce deffaut. Mais le soin qu'elle prit d'y repandre sa réputation lui ayant parfaitement bien réüssi, il y eut des Généraux d'Armée de qui l'on ne parla pas tant que l'on commença à faire de lui. Il fit cependant une chose qui fut assez approuvée dans le monde, & ce fut de ne plus demeurer avec elle d'abord qu'il vit qu'elle donnoit à d'autres, ce qui ne devoit être qu'à lui. Comme il avoit contracté ses habitudes dans le tems qu'ils étoient ensemble, il lui en retint encore quelque chose, quand il n'y fut plus, il aima à voir compagnie chez lui tout de même qu'elle aimoit à en voir chez elle, & beaucoup de monde s'y assemblant tous les jours pour jouër, l'on dit au Roi, qui de tout tems n'a pas aimé les impies, qu'il l'emportoit par dessus beaucoup d'autres pour savoir bien jurer. Cela obligea sa Majesté de lui envoyer dire que si cela lui arrivoit d'avantage il pourroit bien n'être pas longtems sans s'en repentir. Ce compliment le rendit plus sage qu'il n'étoit auparavant,

de

de ſorte que s'il continua d'avantage de faire ce qu'il avoit de coûtume ce ne fut du moins qu'entre cuir & chair. Il eût été à deſirer que l'autorité du Roi eût pû reformer ſes freres auſſi-tôt que lui, & bien que leurs deffauts ne fuſſent pas de jurer ils en avoient tant d'autres qu'il falloit les connoître pour croire qu'ils fuſſent gens de qualité. Le Chevalier de Rohan & l'Abbé de la Trimouille logeoient tous deux dans une gargote, quoi que celui-ci n'eût guéres moins de dix mille livres de rente, & que l'autre fût encore aſſez à ſon aiſe. Cela fut cauſe qu'un homme de la Cour, voulant les faire rentrer en eux mêmes, leur envoya un gros paquet qui étoit contreſigné d'un Secretaire d'Etat, comme s'il fût venu de la Cour. La ſubſcription en étoit à mes couſins Mrs. l'Abbé de la Tremouille & le Chevalier de Rohan demeurant à l'Hôtel des ſix Moineaux à Paris. On prit le tems de le rendre à leur Hôteſſe pendant qu'ils n'y étoient pas, & quoi qu'ils euſſent bien peu d'eſprit ils virent bien qu'on ſe moquoit par là de leur crapule. Le nom de couſin qu'il y avoit à cette ſubſcription étoit un privilége dont avoient joui autrefois tous ceux de cette

Maiſon, mais qui n'eſt plus reſervé maintenant qu'aux ainé, ainſi quand ils ne ſeroient pas Ducs & Pairs comme ils ſont maintenant, le Roi les apelleroit toûjours mon couſin, à moins qu'il ne plât à ſa Majeſtê de leur ôter cette prerogative comme elle a fait quelquefois à d'autres Maiſons.

Par exemple les Comtes de Clermont Lodeve dont le Marquis de Seſſac prétend aujourd'hui renouveller la poſterité, c'eſt pourquoi tout vieux & tout gouteux qu'il eſt il n'a point feint dépouſer une fille de dix-huit ans, jouïſſoient autrefois du même privilege, ce n'a même été que de nos jours que le Roi les en a privez, ce qui fut cauſe que le frere ainé de ce Marquis ayant reçeu un ordre pour aller à la Baſtille, à cauſe d'un ſouflet qu'il avoit donne à l'Evêque de Lodeve aux Etats de Languedoc, il fut en ſuſpens s'il y devoit obeïr ou non, parce que dans la lettre de cachet qui lui avoit été envoyée, le nom de couſin n'y étoit pas. Quoi qu'il en ſoit le Comte d'Olonne qui n'avoit guéres moins de quarante mille livres de rente, ne ſe voyant point d'enfans, reſolut de marier le Chevalier de Rohan ſon frere, dans l'eſperance que ce qui en viendroit ne lui reſſembleroit pas. Comme il n'y avoit

avoit guéres de filles de qualité, pour peu de bien & de delicatesse qu'elle eût, qui voulût l'avoir pour mari, il jetta les yeux sur une de ses parentes, qui n'avoit rien. Ce fut sur Mademoiselle de Noirmoutier sœur des Duchesses de Brachiane & de Lanti. Elle étoit aussi de la Maison de la Tremouille, & fille du Duc de Noirmoutier, qui a eu tant de part dans la premiere guerre de Paris. D'abord qu'il lui en parla, comme elle connoissoit la figure du mari qu'il lui proposoit, elle se sentit fremir depuis les pieds jusques à la tête, mais la promesse qu'il lui fit de lui donner tout son bien en le mariant, l'ayant aprivoisée, aussi bien que quantité de choses qu'il lui representa, par où elle se pourroit consoler, elle y donna les mains incontinent. Elle épousa ainsi l'homme du monde qui méritoit le moins d'être aimé, & qui d'ailleurs sentoit si peu ce qu'il étoit que quelque tems après des personnes de la Ville étant venu jouër chez elle, il y en eut une qui ne connoissant point ce Chevalier, & voyant qu'il lui presentoit un siege, lui dit mon ami donne m'en un autre, parce que celui-là ne m'accommode pas. Mademoiselle de Noirmoutier qui avoit alors le nom de Marquise de Rohan,

fut

fût obligée d'en avaller bien d'autres. Mais le jeu qu'elle aimoit éperdument, la consolant de toutes choses; le proffit qu'elle y faisoit suppléa à l'avarice du Comte d'Olonne, qui pour avoir déclaré son mari son heritier, avoit si bon appetit qu'il ne pretendoit lui rien donner de son vivant. Mr. de Harlei gendre de Mr. le Chancellier d'aujourd'hui, & qui n'aimoit pas moins passionnément le jeu qu'elle pouvoit faire, s'étant adonné à aller jouër chez elle, y fit un voyage dont il ne lui en eût pas fallu beaucoup de semblables, à moins que de vouloir se ruiner. Il perdit vingt mille écus contre elle tout d'un coup, & contre Mademoiselle du Theron, & comme quand on a fait de ces sortes de pertes, on voudroit bien trouver un pretexte pour ne pas payer, il ne ressembla pas à Mr. de Verthamont, dont j'ai parlé dans le premier Tome de cèt Ouvrage, au lieu de faire comme lui quand il fut trouvé en flagrant delit; c'est à dire de donner son argent sans rien dire, afin d'étouffer l'affaire, il publia qu'il avoit été dupé. Mr. le Chancellier ne le trouva pas bon, & lui ayant dit que c'étoit là une méchante excuse, & que quand le Roi avoit surpris un homme en le trom-

trompant effectivement il l'avoit payé avant que de le chasser de la Cour, ce qui étoit une leçon pour les autres, & qu'il devoit suivre, il lui donna ces vingt mille écus, afin qu'il les envoyât à celles contre qui il les avoit perdus. La Marquise de Rohan fit ainsi plusieurs petits gains qui lui aiderent à subsister en attendant que le Comte d'Olonne se laissât mourir. Sa mort arriva enfin aussi-bien que celle de son mari, qui ne lui ayant laissé qu'une fille, elle resolut de l'élever comme une grosse heritiere, & de se donner du bon tems. Mais comme l'homme propose & Dieu dispose, ainsi qu'il se dit communément, & que nous n'en saurions douter, elle ne leur survecût guéres elle même. Il lui vint un mal épouvantable dans une partie fort sensible, de sorte que ne pouvant souffrir les douleurs qu'il lui causoit, elle prit pour pouvoir reposer & endormir son mal une dose d'oppium un peu plus forte qu'à l'ordinaire. Elle la fit dormir effectivement incontinent après, mais ce fut pour n'en jamais reveiller, & on la trouva morte le lendemain dans son lit. C'étoit sa fille que le Duc de Châtillon avoit épousée, & quoi qu'elle

qu'elle fût fille d'un pere & d'une mere qui n'avoient pas eu trop l'approbation publique, & que d'ailleurs elle ne fût pas si agréable que sa belle sœur, elle trouva néanmoins le secret d'être plus heureuse avec son mari que la Duchesse de Luxembourg ne l'étoit avec le sien. Car ce Duc continua toûjours de voir Madame de Bellefonds, ce qui mit tellement sa belle mere aux champs, que s'il n'eût tenu qu'à elle, elle lui eût ôté sa fille. Mais comme il y a des régles dans la justice que l'on est obligé de suivre en depit que l'on en ait, il fallut qu'elle prit patience, & que sa fille la prit aussi..

Le Roi donna dans le même tems une pension de six mille francs à Madame de Cavois, & lui dit en la lui donnant qu'il se faisoit un reproche d'avoir attendu si tard à lui faire du bien; qu'elle n'auroit rien perdu pour attendre, puis que ce bienfait n'étoit qu'un échantillon de ce qu'il vouloit faire pour elle à l'avenir, aussi bien que pour son mari. Mr. de Cavois étoit grand Maréchal des Logis de la Maison du Roi; charge qui avoit donné le Cordonbleu à ceux qui l'avoient possedée avant lui. Il ne l'avoit pas eu pourtant à la derniere promotion, quoi que beaucoup d'autres personnes qui ne paroissoient

pas

pas être en droit de l'esperer tant que lui eussent receu cèt honneur. On en attribuoit la faute à ce qu'il avoit paru un peu trop interessé en de certaines choses, où il avoit employé le credit du Marquis de Seignelai, avec qui il étoit fort bien. Il s'étoit passé sur tout une scene entre un Marchand & lui, à qui il avoit promis moyennant dix mille écus de lui faire relâcher son vaisseau qui lui avoit été saisi, parce qu'on le jugeoit de bonne prise. Il en avoit obtenu effectivement la restitution de ce Ministre de qui cela dépendoit; mais comme chacun a ses ennemis, ceux qui avoient interêt à la confiscation de ce vaisseau ayant trouvé moyen d'en faire parler au Roi, & de lui apprendre comment Mr. de Cavois pour son utilité particuliere l'avoit fait relâcher sans qu'il y en eût raison valable, sa Majesté avoit revoqué l'arrêt du Conseil qui avoit été donné en faveur de ce Marchand; ainsi son vaisseau & ses marchandises qui étoient dedans avoient été confisquées tout de nouveau, & venduës au proffit du Roi. Mr. de Cavois avoit été obligé après cela de restituer les dix mille écus qu'il avoit déja touchez, & comme il ne l'avoit fait qu'en s'en faisant tirer l'oreille, le Roi l'avoit enco-

encore sû, parce qu'il y a toûjours des gens à la Cour, qui quand il s'agit de nuire à leur prochain ne s'y endorment jamais. D'ailleurs il y avoit encore une raison pour laquelle on n'avoit garde de la lui pardonner, le Marquis de Louvois & le Marquis de Seignelai n'étoient pas bien ensemble, & les créatures de l'un n'épioient que l'occasion de perdre les créatures de l'autre, prétendant que le sacrifice ne pouvoit être qu'agréable à leur patron. Enfin la mort du Marquis de Seignelai avoit comme enseveli Mr. de Cavois dans la disgrace de son Maître, quand le Roi le rescuscita par ce bienfait. Il avoit acheté une maison à Louvetienne, qui est un village à une portée de mousquet de Marli. Sa femme qui est de Bretagne y avoit une menagerie, & s'étant avisée d'y faire faire le beurre comme on le fait dans la Province où elle avoit pris naissance, elle en presenta au Roi pour reconnoître le bienfait qu'il venoit de lui faire. Le Roi trouva que ce beurre étoit la meilleure chose du monde, tellement qu'il la pria de lui en envoyer, non seulement quand il seroit à Marli, mais encore quand il s'en retourneroit à Versailles.

Le Marquis de Caſcaye Ambaſſadeur de Portugal homme riche, & qui avoit apporté à Paris une ſi grande quantité de Vaiſelle d'argent qu'il y en avoit ſuffiſamment dequoi garnir le buffet de vingt Ambaſſadeurs, donna cependant une ſçene au public qui fut aſſez divertiſſante. Comme il aimoit le jeu & le lanſquenet ſur tout, qui floriſſoit toûjours, quoi que le nouveau Lieutenant de Police fit tout ſon poſſible pour le détruire, il alloit dans pluſieurs maiſons de la Ville où s'aſſembloient les lanſquenetiers. Madame le Camus Deſtouches, qui demeuroit à l'Arſenal, & qui ne craignoit pas là les viſites de cèt Officier, y donnoit à jouër à ce jeu là deux jours de la ſemaine. Or cèt Ambaſſadeur y étant allé & y perdant ſon argent, il ſe mit à y joüer ſur ſa parolle. Un avanturier qui y jouoit auſſi, & qui perdoit pareillement le ſien s'en trouvant de mauvaiſe humeur, dit alors à propos de certaines autres gens qui ſe faiſoient marquer auſſi-bien que l'Ambaſſadeur, que cela étoit étrange de perdre tous les jours ſon argent & d'être obligé encore de jouër à credit. Mais l'Ambaſſadeur prenant cela pour lui, & s'en trouvant choqué lui en donna des marques à l'heure

même

même par deux ſouflets qu'il lui appliqua de toute ſa force. L'Ambaſſadeur pour le mieux regaler dit encore à ſon Ecuyer par qui il ſe faiſoit toûjours ſuivre, de lui donner quelque coups de plat d'épée. L'Ecuyer executa ſon commandement devant que l'autre ſe pût mettre en deffenſe, ainſi il fut traité d'une maniére qu'on peut dire que rien n'y manquoit. Madame du Frenoi étoit la preſente, & trouvant étrange qu'un homme, & encore un homme de ſon caractére, en uſât ainſi devant des Dames, car il y en avoit bien d'autres qu'elles, lui dit ce qu'elle en penſoit. Mais comme elle le fit d'un ton de precieuſe, & en affectant des airs de qualité, & même des parolles par leſquelles elle vouloit paſſer pour telle, la Ducheſſe de la Ferté qui lui en vouloit, parce que peut-être elle étoit plus belle qu'elle, ou qu'elle étoit du nombre des perdans, lui répondit que ce n'étoit pas à une petite Bourgeoiſe comme elle à trouver à redire à ce qu'un homme de la qualité du Marquis de Caſcaie faiſoit. Ainſi cette ſçene ayant changé de decoration on oublia ce qui venoit de ſe paſſer pour donner toute ſon attention à ce nouveau different. Il n'y eut que le pauvre batu qui ſe fit tenir à quatre, ju-
rant

rant & peſtant qu'il mourroit en la peine ou qu'il auroit raiſon de l'affront qu'il venoit de recevoir. Mais quoi qu'il y ait déja près d'un an que cela ſe ſoit paſſé, on ne voit pas qu'il ait rien fait qui ait répondu à ces parolles. Pour ce qui eſt de Madame du Frenoi, comme elle avoit auſſi bonne langue que la Ducheſſe, elle tira ſon épingle du jeu, ſans qu'il y allât tant du ſien. Cependant l'Ambaſſadeur étant retourné jouër quelques jours après au Palais Royal chez une Dame d'une autre qualité que Madame Deſtouches, la Ducheſſe de la Ferté qui s'y trouva encore, & qui avoit ſur le cœur que ſon procedé lui eût attiré des paroles deſagréables de la part de Madame du Frenoi, lui demanda s'il ſe feroit toûjours ſuivre par ſon Ecuyer, car il l'avoit encore avec lui, & cèt Ecuyer ne le quittoit non plus que l'ombre fait le corps. L'Ambaſſadeur, lui voulut répondre quelque choſe, mais l'ayant interrompu dès la premiere parolle, elle lui dit qu'il n'y avoit plus là perſonne à battre. qu'ainſi ce maître batteur n'y feroit que perdre ſon tems, que d'ailleurs il étoit inouï que parmi des femmes de qualité comme il y en avoit dans cette compagnie, l'on ſouffrit un homme que l'on avoit

vû la derniére fois n'avoir ni respect ni honêteté pour le sexe, que si cela se souffroit en Portugal il n'en étoit pas de même en France où les Dames savoient un peu mieux se faire rendre ce qui leur étoit dû. L'Ambassadeur ne voulut pas convenir de cèt article, ayant trop appris la carte des Dames de la Cour & de Paris pour lui passer celle-là. Quant à l'autre il lui répondit que, puis qu'elle souhaittoit qu'il renvoyât son Ecuyer, elle n'en seroit pas dédite. Cette nouvelle querelle s'étant terminée de la sorte, ils se mirent à jouër, pendant que le pauvre battu couroit les ruës de Versailles & de Paris pour avoir réparation de l'affront qu'il avoit reçû. Mais comme il n'avoit pas grand credit ni dans l'un ni dans l'autre, ses coups lui sont demeurez sans que sa peine lui ait servi de rien.

Le mépris du Marquis de Coaquin pour sa femme continuoit toûjours, & les parens de cette Dame apprenant qu'il alloit souvent à l'Opera, & qu'il y couchoit en jouë une Operatrice, ils obtinrent du Roi une deffense à toutes sortes de personnes de qualité & quelques autres que ce pussent être, de s'y mettre sur le theatre. Car c'étoit là où avoient commencé plusieurs intrigues qui avoient pris

de

de l'accroissement derriére le theatre, & qui s'étoient enfin consommées ailleurs. Cela derangea bien des petits maîtres qui n'alloient là que pour dire mille ordures à ces femmes qu'ils ne prenoient pas soin seulement d'enveloper. Car la débauche où ils étoient tant les uns que les autres, faisoit qu'ils ne rougissoient plus de dire eux-mêmes ce qui autrefois eût donné la derniére confusion à entendre seulement, quand même on eût été dans le dernier desordre.

Le Chevalier de la Hilliere qui étoit Gouverneur de Rocroi, & qui avoit été auparavant Lieutenant des gardes du corps vint à mourir en ce tems là. Il ne s'étoit pas trop distingué pendant qu'il avoit été dans le monde, & même j'ai lû quelque part que le Roi lui dit un jour lors qu'il marchoit devant lui, parce que la pointe de son épée qui passoit au bout du foureau lui avoit piqué la jambe, qu'il n'y avoit que lui seul à qui son épée eût jamais fait mal. Mais sans approuver cette médisance dont sa Majesté est moins capable qu'un autre, puis qu'il est constant que quelque sujet qu'un homme de qualité lui ait pû donner de se plaindre, il est à naître qu'il lui ait jamais rien dit de desobligeant; il

eſt certain que ſi le Chevalier n'avoit pas trop fait parler de lui pendant ſa vie, il n'en fut pas de même après ſa mort. Il fit un Teſtament qui paroit bien extraordinaire à quantité de gens, & qui étoit à peu près de même nature que celui de ce Partiſan, dont il a été parlé dans la premiére Partie de cèt Ouvrage. Il fut trouvé même bien plus fort, parce qu'au lieu d'adoucir les termes dont il étoit obligé de ſe ſervir pour apprendre aux autres qu'il avoit fait tort à ſa Majeſté, il y employoit ſans façon celui de vol, dont il ſe reconnoiſſoit coupable. Il y diſoit en termes formels qu'il avoit bien volé au Roi la ſomme de vingt mille livres depuis qu'il étoit Gouverneur de cette Place, & qu'il vouloit que ſes heritiers la lui reſtituaſſent avant que de s'approprier un ſol de ſa ſucceſſion. Son Gouvernement fut demandé par bien des gens, car il y en avoit aſſez à la Cour qui étoient allerte quand il venoit à vaquer quelque choſe, & qui même avoient beſoin que le Roi leur donnât dequoi ſubſiſter, parce qu'ils avoient mangé la plûpart de leur bien dans le ſervice. Mais Mr. Bartillac Lieutenant Général des armées de ſa Majeſté, fut plus heureux que les autres, & comme il y avoit long-

long-tems qu'il ſervoit, & qu'il n'avoit encore rien eu, le Roi ne vouloit pas que pendant qu'il faiſoit du bien à tous les vieux Officiers, il fût le ſeul qui pût dire qu'il avoit été oublié.

Le Maréchal de Boufflers ayant témoigné cependant à ſa Majeſté qu'il y avoit un de ſes Lieutenans Géneraux dont il n'étoit point du tout content, non qu'il ne fût un brave homme, & qu'il n'eût toûjours bien ſervi, mais parce qu'il étoit ſi fier qu'il avoit toutes les peines du monde à recevoir ſes ordres, le Roi lui répondit qu'il falloit l'en défaire, & qu'il auroit bien-tôt contentement. Ce Maréchal qui étoit un cadet de bonne Maiſon de Picardie, avoit commencé à ſervir dans les Gardes, où il avoit été garçon Major. Son frere aîné ayant épouſé enſuite Mademoiſelle de Guenegaut, fille de Mr. du Pleſſis Guenegaut Secretaire d'Etat, il lui avoit donné ſon partage en argent comptant. Il en avoit acheté le Regiment du Roi de Dragons, à la tête duquel ayant commencé à ſe faire connoître à la journée de St. François, Mr. de Turenne, qui ne demandoit qu'à rendre ſervice à tout le monde, avoit dit tant de bien de lui, que cela s'étoit gravé bien avant dans l'eſprit

 du

du Roi. Depuis cela il avoit fait son devoir comme les autres, & Mr. de Turenne auprés de qui il étoit assez bien ayant été tué peu de tems après, il avoit changé de Général. Le Maréchal de Crequi, sous qui on l'avoit fait servir, ne l'avoit pû souffrir d'abord, & l'accusoit de vouloir faire le nécessaire sans qu'on l'en priât, & même sans savoir bien souvent ce qu'il disoit. C'étoit sur des avis qu'il se ventoit d'avoir des ennemis qu'il s'étoit attiré cette rebuffade. Car ce Maréchal qui étoit fier n'aimoit point qu'on singerât de lui rien dire de pareil, parce qu'il prétendoit que c'étoit l'accuser par là en quelque façon de ne pas faire tout ce qu'il falloit pour avoir d'aussi bonnes nouvelles que lui. Quoi qu'il en soit, Mr. de Boufflers ayant surmonté par sa patience l'aversion que ce Général sembloit lui porter, ils devinrent bons amis, & à la fin Mr. de Crequi fut le premier à confirmer à sa Majesté que Mr. de Turenne ne lui avoit rien dit de lui qui ne fût véritable. Comme ce Maréchal avoit bien réparé sur les derniéres années de sa vie ce qu'il avoit fait de mal auprès du Pont de Consardrik, son témoignage ne nuisit pas à Mr. de Boufflers. Le Roi le prit en amitié, & l'ayant fait Lieutenant Général

ral quelque tems après la paix de Nimegue, il se servit de sa faveur pour s'élever encore plus haut. Il étoit déja auparavant Colonel général des Dragons, & le feu Duc de Lesdiguieres autant peut-être pour deplaire au Marquis de Louvois avec qui il n'étoit pas trop bien, que pour l'obliger, lui avoit fait prêter l'argent qu'il lui falloit pour avoir cette charge. Car ce Ministre vouloit l'avoir pour le Chevalier de Tilladet son cousin germain, quoi qu'au dire de toutes les troupes, il en fût bien moins digne que l'autre. Mais la faveur, & l'inpuissance où il croyoit Mr. de Boufflers, lui faisoit esperer que cela ne lui manqueroit pas, d'autant plus que Mr. Boufflers n'y pouvant atteindre, c'étoit le Chevalier de Tiladet que cela regardoit, parce qu'après lui il avoit alors la charge la plus considerable dans les Dragons. Le Marquis de Louvois, qui ne vouloit avoir cette charge pour son cousin germain que pour la faire passer ensuite à quelqu'un de ses enfans, ne fût pas trop bon gré au Duc de Lesdiguieres du secours qu'il lui avoit donné. Cela fut cause que Mr. de Boufflers fut quelque tems sans savoir s'il étoit bien ou mal auprès de lui. Mais enfin ce Ministre voyant qu'il avoit l'o-

reille du Roi, & que ſa Majeſté le regardoit comme un autre Mr. de Turenne, non par ſa capacité qui eſt aſſurément éloignée de celle de ce Général, mais parce qu'il étoit deſintereſſé comme lui, & que d'ailleurs il s'attachoit extrémement à ſa perſonne, ce Miniſtre, dis-je, le voyant en faveur oublia le chagrin qu'il avoit contre lui. Ainſi il ne s'oppoſa point à tout ce que ſa Majeſté lui voulut faire de bien. Il eut le Gouvernement de Luxembourg, après que le Roi eut pris cette place, & le Maréchal de Crequi étant mort quelque tems enſuite, le Roi lui donna celui de Lorraine dont ce Maréchal étoit pourvû. La guerre s'étant allumée enſuite il eut une armée à commander, quoi qu'il ne fût encore que Lieutenant Général, & l'on obligea Rubantel, qui étoit auſſi Lieutenant Général & Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes, de lui obeïr. Cela parut d'autant plus rude à celui-ci qu'il étoit déja ancien Capitaine dans ce Regiment lors que l'autre n'y étoit que garçon Major, car il l'étoit dès la levée du ſiege de Valencienne, & il avoit eu la compagnie de ſon frere, qui y avoit été tué. Il en avoit temoigné ſon chagrin au bureau; Mais comme il n'y

étoit pas bien, parce qu'il avoit refusé autrefois dépouser Mademoiselle de S. Pouanges, qui avoit été mariée depuis à un Conseiller des Requêtes du Palais nommé Verneuil, on ne s'étoit pas soucié de lui laisser cette mortification.

Il ne servit ainsi sous le nouveau Général qu'avec beaucoup de dégoût. Mais il en eut bien-tôt un autre qui lui sembla encore plus rude que celui-là. La faveur de Mr. de Boufflers ayant toûjours augmenté de plus en plus, il fut fait non seulement Cordonbleu, mais encore Maréchal de France, Gouverneur de la Flandres Françoise, & Colonel du Regiment des gardes. Cette derniere charge dont le Roi l'honoroit le chagrinna encore plus que les autres, parce qu'il étoit obligé tous les jours, en qualité de Lieutenant Colonel de ce Regiment de prendre ses ordres, soit qu'il fût à la guerre ou qu'il fût en Cour. Quelque tems après le Roi voulant faire reveuë de ce Corps, Mr. de Boufflers en fit la sienne auparavant, afin que s'il y manquoit quelque chose il y pût remédier avant que le Roi le vit. Mr. de Rubantel demeura sur les épines, tant que dura cette reveuë, & Mr. de Boufflers ayant voulu voir deffiler ce Regiment devant

lui, Rubantel n'eût pas plûtôt entendu qu'il en donnoit l'ordre, qu'il monta dans ſon caroſſe, & s'en revint à Paris, de-peur d'être obligé de le ſaluer la picque à la main. Le Maréchal s'en plaignit au Roi, & c'étoit de lui dont il lui avoit parlé lors qu'il lui avoit dit qu'il n'étoit pas content d'un de ſes Lieutenans Généraux. Or ſa Majeſté ayant interêt d'ôter ce ſujet de ſcandale aux troupes, parmi leſquelles il faut toûjours entretenir la ſubordination, il en fit faire correction à Rubantel par le Marquis de Barbeſieux fils de Mr. de Louvois, qui étoit mort ſubitement, & dont il avoit eu la charge de Secretaire d'Etat. Rubantel n'en fut pas plus ſage pour cela, & ayant encore témoigné en d'autres rencontres combien il ſouffroit impatiemment d'être obligé de plier ſous ce Maréchal, le Roi en fut ſi en colere contre lui qu'il reſolut de lui ôter ſa charge. Il en témoigna quelque choſe au Duc de la Rochefoucaut, qui lui dit que Rubantel avoit tort, mais que ſi ſa Majeſté avoit la bonté de ſe mettre à ſa place elle trouveroit peut-être que ſa faute, toute grande qu'elle étoit, ne méritoit pas d'être punie ſi rigoureuſement; qu'il y avoit plus de quarante ans qu'il étoit Capitaine aux Gar-

des,

des, & que quoi qu'il dût obéïr aveuglément à celui qu'elle vouloit lui donner pour Superieur, comme il étoit naturel de ne pas aimer à se voir commandé par un homme que l'on avoit vû long-tems son inferieur, on étoit capable de s'écarter de son devoir. Ces parolles addoucirent l'esprit du Roi, & sa Majesté ne pouvant pas néanmoins s'empêcher de mettre un autre à sa place, à cause de la conséquence qu'il y eût eu à ne pas entretenir la discipline qui doit toûjours régner dans les Regimens, elle commanda au Marquis de Barbesieux de dire à Rubantel qu'il eût à se demettre de sa charge en faveur du Comte d'Avejeant, qui étoit ancien Capitaine aux gardes, & Marêchal de Camp. Celui-ci étoit gendre de feu Mr. Valot premier Medecin du Roi, & la famille de sa femme ne l'avoit regardé d'abord que comme un homme indigne d'entrer dans leur Alliance. Leur raison étoit qu'elle avoit beaucoup de bien, & qu'il n'en avoit guéres. Mais le Roi qui l'avoit pris en amitié, à cause qu'il avoit été nouri son page, & qu'il avoit changé de bonne heure de Religion, il s'est trouvé que par succession de tems celui qu'ils regardoient comme la partie honteuse de

tout tant qu'ils étoient en eſt devenu non ſeulement l'ornement, mais encore le ſoutien. Il en arriva tout de même autrefois à la famille des Bordeaux qui ne valloit guéres mieux que celles des Vallot. La fille ainée de l'Intendant des Finances, qui étoit veuve d'un Conſeiller du Parlement, ayant voulu épouſer en dépit d'elle feu Mr. Sanguin pere du Marquis de Livri premier Mr. d'Hôtel du Roi, elle ſe déchaina tellement contre lui qu'on eût dit à l'entendre parler qu'il étoit tout à fait indigne de mêler ſon ſang avec le ſien. Cependant elle fut trop heureuſe de le venir rechercher quand elle le vit en faveur, & ſi elle ne l'eût eu pour prendre ſes interêts, elle eût bien mal paſſé ſon tems en beaucoup de rencontres.

Mais pour ne me pas enfoncer d'avantage dans cette digreſſion, je dirai que le Marquis de Barbeſieux s'étant acquitté du commandement que ſa Majeſté lui avoit fait, il dit encore de ſa part à Rubantel que la conduite qu'il avoit tenuë envers Mr. de Boufflers lui avoit tellement déplu, qu'elle n'eût jamais ſongé à faire rien pour lui ſi ce n'eſt que Mr. de Boufflers l'en avoit prié; qu'elle lui accordoit ainſi le Gouvernement du Fort de Baraut, avec

une pension de quatre mille livres, mais que comme ce n'étoit qu'a la consideration de ce Maréchal, il eût à l'en aller remercier. Rubantel qui voyoit un grand nombre de ses Cadets, dont les uns avoient des Gouvernemens il y avoit déja long-tems, & d'autres des postes encore plus considerables, fut tellement outré de ce compliment, qu'il répondit à l'heure même à ce Marquis, qu'il aimoit mieux n'avoir point de graces que de les acheter à ce prix là, qu'il croyoit depuis le temps qu'il avoit l'honneur de servir sa Majesté, s'être assez bien acquitté de son devoir pour obtenir quelque chose de lui même sans avoir besoin de la recommandation de personne, & s'en alla en même tems sans attendre aucune réplique, & le Marquis de Barbesieux ayant rendu compte au Roi de la réponse qu'il venoit de lui faire, sa Majesté dit tout haut devant toute la Cour qu'il n'étoit pas beaucoup étonné de son procedé, parce qu'il y avoit déja long-tems, qu'elle le connoissoit sur ce pied là. Elle dit encore quelques autres parolles qui firent croire aux amis de Rubantel qu'elle le pourroit bien faire arrêter. Ainsi le Duc de la Rochefoucaut ayant pitié de ce pauvre malheureux, dont les longs ser-

vices sembloient meriter une meilleure destinée, prit la parolle pour dire au Roi tout ce qu'il croyoit capable d'appaiser sa colére. Sa Majesté lui répondit qu'elle entroit dans tout ce qu'il lui remontroit, mais qu'elle en avoit déja tant souffert de lui, qu'elle s'étonnoit comment elle avoit tant tardé à faire ce qu'elle avoit fait maintenant; que ce n'étoit pas là la premiere fois qu'elle avoit sujet de s'en plaindre; & qu'elle en auoit bien essuyé d'autres de sa fierté, sans faire semblant d'y prendre garde. Comme ces parolles marquoient toûjours du ressentiment dont les suittes étoient à craindre, le Duc de la Rochefoucaut prit la liberté de lui répondre que si sa Majesté avoit essuyé quelque chose de la mauvaise humeur de cèt homme, elle devoit avoir la bonté de considerer qu'il avoit essuyé une grande quantité de coups de mousquet pour son service, que depuis quarante ans, il ne s'étoit point fait de siege où le Regiment des Gardes eût été, qu'il ne s'y fût trouvé comme les autres, qu'il l'avoit vû renouveller cinq ou six fois à force d'y avoir été tué du monde; qu'il s'étoit trouvé pareillement à je ne sais combien de batailles, qu'il avoit même répandu son sang & à l'un & à l'autre, desorte que les

marques honorables qu'il en portoit ſur ſon corps méritoient que ſa Majeſté lui pardonnât quelques coups de langue.

Ce diſcours fit ſon effet ; le Roi ne parut plus ſi irrité contre lui. Cependant comme ce n'eſt plus le régne du Cardinal Mazarin où l'on obtenoit des graces à force de crier ou de ſe faire craindre, car c'eſt ainſi que de ſon tems deux ou trois perſonnes eurent le bâton de Maréchal de France, & que d'autres parvinrent à d'autres honneurs ; comme, dis-je, bien loin qu'on ſoit aujourd'hui dans un tems comme celui-là, on ne ſauroit avoir trop de complaiſance & de ſoumiſſion quand on veut réüſſir, le Roi ne lui offrit pas d'avantage ni le Fort de Baraut ni la penſion qu'il lui avoit voulu donner. Il gratifia au contraire de ce Gouvernement Mr. de Bachevilliers qui avoit été enſeveli long-tems dans l'oubli, & qui avoit bien la mine, quelque mérite qu'il eût, d'y demeurer encore toute ſa vie, ſi par bonheur pour lui il n'eût été fils d'une ſœur du Marquis de Montchevreuil. Comme il avoit eu le malheur de ſervir pendant l'autre guerre ou en Catalogue ou à Meſſine, car c'en eſt un grand pour un Officier qui a quelque ambition que de ſe trouver ſi éloigné des

yeux de ſon maître, ſa Majeſté n'avoit jamais entendu parler de lui; Ainſi il étoit demeuré long-tems Lieutenant Colonel de Cavalerie. Mais enfin ſon oncle, que le Roi combloit tous les jours de bien faits, trouvant qu'il auroit mauvaiſe grace de ne lui pas faire un peu de part de ſa fortune, il pria Madame de Maintenon de vouloir remontrer ſes ſervices au Roi. Cette Dame le fit volontiers, & le Roi lui avouant de bonne foi, que ſi elle ne lui en eût point parlé il eût peut-être encore demeuré long-tems ſans le connoître, puis que c'étoit là la premiere fois qu'il avoit oüi prononcer ſon nom, il le fit tout d'un coup Brigadier de ſes Armées, ſans attendre qu'il lui pût donner de Regiment. Cependant le premier qui vint à vaquer fut pour lui, & n'ayant été guéres à être fait Maréchal de Camp, il fut encore fait Lieutenant Général peu de tems après; deſorte qu'on ne vit jamais aller un homme ſi vite. Enfin ſa Majeſté pour couronner toutes ces graces, lui fit preſent auſſi de ce Gouvernement, & mit ſon Cadet dans ſa Maiſon où il eſt aujourd'hui Enſeigne des Gardes du Corps.

Un autre Officier des Armées de ſa Majeſté fut encore plus malheureux que Ruban-

bantel, puis qu'après avoir été mis à la Baſtille, & avoir perdu ſon Regiment qui lui valloit plus de dix mille écus de rente, il ne put jamais obtenir ſa liberté que la paix ne fût faite. C'étoit un fils du Duc de Tirconnel qu'il avoit eu d'une femme à qui il avoit promis mariage ſans tenir néanmoins ſa parole. Il portoit le nom de Talbot qui étoit celui de ce Duc, & qui eſt un fort beau nom en Angleterre auſſi bien qu'en France, dont cette Maiſon ſort originairement. Il étoit Brigadier des Armées du Roi dans l'Armée d'Italie, où étoit ſon Regiment, & étant venu en Cour de ce païs-là dans le tems que le Roi Jaques prétendoit paſſer en Angleterre, il y a deux ou trois ans, il lui dit de le ſuivre. Talbot lui répondit, que quoi qu'il eût un Regiment d'Irlandois, comme il étoit au ſervice & aux gages de ſa Majeſté Très-Chrêtienne, il ne pouvoit diſpoſer de ſa perſonne ſans ſon conſentement, qu'il eût la bonté de lui en parler, & qu'il ſe feroit un plaiſir après cela de lui obéir. Je ne ſais ſi Talbot lui dit ces parolles d'un air à lui faire connoitre qu'elles n'étoient pas ſelon ſon cœur, ou ſi ce Prince ſe trouva choqué de ce qu'étant ſon ſujet il lui eût répondu qu'il ne pouvoit le ſatisfaire, que le Roi ne le

lui

lui eût permis, mais enfin il parut à son visage qu'il ne se ressouvenoit plus qu'il étoit fils d'un homme qui lui avoit rendu de grandes services, & qui passe encore aujourd'hui dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, pour l'homme le plus fidele & le plus affectionné à son Prince qui se soit veu depuis long-tems. Talbot s'en apperçût bien comme les autres, mais soit qu'il ne s'en mit pas beaucoup en peine, ou que le vin à quoi il étoit un peu sujet, lui ôtât le jugement, il dit dès le jour même au Marquis de Larré, avec qui il faisoit la débauche, ce que lui avoit dit le Roi Jaques, & ce qu'il lui avoit répondu. Mais il y ajoûta imprudemment & sans y faire réflexion, soit comme je viens de dire, que ce fût un effet du vin, ou qu'il le pensât effectivement, qu'il ne savoit pas ce qu'il vouloit aller faire en ce pais-là; qu'il n'y étoit estimé ni aimé que de peu de personnes, parce qu'il n'y en avoit guéres qui ne fussent persuadez qu'il ne fût plus propre mille fois pour un Couvent, que pour remonter sur le Trône.

Le Marquis de Larré étant allé voir le lendemain le Marquis de Barbesieux avec qui il n'étoit pas mal, lui raconta la conver-

verſation qu'il avoit euë avec Talbot, croyant peut-être plûtôt lui rendre ſervice que de lui nuire. En effet il pouvoit avoir en vûë d'aprendre à ce Miniſtre l'attachement qu'il avoit au ſervice du Roi, & le peu qu'il en avoit en comparaiſon à celui du Roi Jaques; mais le Marquis de Barbeſieux en ayant fait ſa cour à une Dame, & celle-ci l'ayant redit à la Reine d'Angleterre, cette Princeſſe pria le Roi de faire arrêter Talbot. Cela fut executé lors qu'il étoit encore à Verſailles, & ayant été amené à la Baſtille, il crut que le Roi Jaques, devot comme il étoit, borneroit ſon reſſentiment à quelques jours de priſon. Cependant comme les devots ne pardonnent guéres, ou qu'ils en ont du moins la réputation, il ſût bientôt que ce Prince vouloit le faire caſſer. La Ducheſſe de Tirconnel, qui étoit Dame d'honneur de la Reine d'Angleterre, fit ce qu'elle put pour arrêter ce coup-là, qui alloit reduire ce pauvre homme au même état qu'il étoit ſorti du ventre de ſa mere. Car quoi qu'il y eût long-tems qu'il ſervit, & qu'il jouit d'un gros revenu, il avoit été ſi peu ſoigneux d'amaſſer quelque choſe, qu'il eût été bien embaraſſé de faire deux mille écus

de tout ce qu'il avoit. Le Maréchal de Noailles ſous qui il avoit ſervi en Catalogne, & qui étoit de ſes amis, prit auſſi ſes meſures auprès du Roi pour le preſerver de ce malheur; mais ſa Majeſté répondit à ce Maréchal que cela ne dépendoit pas d'elle, & que pourveu que le Roi & la Reine d'Anglererre ne l'obligeaſſent point à le caſſer elle ne demanderoit pas mieux. Elle le blâma cependant comme il méritoit de s'être attiré cette diſgrace, & le Maréchal ne put l'excuſer que ſur le vin qui ôte ſi ſouvent le jugement à ceux qui ont le plus d'eſprit. Mr. de Vendôme parla auſſi en ſa faveur, mais tout cela ne ſervit de rien, le Roi Jaques & la Reine ſon épouſe lui firent ôter non ſeulement ſon Regiment, mais encore une penſion qu'il avoit; ainſi il ſe vit tout d'un coup dépouillé par un coup de langue de tout le fruit de ſes ſervices. Qui pis eſt, quoi qu'il ſoit ſorti maintenant de priſon, je ne ſache pas qu'il ait encore obtenu la moindre choſe, bien que je le voye tous les jours aller tantôt de Paris à Verſailles & de Verſailles à S. Germain. Il a été même, je ne ſais combien de tems ſans pouvoir obtenir permiſſion du Roi Jaques & de ſon épouſe de leur aller demander pardon, leurs Majeſtez ayant
jugé

jugé à propos pour l'exemple de faire connoître que leur ressentiment duroit encore.

Parmi tous ces sujets d'affliction particuliérement pour Talbot & pour Rubantel aussi bien que pour leurs amis, il se passa une nouvelle Scene à Paris capable d'egayer le public. La femme d'un homme de l'extraordinaire des guerres, fort coquette de son metier, ayant un jour voulu monter en carosse, son cocher qui avoit complotté avec ses gens de lui faire piéce, se mit sur son siege sans que ses chevaux fussent pensez n'y que son carosse fut nettoyé. Cette Dame lui demanda ce que cela vouloit dire, & si c'étoit ainsi qu'on servoit une personne de sa condition. Sa condition n'étoit pas bien grande néanmoins. Mais puisque Madame du Fresnoi qui n'étoit que la femme du fils d'un simple Bourgeois osoit bien dire en parlant de sa personne, une femme de ma qualité, celle-ci par la même raison pouvoit bien s'appeller femme de condition, puisque le pere de son mari & que le sien même étoient quelque chose de plus que le pere de ce commis. Le cocher ne répondit rien, sachant qu'il n'y a rien qui desespére d'avantage une femme que de ne lui point répondre, soit qu'elle ait raison ou non. Elle redoubla ses reprimandes pour

lui

lui faire rompre ſon ſilence, & voyant qu'il ne diſoit encore rien elle en vint aux injures & aux menaces. Le cocher ſans s'en étonner aucunement lui répondit à la fin qu'elle faiſoit là bien du bruit pour peu de choſe ; que ſi elle l'en vouloit croire elle ne s'egoſilleroit pas tant à force de crier, & qu'il n'en ſeroit d'aujourd'hui ni plus ni moins. La Dame outrée d'une réponſe ſi inſolente redoubla ſes injures & ſes menaces, mais le cocher lui reſervant le meilleur pour le dernier, lui dit qu'il s'étonnoit qu'une femme comme elle fit tant la difficile, & qu'elle étoit encore trop bien ſervie pour une P.... à ce mot elle perdit patience, & ayant appellé ſes laquais qui s'étoient éloignez de deſſein prémédité pour avoir plus de divertiſſement de cette Comedie, ils vinrent tout échauffez pour ſavoir d'elle ce qu'elle avoit. Elle leur demanda s'ils ne la vengeroient pas de cèt inſolent, & ces laquais faiſant ſemblant de ne pas ſavoir dequoi c'étoit, elle leur dit qu'il avoit eu l'effronterie de lui dire qu'elle étoit une P... & que le moins qu'ils lui pouvoient faire étoit de lui rompre les bras & les jambes. Mais au lieu de leur voir prendre feu comme elle penſoit, elle fut bien ſurpriſe quand elle leur vit baiſſer les

yeux.

yeux. Elle leur demanda en même tems ce que cela vouloit dire, & voulant les faire parler comme en dépit deux, ils lui répondirent une chose qui eut encore bien dequoi la mettre d'avantage en colere. Ils lui dirent que si ce n'étoit que pour cela qu'elle voulût faire roüer de coups son cocher, elle pouvoit chercher d'autres Boureaux qu'eux, qu'ils ne battoient ni ne roüoient personne à moins qu'il n'y en eût du sujet, & qu'ils ne voyoient pas que c'en fût un que de dire la vérité. Elle leur répliqua qu'à leur compte aussi bien qu'à celui de son cocher, elle étoit donc une P.....& lui ayant répondu sans façon qu'ils la connoissoient pour telle, & qu'ils étoient prêts d'en rendre témoignage quand elle voudroit, sa bile s'échauffa tellement qu'elle appella le reste de ses gens pour lui venir donner le secours qu'ils lui refusoient. Une cuisiniere se presenta le premiere devant elle, & lui fit la même demande que lui avoient fait ses laquais, savoir ce qu'elle avoit pour être si fort en colére. Mais elle ne lui en eut pas plûtôt fait le recit qu'elle lui fit aussi la même réponse qu'ils lui avoient fait, savoir que son cocher & ses laquais n'avoient pas grand tort, & qu'il ne lui reprochoit rien qui ne fût vrai. Une femme

de

de chambre vint ensuitte, & celle-ci n'ayant pas complotté avec les autres de lui manquer de respect, elle lui dit qu'il n'y avoit point tant de façons à faire, & qu'elle s'en alloit chercher un commissaire pour les faire mettre tous en prison. Mais cette parolle lui fut bien cherement vendue; ils ne virent pas plûtôt qu'elle se mettoit en état de sortir qu'ils lui donnérent mille coups l'un aprés l'autre. La Dame se sauva dans sa chambre de peur qu'ils ne lui en fissent autant, & la femme de chambre s'étant enfin depêtrée de leurs mains, elle se sauva aussi dans la sienne. Elles en fermérent toutes deux les porte au verrouil, & attendant que le maître de la maison revint pour lui faire ses plaintes du traitement qu'elle venoit de recevoir. Le cocher voyant que sa Maîtresse ne paroissoit plus ôta les chevaux de son carosse les pensa & fit encore tout ce qu'il devoit faire afin de faire accroire à l'arrivée de son mari qu'elle avoit encore tort; il avoit usé encore tant lui que ceux qui étoient de son complot d'une autre précaution qui étoit beaucoup meilleure. Ils avoient rendu leurs plaintes il y avoit déja quatre jours devant le Commissaire du quartier comment elle ne leur payoit point leurs gages, & lui ayant fait donner une assi-

aſſignation en même tems pour l'y faire condamner, ils ne reſtérent au logis que pour dire au mari avant que ſa femme lui pût parler, qu'ils ne vouloient pas demeurer d'avantage avec elle, puis qu'il n'y avoit pas moyen d'en arracher un ſol. Le mari qu'ils ſaluérent de ce compliment à ſon arrivée, les voulut retenir, mais ils n'avoient garde de demeurer. Ainſi s'en étant tous allez, ce mari fut fort ſurpris quand il ſut la piece qu'ils avoient faite à ſa femme. S'il eût été bien ſage il lui eût recommandé de n'en rien dire à perſonne, & il en eût uſé de même à ſon égard, mais chacun n'étant pas auſſi prudent qu'il ſeroit à deſirer pour le bien de ſes affaires, il fut aſſez fou pour aller rendre une plainte lui-même contre ces Domeſtiques, & ainſi il divulgua tout le premier ce qu'il devoit tenir caché. Mais celle que les autres avoient renduë quatre jours auparavant ayant fait croire que tout ce qu'il en faiſoit n'étoit qu'en recriminant, ſes amis lui conſeillérent d'aſſoupir cette affaire bien loin de l'ebruiter d'avantage. Il eut bien de la peine à les en croire, & ſa femme jettoit feu & flammes pour l'en diſſuader, mais enfin la raiſon lui apprenant qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour lui que celui-

là, à moins que de se vouloir faire montrer au doigt par toutes les ruës, il y souscrivit à la fin.

Si cette femme passoit ainsi pour coquette dans l'esprit de ses gens, en voici une autre qui n'avoit pas ce deffaut, mais qui n'en étoit pas moins à charge à son mari. Mr. de Tourville avant que d'être fait Marêchal de France avoit épousé la fille d'un fermier Général qui étoit veuve du Marquis de la Popliniére neveu de feu Madame de Colbert. C'étoit une grande fortune pour ce Marêchal que d'avoir épousé cette veuve, & sur tout dans le tems que ce mariage s'étoit fait. Car il n'étoit que cadet de Normandie, & encore d'une Maison qui n'étoit pas trop à son aise; mais la fortune lui en avoit voulu lors qu'on le croyoit perdu, & en effet il faut savoir qu'après la mort du Marquis de Seignelay qui étoit son protecteur, on lui avoit écrit de la Cour qu'il étoit tems ou jamais de faire voir qu'il avoit du sang aux ongles; puis que depuis qu'il étoit dans la Marine il n'avoit jamais rien fait qui en dût donner la pensée. Ce reproche avoit été un coup d'eperon pour lui qui l'avoit piqué sensiblement; desorte que l'ordre lui étant venu ensuite de combattre fort ou foible la flot-

te ennemie, & y ayant fait ſon devoir, quoi que le ſuccez lui en eût été malheureux, on l'éleva ſi bien que s'il eût été encore à marier, il n'eût peut-être plus voulu de la femme qu'il avoit priſe. Cependant ſoit qu'il commençât à la mépriſer ou qu'il crût qu'il pouvoit avoir des maîtreſſes ſans qu'elle y dût trouver à redire, il regarda de bon œil une de ſes proches, dont elle ne fut pas moins jalouſe que d'une autre. Elle lui en dit ſon ſentiment, & ne s'étant pas voulu donner la peine ſeulement de la deſabuſer, elle fit un éclat qui fut fâcheux à la Dame qu'elle ſoupçonnoit d'être ſa rivale. Je ne ſais ſi ce qu'on en dit étoit vrai, mais l'on veut que ce fut cette jalouſe qui avertir le mari de cette femme du commerce que le Maréchal avoit avec elle. L'on veut auſſi qu'il les ſurprit dans un état qui ne lui permettoit point de douter que l'avis qu'elle lui avoit donné ne fût véritable. Quoi qu'il en ſoit, la Dame ayant été miſe dans un couvent, le Marêchal ſoit de chagrin qu'il en eut, ou qu'il fût mécontent d'ailleurs de la Maréchalle, la bannit de Paris, & l'envoya dans une de ſes Terres. Il prit pour pretexte qu'elle ne vouloit pas faire quelque choſe qu'il deſiroit, & ce pretexte étoit aſſez ſpecieux,

parce que cela rouloit ſur l'interêt, mais cette Dame ſouffrant impatiemment ſon banniſſement, d'autant plus qu'elle étoit rongée continuellement de jalouſie, elle s'en revint à Paris ſans lui en rien mander : elle ſe logea dans ſon appartement comme s'il eût dû n'en rien ſavoir, réſoluë de s'y tenir cloſe & couverte juſques à ce que ſes amis & les parens de ſon premier mari euſſent averti le Roi de l'injuſtice qu'il lui faiſoit. Les gens de ce Marêchal, aux yeux de qui elle étoit entrée dans ſa maiſon, en donnérent avis à leur maitre, qui ſans vouloir lui demander la raiſon pour laquelle elle étoit revenuë ſans ſon ordre, s'en plaignit au Roi. Il prétendoit que Sa Majeſté lui accorderoit en même tems une lettre de cachet pour la releguer dans quelque couvent, & qu'il jouïroit par là de tout ſon bien. Mais comme on l'avoit avertie de bien des choſes, elle n'alla pas ſi vite, & voulut être éclaircie auparavant du ſujet de leur divorce. Le Marêchal tâcha tout autant qu'il put de l'embrouiller, & le faiſant rouler ſur l'interêt, le Roi lui répondit qu'il leur falloit donner des Commiſſaires pour examiner qui avoit raiſon des deux. C'étoit tout ce que demandoit ſa femme, & ainſi demeurant à Paris malgré lui, elle s'appli-

qua à traverser toutes les intrigues qu'il pouvoit avoir.

La sœur de sa Maîtresse vint cependant à se marier, & comme c'étoit une occasion favorable pour la raccommoder avec son mari, les parens de cette pauvre recluse le conviérent de se trouver aux noces. Il fit le retif, mais comme il s'ennuyoit déja de vivre tout seul, & qu'il ne demandoit qu'a être pressé, il prit pour pretexte qu'en lui donnant sa femme, on ne lui avoit pas fait les mêmes avantages qu'on alloit faire presentement à sa belle sœur; S'ils eussent voulu ils lui eussent pu faire la même réponse que fit un jour le Maréchal de la Feuillade au frere de Mr. de Courchamp, Maître des Requêtes, qui est aujourd'hui Maître d'Hôtel du Roi & Colonel d'un Regiment d'Infanterie. Il vouloit être Enseigne aux Gardes, & ce Maréchal lui en voulant vendre une le double de ce que ces sortes de charges valloient, comme celui-ci lui eut representé qu'elles ne valloient que tant, & que cependant il en vouloit avoir bien d'avantage, le Maréchal lui fit réponse qu'il en convenoit avec lui, mais aussi qu'il devoit savoir qu'on vendoit ces sortes de charges selon le mérite des gens qui se presentoient pour les acheter: qu'elles avoient

prix pour un homme de condition, & un autre pour ceux qui comme lui n'en étoient pas, & qui d'ailleurs avoient une mine aussi basse que la sienne, & en effet ni sa Phisinomie, n'y son air n'eussent pas fait honneur à ce Regiment. Pour ce qui est de sa naissance je n'en dis rien, parce que comme ce Regiment n'est rempli depuis je ne sais combien de tems que de gens de pareille étoffe, c'étoit une méchante raison à Mr. de la Feuillade de lui vouloir rencherir cette charge, parce qu'il n'étoit que le fils d'un homme d'affaires. Quoi qu'il en soit, les parens de la recluse pouvoient, comme je viens de dire, alleguer les mêmes raisons à son mari. Ils l'eussent fait même à meilleur titre, puis qu'il est naturel de donner un mariage à une fille à proportion du parti qu'elle rencontre. Enfin il ne laissa pas de tenir son courage, nonobstant l'envie qu'il avoit de retourner avec sa femme. Il ne se trouva point à la noce, qui fut assez triste, parce que la mere du marié qui se portoit bien quatre jours auparavant vint à mourir justement le même jour qu'ils receurent la benediction nuptialle. Le marié qui n'épousoit pas une fort belle femme, ne fut pas trop fâché de cette circonstance, par rapport au peu de plaisir

qu'il attendoit. Comme le visage de sa femme ne lui en promettoit pas de trop grands, il s'abstint volontiers des devoirs du mariage, sous pretexte de la perte qu'il venoit de faire; mais enfin comme il eût eu mauvaise grace à le faire durer plus longtems, il fut obligé de rompre la glace à la seconde nuit, ce qui consola la nouvelle mariée de la perte de la premiere, d'autant plus qu'elle apprehendoit que sa laideur ne rendit son affliction éternelle.

Une autre femme se maria en même tems, qui eût été bien fâchée que son mari se fut ainsi amusé à pleurer la premiére nuit de ses nôces. Ce fut Madame Girardin qui étoit veuve de Mr. Girardin, qui après avoir été Lieutenant civil, avoit été envoyé à Constantinople en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté. Il n'y avoit pas trop mal fait ses affaires, desorte que par le partage de sa communauté il étoit échu à sa veuve plus de cent mille écus, avec quantité de meubles qui valloient bien la moitié d'autant. Elle avoit eu d'ailleurs un assez bon mariage, ce qui la rendoit un parti si considerable, qu'il y avoit quantité d'éveillez à la Cour qui la couchoient en jouë. Mais le Marquis de Canillac lui ayant paru plus aimable que pas un autre, quoi qu'il

n'eut gueres que la cape & l'epée, elle le préféra à tous ceux qui lui faisoient la Cour. Cette Dame avoit deux freres, dont l'un étoit Président au Parlement & l'autre Maître des Requêtes, & Intendant de Province. Comme elle avoit peur qu'ils ne s'opposasent à leur mariage, si elle leur en donnoit connoissance, elle résolut de se marier sans les en avertir. Car comme ils étoient tous deux de Robe, & que ces sortes de Messieurs là en savent beaucoup quand il y va de leur interêt, elle ne vouloit pas être obligée ou à recourir au Roi pour faire léver leur opposition, ou à se pourvoir en justice. Ainsi la chose s'étant faite sans qu'ils en sussent rien, il se trouva que le même jour qu'elle s'étoit mariée, l'Intendant qui étoit arrivé à Paris il n'y avoit que vingt quatre heures, lui envoya dire par un laquais qu'il viendroit diner avec elle ce jour là. Ce laquais étant arrivé à sa porte, fut tout surpris d'y trouver un portier & des laquais avec d'autres livrées que les siennes, & un de ces laquais l'ayant introduit dans la chambre de sa Maîtresse, il la trouva couchée avec un homme. Il lui fit le compliment dont son maître l'avoit chargé, ne sachant ce que tout cela vouloit dire, n'ayant pas eu l'assurance de le deman-

mander à pas un de ses gens. Mais elle lui répondit qu'elle avoit bien d'autres affaires ce jour-là que de donner à diner à son Maître, & qu'elle ne savoit pas même si elle seroit encore levée, lors qu'il viendroit pour se mettre à table. Elle lui dit cependant de dire à son frere qu'elle remit la partie à une autre fois, & qu'il lui feroit savoir la raison pour laquelle elle ne pouvoit pas accepter son Rendez-vous ce jour-là. Les airs qu'elle se donnoit en disant cela firent juger à ce laquais qu'elle prenoit goût au metier qu'elle venoit de choisir, & ayant rendu compte à son maitre de tout ce qu'il avoit veu, & de tout ce qu'elle lui avoit dit, l'Intendant partit de la main pour s'en aller annoncer cette belle nouvelle au Président. Celui-ci qui savoit par expérience le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur la sagesse des femmes, prit d'abord la chose au criminel. Il crut que sa sœur avoit un galant, & disant à son frere qu'il alloit lui manger tout ce qu'elle avoit, il songea en même tems aux expediens pour l'en empêcher. L'Intendant qui n'avoit pas si méchante opinion des femmes qu'il en avoit, lui répliqua qu'il alloit un peu vite en besogne, & qu'il ne falloit pas condamner leur sœur si legerement; qu'il falloit qu'el-

le fût mariée, & que la raison qu'il avoit de le croire, c'est que son laquais lui avoit dit que ses gens avoient changé de livrée. Le Président, qui dans l'esperance qu'il avoit d'avoir part un jour à sa succession, avoit témoigné son chagrin quand il lui avoit crû un amant, en témoigna encore bien d'avantage quand il apprit que c'étoit un mari, & ne lui restant plus d'autre consolation sinon qu'il pouroit faire casser son mariage, parce que peut être auroit elle épousé quelque avanturier, il envoya en même tems un de ses laquais, pour savoir à sa porte le nom qu'elle portoit presentement. Mais ce laquais ne lui eut pas plûtôt rapporté qu'elle s'appelloit Madame de Canillac & que son mari étoit Officier dans la seconde Compagnie des Mousquetaires, qu'il vit bien qu'il n'y avoit plus rien pour lui à esperer de ce côté-là.

Mr. Bignon de Blansi Maître des Requêtes neveu de Mr. de Pontchartrain se remaria aussi en ce tems-là, & épousa Mademoiselle Hebert Debuc, niece de Madame de Pomponne, & fille de Mr. Hebert Debuc, Maître des Requêtes. Mr. de Blansi étoit frere de l'Intendant de Picardie, & veuf de Mademoiselle Brunet, avec qui il n'avoit été gueres en ménage. Cette Dame

étoit

étoit morte en couche à l'âge de vingt-deux ans, & ne lui avoit point laissé d'enfans. Quelques jours aprés s'être remarié, Mr. de Pontchartrain lui procura une commission que l'on donne aux Maitres des Requêtes, & qui lui pouvoit valloir deux mille livres de rente. Il en avoit une autre auparavant où il n'y avoit aucun lucre, mais que ceux qui sont revêtus de ces sortes de charges ne laissent pas de désirer, parce qu'elles sont toûjours honorables, & qu'elles leur frayent d'aillieurs le chemin à celles qui sont utiles. Mr. de Pontchartrain à qui c'est d'ordinaire à disposer de ces sortes de choses, destina celle-ci pour Mr. de Harouïs gendre de Mr. de Richebourg, oncle de Madame de Pontchartrain & qui outre l'honneur qu'il avoit de lui appartenir, par là étoit un sujet digne de remplir non seulement une commission comme celle-là, mais encore une bien plus considerable : ainsi il donna ordre à Depinot l'un de ses commis qui a soin de ces sortes de choses, d'en dresser l'arrêt, & de le porter à Mr. le Chancellier. Mais ce Magistrat qui n'est pas trop bien avec ce Ministre, au lieu de remplir le blanc que le commis y avoit laissé du nom de Mr. de Harouïs, comme il lui témoignoit que

c'étoit l'intention de son maitre, il lui demanda depuis quand un Controlleur Général se mêloit de vouloir donner des loix à un Chancellier, qu'il savoit bien ce qu'il avoit à faire, sans que personne le lui apprit, & remplissant en même tems ce blanc du nom *d'Arnothon*, qui est un autre Maître des Requêtes. Dépinot s'en revint trouver Mr. de Pontchartrain & lui rapporta le compliment que le Chancellier lui avoit fait. Ce Ministre n'en voulut point faire de bruit, quoi que peut-être en eût-il bien eu raison; mais ne faisant plus rien de ce qui avoit du rapport à sa charge, qu'il ne fit parler le Roi auparavant, Mr. le Chancellier ne put plus lui rien faire qui lui donnât le moindre chagrin.

Il se fit encore un mariage à peu près en ce tems-là, que je me donnerois bien de garde de raporter ici, si ce n'est qu'il fournit de matiére à un mot qui fut trouvé assez bon. Mr. de la Ferriere fils de Berrier, homme dont la memoire est encore en abomination à tous les Peuples, quoi qu'il y ait déja du tems qu'il soit mort, ayant une fille à marier la donna au fils de Des Chiens, dont la naissance & les emplois avoient beaucoup de raport à son pere, & à tout ce qu'il avoit fait: Car quoi qu'il eût été assez effron-

effronté pour oser dire qu'il descendoit d'une Maison de Noblesse, toute la Champagne porte encore témoignage que son pere & ses ancêtres ont pris naissance de la lie du peuple. Quoi qu'il en soit, Mr. de la Ferriere dont la femme étoit petite fille de feu Mr. de Novion premier Président, ayant fait une alliance si monstrueuse par raport à la Maison dont sa fille sortoit du côté maternel, l'on dit dans le monde qu'il falloit que le sang des Novions fut bien avili, puis qu'au lieu qu'il se mêloit autrefois à celui de Luxembourg, comme il étoit arrivé en la personne du feu Comte de Tremes, pere du Duc de Gevres d'aujourd'hui, on le donnoit maintenant aux Chiens. Mais c'est que ces Chiens avoient presentement des dents d'or, & le pere s'étoit tellement engraissé dans les Partis, qu'il avoit eu pendant cette guerre, que les Novions n'étoient plus rien en comparaison de lui. Ce Mr. de la Ferriere qui ne passoit pas pour une bête dans le Conseil, ne l'étoit pas non plus dans ses affaires Domestiques, quoi qu'il eût été un tems qu'on le faisoit passer pour un homme ruïné : on disoit même par rapport à ce faux bruit que le Roi l'obligeroit à se deffaire de sa charge, depeur que sa misére ne l'obligeât à y faire

quelque injuſtice. Mais ſi l'on en doit croire ce qui arriva peu de tems après avoir marié ſa fille à qui il n'avoit rien donné, toute cette prétenduë gueuſerie n'étoit que pour impoſer mieux au public. Car les freres avec qui il avoit procès pour leurs partages, preſenterent une Requête à leurs juges où ils expoſoient que leur pere leur avoit laiſſé plus de deux millions de bien, dont il joüiſſoit actuellement; mais que leur frere ainé le tenoit ſous le nom du tiers & du quart, ſans vouloir leur rendre juſtice. Cette Requête produiſit cependant diverſes chicannes que lui firent ſes créanciers, prétendant que puiſque ſes freres avançoient cela, contre lui, le Conſeil devant qui ils plaidoient, & qu'il tâchoit à émouvoir à compaſſion ſous pretexte de ſa pauvreté, ne devoit point avoir égard en aucune façon à tout ce qu'il pouvoit alleguer pour les fruſter de leur dû. Le Cardinal Mazarin ſe voulut ſervir autrefois d'une pareille conſéquence pour perdre feu Mr. Fouquet, & l'Abbé Fouquet ſon frere lui en diſant tous les jours mille maux, il ne faiſoit que dire à ceux qui entreprenoient de l'excuſer qu'ils ne le connoiſſoient pas ſi bien que faiſoit ſon frere; qu'ainſi ſon témoignage devoit l'emporter par deſſus

le

le leur. Et en effet cet Abbé qui étoit un homme tout extraordinaire & le plus gaſçon de tous les hommes, quoi qu'il n'y en eût point de plus poltron, ne ſervit pas peu à perdre ce Sur-intendant. Il donna des mémoires contre lui, & l'on ſait qu'ils furent de grand poids quand il fut queſtion de ſe déterminer ſi on l'arrêteroit ou non. Cèt Abbé étoit ſi gaſçon, comme je viens de dire, qu'il devoit aller prendre Mr. le Prince & le Maréchal d'Hocquincourt à la barbe, pour les faire repentir d'avoir oſé prendre les armes contre le Roi. Mais le jour que Barbeſieres vint exprès de Flandres pour enlever le pere de Mr. Girardin, dont je viens de parler qui étoit un fameux Partiſan, quelqu'un lui ayant dit que Mr. le Prince en avoit mis d'autres en Campagne pour l'enlever lui même, parce qu'il ſavoit les contes qu'il faiſoit de lui, il eut ſi peur que cela ne ſût vrai qu'il n'oſa plus ſortir de Paris qu'avec bonne eſcorte.

L'on exila peu de tems après tous ces mariages Mademoiſelles de Varennes, fille de qualité du païs du Maine, mais qui étoit encore plus connuë par l'attache qu'un grand Prelat avoit euë pour elle, que par la réputation qu'avoient jamais eu ſes Anceſ-

ceſtres. L'on vouloit même que cette attache eût été ſuivie des fruits que le commerce amoureux a accoûtumé d'apporter avec ſoi, & qu'enfin ſon ami lui avoit donné un bon conſeil avant que de mourir, ſavoir d'épouſer quelque perſonne de condition qui n'auroit rien, & de lui donner tout ce qu'elle avoit, moyennant qu'il voulût reconnoître que ſes enfans étoient à lui. Il l'avoit renduë ſi riche par ſes bienfaits, qu'il croyoit que l'état où il l'avoit miſe ſeroit capable d'en tenter quelqu'un. Il y avoit effectivement aſſes de miſerables qui euſſent encore été trop aiſe de faire un coup comme celui-là; mais comme ce n'étoit pas à ces ſortes de gens qu'elle en vouloit, & que malgré des conditions ſi honteuſes pour un honnête homme, elle prétendoit encore choiſir, elle voyoit toute la Cour dans une maiſon qu'elle avoit qui reſſembloit au Palais enchanté. Elle y donnoit à manger fort proprement, afin d'engager plûtôt la duppe, & le Carême étant venu elle y fit ſervir de la viande, au préjudice des deffenſes que le Roi en avoit faites. Car Sa Majeſté qui vouloit empêcher toute ſorte de libertinage avoit ordonné que ſi quelqu'un étoit obligé d'en manger par ſon peu de ſanté, ou pour quelques incommo-

moditez qui lui ſurviendroient, il le pouroit faire avec la permiſſion de l'Egliſe; que cependant il n'en pouroit faire part à perſonne, ſans encourir ſon indignation. Au reſte, bien loin que Mademoiſelle de Varennes fût dans ce cas, puis qu'elle ſe portoit fort bien, elle ne ſe contenta pas ſeulement d'en manger elle même, mais elle en fit encore manger à tous ceux qui la vinrent voir. Le Roi le ſut, & ce fut là la raiſon pour laquelle elle reçût une lettre de cachet pour s'en aller en éxil. Les amis qu'elle avoit firent qu'elle obtint du tems avant que de l'éxécuter; mais au lieu de s'en ſervir pour ſe préparer à ſon départ, elle promit mille piſtolles au Comte de Grammont s'il pouvoit par ſon credit la faire révoquer. Le Comte de Grammont, qui depuis qu'il eſt au monde ne ſubſiſte que par les bienfaits qu'il tire de Sa Majeſté & par ces ſortes d'aubaines, ne s'y endormit pas. Il ne prit pas cependant le parti de nier la choſe au Roi, parce que ce n'étoit pas là le moyen de venir à bout de ſon deſſein; Mais il lui dit qu'étant à table toute ſeule, & y mangeant de la viande ſuivant la permiſſion qu'elle en avoit de ſon Curé, des gens étoient venus la ſurprendre, & s'y étoient mis avec elle en dépit qu'elle en eût, que ce n'étoit pas
là

là enfreindre de dessein prémédité les ordonnances de Sa Majesté, & qu'à moins que de tenir sa porte fermée quand on mangeoit, ainsi que cela se pratiquoit dans les couvents, la même chose pouvoit arriver à tout le monde aussi-bien qu'à elle. Enfin il sut plaider sa cause si bien que le Roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, sous la promesse qu'il lui fit que cette fille prendroit si bien ses mesures à l'avenir que cela ne lui arriveroit plus. Le Marquis de Vieuxbourg commença alors à se déclarer le tenant de cette belle, quoi qu'il ne le pût faire qu'en faisant une infidelité à Mademoiselle de Bulli fille de qualité d'auprès de Neuchâtel en Normandie, à qui il avoit promis mariage. Il étoit petit fils de Madame la Chancelliere, & comme il avoit perdu au siege que les ennemis avoient fait de Namur, son frere ainé, il avoit herité de son bien qui étoit assez considérable. Son nom qui étoit assez bon dans la Province, cette succession, & un peu d'honneur s'il en eût eu, devoient l'empêcher de songer à une Alliance si honteuse, mais cette fille l'ayant, pour ainsi dire, enchanté il lui ouvrit son cœur, & la réjouït si fort par la connoissance qu'il lui donna de son dessein, qu'elle lui offrit de lui faire don de tout ce qu'elle avoit moyen-

nant

nant qu'il la voulût épouser. Effectivement ils tinrent la chose cachée pendant quelque tems, & Madame la Chancelliere étant venuë à mourir sur ces entrefaites, ils crurent tous deux, que comme elle ne lui eût jamais laissé faire cette folie tant qu'elle eût veçû il ne leur pouvoit rien arriver de plus favorable que d'en être deffaits. Le Chancellier, à qui l'on avoit caché pendant quelques jours la maladie de sa femme, car on l'avoit empêché d'aller dans sa chambre, sous pretexte que la santé de l'un & de l'autre en recevroit peut-être du préjudice, lui fit faire des obseques magnifiques. Il s'en fut cependant passer quelques jours chez Mr. le President de Fourci, & s'en étant revenu chez lui après cela, il recommença les fonctions de sa charge, laquelle a un Privilege que toutes les autres charges n'ont pas: Car ceux qui en sont revêtus ne portent jamais le deuil de leurs proches, & pas même du Roi. Mr. & Mr. de Chartres le vinrent voir pour le consoler de cette perte, & comme le Nonce du Pape vint aussi le lendemain dans sa maison, il n'y eut personne qui ne s'imaginât qu'il n'y vint aussi pour le même sujet. Mais quoi que la civilité voulût qu'il s'acquittât de ce devoir, principalement puis qu'il venoit dans sa

mai-

maison, le compliment qu'il lui fit lui fit bien connoître qu'une autre raison l'y amenoit encore, & même que c'étoit là la principale. Elle ne lui fut pas desagreable néanmoins, puis qu'après l'avoir assuré de la consideration que le Pape avoit pour lui, & pour sa famille, il lui presenta de la part de Sa Sainteté un Bref par lequel il donnoit permission au second fils de Madame de Harlai sa fille de posseder toutes sortes d'Abayes, & même de celles qui sont affectées aux Reguliers, quoi qu'il n'eût encore que neuf ans. La raison pour laquelle le Pape lui accordoit cette dispense étoit énoncée dans ce Bref. Il contenoit que sa Sainteté avoit reçû une si grande joye d'apprendre que Mr. de Harlai étoit parti de France pour travailler à la paix générale, qu'elle avoit crû la devoir témoigner en accordant cette grace à son fils. Cependant le desir de pacifier les troubles de la Chrêtienté n'étoit venu au S. Pere que depuis que le Roi étoit chassé d'Italie par le traité de Savoye, sous pretexte qu'elle demeureroit toûjours dans les fers tant que Sa Màjesté s'y conserveroit quelque chose. Ainsi les Papes, les Rois & les grands parlent tous comme ils veulent, tandis qu'ils sont bien aise d'insinuer aux autres que leurs intentions n'ont rien que d'a-

d'avantageux à ceux qui leur ſont ſoumis.

Le Comte de Marſan Cadet de tous les Princes de la Maiſon de Lorrainne, qui après que le Duc de Luxembourg avoit rompu ſon mariage avec la Marquiſe de Seignelai l'avoit épouſée, eut alors une penſion de vingt mille francs. Il n'y eut perſonne qui n'en fût ſurpris, non ſeulement par raport au peu de ſervice qu'il avoit jamais rendu à l'Etat, mais encore par ce qu'il avoit toûjours été très mal en Cour. En effet lors qu'il avoit épouſé la Marquiſe d'Albret, veuve du Marquis d'Albret Maréchal de Camp, qui avoit été tué lors qu'il alloit voir ſa Maitreſſe, le Roi avoit chaſſé cette Dame d'auprés de la Reine. Ce n'eſt pas non qu'elle eût rien fait d'elle-même qui lui pût attirer cette diſgrace, & tout ſon crime, étoit d'avoir épouſé un homme qui étoit deſagréable au Roi. La raiſon pour laquelle le Roi ne le pouvoit ſouffrir, c'eſt qu'il avoit eu quelque affaires avec un jeune Prince en qui Sa Majeſté prenoit interêt, & qu'on l'accuſoit d'en avoir conté à une jeune Princeſſe qui ne lui étoit pas indifferente pareillement. Cependant il a trouvé moyen de ſe réhabiliter aujourd'hui de tout cela, & il en a l'obligation à ſa femme qui a des

amies

amies qui ont du mérite & du credit. Il jouït maintenant de plus de cinquante mille écus de rente, lui qui n'avoit rien avant son premier mariage, & il vient encore tout presentement d'acheter une des plus belles maisons de Paris. Il l'a euë du President Tambonneau, & ce Magistrat en a essuyé de grosses parolles de Mr. le Premier President, à cause de quelques difficultez qui sont survenuës pour l'éxécution du marché. Il y avoit autrefois un grand Jardin à cette Maison, & Mr. Tambonneau l'ayant retranché pour en mettre une partie à une autre Maison qui lui appartient pareillement, le Comte de Marsan a prétendu, que quoi que cette partie fût retranchée par un mur mitoien qui avoit été fait tout exprès, il devoit être jetté à bas presentement, parce que cette partie retranchée revenoit naturellement à son acquisition à qui elle avoit appartenu de tout tems. Ils ont fait Mr. le Premier President leur arbitre, mais soit que ce Magistrat ait donné dans la faveur ou qu'il ait crû de la justice de condamner le President, il la fait avec des termes fort durs, comme s'il eût usé de surprise envers le Comte de Marsan. Mr. Tambonneau a été quelque tems sans vouloir souscrire à son jugement, mais enfin ils se sont accommo-

mo-

modez sa partie & lui, & le Comte de Marsan habite aujourd'hui cette belle maison Mr. Pontchartrain l'avoit voulu avoir ; mais comme il ne ressemble pas à de certains Ministres, qui quand ils ont eu envie de quelque chose n'ont pas feint d'en donner tout ce qu'on en vouloit, il ne s'en est pû accommoder à cause du prix que Mr. Tambonneau en vouloit avoir. En effet quand on fait ainsi litiére d'argent c'est une marque qu'il ne coute guéres à amasser, au lieu que quand on le menage on fait voir par là qu'il est bien acquis.

Madame la Princesse d'Harcourt dont le mari est de même Maison que le Comte de Marsan, mais qui, à beaucoup prés, n'est pas si riche que lui, perdit alors un procès contre Madame de Nemours, dont elle estimoit le gain indubitable. Il étoit au Conseil, & il s'y agissoit des greffes de Lion qu'elle prétendoit avoir appartenu, comme il étoit vrai, à son grand pere maternel. C'étoit un fameux Partisan nommé Garnier, & qui avoit acquis de si grandes richesses, quoi qu'il ne fût né que très peu de chose, qu'il pouvoit se donner bien d'autres qualitez que ne faisoit autrefois Sebastien Zamet, car au lieu que celui-ci ne s'intituloit Seigneur que de cinq cent mille écus,

celui-là

celui-là se pouvoit intituler Seigneur de seize millions. Il en jouïssoit de huit effectivement dans le plus beau bien du monde ou du moins le plus aisé & le plus liquide, & le Roi d'ailleurs lui en devoit bien encore autant. Mais la chambre de justice étant survenuë un peu après la prise de Mr. Fouquet, & y ayant été taxé à proportion du gain qu'il avoit fait dans les affaires, toute sa fortune se trouva renversée dans un moment. Par bonheur pour lui il avoit marié assez avantageusement une troupe de filles qu'il avoit, & comme il leur avoit donné de l'argent contant, il n'y avoit point là à mordre pour Mr. Colbert qui fouilloit jusques dans les replis des familles, pour y succer le sang dont elles tâchoient d'entretenir leur enbonpoint. La mere de la Princesse d'Harcour qui avoit été mariée au Comte de Brancas Chevalier d'honneur de la Reine mere, s'étoit ainsi trouvée à couvert des recherches de ce Ministre, parce que tout son mariage avoit été en beau deniers comptans. Quoi qu'il en soit, sa fille qui avoit cela de commun avec son grand pere qu'il ne tenoit pas à elle qu'elle ne se fit riche, ayant entrepris le procès dont je viens de parler, elle ne le perdit que d'une voix, qui étoit celle qu'elle contoit le moins de-
voir

voir être cont'relle. Comme elle a toûjours grand ſoin de faire ſa Cour aux Miniſtres, elle eſperoit que Mr. de Pontchartrain, qui étoit un des juges, prendroit ſes interêts, mais comme l'équité regne chez les honnêtes gens, au préjudice de toutes choſes, il fut un de ceux qui la condamnérent. Il dit cependant à ceux qui lui demandérent en quoi il avoit trouvé la cauſe de Madame de Nemours meilleure que la ſienne, qu'il ſeroit bien empêché de le leur dire, qu'en effet s'il eût crû que les autres euſſent été de ſon avis, il en eût été de ce procès comme de l'huitre dont il eſt parlé dans les Satires de Boileau, qu'il en eût ordonné les écailles à ces deux Princeſſes, & la chair au Roi, parce qu'effectivement ce n'étoit qu'à Sa Majeſté qu'apartenoient les choſes qui étoient en conteſtation entr'elles. Madame la Princeſſe d'Harcourt qui ne perdra jamais rien à faute de ſe bien deffendre, ne ſe tint pas encore tout à fait battuë pour cela, elle prétend revenir contre cèt Arrêt, & comme elle s'eſt quelque fois bien trouvée de plaider, elle eſpere que ce ſera encore la même choſe en cette occaſion. Mais après avoir manqué ſa fortune comme elle fit, il y a douze ou quinze ans, il n'y a pas d'apparence qu'elle y revienne jamais. Elle avoit

trouvé le ſecret par le moyen d'un de ſes amis de porter Mademoiſelle de Guiſe à donner à ſon mari la Duché de Guiſe & l'Hôtel de Guiſe, qui ne valent pas moins de trois millions. Il en avoit couté quelques complaiſances au Prince d'Harcourt, & il avoit été obligé d'en faire ſa Cour à ſa bienfaitrice; mais comme il n'a pas l'eſprit ſi ſouple que ſe femme, & qu'il eſt ennemi de toute contrainte, il en revint à ſon caractére tout auſſi-tôt qu'il crût la choſe faite. Mademoiſelle de Guiſe s'en plaignit à l'entremetteur, & celui-ci n'ayant pû porter ce Prince à lui continuer toûjours ſes viſites, elle revoqua ſa donation. Ce fut un coup de foudre pour ſa femme qui avoit épuiſé là tout ſon ſavoir faire. Cependant elle n'en eſt que plus loüable de ſavoir ainſi ſi bien conduire le timon des affaires de ſa maiſon, qui ſont abandonnées par ſon mari. Il n'a ſoin que de ſe divertir, pendant qu'elle lui ramaſſe de l'argent pour lui payer une penſion qu'elle s'eſt obligée de lui donner, moyennant qu'il lui cedât tout ſon bien; mais comme nous ſommes dans un tems bien ingrat, pour tirer quelque choſe d'un fonds de terre, elle y ſeroit ſouvent bien empêchée, ſi elle ne trouvoit moyen

de

de tems en tems de faire quelque affaire. Elle n'en neglige pas une, & petite ou grosse pas une ne lui échape, pourvû qu'elle voye jour à la faire réüssir.

On songea en ce tems-là à la Cour à éxécuter un projet qui y avoit été proposé, il y avoit déja long-tems par diverses personnes. C'étoit de se rendre maître de Cartagene où il y avoit des Comptoirs de diverses Nations, & où les Espagnols tiennent une partie des richesses qu'ils tirent du Perou. On avoit arrêté au commencement de la guerre un homme de la Rochelle nommé Petit, qui après avoir passé en Hollande où il avoit abjuré la Religion Catholique, à la persuasion de sa femme, s'en revint en France aprés sa mort. Cèt homme entendoit assez bien la Marine, & comme les Hollandois lui avoient donné de l'emploi il y avoit eu ordre de le prendre mort ou vif. Mr. de Villette Lieutenant Général de la mer, avoit été chargé lui même de s'en acquiter, & il l'avoit joint une fois de si près qu'il croyoit qu'il en rendroit bien-tôt bon compte, mais Petit qui montoit un vaisseau qui étoit meilleur voillier que les siens, s'étant tiré de ses mains heureusement, il se fut livrer lui même quelque tems après dans celles du Gouverneur de Valenciennes qui en donna

avis à la Cour. Comme il revenoit dans le dessein de retourner à son devoir & à sa Religion, & qu'il en avoit parlé à des gens qui en avoient averti les Ministres, on ne trouva pas lieu de lui faire son procès, on se contenta de l'envoyer à la Bastille où l'on crut qu'il étoit nécessaire de s'assurer de sa personne, parce qu'aprés une escapade comme la sienne, il y avoit à craindre qu'il n'en fit encore une pareille, s'il tomboit jamais entre les mains de quelque femme qui fût de même humeur qu'étoit sa premiére. Il fut bien étonné quand il fut là, & y ayant tout le tems qu'il lui falloit pour songer à ses affaires, il crût qu'il ne se delivreroit jamais de captivité, qu'il ne trouvàt moyen de faire oublier sa faute par quelque grand service. Après y avoir bien révé, comme il avoit couru les côtes où Cartagene est située, il entra dans la même pensée que d'autres avoient euë avant lui. Il crût qu'il ne seroit pas impossible au Roi de se saisir de cette place, & même de celle de ... qui est encore bien plus riche, & qui est comme le magasin de toutes les richesses du Perou. Quand il eut enfanté cette pensée, il tâcha de lui donner l'essor, & demanda à parler à Mr. de Besmaux Gouverneur de la Bastille. Ce Gouverneur, soit qu'il crût qu'il avoit des

visions

visions dans la tête, ou qu'il n'aimât pas à servir lui même d'instrument pour perdre ses prisonniers, sur la nouriture de qui il gagnoit beaucoup, ce qui étoit cause qu'il les apelloit ordinairement ses pigeons, ne voulut point lui donner du papier pour y exprimer ses pensées, & se contenta de lui promettre d'en parler au Ministre. Il y a bien de l'apparence qu'il ne le fit pas, puis qu'il est évident que s'il l'eût fait Mr. de Pontchartrain, qui avoit la marine, étoit trop bon serviteur du Roi pour négliger une chose comme celle-là. Ainsi le prisonnier n'en ayant point de réponse, quoi que ce Gouverneur lui eût promis de lui en donner, il coupa les marges d'un livre qu'il avoit, & ayant fait de l'encre avec de la suye ou avec du charbon, il y écrivit cette entreprise, avec plusieurs autres choses qui lui vinrent en pensée. A peine eut-il achevé cèt ouvrage que Mr. le Maréchal de Tourville vint à la Bastille pour y essayer des canons d'une nouvelle invention. On les tira dans le fossé, & le prisonnier l'ayant apperçû au travers des grilles de sa chambre, il lui jetta son paquet qui étoit bien enveloppé. Il tomba à ses pieds, & comme il avoit eu le tems d'y mettre un dessus, & qu'il y avoit écrit à Monseigneur le Maréchal de Tour-

ville pour affaires de grande conséquence & de la Marine, & pour rendre ce paquet à Monseigneur de Pontchartrain, il ne vouloit pas le remettre entre les mains de Mr. de Besmaux qui le lui demandoit. Il lui disoit afin de l'y obliger, qu'il ne devoit pas faire perdre à un Ministre des momens qui lui étoient precieux, en lui faisant voir des bagatelles, que ce n'étoit là peut-être que des vapeurs qu'excitoit l'air de la prison, & qu'il en avoit les oreilles rompuës tous les jours sans s'y arrêter. Mr. de Tourville ayant jetté les yeux sur la fenêtre d'où le paquet lui étoit tombé, lui demanda qui étoit dans cette chambre. Mr. de Besmaux lui répondit, que c'étoit un renegat de la Rochelle, sans lui vouloir dire son nom; mais Mr. de Tourville qui savoit que Petit avoit été renfermé dans ce Château, ayant crû que c'étoit lui à ces enseignes, dit à ce Gouverneur, que puisque ce paquet venoit de si bon lieu, il falloit qu'il le rendit à Mr. de Pontchartrain. Il le lui remit effectivement, & ce Ministre l'ayant examiné, il y trouva des choses qui y étoient mieux expliquées que dans les autres mémoires qu'on lui avoit donné sur le même sujet. Ainsi aprés les avoir laissé dormir pendant quelque tems, afin de les mieux digerer, il parla

en

en ſecret de cette entrepriſe à des Officiers de Marine qu'il crut capables de le relever de quelques doutes qui s'élevoient dans ſon eſprit. Quelques-uns la lui firent impoſſible, & d'autres trés-dangereuſe. Il n'y eut que Mr. de Pointis que lui en parla comme d'une choſe aiſée, parce qu'il ſouhaitoit d'en être chargé. Comme il faut être prevenu qu'on réuſſira dans une entrepriſe, pour y réüſſir effectivement, ce Miniſtre s'en entretint pluſieurs fois avec lui. Il le trouva toûjours de plus en plus de bonne volonté, & il lui applanit même ces difficultez qui lui paroiſſoient conſidérables, tant il avoit d'envie de s'y ſignaler. La gloire n'étoit pas le ſeul motif qui le faiſoit agir, & il en avoit un autre qui n'étoit pas moins preſſant, quoi qu'il ne ſoit pas tout à fait ſi glorieux. Il étoit devenu amoureux de la fille du Preſident Ferrand, & comme ils n'avoient point de bien ni l'un ni l'autre il ſembloit à ce Marin, dans l'ardeur où il étoit de la poſſeder, qu'il n'y auroit point de muraille, ſi forte qu'elle peut être, qui ne tombât quand il s'en aprocheroit. Mr. de Pontchartrain voyant que c'étoit-là ſon homme, & qu'il n'en pouroit jamais trouver un qui ſe portât à cette entrepriſe avec autant de chaleur, lui donna parolle de

l'en charger. Pointis en fit sa Cour à sa Maîtresse, & lui conta parmi un grand nombre de douceurs, que ce seroit elle qui triompheroit de cette place: que pour lui tout ce qu'il prétendoit, étoit de lui apporter à ses pieds toutes les richesses qui lui en pouroient revenir, trop heureux si cela pouvoit servir à lui acquerir ses bonnes graces. Tandis qu'il se consumoit ainsi en galanterie, Mr. de Pontchartrain alloit au fait. Comme il étoit obligé de trouver un nombre infini d'argent pour subvenir aux grandes dépenses que Sa Majesté étoit obligée de faire, il ne voulut pas que cèt armement lui coutât rien; ainsi il fit par permission du Roi une Compagnie qui donna de l'argent pour cette entreprise, à condition qu'elle en auroit le proffit. Les uns y mirent mille pistolles, les autres plus, les autres moins, & cèt armement étant prêt sans que personne sût où il alloit, Mr. de Pointis fit voile de ce côté-là. Les Anglois crurent que cela regardoit les habitations qu'ils ont dans la Caroline, & tâchérent d'y donner les ordres nécessaires. Les Hollandois craignirent de leur côté que ce ne fût à eux qu'on en voulût, & prirent aussi leurs précautions, mais Mr. de Pointis étant tombé tout d'un coup sur Cartagene

lors

lors que les Espagnols y songeoient le moins, il fit mettre pied à terre à quelque Soldatesque qu'il avoit amenée avec lui. Le Gouverneur de St. Domingue qui avoit été averti de son dessein lui amena en même tems des Flibustiers, pour lui aider à faire ce siege. Il en avoit bon besoin, & sans eux il ne fût jamais venu à bout de son entreprise, mais ils en furent si mécontens, par le peu de part qu'il leur fit du sac de cette Ville, qu'après s'en être plaint à lui, ils le ménacérent hautement d'envoyer quelqu'un en Cour pour en demander justice. Il se moqua & de leurs plaintes & de leurs menaces, croyant que c'étoit assez pour lui, que d'avoir réüssi comme il avoit fait pour être écouté à leur préjudice. Il eut des richesses immenses dans cette Ville, tant en barres d'argent poudre d'or que pierres precieuses. Il ne s'oublia pas cependant en son particulier, non plus que quelques Capitaines de vaisseaux dont l'avarice fut plus avérée que la sienne. Car on trouva sur le bord d'un seul pour quatre vingt mille écus d'effets, qu'il avoit détournés, & que l'on fit revenir à la masse. D'autres furent aussi convaincus d'avoir tâché de se faire riches aux dépends de la Compagnie, pendant qu'il

n'en fut que ſoupçonné, mais comme la medifance va bien loin, ſur tout dans ces ſortes de choſes où l'on croit que chacun a bon appetit, il ne ſeroit pas juſte de l'en accuſer poſitivement. Il trouva dans cette ville un jeune homme fils du Gouverneur d'armes de la Province de Lima, qui vouloit par ſa folie donner matiére aux faiſeurs de Romans de débiter des vérités, au lieu de leurs fables ordinaires. Il étoit dévenu amoureux de la Princeſſe de Conti, fille du Roi, ſur ſon portrait qui lui étoit tombé fortuitement entre les mains dans un combat qu'il avoit rendu contre des Flibuſtiers. Il l'avoit trouvé au bras d'un de ceux qui avoient été tués, & il l'avoit mis auſſi-tôt au ſien comme un treſor dont il faiſoit bien plus d'état, que des Perles & des Diamans qu'il avoit trouvés parmi leurs dépoüilles. Jamais jeune fou n'avoit fait après cela plus de folies qu'il en avoit fait à la veuë de ce portrait. Il n'y avoit point de jour qu'il ne le baiſât mille fois, & il ne donnoit jamais de combat qu'il ne l'innoquât aupaparavant comme la ſeule & unique Divinité qui pût le ſécourir. Tant qu'il avoit été heureux il avoit cru que c'étoit lui qui contribuoit à ſa fortune, ce qui le lui avoit toû-

toûjours fait estimer de plus en plus ; mais enfin ayant été vainçû lui même dans un choc où il s'engagea contre un Roi du voisinage du Gouvernement de son pere, ce Roi tout barbare qu'il étoit devint amoureux comme lui de son portrait. Il lui demanda d'abord qu'il eut jetté les yeux dessus, de qui il étoit, & le lui voulut arracher. Dom ..... c'étoit le nom du fils du Gouverneur d'armes de Lima) se jetta à ses pieds en même tems ; le conjurant de lui ôter la vie plûtôt que de lui prendre son portrait. Le Vainqueur eut pitié du vaincu, le voyant dans une posture si humiliante, & lui ayant répondu qu'il lui laisseroit volontiers le portrait, pourvû qu'il lui fit connoître l'Original, Dom ..... lui répliqua qu'il ne le connoissoit pas lui même, ce qui le mettoit dans l'impossibilité de le contenter. Il lui raconta aussitôt comment ce portrait lui étoit tombé entre les mains, & s'étant offert de lui en faire faire une copie, elle parut si belle à ce Prince qu'il en fit faire plusieurs sur celle-là. Il les fit placer dans les temples de ses faux Dieux pour y adorer celle qu'elle representoit, trouvant qu'on ne pouvoit pas être si belle à moins que d'être une Divinité. Dom ..... ayant ainsi sau-

vé ſon portrait, crut qu'il l'alloit perdre ſe rencontrant à Carthagene dans le tems que Mr. de Pointis le prit. Comme il croyoit que tout le monde en dût être auſſi fou que lui, & que le Prince qui en avoit fait ſon Idole, le premier compliment qu'il fit à Mr. de Pointis fut qu'il étoit le Maître de tout ſon bien par droit de conquête; mais que pour ſon portrait il ne l'auroit qu'avec la vie. Mr. de Pointis, à qui la veuë de toutes les richeſſes parmi leſquelles il ſe trouvoit avoit fait oublier juſques à Mademoiſelle Ferrand, ayant bien autre choſe à prendre qu'un portrait, lui dit de mettre ſon eſprit en repos, & que s'il en vouloit à quelque portrait, ce n'étoit qu'à ceux du Roi d'Eſpagne & des autres Princes qu'il trouveroit gravés ſur de l'Or & de l'argent; qu'au ſurplus pour ceux des femmes, il les donneroit pour une épingle, pourveu toutes fois qu'ils ne fuſſent conſidérables que par leur propre beauté ou par celle de la peinture. Cette promeſſe raſſura Dom..... & Mr. de Pointis s'étant rempli du ſac de la Ville, il eût alors la curioſité de voir ce qui faiſoit ſoupirer cèt Eſpagnol. Car il jettoit à tous momens des ſoupirs fort gros, ce qui faiſoit

bien

bien juger qu'il étoit un amant de la vieille roche. Il lui montra ſon portrait, ſous un nouveau ſerment qu'il lui fit de n'en pas devenir amoureux, & Mr. de Pointis n'eut pas plûtôt jetté les yeux deſſus, qu'il reconnut que c'étoit celui de la Princeſſe de Conti. Il dit alors qu'il aimoit en bon lieu & qu'il connoiſſoit ſa Maîtreſſe, & Dom.... l'ayant conjuré de lui apprendre qui c'étoit, il ne put pas lui refuſer ſa demande. Il n'eût pas été bienſéant à un amoureux comme celui-là de ne pas paſſer en France après cette déclaration. Il pria Mr. de Pointis de lui donner place dans quelqu'un de ſes vaiſſeaux, & Mr. de Pointis le lui ayant promis, il ne le fit pas attendre long-tems à partir, par ce que, quoi que l'air de la mer lui eût fait perdre le goût de ſa Maîtreſſe, il s'en trouva encore plus preſſé que lui. Une Eſcadre Angloiſe beaucoup plus forte que la ſienne ayant avis qu'il étoit encore devant Carthagene, s'apareilla là auprès pour lui aller enlever les richeſſes dont il venoit de s'emparer. Le Gouverneur de S. Domingue qui s'en étoit retourné dans ſon Gouvernement, & qui n'étoit pas trop content de lui de la maniére qu'il en avoit uſé avec les Flibuſtiers, ne laiſſa pas de lui en donner avis,

parce qu'il y alloit du service du Roi. Il eut le tems d'en profiter en faisant diligence lui même. Il leva l'ancre, & ayant ainsi évité la rencontre des Anglois, il se rendit à la fin à Brest, après avoir évité beaucoup de tempêtes & plusieurs autres choses fâcheuses.

Devant qu'il y arrivât il se passa divers autres évenemens tant sur mer que sur terre. Le plus considérable de tous ceux qui se passérent sur mer, fut que Mr. de Nesmond qui avoit armé en course une autre Escadre, trouva trois vaisseaux Anglois qui revenoient des Indes. Ils se deffendirent assez bien, mais comme ils n'étoient que trois contre six, & que la partie n'étoit pas égale, ils ne peurent s'empêcher de tomber entre ses mains. Ils étoient tous trois richement chargez, & Mr. de Nesmond ayant fait entrer dans un de ces vaisseaux le Chevalier de Montchevreuil avec un Irlandois nommé Bené qui étoient tous deux Lieutenans de Vaisseaux, ils convinrent ensemble de faire leurs affaires au depends de ceux qui avoient intérêt à cette prise, pendant que personne n'avoit les yeux sur eux. Ils y prirent ainsi tout ce qu'ils purent, & comme il y avoit quelques diamans avec d'autres marchandises de

grand

grand prix, ils s'en accommodérent l'un & l'autre, & les partagérent également. On le sut bientôt à Brest par l'imprudence qu'eut le Chevalier de Montchevreuil d'y faire beaucoup plus de dépense qu'il ne pouvoit naturellement: car son pere ne lui donnoit rien, & il n'avoit pour toute chose qu'une pension de mille livres avec ses appointemens. Ainsi l'Intendant Begnon s'étant douté bien-tôt d'où venoit une petite table qu'il avoit mise sur pied avec le gros jeu qu'il joüoit, il en donna avis en Cour. L'appuy qu'il y avoit eût peut-être fait balancer à donner ordre de l'arrêter, si ce n'est qu'on ne put douter que Begnon ne dit vrai par l'imprudence qu'il eut encore de parer jusques à ses laquais des plus belles mousselines qu'il avoit prises dans ce vaisseau. Pour ce qui est de Bené, il en usa plus sagement, & il ne tint pas à lui de cacher ses affaires; mais le Chevalier de Montchevreuil les ayant découvertes par là, ils furent arrêtez tous deux. Bené qui n'avoit pas la même faveur que l'autre, n'en fut pas encore quitte pour cela. Begnon lui écrivit un billet fulminant, & qu'il finissoit en ces termes, *Vous étes bienheureux que le Chevalier de Montchevreuil ait part à vôtre larcin, car*

je vous assure que si vous étiez tout seul je vous ferois pendre avant qu'il fût deux fois vingt quatre heures. Toute la Marine eût pourtant prié pour lui, parce que c'est un bon Officier; mais comme on ne lui pouvoit faire son procès qu'on ne le fit en même tems à l'autre, ils en furent quittes tous deux pour une prison de cinq ou six mois. S'il eût fallu pendre pourtant tous les voleurs, Bené eut eu encore d'autres camarades que le Chevalier de Montchevreuil; puisque pour la vente même de ces prises, qui monta en gros à trois millions cinq cent mille livres, il se passa bien des choses qui n'étoient pas trop dans les formes. Ceux qui les vouloient avoir donnérent un gros present à ceux qui avoient le pouvoir de les faire adjuger, depeur qu'on ne les vendit en détail, comme ceux qui y avoient interêt le demandoient; mais quelque gros qu'il pût être ils n'y perdirent rien, puis qu'ils vendirent eux mêmes à Nantes ces marchandises en détail trois millions plus qu'elles ne leur avoient coûté.

Mr. l'Archevêque de Paris faisoit tout son possible, pendant que cela se passoit, pour répondre à la bonne opinion que le Roi avoit conceuë de lui, en lui donnant ce riche benefice. Quoi que la fortune de son

ſon frere fût bien capable de faire quelque choſe pour lui, ce n'étoit pas à elle néanmoins qu'il étoit redevable de ſon élevation, & ce n'étoit qu'à ſa vertu. Il avoit toûjours rempli les devoirs d'un St. Prélat, tandis qu'il avoit été Evêque de Chaalons, ſiege qu'il occupoit avant celui de Paris. Ainſi pour continuer à vivre dans la pieté qu'il avoit toûjours fait paroître, il ſe mit à faire la guerre aux vices. Une des premiéres ordonnances qu'il avoit faites à ſon avenement à ce dernier ſiege avoit été contre les maſques, qui eſt un abus effectivement que des Chrêtiens ne devroient point ſouffrir. La belle préparation que voila pour la pénitence qui doit être Préchée dans le Carême, que de faire mille excès & mille folies. Il s'étoit donc dechainé contre ce deſordre que l'Empereur à bien trouvé moyen d'extirper de Vienne, ſous pretexte ſeulement de la guerre des Turcs. Perſonne ne s'y oſeroit plus déguiſer & quand même ce ſeroient des écoliers, à qui il ſemble que tout doive être permis, ils ne demeureroient pas ſans punition. Quoi qu'il en ſoit cèt Archevéque ne s'étant pas ſervi de ce pretexte pour bannir de Paris un auſſi grand abus que celui-là, mais de l'amour & de la reconnoiſſance qui étoient

dûs à Dieu, pour avoir bien voulu donner ſa vie pour nous à une croix; Il ne trouva pas la même obéïſſance dans le peuple de cette grande Ville que l'Empereur avoit trouvée dans celui de Vienne. S'il eût eu recours au Roi pour faire éxécuter ſon ordonnance, peut-être que la crainte de déplaire à ce Monarque eut fait faire ce que ne faiſoit pas la crainte de Dieu, mais ſoit qu'il n'en parlât pas à Sa Majeſté, ou que Sa Majeſté eût des raiſons de Politique pour ne le pas écouter, l'on avoit veu tout autant de maſques cette année-là que s'il n'y avoit point eu d'ordonnance qui les eût deffendus. Quoi qu'il en ſoit Mr. l'Archevêque, voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de ſon deſſein, tourna ſes penſées à réprimer un autre deſordre auquel il n'étoit pas moins néceſſaire de remedier. C'étoit la débauche des femmes qui alloit à un tel excez qu'il ſurpaſſoit tous ce que l'on en peut dire. Il y avoit eu de tout tems des Couvens à Paris pour renfermer ces miſerables, & il s'y étoit encore élevé deux Communautez par les ſoins & par la charité de quelque Dames de grande vertu. Il y avoit beaucoup à dire qu'elles ne fuſſent auſſi mal traitées dans ces couvents qu'elles l'étoient aux Magdelonnettes ni aux filles re-

pen-

penties. Car on ne les y foüettoit point comme on faisoit là, ce qui bien loin de servir à arracher le vice d'une ame, lui fait regretter au contraire de ne pas faire la vie qu'elle a faite par le passé. Il ne faut point prétendre faire passer tout d'un coup une personne du vice à la vertu, & principalement par la correction, c'est une chose qui se doit faire peu à peu, & plûtôt par la persuasion que par la force. Aussi c'étoit ce qu'on faisoit dans ces deux Communautez, dont l'une se nommoit de Ste. Isidore, & l'autre du bon Pasteur. Celle du bon Pasteur avoit même cela de particulier qu'on n'obligeoit personne d'y entrer. Tout y correspondoit au tître de la maison. Les filles qui se repentoient de leur libertinage ou qui craignoient d'y tomber y venoient de leur bon gré, & y trouvoient un azile. On les y gardoit tant qu'elles s'y trouvoient bien, & leurs directrices oubliant les desordres de leur vie passée, leur procuroient quelque condition chez des personnes de qualité, si elles étoient capables de servir; ou les marioient, selon qu'elles le jugeoient à propos. Elles leur permettoient même de sortir de là sous leur bonne foi, si elles se desiroient, quoi qu'il y eût à craindre qu'elles ne retournassent à leur vomissement.

ment. Cette Communauté & cette pratique ſubſiſtent encore aujourd'hui, & même toutes les perſonnes de piété, de quelque condition qu'elles ſoient, vont non ſeulement viſiter ces brebis qui ſont revenuës au troupeau, mais encore manger ſouvent avec elles. Elles croyent comme en effet c'eſt la vérité, qu'elles les rameneront bien plûtôt par là que ſi elles lâchoient les chiens aprés elles. Et c'eſt auſſi pour cela qu'elles ont donné le titre de bon Paſteur à cette maiſon, parce que le bon Paſteur qui eſt à proprement parler le fils de Dieu, n'a point fait de difficulté d'aller manger avec les Publicains.

Pour ce qui eſt des filles de St. Iſidore elles n'étoient pas tout à fait traitées ſi doucement que celles du bon Paſteur, mais elles étoient comme mitigées entre les Magdelonnêtes & elles. Mr. l'Archevêque à qui il apartenoit de prendre connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit dans ces ſortes de maiſons, ſachant qu'elles vivoient ſous un Directeur dont la doctrine lui étoit un peu ſuſpecte, voulut le leur ôter. Elles ſoutinrent ſes interêts contre lui. & l'ayant fait avec chaleur, plus il vit qu'elles avoient envie de le garder, plus il s'obſtina à leur en donner un autre, elles lui dirent franchement qu'el-

qu'elles ne le recevroient point, & qu'elles s'en iroient plûtôt chacune de leur côté. Il leur ètoit permis de le faire, & elles n'étoient point là ni par une lettre de cachet ni par aucune ordonnance de justice. Ainsi voyant que sans écouter leurs raisons, il vouloit absolument les assujettir à son obéïssance, elles s'en allerent effectivement l'une d'un côté l'autre de l'autre. Cette maison s'étant dissipée de cette maniére Mr. l'Archevêque en fut blâmé de bien des gens, sur tout de ceux qui ne savoient pas ce qui l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait.

Mr. de Verthamont de Villemenon vint à mourir dans ce tems-là, le seul homme qui ait peut-être fait sortir le Roi de sa modération ordinaire. Il avoit été Maître des Requêtes, & se servant de son authorité qui étoit assez grande dans la Robe, tant par sa charge que par le nombre de ses parens & de ses amis, il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'accablât un Gentilhomme nommé Servon, qui étoit son voisin à la Campagne. Servon étoit des amis de feu Mr. de Perefixe Archevêque de Paris, & ayant eu recours à lui pour se delivrer d'oppression, Mr. de Perefixe entreprit de le proteger, après avoir veu

que

que ce Magiſtrat ſe tenoit ſi fier de ſon credit, qu'il mépriſoit tout ouvertement & le Protecteur & l'accablé. Mr. de Verthamont voyant qu'il ſe declaroit contre lui, & qu'il êtoit même entré dans la cauſe par quelque interêt qu'il y avoit, rechercha la vie de cèt Archevêque, & prétendit qu'il avoit là quelque amourette. L'Archevêque de ſon côté rechercha la ſienne, & s'étant émû entr'eux le plus gros procès que l'on eût veu depuis long-tems, il fut porté au Conſeil, & le Roi voulut aſſiſter lui même au jugement, ce qui ne plut pas à Mr. de Villemenon qui ſçavoit ſa droiture. L'Archevêque qui ſentoit ſon honneur intereſſé par l'accuſation que ce Magiſtrat formoit contre lui, ſachant bien que ce n'étoit pas aſſez de ſoutenir que c'étoit une impoſture, comme en effet c'en étoit une, à moins que de le prouver, voulut qu'il circonſtanciât ſes faits, afin qu'il pût l'en convaincre. Mr. de Verthamont n'en fit point de façon, & avança dans un tel jour une telle heure en une telle année, & à un tel endroit, il avoit eu une entreveuë avec une certaine Dame que l'on ſçavoit bien effectivement qu'il avoit veuë autrefois avec quelque ſorte de familiarité, mais en tout bien

& en

& en tout honneur. Mr. de Perefixe étoit dans ce tems-là à Rhodès dont il étoit Evêque avant que d'être Archevêque de Paris. Ainsi depeur que Mr. de Villemenon ne se retractât, & qu'il ne rejettât cette béveuë sur son manque de memoire, il feignit de s'en deffendre foiblement, afin qu'il soutint encore son mensonge avec plus d'impudence. Verthamont n'y manqua pas, & se figurant déja que tout le Bareau alloit être pour lui, de la maniére que sa partie se deffendoit, il insista sur son accusation, parce que l'Archevêque le sommoit de declarer s'il y prétendoit persister. Il circonstantia même le fait de quantité de choses qui paroissoient vraisemblables; desorte que l'Archevêque voyant qu'il s'étoit si fort engagé, qu'il lui étoit impossible de reculer doresenavant il demanda à être receu à prouver *l'alibi*. C'étoit là le meilleur moyen qu'il pût avoir pour justifier son innocence, & pour faire retomber la calomnie sur sa partie; & la permission qu'il en demandoit ne lui pouvant être refusée, il prouva non seulement par témoins, mais encore par une ordonnance qu'il avoit fait le même jour en qualité d'Evêque, & qui avoit été publiée par tout son Diocese,

qu'il

qu'il étoit à plus de cent cinquante lieuës de l'endroit où Mr. de Verthamont prétendoit que cette entrevuë s'étoit faite. Qui fut bien surpris ce fut ce Magistrat quand il se vit ainsi convaincu; néanmoins comme tous les chicanneurs croient toûjours trouver quelque ressource, il voulut alleguer, qu'à la vérité il s'étoit trompé à l'année, mais qu'il ne se trompoit pas ni au fait ni au jour; mais comme cette raison n'étoit plus de mise, après tout ce qui s'étoit passé, il fut condamné non seulement à faire réparation d'honneur à ce Prelat, mais encore il fut declaré inhabile lui & sa posterité de posseder à l'avenir aucune charge de Magistrature. Il y eut bien encore d'autres peines contre lui dans l'Arrêt qui seroient trop longues à rapporter. Quoi qu'il en soit, croyant que le Roi étoit si bon qu'il lui en remettroit une partie, il osa se presenter devant lui quelques jours après à son lever. Le Roi s'émut en le voyant, & lui commanda avec des parolles dures, de sortir de sa Chambre. Il ne se le fit pas dire deux fois pour obéïr, & il fut obligé de se retirer à la Campagne, le Roi ne voulant pas permettre qu'il demeurât seulement à Paris.

Les

Les Plenipotentiaires étoient toûjours à Ryſwik, & comme on étoit incertain encore ſi la paix ſe feroit ou non, on fit de nouveaux Edits. Il y en eut un pour obliger les grandes Villes des Provinces à prendre des Lanternes, comme il y en a à Paris, & de ſe racheter de la taxe qui ſeroit faite ſur le pied du denier vingt. Le Roi promettoit par cèt Edit de ſe charger lui même à perpetuité de la dépenſe de ces Lanternes, moyennant cette finance. Enfin l'on voyoit bien que ce n'étoit qu'une nouvelle invention qu'on trouvoit pour avoir de l'argent, dont il étoit impoſſible que l'Etat ſe paſſât. Mr. de Caumartin Intendant des Finances, ayant été chargé de porter cèt Edit à Mr. le Premier Preſident, afin de le communiquer au Procureur General, & qu'ils le fiſſent vérifier, ce Magiſtrat le lut devant lui d'un bout à l'autre avec le ſang froid qui lui eſt plus naturel qu'à perſonne du monde. Mr. de Caumartin crût, quand il en eut achevé la lecture, qu'il lui en alloit dire ſon ſentiment, afin qu'il en pût rendre compte au Miniſtre, mais ce Magiſtrat demeurant encore quelque tems ſans dire un ſeul mot, il tourna & retourna par pluſieurs fois cèt Edit dans ſes mains,

puis rompant le ſilence quand il fut las de le tourner ainſi & de le retourner, voila un bel Edit Mr. lui dit-il, l'on obéïra au Roi, & vous en devez être perſuadé vous & les autres; mais du moins, pour ma ſatisfaction particuliére, ne pourois-je point eſperer que vous me fiſſiez l'honneur de me dire dans la tête de qui ſont nées toutes ces Lanternes. Mr. de Caumartin ne ſe put empêcher de rire de cette expreſſion, & en ayant fait rire auſſi ſes amis, l'affaire paſſa au Parlement ſans que Perſonne eût la même curioſité qu'avoit eu ce Magiſtrat.

Les pour-parlers de Ryſwik n'empêchérent pas que le Roi ne ſongeât à mettre de puiſſantes armées en Campagne. Il étoit ſupérieur en troupes à ſes ennemis à cauſe de la paix de Savoye, & il avoit fait paſſer en Catalogne une partie de celles qui avoient ſervi en Italie. Il tenoit déja dans cette Province les Villes de Roſes & de Gironne avec quelques autres poſtes d'importance, & rien ne l'empêchoit plus d'aller juſques à Barcellonne qui eſt la Capitale de cette Comté, & comme le rampart de la Monarchie Eſpagnolle. Cette Ville, qui eſt riche, grande, bien Peuplée, & le ſejour ordinaire de la Nobleſſe

de ce Païs-là, est assise sur la Mer Mediterannée, & y a un port fort considerable. La répugnance que la Maison d'Autriche avoit euë jusques-là à la Paix, fit songer au Roi de l'assieger. Il crût que s'il la pouvoit prendre, ce seroit le moyen de la reduire à la raison, sur tout la branche d'Espagne, qui ne se tiendroit plus en seureté après cela jusques dans Madrid. Sa Majesté en écrivit à Mr. de Vendôme qui commandoit ses troupes en ce Païs-là. Ce Géneral lui fit réponse que celles qu'elle y avoit ne paroissoient pas suffisantes pour une si grande entreprise, & qu'à moins d'avoir cinquante mille hommes à son commandement il n'y avoit point de Capitaine qui osât s'en charger. Il n'en avoit guéres que vingt-cinq, mais Sa Majesté en ayant encore dix mille qui étoient à portée de lui, elle lui manda qu'elle vouloit qu'il disposât toutes choses pour ce dessein, & qu'il les lui envoyeroit quand il en seroit tems. Mr. de Vendome n'ayant plus rien à dire, après un ordre comme celui là, prit toutes ses mesures pour contenter le Roi. Les Espagnols qui étoient déja allarmez des places qu'ils avoient perduës dans cette Province, voyant à l'air du bureau que Sa Majesté songeoit encore à leur enle-

ver celle là y firent marcher toutes leurs meilleures troupes. La Reine d'Espagne sœur de l'Imperatrice avoit demandé à l'Empereur de lui envoyer quelques Regimens, sous pretexte de la conservation de la Province, mais ce n'étoit pas là tout à fait ce qui la faisoit agir. Elle songeoit bien plûtôt aux interéts de l'Archiduc Charles son neveu, parce que son mari n'ayant point d'enfans & ne jouïssant pas d'une grande santé, elle lui vouloit conserver sa Couronne, à laquelle Philippes IV. l'avoit appellé par son Testament. Ainsi pour s'oposer aux brigues que la France & méme quelques Seigneurs Espagnols pouvoient faire ou en faveur de cette Puissance ou même en leur propre faveur, parce qu'il y en avoit quelques uns qui se prétendoient du Sang des anciens Rois de Castille & d'autres de celui des Rois d'Arragon, elle avoit fait entrer dans le Conseil quelques Allemans. Ils agissoient de concert avec elle, & l'Empereur leur envoya leurs instructions, afin qu'il ne se passât rien qui ne fût selon ses interêts & ceux de l'Archiduc son fils. Sa Majesté Imperialle n'eut garde cependant de manquer de lui envoyer ces troupes, & comme il étoit de consequence à sa Maison

de

de ne pas laisser perdre Barcelonne, il pria encore les Anglois & les Hollandois d'envoyer une Flotte dans la Mediterannée. Elle en prevoyoit la conséquence par un nouvel armement que le Roi faisoit en Provence, & qu'elle jugeoit ne pouvoir avoir d'autre veüe que la conquête de cette place. La priere qu'elle leur en fit se fit d'assez bonne heure pour y pourvoir, s'ils en eussent eu le dessein; mais soit qu'ils eussent besoin ailleurs de leurs vaisseaux, ou qu'ils considerassent, comme il y a beaucoup d'aparence, que la prise de cette place humilieroit de telle sorte la Maison d'Autriche qu'elle ne s'opposeroit plus à la paix, ils ne se mirent pas beaucoup en peine d'y satisfaire.

Pendant qu'on se preparoit de part & d'autre à soûtenir la guerre, non seulement en ce païs-là, mais encore dans tous ceux où elle avoit coûtume de se faire ordinairement entre les deux partis, il s'en éleva une autre dans l'Eglise qui eût été capable de produire de grands desordres, si l'on n'eût tâché de bonne heure d'en couper les racines. On l'eût pu faire plûtôt néanmoins si l'on eût voulu, mais la complaisance que l'Archevêque de Paris & l'Evêque de Meaux eurent pour un certain homme que

je nommerai dans un moment, fut cause que ces racines devinrent plus proffondes & même plus difficiles à arracher. Pour mieux comprendre tout ceci, il n'est pas hors de propos de prendre mon discours d'un peu haut. Il avoit paru à Rome, sous le Pontifficat d'Innocent XI. un prêtre nommé Molinos qui avoit enseigné des dogmes tout extraordinaires, & qui n'avoient pas laissé de trouver quantité de Sectateurs. Le plus erroné de tous, quoi qu'il y en eût beaucoup qui le fussent pareillement, étoit que quand l'ame en étoit venuë une fois à un certain point de Sainteté elle devenoit impeccable, qu'ainsi elle ne se devoit plus soucier de tout ce que faisoit le corps, parce qu'elle n'y avoit nulle part. Comme il faut toûjours croire que les intentions de chacun sont bonnes, sur tout quand il ne paroit rien dans les mœurs d'une personne que l'on puisse condamner, je me donnerai bien de garde de dire que ce nouveau Sectaire couvroit, sous un si grand épurement, quantité de desordres dont ses ennemis l'ont peut-être accusé faussement. Il entendoit peut-être par là que l'ame n'est pas maîtresse de certaines foiblesses auxquelles nous sommes sujets dès le ventre de nôtre mere, & que pourveu qu'on les eût

eût en horreur on n'en étoit point responsable devant Dieu. Si cela étoit ainsi il n'y avoit rien à redire à sa doctrine, puisque c'est celle de l'Eglise, & que nous apprenons de St. Paul qui est un des plus grands Saints qu'il y ait en Paradis, qu'il étoit tenté continuellement. Mais comme, on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses de la maniére qu'il s'expliquoit, & sur cèt Article & sur quantité d'autres, toute l'Eglise se souleva d'abord contre lui. Rome, à la veüe de qui cela se passoit, le fit arrêter, & ayant été mis à l'Inquisition sa doctrine y fut condamnée par des Commissaires qu'on lui donna. Il se soûmit à leur censure, & étant mort quelques années après en prison, on crut que cette nouvelle hérésie qui étoit connuë sous le nom de Quietisme, bien loin d'avoir passé les Alpes étoit morte entiérement avec lui. Mais il y avoit beaucoup à dire que cela fût ainsi. Il avoit non seulement rempli toute l'Italie de ses erreurs, mais elles avoient encore passé en France. Une certaine Madame Guyon dont le mari étoit de Montargis, aprés avoir gagné de grandes Richesses au Canal de Briare l'ayant laissée veuve avec deux enfans, elle s'étoit appliquée à toute autre chose qu'à les bien élever. Ce n'est

n'eſt pas qu'elle manquât d'eſprit ni de connoiſſance, elle avoit au contraire de l'un & de l'autre plus qu'une femme n'en a naturellement, & même plus qu'elle ne doit deſirer d'en avoir. Auſſi s'en ſervant pour apprendre tout ce qui ne lui convenoit point, elle commença à mettre le nez dans les livres, & à ſe mêler de vouloir interprêter les Peres & même l'Ecriture. Au reſte ayant ouï parler de Molinos & de ſon héréſie, elle n'eut point de repos qu'elle n'eût quelque exemplaire de ſes livres, & qu'elle ne les eût épluchez d'un bout à l'autre. La médiſance veut qu'elle les approuva pour couvrir de certains deſordres dont on l'accuſe. Elle s'accoſta cependant d'un certain Barnabite Savoyard de Nation qui faiſoit ſa demeure dans un Couvent, que cèt ordre a à Montargis: elle en fit ſon Confeſſeur ordinaire, & ſon confident, & lui ayant répandu ſon venin dans l'eſprit, elle compoſa quantité de livres, ſoit avec lui ou ſans lui, pour tenir en France la place que Molinos avoit tenuë à Rome. Sa fin lui devoit faire peur, cependant, & quoi que l'Inquiſition n'eût point de lieu dans un païs comme dans l'autre, elle n'étoit pas à ſavoir néanmoins qu'il n'eſt pas permis nulle part d'y débiter une nouvelle doctrine.

El-

Elle répandit ses livres dans des Couvens & en beaucoup d'autres lieux, & l'Abbé de Fenelon, qui est l'homme dont j'ai promis de dire le nom, les ayant trouvé de son goût, il y donna secrettement son approbation. Il n'osa le faire publiquement, parce qu'il avoit été choisi pour être Sous-precepteur des Enfans de France, & qu'il savoit bien que si l'on venoit jamais à le savoir cela l'empêcheroit, non seulement de parvenir jamais à l'Episcopat, mais encore qu'il en seroit chassé du poste qu'il occupoit. Les Ecrits de Madame Guyon s'étant repandus cependant parmi le public, commencérent à y faire du bruit, & comme les dogmes qui y étoient contenus autorisoient toutes sortes de dissolutions, ou du moins qu'on en pouvoit tirer de très fâcheuses conséquences, Mr. de Meaux & Mr. de Paris, qui n'étoit encore en ce tems-là qu'Evêque de Châlons, entreprirent de la faire revenir de ses erreurs. Ils en parlérent à l'Abbé de Fenelon avec qui ils s'étoient entretenus souvent de ces nouveaux dogmes, & qu'ils soupçonnoient d'en être imbu, de la maniére qu'il entreprenoit sa deffense. Il soutenoit qu'il n'y avoit que l'explication qu'on leur vouloit donner qui les pût rendre hérétiques; mais

que si l'on s'attachoit à la pensée de cette femme on trouveroit qu'ils ne contenoient rien que de très Orthodoxe. Il répondit d'ailleurs de ses meurs & de sa conduite qu'il disoit connoître à fonds, quoi que l'un & l'autre fût assez suspect.

Ces deux Prélats se confirmérent plus que jamais, à la chaleur avec laquelle il prenoit son parti, que c'étoit bien autant sa propre doctrine qu'il soutenoit que la sienne. Ils lui en témoignérent leur pensée, & il ne le leur cacha pas, mais avec cette soumission qu'il les assura qu'il ne demandoit qu'à être éclairci pour changer aussi-tôt de sentiment. On fit un assemblée là-dessus à Issi, après toutes fois que Madame Guyon eut donné un exemplaire de tous ses livres à Mr. de Meaux pour les examiner à son loisir. Il le fit avec tout le soin possible, & ayant même pris soin pendant quelque tems de la conduite de cette femme, il reconnut que le mal étoit d'autant plus grand, qu'elle se ventoit d'autoriser sa doctrine par des miracles & par le don de prophetie dont Dieu lui avoit fait present : elle rapportoit des Histoires dont elle prétendoit donner des témoins dignes de foi, & jamais femme ni même jamais homme n'avoit poussé le Phanatisme aussi loin qu'elle faisoit. En-

fin

ſin il y avoit ſuffiſamment dequoi la mettre aux petites maiſons, ſans l'appui qu'elle avoit. Tous les amis de l'Abbé de Fenelon étoient des ſiens, le Duc de Beauvillers, qui étoit Gouverneur des Enfans de France, étoit même ſoupçonné de donner dans ſes erreurs avec le Duc de Chevreuſe, & toute leur famille. Ce qui faiſoit croire cela du Duc de Beauvilliers encore plus fortement que tout le reſte, c'eſt qu'il avoit choiſi un Couvent à Montargis pour y mettre huit filles qu'il avoit. On inféroit de là, que comme cette Ville étoit le lieu où cette héréſie avoit pris naiſſance en France, il falloit que ce Couvent, qui étoit un Couvent de Benedictines fût gâté. Toute la Maiſon de Charoſt étoit auſſi ſoupçonnée de donner dans ces nouveaux dogmes; mais ce qui retenoit encore les eſprits ſcrupuleux à les condamner, quoi qu'on ſût bien les conſéquences que l'on en tiroit, c'eſt qu'il n'y avoit point à la Cour, ni même par toute la France, de gens dont les mœurs fuſſent plus reglez ni la vie plus Chrêtienne que celle de tous ces gens-là. La pieté n'étoit pas même une choſe qui eût paru chez eux, depuis l'héréſie de Molinos, que Madame Guyon renouvelloit; elle étoit de plus vieille datte, & dès leur avenement à la Cour, il n'y avoit perſonne qui n'en eût été édiffié,

aussi avoit-ce été pour cela que le Roi avoit fait choix de la personne du Duc de Beauvilliers pour mettre les enfans de France sous sa conduite. Il ne s'étoit jamais démenti de la vertu qui brilloit dans toutes ses actions, depuis trente ans, qu'il avoit commencé à paroître à la Cour, & en un mot on n'y pouvoit être en plus grande estime. Et en effet quand on vit parmi le public quelque tems aprés ce que je vais dire qu'on l'accusoit sourdement de donner dans toutes ces nouveautez, il n'y eut personne qui ne crût bien autant de jalousie que de zéle dans cette accusation. On soupçonna même que le poste qu'il occupoit lui suscitoit des ennemis secrets, qui eussent été bien aises de remplir sa place, & qui n'oublioient rien pour y parvenir.

Quoi qu'il en soit, Mr. l'Abbé de Fenelon, qui paroissoit toûjours fort disposé à se rendre obéïssant aux décisions qui se devoient faire à Issi, convint d'un tiers, aussi bien que Madame Guyon, afin que si les deux Evêques qui s'y devoient assembler étoient de sentiment contraire, il pût faire pancher la balance du côté qu'il se declareroit. Mr. de Meaux prétend, dans un livre qu'il a donné depuis peu au public, que tout cela se fit sans que le Roi en eût aucune

con-

connoiſſance. Je m'en raporte à ce qui en eſt, & je le veux croire, puis qu'il le dit. Je veux croire auſſi qu'il ne le fit que pour ne pas perdre l'Abbé de Fenelon dans l'eſprit du Roi qui par ſa pieté eſt ennemi des nouvelles opinions, & qui eſt encore obligé de l'être par Politique, puis qu'il n'y a rien plus capable de troubler le repos d'un Etat que d'y ſouffrir des nouveautez en matiére de Religion. Ce tiers fut Mr. Tronſon Docteur de Sorbonne, Superieur du Seminaire de St. Sulpice, homme de ſaine doctrine, & dont la vie & les mœurs ont toûjours été ſans reproche. Mr. l'Abbé de Fenelon eut le tems de compoſer les deffenſes qu'il preparoit pour les livres de Madame Guyon, avant que leur aſſemblées commençaſſent; mais quelque ſoin qu'il y prit ils furent condamnez tout d'une voix. Madame Guyon avoit promis de ſe ſoumettre au jugement de ces trois Docteurs auſſi bien que l'Abbé de Fenelon. Ils le firent en apparence, & ces juges crurent cette affaire aſſoupie, pendant néanmoins que ce feu ne fit que couver ſous la cendre. Mr. l'Abbé de Fenelon vouloit être Evéque, avant que de le rallumer, & en effet il ne fut pas plûtôt nommé à l'Archevêché de Cambrai & ſacré, que quoi qu'il eût appel-

lé à cette Cérémonie les deux mêmes Prêlats qui l'avoient condamné, il retourna pour ainsi dire à son vomissement. Il ne le fit néanmoins qu'avec de grandes précautions, prétendant que la condamnation qui s'étoit faite n'avoit été que faute d'entendre le veritable sens des livres qui avoient été examinez. Il fit bien plus, il parla hautement de la vertu de cette Dame dont on commençoit plus que jamais à attaquer la conduite, comme si elle n'eût fait revivre les dogmes de Molinos, que pour mieux couvrir les desordres dont on l'accusoit. Madame Guyon de son côté, bien loin de se soumettre véritablement à la censure de ces Juges, recommença à écrire la deffense de sa doctrine. Mr. de Cambrai, qui feignoit toûjours de vouloir demeurer uni avec les deux Evêques qui l'avoient condamnée, & que ce qu'il alleguoit en faveur de cette Dame & de ses dogmes n'étoit que parce qu'on ne connoissoit pas assez sa personne ni sa doctrine, feignit encore de condamner la liberté qu'elle se donnoit de remettre la main à la plume. On en parla au Roi à la fin, sans lui rien dire néanmoins contre Mr. de Cambrai, soit qu'on le voulût encore ménager ou qu'on ne craignit que sa brigue ne fût assez forte pour se tirer d'af-

d'affaire, quelque témoignage qu'on portât contre lui. Sa Majesté donna ordre qu'on arrêtât Madame Guyon : elle fut mise à Vincennes, & comme l'esprit humain est toûjours curieux de nouveautez, ses livres furent recherchez à un point qu'on en donnoit tout ce que l'on en demandoit, encore n'y en avoit-il pas la moitié pour tous ceux qui eussent voulu les avoir. Cette Dame avoit une fille qu'elle avoit marié au Comte de Vaux fils ainé de feu Mr. Fouquet, Surintendant des Finances. Il étoit frere de la Duchesse de Charost, & prenant interêt à l'emprisonnement de sa belle mere, comme il y étoit obligé, il remua ciel & terre pour la faire sortir de prison. L'Abbé de Fenelon fit la même chose sous main. On dit au Roi qu'elle condamnoit elle même ses propositions d'abord qu'elles signifioient ce qu'on prétendoit, mais que ç'avoit été là si peu sa pensée qu'elle avoit cru devoir recrire pour en desabuser le public, que puisque Sa Majesté ne le vouloit pas, elle se donneroit bien de garde de passer ses ordres à l'avenir. Enfin l'on sut si bien remontrer au Roi qu'elle étoit resoluë de se soumettre à la Doctrine de l'Eglise, qu'il consentit à lui rendre la liberté. Ce ne fut néanmoins qu'à condition

tion qu'elle ſe retireroit dans un Convent. On lui en choiſit un aux portes de Paris, afin de pouvoir examiner ſa conduite de plus près. Elle y vint, & s'y contint d'une maniére, pendant un certain tems, qu'on crut effectivement qu'elle étoit revenue de ſes erreurs. Cependant comme cette affaire avoit fait beaucoup de bruit, Mr. de Meaux reſolut de donner un livre au public, afin que s'il avoit pris gout à ces nouveaux dogmes, il s'en pût deſabuſer. Il communiqua ſon deſſein non ſeulement à Mr. l'Evêque de Châlons, qui étoit devenu alors Archevêque de Paris, mais encore à Mr. de Cambrai. Il dit à ce dernier qu'il eſperoit qu'il y mettroit ſon approbation, ce qu'il deſiroit autant pour l'amour de lui même que pour y donner plus de force; que chacun avoit ouï dire qu'il s'étoit déclaré ſouvent en faveur de cette Dame, & qu'il feroit voir par là, que s'il l'avoit approuvée quelque fois, ce n'étoit pas dans ſes erreurs. Mr. de Meaux prétend qu'il lui promit cette approbation, & qu'ils ſe ſéparérent bons amis après lui en avoir parlé. Il le dit hautement dans un livre qui vient de ſortir de deſſous la preſſe, & néanmoins peu de jours après Mr. de Cambrai fut trouver Mr. l'Archevêque de Paris pour lui di-

re

re qu'il vouloit écrire lui même sur ce sujet, mais qu'il ne feroit point imprimer son livre qu'il ne lui en eût dit son sentiment auparavant. Mr. l'Archevêque de Paris tâcha de l'en détourner, & lui remontra que pour peu qu'il parût favoriser les dogmes de Madame Guyon, cela le perdroit infailliblement. Mr. de Cambrai lui répondit qu'il pouvoit bien juger qu'il n'avoit pas envie de rien faire imprimer de mauvais, puis qu'il s'offroit à le lui montrer auparavant. Cette réponse ne satisfit pas l'Archevêque de Paris. Il fit encore tout son possible pour lui faire quitter cette resolution, mais voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il lui demanda du moins de ne point faire imprimer son livre que celui de Mr. de Meaux n'eût paru. Il le lui promit, & l'Archevêque de Paris croyant qu'il lui tiendroit sa parolle avertit Mr. de Meaux de tout ce qu'il lui avoit dit. Il attendit cependant son manuscrit, & Mr. de Cambrai le lui ayant envoyé effectivement, il le trouva écrit d'une maniére si abstraite, que la premiére fois qui le lut il n'y put rien entendre ou du moins fort peu de chose. Il y exposoit que si la doctrine des Quietistes étoit de croire telle & telle chose, il étoit tout près de la condamner, mais que si c'étoit

toit de croire cela & cela, il étoit prêt de la soutenir. Son livre étoit ainsi divisé en plusieurs Chapitres, dont les uns étoient d'un Quietisme qui devoit être condamné par tous les Docteurs & les autres d'un Quietisme qu'il prétendoit devoir être approuvé par tout le monde. Mr. l'Archevêque de Paris qui n'avoit pas beaucoup de tems pour le relire, parce qu'il faisoit sa Principale occupation de remplir son devoir épiscopal, crut qu'il pouvoit garder ce manuscrit tant qu'il voudroit, d'autant plus que Mr. de Cambrai lui avoit promis de ne le point faire mettre sous la presse que celui de Mr. de Meaux n'eût paru, mais il le voulut ravoir, & Mr. l'Archevêque le lui rendit après lui avoit montré deux ou trois chapitres où il croyoit qu'il dût retoucher. Ce livre parut néanmoins avant celui de Mr. de Meaux, & comme il manquoit par là de parolle à cèt Archevêque, il rompit avec lui aussi bien que l'autre Prêlat. Mr. l'Evêque de Chartres se joignit à eux pour faire connoître au Roi les conséquences qu'il y auroit à souffrir cette nouvelle Doctrine, & Sa Majesté en ayant parlé à Mr. de Cambrai, il voulut lui soutenir qu'il n'avançoit rien dans son livre qui ne fût conforme à la tradition de l'Eglise; qu'aussi étoit-

il

il tout prêt de s'en rapporter à Rome, aux décisions de qui il se soumettroit volontiers. Le Roi qui n'étoit pas assez savant pour juger par lui même de ces sortes de choses, fut obligé de caler la voile à une soumission si apparente : néanmoins les trois autres Prélats étant tous les jours à ses oreilles, pour lui dire que les enfans de France n'étoient pas bien entre les mains d'un homme qui notoirement étoit suspect d'hérésie, mirent de telles allarmes dans l'esprit de Sa Majesté qu'elle donna ordre à Mr. de Cambrai de se retirer dans son Archevêché. L'affaire fut cependant portée à Rome comme au seul Tribunal capable de juger une question comme celle-là : chacun y chercha des amis, & Mr. Bossuet y envoya son neveu, afin que par l'interêt qu'il devoit avoir plus qu'un autre à sa gloire, il suivit plus exactement tout ce qu'il lui ordonneroit. Mr. de Cambrai y envoya aussi une personne de confiance, mais quoi qu'il contât extremement sur elle, il conta encore bien d'avantage sur Mr. le Cardinal de Bouillon qui étoit de ses amis particuliers. Il lui manda d'allonger les choses autant qu'il lui seroit possible, afin qu'il eût le tems de les éclaircir, & de faire connoître à Sa Sainteté que l'affaire qu'on lui faisoit venoit plûtôt d'un

d'un eſprit de cabale que d'un zele de Réligion. Pendant que cela ſe paſſoit on ſurprit non ſeulement des livres de Madame Guion dans l'Abaye Royalle de S. Loüis à S. Cir, mais on s'apperçût encore qu'ils avoient fait tant d'effet ſur l'eſprit de certaines Religieuſes, qu'elles étoient Quietiſtes outrées. Cela fâcha extrémement Madame de Maintenon, à qui la Nobleſſe de France eſt redevable de l'établiſſement de cette Maiſon Religieuſe, où elle trouve à ſe décharger de ſes filles pendant un tems, & quelque fois pour toûjours. Ce qui la fâche encore davantage c'eſt qu'une de ces Religieuſes,pour qui elle avoit toûjours eu beaucoup de conſideration ſe trouva du nombre de ces peſtiferées. Le Roi les fit tranſplanter en même tems dans d'autres Couvens, afin qu'elles ne communiquaſſent pas leur venin à d'autres, & que le reſte de la maiſon en fût exempt. Cette ſecte, qui avoit paru éteinte à Rome depuis la condamnation de Molinos, commença à s'y reveiller, d'abord que ceux qui en étoient entachés ſurent qu'elle ſubſiſtoit encore, non ſeulement au de là des Alpes,mais même qu'un Archevêque s'en étoit declaré ouvertement le Protecteur. La conformité de leurs ſentimens avec les ſiens firent qu'ils trouvérent tout ce qu'il avançoit admira-

admirable, & quoi qu'ils ne le connussent nullement, & qu'à peine en eussent-ils seulement entendu parler, toute la Ville se trouva remplie incontinent de plusieurs écrits, où l'on ne se contentoit pas d'applaudir à sa Doctrine, mais où l'on disoit encore des biens infinis de sa personne comme s'ils en eussent pû parler à fonds. Mr. de Cambrai qui étoit averti de tout ce qui se passoit en ce païs-là par l'homme qu'il y avoit envoyé tout exprés, ne s'en fia pas néanmoins si bien sur eux qu'il ne mit lui même la main à la plume. Il y envoya divers autres écrits en forme de lettres, par où il expliquoit ce que les parties trouvoient à redire à son livre, afin d'y rectifier les conséquences qu'ils prétendoient en tirer. On ne dit rien à Madame Guyon, pendant tout cela, non plus qu'à quelques autres amis que Mr. de Cambrai avoit auprés des enfans de France. Il y avoit entr'autres l'Abbé de Beaumont qu'il étoit son neveu, & il lui avoit fait donner la charge de Sous-precepteur de ces Princes, dont il avoit toûjours paru assez bien s'aquitter. Comme il est naturel à un neveu d'être toûjours fort uni avec son oncle, & que d'ailleurs l'obligation qu'il lui avoit faisoit présumer qu'il auroit peine à s'éloigner de ses interêts, on
tâcha

tâcha de perſuader au Roi de l'enveloper dans le malheur de ſon oncle. On lui repreſenta que les Princes n'étoient pas plus en ſeureté ſous ſa conduite, que ſous la ſienne, & que quoi qu'il n'eût pas témoigné publiquement qu'il donnoit dans ſes erreurs, il étoit bien à craindre qu'il ne s'en fût laiſſé infecter. Le Roi ne crut pas de ſa juſtice d'ôter, ſur un ſimple ſoupçon, l'emploi à un homme qu'on ne pouvoit convaincre en aucune façon d'être criminel. Il reſolut d'attendre à en être mieux éclairci avant que de ſe porter à une choſe comme celle-là; ainſi le laiſſant toûjours dans ſon poſte, ceux qui lui en vouloient auſſi-bien qu'à ſon oncle furent obligez d'attendre qu'il ſe preſentât quelque occaſion plus favorable pour perdre ce dernier.

Pendant que des Evêques ſe faiſoient ainſi la guerre les uns aux autres, il ſe fit une réconciliation dans l'Egliſe entre deux Ordres qui n'avoient pas toûjours paru de trop bonne intelligence enſemble. Les Jeſuites & les Prêtres de l'Oratoire, dont je veux parler, avoient au contraire donné des marques en pluſieurs occaſions qu'il s'en falloit bien qu'ils ne fuſſent toûjours de même ſentiment. Le Pere de S. Marthe, perſonnage d'un grand mérite, d'une pieté diſtin-

diſtinguée, & d'une profonde érudition avoit été même dépoſé du Généralât des Prêtres de l'Oratoire par les brigues des Jeſuites ſoutenuës par feu Mr. de Chanvallon, Archevêque de Paris. Ceux-ci, auſſi-bien que cèt Archevêque, pour ſavoir tout ce qui ſe paſſoit dans cette Communauté, y avoient gagné un faux frere. Il les avertiſſoit de tout, & ils ne pouvoient comprendre qui reveloit ainſi leurs ſecrets, parce qu'il ſe cachoit ſi bien qu'on l'eût pris pour le plus zélé de tous les freres. On lui avoit promis un Evêché pour recompenſe de ſes ſervices, & l'Archevêque, & les bons Peres lui tinrent parolle au bout de quelque tems, c'eſt à dire quand ils en eurent trouvé un autre parmi ces Prêtres qui leur voulut promettre d'y faire ce que celui-ci avoit fait. L'Eveché qu'eut ce traitre donna quelque ſoupçon à cette Communauté, néanmoins comme elle pouvoit l'attribuer à autre choſe qu'à ce qui y avoit donné lieu, elle ne fut pas aſſurée que ce fût là tout à fait une conviction contre lui. Le Pere de S. Marthe n'étoit pas encore dépoſé, & allant toûjours ſon chemin, il s'apperçût bien-tôt que, ſoit que ce fût cèt Evêque ou un autre, qu'ils duſſent ſoupçonner de trahiſon, il y avoit toûjours des traitres parmi eux. Cependant com-

comme cèt Evêque n'y étoit plus; cela servit à le justifier dans l'esprit des plus simples, pendant que ceux qui étoient plus habiles ne l'en crurent pas moins coupable. Ils se figurérent, comme il étoit vrai, qu'il avoit laissé sa place à un autre, & que même celui-ci n'en seroit que plus zélé, par l'esperance d'une pareille récompense que la sienne. Ils ne se trompérent pas. Ils ne firent rien que l'Archevêque & les Jesuites n'en fussent avertis, mais comme ils ne faisoient rien qui ne fût à faire, ils ne s'en souciérent pas autrement. Le Pere de S. Marthe eut affaire sur ces entre-faites chez Mr. l'Archevêque, & y étant allé un jour d'Audiance, ce Prelat le fit entrer dans son cabinet, pendant qu'il acheveroit de s'entretenir avec une personne qui lui parloit d'une affaire de conséquence. Le Pere de S. Marthe ne fut pas plûtôt dans ce Cabinet qu'il y apperçût sur une table parmi d'autres papiers, une écriture qu'il reconnut au même tems pour être d'un de ses Prêtres. Il voulut voir ce que c'étoit, & il trouva justement un avis qu'il donnoit à cèt Archevêque d'une chose qui s étoit passée secretement parmi eux. Il mit ce papier dans sa poche, croyant que Mr. l'Archevêque ne s'apercevroit pas que ce fût lui qui l'eût pris, & il l'ap-

l'apporta à la maison, après avoir fait avec ce Prelat les choses qui l'avoient obligé à l'aller voir. D'abord qu'il y fut de retour il demanda Conseil à ceux de sa Communauté, qu'il connoissoit assez fidelles pour leur pouvoir découvrir son secret, s'il montreroit ce papier ou non à celui qui l'avoit écrit. Il y en eut quelques uns qui y trouvérent de l'inconvenient, parce que ce seroit apprendre par là à Mr. l'Archevêque que c'étoit lui qui l'avoit pris, mais d'autres ayant soutenu que cela n'importoit point, & qu'il falloit au contraire faire connoître qu'on savoit le traitre & la trahison, le Pere de S. Marthe se conforma à ce dernier avis: ainsi, ayant tiré à part celui qui avoit écrit le mémoire qu'il avoit dans sa poche, il lui fit la correction de ce qu'il avoit fait. Celui-ci prit le parti de lui nier la chose, croyant qu'il n'en parloit que par soupçon. Le Pere de S. Marthe l'avertit chrêtiennement de ne pas joindre le mensonge à la faute qu'il avoit déja faite. Il lui dit que quand il l'en accusoit, il savoit bien toutes choses, c'est pourquoi il lui étoit inutile presentement de vouloir rien deguiser. Le faux frere qui étoit de l'humeur de bien des gens, qui quand ils ont avancé une fois une chose, aimeroient mieux se faire tailler en piéces

que d'en rien demordre, voulut encore se retrancher sur la négative ; mais son Général ne pouvant souffrir davantage qu'il mentit si impudemment, tira son papier de sa poche, & le convainquit par sa propre écriture de ce dont il l'acculoit. Ce faux frere fut bien surpris à cette veuë, & n'ayant plus sû que dire, toute sa ressource fut d'aller crier à Mr. l'Archevêque qu'il l'avoit perdu entiérement, quand il avoit donné son papier à son Général : Mr. l'Archevêque lui jura que cela n'étoit pas, & il le pouvoit bien effectivement, puisque cela étoit arrivé de la maniére que je viens de dire. Quoi qu'il en soit, ce Prelat connoissant par là que le pere de S. Marthe lui avoit pris ce papier, quand il étoit entré dans son cabinet, il dit à ce faux frere, de ne s'en pas mettre en peine, & qu'il auroit pour lui l'autorité Royalle, si sa Communauté entreprenoit de lui faire quelque affront. Elle étoit resoluë effectivement de le chasser, mais Mr. l'Archevêque lui ayant deffendu de la part du Roi d'en avoir seulement la pensée, il demeura toûjours parmi ces Prêtres, & y est encore aujourd'hui. L'Archevêque garda cependant sur le cœur le tour que le pere de S. Marthe lui avoit joüé, & cela joint à d'autres choses qui se passérent à son égard, il le fit passer au-

auprès du Roi pour un Jansenifte, & employa l'autorité Royalle pour le faire déposer. Le Pere de la Tour, qui eft aujourd'hui Général de cèt ordre, fut élû en fa place. Il en étoit digne par bien des endroits, mais principalement par une pieté finguliére & par un zéle tout à fait diftingué. Les Jefuites s'opposérent fous main à fon élection, fous pretexte qu'il n'étoit pas moins Janfenifte que le pere de S. Marthe. Ils prétendoient le juftiffier par beaucoup d'endroits; mais celui la même par où ils s'attendoient de le battre davantage en ruïne, fut celui-là même qui fit lever fon exclufion. Il étoit Confeffeur d'une certaine Madame de Font Pertuis Partifanne outrée de Mr. Arnaud. Elle l'étoit même tellement qu'elle le fût trouver plufieurs fois en Flandres pendant la derniére guerre. Cela vint à la connoiffance de ce nouveau Général, tellement que lui ayant deffendu d'y retourner davantage, à moins que de chercher un autre Confeffeur que lui, il lui tint parolle, fur ce qu'elle ne laiffa pas, au préjudice de fa deffenfe, d'y retourner encore une fois. Il ne voulut plus fe mêler de fa conduite, & la chofe étant venuë aux oreilles de la Cour, le Roi vit bien qu'il n'étoit pas fi fort Janfenifte qu'on le lui vouloit faire accroire, puis qu'il traittoit de

crime l'attachement qu'elle avoit à celui qui étoit reconnu le chef de tous ceux qui portoient ce nom là. Son exclusion fut ainsi levée, & les Jesuites le voyant mieux dans l'esprit du Roi qu'ils ne pensoieut, le prierent de venir Prêcher dans l'Eglise de S. Loüis de la Maison Professe, le jour d'une fête solemnelle. Il leur rendit le change en les priant pareillement de lui donner un Pere de leur Compagnie pour prêcher aux Prêtres de l'Oratoire un autre jour d'une grande fête, & voila quelle fut la réconciliation dont je viens de parler. Je ne sais pourtant si elle fut bien sincére de la part des Jesuites, parce que ce Général étoit en possession depuis quelque tems de leur ôter leur pratique. Quantité de femmes de qualité qui avoient accoûtumé d'aller à Confesse ou au Pere Bourdaloux, ou à quelques autres d'entr'eux, l'avoient pris pour leur Directeur. La Duchesse d'Aumont entr'autres les avoit abandonnez pour lui; & comme cela ne se souffre guéres impunément par les Directeurs, c'eût été dequoi rendre la querelle de ces deux Compagnies immortelle, si les Jesuites, qui ont bien autant de Politique que de science, n'eussent jugé à propos de ne faire semblant de rien. Le Pere de la Tour Prêche cependant dans leur Eglise, mais

comme

comme il n'a pas la grace ni l'éloquence de plusieurs d'entr'eux, ils se consolérent d'être obligez de bailler la lance devant luĩ pour la direction des consciences, puis qu'il étoit obligé à son égard de la bailler devant eux pour la prédication. Madame de Harlai, femme du Plenipotentiaire, étoit devenuë une de ses pénitentes, depuis qu'elle avoit été assez heureuse pour comprendre qu'il étoit impossible de se sauver dans le monde, quand on y veut vivre comme la plûpart des femmes y vivent aujourd'hui. Cependant comme elle avoit aimé le jeu autant que son mari avoit pû faire, & le lansquenet entr'autres, qui est un jeu si engageant aussi-bien que la Bassette, que quand les femmes ont pris une fois cette passion, elles vendroient plûtôt leur chemise que de s'empêcher de jouër. Comme, dis-je, elle avoit aimé ce jeu si desordonnément, qu'il étoit à craindre qu'allant tous les jours dans le monde comme elle y alloit, elle ne retombât bien-tôt dans son vomissement, ce Directeur lui donna quatre autres de ses pénitentes pour la garder à veuë. Elles se relayoient les unes les autres, sous pretexte de lui faire compagnie, & elle s'en apperçût d'autant moins qu'elle étoient toutes quatre à peu près de son âge, & à peu près de sa condition. Il

n'y en avoit qu'une qui lui étoit supérieure par la naissance, puis qu'elle étoit veuve du fils d'un cordon bleu, dont un des Ancestres avoit été Marêchal de France. Car quoi que les gens de Robe s'estiment beaucoup, & principalement quand ils sont aussi distinguez dans la Magistrature que l'est la famille des Harlai, il est constant néanmoins qu'il y a bien à dire de la Robe à l'Epée, quand c'est une épée de distinction. Cette femme étoit la Marquise de S. Valeri; elle étoit Bullion de son côté, c'est à dire fille du Marquis de Mon-Loüet, Marquis à la vérité de nouvelle impression, mais dont la noblesse étoit toute dorée; car il étoit fils de Mr. de Bullion Surintendant des Finances qui avoit laissé trois enfans, dont il n'y a eu que les descendans de l'ainé qui ait sû conserver ses richesses. Pour ce qui est des deux autres, ceux qu'ils ont laissé ne se ressentent plus du tout de la Surintendance qui a été dans leur Maison. Ils sont gueux comme des Peintres, & le troisiéme de ces enfans commença leur misére dès son vivant, en faisant un méchant mariage. Il épousa la Demoiselle de sa mere, dont il étoit amoureux, ce qui obligea cette Dame à le deshériter. Comme la jouïssance avoit éteint sa passion, il ne fut pas long-tems à s'appercevoir de la faute qu'il

avoit

avoit faite; mais il n'en étoit plus tems, & il n'y avoit plus de remede. Cependant lui fâchant fort de perdre une succession comme la sienne, il quitta Lion où il demeuroit, & s'en vint à Paris, après avoir dit, avant que de partir, à sa femme, ce qu'elle devoit faire pour seconder son dessein. Ce qu'il lui avoit dit étoit de s'en aller à la campagne, & de faire courir le bruit dans la Ville qu'elle étoit à l'extrémité. Comme c'est la coûtume par tout quand on y débite quelque nouvelle, de ne les jamais rapporter telles qu'elles sont, tout Lion fut bientôt rempli, non seulement du bruit de la feinte maladie de cette Dame, mais encore de sa mort. Son mari qui avoit fait inutilement auprès de sa mere tout ce qu'il avoit pû pour recouvrer ses bonnes graces, sachant que les choses étoient à Lion en cèt état, prit un grand deuil, & s'en fut à S. Eustache où sa mere alloit ordinairement. Il se fit voir à elle comme par hazard, & cette Dame, le voyant ainsi dans cèt équipage fut curieuse, comme, elle ne lui parloit point, de s'informer sous main quelle raison il en avoit. Ses gens à qui l'on s'adressa, qui croyoient de bonne foi que leur Maîtresse fût morte, dirent tout ce qu'ils en savoient, ainsi cette Dame don-

nant dans le panneau dit aux parens & aux amis de ſon fils, que puiſque celle qui la mettoit mal avec lui n'étoit plus, elle ne vouloit pas garder plus long-tems ſa colére. Elle lui fit dire de la venir voir, & ayant rompu l'Acte par lequel elle le deshéritoit, il ſut ſi bien regagner ſon amitié, qu'elle lui pardonna non ſeulement ſon mariage, mais encore d'avoir abuſé de ſa crédulité en lui faiſant accroire que ſa femme étoit morte.

Les trois autres gardes qu'eut Madame de Harlay furent Madame la Procureuſe Générale, Madame de Harouis, & Madame de Châteaurenard. Celle-ci qui étoit la plus belle des quatre n'avoit pas toûjours été ſi devote, elle avoit été du Monde extrémement, mais la diſgrace de la famille de ſon mari, avec quelques autres chagrins qui ne ſont que trop ordinaires dans la vie, lui ayant fait prendre un parti qui met à couvert de toute inquietude, elle étoit d'une ſi grande pieté qu'elle ſervoit d'exemple à celles qui y avoient vieilli avant qu'elle ſongeat ſeulement à y entrer. Son mari étoit fils de feu Mr. Dacquin premier Medecin du Roi, qui non content de la fortune qu'il avoit faite, s'étoit fait chaſſer de la Cour à force de ſe rendre importun à ſa Majeſté par ſes demandes. Il avoit

même

même osé lui témoigner que ses services alloient du pair tout du moins avec tous ceux qu'on pouvoit lui rendre, de quelque nature qu'ils pussent être; qu'en effet, puisque sa vie étoit la chose du monde qui lui devoit être la plus prétieuse, il lui étoit aisé de considerer que lui qui la lui conservoit par ses ordonnances n'étoit pas un homme à mépriser. Tant qu'il avoit parlé d'une autre maniére, c'est à dire tant qu'il s'étoit contenu dans le respect qu'il devoit à Sa Majesté, elle avoit eu mille bontez pour lui & pour sa famille: elle avoit fait son fils ainé Secretaire de son Cabinet, Conseiller honoraire du Parlement, qui est une grace qui ne s'accorde pas à tout le monde, & par dessus tout cela Intendant de la Généralité de Moulins. Il n'avoit pourtant guéres plus de vingt cinq ans, quand il avoit receu cèt honneur; mais du moment que son pere le voulut prendre sur un ton si haut, il fut compris dans sa disgrace, & fut revoqué. Le nom de Châteaurenard qu'il portoit étoit celui d'une Terre qu'il avoit acquise de Mr. Amat fils d'un insigne Partisan. Celui-ci qui, à beaucoup près, n'entendoit pas ses affaires aussi bien que son pere, ayant fait voir à son avenement dans le monde que le jeu étoit son unique passion,

il n'avoit pas manqué de fripons qui lui avoient fait la cour pour avoir part aux richesses que son pere lui avoit laissées. Un Enseigne des Gardes du Corps entr'autres n'y avoit pas trop mal réussi. Il lui avoit gagné une grande somme argent comptant, & une autre sur sa parolle. Mais comme le Roi n'aime pas cette sorte de commerce, & que d'ailleurs il entendoit bien mieux à battre la carte qu'à tirer l'épée pour son service, il fut cassé dans le tems que Sa Majesté purgea des Compagnies les parties honteuses qui y étoient. Cette Terre étoit anciennement à des Gentilshommes de bonne Maison, qui portoient ce nom là. Il y avoit autrefois un Château qui servoit à reprimer les courses des Bourguignons lors qu'ils étoient sous la domination des Ducs de Bourgogne, qui étoient les plus grands ennemis qu'eussent nos Rois, quoi qu'ils eussent l'honneur de sortir de leur Sang. L'ainé de cette Maison ayant fait quelque chose contre le service du Roi, sa Terre fut confisquée & réünie au Domaine. Mr. de Chatillon Coligni, dont les Terres étoient dans le voisinage, voyant que celle-ci étoit à leur bienséance, l'achetérent du Roi. Ils la gardérent pendant je ne sais combien d'années, mais enfin Guillaume Prince d'Orange ayant épousé

sé Loüise de Coligni, fille de l'Admiral de Coligni, qui a une si grande place dans nôtre Histoire, elle passa dans la Maison de Nassau, & y est demeurée jusques à ce que la Princesse d'Orange, mere du Roi d'Angleterre d'aujourd'hui, la vendit comme tutrice de son fils à Mr. Amat le Partisan. Les Armes des Princes d'Orange y sont encore maintenant à l'endroit le plus éminent de la Ville, si néanmoins on doit appeller Ville ce qui n'est qu'un trou, & un trou tout des plus villains. Quoi qu'il en soit, les habitans de ce trou ou de cette Ville, comme on voudra l'appeller, croyant bien faire leur Cour au commencement de la guerre qui ne vient que de finir, que de témoigner la haine qu'ils avoient contre le Roi Guillaume, écrivirent au Marquis de Louvois qu'ils le supplioient de leur permettre d'arracher ces armes de l'endroit où elles étoient placées. Comme une telle demande ne méritoit point de réponse, ce Ministre ne leur en fit point, & ainsi elles ont été préservées de leur faux zéle, desorte qu'elles sont encore aujourd'hui au même endroit où elles ont été mises depuis un siecle.

L'Evêque de Dax vint à mourir dans ce tems là, & le public se vit privé par sa mort de l'histoire du Roi, à laquelle il travailloit.

Il avoit crû à l'exemple de Mr. de Perefixe, qui avoit écrit celle de Henri IV. qu'il ſeyoit bien à un Evêque de s'appliquer à ces ſortes d'ouvrages. Cependant s'il eût employé ſon tems à achever celle de l'Egliſe dont Mr. Godeau nous a donné le commencement, il me ſemble que cela eût encore mieux convenu à ſon caractére. Au reſte il n'y avoit point d'endroit qu'il ne furetât pour avoir des memoires qui répondiſſent à ſon deſſein, auſſi l'avois-je veu peu de tems avant ſa mort chez un de mes amis, qui avoit été au Cardinal Mazarin, pour ſavoir de lui ſi le feu Roi d'Angleterre étoit venu aux Conférences de la paix que ce Miniſtre traitoit avec Dom Loüis de Haro en 1659. Mon ami me dit quand il fut ſorti, le ſujet de ſa viſite, ce qui m'étonna, puis qu'il n'y a perſonne qui ne ſache que ce Prince eut bien le deſſein de le faire, mais que ſon Eminence ne le lui permit pas. La raiſon eſt, qu'il craignoit de ſe mettre mal avec Richard, fils de Cromwel qui avoit été déclaré Protecteur d'Angleterre après la mort de ſon pere. Ainſi ce Prince qui s'étoit avancé en poſte juſques à ſix lieuës de l'endroit où ſe tenoient les Conférences, fut obligé de rebrouſſer chemin. Il lui envoya dire par le Comte de Bath qu'il lui avoit

avoit dépéché, pour savoir si sa venuë lui seroit agréable, qu'il n'étoit pas à propos qu'il parût là, & qu'il n'en auroit pas moins de soin de ses interêts. Cependant s'il eût été si simple que de s'en fier à lui, & de ne pas prendre d'autres mesures, il couroit grand risque de ne jamais remonter sur le trône. Il y avoit dèja long-tems que cèt Evêque c'étoit défait de son Evêché, peut-être pour s'appliquer avec plus de loisir à son Histoire. Il croyoit rencherir aparemment sur Racine, & sur Boileau, mais je ne sai s'il y eût réüssi. Si c'étoit là son talent on peut dire que c'étoit un talent bien caché, puis qu'on ne l'a jamais vû capable de beaucoup de choses.

Le Marquis de Rouville qui avoit quatre vingt tant d'années, au lieu de se laisser mourir comme lui, en quoi il n'y eût pas eu tant de perte, puis qu'il ne nous prepare aucune histoire, fit au contraire un acte d'un homme bien vivant, & qui même n'a pas encore l'envie de mourir si-tôt. Il entreprit un procès contre sa parenté qui le vouloit faire interdire, sous pretexte de son grand âge, & de ce qu'ayant toûjours été assez méchant ménager, il n'y avoit pas d'apparence qu'il le devint meilleur sur ses vieux jours. Si feu Mr. le Prince eût encore été en

vie, & qu'il eût été ſon juge, bien loin d'être pour lui, il eût été ſi fort pour ſes parties, qu'il leur eût non ſeulement adjugé gain de cauſe, mais encore conclu à le faire enfermer, car il avoit accoûtumé de dire en parlant de lui, que s'il y avoit deux Rouvilles en France, il ne héſiteroit point à en ſortir pour toute ſa vie. Il vouloit dire par là qu'il étoit l'homme du monde le plus ennuyeux, & il avoit aſſez ce goût là pour bien des gens, qui à exemple de ce Prince ne s'accommodoient pas de la bagatelle. Il aimoit mieux tenir le jeu d'un de ſes gens dans un cabinet de Chantilli, que d'être obligé de ſouffrir un méchant diſcoureur, il ne feignoit point de dire auſſi qu'il s'ennuyoit beaucoup moins avec ſes poules & avec les autres animaux qu'il tenoit dans ſa Ménagerie, & qu'il viſitoit deux fois par jour, qu'il ne faiſoit avec eux. C'étoit pourtant là une étrange occupation pour un Prince fameux par le gain de tant de batailles, & dont les coups d'eſſay avoient égalé à la guerre ceux des hommes qui avoient vieilli dans le métier.

L'entrepriſe de Barcelonne étoit toûjours ſur le tapis auſſi-bien que le deſſein de faire élire le Prince de Conti Roi de Pologne. On travailloit même de tout ſon pou-

voir à faire réüssir toutes les deux. L'une étoit encore plus aisée que l'autre, quoi qu'elles parussent toutes deux assez difficiles, du moins il y avoit lieu de juger celle de Pologne plus facile que l'autre, puisqu'il n'y avoit qu'à n'y point épargner l'argent pour la faire réüssir. Il n'y avoit qu'à gagner des voix qui sont toûjours pour ceux qui leur comptent le plus; car comme c'est-là le tems de la moisson des Pollonois, & qu'ils ne recueillent rien quand ils ont un Roi sur le trône, il y a déja long-tems qu'ils se sont déclarez qu'ils ont cela de commun avec les Suisses qu'il n'y a rien à faire avec eux sans argent. Le Prince de Conti y avoit déja envoyé deux cent mille écus du sien, & le Roi de son côté, à qui c'eût été un grand avantage que de lui faire tomber cette Couronne, y en avoit bien fait passer quatre fois autant. L'Abbé de Polignac son Ambassadeur en cette Cour, le distribuoit à ceux qu'il avoit engagés dans son parti, & comme il croyoit que cette élection dépendroit entiérement du Cardinal Radzionowski Archevêque de Gnesne, qui à cause de cette derniére dignité étoit Prince & Regent du Royaume pendant la vacance du Trône, il lui répandoit son argent à pleines mains, pendant qu'il se contentoit de repaître les

autres

autres de belles promesses. Ce n'étoit pas là le compte des Généraux de l'armée de la Couronne, & des troupes de Lithuanie qui avoient aussi bon appetit que le Cardinal. Ce n'étoit pas là aussi celui de tous les Palatins qui croyoient qu'ayant l'épée en main, ils devoient être du moins aussi considerés, que celui qui n'avoit que la mitre. L'Abbé de Polignac avoit couvert sa marche pendant je ne sais combien de tems, & avoit fait accroire à la Reine Douairiére de Pologne, que le Roi son maître ne proposoit le Prince de Conti, qu'au deffaut d'un autre sujet sur lequel il pût s'assurer; que le Prince de Conti d'ailleurs ne s'en soucioit guéres, & que s'il y donnoit son consentement c'étoit plûtôt pour plaire au Roi que pour aucun empressement qu'il en eût. Il disoit vrai en cela, & ce Prince qui étoit amoureux éperduëment en France, n'apprehendoit rien davantage que d'apprendre qu'il eût été élû Roi de Pologne. Mais quant à Sa Majesté, il n'en étoit pas de même, & elle ne desiroit rien avec tant de passion que de voir cette Couronne sur la tête de ce Prince, parce qu'elle en eût tiré de grands avantages. La Reine Douairiére qui n'étoit pas faite autrement que les autres, dont la coûtume est de se laisser persuader aisément ce

qu'ils

qu'ils ſouhaitent, adjoûta foi à ce que l'Abbé de Polignac tâchoit de lui inſinuer. Elle entra en de grandes juſtifications avec lui, ſur tout ce qu'elle avoit fait de contraire aux interêts du Roi depuis pluſieurs années. Elle lui dit que Sa Majeſté l'y avoit obligée par ſes mauvais traitemens, & quand il lui plairoit de changer de conduite envers elle, elle lui feroit voir qu'elle ne demandoit pas mieux que de rétablir la bonne intelligence qui avoit été entre les deux Couronnes, pendant les premiéres années du régne du Roi ſon mari : que ſi elle vouloit accorder ſa protection au Prince Jacques ſon fils, qu'elle avoit deſſein d'élever ſur le trône, il n'y ſeroit pas plûtôt qu'il feroit tout ce qu'il plairoit à Sa Majeſté, qu'elle ne devoit pas craindre que l'Alliance qu'il avoit priſe dans une Maiſon ſuſpecte lui fit jamais rien faire de contraire à ſes interêts ; qu'elle ſavoit bien que les Rois n'avoient nulle conſideration pour le ſang de leurs femmes, quand il y alloit de leur gloire & de leur grandeur ; qu'il demeureroit inſéparablement attaché à ſa Couronne, en ſorte que quand il s'agiroit de ſon ſervice, il n'en feroit non plus de différence que du ſien.

Ces parolles ne déplurent pas à l'Abbé de Polignac, qui ſavoit que quand il ſe doit

faire

faire une réconciliation entre deux perſonnes, elle devient d'autant plus ſincére que l'on entre davantage de part & d'autre, dans la juſtification du paſſé. Il feignit même d'entrer en quelque façon dans les ſujets de plainte qu'elle prétendoit avoir eu du Roi, afin de s'inſinuer mieux dans ſon eſprit. Enfin étant convenu avec elle de faire tourner les voix qu'il avoit pour le Prince de Conti en faveur du Prince ſon fils, elle lui promit de ſon côté de faire tout ce qu'elle pouroit pour ôter Sapieha Grand Général de Lithuanie à la Maiſon d'Autriche, dont il paroiſſoit embraſſer les interêts avec chaleur. Sapieha étoit tout puiſſant dans cette Duché, & il en étoit plûtôt le maître que le Général. Il y poſſedoit de grandes Terres & de grandes charges, ce qui faiſoit que chacun y trembloit ſous lui. L'Abbé de Polignac ne ſongeoit par là qu'à affoiblir le parti de la Maiſon d'Autriche, ſe flattant que celui du Prince Jacques ne ſeroit jamais aſſez fort pour pouvoir tenir tête au ſien. Car il étoit bien éloigné de vouloir tenir parolle à cette Princeſſe, & tout ce qu'il lui avoit dit n'étoit que pour la mieux tromper. Elle fut néanmoins ſi crédule que pour lui rendre témoignage de la confiance qu'elle avoit en lui, elle lui envoya ſon portrait qu'il avoit

avoit témoigné desirer. Il le plaça dans le lieu le plus éminent de sa chambre pour lui faire mieux accroire qu'il en faisoit très grand cas. Au reste cette Princesse ne faisant plus rien que de concert avec lui, elle tâcha de detâcher Sapiha d'avec la Maison d'Autriche. Sapieha ne la trompa point. Il lui dit qu'il y étoit si fort engagé qu'il n'y avoit qu'une seule chose qui pût lui faire quitter son parti, que c'étoit de mettre lui même la Couronne sur sa tête, & qu'elle y pouvoit contribuer si elle vouloit, qu'elle n'auroit qu'à unir sa brigue à celle qu'il feroit pour lui même, & que moyennant qu'elle y voulût consentir, il la placeroit sur le trône avec lui; qu'il étoit veuf & qu'elle étoit veuve, & qu'ainsi rien ne les empêcheroit de se marier ensemble. La Reine Douairiére ne goûta point cette proposition, quelque demangeaison qu'elle eût de régner. Elle connoissoit l'esprit des Sapieha qui quand même il lui eût tenu parolle, ne lui eût laissé qu'une vaine image de Royauté, pendant qu'il s'en fût attribué tout le pouvoir. Elle avoit déja bien eu deux maris, sur lesquels elle avoit eu beaucoup d'empire, & elle ne prétendoit pas dégénérer de ce qu'elle avoit toûjours été, quoi qu'elle ne fût plus en âge de donner de l'amour.

La

La Maiſon d'Autriche à l'exemple de celle de France, faiſoit agir les Miniſtres qu'elle avoit dans cette Cour par des voyes imperceptibles à tous ceux qui tâchoient le plus d'ouvrir les yeux ſur ſa conduite. Il n'y avoit perſonne qui ne crût que ſon deſſein ne fût d'élever le Prince Jaques ſur le trône; l'honneur qu'il avoit d'être beaufrere de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne étoit ce qui leur donnoit cette penſée. Cette Maiſon en avoit pourtant bien une autre; elle ſe défioit de l'eſprit de la Reine de Pologne, dont elle connoiſſoit les démarches, & ſachant qu'elle avoit fait paſſer de l'argent en France, elle la regardoit comme une femme qui avoit toûjours de ſecrets attachemens de ce côté là. Elle ſavoit que les François conſervent toûjours une ſecrete inclination pour leur païs, & qu'elle ne meurt avec eux qu'en rendant le dernier ſoupir. Elle ſavoit d'ailleurs que cette Princeſſe conſervoit un certain empire ſur l'eſprit de ſon fils, qui la feroit régner par elle même, ſi on lui mettoit jamais la Couronne ſur la tête. Au reſte toutes ces raiſons étant plus que ſuffiſantes pour porter l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à ſonger plûtôt à leurs propres interêts qu'à ceux de leur beaufrere, qui étoit un Prince ſur lequel ils ne pouvoient pas

trop compter, parce qu'il y avoit bien à dire qu'il eût les qualitez du Roi ſon pere, ils jettérent les yeux ſur un ſujet qui fût digne de cette Couronne. Or le Duc de Saxe jeune Prince qui s'étoit diſtingué à un point dans la guerre, que l'Empereur avoit contre les Infideles, qu'il l'avoit mis à la tête de ſes armées, leur paroiſſant tel & à l'un & à l'autre, Sa Majeſté Imperiale tâcha de lever une difficulté qui s'oppoſoit à leur deſſein. Le Duc étoit de la Réligion Luthérienne, & même conſideré en quelque façon comme le chef de tout ceux de cette Réligion, parce que ce fut un de ſes Anceſtres qui donna retraite à Luther, & qui après avoir embraſſé ſa doctrine entreprit encore ſa deffenſe contre l'Empereur, qui prétendoit le faire punir de ce qu'il oſoit prêcher une nouvelle Réligion. On s'étonne comment Sa Majeſté Imperiale & le Roi d'Eſpagne ne ſongeoient pas bien plûtôt à faire élire le Duc de Baviere, qui étoit gendre de l'un & neveu de l'autre, lui qui étoit Catholique, qualité néceſſaire pour remplir le trône de Pologne ; d'ailleurs il étoit encore bien plus riche que le Duc de Saxe, autre qualité qui étoit à conſiderer dans un deſſein comme celui là; mais ſoit que cèt Electeur ne s'en ſouciât pas, ou que les deux Princes

le

le jugeaſſent néceſſaire en Flandres dont le Roi d'Eſpagne lui avoit confié le Gouvernement, ils ſe rabbattirent entiérement ſur l'autre Duc. L'Empereur lui en fit la propoſition & ce Prince lui ayant dit qu'il ne tiendroit qu'à ſa Religion, que la choſe ne réüſſit, ce Prince trouva que la choſe étoit aſſez de conſéquence pour y ſonger plus d'une fois. Quelque charmé qu'il fût de la propoſition qu'on lui faiſoit, il conſidera que la condition qu'on y attachoit, tiroit à grande conſéquence pour lui. Il demanda quelque tems pour en rendre réponſe, & l'Empereur jugeant; que puis qu'il écoutoit déja tout iroit bien dans la ſuite pour peu qu'il y tint la main. Il commença à lui inſinuer lui même que les premiers Lutheriens & lès premiers Calviniſtes avoient toûjours crû qu'on ſe pouvoit ſauver dans la Réligion Catholique auſſi-bien que dans la leur, qu'ainſi la Couronne qu'il lui propoſoit, valoit bien la peine de faire le pas qu'on deſiroit de lui. Il le fit parler en même tems à des Docteurs qui paſſérent bien plus avant, & qui lui expoſérent quantité de raiſons pour lui prouver que la Réligion Catholique étoit la véritable Réligion, & celle qui s'étoit proffeſſée toûjours dans l'Egliſe.

L'é-

L'éclat qui sortoit de la Couronne de Pologne lui fit trouver leurs raisons admirables, & quelques Ministres qui en conférérent devant lui avec ces Docteurs, sans qu'ils sussent ni les uns ni les autres à quel dessein, tout cela se faisoit, étant demeurés d'accord que de la maniére que les Catholiques expliquoient maintenant leur créance, il n'y avoit plus de venin, le Duc fut plus d'à demi persuadé de franchir le pas qu'on lui demandoit. Les Docteurs Catholiques entendant parler les Ministres de la sorte, leur répondirent, afin qu'il ne restât point de scrupule dans l'esprit de ce Prince, que l'on n'avoit jamais expliqué leur créance d'une autre maniére qu'ils l'expliquoient maintenant, à moins que ce ne fussent des gens qui fussent bien aise d'en faire accroire aux autres, qu'il n'y avoit qu'à lire le Concile de Trente pour reconnoître cette vérité, & que tous ceux de leur Réligion n'avoient point d'autre Doctrine que celle qui y étoit enseignée.

Le Duc ft ravi de voir qu'on lui préparoit les voyes qu'il desiroit, & ayant sû de l'Empereur que les brigues qu'il avoit en Pologne étoient si fortes que difficilement ses ennemis les pouroient renverser, rien ne le retint plus de faire profession de cette Réli-

Réligion, que la crainte qu'il ne se flattât mal à propos. Ainsi comme il étoit homme de précaution, il donna sa parolle à l'Empereur qu'il feroit tout ce que l'on voudroit, pourvû qu'il fût assuré de son Election. C'étoit une assurance qui étoit assez difficile à lui donner, puis que cela dépendoit du suffrage de quantité de gens qui pouvoient manquer de parolle. L'Evêque de Cujavie, quoi que chef de la brigue de la Maison d'Autriche, ne paroissoit pas trop résolu lui même à qui il devoit donner sa voix, quoi qu'il eût déja pris de son argent. Comme il vouloit que cette Election lui servit à devenir Cardinal, il voyoit que de quelque côté qu'il se tournât, il y avoit comme un obstacle tout-à-fait invincible à sa prétention. L'Evêque de Passau n'attendoit que le succés de l'Empereur pour demander la nomination de cette Couronne. Comme il étoit frere de l'Imperatrice, l'Evêque de Cujavie voyoit bien qu'il l'emporteroit sur lui, & qu'on ne manqueroit pas de lui dire alors ce qu'on dît autrefois dans une semblable occasion au Coadjuteur de Paris. Le Cardinal Mazarin lui avoit promis de le faire revêtir de la Pourpre, moyennant de certaines choses dont il étoit convenu avec lui; mais pour lui

man-

manquer de parolle, ſans qu'il y pût trouver à redire, il fit demander au Prince de Conti que la France lui accordât ſa nomination à ſon préjudice. Or l'Evêque de Cujavie craignant avec beaucoup de raiſon, que la même choſe ne lui arrivât, eût tourné volontiers du côté de la France, ſi ce n'eſt qu'il ſe voyoit en tête l'Abbé de Polignac, qu'il ne croyoit pas d'humeur de lui ceder la part qu'il prétendoit pareillement au chapeau de Cardinal. Dans cèt ambaras il le fit preſſentir, pour voir s'il ſeroit homme à lui abandonner ſa prétention ; mais cèt Abbé qui avoit tout auſſi bon appetit que lui, ayant trouvé la demande indiſcrete negligea les interêts du Roi ſon maître pour s'occuper trop des ſiens. En effet s'il eût voulu quitter ſes prétentions à ce Prelat, il eût uni par ce moyen ſa brigue à la ſienne, & fait indubitablement élire le Prince de Conti pour Roi. Mais il contoit qu'avec le ſecours du Primat, & quelque argent qu'il attendoit encore de France il viendroit à bout ſans lui de ſon deſſein.

L'Evêque voyant combien il ſe tenoit ſûr de ſon affaire, puis qu'il mépriſoit ſes offres qu'un autre eût voulu acheter encore à plus haut prix que celui qu'il lui demandoit, tâcha de jetter de la diviſion entre la

Reine de Pologne & lui. Il fit dire à cette Princesse qu'elle se trouveroit bien-tôt trompée si elle prenoit confiance dans ses promesses; qu'il lui conseilloit de lui demander d'autres seuretez que des parolles, à moins que de s'en vouloir bien-tôt repentir. La Reine, qui étoit assez deffiante d'elle même, resolut de proffiter de cèt avis. Elle voulut, pour se fier davantage aux parolles que l'Abbé lui donnoit, qu'il lui procurât une lettre de Sa Majesté Très-Chrêtienne, par laquelle elle l'assurât elle même de ce que lui faisoit entendre son Ambassadeur. L'Abbé la lui fit espérer, sous espérance qu'il la payeroit de quelque défaite quand elle le presseroit de trop près d'éxécuter sa parolle. Il écrivit cependant en France que toutes choses alloient assez bien pour le Prince de Conti; mais que si on vouloit qu'elles allassent non seulement encore mieux, mais aussi que les choses devinssent inmanquables, on n'avoit qu'à lui envoyer une certaine somme d'argent. La Cour de France en avoit plus de besoin que jamais. Comme elle avoit resolu d'attaquer Barcelonne, elle armoit en Provence une puissante flotte qui lui en consumoit beaucoup. Elle faisoit d'ailleurs une grande dépense pour obliger ses ennemis à faire la paix,

paix, dont elle avoit grand besoin; toutes ses Provinces étoient ruinées par la guerre, & quoi que les autres Etats ne fussent gueres mieux, elle apprehendoit que ses sujets à la fin ne fussent pas en état de porter une si grande charge.

Il y avoit déja long-tems, comme j'ai dit ci-devant, qu'elle avoit dessein de prendre Barcelonne, dans l'espérance que les Espagnols qui étoient les seuls avec l'Empereur qui s'opposoient à la paix, ne s'y montreroient plus si contraires, quand ils se verroient attaquez, pour ainsi dire, jusques dans le cœur de leurs Etats. Car quoi que cette Place soit sur la Frontiére de la France, comme il n'y a plus de là que deux ou trois places fortes pour aller jusques à Madrid, elle ne doutoit pas que cette conquête ne les allarmât beaucoup plus que la perte qu'ils pouroient faire en Flandres de quatre autres de leurs meilleures places. Cependant, quoique ces raisons ne dussent pas faire différer un moment cette attaque, on n'avoit pas laissé de le faire, par des considérations importantes. Les habitans de Marseille avoient empêché même qu'on ne la bombardât; parce qu'ils y avoient quantité d'effets qui eussent été perdus si on l'eût reduite en cendre. Ils avoient fait un present considérable

à la Cour, afin qu'elle eût égard à leur interêt ; mais enfin toutes les raiſons qui avoient empêché d'en faire le ſiege venant à ceſſer, on y penſa plus que jamais.

La dépenſe qu'il falloit faire pour venir à bout de cette entrepriſe étoit grande, comme je viens de dire ; mais la Cour, qui ne ſe reſſentoit point de la miſére publique, & qui avoit un Miniſtre, qui avoit l'addreſſe de lui fournir tout autant d'argent qu'elle vouloit, ſans que les peuples en fuſſent extraordinairement foulez, ne crût pas que cela la dût retenir pour mettre ſes ennemis à la raiſon. En effet, ce qui rendoit les Provinces miſerables étoit plûtôt le manque d'hommes pour cultiver la terre que les charges exhorbitantes qu'on mettoit ſur elles : ainſi comme Sa Majeſté étoit dans l'opulence, elle crut à propos, nonobſtant toutes ces dépenſes, de contenter encore l'Abbé de Polignac, puis qu'il mandoit, qu'il ne tenoit plus qu'à cela que ſes affaires n'allaſſent bien où il étoit. Elle lui envoya non ſeulement l'argent qu'il lui avoit demandé ; mais encore une ſomme de quatre cent mille livres au delà, afin de le mettre dans l'abondance, & qu'il ne pût pas dire qu'elle eût fait échoüer ſes eſpérances par une leſine hors de ſaiſon. La Reine de Pologne

gne lui voyant recevoir de si grosses lettres de change, & qu'il les distribuoit au gré du Cardinal Primat, qui étoit bien éloigné d'être dans ses interêts, commença à en entrer en grande jalousie. Elle le soupçonna, comme elle en avoit grande raison, de ne chercher qu'à l'amuser, & comme il y avoit bien à dire que le Prince Jacques son fils fût estimé dans ce Royaume comme y étoit le Prince de Conti, elle pressa cèt l'Abbé de lui donner les assurances qu'il lui avoit promises. Il y chercha des deffaites, il s'excusa tantôt sur ce que le Roi étant prêt de faire entrer ses troupes en Campagne, il n'avoit pas eu le tems de penser à autre chose, tantôt sur ce que Sa Majesté prétendoit qu'en unissant au parti du Prince Jacques les voix qu'il avoit pour le Prince de Conti, elle le rembourfât de l'argent qu'elle avoit envoyé en ce païs-là pour les gagner.

Le Conseil de la Reine ne put pas trouver à redire à cette proposition qui étoit juste; mais se deffiant bien que ce n'étoit qu'un pretexte que l'Ambassadeur cherchoit pour allonger les choses, il dit à la Reine de lui passer cèt Article tout comme il voudroit, parce que si cela étoit de bonne foi, la Couronne ne pouvoit plus manquer au

Prince ſon fils. La Reine crut ce conſeil. Elle en porta elle même la parolle à l'Abbé, & cèt Ambaſſadeur ne pouvant plus que lui répondre s'aviſa de lui propoſer ce qui regardoit ſes interêts particuliers. Il lui dit que lors que le Roi ſon mari étoit mort, il avoit eu parolle de la Cour, qu'en cas qu'il fit élire le Prince de Conti pour Roi, il lui accorderoit ſa nomination pour le chapeau de Cardinal; qu'elle lui permettoit de ſtipuler la même choſe en s'accordant avec elle, afin que ſes peines ne lui fuſſent pas infructueuſes; qu'il y avoit quelques Prelats dans le parti de ſon fils qui avoient les mêmes prétentions, en cas que ce fût lui qui fût Roi; qu'il deſiroit qu'ils s'en demiſſent en ſa faveur, & qu'elle ne devoit pas trouver mauvais, qu'il lui fit cette demande, puis que peut-être de ſa vie il n'auroit que cette occaſion là d'arriver à un ſi grand honneur.

D'abord que le Conſeil de cette Princeſſe l'entendit parler de la ſorte, il ſe confirma plus que jamais dans la penſée qu'il avoit de lui. Néanmoins pour ne lui laiſſer aucun lieu de faire davantage de difficulté, il s'employa auprès des Prelats qui étoient dans le parti du Prince Jacques, pour les faire renoncer à ce que l'Abbé deſiroit. Ils le

firent

firent à la consideration de la Reine qui leur fit d'autres promesses, & cette Princesse l'ayant fait savoir à cèt Ambassadeur, il feignit que tout alloit bien, & qu'il ne falloit plus que lui restituer les sommes qu'il avoit avancées dont il étoit prêt de fournir un état. Il n'avoit point proposé cela d'abord, & il n'avoit rien demandé, sinon que quand le Prince Jacques seroit élû, la Reine & lui fussent obligez à cette restitution. Ainsi tout ceux qui étoient dans les interêts de cette Princesse jugeant qu'il ne changeoit ainsi de batterie que parce qu'il avoit cherché à les amuser, ils trouvérent à propos que la Reine rompit non seulement avec lui, mais qu'elle le fit encore avec éclat. La raison qu'ils en eurent, fut que comme la France avoit ses ennemis, aussi bien qu'elle avoit ses partisans, la liaison secrette qu'on lui soupçonnoit d'entretenir avec elle, empêchoit que ceux qui se déclaroient ainsi contre elle par rapport à cette Couronne, n'entrassent dans ses interêts. La Reine les crut, après avoir encore fait parler à l'Abbé de Polignac pour savoir sa derniére résolution, & lui avoir fait sentir qu'elle n'étoit pas d'humeur à se laisser amuser davantage. Elle écrivit même une lettre à la Marquise de Bethunes, pour la rendre à

Sa Majesté Très-Chrêtienne. Elle s'y plaignoit de la mauvaise foi de l'Abbé, & comment il dépensoit inutilement l'argent de Sa Majesté, puisque sa brigue, quelque forte qu'il la crût, n'étoit pas capable d'égaler celle de la Maison d'Autriche, à moins que de la joindre à la sienne. Cette Marquise étoit sœur de cette Reine, & elles étoient filles toutes deux du Marquis d'Arquien, qui avoit été Capitaine des cent Suisses de Monsieur, Duc d'Orleans, & qui a été depuis Cardinal de la nomination du feu Roi de Pologne. La feu Princesse Marie de Gonsague avoit mené cette Reine en Pollogne, lors qu'elle y étoit passée elle même en la même qualité, après avoir épousé Ladislas qui en avoit alors la Couronne sur la tête. Elle l'avoit prise pour être une de ses filles d'honneur, & le Prince Lubomirski en étant devenu amoureux aussi bien que Sobieski, qui fut depuis son mari, la Reine Marie voulut qu'elle épousât le premier, parce qu'il étoit bien plus grand Seigneur que l'autre. Cependant Lubomirski étant mort quelque tems après, & les affaires prenant un méchant train en ce païs-là pour Casimir, frere de Ladislas, qui avoit été élu Roi à la place de Ladislas son frere, & qui avoit d'ailleurs épousé sa veuve, la
Rei-

Reine Marie, qui ſavoit que Sobieski étoit toûjours amoureux de la Princeſſe Lubomirski, lui promit de la lui faire épouſer, moyennant qu'il voulût ſe déclarer pour le Roi ſon mari. Il le fit, & comme il avoit déja acquis beaucoup de réputation dans ce Royaume, ſa déclaration ne fut pas infructueuſe à Caſimir. Au reſte après beaucoup d'évenemens qui ne ſont rien à mon ſujet, Caſimir étant mort ſans enfans, auſſi bien que le Roi Ladiſlas ſon frere, & cette Couronne étant briguée par un Prince François, & par le pere du Duc de Lorraine d'aujourd'hui, comme l'Evêque de Marſeille qui étoit Ambaſſadeur de France en ce païs-là vit que le vent du bureau n'étoit pas favorable pour celui que le Roi ſon maître propoſoit, il changea adroitement de Batterie, & remontra à la Diette qu'elle n'avoit que faire d'aller chercher chez ſes voiſins ce qu'elle pouvoit trouver chez elle, d'abord qu'elle s'en voudroit contenter : que Jean Sobieski étoit un ſujet digne de leur Couronne, & qu'il les Gouverneroit tout auſſi ſagement, & avec autant de ſatisfaction pour eux que quelque Prince que ce pût être. Sobieski avoit gagné pluſieurs Batailles contre les Turcs, & il venoit encore d'en gagner une toute nouvelle, dans

un tems où la Republique étoit en grand danger sans sa victoire. Ainsi ce service, qui étoit tout recent, parlant beaucoup plus en sa faveur que tout ce que l'Ambassadeur de France en pouvoit dire, il fut élu Roi, quoi que la Republique eût fait un decret autrefois, par lequel elle ne pouvoit élire un de ses sujets pour lui commander.

Voila comment la Reine de Pologne, de simple Demoiselle Françoise, étoit devenuë Reine. Cependant quoi que sa naissance la dût faire démeurer dans des sentimens de respect pour la Couronne de France, sous la Domination de laquelle elle avoit commencé à voir le jour, elle en étoit sortie bien-tôt après, parce que Sa Majesté Très-Chrêtienne n'avoit pas été d'humeur à faire tout ce qu'elle avoit voulu. Le Marquis de Vitri Ambassadeur de France auprés du Roi son mari, en avoit passé fort mal son tems; peu s'en étoit même fallu qu'il n'eût été assassiné, parce qu'elle l'accusoit d'être cause de tous les dégoûts qu'elle recevoit de la Cour du Roi Très-Chrêtien. Le Roi, qui avoit affaire du Prince son mari pour tenir l'Empereur & l'Empire en respect, avoit jugé à propos de dissimuler le ressentiment qu'il pouvoit avoir de la conduite

duite de cette Princesse. Les affaires s'étoient un peu rajustées par la modération & par la prudence de Sa Majesté, & par les réflexions secrettes que cette Princesse avoit pû faire qu'elle n'avoit pas raison d'en user de la sorte avec un Prince digne de commander à tout le monde. Mais enfin comme on en revient tôt ou tard à son caractére, il arriva bien-tôt qu'elle se brouilla tout autant que jamais avec Sa Majesté. Comme il lui fâchoit qu'étant dans l'Elévation où Dieu l'avoit placée, son pere n'eût aucunes marques de distinction dans sa Cour, elle la pria de le faire Duc & Pair. Le Marquis d'Arquien étoit un homme qui aimoit ses plaisirs, & qui même s'en étoit rendu si fort esclave, que quoi qu'il commençât à être d'âge, ou jamais d'être sage, il ne laissoit pas de se porter à de certaines débauches qui ne faisoient guéres d'honneur à sa fille, & à lui même & non seulement en qualité de beau pere d'un grand Roi, mais même en qualité d'homme de condition; il entretenoit publiquement une fille debauchée, & il faisoit cela non seulement à la veuë de tout Paris, mais il souffroit encore qu'elle portât son nom. On ne la connoissoit point par d'autre que par celui de Loüison d'Arquien, & comme cela étoit venu plusieurs

fois aux oreilles de Sa Majesté Très-Chrêtienne, elle ne jugea pas à propos d'accorder à la Reine sa fille la dignité qu'elle lui demandoit pour lui.

Ce refus fût suivi de toute la colére, dont une femme peut jamais être capable. Elle porta le Roi son mari à ne plus entretenir de rélation secrette avec Sa Majesté; & comme l'Empereur avoit alors une furieuse guerre sur les bras contre les Infidéles, elle n'eut point de cesse qu'elle ne lui eût fait conclure une ligue offensive & deffensive, avec lui. Dieu permit que tout cela arrivât pour delivrer Vienne que les Turcs avoient assiégée, & qu'ils eussent prise aussi sans le secours qu'y donna Sa Majesté Polonoise. Quoi qu'il en soit, une Princesse si vive & si peu endurante, devant encore être plus remplie de ressentiment à l'égard de l'Abbé de Polignac que d'aucun autre, parce que ce dont il s'agissoit presentement étoit de toute autre conséquence, que tout ce qui s'étoit passé auparavant, on vit aussi qu'elle fit un éclat qui marquoit assez qu'elle lui voudroit du mal toute sa vie. Elle lui envoya redemander son portrait, & comme il ne le vouloit pas rendre, dans le dessein qu'il avoit encore de l'amuser, elle lui renvoya sur le champ la même personne qui lui étoit

déja allé parler, pour lui dire que s'il ne le lui rendoit d'amitié elle se le feroit bien rendre de force. L'Ambassadeur, qui savoit de qu'elle maniére elle en avoit usé avec le Marquis de Vitri, ne voulut pas encore l'irriter par un nouveau refus. Il lui renvoya son portrait, & cette Princesse ne gardant plus de mesures avec lui, il n'en garda plus aussi avec elle, à la reserve de celles que sa dignité, son Sexe & la bienséance exigeoient de lui nécessairement. Il distribua cependant quelque argent des deniers qu'il avoit reçeû, aux chefs des armées de la Couronne, & de celle de Lithuanie. Ils le prirent toûjours à bon compte, parce qu'ils n'étoient pas d'humeur à en refuser, mais comme ce qu'il leur donnoit n'étoit pas capable d'appaiser seulement leur grosse faim, ils n'en furent pas plus portez à faire ce qu'il desiroit.

Un Officier de cette premiére armée, qui étoit des sujets de l'Electeur de Brandebourg, en ayant oüi faire des railleries à ceux-là même qui avoient reçû cèt argent, resolut d'en venir donner avis à Versailles. Il crut que le Roi Très-Chrêtien ne manqueroit pas de le bien récompenser; ainsi il partit tout exprès de ce païs-là, après avoir quité son emploi, traversa toute l'Allemagne,

& ayant gagné la Hollande, il se rendit dans l'armée du Marêchal de Boufflers qui étoit sur la Frontiére de la Flandres Espagnolle. L'Officier de la grande Garde qui l'arrêta ayant sû de lui, aprés lui avoir demandé qui il étoit, & d'où il venoit, quel étoit à peu près le sujet de son voyage, l'envoya au Marêchal, afin qu'il aprit de lui le reste de ce qu'il ne lui avoit pas voulu dire. Cèt étranger ne savoit pas un mot de François, mais comme il parloit fort bien latin, il fit bien-tôt entendre à ce Général qu'il venoit de Pologne, & qu'il avoit des choses de grande conséquence à dire de ce païs-là. Ce fut tout ce qu'il lui voulut dire, comme s'il eût été indigne d'apprendre son secret. Le Marêchal qui le voyoit homme de trés méchante mine, & qui bien loin de rien faire présumer en sa faveur, lui en donnoit trés méchante opinion, fut sur le point de le faire arrêter; mais ayant fait réflexion qu'il feroit mieux de l'envoyer en Cour sous bonne & seure garde, il fit appeller un Officier, & le lui consigna, après lui avoir ordonné de prendre deux ou trois Cavaliers pour son escorte. L'Officier le mena à Versailles, où cèt homme fut regardé comme un espion d'abord qu'il y voulut ouvrir la bouche. Comme on y étoit persuadé après

ce que l'Abbé de Polignac avoit mandé, que les affaires du Prince de Conti ne pouvoient pas mieux aller qu'elles alloient en ce pas-là, on ne voulut jamais croire les nouvelles qu'il en debitoit, & qui y étoient tout opposées. Il dit au Secretaire d'Etat, à qui le Marêchal l'avoit adressé, que l'on s'abusoit grandement si l'on prétendoit que les Polonnois élussent jamais ce Prince pour leur Roi. On lui en demanda la raison, & n'en pouvant dire d'autre que celle que je viens de rapporter, on la trouva si mauvaise qu'on l'envoya en même tems en prison. On resolut de lui faire son procez, mais Mr. d'Argenson qui fut préposé pour cela, étant homme tout rempli de justice & de droiture, ne l'eut pas plûtôt interogé, qu'il reconnut bien que tout son crime étoit d'avoir crû faire fortune en donnant son avis. Il en fit raport à la Cour, & le procez de ce prétendu criminel n'ayant été qu'a un interogatoire ou deux, on le laissa où il étoit, jusques à ce que l'on vit de quelle maniére tourneroit l'élection de Pologne.

Le Duc de Saxe jugea à propos cependant de feindre de se faire Catholique, sans en avoir néanmoins encore aucune envie. Il savoit que cela étoit absolument nécessai-

re pour parvenir à la Couronne de Pologne; ainſi ayant gagné un Evêque de ſa Maiſon, qui étoit de cette Réligion, ce Prelat lui donna, à la ſollicitation de l'Empereur, un certificat comment il avoit fait ſecretement entre ſes mains l'abjuration du Lutheraniſme. On le montra en grand ſecret aux Palatins du parti de la Maiſon d'Autriche, qui ſembloient n'avoir de correſpondance avec elle, que pour élire le Prince Jacques. Tous les peuples, du moins le croyoient ainſi, & la France le croyoit de même, ſi bien qu'elle ne ſe douta nullement que cèt Electeur ſongeât en aucune façon à cette Couronne. La Reine de Pologne y fut trompée comme les autres, & les Palatins faiſant trainer tout exprès les choſes en longueur, afin qu'on les recherchât toûjours de plus en plus, & qu'ils en puſſent remplir leurs bourſes, l'Electeur fût obligé d'emprunter de l'argent de tous côtez pour ſubvénir à leur avance. L'Electeur de Brandebourg lui en prêta à condition de lui engager des bailliages qui étoient à ſa bienſéance. Ce Prince fit auſſi de groſſes levées de deniers dans ſes Etats, ſous prétexte qu'étant au ſervice de l'Empereur, il avoit beſoin d'être ſecouru de ſes peuples, parce que ce Prince n'avoit pas le moyen de lui payer les ſubſides dont il

étoit

étoit convenu avec lui. Il fit bien plus, au lieu de faire paroître l'intelligence qu'il avoit avec l'Electeur de Brandebourg, il feignit d'avoir quelque démelé avec lui, touchant les terres qu'ils avoient l'un & l'autre dans le voisinage de la Pologne: par ce moyen ils y firent tous deux marcher des troupes, comme s'ils eussent été prêts d'en venir aux mains ensemble. La France qui avoit assez d'ennemis sur les bras, pour desirer d'en être du moins delivré d'une partie, donna encore dans ce panneau, comme elle avoit fait dans l'autre: elle se flatta que cela alloit faire une puissante diversion en sa faveur, & que comme il étoit impossible qu'une partie des Princes d'Allemagne ne prissent interêt dans les differens de ces deux Princes, elle en auroit du relâche de ce côté-là.

La marche de ces troupes étoit une chose inventée trés ingénieusement, & qui réparoit avec beaucoup d'éclat ce qui se publioit depuis quelque tems au desavantage de la Maison d'Autriche. On vouloit qu'elle se fût toûjours laissé attraper par la France depuis plusieurs années, & que n'allant plus que son grand chemin, comme si elle n'eût pas sû qu'il y en avoit d'autres qui étoient plus courts, & même plus seurs pour réussir

ſir dans ſes deſſeins, elle avoit tellement dégénéré de l'adreſſe & de l'habileté de Charles-Quint, qu'il étoit impoſſible à toute l'Europe de la reconnoître: Or comme c'étoit elle qui conduiſoit toute cette intrigue, & que la ſource en étoit à Vienne, elle fut ravie quand elle aprit que la France ſe repaiſſoit de ce prétendu different.

Pendant que des choſes ſi conſidérables ſe paſſoient en Pologne, il s'en paſſoit d'autres en France qui n'étoient pas de ſi grande conſéquence pour l'Etat, mais ou en récompenſe quelques particuliers ſe trouvérent bien plus intereſſez. Paris qui avoit fourni la Scene de la Dame qui avoit été ſi fort maltraitée de ſes Domeſtiques, fournit encore celle-ci, qui eſt aſſez extraordinaire pour trouver place dans ces Annales. Elle me le paroit même ſi fort que j'ai heſité long-tems ſi je l'y devois mettre. Je trouvois que parmi des choſes ſi certaines que ſont celles que je raporte ici, je ne devois pas me haſarder à rien écrire qui me fût ſuſpect, mais enfin la choſe m'a été confirmée de tant d'endroits, que ſi je me trompe, il faut donc qu'on ait pris plaiſir à m'impoſer. J'ai receu ſix lettres différentes de Paris qui contenoient toutes la même choſe; ainſi après toutes les précautions

que

que j'ai prises là-dessus, je crois que quelque extraordinaire que soit cette affaire, on y doit ajoûter foi, après toutes les enquêtes que j'en ai faites. En effet s'il falloit douter de tout ce que Paris feroit de surprenant, il faudroit presque douter de tout ce qui y arrive, puis qu'on y voit tous les jours des évenemens où l'on demanderoit volontiers caution pour les croire.

Une fille s'étant faite Religieuse par la volonté supreme de ses parens, qui vouloient rompre par là des attachemens qu'elle avoit avec une personne qu'ils ne vouloient pas lui faire épouser, conserva toûjours pour lui, nonobstant sa clôture, une certaine inclination qui la troubla continuellement, parmi les exercices de la proffession qu'elle venoit d'embrasser. Son Amant de son côté ne l'oublia point, quoi qu'il lui eût veu faire proffession, & qu'il dût perdre par là toutes les espérances qu'il avoit euës auparavant de la posseder. Ainsi comme il étoit toûjours tourmenté de cette passion, qui étoit d'autant plus grande que pendant que cette nouvelle Religieuse étoit dans le monde, elle lui avoit donné toutes les marques qu'il pouvoit desirer raisonnablement de son estime: il força le Cabinet de son pere qui étoit un riche négociant, y prit

y prit vingt mille francs en or, s'habilla en fille, & vint au Couvent, où elle étoit après s'être tenu caché pendant un mois dans la Ville, sous prétexte de maladie. Le compliment qu'il fit en arrivant à ce couvent, fut qu'il vouloit se faire Religieuse. Il se dit de la Campagne, fille d'un pere & d'une mere qui avoient gagné de l'argent dans la Marchandise, & ayant fait voir la somme qu'il avoit aux Religieuses de ce couvent, elle lui tint lieu auprès d'elles d'une admirable vocation. L'envie qu'elles eurent de l'avoir, fit qu'elles n'entrérent pas en grande discution ni de l'endroit de sa naissance, ni de ce que cette prétenduë fille avoit fait pendant sa jeunesse. Elles se contentérent de ce qu'elle la leur promettoit toute entiére, moyennant qu'elles la gardassent tant qu'elle vivoit. Elle leur dit pourtant, afin qu'elles ne crussent pas qu'elle fut de méchant naturel, si elle parloit de leur donner toute cette somme c'est qu'elle n'avoit point de parens en France; que son pere & sa mere y étoient venus d'Angleterre, dont ils étoient originairement, & leur ayant encore conté mille belles choses, comme celle-là, elles conclut enfin qu'elle n'étoit une pauvre Orpheline qui devoit être bien aise que son argent lui

lui servit pour trouver un port où elle pût être à l'abri de toutes les miseres humaines.

Le recit de cette prétenduë Orpheline ayant paru fort naturel à ces Religieuses affamées, elles résolurent de la recevoir dans leur Communauté, sans autre information que celle qu'elles prétendoient faire de leurs propres yeux, si son argent étoit bon. Il y eut cependant une petite difficulté entre les parties, sçavoir que les Réligieuses vouloient dès maintenant que la postulante leur remit son argent entre les mains, ou du moins quand elle prendroit le voile, & qu'elle vouloit pour elle que ce ne fût que quand elle feroit Profession. Car elle savoit bien qu'elle ne la feroit jamais, & elle d'estinoit son argent à un autre usage qu'à celui que prétendoient les Religieuses. Elle leur disoit à propos de cela qu'elle ne savoit pas encore si elle s'accommoderoit de leur Régle ni de leur maniére de vivre, & que jusques à ce qu'elle en fût assurée, elles ne devoient pas exiger d'elle une autre condition que de leur payer une bonne pension; qu'elle étoit prête d'en convenir avec elles, & qu'elle mettroit cependant son argent à la Doüane, afin d'en retirer l'interêt; que cèt interêt seroit encore

pour

pour elles quand elle auroit fait ses vœux, mais qu'elle étoit bien aise d'être sûre de son fait, avant que de se dépouiller entiérement. Comme il n'y avoit rien que de juste dans tout ce qu'elle demandoit, & que d'ailleurs elle leur signifioit que si elles s'obstinoient d'avantage à la chagriner elle iroit chercher parti ailleurs, la peur qu'elles en eurent, fit qu'elles s'y accordérent à la fin. La prétenduë fille tomba d'accord de leur donner la pension qu'elles lui demandérent, & ayant pris le voile blanc quelques jours après, elle fit les frais de sa vêture en femme liberale, & comme si l'argent ne lui eût rien coûté. Toutes les Religieuses furent extrémement édifiées de sa générosité, & il n'y eut que sa Maîtresse, qui parmi la joye qu'avoit la Communauté d'avoir acquis une si bonne pigeonne, se trouva toute inquiete, & toute mortifiée. La ressemblance qu'elle lui trouvoit avec son Amant, renouvella ses blessures, qui étoient encore trop ouvertes pour n'y pas sentir de la douleur d'abord que quelqne chose en approchoit.

Cette Scene s'étant passée de la sorte, la Novice parla bien-tôt à celle qui l'avoit portée à changer ainsi de sexe. Comme elle ne vouloit point l'entretenir dans le trouble

ble où elle étoit, elle lui dit tout d'un coup ce que l'amour lui avoit fait faire. Elle accompagna ces paroles de la déclaration qu'elle lui fit, qu'elle étoit resoluë de se laisser mourir de faim, si elle n'avoit pitié d'elle; qu'elle avoit ouï dire qu'elle n'avoit pas fait Profession de son bon gré, & que si elle se ressouvenoit encore de la passion qu'elle avoit euë pour elle, pendant qu'elle étoit chez ses parens, elle ne doutoit pas que la marque toute nouvelle qu'elle venoit encore de lui donner, ne lui fit faire tout ce qu'elle lui conseilleroit; qu'elle avoit eu recours à cèt artifice, non pour lui ravir son honneur, mais pour lui rendre le repos qu'elle avoit perdu, qu'elle recouvreroit aussi le sien qui s'en étoit allé quand elle étoit entrée dans ce Couvent; qu'elle avoit de l'argent pour passer chemin, en attendant mieux, & que quoique la somme ne fût pas de trop grande importance, elle sauroit néanmoins en faire un si bon usage, qu'elle les mettroit toutes deux à l'abri de la nécessité; qu'elle étoit résoluë de l'épouser si elle vouloit; qu'aussi bien ses vœux étoient nuls, parce qu'ils avoient été forcez; qu'ainsi il ne tenoit qu'à elle de se tirer de la captivité où elle devoit être, &

de

de l'en tirer elle-même, puis qu'elle ne pouvoit être heureuſe ſans elle; qu'elle ne devoit point prendre garde, ni elle non plus au peu de bien qu'elle lui offroit preſentement, en compraaiſon de celui qu'elles euſſent pu eſpérer toutes deux ſi leur amour ne les eût point brouillez avec leurs parens; qu'elle tâcheroit à ſe paſſer d'eux, & que ſouvent dans une médiocre fortune on étoit plus content mille fois que dans une plus grande; que les grandes richeſſes ne ſervoient d'ordinaire qu'à donner de plus grands ſoins, & que pourvû qu'un mari & une femme s'aimaſſent tendrement, & qu'ils ne fuſſent pas en néceſſité, ils n'avoient rien à ſouhaiter d'avantage.

La Religieuſe trouva ſon raiſonnement fort juſte, parce qu'il étoit ſelon ſon ſens & ſon inclination. Elle tomba d'accord de tout ce que voulut ſon amant, & trois mois s'étant écoulez dans cette intrigue, ſans qu'il ſe paſſât rien entr'eux qui ne fût conforme à l'honnêteté, quoi que la bienſéance n'y fut pas bien obſervée, la nouvelle Novice fit la malade, témoignant aprês qu'on lui eut demandé bien des fois ce qu'elle avoit, que ſon incommodité ne venoit que de ce qu'elle ne pouvoit pàs ſouffrir l'auſtérité de ce Couvent. Les Meres diſcrettes furent fort

fort fâchées de l'entendre parler de la sorte, voyant que les vingt mille francs sur lesquels elles avoient compté leur alloient échaper, mais n'y ayant point de remede, elles furent obligées de lui rendre ses habits du monde, & de lui donner son congé. Elle fut en même tems à la doüanne reprendre son argent, & l'ayant donné à des Banquiers, elle en tira de bonnes lettres de change sur l'Italie, où elle avoit resolu d'aller établir sa demeure d'abord qu'elle auroit sa Maîtresse entre les mains. Ayant ainsi donné ordre à tout selon qu'elle en étoit convenuë avec elle, la veille du jour qu'elles avoient pris pour executer leur complot étant arrivé, la Religieuse d'éterra une de ses sœurs qui avoit été enterrée tout nouvellement, l'apporta dans sa chambre, la mit dans son lit, y mit le feu & passa en même tems dans le Jardin du Couvent, son amant y avoit planté sur les murailles une échelle de corde à un certain endroit qu'il lui avoit indiqué. Il l'attendoit de l'autre côté avec un carosse, & s'étant mis tous deux dedans, pendant que toute la Communauté étoit en rumeur pour le feu qui commençoit à faire de grands ravages dans le couvent, ils arrivérent dans un Logis que cèt amant avoit à sa devotion.

Ces pauvres Religieuses eurent bien de la peine à éteindre la flamme qui leur faisoit craindre l'embrasement de toute leur maison ; mais enfin en étant venuës à bout, quoi que ce ne fût pas sans dommage, elles accoururent tout aussi-tôt à la chambre de celle où le feu avoit commencé, elles en étoient bien en peine, parce qu'elles ne la voyoient point, & elles ne faisoient nulle difficulté qu'elle n'eût peri dans cèt embrasement. Leur soupçon se changea en certitude d'abord qu'elles arrivérent parmi les ruines de cette chambre, le corps mort dont il y avoit encore quelques restes qui avoient été épargnez du feu ne leur laissérent aucun lieu de douter que ce ne fût celui de la personne qu'elles cherchoient. Grandes lamentations de tous côtez, les unes recitérent ses loüanges pour montrer comment on ne la pouvoit assez pleurer; d'autres qui étoient bien aussi interessées que pitoyables en la plaignant plaignirent aussi le dommage que souffroit leur Maison, pendant que d'autres firent d'autres reflexions pareilles ou approchantes de celles-là : mais enfin parmi tant de discours inutiles il n'y en eut pas une qui devinât ce qui étoit arrivé, pas une méme ne s'en doutât, mais ce qu'elles dirent de plus

plus vraiſemblable fut que quand ſes parens ſauroient ſa malheureuſe deſtinée, ils auroient bien des reproches à ſe faire de l'avoir obligée malgré elle à ſe renfermer dans leur Couvent.

Ces deux amans paſſérent cependant en Italie comme ils l'avoient projetté. Ils s'y mariérent en arrivant, après avoir trouvé un Prêtre aſſez facile, ou peut-être aſſez intereſſé, pour relever la fille de ſes vœux, ſans avoir recours à d'autre autorité que la ſienne. Ce nouveau marié ſe jetta dans le négoce, & y réüſſit ſi bien que dans une vingtaine d'années il y amaſſa beaucoup de bien. Il eut pluſieurs enfans pendant ce tems-là, mais enfin étant venu à mourir, qu'il n'avoit encore que quarante cinq ans, la Religieuſe, qui étoit à peu près de même âge, & qui nonobſtant la tendreſſe & la bonne fortune de ſon mari, avoit toûjours été bourelée des remords de ſa conſcience, reſolut de s'en aller à Rome pour y demander au Pape l'abſolution de ce qu'elle avoit fait. Le Pape ne la lui voulut point donner qu'elle ne lui promit de retourner à ſon Couvent. Elle s'y determina avec bien de la peine, par l'amitié qu'elle avoit pour ſes enfans; mais enfin le repos de ſa conſcience lui étant plus cher que tout le reſte, el-

le passa par dessus toutes les considerations qui la pouvoient arrêter, elle promit à Sa Sainteté tout ce qu'elle vouloit, & s'en étant retournée en France par la mer avec toute sa famille qu'elle avoit menée à Rome avec elle, pour tâcher d'exciter le Pape à en avoir compassion, elle fit ce trajet en peu de jours. Quand elle fut arrivée à Marseille, elle prit la route de Paris, sans dire à personne ni qui elle étoit ni ce qu'elle y alloit faire. Elle se logea au Faubourg St. Germain où elle demeura encore quelque tems *incognitò*, pour prendre des mesures sur sa famille avant que de retourner dans son Couvent. Elle ne voulut pas néanmoins, quoi qu'elle eût fait ses affaires, y aller qu'elle ne fût assurée que les Religieuses en useroient bien avec elle. Elle savoit qu'il y avoit une peine terrible pour celles qui sautoient par dessus les murailles d'un Couvent, comme elle avoit fait. Ainsi afin de n'y être pas exposée, elle leur fit offrir vingt mille francs si elles vouloient lui pardonner. Les Religieuses ouvrirent les yeux à cette somme qu'elles regardoient comme un present qui leur étoit envoyé du Ciel. Elles furent pourtant bien surprises quand elles apprirent la résurrection de cette femme, & l'ayant annoncée à ses parens

rens ceux-ci ne ſurent s'ils devoient venir s'en rejouïr avec elle, ou lui témoigner quelque reſſentiment d'avoir été courir le monde avec une perſonne qui étoit cauſe qu'ils l'avoient faite Religieuſe, en depit qu'elle en eût eu. Comme il y a bien à dire que tout le monde ſoit d'un même ſentiment, il y en eut qui tinrent leur colere, & qui ne voulurent pas la venir voir, d'autres qui n'y prirent pas garde de ſi près. Mais ils ſe réunirent bien-tôt tous enſemble, pour vouloir avoir le bien qu'elle avoit apporté d'Italie, & qu'ils prétendoient qu'elle ne pouvoit avoir donné à ſes enfans. Elle l'avoit mis entre les mains d'une perſonne de confiance pour le partager entr'eux quand ils ſe marieroient ou qu'ils prendroient quelque autre établiſſement. Cependant ils ne furent pas les ſeuls qui eurent ſi bon appetit, les parens du deffunt ſe remuerent auſſi de leur côté, quand ils apprirent ce qui ſe paſſoit. Les uns & les autres intentérent procès contre ces enfans qu'ils prétendoient faire déclarer bâtards, & enfin voila cette Scene ſi extraordinaire, & qui me le paroit tant effectivement que je ne l'euſſe jamais voulu rapporter ici, ſans toutes les précautions que j'ai priſes. De ſavoir ce qui ſera jugé là-deſſus

par la justice, c'est ce qu'il n'est pas bien difficile de deviner. Ce n'est pourtant pas une chose si prête à se faire, les Juges ne se pressent pas tant que l'on diroit bien de juger quand les parties ont de quoi payer grassement. Ils croiroient que ce seroit déroger à leur bonnes coûtumes qui ne leur permettent pas d'expédier si promtement quand ils trouvent à grapiller.

La Cour étant à Marli environ ce tems là, & le Comte de Chamilly ayant été nommé pour y aller, on vint à y parler de guerre, & quelque jeunesse qui étoit là s'en étant mêlée comme les autres, le Roi dit tout bas au Comte de Grammont, qu'en dites vous Comte, & vous semble-t-il qu'ils en raisonnent comme il faut. Le Comte de Grammont qui dit assez librement, & même assez plaisemment tout ce qu'il pense, & qui d'ailleurs étoit bien aise de faire plaisir au Comte de Chamilly, que l'on négligeoit assez depuis quelque tems, répondit en même tems tout haut à Sa Majesté, que le raisonnement de cette jeunesse ne devoit pas sembler étrange à Sa Majesté, puis que si on demandoit à tous ces gens là s'il y avoit jamais eu un siege de Graves ils n'en pouroient rien dire

ni

ni encore moins ce qui s'y étoit paſſé, ni qui avoit deffendu cette place. Le Roi vit bien à quelle intention il diſoit cela, & que c'étoit comme pour lui faire reproche de ce qu'après une ſi belle deffenſe, ce Comte n'avoit pas été récompenſé comme beaucoup d'autres, qui pourtant n'en ont jamais tant fait que lui. Mais il n'eſt pas fort extraordinaire qu'après une action comme celle-là, il ſoit demeuré en ſi beau chemin. Ce n'eſt pas tout que d'être brave homme, & que d'avoir de la tête, quand on veut faire fortune il faut auſſi avoir l'eſprit flexible pour les Miniſtres. Le Marquis de Louvois étoit un étrange homme là-deſſus, & quoi qu'il eût en grande recommandation le bien & l'avantage de l'Etat, ce qu'on ne lui ſauroit reprocher, il vouloit néanmoins pour avancer quelqu'un, qu'on fût non ſeulement bon ſerviteur du Roi, mais encore le ſien, ſans cela il n'y avoit rien à faire, & il tenoit pour maxime que qui n'étoit pas ami du Miniſtre ne le pouvoit jamais être du Maître. Je ne dis pas qu'il eût raiſon ni qu'il eût tort, par ce qu'il y a beaucoup de choſes à dire pour & contre. Quoi qu'il en ſoit, Sa Majeſté, qui eſt le Prince du monde le plus honnête & le plus prudent,

prit ſujet de là de dire tout ce qui ſe pouvoit à l'avantage de Mr. de Chamilly. Ainſi ceux qui n'avoient jamais ouï parler du ſiége de Graves, comme le prétendoit le Comte de Grammont, n'eurent qu'à ouvrir les oreilles pour ſavoir tout ce qui s'y étoit paſſé.

Cependant les Eſpagnols voyant les préparatifs que le Roi faiſoit en Prevence, & en étant allarmez, en firent parler tout de nouveau aux Anglois & aux Hollandois, afin qu'ils envoyaſſent une flotte dans la Mediterrannée pour oppoſer à celle que le Roi équipoit. Ces deux nations qui étoient auſſi laſſes de la guerre que le pouvoit être Sa Majeſté Très-Chrêtienne, & qui ne voyoient point qu'il leur pût jamais revenir d'avantage de la continuer, les payérent toûjours de belles paroles, ſans ſe mettre beaucoup en peine de les accomplir. Elles jugérent à propos de laiſſer faire à la France tout ce qu'elle pouroit de ce côté-là, afin que la Maiſon d'Autriche en fût plus traitable, & qu'elle ne s'oppoſât plus comme elle faiſoit à un bien dont toute l'Europe avoit beſoin également. Le Pape avoit tâché inutilement d'y porter cette Maiſon, tant elle étoit perſuadée que la France ſuccomberoit à la longue à

la

la quantité d'ennemis qui s'étoient déclarez contr'elle. La deffection du Duc de Savoye ne lui faisoit point encore changer de sentiment, quoi que néanmoins cela donnât beaucoup de relâche à cette Couronne. Le Pape n'avoit pû offrir sa Médiation pour terminer leur querelle, à cause qu'une grande partie des Puissances liguées étoient d'une autre Religion que lui. Enfin la Suéde avoit fait ce qu'il ne pouvoit faire. Il avoit fait convenir les parties de le recevoir pour Médiateur de leurs differens. Le Château de Ryswik avoit été nommé pour le lieu du Congrez comme il a été dit ci-devant, nonobstant que l'Empereur s'y fût opposé sous differens prétextes. L'on tâchoit là d'ajuster les choses à l'amiable, ce qui étoit pourtant bien difficile, veu les demandes éxorbitantes que faisoit la Maison d'Autriche. Elle continuoit toûjours de ne pas prétendre moins que la restitution de tout ce qu'elle avoit perdu depuis le Traité des Pirennées, & quoi qu'il y en eût eu deux autres depuis, savoir celui d'Aix la Chapelle, & celui de Nimegue, elle soutenoit qu'ils devoient être comptez pour rien. Elle disoit qu'elle ne les avoit faits que par une force majeure qui l'y avoit obligée pour

éviter la ruine entiére de ses Etats. Le Duc de Lorrainne intervenoit de son côté qui demandoit la restitution des siens, sans être tenu aux conditions dont on étoit tombé d'accord par le traité de Nimegue, & qui avoient paru si insupportables à son pere qu'il avoit mieux aimé n'y jamais rentrer que de les recevoir à ce prix là. Quantité d'autres Princes venoient aussi à la traverse, qui demandoient au Roi qu'il leur fit raison sur quantité de Places ou de Villages qu'ils prétendoient qu'il leur avoit envahis, tellement que l'on eût dit que Sa Majesté Très-Chrêtienne étoit devenuë comme cèt oiseau de la fable, à qui tous les autres oiseaux ses ennnemis vouloient arracher une plume.

Ce cahos eût été assez difficile à débroüiller, sans la misere commune, qui fit resoudre les Anglois & les Hollandois à y aporter toute la facilité qu'ils pouroient, sans cela c'eût été le nœud gordien où il eût fallu employer plûtôt l'épée que l'addresse. Mais comme ces deux Puissances étoient à proprement parler l'ame de tous les Alliez, & qu'ils n'avoient point d'autre mouvement que celui qu'elles leur donnoient, elles demandérent aux Plenipotentiaires que Sa Majesté Très-Chrêtien-

ne avoit à Ryſwick, ſi elle étoit reſoluë de ſatisfaire aux Preliminaires dont Callieres étoit convenu de ſa part; que ſans cela il ſeroit inutile de s'aſſembler d'avantage, mais que ſi ce qu'il avoit promis étoit promis de bonne foi, on tâcheroit de ſurmonter toutes les autres difficultez. Ces preliminaires n'étoient pas peu de choſe, puis que c'étoit la reſtitution de deux Provinces toutes entiéres, & celle d'une place qui valloit toute ſeule, pour ainſi dire, plus que tout le reſte enſemble. Ces deux Puiſſances avoient peur que Callieres ne ſe fût avancé de lui même à leur faire ces belles promeſſes, pour pénétrer d'ailleurs dans leurs prétentions; mais ſes Collegues leur ayant confirmé que l'intention du Roi étoit telle, on commença à mettre la main d'une telle maniére à ce Traité, qu'il fut aiſé de voir que de part & d'autre on n'avoit pas envie de le laiſſer imparfait.

La Cour de France augmentoit cependant en ſujets par toutes les conquêtes qui avoient encore continué, pendant cette guerre, quoi qu'elle eût eu affaire à un ſi grand nombre d'ennemis qu'on croyoit qu'elle en dût être accablée. On ne voyoit à Verſailles que caroſſes, l'on arboroit des bourelets comme en portent les Electeurs

de l'Empire, & cela étoit tellement venu à la mode qu'il y avoit jusques à des François qui en mettoient au leur. On s'en mocquoit pourtant un peu parmi les honnêtes gens, & l'on ne voyoit pas pour quoi l'on s'empressoit tant de vouloir suivre l'usage de l'Empire, puis que si le Roi y avoit prétendu autrefois, il en étoit maintenant si éloigné, qu'il n'y avoit plus d'apparenee pour lui d'y parvenir. Il y avoit cependant parmi ces porteurs de bourelets, des gens qui le portoient à juste titre, & un de ceux là, savoir le Comte d'Egmont, s'étant marié à Mademoiselle de Conac, niece de l'Archevêque d'Aix, le Roi accorda les honneurs du Louvre à cette Dame. Ils lui étoient dûs avec beaucoup de raison, puis que son mari descendoit en ligne directe des Ducs de Gueldres; aussi fit-elle beaucoup de jalouses d'avoir épousé un personne de si grande condition. La Marêchale d'Estrées n'en pût même retenir sa langue, lors qu'elle étoit un jour à diner chez Mr. de Pontchartrain: elle dit, sans prendre garde s'il n'y avoit personne qui prit interêt à son discours, qu'elle s'étonnoit que ce Comte eût épousé une fille comme Mademoiselle de Conac. Le Chevalier d'Obtere Gouverneur de Couilloure y étoit. Il n'étoit que l'oncle

de

de la nouvelle mariée ; ainſi ne pouvant ſouffrir un diſcours comme celui là, ſans en être toute émû, il dit à celui qui étoit à côté de lui, que c'étoit bien à la fille de Morin le Juif, de parler d'une perſonne de la qualité de ſa niéce ; qu'il avoüoit qu'elle ſe devoit tenir honnorée de l'Alliance qu'elle avoit faite auſſi bien que toute ſa parenté ; mais que quelque honneur qu'il y eût pour tous tant qu'ils étoient, il étoit encore bien moindre que celui qui étoit revenu aux Morins quand ils s'étoient mêlés avec le ſang des Etrées ; qu'il y avoit moins de diſtance des Egmonts aux Conac, qu'il n'y en avoit des Etrées à des bourgeois de la Ville de Tours. Chacun ſe douta bien que ce Chevalier tenoit quelque diſcours comme celui là, après ce que la Marêchale avoit dit, & comme la Compagnie s'imaginoit que ce qu'elle en avoit fait, n'étoit que parce qu'elle ne ſavoit pas apparemment ce que ce Chevalier lui étoit, on lui adreſſa la parole, en lui parlant de la nouvelle mariée, afin que la Marêchalle ne fit pas quelque nouvelle beveuë. Elle reconnut bien alors la faute qu'elle avoit faite, & que c'étoit une ſecrette correction qu'on lui faiſoit ; mais ſoit qu'elle l'eût faite ſans ſçavoir qui il étoit, ou que c'eût été ſans réflexion, elle ne lui en fit nulle honnêteté.

Le Carême vint bien-tôt après, & un certain Pere Seraphin, Gardien des Capucins de Meudon, ayant été choisi pour Précher le Carême devant le Roi, s'en acquitta avec tant de liberté, que l'on crût que la Chaire lui seroit interdite; mais Sa Majesté qui étoit dans la devotion, & qui par un principe de Christianisme se relâchoit, à ce qu'on prétendoit, en faveur de la paix, de quantité de choses qu'il eût voulu conserver dans un autre tems à la pointe de l'épée, Sa Majesté, dis-je, qui aimoit les gens de bien, bien loin de s'en scandaliser, lui témoigna que ses Sermons étoient de son goût; & qu'il n'avoit qu'à les continuer sur le même ton. Ce Prince n'en perdit pas un, & voyant que le Duc de la Rochefoucaut n'y venoit point, il lui en demanda la raison. Le Duc lui répondit que c'étoit qu'il n'avoit point de banc à l'Eglise, & comme l'Evêque d'Orleans, premier Aumonier, étoit absent, le Roi lui donna celui que ce Prelat occupoit d'ordinaire. Il n'étoit pas allé bien loin. Il n'étoit allé qu'à son Evêché qui n'est qu'à deux petites journées de Paris, & en étant bientôt revenu, il voulut ravoir son banc. Le Duc ne voulut pas le lui rendre, & prétendoit que ne l'ayant jamais eu, que parce qu'il s'en étoit emparé par droit de bienséan-

ce

ce, il l'en excluoit maintenant que le Roi le lui avoit donné. Ce demêlé ne fit pas moins de bruit que le Lutrin dont nous parle Boileau. Leurs amis tant de part que d'autre se rangérent auprès d'eux pour les soûtenir dans leurs prétentions. Enfin s'ils eussent osé se donner bataille pour voir à qui le banc demeureroit, ils l'eussent fait de tout leur cœur; mais se contentant de se faire voir l'un à l'autre, qu'ils avoient du sang aux ongles, il reduisirent toute leur colére à solliciter le Roi puissamment de leur adjuger gain de cause, à l'éxclusion de leur partie. Le Roi se déclara pour le Duc, ce qui fâcha si fort ce Prelat, qu'il s'en retourna de dépit dans son Diocese. Il emmena même l'Abbé de Coaislin avec lui, qui étoit fils de son frere, comme s'il l'eût voulu faire entrer dans son ressentiment. Cèt Abbé avoit déja la survivance de sa charge de premier Aumonier, & étant d'ailleurs sur les rangs pour avoir un des premiers Evêchez qui se présenteroient, son oncle d'un autre côté n'avoit pas trop de lieu de se plaindre de la Cour. Le Roi, après la mort de Mr. de Chanvallon Archevêque de Paris, lui avoit donné sa Nomination pour le chapeau de Cardinal, dont il avoit gratiffié auparavant cèt Archevêque. Ainsi l'on trou-

va qu'il y avoit autant d'imprudence à l'un qu'à l'autre, de témoigner tant de passion pour si peu de chose.

Le Duc de Coaiſlin ſon frere eut un autre chagrin en même tems, qui parut bien mieux fondé que le leur. On lui arrêta ſon caroſſe pour ſes debtes, ce que Mr. l'Avocat Maître des Requêtes, & Raporteur du Point d'honneur devant Mrs. les Marêchaux de France, prétendoit néanmoins qui ne ſe dût pas faire, attendu leur dignité. Il avoit fait rage là-deſſus il y avoit quelques années, en faveur du Duc de Ventadour, à qui l'on avoit fait le même affront; mais comme il s'en falloit bien qu'il n'eût ni l'eſprit ni le credit de Mr. de Pomponne ſon beau frere, après avoir été tondu dans la deffenſe qu'il avoit entrepriſe de ce dernier Duc, il n'oſa s'expoſer à vouloir deffendre le premier. Il étoit même ſur le point de quitter l'emploi qu'il avoit devant Mrs. les Marêchaux de France, ce qui le rendoit plus circonſpect à ne ſe point faire de nouvelles affaires, de-peur de finir comme il avoit commencé.

Quoi que ce fût quelque choſe d'affligeant pour un Duc, que d'avoir ainſi été obligé de s'en retourner à pied, il arriva encore environ le même tems une plus grande

mor-

mortiffication à la Duchesse de Sulli. La Princesse de Furstemberg, à qui elle devoit une rente, envoya jusques chez elle pour saisir son lit & ses tapisseries. Il ne lui étoit pourtant dû que trois années d'arrerages de cette rente, & la Duchesse qui lui en devoit treize à la mort de son mari, lui en avoit déja payé dix depuis qu'elle étoit veuve; mais comme il y avoit de la pique entr'elles, & que la créanciere accusoit la debitrice d'avoir fait quelque Médisance d'elle, lors que son mari avoit été blessé à la chasse, elle ne voulut pas manquer cette occasion pour la faire repentir de son coup de langue. On parla au Roi de ces deux affaires, pour le pressentir s'il vouloit affranchir les Ducs de ces sortes de procedures, & les reduire à leurs immeubles. Mais la réponse qu'il y fit ne fut pas favorable à ceux qui lui en parlérent. Il leur répliqua, qu'il falloit que chacun eût soin de payer ses debtes, & que quoi qu'il n'approuvât pas de certains procedez, c'étoit assez que la justice les autorisât pour n'y pas toucher.

La faveur de la Duchesse du Lude opera cependant quelque chose de bon pour la Duchesse de Verneuil sa mere. Le Roi lui donna douze mille francs de pension, qu'elle fût prête néanmoins de refuser, parce qu'elle trou-

trouvoit qu'elle étoit bien modique pour une perſonne comme elle. En effet comme elle avoit l'honneur d'être veuve d'un oncle du Roi, il lui ſembloit, que quoique ce ne fût que du côté gauche que lui venoit cèt avantage, elle devoit être traitée comme les Princeſſes du Sang. Sa Majeſté ne leur en donnoit jamais moins que vingt, & elle craignoit qu'il n'y allât du ſien à recevoir ſi peu de choſe, en comparaiſon de ce que d'autres recevoient, qui n'étoient pas comparables à elle. En effet le Comte de Brancas en avoit en une de quatorze mille francs, tant qu'il avoit vêcu, & le Roi l'avoit même fait paſſer après ſa mort à la Princeſſe d'Harcourt ſa fille ainée. Quantité d'autres perſonnes en avoient encore qui étoient plus fortes que celle-là, ainſi cela lui tenant ſur le cœur, elle dit à ſa fille qu'elle étoit d'avis de la remettre entre les mains du Roi. La Ducheſſe du Lude qui ne trouvoit pas à propos qu'elle fit un ſi méchant uſage des premices de ſa faveur, l'en diſſuada; la Ducheſſe s'étant laiſſée aller à ſuivre ſon conſeil, chacun trouva qu'elle avoit bien fait, parce que c'étoit à Sa Majeſté à lui faire la loi, & non pas à elle de la lui faire.

Le fils unique du Marquis de Gordes fit preſenter alors un placet au Roi qui donna bien

bien autant d'inquietude au Marquis de Rodes, que les goutes dont il étoit tourmenté depuis plusieurs années lui faisoient de la peine. Celui-ci avoit épousé la sœur du Marquis qui n'étoit pas joüeur comme son pere; mais qui avoit l'esprit un peu plus leger. S'il n'eût été que joüeur l'Evêque le lui eût pardonné, parce qu'il n'eût fait que lui ressembler, mais le croyant un peu fou, il l'avoit fait enfermer dans un Couvent, sous ce prétexte. Ce pauvre reclus prétendoit que cèt Evêque avoit surpris en cela Sa Majesté, & qu'il n'y avoit qu'à le voir pour être bientôt persuadé du contraire; mais comme tous les fols ne croyent pas l'être, & que si on les prenoit à foi & à serment, ils affirmeroient qu'ils seroient encore plus sages que les autres, le Roi ne crût pas à propos de l'en croire sur sa parole. Il craignoit d'y être trompé comme il venoit de l'être à un autre espéce de cervelle creuse, qui avoit tant fait que de sortir de la Bastille où ses parens l'avoient fait enfermer pour le même sujet. C'étoit un Cadet de la Maison d'Usez, mais bien loin que la prison l'eût fait devenir sage, il ne fut pas plûtôt dehors qu'il mit le comble à sa folie, en se mariant aussi mal qu'il pouvoit faire. Il épousa une femme qui n'avoit ni bien, ni beauté, ni

jeu-

jeunesse, & qui par dessus tout cela étoit veuve d'un homme qui n'avoit jamais été gentilhomme, & qui le devint seulement à l'heure de sa mort. Car on lui fit la grace de lui couper le col en faveur de sa femme, qui appartenoit à des gens de considération, depeur que si on le traitoit selon ce qu'il étoit, on ne dit après cela, lors qu'on la verroit, que c'étoit là la femme d'un pendu. La folie de celui-ci ne s'arrêta pas encore là, il la fit voir chez le Roi, & chez Monsieur, où il fit revivre l'Angeli; quoi qu'il fût mort il y avoit déja bien long-tems. Cependant comme on prend souvent bien plus de plaisir aux fous qu'aux sages, chacun lui troubla encore la cervelle, en témoignant de prendre plaisir à toutes ses folies.

Il arriva alors à S. Cloud une grande querelle entre deux personnes de qualité, qui se dirent d'aussi grandes injures que si elles eussent été des habitantes de la halle. Leur sexe ne leur permettoit pas d'avoir recours aux armes pour la vuider, mais ayant toutes deux aussi bonne langue l'une que l'autre, elles s'en servirent à qui mieux mieux. L'une étoit la Princesse de Montauban, l'autre Madame de Grancei. Enfin étant lasses de s'injurier, ou peut-être n'ayant plus rien

à se

à se dire après avoir vomi tout ce qu'elles savoient l'une de l'autre, Madame de Grancei dit à son adversaire qu'elle voyoit la Mr. de.... & que si elle vouloit elles le feroient juge de leur different. La Princesse de Montauban lui répondit qu'elle y consentoit de tout son cœur, & l'ayant appellé à l'heure même, elles le priérent de leur dire qui avoit raison des deux. Il les écouta attentivement, mais après qu'elles eurent bien pris de la peine à lui conter leur chance, il leur répondit qu'il les renvoyoit hors de Cour & de procès. Elles lui demandérent en le grondant, ce que cela vouloit dire, & s'il prétendoit railler ainsi lors qu'elles lui parloient d'un grand serieux; mais la réponse qu'il leur fit les scandalisa encore plus que tout le reste. Il leur repliqua qu'il n'y avoit point d'autre jugement à rendre avec des personnes comme elles, & que de tout ce qu'elles disoient autant en emportoit le vent. Elles n'en purent jamais tirer d'autre raison, ce qui les fit resoudre de se raccommoder ensemble, sans y employer davantage le Ministére de personne. Celui-ci en fut ravi, & les trouvant toutes deux quelques jours après cela causant de bonne intelligence ensemble, je vous l'avois bien dit, leur dit-il, qu'il n'y avoit point d'autre jugement

que

que le mien à prononcer entre personnes comme vous : les femmes de vôtre humeur se querellent & se raccommodent tout aussi facilement l'un que l'autre, & à moins que leur different ne soit pour quelque amant, il ne faut pas craindre qu'elles en viennent jamais aux mains. Monsieur qui aime assez la nouveauté, eût peut-être jugé plûtôt en faveur de l'une que de l'autre, si elles l'eussent pris pour leur juge, quoi qu'il eût été touché autrefois des charmes de Madame de Grancei. Mais il ne s'en souvenoit plus guéres présentement. Il trouvoit que son visage fletri par les années qui s'étoient écoulées depuis, ne valloit pas les saillies de la Princesse de Montauban. Celle-ci le faisoit rire, quand même il n'en eût pas eu envie, & elle avoit herité cela de ses Ancestres qu'elle avoit une grande disposition pour le comique ; Car elle étoit fille du Comte de Nogent, sœur du Chevalier de Nogent qui vit encore, & dont le metier, depuis qu'il avoit quitté la guerre, étoit de faire rire le Marquis de Louvois. Ce Ministre ne faisoit guéres de voyages qu'il ne le menât avec lui dans sa chaise, cependant il n'étoit pas le seul qui aimât ainsi à se divertir par des fadaises, puisque Mr. Colbert à ses heures perduës avoit des gens tout exprés pour

pour l'entretenir de contes qui ressembloient assez à ceux de peau d'asne. C'est dommage qu'en ce tems-là Mesdames d'Aunoi, & de Marat ne s'avisassent de travailler à leurs Fées, il leur eût donné audience souvent. C'est ainsi que les plus grands hommes ont leur foible comme les autres; & rien ne nous marque tant la misere de la nature humaine.

Le plaisir que Monsieur trouvoit à la conversation de la Princesse de Montauban, fit qu'il entreprit de la faire aller à Marli. Car enfin n'y va pas qui veut, & c'est une chose qu'il faut briguer ni plus ni moins qu'une Prébende. Le Roi veut qu'on le lui demande à cor & à cri, comme une grace authentique, & c'en est toûjours une en effet que d'aller où va son Prince, & de paroître devant lui dans un endroit où la confusion ne regne pas, comme elle regne par tout ailleurs où le Roi se trouve. La demande que Monsieur en fit à Sa Maj. ne fut pas reçûë comme il l'esperoit, elle la lui refusa, & Monsieur ne se tenant pas battu pour être ainsi refusé persista tout de nouveau à lui demander la même chose, dans l'espérance qu'il l'obtiendroit à force de se rendre importun. Mais comme il vit que Sa Maj. le refusoit toûjours, il la pria du moins de lui en

dire la raiſon. Le Roi en avoit ſans doute quelque bonne, puiſqu'il n'etoit pas Prince à rien faire ſans ſujet; mais comme elles étoient peut-être deſobligeantes pour elle, il lui dit en riant qu'il lui demandoit là une choſe qu'il n'étoit pas reſolu de lui dire. Monſieur qui eſt très preſſant quand il s'y met une fois, voyant que le Roi ne lui avoit fait cette réponſe qu'en raillant, inſiſta plus que jamais à ce qu'il lui apprit la cauſe de ſon refus. Sa Majeſté pour ſe tirer de ſes mains lui répondit à la fin, que puiſqu'il le vouloit ſavoir abſolument elle ne feroit plus de difficulté de le lui dire. Qu'elle aimoit à voir de belles femmes, & que la Princeſſe de Montauban n'en étant pas du nombre, ſes yeux ne ſe pouvoient accoûtumer à la voir. Elle en étoit bien éloignée effectivement. Elle avoit un pied de blanc & de rouge ſur le viſage, elle étoit boſſuë naturellement & n'avoit trouvé le ſecret de cacher ſa boſſe que par un corps de fer dont elle ſe ſervoit; d'ailleurs comme elle n'étoit plus jeune, elle en étoit encore moins ſupportable; mais comme Mr. ne la trouvoit pas plus l'aide que quantité d'autres femmes, à qui le Roi accordoit le même honneur qu'il lui demandoit preſentement pour elle, il ſe mit à ſe recrier à cette objection. Il

demanda même à Sa Majesté, si elle n'étoit pas aussi belle que Mesdames telles & telles qu'elle menoit tous les jours avec elle, quand elle alloit dans ce château. Le Roi se prit à rire quand il lui vit prendre ainsi le change, & lui laissant enfiler un discours qui tendoit à lui persuader, que celles qu'il lui nommoit ne méritoient pas mieux qu'elle ces marques de distinction, elle n'y répondit rien encore, sinon ce qu'elle avoit déja fait la premiére fois.

Madame de Montauban qui vouloit aller à Versailles à quelque prix que ce fût, que voyant les peines qu'avoit pris Mr. lui avoient été si inutiles, chercha un autre Canal pour y mieux réüssir. Elle s'adressa à la Princesse d'Harcourt qui avoit le secret d'obtenir bien des choses qui étoient refusées à d'autres. Cinq cent écus firent son affaire, & elle eut ainsi l'honneur d'aller à Marly, honneur auquel elle aspiroit depuis long-tems & qui eût achevé de la rendre tout à fait folle, si elle ne l'eût obtenu. Le Roi ne fut point fâché de le lui avoir accordé; il la trouva de bonne humeur, & cette Dame qui ne savoit jamais ce que c'étoit que de faire maigre ni le Vendredi ni le Samedi, ne se fit pas là tirer l'oreille pour faire ce que faisoient les autres. En effet

comme elle ſe trouvoit en lieu où le Roi ne permettoit pas de manger de la viande, elle fit pour l'amour de lui, ou par la crainte de lui déplaire, ce que l'amour ni la crainte de Dieu n'avoient jamais été capables de gagner ſur elle. Comme il n'y avoit là perſonne qui ne ſût quelle avoit toûjours été ſa conduite là-deſſus, elle crut à propos de ſe diſculper envers ceux qui ſe ſcandaliſoient de la différence qu'elle faiſoit d'un homme à Dieu. Mais ce qu'elle en dit fut plus galant que juſtifiant pour eux. Elle ne ſut dire autre choſe, ſinon que tout ce qui ſe mangeoit là avoit un autre goût, que tout ce qui ſe mangeoit dans le monde, que les rayons qui ſortoient du Soleil de la France avoient tout un autre feu que ceux qui ſortoient du Soleil ordinaire, deſorte qu'il ſuffiſoit qu'ils euſſent luï ſur quelque choſe pour y faire trouver ce qui ne ſe trouvoit pas ailleurs.

Bien loin qu'un diſcours comme celui-là fit l'effet qu'elle penſoit, il arriva au contraire que ceux qui la condamnoient déja la condamnérent encore d'avantage. Ils jugérent, comme en effet c'étoit la vérité, qu'elle eût mieux fait de ne point chercher d'excuſe, que d'en trouver une comme celle-là. Ils ſoutinrent que c'étoit ajoû-

ter l'impieté à l'offenſe, que de donner plus de pouvoir à un homme qu'à Dieu, mais elle les laiſſa dire, & eût toûjours les rieurs de ſon côté. Car à la Cour auſſi bien qu'ailleurs, on ſe repaît ſouvent de bagatelles, & les plus ſages & les plus craignant Dieu n'y ſont pas toûjours les mieux venus. Cette verité parut bien dans un procès qu'elle eut quelques jours aprés avec ſon mari. Il vint tout ſeul à l'audiance, pendant qu'elle y vint ſuivie d'une infinité de perſonnes, chacun faiſant voir par là la difference qu'il faiſoit d'elle à lui. Elle prit ſujet de là de l'inſulter, comme ſi la ſolitude où il étoit eût été une marque qu'il la chicannoit de gayeté de cœur; mais il lui rendit bien ſon change, deſorte qu'elle eût bien voulu avoir encore au dedans de ſoi le fâcheux compliment qu'elle s'étoit attirée par là. On trouva ce qu'il lui dit merveilleux, particuliérement à lui qui n'étoit pas d'une race où depuis long-tems, il y ait trop d'eſprit; car il eſt fils du Duc de Montbaſon, que l'on a fait enfermer dans un Couvent pour ne pas avoir la cervelle trop bien timbrée, du moins c'eſt ce qu'on lui a fait accroire pour lui prendre ſon bien, quoi que pour en dire la verité, il faudroit bien bâtir un autre hoſpital que celui des petites

maiſons, ſi l'on prétendoit ſeulement y renfermer ceux qui ſont plus fous que lui de vingt quatre carats.

Comme la débauche régnoit toûjours parmi les Dames, & par conſéquent parmi les hommes, quoi que le Roi fit tous ſon poſſible pour faire rentrer chacun dans ſon devoir, les Comediens Italiens qui étoient en poſſeſſion depuis long-tems de jouër tout le monde, ſans y mettre ſeulement le moindre voile, prirent ſujet de là d'infecter leur Théâtre de tant d'ordures que l'on s'en plaignit au Roi de divers endroits. Cela ne lui plut pas, d'autant plus qu'il y avoit déja quelque tems qu'ils avoient annoncé qu'ils jouëroient bien-tôt une piéce qui ſembloit regarder une perſonne de diſtinction. Ainſi Sa Majeſté reſolut auſſi-tôt de les chaſſer de ſon Royaume; auſſi-bien ne ſe ſoucioit-elle plus de la Comedie, & s'il la faiſoit quelque fois repreſenter devant elle c'étoit plûtôt pour amuſer la jeuneſſe, ou pour mieux dire par politique que par aucun plaiſir qu'il y prit. En effet il eſt bon de donner quelque occupation aux eſprits, & l'on prétend même qu'il eſt loiſible de ſouffrir un petit mal pour en empêcher un plus grand. Cependant je doute fort que Mrs. de Port-Royal fuſſent

de

de cèt avis si on les en consultoit, & nous ne voyons pas parmi tout ce qu'il y a de Casuites qu'il puisse y avoir de raison valable pour nous induire jamais à faire du mal. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté n'eut pas plûtôt formé cette resolution, qu'elle commanda à Mr. d'Argenson d'aller lui même faire fermer leur Théâtre. Il y fut tout d'un coup, & devant qu'ils eussent le moindre vent de la foudre qui alloit tomber sur eux. Il s'y fit accompagner par quantité de Commissaires, non qu'il craignit aucune rebellion, mais parce que le Roi lui avoit commandé de faire la chose avec le plus d'éclat qu'il pouroit. Comme le scandale qu'ils avoient donné étoit public, Sa Majesté vouloit aussi que la punition le fût de même. Elle desiroit d'ailleurs que l'on mit le scellé sur toutes leurs loges; elle savoit que c'étoit là où ils tenoient leurs manuscrits, & elle ne vouloit pas que ceux qu'ils avoient annoncez lui échapassent. Ils furent bien surpris de ce traitement auquel ils étoient bien éloignez de s'attendre. Ils furent en Corps à Versailles pour se jetter aux pieds du Roi. Ils lui representérent que quand ils étoient venus en France; on les y avoit appellez. Cela étoit vrai, & ç'avoit été le Cardinal Mazarin, qui étoit lui mê-

me le plus grand Comedien du monde, & qui ayant peur apparemment d'oublier un mêtier qu'il avoit fait toute sa vie, vouloit qu'on lui en donnât de tems en tems quelque representation pour s'en mieux ressouvenir. Ils prétendoient conclure de là que puis qu'on les avoit fait venir dans le Royaume, & qu'ils avoient quitté leur patrie il n'y avoit pas de justice presentement de les en chasser. Mais le Roi voyant où ils en alloient venir, les prevint sans attendre qu'ils missent cette raison en avant. Il leur répondit qu'il convenoit que c'étoit pour plaire au Cardinal Mazarin qu'ils avoient entrepris ce voyage; mais que s'ils en vouloient dire la vérité ils n'avoient pas dequoi s'en repentir, qu'ils étoient venus à pied, & qu'ils avoient maintenant le moyen de s'en retourner en Carosse. Une réponse comme celle-là leur ayant fait connoître que son esprit étoit irrité, ils cherchérent quelque patron qui pût raccommoder leurs affaires; mais soit que chacun fût plus prêt de les accabler que de les sécourir, parce qu'ils n'avoient épargné personne sur leur Théâtre, ou que les Courtisans vissent bien que le Roi n'étoit pas disposé à leur faire grace, pas un ne voulut se charger de lui parler en leur faveur. Ils furent donc obli-

gez

gez de chercher un autre métier que le leur pour pouvoir subsister doresenavant, & leur Théâtre est toûjours demeuré fermé depuis jusques aujourd'hui.

L'Armée du Roi qui étoit en Flandres assiegea cependant la Ville d'Ath que Sa Majesté avoit renduë aux Espagnols par le Traité de Nimegue: le Comte de Rœux en étoit Gouverneur, & y avoit une assez bonne Garnison. Il y avoit entr'autres quantité de deserteurs François qui se jugeant perdus d'abord qu'on les reconnoîtroit, demandérent qu'on les chargeât de la deffense de la principale attaque. Ils vouloient apparemment se faire tous tuër plûtôt que de se rendre; mais le Comte de Rœux considerant qu'ils pouroient bien aussi livrer le poste qu'il leur confieroit pour obtenir leur pardon, bien loin de vouloir les mettre tous ensemble, comme ils demandoient à y être, les fit tout séparer les uns d'un côté & les autres d'un autre pour éviter ce qu'il apprehendoit. Il y avoit trois Maréchaux de France dans cette armée, savoir le Maréchal de Villeroi, le Maréchal de Boufflers & le Maréchal de Catinat, mais comme le dernier étoit plus habile sans comparaison que les deux autres, ce fut à lui à qui le Roi envoya ordre de faire le siege: Villeroi &

Boufflers firent tête en même tems au secours qui pouvoit venir, & que le Roi Guillaume sembloit assembler conjointement avec le Duc de Baviéres. Mais si ces deux Princes se rémuoient ainsi, ce n'étoit pas pour rien hasarder, parce qu'ils voyoient bien que cela leur seroit inutile. La paix qui se traitoit à Ryswik alloit toûjours de mieux en mieux, & comme ils savoient bien que le Roi seroit toûjours obligé de rendre cette place, ils ne crurent pas à propos de faire tuer un seul homme pour la sauver. Ils eussent pû aussi s'ils n'eussent pas voulu hazarder une bataille, faire le siege de Dinant, pendant que le Marêchal de Catinat feroit celui d'Ath, mais comme ils ne pouvoient faire ce coup là sans découvrir Bruxelles, qui avoit déja été bombardé, il y avoit quelque tems, & dont les Marêchaux de Villeroi & de Boufflers eussent pû faire le siege, pendant leur absence, comme, dis-je, ils ne pouvoient faire ce mouvement sans s'exposer à ce que je viens de dire, ils n'eurent garde de l'entreprendre: ils savoient d'ailleurs que la Ville d'Ath étoit du nombre de celles que les Plenipotentiaires de France offroient déja de rendre aux Alliez. Il leur eût donc été bien inutile d'y faire perir du monde, puisqu'ils étoient assurez de l'avoir sans coup ferir.

Ces

Ces raiſons qui étoient pertinentes pour ne les pas faire bouger de leur place, firent que s'ils décamperent de fois à autre, ce ne fut que pour aller chercher un Camp où leurs troupes trouvaſſent plus abondamment qu'où elles étoient tout ce qui leur étoit néceſſaire pour ſubſiſter. De cette maniére le Marêchal de Catinat ne trouva pas grande difficulté à ſon entrepriſe, parce que le Comte de Rœux de ſon côté étoit prévenu auſſi-bien que le Roi Guillaume, & le Duc de Baviéres, que le moins qu'il feroit tuer de monde feroit le mieux pour lui, & pour ſon Roi. Ainſi il ne fit preſque point tirer du tout, deſorte que l'on ne vit jamais de ſiege où les aſſiegez fiſſent moins de bruit: les François en furent tout étonnez, & ce Gouverneur s'étant rendu, dit en raillant aux ôtages, qu'on lui envoya pour faire la capitulation, qu'il falloit avoüer que les François n'étoient guéres bons ménagers, veu le beſoin que l'on diſoit qu'ils avoient d'argent; qu'ils avoient dépenſé je ne ſais combien de milliers de poudre devant cette place, & que cependant il parieroit cinq cent piſtoles s'ils vouloient contre un ſou, que devant qu'il fût quatre mois d'aujourd'hui, les Eſpagnols rentreroient dedans, ſans qu'il leur coutât ſeulement un grain de poudre.

Ces ôtages entendirent bien ce qu'il vouloit dire par là, & ne purent effectivement se tenir de condamner eux-mêmes leur folie. Ils avouërent en eux-mêmes qu'ils avoient eu tort de faire tuer tant de monde dans un endroit, sans en espérer aucun proffit. Ce n'est pas, pour en dire la vérité, qu'on y eût perdu personne de conséquence ni même autant de Soldats qu'ils disoient : s'ils en parloient de la sorte ce n'étoit que par rapport à l'inutilité de cette conquête, & parce que pour peu de gens qu'on y eût perdu, c'en étoit toûjours plus qu'il ne falloit, puisque leur sang ne devoit servir de rien.

Le Duc de Vendôme de son côté assiegea par mer & par terre la Ville de Barcelonne, quoi qu'il eût encore mandé au Roi qu'il n'étoit nullement en état de le faire, mais un ordre suprême l'y ayant engagé malgré lui, il se trouva ce que l'on n'avoit peut-être jamais veu, quand il eut investi la place, savoir qu'il n'avoit pas assez de troupes pour en faire la circonvallation. Ainsi il demeura toûjours aux assiegez un certain terrain libre par où il eurent communication avec le Viceroi de Catalogne, qui s'étoit mis en campagne pour les secourir. Le Duc de Vendôme pour suppléer au monde qui

lui

lui manquoit fit sortir des vaisseaux du Roi qui étoient devant la Ville tout ce qui y étoit en état de porter les armes. Cela le rendit un peu plus fort, mais enfin comme cela ne suffisoit pas pour achever sa circonvallation, il n'y eut personne qui ne crût qu'il s'étoit engagé là à une entreprise dont l'affront lui demeureroit. En effet, outre que les assiegez pouvoient entrer & sortir de la Ville, quand bon leur sembloit, ils étoient encore en si grand nombre qu'on pouvoit dire que c'étoit plûtôt une armée qu'une garnison. Ils étoient onze mille hommes, & la Reine d'Espagne, dans le dessein de conserver cette place à son neveu, l'avoit recommandée au Prince d'Armstad, qui après le Gouverneur y avoit le principal commandement. Il lui avoit promis d'y faire si bien son devoir, qu'elle en seroit contente, & pour lui tenir sa parole, il n'y avoit guéres de jour qu'il ne fit faire des sorties. Cela retardoit encore les travaux, & comme il n'y avoit pouce de terre qui ne fût disputé jusques au dernier soupir, il n'y eut personne qui ne crût que si les armes de France avoient receu quelque éclat de la prise d'Ath, elle ne fussent sur le point de se voir bien obscurcies par un événement tout different de celui qu'elle avoit eu devant cette place.

pour comble de malheur, on recevoir de fois à autre des couriers de Pologne, par lesquels on commençoit à craindre que l'Abbé de Polignac ne se fût venté mal à propos d'y faire déclarer Roi le Prince de Conti. Toutes les nouvelles que les particuliers recevoient de ce païs-là y étoient toutes opposées, & desesperoient des choses entiérement.

Cependant toutes ces nouvelles, tant de part que d'autre, ne disoient encore rien du Duc de Saxe, & l'Empereur avoit si bien couvert à son égard sa marche, que personne ne savoit encore rien de ce qui se passoit. On croyoit même toûjours que c'étoit le Prince Jaques qui étoit le concurrent du Prince de Conti, & le seul qu'il avoit à craindre: la même pensée régnoit en Pologne, & personne ne pensoit au Duc de Saxe que ceux qui étoient du secret. Cependant le Prince Jaques y étoit haï des grands & des petits, à cause du Roi son pere, qui depuis qu'il étoit monté sur le trône s'étoit plûtôt conduit envers ses sujets comme un particulier interessé, que comme un véritable Souverain. Il leur avoit vendu toutes les graces, dont les Rois ses prédécesseurs avoient toûjours accoûtumé de les gratiffier; ainsi quoi que ces peuples se fussent mis sur le pied depuis

plu-

plusieurs siecles, de n'aller point chercher de Roi dans une famille étrangére, quand ils en pouvoient trouver dans celle de leur Souverain, s'ils étoient si bien revenus de cela à son égard, qu'ils eussent plûtôt choisi le moindre d'entr'eux pour remplir cette place que de jetter les yeux sur quelqu'un de ses enfans. Ils avoient trop peur qu'ils ne lui ressemblassent, & que s'ils les mettoient sur le trône, ils n'achevassent de les sucer jusques aux os, comme il avoit toûjours fait.

Cette aversion qui étoit générale, fortifioit toûjours les espérances de l'Abbé de Polignac, quoi qu'il vît bien que quantité de Palatins ne vouloient pas se déclarer pour lui. Il attribuoit cela à leur avarice, & que ce n'étoit que pour lui tirer plus d'argent. Ils étoient ravis qu'il eût cette pensée, parce que tant qu'il ne découvriroit point le manege qu'ils tenoient, leurs affaires n'en pouvoient aller que mieux. Enfin cette affaire & celle de Barcelonne étoient les deux qui occupoient le plus la Cour de France, quand le Duc de Vendôme manda à Sa Majesté que s'il ne lui envoyoit du secours, il étoit bien à craindre qu'il ne l'eût engagé dans une entreprise dont il lui seroit impossible de jamais sortir à son honneur. Il lui

fit le détail de tout ce qui se passoit devant cette place, afin de lui en faire mieux connoître la nécessité, tellement que le Roi ne pouvant douter du besoin qu'il avoit de monde, fit marcher en ce païs-là toutes les troupes qu'il pût tirer de Provence, de la Guienne & du Languedoc. Ce nouveau renfort fit merveilles, quoi qu'il ne fût pas encore capable de fermer la circonvallation. Le Duc ne perdit point de tems pour se mettre en état d'attaquer les dehors de cette place, qu'il faisoit battre depuis quelque tems avec quantité de piéces de canon. Les Soldats s'y porterent avec beaucoup de valeur, & ayant emporté le chemin couvert, ils attaquérent ensuite un Bastion qui fut pris & repris jusques à deux fois. Un Colonel Irlandois nommé Dillon, qui étoit commandé pour l'une de ces attaques, y eût bien mal passé son tems, si ce n'est qu'il se faisoit aimer de son Regiment. Un Soldat qui en avoit deserté & qui étoit passé dans la Ville n'étoit alors qu'à quatre pas de lui, & l'eût tué s'il eût voulu; mais l'ayant reconnu entre les autres, *Dillon*, lui dit-il, *ressouviens toi qu'il ne tient qu'à moi de te tuër, mais que je n'en veux rien faire, parce que tu ne m'as jamais fait de mal. Cependant comme tu as à côté de toi un Officier qui est le boureau des Sol-*

Soldats, je vais l'empêcher qu'il ne lui arrive de ſa vie d'en maltraiter davantage. Il lui tira en même tems un coup de mouſquet dans le ventre, & le jetta roide mort ſur le carreau. Ce Baſtion ayant été ainſi tant diſputé de part & d'autre, il demeura à la fin au Duc de Vendôme, & y ayant fait élever une batterie, par le moyen de laquelle il foudroioit toute la Ville, il crut, comme il y avoit beaucoup d'apparence, qu'elle ne ſeroit pas encore long-tems aux ennemis. Il fit part au Roi de cette bonne nouvelle, & lui manda même que devant qu'il fût cinq ou ſix jours, il eſpéroit lui envoyer Chemeraut pour lui donner avis de la reddition de cette Pace. Chacun prit part à cette bonne nouvelle qui devoit remplir le Roi d'une grande joye. Ce courier fut fort bien receu; & en attendant qu'il en vint un autre pour achever de rendre Sa Majeſté contente, il n'y eut perſonne qui n'admirât la bonne fortune qui le faiſoit triompher d'une Place où il y avoit non ſeulement une ſi puiſſante garniſon, mais dont encore il avoit été abſolument impoſſible à ſon Général de fermer les paſſages. On attendit cependant de jour à autre l'arrivée de Chemeraut, & comme à chaque chaiſe de poſte qui arrivoit on croyoit que c'étoit lui, il en

vint

vint une qu'on crut venir de ce païs-là, parce qu'elle étoit bien crottée. Ce n'est pas que ce soit de là d'où viennent les crottes. Il y en a bien peu même en tout tems, puisqu'il y fait fort sec, & qu'il n'y pleut presque jamais, mais comme il tomboit beaucoup de pluye depuis quelques jours, & qu'elle pouvoit être crottée en chemin, le bruit se répandit aussi-tôt à Paris que Barcelonne étoit pris, & que le courier en étoit arrivé. C'étoit pourtant un plaisant courier que celui qui étoit venu dans cette chaise. C'étoit un Esturgeon que l'on avoit pêché en Normandie, & que l'on envoyoit à Monseigneur. On eut beau le dire à tout le monde, on ne le voulut pas croire, tant on étoit prevenu que c'étoit Chemeraut qui étoit venu. Cela obligea un Seigneur de la Cour, qui étoit à Paris, & à qui on en parloit sur ce ton là, de répondre à ces incredules qu'il étoit vrai que le courier étoit venu, mais qu'il lui étoit arrive un si grand malheur en chemin, qu'on n'avoit pû apprendre aucune particularité de cette prise; qu'il avoit rencontré des assassins qui l'avoient tué, & que le postillon l'avoit amené tout mort dans sa chaise; qu'on l'avoit foüillé, mais qu'il falloit bien qu'on lui eût pris son paquet, parce qu'on

ne

ne lui en avoit point trouvé. Ce diſcours donna lieu à une nouvelle toute auſſi vraye que la premiére. Comme elles volent dans un moment d'une bouche à l'autre ; tout Paris voulut le lendemain que Chemeraut eût été tué. Il ſe portoit pourtant le mieux du monde, & bien loin d'avoir ainſi envie de mourir, il n'y avoit rien qu'il ne fit pour avoir ſoin de ſon humanité. Auſſi étoit-il gros & gras comme quatre autres, & qui plus eſt, il ne l'étoit pas de rien, puis qu'il mangeoit ni plus ni moins qu'une douzaine.

Enfin tout cela n'étoit que conter en lair, & devant qu'on pût prendre cette place le Viceroi avoit reſolu d'en venir aux mains avec le Duc. Il avoit raſſemblé à cèt effet ce qu'on appelle en ce païs-là Soumettans ou Miquelets, & les ayant joints à quelques troupes réglées, qu'il avoit auprès de lui, il s'approcha du Duc de Vendôme. Comme les aſſiegeans tiroient leurs vivres de la Mer, & qu'il ne lui eût ſervi de rien de les leur vouloir couper par terre, ce ne fut pas auſſi à cela qu'il s'occupa. Ses vûës furent plus nobles que de s'amuſer ainſi à chicaner. Il prétendit décider tout d'un coup de toutes choſes par un combat, & ayant tenu Conſeil de guerre là-deſſus, il reſolut avec

les

les Officiers Généraux de ses troupes de marcher au Duc la nuit du lendemain. Il fit savoir en même tems sa resolution au Gouverneur de Barcelonne, afin que de son côté il fit une sortie si vigoureuse sur les Ennemis qu'ils se vissent pris de tous côtez. Le Duc sçût une demie heure après toutes les mesures qu'il prenoit contre lui ; ainsi étant plus aisé de s'en mettre à couvert, il marcha lui même à sa rencontre la veille qu'il devoit exécuter son dessein. Le Viceroi effectivement avoit déja séparé son Armée en deux, afin de le prendre plus à son avantage. Le Duc qui en avoit avis, & qu'il le trouveroit bien endormi dans son lit, nonobstant les lauriers dont il se repaissoit d'avance, lui donna la plus furieuse Camisade dont on eût ouï parler depuis long-tems. Il étoit dans son lit comme on le lui avoit dit, quand sa garde commença à être poussée, & comme elle ne fit point de résistance, & qu'elle lâcha le pied en même tems, le Duc l'y eût pris comme on le lui avoit fait espérer, si ce n'est qu'on le reveilla en sursaut. Le bruit qu'il entendit autour de sa tente où ses gens tout aussi surpris que lui, crioient que tout étoit perdu, fit qu'il ne voulut point de valet de Chambre pour s'habiller ; de crainte même de ne

pas

pas avoir le tems de mettre ses habits, il s'enfuit tout nud en chemise, croyant que ce qu'il pouvoit faire de mieux étoit de se sauver. La partie de son Armée qui étoit demeurée avec lui, fit presque la même chose, & à la reserve d'un petit nombre qui se mit en deffense il n'y eut presque personne qui ne suivit l'exemple de son Général. Le Duc fit beaucoup de prisonniers, & prit la cassette du Viceroi dans laquelle il y avoit vingt mille pistoles en espéces: ces Soldats firent aussi un grand butin, & ne manquant plus au Duc pour avoir une victoire achevée que d'apprendre que le détachement qu'il avoit envoyé contre le sien eût eu un semblable succèz que celui qu'il venoit d'avoir, il receut bien-tôt le contentement d'apprendre que tout s'y étoit passé selon son desir. Il sut que Mr. d'Usson qu'il avoit chargé de cette expedition s'en étoit fort bien acquitté, & qu'il s'en revenoit le joindre tout aussi glorieux qu'il le pouvoit être.

Le Gouverneur de Barcelonne fut bien surpris, aussi bien que le Prince d'Armstad, quand il apprit cette nouvelle. Le Duc ne la lui laissa pas ignorer long-tems, & il la lui envoya dire lui même, afin qu'il ne s'obstinât pas d'avantage à une deffense

inu-

inutile. Mais comme il lui paroissoit honteux avec huit mille hommes du moins, qu'il lui restoit encore de garnison, de se rendre à un Prince qui n'avoit pas eu seulement assez de Soldats pour l'investir entiérement, il tint encore quelques jours, plus pour remplir tous les devoirs de bravoure dont il avoit toûjours été extrémement jaloux, que pour aucune espérance qu'il eût de se pouvoir empêcher d'être pris. En effet il fit battre la chamade quelques jours après, prétendant qu'en rendant la Ville, il pouroit tenir bon dans le Château, qui étoit sur une montagne, & qui n'est pas mauvais. Mais il avoit attendu si tard à se rendre, que le Duc lui signiffia qu'il ne vouloit point le recevoir à composition, qu'il ne lui rendît le château aussi bien que la Ville. Il trouva cette condition un peu dure; mais comme c'est aux vaincus à recevoir la loi du vainqueur, il lui fallut bien en passer par là. Ce fut alors qu'on vit arriver Chemeraut à la Cour fait autrement qu'un esturgeon. Il apporta cette bonne nouvelle au Roi, ce qui rejoüit extrémement Sa Majesté, qui trouvoit que depuis que le Duc de Vendôme la lui avoit annoncée il s'étoit écoulé tant de tems, qu'il avoit lieu de craindre qu'il ne lui fut arrivé quel-

quelque revers de fortune. Chemeraut eut vingt-mille francs pour sa course & un brevet de Marêchal de Camp. Cependant le Roi n'ayant plus à trembler après cela se crut d'autant plus assuré de la paix, qu'outre que tout alloit bien aux conférences de Ryswik, il s'en étoit encore fait d'autres sur le même sujet, entre le Marêchal de Boufflers & le Comte de Portland. Après la prise d'Ath le Roi Guillaume qui savoit tirer avantage de tout, sachant que ce Comte avoit bien autant d'esprit que le Marêchal, avoit jugé à propos de le mettre aux mains avec lui. Il avoit voulu par là couper cours à bien des difficultez qui ne se pouvoient terminer qu'à la longue à Ryswik, à cause des formalitez que les Plenipotentiaires observoient les uns à l'egard des autres. Ce Comte avoit envoyé comme de son chef un trompette à ce Marêchal pour lui demander une entreveuë, sans lui specifier ce qu'il prétendoit y traiter. Le Marêchal avoit cru à propos, de l'avis des deux autres Marêchaux de France de la lui accorder, & étant convenus qu'ils seroient tous deux tout seuls, & que leur escorte seroit égale l'un à l'autre, le Comte lui fit la proposition de régler avec lui ce qui tiendroit trop de tems à régler à Ryswik. Le Marêchal

ne pouvant l'entreprendre ſans en avoir un ordre exprès de Sa Majeſté, il lui envoya un courier en même tems, pour apprendre ſa volonté. L'envie que le Roi avoit de la paix, fit qu'il approuva ce que le Comte propoſoit, ſans conſiderer peut-être qu'outre l'avantage qu'il auroit ſur le Marêchal par la ſupériorité de ſon eſprit, c'étoit le mettre en concurrence avec un Marêchal de France, honneur qui aſſurément ne lui devoit pas être indifferent. Il eſt vrai que comme le Roi Trés-Chrêtien de cadet de Picardie qu'étoit Boufflers l'avoit élevé à la dignité de Duc, de Marêchal de France, de Gouverneur de la plus importante Province de ſon Royaume, & enfin de Chevalier de ſes Ordres: le Roi Guillaume de même de ſimple Gentilhomme de Gueldres qu'étoit l'autre, l'avoit fait Comte & Pair d'Angleterre, & Chevalier de la Jaretiere; mais enfin il y avoit toûjours encore cette difference entr'eux que l'un commandoit une Armée & que l'autre n'en commandoit pas. D'ailleurs il y avoit encore cela à dire que Sa Majeſté Très-Chrêtienne n'avoit jamais voulu reconnoître le Roi Guillaume, & qu'ainſi le Comte ne paſſoit dans l'eſprit des François que pour le favori d'un Prince qu'ils ne reconnoiſſoient pas pour Roi.

Le

Le Roi Guillaume fut bien-aise que Sa Majesté Très-Chrêtienne n'eût point pris garde à tout cela, non qu'il fût en peine de se faire reconnoître par elle, aussi-bien qu'il avoit fait par les autres têtes Couronnées, mais parce qu'il reconnoissoit que les Anglois desiroient la paix avec autant de passion que pouvoient faire les François. Leur Commerce n'alloit plus, & ce qui est assez extraordinaire, c'est que le Roi Très-Chrêtien avoit tiré avantage de ce qui le devoit perdre vraisemblablement. Après avoir perdu je ne sais combien de vaisseaux à la Hogue, & n'être plus en état de tenir la Mer, il s'étoit érigé en Pirate, & avoit fait tant de prises, tant sur ces peuples que sur les Hollandois qu'ils en étoient desolez entiérement. Le nombre qu'on en raporte ne se peut concevoir, & quoi que j'en aye oüi parler à un des meilleurs Négocians d'Angleterre, & qui le devoit savoir aussi-bien que personne, je me garderai bien de le rapporter, depeur que l'on ne m'accuse de l'avoir cru trop légérement. En effet c'est une chose qui paroît d'abord si extraordinaire que l'esprit se revolte contr'elle, mais avec tout cela si l'on considere que ces deux Nations ne subsistent que par le Commerce,

merce, & que la Mer étant continuellement couverte de leurs Vaiſſeaux, les François pouvoient à toute heure, & même à tous momens, les attaquer avec avantage, puis qu'elles n'avoient pas toûjours des Convois pour les eſcorter, on trouvera bien-tôt comment il leur eſt arrivé de faire une ſi grande perte. Quoi qu'il en ſoit, le Roi Guillaume reconnoiſſant bien le beſoin qu'il avoit lui même de la paix pour n'être plus expoſé à rien de ſemblable, il donna ordre au Comte de Portland de lever toutes les difficultez qui pouvoient s'y oppoſer.

Le Roi Jaques paſſoit bien mal ſon tems parmi tout cela. Il avoit toûjours eſpéré, ſuivant la parole que le Roi lui avoit donnée, de ne jamais faire la paix qu'il ne fût rétabli, qu'il l'accompliroit tôt ou tard. Il avoit même d'autant plus de lieu de le croire, que le Roi s'en étoit expliqué hautement à la face de toute l'Europe. D'ailleurs ce malheureux Prince n'étoit privé de ſes Etats, que parce qu'il n'avoit jamais voulu ſe déclarer contre lui. Il en avoit été ſollicité pluſieurs fois devant que le Prince d'Orange eût été mis en ſa place, & s'il l'eût voulu faire il n'y eût eu aucune

Puiſ-

Puiſſance qui eût jamais conſenti qu'on l'eût inquieté. La choſe effectivement étoit de trop dangereuſe conſéquence pour elles mêmes ; mais ce Prince s'étant montré ferme dans l'Alliance ſecrette qu'il avoit contractée avec le Roi, tous les autres Princes s'étoient ſoulevez contre lui, parce qu'il ne vouloit pas concourir avec eux à les affranchir d'un pouvoir qui leur paroiſſoit trop formidable pour demeurer en repos. Le Roi Très-Chrêtien le ſavoit bien & ne manquoit pas auſſi de reconnoiſſance. Il avoit fait pour lui tout ce qu'il avoit pû, & après lui avoir donné retraitte & à la Reine ſa femme, il avoit toûjours fourni à ſon entretien. Quoi qu'il eût la guerre à ſoutenir contre la plus grande partie de l'Europe, il lui donnoit cinquante mille Loüis d'or tous les ans, ce qui étoit peu de choſe pour le Roi d'Angleterre, par raport à ce qu'il tiroit de ſes Etats, quand il en étoit encore le maître ; mais comme c'étoit toûjours beaucoup pour un Prince qui étoit obligé de trouver de quoi ſubvenir à l'entretien de quatre à cinq cent mille hommes qu'il étoit obligé de tenir ſur pied pour reſiſter au grand nombre d'ennemis que la grandeur de ſa puiſſance lui avoit attirez ſur les bras, il n'y

avoit point de doute que le Roi Jaques ne lui en dût être obligé. Cependant, pour en dire la verité, il n'avoit pas tenu même au Roi qu'il ne lui eût tenu sa parolle; mais ce Prince, faisant tous les jours la même faute que fit autrefois le Roi son frere, quand il fut cause lui même de la perte de la bataille de Dunbar, caressoit tellement les Ecossois qu'il mettoit obstacle lui même à son rétablissement. Il avoit pour Ministre un homme de cette Nation, & comme il y a eu de tout tems beaucoup de jalousie entre les Anglois & les Ecossois, la préférence qu'il donnoit à ceux-ci à sa Cour, alienoit de lui l'esprit de ceux-là. De là étoit venu que quantité d'entreprises qui avoient été formées à son avantage avoient toûjours échoué, & comme ce Prince avoit beaucoup plus de devotion que de tête, si les François ne pouvoient s'empêcher de plaindre sa destinée, ils ne pouvoient aussi s'empêcher de dire que s'il s'étoit bien voulu noyer par sa méchante conduite, il n'étoit pas juste qu'ils se laissassent entrainer dans le précipice avec lui. Au reste le Roi qui étoit beaucoup plus obligé à son Royaume, qu'à tout autre, ne s'étoit pû empêcher quelque fois de lui faire connoître qu'il agissoit lui même directe-

directement, au préjudice de ses interêts, en faisant beaucoup de choses qu'il faisoit. Tous ses véritables amis lui en avoient dit autant en diverses rencontres; desorte que pour satisfaire les uns & les autres, il fit semblant de disgracier son Ministre, qui étoit le Comte de Melfort, frere du Chancelier d'Ecosse. Il étoit haï non seulement dans sa Cour, mais encore des François qui avoient été en Irlande lors que le Roi Jaques y étoit passé. Ils prétendoient qu'il n'avoit tenu qu'à lui que les choses ne s'y fussent passées d'une autre maniére qu'elles n'avoient fait. Il y en avoit même qui ne feignoient point de l'accuser hautement d'avoir eu intelligence avec les ennemis, soutenant que sans cela, il ne se fût pas opposé comme il avoit fait à tout ce que Mr. Roses, Lieutenant Général des Armées du Roi Très-Chrêtien, avoit voulu entreprendre en ce Païs-là: & de fait si je pouvois sans une digression qui ne pouroit s'excuser, entreprendre de faire le reçit de tout cela, il ne me seroit pas difficile de faire voir que ce Ministre manqua du moins de conduite s'il ne manqua pas de fidelité. Car à Dieu ne plaise que je veuille dire, comme les autres, qu'il s'entendoit avec le Roi Guillaume; mais laissant à part toutes ces

choſes pour en revenir à mon ſujet, toutes ces bevûës obligeant le Roi Très-Chrêtien à concourir auſſi bien que le Roi Guillaume à lever toutes les difficultez qui ſe preſentoient à la paix, la premiére conférence du Marêchal de Boufflers avec le Comte de Portland, fut bien-tôt ſuivie de pluſieurs autres. Ils y convinrent de quantité de choſes qui euſſent tenu des années entiéres les Plenipotentiaires à Ryſwik devant que de les terminer. Cependant un jour qu'ils étoient allez tous deux à leur entrevûë, & qu'ils commençoient de part & d'autre à y mener des Officiers avec eux, le Comte de Portland ayant entendu une décharge de Canon & de mouſqueterie dans l'Armée de France, demanda au Maréchal ce que cela ſignifioit. Le Marêchal lui répondit que c'étoit en réjoüiſſance de la nouvelle que le Roi leur avoit envoyée de l'élection du Prince de Conti à la Couronne de Pologne. Cela étoit vrai, & l'Abbé de Polignac avoit dépêché un Courier en Cour pour l'avertir que le Prince avoit été proclamé Roi de ce païs-là, par le Cardinal Primat & par quelques Palatins qui étoient dans ſon parti. Mais cette nouvelle en renfermoit en même tems une autre, qui étoit que l'Elect. de
Saxe

Saxe avoit été proclamé de même en la même qualité par l'Evêque de Cujavie, & par tous ceux de la brigue de la Maison d'Autriche. Cela devoit être cause, au moins apparemment, qu'il ne falloit point tant se presser, aussi le Comte de Portland se prenant à rire en même tems, dit au Maréchal qu'il falloit avouër pour cela que les François étoient beaucoup plus vifs que toutes les autres Nations; qu'ils l'avoient déja fait paroître en mille rencontres, & qu'ils le montroient bien encore en celle-là où ils prévenoient les Alliez : que cependant comme il étoit toûjours tems de se réjouïr de ses avantages, ils avoient resolu d'attendre au soir ou au lendemain, pour témoigner la joye qu'ils avoient de ce que c'étoit l'Electeur de Saxe qui avoit eu cette Couronne & non pas le Prince de Conti.

Le Maréchal crût qu'il se moquoit de lui, de lui nommer un Protestant comme étoit ce Duc, lui qui savoit que pour parvenir à cette dignité, il falloit absolument être Catholique Romain : encore passe s'il lui eût nommé le Prince Jaques, cela eût fait toute une autre impression sur son esprit que ce qu'il venoit de lui dire; mais le Comte de Portland ne voulant pas le laisser en suspends d'avantage, ni qu'il se flattât

plus long-tems du ſuccez imaginaire de ſon parti, lui fit le denouëment de cette piece. Ce fut un étrange rabat-joye à toute l'Armée qui prenoit part à la gloire du Prince de Conti dont elle admiroit la valeur, ainſi quand le Marêchal lui fit part de ce qu'il venoit d'apprendre; elle eut peine à le croire: auſſi comme cette Nation ne ſauroit jamais s'imaginer ce qui eſt à ſon deſavantage, ſoit qu'elle préſume beaucoup de ſon mérite, ſoit que cela lui ſoit commun avec quantité d'autres, elle ne ſe tint pas encore bien battuë par là. Ce qui lui donna pourtant quelque ſoupçon c'eſt que la Cour garda un grand ſilence ſur cette affaire aprés cette réjoüiſſance, parce qu'elle en ſavoit mieux le fin que perſonne. La réjouïſſance qu'elle en avoit faite, n'étoit que parce qu'elle croyoit de ſes interêts de repaître les peuples que ſes affaires avoient bien réüſſi de ce côté-là, afin de les conſoler en quelque façon de l'argent qui y avoit été envoyé. Il leur en avoit coûté quelques Edits, & c'étoit bien le moins de leur laiſſer pendant un tems une eſpece de joye qui leur coûtoit ſi cher. Ils y étoient même d'autant plus ſenſibles qu'il n'y avoit perſonne qui n'eſtimât le Prince de Conti, ou pour mieux dire qui ne l'aimât. On l'aimoit

moit même jusques à l'adoration, tant il est vrai que la bonne renommée est capable de produire des effets merveilleux dans l'esprit de tous les peuples.

Je ne sais ce qu'il pensoit lui même de tout cela, & s'il croyoit que son élection fût aussi réelle qu'on tâchoit de le vouloir persuader aux autres. Mais s'il n'en témoignoit rien, les gens qui ne reçoivent pas les nouvelles comme le menu peuple, & qui se donnent la peine de les peser avant que d'y adjoûter foi, se donnoient la liberté d'en dire leur sentiment. Il n'y en avoit point qui ne sçût que quand même elle auroit été faite aussi avantageusement qu'on le vouloit faire accroire, elle ne se pouroit pas toûjours soûtenir sans coup ferir. Ils trouvoient même que dans la guerre qu'on seroit obligé d'entreprendre pour soûtenir son droit, il y auroit bien du desavantage. Ils savoient que le Duc de Saxe étoit puissant de lui même, & que les Princes qui l'appuyoient étant de plein pied au païs où elle se feroit, leurs troupes y arriveroient sans peine & sans peril, pendant que celles qui lui pouroient être envoyées de France seroient obligées de s'embarquer dans quelque port Maritime de la Flandres Françoise, & de passer dans le voisinage de certaines

Puissances auprès de qui l'on doutoit fort que le Roi fût assez bien pour espérer qu'elles préferassent ce Prince à son Concurrent.

Le Prince de Conti qui voyoit aussi bien qu'eux qu'il seroit obligé de dégainer s'il prétendoit soûtenir son élection, n'osa témoigner le chagrin qu'il avoit de se voir à la veille de quitter sa maîtresse qu'il aimoit bien autant que cette Couronne. Il ne l'avoit jamais briguée que pour plaire au Roi, qui le desiroit bien autant par rapport à ses interêts particuliers, que par l'amitié qu'il avoit pour lui. Cette espéce d'indifference étoit pourtant bien extraordinaire pour un Prince de son courage, & qui d'ailleurs étoit neveu du Prince de Condé. Car pour peu qu'il lui eût ressemblé, il eût fait toutes choses pour s'élever sur le trône, puis qu'un pareil dessein avoit porté celui-ci autrefois à exciter non seulement une guerre civile dans son païs, mais encore à se mettre lui même à la tête des ennemis capitaux de son Roi, & de sa patrie. Quelques jours se passerent sans qu'on entendît parler de rien, sinon que le Roi avoit salué le Prince & la Princesse de Conti comme Roi & Reine de Pologne. Tous les Grands leur rendirent aussi leurs respects par rapport à cette nouvelle dignité, & afin

afin qu'on ne fût point étonné si l'on ne le voyoit point partir pour aller recevoir sa Couronne, on publia qu'on attendoit des Ambassadeurs de Pologne qui le devoient venir chercher. Les plus credules se contentérent de cette nouvelle, comme si elle eût eu dequoi satisfaire leur esprit, pendant que les plus habiles se deffiérent plus que jamais de la validité de son élection. Ils convenoient bién que d'attendre ainsi des Ambassadeurs étoit une chose plus glorieuse, que de parrir sans les avoir veu arriver; mais ils disoient en même tems, comme c'étoit la vérité, que cela n'étoit bon que quand une Couronne n'étoit pas en dispute; parce qu'on pouvoit attendre tout autant qu'on vouloit, sans qu'il en pût arriver aucun danger; que cependant comme il n'en étoit pas de même quand elle étoit en compromis, bien loin qu'on dût observer cette formalité, on ne pouvoit jamais s'en dispenser assez tôt; qu'ainsi l'on devoit voler pour se rendre à la tête de son parti, parce que faute de l'assurer soi-même par sa présence, ou couroit risque souvent d'en voir débaucher plusieurs, & de les voir passer du côté de son Ennemi.

La France qui n'avoit pas perdu le souvenir que ce qui avoit allumé la Guerre

qu'elle avoit maintenant ſur les bras, & qui avoit penſé renverſer ſon trône, étoit de s'être brouillée mal à propos avec le Pape, crût que bien qu'en cette occaſion ſa Sainteté n'eût pas tant de pouvoir qu'elle avoit eu dans l'autre, elle ne devoit pas laiſſer de la ménager. Elle y travailla avec application, & comme il n'y avoit point de meilleur moyen d'y réüſſir que de lui rendre la converſion de l'Electeur de Saxe ſuſpecte, elle ne s'y épargna pas. La choſe étoit véritablement bien délicate, auſſi n'y avoit-il perſonne, qui pour peu qu'on voulût ſe dépouiller de paſſion, ne juge qu'il y avoit plus d'ambition que de Religion dans la déclaration qu'il avoit faite de ſa Catholicité. Quoi qu'il en ſoit, le Pape qui avoit interêt à bien examiner cette affaire, parce qu'il ne vouloit pas qu'un Prince Proteſtant mit cette Couronnne ſur ſa tête, en ayant eu la même opinion que tous les autres, il parut d'abord ſi oppoſé à Son Alteſſe Electorale qu'on ne crût pas qu'il pût-être jamais pour lui. Le Cardinal Primat lui envoya d'ailleurs un courier, pour lui aſſurer que tout étoit perdu pour la Religion Catholique, s'il ſouffroit que ſon élection prévalût à celle du Prince de Conti. Son interêt lui mettoit ces paroles à la bouche tout autant

que

que le zéle qu'il pouvoit avoir pour sa Religion, parce que l'Evêque de Cujavie avoit empieté sur les droits qui étoient attaches à sa dignité d'Archevêque de Gnesne, à qui appartenoit, à l'exclusion de tout autre, de proclamer celui qui étoit élû Roi.

Pendant que tout cela se passoit, & que tant d'une part que d'autre le Roi Trés-Chrêtien & le Duc de Saxe faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour réüssir dans leurs desseins, il arriva une grosse querelle dans une des principales familles de la Cour entre un mari & une femme. Elle ne vint point ni par jalousie, comme les querelles arrivent d'ordinaire, ni parce que lenrs humeurs fussent incompatibles, comme il y en a tant qui le sont; mais par une bisarre avanture. Ce fut parce que l'un aprouvoit une chose, & que l'autre la desaprouvoit. Il faut savoir qu'un Noble Venitien, non de ceux qui sont du Corps du Senat, mais de ceux qu'on appelle Nobles de terre ferme, ayant une femme qu'il aimoit tendrement, eut assez de complaisance pour elle pour faire, le voyage de France, auquel sa curiosité la portoit uniquement. Elle ne vint pas néanmoins pour voir le païs dont la beauté attire tant d'étrangers de toutes parts, mais parce qu'elle vouloit qu'on dit un jour qu'elle

avoit ressemblé à la Reine de Saba qui vint de si loin pour voir la gloire de Salomon. Elle avoit oui dire mille grandes choses de la personne du Roi & de son régne; & étant bien aise de voir de ses propres yeux si ce que l'on en disoit étoit conforme à la vérité, ou si ce n'étoit point par éxageration qu'on en parloit de la sorte; elle vint tout exprès à Versailles avec son mari. Il ne manquoit plus que cela à l'Histoire du Roi, & ceux qui y travaillent n'auront garde aussi de l'oublier. Quoi qu'il en soit, ce mari & cette femme ayant paru à la Cour sans s'arrêter seulement une demi journée à Paris, Mr. Bontems Gouverneur de ce Château voulut savoir qui ils étoient, car comme il a ordre du Roi de prendre garde à tous les visages inconnus qui y arrivent: il trouvoit qu'il y alloit de son devoir à prendre cette précaution, ce qui lui fit demander aussi d'où ils venoient, & ce qui les amenoit là. Il se crût même d'autant plus obligé à leur faire toutes ces demandes qu'on lui rapporta que leur équipage étoit un vrai équipage de Bohéme, aussi avoit-il attiré les regards des gens raisonnables, aussi bien que des petits enfans. Ceux qui leur firent cette demande qu'ils trouvérent étrange, par raport à la liberté qui régne dans leur

païs,

païs; leur ayant dit de quelle part c'étoit, & qu'il ne falloit pas qu'ils s'en étonnassent, parce que l'on en usoit ainsi avec tous ceux qu'on ne connoissoit pas, le Noble Venitien voulut aller dire lui méme à Mr. Bontems, le sujet de leur voyage. Mr. Bontems fut fort surpris quand il lui apprit sa complaisance; & en ayant parlé au Roi il eut ordre de les amener tous deux à son dîner. On leur donna la meilleure place, afin qu'ils pussent regarder le Roi de tous leurs yeux, pour se récompenser de l'argent qui leur en coutoit. Je ne sais ce qu'ils pensérent dans leur âme, & s'ils dirent ce que la Reine de Saba dit en voyant Salomon. *Ce que j'avois oüi dire de vôtre gloire est encore au dessous de ce que j'en vois moi même.* Au reste tous les Courtisans qui étoient avertis, aussi bien que le Roi, du sujet qui les amenoit de si loin, ne leur firent point ce qu'un d'eux avoit fait, il n'y avoit pas encore long-tems à Jean Bart l'un des plus fameux Corsaires qu'eût le Roi pendant toute la Guerre, si néanmoins on doit appeller de la sorte un homme qui obeïssoit aux ordres de son Roi. A Dieu ne plaise aussi qu'en me servant de ce terme, je veuille blâmer la maniére dont ce Prince s'étoit pris pour troubler le repos de ses ennemis.

Je ſais trop le reſpect que l'on doit avoir pour les Puiſſances pour me donner cette liberté. Je ſais même qu'ayant autant d'ennemis qu'il en avoit ſur les bras, il a fait paroître en cela comme en toutes choſes, qu'elle étoit la proffondeur de ſon jugement.

Mais laiſſant à part tout cela pour retourner à mon ſujet, ce que je veux dire c'eſt que Jean Bart ayant eu la curioſité auſſi-bien que ces étrangers, d'aller un jour voir dîner le Roi, il vint un Cordonbleu qui lui voyant une bonne place la lui prit ſans en être retenu par ſa mine, qui eſt plûtôt celle d'un matelot que d'un Chef d'Eſcadre comme il eſt preſentement. Bart ne ſe la fût pas laiſſé prendre, ſi ce n'eſt qu'en regardant derriére lui, parce qu'il entendoit que quelqu'un faiſoit compliment à ce Cordonbleu, il s'en trouva ſupplanté tout d'un coup; Mais ayant toûjours oüi dire comme il ſe dit proverbialement, que ce qui étoit bon à prendre étoit bon à rendre, il le tira par le juſtaucorps par deſſus lequel étoient les marques de la Chevallerie, & lui dit tout haut, *Mr. le Cordonbleu je vous prie de me rendre ma place, vous voyez le Roi quand il vous plait, mais pour moi qui ne le vois pas ſeulement aux quatre bonnes fêtes de l'année,*

il

il eſt bien juſte que je ne ſouffre pas volontiers que l'on me raviſſe un bien dont je ne jouïs que ſi rarement. Le Roi ſe prit à rire entendant cela, & dit au Cordonbleu que Jean Bart avoit raiſon, qu'il vouloit qu'il lui rendit ſa place, & que s'il n'en pouvoit trouver d'autre que derriére lui, il la prit plûtôt que de lui faire le chagrin qu'il lui faiſoit. A ce mot de Jean Barr qui étoit bien plus connu dans la Marine qu'à la Cour, le Cordonbleu ſe retourna pour le regarder, & lui trouvant une mine bien différente de ſa reputation, il dit un moment après à un Duc qui ſe trouva auprès de lui que ſi le Noble Venitien & la Noble Venitienne n'étoient pas plus contens de la veuë du Roi qu'il l'étoit de celle de Jean Bart, ils auroient grand regret à leur argent; mais c'étoit ce qui ne leur pouvoit arriver, puiſque quoi que le Roi ſoit fort changé de ce qu'il a été autrefois, il conſerve toûjours quelque choſe de ſa bonne mine; enſorte qu'il eſt aiſé devoir qu'il a été parfaitement bien fait.

Au reſte ce qui étoit arrivé à Jean Bart n'ayant eu garde de leur arriver, parce que, comme je viens de dire, chacun ſavoit qu'ils venoient d'aſſez loin, pour ne pas troubler l'envie qu'ils avoient de voir le Roi,

ils

ils ne se furent pas plûtôt contentez qu'ils s'en retournérent en Italie. Ils ne demeurérent, à ce qu'on dit, que trois jours à Paris, plûtôt pour s'y delasser que pour y voir ce qu'il y avoit de curieux. Ils crurent apparemment qu'après avoir veu le Roi, il n'y avoit plus rien de beau à voir dans le monde. Quoi qu'il en soit, ce qu'ils venoient de faire à la veuë de toute la Cour étant le sujet de l'entretien de tout le monde, l'homme de qualité & sa femmme dont j'ai dit un mot ci-devant, en ayant parlé comme les autres leur discours se tourna en querelle de la maniére que je vais dire. La femme dit à son mari que si elle avoit quelque chose à souhaitter dans le monde, ce seroit d'avoir un mari aussi complaisant qu'étoit celui de la Noble Venitienne, qu'il n'y en avoit guéres dans le monde de semblable à lui, & que de faire mille lieuës ou peu s'en faut, pour contenter sa femme étoit la marque, la plus authentique qu'un homme pût jamais donner de la flexibilité de son esprit. Le mari lui répondit qu'elle n'appellât pas cela flexibilité, mais folie, & que pour lui s'il avoit une femme qui voulût éxiger de lui une pareille chose, il la regarderoit comme la folle la plus outrée qu'il y eût non seulement dans tout Paris, mais encore aux pe-

petites maisons. Chacun soutint son opinion avec chaleur, & la Dame lui ayant dit qu'il ne seroit donc pas d'humeur à la mener voir Sa Majesté Imperiale ou le Roi d'Espagne, s'il lui en prenoit fantaisie, il lui fit une réponse qui la mit aux champs tout à fait. Il lui répondit que si cette envie lui prenoit jamais, bien loin de se contenter de la faire enfermer aux petites maisons, il l'étoufferoit encore de ses propres mains comme, une enragée : peut-être ne disoit-il cela que pour faire paroître d'avantage l'aversion qu'il avoit pour ces deux Princes qui étoient ennemis de son Roi; mais la Dame prenant cette réponse au pied de la lettre, ils en vinrent aux reproches les uns contre les autres, & se querellérent tout de bon.

Voilà ce que produisit la complaisance du Noble Venitien pour la Noble Venitienne, pendant qu'il se passa à la Cour une chose encore plus étonnante que celle-là, & qui n'embarrassera pas peu un jour les Historiens, pour peu qu'ils soient d'humeur à en vouloir pénétrer la vérité. Il y a une petite Ville en Provence nommée Salon, qui donna naissance autrefois à Nostradamus, personnage fort connu aujourd'hui, par ses Centuries, dont on a vû l'accomplissement

quel-

quelque fois d'une maniere ſi convaincante que ce qui étoit un cahos auparavant eſt devenu dans la ſuite clair comme le jour. Je mets au nombre de ces clartés ce qu'il a rapporté de la mort de Charles premier Roi d'Angleterre,& celle de Mr. de Cinqmarcs, pourveu toutefois que cela n'ait pas été fouré après coup dans ſes ouvrages. Quoi qu'il en ſoit, cette Ville qui fournit dans le ſiécle paſſé une eſpéce de Prophete en ſa perſonne, en a fourni encore un dans celui-ci, du moins c'eſt le nom que l'on a donné à un certain homme qui parut alors à la Cour, & dont voici l'hiſtoire au naturel. Un Spectre qu'on prétend être celui du fameux Aſtrologue dont je viens de parler, apparut environ ce tems là à un homme de cette Ville. Je ne ſais ſi ce fut de nuit ou de jour, je ne m'en ſuis jamais informé, parce que j'ai crû que cela étoit fort indifférent; tout ce que j'en ſais c'eſt que ce Spectre lui fit grand peur, & qu'il lui recommanda avant toutes choſes de ne parler jamais à perſonne de ce qu'il lui diroit. Il n'en éxcepta pas même ſa femme, & l'homme lui ayant fait ſigne de la tête qu'il lui obéïroit,parce qu'il ne pouvoit plus parler, & que la crainte l'avoit tellement ſaiſi, qu'il n'avoit pas la force d'ouvrir la bouche, le Spectre lui dit d'al-

ler

ler trouver l'Intendant de Provence, & de lui dire de ſa part qu'il eût à lui donner des lettres pour pouvoir parler à Sa Majeſté, qu'il ne lui apprendroit point preſentement ce qu'il auroit à lui dire, quand il ſeroit arrivé devant elle; mais qu'il l'en inſtruiroit avant qu'il y arrivât, qu'il lui apparoitroit tout de nouveau, lors qu'il ſeroit auprès de Verſailles, & que ce ſeroit là qu'il l'inſtruiroit de ſa leçon.

Le Spectre diſparut après cela, & le laiſſa comme mort, tant il étoit épouvanté de ſes paroles, auſſi bien que de ſa figure qui ne pouvoit être agréable, puis que c'étoit celle d'un mort. Etant néanmoins revenu à lui au bout de quelque tems, mais non pas à un point qu'on ne s'apperçût bien qu'il ſe paſſoit quelque choſe de conſidérable dans ſa tête, ſa femme lui demanda ce qu'il avoit. La deffenſe que le Spectre lui avoit faite devant que de le quitter, l'empêcha de lui en rien dire de quelque tems, mais cette femme l'ayant tourné de mille côtés pour l'obliger à lui ouvrir ſon cœur, il ouvrit la bouche je ne ſais combien de fois, pour lui conter ſon avanture, & la referma tout autant, parce que le Spectre, avoit accompagné ſa deffenſe d'une menace qui l'épouvantoit. Il lui avoit dit qu'il mour-

mourroit s'il rompoit jamais le ſilence la deſſus,& la crainte que cette menace ne s'accomplît à l'heure même le retint lors qu'il étoit le plus tenté de parler.

La curioſité de ſa femme redoubla à proportion de la reſerve qu'il avoit pour elle. Elle le preſſa encore beaucoup plus qu'elle n'avoit fait auparavant de lui dire ſon ſecret. Son mari lui répondit que cela ne ſe pouvoit pas, & que ſa vie en dépendoit. Cette parole acheva de la rendre curieuſe juſques au dernier point. Elle ne le laiſſa plus en repos qu'il ne lui eût dit ce qu'il avoit à lui dire, & le pauvre homme qui avoit de la foibleſſe pour elle, ayant à la fin ſuccombé à la tentation, il ne lui eut pas plûtôt conté l'apparition du Spectre, & le diſcours qu'il lui avoit tenu, qu'il tomba roide mort ſur la place. L'étonnement de la femme fut preſque tout auſſi grand que l'avoit été le ſien, quand le Spectre lui étoit apparu. Cependant après y avoir bien fait réflexion, croyant que les diſcours qui avoient précédé ſa mort n'étoient que l'effet d'un cerveau troublé par le mal qui le devoit bientôt envoyer en l'autre monde, elle n'en parla preſque pas à ceux qui s'informérent de ce qu'il avoit eu à mourir ſi ſubitement, ou ſi elle le fit ce ne fut que par maniére d'ac-

d'acquit, & comme une personne, qui bien long d'adjoûter foi à ses paroles, ne les avoit prises que comme venant d'un cerveau qui étoit déja troublé.

Cette affaire ne fit pas grand bruit dans Salon ni dans tous les lieux d'alentour, comme elle n'eût pas manqué d'en faire, si on l'eût sçûë telle qu'elle étoit. On n'y fit pas même la moindre attention, chacun croyant, comme avoit fait sa femme, que la raison de cèt homme étoit déja troublée, quand il lui avoit raconté la vision qu'il avoit euë. Le Spectre cependant aparut à un autre habitant de la même Ville, & lui ayant fait le même compliment qu'il avoit fait au deffunt, celui-ci n'en fut pas plus sage, soit qu'il n'eût pas oüi faire le recit de ce qui étoit arrivé à l'autre, ou qu'il n'en fit pas grand cas. Il en parla le même jour à son Curé, mais son indiscretion fut suivie d'un pareil châtiment qu'avoit encouru le premier, il mourut à l'heure même, & le bruit de sa mort & de la maniére qu'elle étoit arrivée s'étant divulgué par toute la Ville, on commença à rappeller dans sa Memoire ce qui s'étoit dit à la mort de l'autre; on jugea de là tout aussitôt qu'on avoit eu tort de croire qu'il y eût eu de l'extravagance à son fait. Ce fut alors que par tout Salon,

& même par tout aux environs à plus de vingt lieuës à la ronde, on n'eut plus d'autre entretien que celui-là. Chacun même se donna la liberté de gloser là dessus, pendant que le Spectre apparut tout de nouveau à un Maréchal, dont la maison n'étoit pas bien éloignée de celle des deux hommes, dont je viens de parler. Celui-ci n'eut peut-être pas moins de peur qu'ils avoient eu quand il se presenta devant lui, mais leur exemple qui étoit trop recent & d'une trop grande conséquence pour faire la même faute qu'ils avoient faite, l'ayant rendu attentif à son discours, afin de s'y conformer entiérement, le Spectre n'eut pas plûtôt disparu qu'il s'en fut trouver l'Intendant comme il le lui avoit ordonné. L'Audiance que ce Magistrat donnoit tous les jours à ceux qui avoient affaire à lui, fit qu'il n'eut besoin de personne pour l'introduire; mais comme ce qu'il avoit à lui dire ne devoit être entendu que de lui seul, il le pria de vouloir passer avec lui dans son cabinet, parce qu'il avoit à l'entretenir d'une affaire de grande conséquence. L'Intendant qui voyoit que celui qui lui faisoit ce compliment avoit l'air d'un homme de peu, comme il l'étoit effectivement, ne pût deviner ce qu'il avoit de si grande conséquence à lui

dire

dire; mais comme il devoit écouter tout le monde, & ne rien négliger dans le poste où il étoit, il lui répondit d'attendre un moment, & qu'après qu'il auroit expedié les autres, il pouroit lui donner Audiance tout à loisir. Le Marêchal prit sa commodité, comme de raison, & l'Intendant ayant écouté tous ceux qui avoient affaire à lui, le fit entrer dans son cabinet & y entra lui même.

Le Maréchal lui dit alors que l'affaire dont il avoit à l'entretenir lui alloit paroître d'abord une pure folie; qu'aussi savoit-il bien qu'il le renvoyeroit comme un extravagant; qu'il étoit bien aise de le lui dire avant toute chose, afin qu'il connût qu'il n'étoit pas si fou qu'il pouroit s'imaginer. Qu'il lui annonçoit même qu'il le renvoyeroit chercher avant qu'il fût quinze jours, parce qu'il commenceroit alors à reconnoître le tort qu'il auroit eu de le traiter de visionnaire; qu'en un mot ce qui l'amenoit n'étoit autre chose sinon que pour lui dire qu'un Spectre qui depuis un mois en çà étoit apparu à Salon à deux personnes differentes, & dont il auroit oüi parler sans doute, à cause des suites funestes que cette apparition avoit eu, il lui étoit apparu à lui même, il n'y avoit que cinq ou six jours; qu'il

qu'il lui avoit ordonné de le venir trouver pour lui dire qu'il eût à l'envoyer au Roi; qu'il lui avoit promis de lui apparoître tout de nouveau, quand il seroit à Versailles ou auprès, pour l'instruire de ce qu'il auroit à dire à Sa Majesté; qu'il s'acquittoit fidelement de cette Commission, c'est pourquoi il ne craignoit point qu'il lui arrivât le même accident qui étoit arrivé aux deux hommes dont il venoit de parler.

L'Intendant qui avoit oüi dire quelque chose d'une avanture si extraordinaire, mais qui ne l'avoit jamais considérée que comme un conte qu'on avoit pris plaisir à inventer, sans qu'il y eût rien de réel ni d'effectif, étant toûjours dans le même sentiment, rabroüa cèt homme d'une étrange maniére. Il lui demanda si c'étoit ainsi qu'il falloit abuser du tems d'un Intendant dont il devoit savoir que les momens étoient precieux. Il lui dit même qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne le fit mettre en prison, parce que c'étoit tout ce qu'il sembloit mériter. Le Maréchal lui répondit, que ses ménaces ne l'étonnoient point, parce que le Spectre l'y avoit assez préparé; qu'il s'en retourneroit chez lui, puisqu'il le vouloit, & qu'il n'auroit que la peine de revenir quand il l'envoyeroit chercher.

Quoi

Quoi que l'Intendant le traitât ainsi d'extravagant, il ne laissoit pas d'être pénétré interieurement de ce qu'il lui avoit dit. Le bon sens avec lequel il lui parloit, & qui ne sentoit point du tout le cerveau gâté avoit dequoi le faire rentrer en lui même, joint que ce qui s'étoit déja dit de ce Spectre méritoit bien qu'il y fit réfléxion. En effet le Marêchal ne fut pas plûtôt parti qu'il en écrivit au Lieutenant Général de Salon, le priant de lui mander au juste si tout ce qui se disoit du Spectre étoit véritable, ou si ce n'étoit qu'une fausseté. Mais afin qu'il ne lui rapportât pas des choses sujettes à desaveu, il lui ordonna d'en faire une information dans les formes, en cas qu'il trouvât qu'il y eût quelque apparence d'ajoûter foi aux bruits qui en couroient. Il voulut aussi qu'il l'instruisit en même tems de ce qu'étoit l'homme qui l'étoit venu trouver. Il en avoit pris le nom avant que de lui faire la réponse que je viens de dire, & il étoit bien aise de savoir s'il avoit toûjours paru homme de bon sens, comme il le lui paroissoit. Il lui ordonna même de s'informer, si dans sa famille, tant du côté Maternel que du côté Paternel, il n'y avoit jamais eu personne qui eût été accusé de quelque légereté d'esprit. Car s'il s'en fût trouvé

quelqu'un par hazard, il n'eût pas manqué d'inférer de là, qu'il leur eût ressemblé, & que par conséquent il n'y avoit pas grand fonds à faire sur ce qu'il disoit.

Le Lieutenant Général ayant receu cette lettre s'y conforma entierément. Il fit l'information qu'il lui ordonnoit, & la lui ayant envoyée, il y vit non seulement que tout ce qu'il avoit oüi dire de l'apparition du Spectre, & des suites qui en étoient arrivées, étoit véritable, mais encore que le Marêchal avoit toûjours passé pour homme bien sensé. Il lui rendit compte aussi de ce qu'il vouloit savoir de sa famille; & comme il n'y avoit rien dans cette réponse qui ne lui fit croire qu'il en devoit donner avis en Cour, il en écrivit au Marquis de Barbesieux Secretaire d'Etat de Provence. Mais il le fit en des termes qu'il crût qu'on ne le prendroit pas lui même pour un extravagant. Car il manda non seulement à ce Marquis quelle avoit été son incrédulité là-dessus; mais encore les mesures qu'il avoit prises pour ne pas se laisser tromper, aussi lui envoya-t-il les informations qu'il avoit fait faire à Salon. Il prétendoit par là justifier, comme en effet c'en étoit le moyen, que s'il s'abusoit il n'étoit pas le premier à le faire: sa raison étoit que le Magistrat de

Sa-

Salon qui devoit voir les choses mieux que lui, à cause qu'il étoit sur les lieux, lui mandoit la même chose; d'où il concluoit que quand même il se tromperoit, on ne devoit pas s'en prendre à lui. S'il assaisonnoit sa lettre de tant de circonstances pour se disculper envers ce Ministre d'une trop grande crédulité, il s'y croyoit obligé plus particulierement qu'avec un autre, parce que le Marquis devoit être plus incredule lui même que beaucoup de gens, à cause de sa grande jeunesse. Il savoit qu'à l'âge qu'il avoit l'on n'ajoûtoit foi, que difficilement à des choses comme celle-là, & qu'on ne croiroit pas même l'apparition de Samuel si ce n'est qu'il en est parlé dans des livres qu'on ne sauroit revoquer en doute, sans sacrilége. Cependant ce Ministre ne fut pas si incrédule qu'il pensoit. Il lui fit réponse après en avoir parlé aparemment à Sa Majesté, qu'il pouvoit lui envoyer le Marêchal, & qu'il le fit néanmoins d'une maniére qu'on ne pût pas les accuser ni l'un ni l'autre d'aucune foiblesse d'esprit.

L'Intendant ayant receu cèt ordre, manda au Lieutenant Général de Salon de lui envoyer cèt homme, sous prétexte de répondre sur l'information qu'il avoit faite, en vertu de son ordonnance. Le Marêchal fut

se trouver en même tems, & lui dit en l'abordant qu'il lui avoit bien dit qu'il ne tarderoit gueres à le renvoyer chercher. L'Intendant lui répondit que ce n'étoit pas, pour ce qu'il pensoit, mais bien pour le reprimander de lui avoir voulu imposer Il croyoit lui donner le change par là, afin de satisfaire à ce que le Marquis de Barbesieux lui avoit recommandé, mais le Marêchal qui savoit bien qu'il n'avoit fait aucune faute pour en souffrir quelque réprimande, toute cette conversation se termina à ce que l'Intendant lui dit, que s'il étoit aussi assuré de son fait, qu'il vouloit qu'on le crût, il ne lui empêchoit pas d'aller à Versailles, qu'il lui donneroit même des lettres pour le Marquis de Barbesieux à qui il s'addresseroit, & qu'afin qu'il ne lui fût pas difficile de faire son voyage, il lui feroit donner l'étappe dans la premiére recrûë qui passeroit pour aller de ce côté-là. Le Maréchal qui ne se soucioit pas de quelle maniére il allât, pourveu qu'il pût satisfaire au désir du Spectre, convint de tout ce qu'il voulut. Il y avoit déja une recrûë toute prête pour le mettre dedans. Un Officier qui étoit de la Ville d'Aix en avoit fait une qui devoit passer assez près de Paris. L'Intendant lui recommanda le Maréchal, & lui donna même de l'argent

gent pour lui remettre entre les mains quand il le quitteroit. Cèt Officier le mena ainsi jusques à la Ferté sous Joüarre, après avoir écrit en chemin à l'Intendant, suivant ce qu'il lui avoit ordonné; qu'il n'avoit rien reconnu en lui qui ne fut d'un homme sage; car l'Intendant l'avoit prié de le bien éxaminer sur toute la route, afin que s'il y trouvoit pas hazard quelque altération d'esprit, il en pût avertir le Marquis de Barbesieux.

Le Maréchal étant ainsi arrivé à la Ferté sous Joüarre, & ayant pris congé de l'Officier s'en fut à Versailles où il ne savoit ce qu'il auroit à dire à ce Marquis, parce que le Spectre ne lui étoit point encore apparu comme il le lui avoit promis, mais la nuit qu'il y fut arrivé, & qu'il se trouvoit dans un grand embarras, il entendit, à ce qu'on prétend, tirer son rideau; lorsqu'il étoit encore bien éveillé. Le Spectre se presenta alors devant lui, lui dit de ne rien craindre, & qu'il venoit pour lui tenir la parole qu'il lui avoit donnée, qu'il seroit bien receu de ce Ministre, & même du Roi, quoi qu'on fit dificulté d'abord de lui faire parler à Sa Majesté. Le Marêchal ayant été instruit par le Spectre de tout ce qu'il avoit à dire au Roi; & à son Ministre, en reçeut deffen-

ſe en même tems de dire jamais à perſonne ce qu'il lui commandoit preſentement, ſinon à Sa Majeſté. Il lui dit que le Marquis de Barbeſieux feroit tout ſon poſſible pour lui tirer ſon ſecret, mais qu'il devoit garder le ſilence avec lui auſſi bien qu'avec les autres, parce que s'il y manquoit au préjudice de l'ordre qu'il lui en donnoit, il lui en arriveroit tout autant qu'il en étoit déja arrivé aux deux hommes de ſa Ville, qu'il mourroit à l'heure même, & que c'étoit dequoi il ne devoit douter nullement.

Le Spectre ayant diſparu auſſi-tôt, & le Marêchal n'ayant guéres envie de dormir de tout le reſte de la nuit, il s'en fut trouver le matin le Marquis de Barbeſieux, & lui rendit la lettre qu'il avoit pour lui de l'Intendant. Ce Marquis voyant que c'étoit lui, le fit entrer en même tems dans ſon cabinet, où ils demeurérent enfermez tous deux plus d'une bonne heure. Le bruit de la prochaine venuë de cèt homme, s'étoit déja répandu à la Cour avant ſon arrivée. On avoit mandé de Provence que le Marêchal en étoit parti pour Paris; on lui donnoit déja par tout le nom de Prophéte, parce qu'on ſe doutoit qu'il alloit Prophétiſer quelque choſe au Roi, & qu'il n'avoit entrepris ce voyage que dans ce deſſein là. On

étoit

étoit bien en peine cependant de savoir ce que ce pouvoit être, & comme il y a des gens qui se mêlent toûjours de vouloir raffiner par dessus les autres, on fit courir le bruit qu'on l'avoit abusé comme on avoit fait autrefois Jaques Clement, non pas toutes fois, pour faire une aussi abominable action que fit ce malheureux Jacobin, mais pour apprendre à Sa Majesté, sous un si beau prétexte, quantité de choses dont on ne pouvoit l'informer autrement. Si je rapporte ceci, ce n'est pas que je veuille y faire ajoûter foi; je sais au contraire que ce ne sont là que de belles visions, & telles que les font d'ordinaire ceux qui n'ayant pas grande occupation, employent leur tems à faire des commentaires sur tout ce qui arrive.

Quoi qu'il en soit, le Marquis de Barbesieux ne manqua pas, selon qu'avoit annoncé le Spectre, de vouloir tirer le secret du Marêchal; mais il lui répondit que tous les efforts qu'il y pouroit faire seroient inutiles, parce qu'il avoit sa leçon qu'il devoit suivre, à moins que d'en être puni à l'heure même; que cependant afin qu'il ne crût pas qu'il n'eût que des chimeres à débiter, il pouvoit dire à Sa Majesté que lors qu'elle étoit à la chasse la derniére fois qu'elle avoit

été à Fontaines-bleau, elle avoit veu tout d'un coup devant elle, une chose qui l'avoit grandement étonnée ; que le même Spectre qui lui étoit apparu, lui étoit apparu à elle même, que son cheval l'avoit veu pareillement, qu'il en avoit même fait un écart, comme s'il eût voulu se derober de dessous lui, que cette apparition n'avoit duré qu'un moment, ce qui lui avoit fait croire qu'il avoit bien pû se tromper, qu'elle n'en avoit jamais parlé à personne, & que tout cela n'étant arrivé que pour lui donner accès auprés d'elle, en lui faisant voir qu'il étoit instruit de ce que nul homme de son Royaume ne savoit, il espéroit qu'elle ne feroit nulle difficulté de le voir.

Le Marquis de Barbesieux fut fort surpris d'une circonstance comme celle là, qui devoit faire voir bientôt s'il y avoit quelque chose de surnaturel à son fait où s'il n'étoit qu'un imposteur ; & de fait si le Roi convenoit de la chose, il n'y avoit point de doute qu'il ne fallût bien qu'il en sût plus qu'on n'en pouvoit savoir naturellement. Le Marquis de Barbesieux rendit compte au Roi de la venuë de cèt homme, & de ce qu'il lui avoit annoncé, & comme l'on prétend que tout ce qu'il avoit dit à ce Ministre étoit vrai,

Sa

Sa Majesté consentit à le voir secretement. L'on ne sauroit dire ce qui se passa dans cette entrevûë, parce que cela demeura enseveli dans un proffond secret; mais tout cè que l'on en sçait, c'est que ce prétendu Prophete ayant demeuré quelques jours à la Cour, sans que tout le monde sût qu'il avoit eu l'honneur de parler au Roi, Sa Majesté consentit qu'il vint prendre congé d'elle publiquement lors qu'elle monteroit en carosse, pour aller à la chasse. Le Duc de Duras Capitaine des Gardes du Corps de quartier, ne le vit pas plûtôt qu'il dit au Roi, Sire si vous ne m'aviez ordonné de laisser approcher cèt homme de vôtre personne, je me serois bien gardé de le faire, parce qu'il est fou asfurément ou vôtre Majesté n'est pas noble. Il le croyoit tout comme il le disoit, & beaucoup d'autres que lui à la Cour n'en avoient pas une autre pensée, parce qu'il est difficile de se mettre en tête qu'il puisse arriver une chose comme celle-là. Mais le Roi prenant son parti, lui répondit en même tems qu'il faisoit là un méchant jugement de son prochain, & qu'il étoit plus sage qu'il ne pensoit.

Cette parole fit connoître qu'il falloit qu'il eût dit des choses bien particuliéres à Sa Majesté, puis qu'elle prenoit la peine elle-

même de faire une déclaration comme celle-là. Cela excita la curiosité de tout le monde, & il n'y eut personne qui n'eût donné volontiers bien des choses pour savoir le fin des conférences secretes qu'il avoit euës avec Sa Majesté, & avec Barbesieux. Ceux qui étoient des amis de ce Ministre le tâtérent là dessus, mais il leur dit franchement qu'il leur seroit inutile de lui en parler davantage, parce qu'il y avoit de certaines choses sur lesquelles il étoit obligé de garder le secret. Les peuples qui sont naturellement fort crédules se mirent en tête cependant qu'il étoit venu prêcher au Roi la suppression de quantité d'Impots que la nécessité avoit obligé de mettre sur eux, pendant une si cruelle guerre. Le Prophete s'en retourna en son païs après avoir pris congé du Roi, & le Marquis de Barbesieux qui lui avoit donné de l'argent à son arrivée, & en même tems ordre de n'avoir communication avec personne, tant qu'il seroit à Versailles, lui en donna encore quand il fut prêt à partir. Il ne parla ainsi à personne pendant tout ce tems là, & il n'eût pû parler à qui que ce soit, quand même il en eût eu la volonté, parce qu'on l'y garda toûjours à vûë.

Une affaire aussi extraordinaire que celle-là ne manqua pas de faire beaucoup de bruit

par

par tout Paris, & par toutes les Provinces du Royaume, mais quoi qu'elle dût faire rentrer chacun en soi-même, puis qu'il n'y a rien de plus capable de faire penser à son devoir, que quand il arrive ainsi quelque prodige, l'on ne dit pas que cela fit changer de conduite à personne. La débauche régna toûjours également parmi les hommes & parmi les femmes, & la pieté exemplaire du Roi & d'une partie de la Cour ne fit d'ailleurs nul effet sur l'esprit de ceux qui aimoient le libertinage; les mêmes vices qui y régnoient y régnérent toûjours, & l'on ne vit point qu'il y eût aucun amendement. Sa Majesté, qui depuis qu'elle s'étoit ainsi mise dans la devotion ne songeoit qu'à les arracher non seulementde tous ceux qui étoient autour de sa personne, mais encore de ceux qui en étoient éloignez, tint alors unConseil de conscience,où Mr. l'Archevêque deParis fut appellé avec quelques autres Prelats, & le pere de la Chaise son confesseur. Il y fut proposé divers moyens pour empêcher les desordres qui se voyoient ordinairement parmi les Officiers & les Soldats. Mr. l'Archevêque de Paris, dont le zéle est très grand, loua fort l'intention de Sa Majesté, & dit aux autres qu'ils devoient concourir de toutes leurs forces à la faire réüssir. Ils

proposérent à cèt effet d'envoyer un Missionnaire dans chaque Regiment, afin de les prêcher & de les catéchiser tous les jours. Mais l'un d'eux ayant dit qu'il ne savoit pas s'il se trouveroit des Missionnaires qui voulussent l'entreprendre, parce que cela les obligeroit à résidence auprés de ces Regimens, il ouvrit un autre avis que l'on résolut de suivre à l'avenir. Je ne sache pas néanmoins qu'il ait encore eu son effet, mais ce qui ne s'est pû faire jusques ici se fera peut-être dans la suite, & c'est ce que le tems nous apprendra. Cèt avis fut de ne choisir pour Aumoniers des Regimens que des personnes de bonnes mœurs, & de la pieté de qui quelque personne de confiance rendit témoignage: & les obliger d'ailleurs au retour de chaque campagne d'entrer dans des Seminaires, & d'y demeurer pendant tout le quartier d'hiver. Pour en dire la vérité, voila un beau plan pour n'avoir plus que des Aumoniers bien differens de ceux qui sont presentement dans les armées; mais c'est à savoir si l'on en trouvera qui veuillent s'assujettir à cette sorte de vie. La plûpart ne briguent leurs emplois que pour se donner du bon tems; ainsi du moment qu'ils verront la contrainte où l'on prétendra les engager, il y en a beaucoup

qui

qui deserteront plûtôt que de s'y soumettre. C'est aparemment pour cela que la chose n'a pas encore été éxécutée, & qu'elle ne s'éxécutera peut-être point du tout.

Il arriva dans le tems que l'on proposoit ainsi d'introduire une si bonne discipline parmi les troupes, qu'un de ces Aumoniers qui avoit été enfermé, par ordre du Roi, dans un des Hospitaux où l'on renferme les pauvres, fit une étrange fin après avoir fait une étrange vie. Il étoit pourtant Recollet de son métier, mais s'ennuyant de demeurer dans son Couvent, il avoit si bien fait qu'il en étoit sorti, sous pretexte de vaquer à un pareil emploi qu'il s'étoit fait donner à force d'intrigue, & d'amis. Il y avoit demeuré quelque tems, & comme quand on est déja corrompu en quelque façon, comme il l'étoit, on ne tarde guére à se corrompre davantage quand on est une fois dans les armées, il fit dessein de se rendre si nécessaire à la Cour par une fausse accusation, que par ce moyen il pût se deffaire de son habit qu'il portoit avec autant de regret qu'il avoit gardé auparavant la clôture. Il voyoit dans le monde un certain Abbé Agnan, qui de Cordellier s'étoit érigé en Medecin Chimiste. Il eût bien voulu faire la même cho-

ſe que lui, non pas à la vérité être Medecin, puis qu'il n'y entendoit rien, mais pouvoir porter comme il faiſoit l'habit de Prêtre Séculier, au lieu de celui de Religieux. Il prétendoit que ſi on l'avoit permis à celui-ci, après l'avoir diſpenſé de ſes veux, ſous prétexte de quelques Gueriſons, qu'il avoit eu l'eſprit de faire valloir, comme il faut, il pouroit bien obtenir la même grace, ſous prétexte de quelque ſervice ſignalé. Sur ce pied là, il vint trouver le Marquis de Châteauneuf Secretaire d'Etat qui a le ſoin des affaires de la Religion, & lui dit en confidence qu'un Officier du Regiment dont il étoit Aumônier, avoit de méchans deſſeins contre la perſonne du Roi. Il ſavoit que cèt Officier s'en devoit aller inceſſamment, ou plûtôt qu'il devoit être parti dès la veille pour ſe retirer dans les païs étrangers, comme il s'y étoit déja retiré quantité de gens, parce qu'ils ne vouloient pas changer de Religion, comme on les y vouloit obliger. Il lui en avoit donné lui même le conſeil, en faiſant la débauche avec lui, & lui avoit même promis de l'y aller trouver, quoi qu'il n'eût aucun deſſein de le faire.

Le Marquis de Château neuf, qui eſt le moindre en bien des choſes des quatre Secretai-

cretaires d'Etat, si néanmoins il y a quelque chose de petit auprés d'un aussi grand Prince qu'est le Roi, ayant donné dans le panneau, envoya ordre aussi-tôt d'arrêter l'Officier, pendant qu'il commanda au Recollet de demeurer à la suite de la Cour. L'Officier se trouvant parti comme le Recolet savoit bien que cela devoit être, ce Ministre dit à son donneur d'avis qu'il s'y étoit pris trop tard, & que l'oiseau étoit deniché, il y avoit déja trois jours. Le Recolet lui répondit que ce n'étoit pas sa faute, & qu'il n'avoit pû faire les choses plûtôt; que cependant elles n'étoient pas sans remede, parce qu'il croyoit qu'il étoit passé en Languedoc, d'où il étoit; qu'il ne manqueroit pas de s'y tenir caché, & que comme il lui avoit dit à peu près ses habitudes, il le pouroit peut-être déterrer, s'il vouloit l'envoyer en ce païs-là. Le Marquis de Châteauneuf qui avoit été de bonne foi, au premier avis qu'il lui avoit donné, en fut encore à celui-ci. Il le prit au mot, & l'ayant envoyé en même tems en Languedoc, l'autre s'y donna du bon tems avec l'argent qu'il lui avoit donné pour son voyage. Il avoit eu permission en sortant de Paris de prendre un habit de Cavalier, au lieu du sien; mais enfin après avoir fait

du-

duier son personnage tout autant qu'il put, voyant que ce Ministre ne prétendoit pas l'entretenir là davantage, il s'en revint dans cette Ville où il apprit que ce Marquis avoit resolu de le faire arrêter. Il commençoit à reconnoître sa fourberie & il ne vouloit pas qu'il se moquât de lui plus longtems. Le Recolet sut cette nouvelle par le plus grand bonheur du monde. Il se rencontra par hazard que dans l'Auberge où il étoit descendu, il y avoit un parent de celui qu'il avoit accusé à qui Mr. de Châteauneuf lui même avoit parlé de cette affaire. Au reste celui-ci avoit répondu à ce Ministre qu'à la vérité son parent étoit bon Protestant; mais que pour avoir jamais été capable d'une pensée comme celle dont on l'accusoit, il étoit garand que ce n'étoit qu'une imposture. Il en avoit écrit en même tems à son parent pour en savoir la vérité, & l'Officier sachant la chose écrivit à Mr. de Châteauneuf lui même, qu'il étoit prêt de s'en revenir en France pour se purger de cette accusation, si le Roi vouloit lui donner un Saufconduit, par lequel il pût être assuré qu'il ne lui seroit rien fait pour s'en être allé dans les païs étrangers, au préjudice de la deffense qui en étoit faite aux gens de la Religion.

Tout

Tout cela ne venoit que d'arriver, & le parent de l'Officier, qui revenoit de Versailles ce jour-là, l'ayant appris à toute l'Auberge, comme une nouvelle qui venoit tout à propos, parce qu'on avoit parlé de quelque fourberie qui s'étoit faite dans le monde, le Recolet n'eut garde de dire la part qu'il y prenoit. Ainsi au lieu d'aller voir le lendemain le Marquis de Châteauneuf, comme il en avoit formé le dessein, parce qu'il n'y avoit pas encore été depuis deux jours qu'il étoit arrivé de Languedoc, il changea d'Auberge dès le matin, & prit dans celle où il fut un autre nom que celui qu'il portoit dans l'autre. Il fit bien plus, il âcheta une croix comme en portent les Chevaliers de Malthe, mit une plume blanche sur son châpeau, & se fit appeller Mr. le Chevalier gros comme le bras. Les gens qui étoient à l'Auberge d'où il étoit sorti, ne l'y voyant plus le lendemain en furent tout étonnez, parce qu'il ne leur avoit point dit qu'il s'en dût aller. Le parent de l'Officier n'en eut pourtant jamais soupçonné la raison, si ce n'est que ce Recollet avoit dit à table pendant qu'il étoit à Versailles qu'il revenoit de Languedoc. Or quelqu'un l'ayant rapporté au Parent de l'accusé, & dit au même tems,

quoi que ce ne fût que pour rire, que ce pouroit peut-être bien être l'homme dont il avoit parlé la veille, & que c'étoit là la raiſon pour laquelle il avoit deſerté : l'autre retourna à Verſailles le lendemain pour ſavoir comment le Recollet étoit fait. Le portrait que lui en fit Mr. deChâteauneuf ſe trouva conforme à la figure de celui qu'il avoit veu dans l'Auberge; ainſi faiſant part à ce Miniſtre de ce qu'il lui étoit arrivé de dire à table, & du ſoupçon où il commençoit d'entrer, ce Miniſtre envoya ordre à celui qu'il chargeoit ordinairement d'arrêter ceux de la perſonne dont il avoit envie de s'aſſurer, de faire une ſi éxacte perquiſition de celui-ci dans toutes les Auberges de Paris, qu'il ne lui pût échaper. Cela n'étoit pas bien difficile dans le bel ordre qui régne dans cette Ville pour tous les nouveaux venus qui y logent, ou en auberge ou en chambre garnie. Comme tous les hôtes y ſont obligez de déclarer ceux qui ſont chez eux, & le jour qu'ils y ſont arrivez, le Commiſſaire du quartier où le prétendu Chevalier étoit allé loger ſçût d'un Aubergiſte qu'il lui étoit arrivé un nouveau Penſionnaire; il s'informa adroitement de lui comment il étoit fait, parce qu'il vit que le jour de ſon arrivée étoit conformé à ce que

l'on

l'on cherchoit, ainſi le pauvre Recollet fut arrêté nonobſtant qu'il crût que ſa nouvelle Chevalerie le dût preſerver d'être réconnu. On l'emmena en même tems ou à la Baſtille ou à Vincennes, car je ne ſaurois dire au juſte ſi ce fut ou à l'un ou à l'autre; mais tout ce que j'en ſais, c'eſt qu'y ayant fait un complot pour le ſauver, & commis d'ailleurs un Sacrilége effroyable, on lui fit ſon procès comme il le méritoit bien. Les Recolets intercédérent pour lui, afin de ne pas avoir la confuſion d'entendre dire dans le Monde qu'il y en eût eu un de leur Ordre qui eût été pendu ou brûlé. Le Roi eut la bonté de leur accorder leur priére, ainſi ce miſerable ayant été condamné à une priſon perpetuelle au lieu d'être condamné à la mort, il fut enfermé dans l'Hoſpital que je viens de dire, mais il n'y fut pas plûtôt que s'y trouvant encore plus mal que dans la priſon Royale où il étoit auparavant il fit un nouveau complot avec des Scélérats comme lui pour s'en ſauver. Cela ne ſe pouvoit guéres, à moins que de tuer celui qui leur apportoit à manger; mais comme ce n'étoit pas là le premier crime qu'ils avoient commis ni les uns ni les autres, ils convinrent en même tems que cela ne les devoit pas arrêter. Ils éxécutérent effectivement

cèt

cèt homicide, & s'en étant enfuis après cela, ils furent au Palais Royal, où ils avoient quelque connoissance, pour y trouver retraite; mais celui à qui ils s'addressérent, ayant horreur non seulement de leur crime, mais sachant encore qu'ils avoient rompu une prison où ils étoient tous par ordre du Roi, ne voulut pas les recevoir. Ils furent obligez ainsi d'aller chercher ailleurs où se pouvoir cacher, mais les Archers qui étoient déja à leurs trousses, les ayant repris bien-tôt, leur Procès ne fut pas long-tems à être fait. Le pauvre Recollet par le credit de ceux de son Ordre, ne fut condamné qu'à aller aux galéres; mais comme Dieu ne se contentoit pas de cette punition qui étoit beaucoup au dessous de ses crimes, il arriva que la chaine s'étant voulu revolter contre ceux qui la conduisoient quand elle fut à quinze ou vingt lieuës de Paris, ceux-ci tirérent sur elle, & tuérent le malheureux Recollet. Voila qu'elle fut sa fin, & le Roi en ayant entendu parler en fut encore plus porté à réformer la conduite des Aumoniers de l'armée, sachant que c'étoit dans cette condition que celui ci avoit commencé particuliérement à se corrompre.

La mort du Roi de Suéde arriva cependant,

dant, ce qui fit craindre aux Puiſſances qui deſiroient la paix que cela n'y apportât quelque obſtacle, ou du moins quelque retardement; mais bien que le ſucceſſeur qu'il laiſſoit fût encore jeune, & qu'il y eût lieu d'apprehender qu'il ne ſe fit beaucoup de brigues dans ce Royaume pour le Gouverner durant ſa Minorité, le Teſtament qu'avoit fait le deffunt rectiffia tout par le bon ordre qu'il y apportoit. Son fils fut même déclaré Majeur avant le tems ordinaire que les Rois de Suéde ont accoûtumé de l'être, afin que ceux qui pouroient avoir quelque penſée d'exciter des brouilleries dans l'Etat en fuſſent retenus par là. La Grand mere du jeune Roi qui étoit déclarée Tutrice par le Teſtament de ſon fils, prit en même tems les rênes du Gouvernement. Le feu Roi avoit nommé quelques Sénateurs pour l'aſſiſter de leurs Conſeils; le Comte de Bielke en étoit entr'autres, Partiſan outré de la Maiſon d'Auſtriche, & qui avoit eu quelques affaires à la Cour de France pendant qu'il y étoit Ambaſſadeur. Au reſte comme l'on craignoit qu'il ne tâchât de brouiller les cartes, autant peut-être pour ſatisfaire ſon reſſentiment particulier, que par le deſſein de ſervir la Couronne d'Eſpagne, le Comte d'Avaux que le Roi Très-

Chrê-

Chrêtien avoit envoyé depuis quelque tems en ce païs-là, en qualité de ſon Ambaſſadeur, eut ordre de veiller de près ſur ſa conduite. On ne ſait au juſte ſi ce fût par les mauvais offices qu'il lui rendit qu'il tomba bien-tôt en diſgrace, ou parce qu'il y avoit donné lieu par quantité de choſes qu'on l'accuſoit d'avoir entrepriſes au préjudice de ſon devoir dans ſon Gouvernement de Pomeranie; Mais enfin comme il vit qu'il étoit prêt de ſuccomber ſous la puiſſance de ſes ennemis, il écrivit à un de ſes neveux qu'il avoit en France, pour prier Sa Majeſté d'oublier le paſſé, & de lui accorder l'honneur de ſa protection. Il ſavoit que généreux comme étoit ce grand Prince il ſe feroit d'autant plus de plaiſir de l'obliger que tout le monde étoit prévenu que Sa Majeſté avoit ſujet de ſe plaindre de lui. Son neveu n'eut pas plûtôt reçeû ſa lettre qu'il en parla au Roi. Le Comte ne fut pas trompé dans ſes eſpérances, Sa Majeſté lui permit de venir en France comme il lui en faiſoit demander permiſſion; mais la lettre par laquelle ſon neveu lui en donnoit avis, ayant été interceptée par quelqu'un de ſes ennemis, il fut arrêté.

Mr. de Lauſun n'avoit plus alors que deux occupations. L'une de plaider, l'autre

tre de jouër, mais comme à mesure qu'il vieillissoit, la fortune, qui n'aime que la jeunesse, lui montroit tout aussi méchant visage qu'elle lui en avoit montré un bon autrefois, l'on conta que selon la supputation qu'il en faisoit, il avoit perdu depuis trois ou quatre mois plus de soixante mille pistolles. La vérité est qu'il avoit beaucoup perdu. Cependant comme on savoit qu'en langage de gasçon soixante mille pistoles vouloient dire peut-être cinq ou six mille, on fit état que c'étoit là où pouvoit aller toûte sa perte. Il perdit aussi le procès qu'il avoit contre Madame Fremont & son fils, & il eut plus de peine à s'en consoler que de ce qu'il avoit perdu au jeu; car il espéroit toûjours de regagner son argent, au lieu que le jugement qui avoit été prononcé contre lui ne lui laissoit plus d'espérance de l'autre côté. Il avoit d'ailleurs de la confusion de s'être donné tant de mouvement à la vûë de toute la Cour, & de tout Paris, & de n'y avoir pas mieux réüssi qu'il avoit fait. Tous ses amis tâchérent de l'en consoler, & même ne furent point trop fâchez que cela lui fût survenu, croyant que cela faciliteroit son raccommodement avec Mr. & Madame la Maréchalle de Lorges: mais il est si rare de se changer, quand on devient vieux,

vieux, que leur espérance s'en alla en fumée. Comme il avoit été mutin toute sa vie, jusques à vouloir tenir tête souvent au Roi, il ne voulut pas encore se démentir cette fois là de cette qualité, quoi qu'elle ne soit pas des meilleures. Ce jugement qu'on venoit de prononcer contre lui ne regardoit que la question de savoir s'il plaideroit à la Cour des Aides ou aux Requêtes du Pallais. Or ayant été renvoyé à cette derniére jurisdiction, ce qui étoit justement ce qu'il ne vouloit pas, il resolut d'y soutenir sa cause, quand même il lui en devroit arriver tout ce qui lui étoit arrivé autrefois en Irlande. Cependant c'est ce qu'il ne devoit pas craindre ce me semble; car de la maniére qu'il s'y prenoit, du moins dépuis qu'il avoit des procès, il les craignoit bien moins qu'il n'avoit fait le Roi Guillaume.

Il n'étoit pas le seul cependant à la Cour qui aimât ainsi à chicanner. Le Prince d'Epinois suivit de prés son éxemple. Il entreprit un procès au Conseil contre le Prince de Bournonville pour la succession du Vicomte de Gand, dont ils étoient tous deux parens au même dégré. L'affaire avoit déja été jugée au Parlement de Roüen, qui avoit adjugé gain de cause au Prince de

Bour-

Bournonville, mais les grands Seigneurs étant encore plus ſujets que d'autres à entreprendre de méchans procès, parce que leurs Intendans & leurs gens d'affaires ne demandent qu'à les embarquer mal à propos, afin de pêcher en eau trouble, ſes véritables amis lui dirent bien-tôt qu'ils craignoient fort qu'il n'en eût encore le démenti au Conſeil, comme il avoit eu au Parlement de Normandie. Cela l'obligea de redoubler ſes ſollicitations, croyant emporter par brigues & à force de ſe remuer ce qu'il craignoit bien de perdre par la juſtice. La Princeſſe ſa femme & la Princeſſe ſa mére ne s'oubliérent pas auſſi d'y employer leurs amis. La prémiere voulut leur perſuader qu'elle ne leur demandoit rien que de juſte, eſpérant leur jetter de la poudre aux yeux par la conſideration qu'ils auroient pour ſa qualité, mais la derniére qui n'en preſumoit pas tant, ſoit qu'elle crût qu'on ne la devoit plus conſiderer comme Princeſſe, parce qu'elle avoit la réputation de s'être remariée à un homme de Robe, ou qu'elle connût le foible de la cauſe de ſon fils, borna toutes ſes eſpérances au credit que pouroit avoir ſon prétendu mari. Le Prince de Bournonville ne s'endormit pas de ſon côté, voyant qu'il avoit affaire ainſi à

forte partie ; mais comme quelques amis que l'on puiſſe avoir auprès des Juges, ils ſeroient bien fous d'y avoir plus d'égard qu'au droit des parties, tout ce que pût faire le Prince d'Epinois, & toute ſa famille n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à l'amande & aux dépends. L'on fut pourtant cinq heures toutes entiéres aux opinions, comme ſi l'affaire eût été bien problematique, parce qu'il y en avoit parmi ces juges qui avoient grande envie de les obliger.

La Comteſſe de Grignan qui étoit alors à Paris étant allée voir Madame à St. Cloud, ſur ce qu'elle étoit tombée de Cheval à la chaſſe, & qu'elle s'étoit demiſe le bras, en fut ſi mal reçûë qu'elle n'eut pas envie d'y retourner de long-tems. Cette Princeſſe s'étoit fait apporter dans cette maiſon, après que ſon bras lui avoit été remis par un Chirurgien de Village, qui ne s'étoit pas trop mal acquitté de ſon métier. Cependant comme elle ſouffroit encore de grandes douleurs, elle ſe trouva ſi fort indignée de ce que cette Comteſſe lui diſoit, qu'elle venoit ſe réjoüir avec elle de ce que ſon mal n'étoit plus rien, que peu s'en fallut qu'elle ne la chaſſât de ſa preſence. Cette Princeſſe qui eſt fort naturelle la rabroua effecti-

tivement d'une étrange maniére, tellement que la Comteſſe s'en étant revenuë à Paris, le dit à toutes ſes amies, ce qui revint bien-tôt à Monſieur. Son Alteſſe Royale en parla à Madame, & lui dit qu'elle avoit tort, mais elle étoit ſi peu capable d'entendre raiſon en l'état où elle étoit qu'il fallut attendre qu'el-en fût delivrée, pour lui faire comprendre qu'elle avoit eu tort d'en avoir uſé comme elle avoit fait avec cette Dame.

Le mois d'Août étant ſurvenu bien-tôt après, les Jeſuites ſelon leur coûtume ordinaire firent repreſenter une Tragedie dans leur Collége de Loüis le grand. Car il ne s'appelle plus preſentement Collége de Clermont ni Collége de Jeſus comme il faiſoit autrefois. La paſſion que ces bons Péres ont eu de faire par là leur cour au Roi, leur a fait préférer la flatterie à la reconnoiſſance. Ils ont oublié que leurs Fondateurs les avoient obligez de mettre leur nom ſur leur porte, pour en mettre un autre, à la vérité & plus grand ſans comparaiſon & plus illuſtre que n'étoit celui-là; mais qui avoit ſans eux aſſez d'autres Panegiriſtes pour ne pas craindre qu'il ne fût tranſmis avec honneur à la poſterité. Auſſi ne leur a-t-on pas pardonné une action comme celle-là, & ils n'eurent pas plûtôt fait le chan-

gement & ôté le nom de Jesus qui étoit au dessus de leur grande porte qu'il parut dans le monde deux vers Latins que beaucoup de gens savent, mais qui étant aussi ignorez de plusieurs ne seront pas ici si fort hors d'œuvre que l'on pouroit peut-être s'imaginer. Voici quels ils sont, & cela en conservera le souvenir si l'on étoit capable de le perdre :

Substulit hinc Jesum, posuit insignia Regis
Impia gens, alium non novit illa Deum.

C'est à dire, cette Compagnie où régne l'impieté a ôté le nom de Jesus pour y mettre les armes du Roi, aussi bien n'a-t-elle jamais connu d'autre Dieu que les Rois de la terre. De dire que cela soit vrai c'est dont je me garderai bien. Je dirai bien plûtôt que la pieté régne chez eux au lieu de l'impieté, mais comme ils ont un grand nombre d'ennemis, il ne faut pas s'étonner si en même tems qu'on leur reproche la moindre faute qu'ils sauroient faire, on y ajoûte quelque imposture. Quoi qu'il en soit Monsr. ayant été prié de la Tragedie, dont je viens de parler, & s'y étant rendu avec toute la Cour, le Pere le Jai qui a un grand talent pour ces sortes de representations lui vint faire son compliment de la part du Recteur de ce Collége, afin de lui faire voir que si la piece lui plaisoit c'étoit à lui qu'en étoit dû tout l'hon-

l'honneur. Le bon pére dans son compliment qu'on trouva assez long pour s'en ennuyer, mêla assez de loüanges à l'avantage du feu Duc de St. Agnan grand Amateur de ces sortes de representations, & qui dans un besoin y eût fait tous les personnages les uns après les autres, tant il étoit bon Comedien; mais enfin ayant fini tout ce qu'il avoit à lui dire, il le quitta pour aller faire commencer la piece; mais dans le tems que chacun ouvroit les oreilles pour n'en pas perdre une parole, ce brave inventeur se brouilla avec ses violons, de sorte qu'au lieu de joüer ils prirent chacun leur instrument, les remirent dans leur lieu & prirent la peine de vouloir s'en aller. Le Pere le Jai au desespoir de l'affront qu'ils lui alloient faire recevoir, les prêcha & les catechisa, afin de leur faire changer de sentiment; mais après avoir fait ainsi le prédicateur, métier où il n'entendoit rien néanmoins, il fit ensuite le fier à bras, où il excelloit d'avantage. Il menaça ces violons & leur voulut faire accroire que le moins qui leur pouvoit arriver étoit qu'on leur cassât leurs instrumens sur la tête. Les violons n'en furent pas plus traitables pour cela. Ils voulurent toûjours s'en aller, tellement que le pauvre Pére fut obligé d'avoir recours à Monsieur

pour leur faire entendre raiſon Monſieur y interpoſa ſon autorité, & les violons ayant fait pour lui ce qu'ils ne vouloient pas faire pour le pére, la Tragedie commença & finit de même maniére qu'avoit été le prélude. Quelques gens y prirent querelle les uns contre les autres, & euſſent eu beſoin de Monſieur pour terminer leur different, tant ils étoient acharmez chacun de leur côté à ſoutenir qu'ils avoient raiſon. Enfin ils s'accommodérent ſans que Mr. s'en mêlat, & comme le Roi aime qu'on lui conte tout ce qui arrive tant à Paris qu'à Verſailles, on ne lui eut pas plûtôt rapporté ce qui s'étoit paſſé à cette Tragedie qu'il dit un aſſez bon mot de Mr. Il ſe tourna vers quelques Seigneurs qui rioient de cette avanture, & leur dit qu'il y avoit déja long-tems que la Cour avoit perdu le Duc de St. Agan; mais que graces au Seigneur Mr. le leur alloit redonner. Ce Duc effectivement s'étoit conſtitué tant qu'il avoit vécu juge de tous les violons de Paris, & bien loin qu'il eût crû cela au deſſous de ſa qualité, il avoit crû au contraire que rien ne lui convenoit mieux: ſa raiſon étoit que les violons contribuant non ſeulement à la galanterie, mais qu'y étant encore comme néceſſaires, il concluoit qu'il devoit avoir empire ſur eux préféra-

rablement à tout autre, parce qu'il se croyoit le plus galant de tous les hommes.

L'Evêque d'Orleans ne tint pas long-tems la colére, & se defit bien-tôt de la bile que le banc avoit allumé chez lui, soit qu'il reconnût la faute qu'il avoit faite de se fâcher, soit qu'il ne fût pas sujet à faire durer long-tems son ressentiment. Il s'en revint à Paris où il ramena son neveu. Celui-ci qui ne vouloit pas, pour l'amour de son oncle, perdre l'espérance qu'il avoit d'être Evêque, se remit à faire sa cour au Pere de la Chaise & au Roi. Il y avoit alors plusieurs Evêchez vacans, & entr'autres celui de Mets, qui n'est pas un des moins considerables du Royaume. Car outre que celui à qui on le donne devient en même tems Prince de l'Empire & a droit de mettre à côté de ses Armes l'épée aussi-bien que la mitre, comme font les Electeurs Ecclesiastiques, l'Evêque de Munster & quantité d'autres Princes qu'il n'est pas nécessaire de nommer, il vaut encore près de quatre vingt mille livres de rente. Le frere ainé du feu Duc de la Feuillade l'avoit eu lorsque le Duc de Verneuil, qui en avoit été revêtu dès sa jeunesse, s'étoit marié à la veuve du Duc de Sulli. L'Abbé de Coasslin n'y prétendoit guéres, particuliérement

après ce qui venoit de se passer; mais comme le Roi se plaît d'ordinaire à faire des graces inespérées, il le lui donna, au grand étonnement de toute la France, & même de toute sa famille. Cela addoucit entiérement le chagrin qui pouvoit rester pour le banc à l'Evêque d'Orleans. Cependant comme Sa Majesté ne fait guéres de graces à demi, & qu'elle savoit que ce nouveau Prelat n'étoit pas en état ni lui ni les siens de foutnir vingt mille écus qu'il lui falloit envoyer à Rome pour ses bulles, elle écrivit elle même au Pape qu'elle le supplioit de les lui accorder gratis. Si le Roi l'eût gratiffié de ce riche benefice cinq ou six mois plus tard qu'il ne fit, il n'eût pas été besoin qu'il se fût donné la peine d'écrire cette lettre, parce que l'Evêque d'Orleans fut fait Cardinal avant ce tems-là. Or les neveux des Cardinaux ne payent jamais rien pour leurs bulles, & c'est un privilege qui entre plusieurs autres est attaché à la pourpre. Le Pape n'eut garde de refuser si peu de chose à Sa Majesté, & ce nouvel Evêque ayant ainsi receu ses bulles toutes musquées, il se trouva en état tout d'un coup d'empêcher qu'on ne saisit pas davantage le carosse de son pere. Car comme nos parens sont les premiers pauvres que nous devons assister, & qu'il avoit

avoit besoin de son secours, c'étoit aussi par lui qu'il devoit commencer à faire paroître qu'il étoit homme de bien.

Comme les Tuilleries sont le rendez-vous de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens à Paris, & des personnes de qualité, & que la mode aujourd'hui des Dames, aussi bien que des hommes, est d'avoir des Laquais de vingt cinq à trente ans, l'on y en voit d'ordinaire une si grande quantité aux portes qu'on en pourroit faire en un besoin une recreuë de quatre ou cinq mille hommes. Au reste, comme ces maîtres Laquais voyent tous les jours les frédaines de leurs maîtresses, & qu'ils n'ont pas grand sujet d'en avoir bonne opinion, il n'y a qu'a les en entendre discourir pour savoir l'Histoire de chacune. Un de ces drôles dit alors à ses camarades, que s'ils vouloient seulement payer bouteille, il alloit lever la juppe à la premiére qui sortiroit. Ils ne feignirent point de le lui promettre, pourveu qu'il leur voulut donner ce plaisir. Mademoiselle d'Armagnac & la Marquise de Villequier sortirent sur ces entrefaites, & ce Laquais ne sâchant apparemment qui elles étoient se mit en devoir d'accomplir l'insolence qu'il leur avoit annoncée. Ces Dames surprises au dernier point de cette brutalité criérent au

fecours, & arrêtérent elles même le Laquais. Quelques perſonnes de qualité, qui deſcendoient de leurs caroſſes pour entrer dans ce beau Jardin, leur prêtérent main forte depeur qu'il ne leur échapât. Il fût ainſi mené en priſon. Quelques Juges vouloient qu'on le fit mourir pour donner de la crainte à ceux qui pouvoient lui reſſembler; mais les autres ne furent pas de cèt avis, croyant qu'il ſeroit aſſez puni de ce qu'il avoit fait s'ils le condamnoient au carquan, & aux galéres. Il en fut quitte ainſi pour y aller ſervir le Roi, quoi que pour en dire le vrai ſon inſolence ſemblât meriter encore toute autre choſe. Ces malheureux donnent ainſi de tems en tems quelque ſçenes au public, & c'étoit encore bien pis quand ils portoient des épées. Il n'y en avoît point qui ne fit tous les jours quelque inſolence, & l'on eut grande raiſon quand on leur en interdit le port. Le pére de Mr. de Tilladet en fut cauſe, ils le tuérent & arrêtérent ainſi le cours de ſa fortune qui eût été peut être encore plus loin que celle de ſes enfans, parce qu'il avoit épouſé la ſœur de feu Mr. le Tellier. Il n'avoit pourtant pas été toûjours bien avec lui. Ce Miniſtre qui avoit des veuës proportionnées à ſa fortune, prétendoit marier ſa ſœur plus avantageuſement qu'a-

qu'à un petit Gentilhomme de Gascogne ; mais comme les filles se marient souvent sans attendre la volonté de leurs parens, celle-ci ne l'avoit pas consulté sur cette affaire. C'étoit là la cause de leur mesintelligence ; mais enfin comme tout se raccommode avec le tems, ils étoient bons amis son beau frere & lui lorsque cèt accident lui arriva.

La Duchesse de la Feuillade mourut en ce tems-là fort peu regrettée de son mari, qui avoit vêcu si indifferement avec elle, que si l'on en croit le bruit commun, ils n'avoient jamais eu de commerce ensemble. Mais s'il ne la regretta pas, elle le fut beaucoup de tous ceux qui la connoissoient ; aussi étoit-ce une très aimable femme, & qui n'avoit jamais fait parler d'elle. Elle étoit encore toute jeune, & n'avoit pas plus de vingt ans, mais il y a de certaines antipathies que l'on ne sauroit vaincre, & il falloit bien que ce Duc en fût là logé pour elle, puis qu'il n'aimoit point ce que tout le monde trouvoit aimable. Il sembloit aussi qu'il se fit un sujet de mépris de son Alliance, quoi qu'à dire le vrai il y en eût quantité de toute aussi bonne maison que lui pour le moins, qui eussent épousé des filles qui n'avoient pas dequoi se venter de ce que celle-ci pouvoit

faire. Car s'il est vrai que ce qui rend une Maison illustre c'est quand il y a de grandes charges qu'elle a possedées ou qu'elle possede encore presentement, difficilement en trouvera-t-on une dans le Royaume, aux moins de celles de Robe qui puissent aller du pair avec celle là. Il y a eu six ou sept Secretaires d'Etat, & il y en a encore trois presentement. Cette Dame étoit fille du Marquis de Châteauneuf qui à la vérité, est un petit Secretaire d'Etat, en comparaison des trois autres; mais comme il n'y a point de petit St. en Paradis, parce que Dieu qui est infiniment grand communique quelque chose de lui même à ceux qui sont si heureux que de l'avoir servi fidellement, il n'y a point aussi de petit Secretaire d'Etat sous le plus puissant Roi de la Chrêtienté.

Cependant le Marêchal de Boufflers & le Comte de Portland ayant applani bien des difficultez dans leurs Conférences, le Roi de concert avec l'Empereur proposa de garder Strasbourg, & de rendre à Sa Majesté Imperiale la partie de Brisac qui est au delà du Rhin. La Ville de Strasbourg n'étoit pas à l'Empereur, & par la restitution que le Roi en devoit faire, elle devoit retourner à ses habitans pour en jouïr

comme

comme ils avoient fait, avant qu'elle se fût renduë à Sa Majesté. Cette innovation ne pouvoit plaire aux Princes de l'Empire, & particuliérement à ceux qui sont en deçà de ce Fleuve, ou sur le bord en delà ; mais comme les grands Princes ne considerent guéres les petits quand il y va de leur interêt, ce fut assez que le Roi d'Angleterre y consentit pour que cette affaire fût réglée. L'on prétend que ce Prince n'y donna les mains que sous l'espérance qu'il vit qu'en donnant ainsi ce contentement à la France qu'il savoit desirer passionnément de retenir cette Ville, elle lui en donneroit un autre récompense qu'il ne desiroit pas moins de son côté. Il n'aimoit pas que le Roi Jaques restât à S. Germain. Il trouvoit que ce lieu étoit trop près de Versailles, & Cromwel qui n'étoit pas moins Politique que lui avoit fait pareillement tout ce qu'il avoit pû de son tems, pour obliger Sa Majesté à éloigner non seulement de sa Cour le feu Roi d'Angleterre qui s'étoit aussi refugié auprés de Paris après le malheur de Charles I. mais encore la Reine sa mere. Il y réüssit à l'égard du premier & même à l'égard du Duc d'Yorck frere de Sa Majesté Britannique qui y avoit aussi cherché sa retraite ; mais quant à la Reine d'Angleterre, il lui fut impossible d'y parvenir,

quoi qu'il leurât le Cardinal Mazarin du mariage de son fils avec l'une de ses niéces. Cette Princesse se roidit contre la proposition que lui en fit ce Ministre, & quoi qu'il y attachât en apparence de grands avantages pour elle, comme une grosse pension que l'Angleterre lui payeroit tant qu'elle seroit éloignée de la Cour de France, elle n'y voulut jamais consentir.

Le Comte de Portland donna adroitement quelque atteinte du dessein de son maître au Marêchal. Celui-ci, quoi que meilleur Serviteur du Roi que fort habile, le fut assez néanmoins en cette occasion pour lui laisser l'espérance de réüssir sans pourtant se faire fort de rien. Cependant comme on se flatte toûjours, le Comte se mettant en tête qu'on ne pouroit refuser au Roi Guillaume ce qu'il desiroit, après la condescendance qu'il avoit pour l'affaire de Strasbourg, on ne songea plus de part & d'autre qu'à éxécuter ce qui venoit d'être arrêté par ces deux Ministres. Il y avoit toûjours de la difficulté de la part des Princes de l'Empire. Ils ne pouvoient s'empêcher de se plaindre de ce qu'on avoit passé cèt Article au préjudice des préliminaires de la paix. Ils savoient que la premiere chose qu'on avoit desirée de Mr. de Cailleres avant que d'entrer en aucune confé-

conférence avec lui avoit été la restitution de la Lorraine, & celle de Strasbourg, & de Luxembourg. Les Ministres de l'Empereur répondoient à cela que la conquête que le Roi avoit faite de Barcelonne avoit fait changer de face aux affaires, qu'il en demandoit un équivalent, & qu'on étoit encore trop heureux dans l'état où étoient les choses qu'il voulût se contenter de si peu. Ils étoient ravis d'avoir ce prétexte pour couvrir l'avantage que leur maître trouvoit dans cette nouvelle proposition. Enfin l'on voyoit qu'après que toute l'Europe s'étoit épuisée pour soûtenir la guerre, il n'y avoit que la Maison d'Autriche qui en proffitât toute seule, les Princes de l'Empire qui n'approuvoient point ces raisons, ne voulurent pas se rendre si-tôt. Ils agirent auprès de l'Empereur & auprés des Ambassadeurs Médiateurs pour faire changer cette clause qui leur paroissoit si desavantageuse pour eux. Le premier n'eut garde de les écouter, parce qu'en leur accordant leur demande, il eût âgi lui même contre ses propres interêts. Les autres firent toute la même chose, & ne leur en donnérent point d'autre excuse, sinon que toute l'Europe ayant besoin également de la paix, ils trouvoient que de ceder au Roi tout ce qui étoit en deçà du

Rhin,& de ſtipuler qu'il reſtitueroit lui même tout ce qui étoit au de là, étoit le meilleur moyen non ſeulement de finir bientôt tous les differens qui étoient entre les Parties, mais encore empêcher qu'ils ne recommençaſſent de long-tems.

Leur réponſe non plus que celle de l'Empereur ne les ſatisfit nullement. Ils crurent qu'ils étoient gagnez, & ils ſe flattérent du moins que ſi le feu Roi de Suede eût été encore au monde, il n'eût pas ſouffert de bon cœur que cela ſe fût paſſé de même. Comme ils étoient prévenus qu'on leur faiſoit par là un notable préjudice, ils ne ſe rendirent pas ſi-tôt. Cependant tandis que de part & d'autre, il ſe faiſoit des allées & des venuës pour réüſſir chacun dans ſa prétention, les affaires ſe brouillérent tellement en Pologne qu'on crut qu'elles ne ſe termineroient jamais ſans une guerre civile. Le Cardinal Primat envoya un courier en France pour ſavoir à quoi il tenoit que le Prince de Conti n'allât ſe mettre la Couronne ſur la tête; que le peu de cas qu'il en témoignoit faire, en ſe tenant tranquile dans Paris ou à la Cour, pendant que tout étoit en combuſtion en ce païs-là pour l'amour de lui, lui étoit extrémement préjudiciable; que le Duc de Saxe ne s'oublioit pas auſſi d'en ti-

rer

rer de grands avantages; qu'il debauchoit ceux de son parti, sous prétexte qu'ils auroient tort de demeurer plus long-tems attachez à un Prince qui les abandonnoit de la sorte; qu'il étoit desiré en Pologne autant & plus qu'il ne pouvoit dire; que le Duc de Saxe y étoit haï au contraire tellement qu'il n'y paroitroit pas plûtôt que chacun à l'envi se rangeroit de son côté.

L'Abbé de Polignac en mandoit tout autant à la Cour par chaque courier qu'il lui envoyoit. Au reste le Roi ayant tenu Conseil là-dessus, il fut resolu que le Prince de Conti iroit en ce païs-là incessamment. Cependant comme il ne pouvoit pas espérer d'y être bien receu, à moins que d'y porter de l'argent, Sa Majesté lui donna pour deux millions de lettres de change & dix mille Loüis d'or en espéces pour subvenir à ses menuës néceſſitez. Comme la paix n'étoit pas encore faite, & que même elle pouvoit manquer, à cause de l'intérêt des Princes de l'Empire qui s'y opposoient toûjours avec beaucoup d'opiniâtreté & de chaleur, quantité de gens furent en peine comment il pouroit se rendre seurement en ce païs-là. D'y aller *incognitò* il n'y avoit ni honneur pour le Roi ni seureté pour lui: d'y aller la force à la main cela étoit impossible

ſible, les ennemis ayant leur Flotte en Mer à laquelle toute la Puiſſance de Sa Majeſté n'étoit pas capable de reſiſter. Cependant comme Sa Majeſté, nonobſtant toutes leurs forces, mettoit tous les jours des Eſcadres en Mer, qui ſe ſauvoient non ſeulement de leurs mains, mais qui faiſoient encore ſur eux de continuelles priſes, on en arma une pour le tranſporter en ce païs-là. Jean Bart à qui l'on avoit demandé s'il vouloit ſe charger de ſa conduite, prit ſoin d'armer l'Eſcadre par ordre de la Cour. Elle fut armée à Dunkerque, & les Alliez en ayant avis envoyérent quatorze Vaiſſeaux à la rade de cette Ville pour empêcher que rien n'y entrât, ni ſortit. Bart ne ſe mit pas en peine de cèt obſtacle, quoi qu'un autre s'en fût trouvé bien embarraſſé. On ne ſait comment les ennemis purent ſavoir cette nouvelle ſi-tôt, le Roi l'ayant tenuë fort ſecrette, & perſonne en France n'en ayant oüi parler que deux jours avant que ce Prince devoit partir; mais comme ils avoient des eſpions preſque partout, & particuliérement dans les Ports de Mer, il faut croire que ce fut par là qu'ils en furent avertis.

Ce métier là étoit pourtant encore plus dangereux que l'entrepriſe que formoit Bart, quoi qu'elle le fût beaucoup; auſſi un

de

de ces espions avoit été arrêté il n'y avoit pas encore long-tems dans la même Ville ou l'on armoit cette Escadre, & l'on ne sauroit croire, vû le peril où il s'exposoit, le peu de proffit qui lui en étoit revenu. Un Avocat de Paris nommé la Couture homme de peu de pratique & de peu de bien s'étant laissé débaucher par une fille, ou l'ayant peut-être débauchée lui même, se mit à courir le païs avec elle. Il fut là de plusieurs métiers qui ne convenoient gueres avec le Barreau; mais enfin comme il y avoit appris à déclamer, il se jetta à la fin dans une troupe de Comediens de Campagne, qui après bien des tours & des détours le conduisit dans la Flandres Françoise. Il joüa là son personnage, & enfin étant venu à Dunkerque il y trouva un homme qui l'ayant connu à Paris lui fit honte de son métier. L'Avocat Comedien lui répondit que cela étoit bien aisé à dire, mais que quand on n'avoit rien on faisoit tout ce qu'on pouvoit. Cèt homme lui repliqua qu'il lui donneroit un meilleur métier s'il l'en vouloit croire, & où il n'auroit pas tant de peine à gagner sa vie. l'Avocat qui ne se trouvoit pas trop bien de celui qu'il avoit embrassé, le prit au mot en même tems; l'autre lui dit qu'il falloit boire ensemble

avant

avant que de lui en dire d'avantage, & l'ayant emmené au Cabaret il lui dit là entre la poire & le fromage, qu'il avoit quantité de parens en Hollande qui étoient de bons négocians; qu'ils étoient desolez tous les jours par les prises que les Vaisseaux François leur faisoient, qu'ainsi pour être avertis à point nommé des armemens qui se feroient à Dunkerque & à St. Malo, ils donneroient volontiers deux mille Francs tous les ans à un homme qui se voudroit charger de leur donner cèt avis. Que s'il vouloit établir un de ses amis dans l'une de ces deux Villes, tandis qu'il demeureroit dans l'autre, il lui feroit donner cette somme; que ce qu'on lui demandoit là n'étoit pas bien difficile, & qu'il n'y seroit pas fort empêché. Je ne sais s'il ne lui dit point aussi qu'il y auroit de la charité à lui à se charger de cèt emploi, puisque cela preserveroit d'honnêtes gens de leur ruine; quoi qu'il en soit l'Avocat en ayant accepté le parti, il établit un subdelegué à St. Malo nommé St. Martin à qui il donna cinq cent livres de gages. Pour lui il resta dans Dunkerque en attendant qu'il y pût trouver un autre Commis au même prix, afin de s'aller donner du bon tems à Paris avec les mille francs qui lui resteroient de bon de sa pension. Il ne

tarda

tarda guéres à le trouver, mais enfin comme son Mr. de St. Martin n'étoit pas homme de grand esprit, & qu'il en faut avoir néanmoins infiniment pour le métier qu'il entreprenoit, à moins que d'y vouloir perir bien-tôt, il ne fut gueres sans devenir suspect aux Maloins. Quoi qu'il eût pris pour prétexte du sejour qu'il faisoit dans leur Ville un petit Commerce qu'il avoit entrepris pour lui servir seulement de couverture, ils ne virent pas plûtôt qu'il avoit grand soin tous les jours d'aller voir ce qui se passoit sur le port, qu'ils en donnérent avis à la Cour. Elle envoya ordre de l'observer, & sa conduite ayant encore augmenté les soupçons qu'on avoit déja contre lui, on arréta ses lettres à la Poste. Elles s'adressoient à la Couture, qui avoit établi son bureau d'addresse à Paris dans la Maison d'une certaine Mademoiselle le Clerc. Il en vint aussi en même tems à cèt Avocat de la part de son correspondant de Dunkerque. On les lui rendit après les avoir leuës, & les avoir recachetées si proprement qu'on n'y pouvoit rien reconnoître. On étoit bien aise de savoir l'usage qu'il en feroit, sur tout parce qu'on avoit veu qu'elles faisoient mention toutes deux de quelques armemens qui se faisoient dans ces deux Villes, & que ceux

qui

qui les avoient écrites, y prenoient grand ſoin d'en faire le détail; mais l'uſage qu'il en fit, fut qu'il écrivit lui même en Hollande ce qu'elles contenoient, ce qui fut plus que ſuffiſant pour les faire arrêter tous trois. Le pauvre de St. Martin qui craignoit d'être roué ou tout du moins d'être pendu, ne voulut pas attendre qu'on l'interogeat pour avoüer ſon crime. Il ſe précipita du haut en bas d'un rocher où il avoit été mis en priſon. Cependant la mére de la Couture qui avoit épouſé en ſecondes nôces un Avocat au Conſeil, l'ayant fait agir pour ſauver la vie à ſon fils, celui-ci eut aſſez de crédit pour faire convertir la punition qu'il méritoit en une priſon perpetuelle. La grace qu'on lui fit fut le ſalut de ſon ſubdelegué de Dunkerque. Il eut la vie ſauvé auſſi bien que lui, & voila comment ſe termina cette affaire.

Au reſte, il y a beaucoup d'apparence que les ennemis ne découvrirent le deſſein de Bart que par quelque ſemblable avis. Quoi qu'il en ſoit cela les obligeant de ſe tenir ſur leurs gardes les quatorze Vaiſſeaux qui étoient allez devant Dunkerque, veillérent jour & nuit, depeur que cèt homme qui les avoit déja attrapez pluſieurs fois ne ſe ventât encore une fois de l'avoir fait tout de nouveau. Mr. le Prince de Conti étant

ain-

ainſi à la veille de ſon départ le Roi s'enferma avec lui au Château de Marli, & y demeura plus de deux heures. Il n'y eut perſonne de témoin de leur converſation, de ſorte que ſi l'on en vouloit parler, ce ne pouroit être que par conjecture. Mais qu'en pourroit-on dire, ſinon que Sa Majeſté, ſavante comme elle eſt dans l'art de régner, lui donna des leçons pour ſe conduire quand il ſeroit arrivé dans le Royaume où il étoit appellé, ſoit qu'il y trouvât des ſujets auſſi affectionnez qu'on le lui vouloit faire accroire, ſoit qu'il eût lieu de s'en deffier, comme il apprehendoit. Car enfin toutes les nouvelles qu'on recevoit de ce païs-là par d'autres voyes que par celle du Cardinal Primât & de l'Abbé de Polignac, parloient tout autrement qu'ils ne faiſoient. Toutes les lettres que les Marchands recevoient ou de Dantzik ou des autres endroits voiſins ne faiſoient mention que du grand nombre de créatures qu'y avoit le Duc de Saxe. Celles qui venoient à la Marquiſe de Bethunes diſoient auſſi toute la même choſe; mais quand on lui demandoit ce qu'elles contenoient, elle biaiſoit autant qu'elle pouvoit, étant bien aiſe qu'on en devinât plus qu'elle n'en vouloit dire. Ceux qui entendoient à demi mot comprirent bien d'où venoit

ſon

ſon ſilence ; mais ils en uſérent comme elle, ſachant bien qu'on n'étoit jamais bien venu à debiter des nouvelles deſagréables.

Tout cela n'empêcha pas que Mr. le Prince de Conti ne partit. Il ne prit avec lui perſonne de diſtinction, à moins qu'on ne mette de ce rang là le Chevalier de Lauſun & le Chevalier de Silleri ; mais comme l'un de quelque bonne Maiſon qu'il ſoit, eſt gueux comme un peintre, & que l'autre eſt cadet auſſi bien que lui, & outre cela d'une famille qui n'a qu'un Chancelier pour ſa plus grande ſplendeur, j'ai crû que je me pouvois diſpenſer de leur donner ce nom là. Le dernier prit le nom de Comte de Silleri en partant, ſoit qu'il eſpérât que le Prince de Conti dont il étoit Domeſtique l'éléveroit à une grande fortune, maintenant qu'il étoit appellé pour être Roi, ſoit qu'ayant déclaré ſon mariage avec la fille d'un Auditeur des comptes, qui lui donnoit quelque bien, il voulut lui laiſſer un titre plus honorable que celui de la femme d'un Chevalier. La veille que ce Prince devoit partir, il reçeut les viſites de toute la Cour qui vint prendre congé de lui. Le ſoir il ſoupa avec le Prince de Condé ſon beau pere, & avec toute ſa famille, & il y eut là une infinité de pleurs ré-

répandus comme ſi on ne l'eût dû jamais revoir. Peut-être auſſi n'étoit-ce que parce qu'on ſavoit bien que s'il vouloit jamais mettre cette Couronne ſur ſa tête ce ne ſeroit qu'à là pointe de l'épée, que par conſéquent il auroit bien des perils à eſſuyer: en effet cela eſt plus que capable d'allarmer ceux qui prennent interêt en une perſonne, deſorte que s'il eſt permis de pleurer, ce peut être dans une occaſion comme celle-là. Madame la Princeſſe de Conti ſe montra plus ferme que les autres, & ſi elle jetta quelques pleurs ce ne fut pas auſſi amérement qu'ils pouvoient faire. Quoi qu'il n'y en eût point à qui le Prince touchât de ſi près qu'il lui faiſoit, elle crût qu'elle devoit ſe trouver digne de la grande fortune à laquelle elle aſpiroit. Ce n'eſt pas qu'elle ne l'aimât tendrement, mais outre qu'elle avoit une belle ambition, & que le déſir d'être Reine tenoit une grande place dans ſon ame, elle étoit bien aiſe de le voir ſortir de la Cour. Elle ſavoit qu'il y étoit amoureux juſques à la folie, & elle eſpéroit qu'à meſure que ſa Maîtreſſe s'éloigneroit de ſes yeux, elle s'éloigneroit auſſi de ſon cœur.

Ce Prince fut en poſte juſques à Dunkerque, pendant que ſon équipage qui avoit pris les devans marchoit à grandes

journées. Le coffre où étoient les dix mille Loüis que le Roi lui avoit donnez, se trouva cassé par dessous, & la bourse où ils étoient s'étant renversée, il en tomba quantité à terre à deux ou trois lieuës de Paris. C'étoit justement un jour de marché, & les Boulangers de Gonnesse les ayant trouvez, ils ne surent pas plûtôt qu'ils appartenoient à ce Prince, parce qu'un de ses valets de Chambre revint sur ses pas pour s'informer si on ne les avoit point trouvez, qu'ils les rendirent tous les uns aprés les autres. On prétend que ce Prince en avoit fait mettre tout exprés hors de la bourse trois ou quatre cent dans ce méchant coffre, afin de laisser en France un souvenir éternel de son départ à ceux qui les trouveroient. Il étoit bien capable de faire un coup comme celui-là, étant un Prince aussi généreux qu'il y en eût à la Cour. Aussi disoit-on de lui que s'il se montroit de la Maison de Condé par sa bravoure, il ne s'en montroit pas par sa Générosité. Il n'avoit rien à lui, & c'étoit ce qu'il falloit aux Polonois pour leur faire oublier l'avarice de leur deffunt Roi, ou pour mieux dire pour leur faire faire reflexion combien il leur eût été avantageux qu'il eut pris sa place plûtôt: car il ne leur eût jamais vendu ni aucun Palatinat ni au-

cune

cune autre charge; son humeur étoit trop éloignée de ce ménage sordide qu'avoit eu leur deffunt Roi; du moins si cela lui fût jamais arrivé, il eût fallu qu'il fût survenu un grand changement en lui. Bart avoit préparé toutes choses pour son départ, ainsi lui ayant à peine donné le tems de se reposer quelques heures, il fit lever l'ancre avec un bon vent. Il passa au travers des ennemis, sans qu'ils le découvrissent, & ne s'étant apperçus de son passage que lorsqu'il n'étoit plus tems de le poursuivre, il continua son chemin sans y trouver aucun obstacle.

Tous les Princes du Nord avoient grand intérêt à ce qui se passoit en Pologne, parce qu'ils ont tous quelque chose à demêler avec cette Couronne. Au reste le Roi de Dannemark ne ressemblant pas à beaucoup d'autres qui désiroient de tout leur cœur que l'Election du Duc de Saxe prevalût à celle de ce Prince, il ne voulut jamais donner d'audiance à un Ministre que le Duc lui avoit envoyé pour le prier de lui fermer l'entrée de la Mer Baltique, quand il viendroit à s'y presenter. Il l'amusa jusques à ce qu'il fût passé, puis lui ayant permis alors de le voir, il attendit tranquilement que Dieu decidât comme il lui plairoit de cette gran-

de querelle ; l'on dit pourtant qu'il fit offrir sous main des Vaisseaux au Prince de Conti, mais comme il ne croyoit pas en avoir affaire, & que le succez de ce qui l'emmenoit en ce païs-là dépendoit plûtôt de la bonne volonté que les Polonois auroient pour lui, que du secours qu'il pouroit avoir d'ailleurs que du Roi son Maître, il le remercia de sa bonne volonté. Il arriva ainsi devant Dantzik dont on lui avoit fait espérer que les habitans lui ouvriroient les portes. Cette Ville étoit pour lui comme la clef de la Pologne, principalement s'il étoit obligé de disputer cette Couronne à la pointe de l'épée. C'étoit par là effectivement qu'il pouvoit espérer du secours de France dont il n'en pouvoit tirer que par Mer. Mais au lieu de répondre à son attente, elle l'envoya prier de ne pas mettre pied à terre chez elle, parce que dans l'état où étoient les affaires de la Republique, elle ne se pouvoit déclarer ni pour lui ni pour le Duc de Saxe sans se mettre en grand peril. Le Prince de Conti ne prit pas ces paroles à la lettre, mais de la maniére qu'il devoit faire. Il comprit d'abord que c'étoit là tout ce qui lui pouvoit arriver de plus mauvais de sa part. Il jugea même qu'elle ne n'avoit ainsi déguisé ses véritables sentimens que par la crainte qu'elle

avoit

avoit de déplaire au Roi dont elle connoissoit trop les forces pour vouloir se les attirer sur les bras. Quelques négocians François qui y étoient établis étant venus en même tems à bord de son Vaisseau pour lui offrir tout ce qui étoit en leur pouvoir, lui assurérent bien-tôt qu'il ne se trompoit pas dans son sentiment. Ils lui apprirent même que cette Ville avoit des engagemens très étroits avec le Duc de Saxe, & que l'Electeur de Brandebourg en avoit été le médiateur, qu'il y avoit travaillé tout aussi-tôt qu'il avoit été assuré de son Election, & que s'ils osoient lui dire ce qu'ils en pensoient, ils ne lui conseilleroient jamais de mettre pied à terre nulle part qu'il n'eût une bonne armée de François pour la garde de sa personne; qu'ils ne savoient pas quel rapport on lui avoit fait pour le faire venir de si loin, mais qu'ils avoient bien peur qu'il n'eût que la peine de s'en retourner sans rien faire; que les Polonois qui avoient été autrefois amis des François commençoient à se trouver épris de passion contr'eux tout aussi bien que les autres Nations; que la gloire du Roi leur faisoit peur comme à elles; qu'on leur faisoit accroire qu'il prétendoit à la Monarchie Universelle, & que la crainte de devenir ses sujets

étoit cause qu'ils ne vouloient point avoir pour Roi un Prince de son sang.

Quand même ces Négocians ne lui eussent point tenu ce discours ce Prince n'eût guéres été lui même à reconnoître cette vérité. Au lieu de cette foule de nouveaux sujets que le Cardinal Primat lui avoit fait espérer avant que de le faire partir de France, il ne vint presque personne sur son bord. La plûpart de ceux qui y vinrent n'y vinrent même que par curiosité, de sorte qu'à la reserve d'un très petit nombre qui voulurent lui decerner les honneurs qu'ils ont coûtume de rendre à leurs Souverains, & le traiter de Majesté il n'y en eut pas un qui en fit seulement le semblant. Il ne le voulut jamais souffrir de ceux là, non plus que de ses gens, depeur que son régne ne fût de trop courte durée. Il leur dit qu'il n'étoit pas assez friand d'une Couronne pour l'acheter aux dépends de son honneur, qu'il n'étoit venu que parce que le Cardinal Regent l'avoit conjuré de se mettre en chemin pour secourir leur Nation, que le Duc de Saxe vouloit opprimer à ce qu'il prétendoit, par une ambition demesurée ; qu'il lui avoit promis de faire assembler incessamment une armée pour lui donner lieu d'agir selon son intention ; que quand il auroit fait ce qu'il pré-

prétendoit faire pour leur service, il ne refuseroit point alors le tître de leur Deffenseur, mais que pour celui de Roi, il ne l'accepteroit jamais que les choses ne fussent sur un autre pied qu'elles n'étoient presentement. Aussi ne pouvoient-elles pas aller plus mal pour lui qu'elles alloient. Le Duc de Saxe, après avoir été proclamé Roi par ceux de son parti, s'étoit non seulement emparé de la Ville & du Château de Cracovie, mais encore de celle de Warsovie où les Rois de Pologne ont acoûtumé de faire leur résidence ordinaire. Il s'étoit fait Couronner dans l'une de ces deux places, moitié de force moitié de bon gré, tandis que le Cardinal Primat protestoit également & contre son Couronnement & contre son Election.

Le Prince de Conti voyant que ce Duc étoit ainsi maître du cœur du païs, & que Dantzic d'une autre côté ne se déclaroit que trop en sa faveur, fit tout son possible pour gagner le Gouverneur de Mariembourg, place qui n'étoit pas beaucoup éloignée de l'endroit où il étoit. Il en eût fait une place d'armes, s'il eût pû s'en rendre maître, & être secouru de ceux de son parti. Ce Gouverneur fit semblant d'entendre à sa proposition, afin de le faire parler François, mais ce Prince qui n'étoit pas d'humeur à le faire

qu'il ne vit plus clair dans tout ce qui se passoit, ne lui ayant donné que des paroles conditionnelles, l'autre qui ne s'étoit point encore accommodé avec le Duc de Saxe, tâcha de le faire sans lui dire néanmoins que c'étoit parce qu'il ne trouvoit point de seureté avec son Concurrent. Les Généraux de l'armée de la Couronne & de celle de Lithuanie furent aussi tâter le Prince de Conti, pour voir s'ils ne pouroient point lui attraper ses lettres de change. Ils avoient feint jusques là d'entretenir commerce avec l'Abbé de Polignac, sous des promesses magnifiques qu'il leur avoit faites. Cèt Ambassadeur avoit crû pouvoir tout promettre, pour ne pas manquer cette Couronne, sans prendre garde qu'il avoit affaire à des gens qui étoient tout aussi habiles que lui, & qui même avoient des engagemens secrets avec le Duc de Saxe: dont ils prétendoient tirer des sommes encore plus considerables que de lui. Le Prince de Conti qui n'étoit pas d'humeur à se tant avancer que l'Ambassadeur, parce que ce n'est pas le caractére d'un Prince de mentir comme celui de ces Ministres qui pensent d'ordinaire tout autrement qu'ils ne disent, leur répondit qu'il leur étoit obligé des offres de service qu'ils lui faisoient; mais que s'ils prétendoient d'en

être payez d'avance, il les en déchargeoit volontiers; qu'il étoit prêt de convenir avec eux de ce qu'il leur donneroit, pourvû qu'ils fissent valloir son élection; mais que s'ils prétendoient le toucher pour s'excuser ensuite sur l'impossibilité qu'ils avoient trouvée d'éxécuter leurs promesses, il aimoit mieux garder son argent, que de s'exposer au repentir qu'il auroit de l'avoir donné inutilement. Ces Généraux, ou pour mieux dire leurs députez, l'entendant parler de la sorte virent bien qu'il étoit trop fin pour eux; ainsi ne songeant plus à lui arracher une plume, ils conseillerent sous main au Duc de Saxe de faire tout son possible pour se saisir de sa personne. Pour cèt effet au lieu de se déclarer encore pour ce Duc ils s'adressérent au Cardinal Primat, comme s'ils eussent eu peine à quitter un parti auquel ils étoient attachez d'inclination. Le Cardinal Primat se laissa amuser quelque tems de belles espérances, & en repût aussi le Prince de Conti. Il tâcha de lui persuader qu'il lui envoyeroit bientôt une armée capable de mettre le Duc à la raison, ce qui obligea ce Prince, nonobstant l'incommodité qu'il souffroit sur Mer, d'y demeurer jusques à ce qu'il vit l'éxécution de ses promesses.

Cela dura si long-tems que la paix, après avoir langui pendant quelques mois, se con-

clut à la fin devant que cette affaire se pût terminer. Les Princes de l'Empire furent obligez de se soumettre à la volonté du plus fort. On reconnut par le traité qui intervint le Prince d'Orange pour Roi d'Angleterre, & comme il s'étoit rendu à la Haye, les Plenipotentiaires de France commencérent à lui rendre tous les honneurs qui lui étoient dûs par rapport à la dignité dont ils venoient de convenir à son égard. Cependant il arriva que comme Mr. de Harlai étoit accoûtumé à l'apeller d'un autre nom que de celui de Roi, il fit encore la même chose dans une conversation qu'il eût en sa presence, mais reconnoissant sa faute en même tems il la repara le plus avantageusement qui lui fut possible. Madame de Harlai, fille du Chancellier, qui étoit allée trouver son mari en Hollande, ayant la curiosité de voir ce Prince que tous les François estimoient particuliérement malgré tout le mal qu'il leur avoit fait, lui fit demander de lui vouloir donner une Audience en quelque endroit. Le nouveau Roi ne voulut pas que ce fût chez lui. Il lui fit dire de se trouver chez Madame la Princesse de Vaudemont, & qu'il s'y rendroit à une certaine heure; Madame de Harlai eut tous les sujets du monde de se loüer de sa politesse & de son honnêteté, Mr. de Harlai de son côté pour faire le bon cour-

tisan, témoigna au Comte d'Albermarle nouveau favori de Sa Majesté Britannique, & qui commençoit à se mettre aussi bien dans son esprit qu'y avoit jamais été le Comte de Portland, qu'il desireroit bien d'avoir le portrait de son maître Le Comte d'Albermarle lui promit de le lui donner, mais le pria d'attendre encore quelque tems, parce que comme ce Prince devoit repasser incessamment en Angleterre il avoit peur qu'il ne lui pût donner le tems de le faire tirer. Mais soit qu'il ne se ressouvint pas de sa promesse, soit qu'effectivement Sa Majesté Britannique eût de si grandes affaires que ce Comte ne trouva pas lieu de s'en acquitter, il y avoit déja plus de quatre ou cinq mois que Mr. de Harlai ne songeoit plus qu'il s'en dût ressouvenir, quand on lui vint dire chez lui à Paris qu'il y avoit dans la salle un trompette du Comte qui le demandoit. Il fit repéter deux fois au Laquais qui le lui annonçoit les qualitez de ce trompette. Il ne put comprendre d'abord ce qu'il lui vouloit pour le venir chercher de si loin. Il étoit bien éloigné de croire que son maître se fût ressouvenu de sa priére après avoir laissé écouler tant de tems, sans avoir eu de ses nouvelles. Mais il se trouva néanmoins que c'étoit ce portrait qu'il lui apportoit. Le Comte lui avoit

fait faire une Bordure magnifique à Paris, parce qu'on y travaille beaucoup mieux qu'en Angleterre à ces sortes d'ouvrages. Le trompette fut bien aise de l'en avertir; afin qu'il vit par là le soin que son maître avoit eu de le contenter. Mr. de Harlai trouva cette maniére d'envoyer un portrait assez extraordinaire, mais comme les étrangers ont leurs maniéres, & que nous avons les nôtres, il lui falloit prendre le benefice avec les charges. Il fit un present honnête au trompette, & comme c'étoit tout ce que celui-ci demandoit, il s'en retourna aussitôt en son païs.

De tous les Plenipotentiaires que le Roi avoit à Ryswik, Mr. de Harlai étoit le moindre, à ce que l'on prétend, en capacité; mais comme il étoit le premier d'une autre façon, c'est à dire par son rang, & par les prémiéres charges de Robe qu'ont possedé depuis long-tems ses Ancêtres, il eût eu tout l'honneur du Traité, ou du moins la plus grande partie, si les peuples eussent trouvé qu'il y eût eû pour eux matiére de s'en réjouïr. Mais bien loin de là, il n'y eût personne qui ne s'affligeat en secret & même publiquement, de toutes les restitutions que le Roi étoit obligé de faire par ce Traité, comme si c'eût été leur propre bien.

bien qu'il leur eût fallu rendre. Il faut avoüer qu'il y avoit un peu de folie en cela, car outre que Sa Majesté savoit beaucoup mieux qu'eux ce qui lui convenoit, & ce qui convenoit de même à son Royaume, ils ne devoient souhaiter d'un autre côté, selon toute sorte de bon sens, sinon que de voir finir la guerre, afin de n'être plus exposez aux maux qu'il leur avoit fallu souffrir de toute nécessité tant qu'elle avoit duré. Cependant comme les peuples ne se conduisent pas toûjours au gré de la raison, ils ne firent qu'a regret les feux de joye qui leur furent commandez, comme il se pratique dans ces sortes d'occasions. Il fallut donc que les Commissaires des quartiers le leur enjoignissent, sous peine d'une grosse amande; sans cela ils n'eussent jamais pû s'y resoudre, aussi cela n'empêchat-il pas qu'ils ne se donnassent encore la liberté de controller tout ce qui avoit été fait. Ils dirent même, à propos de cela, une assez plaisante parole, & qui rendoit témoignage du peu de contentement qu'ils avoient de Mr. de Harlai. Ce Magistrat avoit un fils qui étoit aussi étourdi que son pére avoit l'air grave; car celui-ci ressembloit à proprement parler à ces deux Courtisans, dont Mr. de la Feuillade disoit, que quand Sa Majesté

voudroit boire à la glace, ses Officiers du Gobelet n'auroient qu'à mettre raffraichir les bouteilles entre deux. Ce fils, dis-je, bien loin de ressembler à son pére, n'avoit jamais dementi le caractére que je lui donne ici. Il s'étoit fait même des affaires à Ryswik avec je ne sais combien de gens, sans que le respect du lieu ni le rang qu'y tenoit son pére l'eussent rendu plus sage que de coûtume; quoi qu'il en soit Mr. de Harlai l'ayant choisi pour porter au Roi la nouvelle de la signature du Traité, il demeura si longtems à venir, qu'on l'apprit plus de trente heures avant qu'il arrivât à la Cour. Ce retardement qui n'étoit point du tout d'un jeune homme, & encore d'un jeune homme plein de feu comme il étoit, puisqu'il avoit coûtume d'aller vite comme un éclair, après avoir donné de l'étonnement à tout le monde, enfin on commença à dire par tout qu'il falloit cesser de s'en étonner, puisqu'on confondoit assurément le pére avec le fils; que c'étoit le fils qui avoit fait le traité, ce que l'on reconnoissoit assez bien à l'impatience qu'il avoit euë à le signer, nonobstant le préjudice qu'il causoit au Roi, & à l'Etat, & que c'étoit le pere qui l'apportoit, ce qui se reconnoissoit pareillement à la longueur qu'il étoit à venir de peur de blesser sa gravité.

Le

Le principal fondement de toutes ces railleries rouloit sur ce que les Espagnols étoient si abbatus depuis la prise de Barcelonne qu'ils vouloient la paix à quelque prix que ce fût. Ainsi l'on croit que quelque proposition qu'eussent fait les Plenipotentiaires de France, après ce grand évenement, ils eussent consenti volontiers que le Roi eût retenu Luxembourg pour l'équivalent de cette place, s'ils eussent eu le jugement de proffiter de la consternation où ils étoient.

Le Roi ne fut point fâché que les peuples fussent dans ces sentimens, quoi qu'ils semblassent controller par là ses actions. Car si c'étoit une marque de leur folie, c'en étoit une aussi de l'intérêt qu'ils prenoient dans ses affaires; quoi qu'il en soit, ils n'étoient guéres sages de croire que Mr. de Harlai ni pas un de ses Collegues eussent rien fait que par ordre de Sa Majesté, mais il ne faut pas prétendre que ces sortes de gens se gouvernent jamais par la raison; le caprice est la régle ordinaire de toutes leurs pensées. En effet eux qui demandoient la paix à cor & à cri, deux mois auparavant ne l'eurent pas plûtôt qu'ils eussent voulu encore avoir la guerre. La raison est qu'au lieu de voir diminuer les denrées qui avoient été excessivement chéres

res depuis quelque tems, à cause des mauvaises années, ils les virent encore renchérir. Outre la colére de Dieu, qui paroissoit assez par la sterilité de la terre, & qui étoit cause de cette affliction, on pouvoit l'attribuer encore à un autre sujet dont la guerre avoit été cause. Le Roi avoit été obligé par deux fois de faire mettre un nouveau coin à la monnoye, afin que cela lui tint lieu de quelque Edit. Il en avoit tiré effectivement de très grosses sommes, parce qu'il avoit mis les Loüis d'or à quatorze francs, & l'écu blanc à trois livres douze sols, quoi que celui-là ne vallut que onze francs ordinairement, & l'autre trois. Au reste le Roi par des considerations de Politique ne diminuant point cèt argent, il arriva que ce qu'on prétendoit avoir à bon marché des païs étrangers fut fort cher, quand il le fallut payer aux dépends de la perte du change qui étoit d'un sixiéme tout entier.

Le Prince de Conti ne s'embarrassoit guéres de tout cela où il étoit, il songeoit bien plûtôt à voir l'effet des promesses du Cardinal Primat ou à s'en revenir trouver sa maîtresse. Son Eminence s'étoit retirée dans le château de Cowits où se faisoit de tems en tems des assemblées sans fruit, de ceux qui étoient dans son parti. Beaucoup

s'y

s'y plaignirent à lui de ce que l'Abbé de Polignac leur avoit fait espérer des choses dont ils ne voyoient point d'exécution. Il s'étoit avançé à leur promettre que l'argent & les troupes de France ne leur manqueroient pas, parce que comme c'étoit là son unique affaire, il eût bien voulu aussi que le Roi son maître n'en eût point eû d'autre que celle-là. Le Duc de Saxe sachant qu'ils commençoient à se plaindre de ce Ministre, & que pour peu qu'il se voulût aider il mettroit bien-tôt de la division parmi eux, fit entrer un corps de troupes Allemandes dans le païs. Cela donna de la crainte à ceux qui s'y trouvoient le plus exposez, & quelques uns commençant à songer à faire leur paix avec lui, le Prince de Conti n'en eut pas plûtôt nouvelle qu'il resolut de s'en retourner en France. Cependant pour faire repentir la Ville de Dantzik de la préférence qu'elle avoit donnée à son Concurrent il ordonna à Bart, d'arrêter quelques uns de leurs Vaisseaux qui se trouvérent sous sa main. Ils s'étoient mis en rade pour entrer dans le port avec leurs charges, mais Baert les obligeant à s'en venir avec lui les emmena à Coppenhaguen où le mauvais tems obligea le Prince de Conti de relâcher. Le Roi fit arrêter en même tems tous les Vaisseaux, que ceux de cette Ville

avoient

avoient dans ſes ports, ce qui donna lieu de juger que le Conſeil que le Prince de Conti avoit donné à Bart venoit moins de lui que d'un ordre de Sa Majeſté. Ce Prince qui s'étoit beaucoup ennuïé dans ſon voyage, s'ennuya encore beaucoup lors qu'il fut à Coppenhague, quoi que le Roi de Dannemark lui donnât toutes les marques d'une eſtime particuliere. Il fit marquer à la craye un grand nombre de maiſons pour lui, & pour ſa ſuite, & le vent étant reſté contraire pendant quelques jours, ce peu de tems ſembla ſi long à ce Prince que je ne ſais ſi les ſix ans que des Hiſtoriens Anglois font paſſer en Irlande à un Roi d'Angleterre faute d'avoir pû trouver un bon moment pour s'en revenir à Londres, lui durérent davantage que lui dura ce tems-là. Cèt ennui provenoit de ce qu'il continuoit toûjours d'être amoureux, & il n'avoit là d'autre conſolation que d'attendre les jours de poſte, afin d'avoir des nouvelles de ce qu'il aimoit.

Ceux de Dantzik uſérent de repreſailles comme ils purent. Ils arrétérent les Négocians François qui étoient chez eux, & ſe ſaiſirent de leurs effets. Cependant comme ils ſavoient bien que ce n'étoit pas à eux à tirer au bâton avec un grand Roi que la

plus

plus grande partie des forces de l'Europe avoient entrepris inutilement de détruire, ils eurent recours à la Mediation du Roi de Dannemark pour l'obliger à relâcher leurs Vaisseaux. Le Roi les fit attendre quelque tems devant que de leur accorder leur priére; mais enfin ayant crû que la mortiffication qu'il leur avoit donnée étoit assez grande pour les en faire ressouvenir, l'affaire s'accommoda à la fin à leur satisfaction. L'Abbé de Polignac fut bien étonné quand il vit que le Prince de Conti s'en étoit retourné, & que quantité de gens qui avoient embrassé son parti commençoient à le quitter; on lui signifia même de la part du Duc de Saxe qu'il eût à se retirer promprement du Païs, sinon qu'il ne répondoit pas de sa personne. Il crut ne pas devoir se le faire dire deux fois, il partit *incognitò*, & sans suite, & ayant donné ordre à ses équipages de prendre la route de la mer, afin de s'y embarquer aussi-bien que lui, ils furent pillez avant que de pouvoir gagner les Vaisseaux qui les attendoient. L'Abbé ne sçachant si la Cour qui ne lui avoit point ordonné sa retraite trouveroit bon qu'il se retirât de la sorte, s'arrêta quelque tems à Hambourg pour voir ce qu'on lui

lui en manderoit. Il écrivit au Marquis de Torci Secretaire d'Etat des affaires étrangéres sans en avoir de réponse, & s'en plaignant aux amis qu'il avoit en ce païs-là, celle qu'ils lui firent n'eut pas dequoi le contenter. Ils lui mandérent que l'on y étoit fort en colére contre lui, & que le Cardinal Primat ne cessoit point de l'y desservir. Son Eminence y écrivit effectivement quantité de choses contre lui, & même qu'il avoit appliqué à son usage une partie de l'argent qui lui avoit été envoyé pour les affaires du Prince de Conti. On croit que cette accusation étoit fausse & qu'il n'y avoit que le chagrin qu'avoit le Cardinal Primat de se voir abandonné qui le faisoit parler de la sorte. Il est vrai que l'Abbé étoit pauvre, & qu'il s'étoit trouvé quelquefois dans un tel état que sa maison eût manqué des choses nécessaires à la vie s'il n'eût trouvé des gens qui l'eussent assisté. Le Cardinal qui avoit sû son incommodité, & qu'il avoit payé ses dettes peu de tems après, se fondoit aparemment là-dessus; quoi qu'il en soit comme quelque innocent que l'on soit, il est toûjours fâcheux d'être accusé, la Cour lui envoya ordre de se retirer dans une Abbaye qu'il avoit en Normandie, soit qu'elle adjoûtât foi à la chose, ou, comme il est plus vraisemblable, qu'el-

qu'elle le rendit responsable de l'évenement.

Le Duc de Saxe ayant ainsi fait quitter la partie à son compétiteur crût qu'il ne manquoit plus rien à sa fortune que d'avoir le Pape pour lui. Il lui avoit dépêché un Envoyé d'abord qu'il avoit été proclamé Roi, afin de l'avoir dans ses intérêts. Comme on va lentement dans cette Cour, & particulierement quand il se presente quelque chose qui a quelque rapport à la Religion, Sa Sainteté ne voulut pas admettre cèt Envoyé à son audiance, qu'il ne fût bien assuré auparavant si le Duc avoit abjuré véritablement le Lutheranisme. Le Certificat qu'il en rapportoit lui étoit extrémement suspect. Il ne venoit que d'un Evêque de sa Maison, qu'il pouvoit soupçonner d'être gagné, par ce Prince, parce qu'il s'agissoit dans cette occasion de leur commune grandeur. Le Duc, qui n'étoit pas instruit à fonds de la Politique de cette Cour, avec qui il n'avoit jamais eu aucun Commerce, bien loin de croire que ce fût là ce qui faisoit agir Sa Sainteté, se mit en tête que ce qu'elle en faisoit n'étoit que parce qu'elle prenoit le parti du Prince de Conti, ainsi ce Prince ne s'en fut pas plûtôt retourné en France qu'il dépêcha un second Envoyé au Pape, pour lui appren-

dre qu'il ne devoit plus épouser les interêts d'un Prince qui montroit assez par sa retraite qu'il ne prétendoit plus lui disputer la Couronne. Le Pape étoit bien éloigné d'avoir cette pensée. S'il lui eût fallu prendre parti entre l'un & l'autre, il n'eût pas hesité à le faire en sa faveur. Il étoit Italien, c'est à dire peu ami des François, & d'ailleurs né sujet du Roi d'Espagne, qualité qui ne lui permettoit pas d'avoir d'autres sentimens que ceux qu'avoit la Maison d'Autriche. Cependant comme il étoit aussi le Chef de l'Eglise Catholique, & que cette derniére qualité l'obligeoit à garder beaucoup de mesures, il envoya ordre au Nonce qu'il avoit à Cologne de passer en ce païs-là. Il lui ordonna, que sous prétexte de travailler à la seureté de la Religion, il eût à réünir le Cardinal Primat avec ce Prince; son Eminence paroissoit toûjours resoluë d'exciter une guerre civile, plûtôt que de ne pas avoir raison de l'attentât que l'Evêque de Cujavie avoit fait contre lui en s'ingérant de Couronner le Duc: elle prétendoit, comme en effet c'étoit la vérité, que ce droit appartenoit à l'Eglise de Gnesne dont elle étoit Archevêque. Le Pape avoit déja sur les lieux un autre Nonce qui n'avoit pas manqué de lui même de prévenir les ordres qu'il

en-

envoyoit à celui-ci. Car comme il ſavoit bien que tant qu'il agiroit en faveur des intérêts de la Maiſon d'Autriche, il en ſeroit toûjours avoüé par Sa Sainteté, il avoit donné tête baiſſée, mais ſecretement dans le parti de ce Duc.

Tous ces mouvemens ayant tenu quelque tems, l'année arriva ſur ſa fin, tems auquel Sa Majeſté avoit reſolu de conclure le mariage du Duc de Bourgogne avec la Princeſſe de Savoye. Il en étoit content tous les jours de plus en plus, & elle avoit eu l'eſprit de gagner ſi bien ſes bonnes graces qu'il l'aimoit tout autant que ſi elle eût été ſa propre fille. Le Duc étoit fort fluet pour ſon age, deſorte que quoi que cette Cérémonie ſe dût faire inceſſamment, il ne devoit néanmoins avoir aucun commerce avec elle, qu'il n'eût dix-huit ans paſſez, & elle quatorſe. Autrefois quand le Marquis de Louvois avoit marié ſa fille ainée au Duc de la Rocheguyon, fils de Mr. le Duc de la Rochefoucaut, on n'avoit pas ainſi retardé tout à fait la conſommation de leur mariage, mais les parens de l'un & de l'autre côté étoient convenus, qu'ils ne ſe verroient qu'à un certain jour de la ſemaine, qui étoit le Jeudi, que pour tous les autres jours ils garderoient le Celibat, & que tou-

te ſorte de commerce leur ſeroit interdit. Il fallut voir après cela comment ils deſirérent que le jour qu'il leur étoit permis de ſe voir arrivât. Ils en devinrent très friands, & ſi l'on pouvoit faire la même choſe à l'égard de tous ceux qui ſe marient il ſe trouveroit peut-être qu'on ne ſe rebutteroit pas ſi-tôt, comme l'on fait les uns des autres. Quoi qu'il en ſoit, le Roi ayant réglé les choſes de cette façon on commença à travailler aux préparatifs de ce mariage avec une dépenſe nompareille. Sa Majeſté témoigna même qu'elle ſeroit bien aiſe que tout le monde fit un effort proportionné à ſes forces, afin d'honnorer cette fête. Ce mot ne devoit pas être pris au pied de la lettre pour faire la volonté du Roi: ſi cela eût été, il n'y eût rien eu de ſi pauvre que ces nôces, chacun étant devenu ſi gueux par la dépenſe que l'on avoit faite à la guerre ou par les taxes par où l'on avoit été obligé de paſſer tant qu'elle avoit duré, qu'on ne le pouvoit guéres l'être d'avantage. Auſſi tous les Courtiſans & même tout ce qu'il y avoit alors d'Officiers à la Cour, lui donnérent toute une autre ſignification. Ils ſavoient que c'étoit ainſi qu'ils le devoient entendre pour plaire au Roi, & comme il n'y a plus perſonne qui ne ſoit prêt à faire toutes cho-

ſes

ſe pour y parvenir il n'y en eut pas un qui ne s'épuiſât pour en venir à bout. Ce furent des dépenſes toutes extraordinaires, & il y en eut qui firent faire des habits qui leur revenoient à plus d'argent qu'ils n'avoient de bien en fonds. Et qu'on ne prenne pas ceci pour une maniére de parler ni pour une éxagération, c'eſt la pure vérité, témoin quantité d'Officiers, de Terre & de Mer qui dépenſérent cinq ou ſix cent écus tout d'un coup pour un ſeul habit. Cependant il y en avoit pluſieurs d'entr'eux qui euſſent été bien empêchez de montrer dix écus de rente de patrimoine. Voila quelle eſt la folie des François, & quoi que je le ſois moi-même, & peut-être tout auſſi fou que les autres, je ne me puis empêcher néanmoins de convenir de nôtre folie.

Depuis que la paix étoit faite, il y avoit eu un ſi grand abord d'étrangers à Paris que l'on en contoit déja quinze ou ſeize mille dans le Faubourg St. Germain ſeulement; cette affluence y fit tellement rencherir les maiſons que celles qui s'y loüoient pendant la guerre mille ou douze cent francs y valurent alors cinq cent écus. Le nombre de ces étrangers s'accrut encore bien-tôt de plus de la moitié; deſorte que par la ſupputation qui en fut faite peu de tems après,

c'eſt à dire au commencement de l'année ſuivante on trouva qu'il y en avoit plus de trente ſix mille dans ce ſeul Faubourg. Au reſte comme ils avoient tous oüi dire, tant que la guerre avoit duré, que la France étoit non ſeulement épuiſée d'hommes, mais encore de richeſſes, diſcours dont on avoit été bien aiſe de les amuſer, afin de leur faire accroire que cette Couronne ſeroit encore trop heureuſe de pleyer ſous la volonté de ceux qui avoient les armes à la main contr'elle, ils furent tout étonnez à leur arrivée de trouver les choſes tout autrement qu'ils ne croyoient, lorſqu'ils étoient partis de chez eux. Ils virent que cette grande Ville fourmilloit non ſeulement de monde, comme elle avoit jamais pû faire, mais que le luxe y régnoit encore tellement que la moindre Bourgeoiſe y étoit plus magnifique que les perſonnes les plus qualifiées de leur païs. En effet plus la miſére étoit grande dans les familles, plus il ſembloit que chacun s'efforçât de la cacher ſous ces belles apparences. Elles ne ſervoient pourtant encore qu'à l'augmenter. Cependant pour en dire le vrai tout ce luxe ne ſe faiſoit dans la plûpart de ces femmes qu'aux dépends de leur honneur. Il n'y en avoit guéres qui n'eut un galant, & ce galant ne leur paroiſ-

soit aimable qu'à proportion de la grande dépense qu'il faisoit auprès d'elles. Comme la guerre avoit élevé une infinité de gens qui s'étoient jettez dans les affaires où ils avoient gagné tout ce qu'ils avoient voulu, l'argent qui ne leur avoit rien coûté ne leur coutoit rien encore à dépenser. La plûpart donnoient même carosse à leurs maîtresses, eux qui étoient pourtant trop heureux auparavant quand ils pouvoient avoir une paire de souliers pour ne pas marcher nuds pieds. Aussi le nombre des carosses s'étoit tellement accru depuis sept ou huit ans que l'on en comptoit pour le moins deux mille d'augmentation. Ce n'étoit aussi qu'or & azur parmi toutes les maisons, ce qui surprenoit extrémement ces étrangers à qui on avoit dit avant que de partir de chez eux, qu'ils ne trouveroient ni cuilliéres ni fourchettes d'argent chez personne, & que le Roi avoit obligé chacun à se deffaire de ce qu'il avoit pour subvenir aux frais de la guerre. Il est vrai néanmoins que la guerre en avoit appauvri plusieurs; mais c'étoit à la Campagne qu'il falloit les aller chercher bien plûtôt qu'a Paris. Paris au contraire n'avoit jamais été si riche ni si superbe, & il s'y étoit répandu plus de cent soixante millions qui avoient été gagnez seulement

dans les partis qui s'étoient faits pendant la guerre, sans compter encore ce que d'autres y avoient gagné de mille autres façons. Car pendant que les uns faisoient de grands proffits avec les Partisans, en leur prêtant de l'argent à gros interêt, les autres s'étoient jettez dans les vivres, ou avoient fait quelque autre entreprise ; ainsi l'on pouvoit dire que si la guerre en avoit abaissé quelques-uns, elle en avoit élevé d'autres si prodigieusement qu'on ne les reconnoissoit plus, tant ils étoient differens de ce qu'ils avoient accoûtumé d'être. Il y avoit une infinité de *pourvalets de la noüe*, & d'autres gens semblables qui de la lie du peuple s'étoient élevez à des richesses immenses en succant le sang du peuple. Ce métier avoit même paru si bon à des gens qui étoient nez quelque chose qu'on y comptoit jusques à des Marquis. Ainsi l'on en voyoit un qui l'avoit embrassé, sans se soucier de ce qu'en pouroient dire ses parens ni ceux de sa femme, qui étoit petite fille, & sœur de Presidens à mortier. Il avoit lui même une personne de son nom qui étoit Lieutenant Général des armées du Roi, mais comme il y a bien à dire que tous les parens se ressemblent les uns aux autres, ce Lieutenant Général faisoit le personnage qui convenoit à un

un homme de qualité & de mérite pendant qu'il lui en laissoit faire un qui ne convenoit qu'à des misérables, ou tout du moins à des gens qui ne craignoient point en le faisant de deshonnorer leur nom ni leur famille.

Si les étrangers dont je viens de parler furent étonnez quand ils furent à Paris d'y voir des choses si différentes de ce qu'on leur avoit fait entendre, quand ils étoient encore chez eux, ils le furent bien autrement quand ils furent à Versailles pour voir le mariage du Duc de Bourgogne & de la Princesse. Cette Cérémonie se fit avec toute la magnificence que l'on sauroit dire. Il y eut plusieurs Bals, où toutes les personnes de la Cour de l'un & de l'autre séxe se trouverent. Toutes les Dames y étoient en habit de Velours noir avec des pierreries, ce qui a plus de majesté que toutes les autres parures que l'on sauroit jamais avoir; les hommes se chargérent aussi de Diamans; & comme dans de pareilles occasions les coupeurs de bourses de Paris n'ont garde de s'oublier, il en vint bon nombre de cette Ville pour y tenir leurs grands jours. Ils y vinrent parez comme les autres, si bien qu'à la réserve de leurs visages qui n'étoient pas connus en ce païs-là, il n'y avoit personne

qui ne les eût pris pour des gens de qualité. La presse qui y étoit toute extraordinaire, comme il est aisé de juger, sans qu'il soit besoin que j'en parle, fit qu'ils trouvérent bientôt moyen de regagner & au delà ce qu'il leur en avoit coûté pour leur parure. Plusieurs personnes trouvérent quand elles s'en furent retournées chez elles, qu'elles n'avoient plus tous les Diamans qu'elles avoient apportez à cette fête. On en avoit pris un à l'une, à une autre deux, aux autres plus ou moins, & celles qui s'étoient tirées de leurs mains sans rien perdre n'avoient pas été malheureuses. Madame la Duchesse de Bourgogne se trouva même du nombre de celles à qui cette canaille avoit osé s'adresser. On lui avoit coupé un morceau de sa robe, où il y avoit une agraffe de Diamans. Mais ce qui est assez surprenant, c'est qu'il arriva la même chose au Chevalier de Sully, & que celui qui lui fit ce coup-là fut un homme de la premiére qualité. Il le surprit lors qu'il faisoit le coup, & ne s'étant pû empêcher de le dire à un de ses amis, le Roi en entendit parler, & voulut savoir qui c'étoit: Sa Majesté fut bien étonnée quand on lui dit à l'oreille le nom de ce nouveau coupeur de bourse: il ne voulut pas qu'on le lui dit autrement,

parce

parce que pour l'amour de ses parens il étoit bien aise de sauver l'honneur de ce malheureux : sa charité ne servit de rien néanmoins, toute la Cour sçût ce qu'il vouloit tenir caché, & non seulement toute la Cour le sçût, mais encore tout Paris.

Le jour des Nôces on mit coucher ensemble le marié & la mariée ; mais comme les rideaux du lit étoient ouverts, & qu'ils avoient quantité de témoins de leurs actions, ce ne fût seulement que pour voir s'ils feroient mine de s'approcher l'un de l'autre. Le Roi pour leur en mieux donner l'occasion fit fermer ces rideaux un moment, pendant que le Duc de Beauvilliers & les aurres Officiers de ce jeune Prince étoient là tout auprès pour écouter ce qui se passeroit; mais il ne se passa rien, & l'on ouvrit ces rideaux un moment après. Cette jeune Princesse tint le Cercle le jour même & les jours suivans. Sa Cour fut très grosse, & les Dames s'empressant à l'envi de lui témoigner leurs respects, la Princesse d'Harcourt y eut querelle avec la jeune Duchesse de Sully, qui étoit fille du Duc de Coaislin. Celle-ci étoit niéce de la Duchesse du Lude, Dame d'Honneur de cette Princesse. Ce nepotisme venoit à cause de son mari, qui étoit fils du frére de la Duchesse; elle

avoit besoin d'en être soûtenuë, à cause de sa grande jeunesse qui ne lui permettoit pas de tirer au bâton avec une Princesse qui n'avoit point fait d'autre métier, depuis qu'elle étoit au monde, que de faire sa Cour aux Puissances, dépuis le premier Ministre jusques au dernier. Mais au lieu d'en tirer le support qu'elle prétendoit, sa tante lui dit de ceder à celle avec qui elle avoit dispute. Tout ce qu'il y avoit de Duchesses en furent en grande colére contre la Duchesse du Lude. Elles trouvérent qu'elle avoit flêtri leur honneur par un tel conseil & s'en scandalisérent extraordinairement. En effet, quoi qu'il y eût déja long-tems que ces sortes de demêlez survinssent non seulement entre les Princesses & les Duchesses, mais encore entre leur maris, on n'avoit point veu arriver encore une pareille chose à celle-là. Les Ducs & les Duchesses avoient toûjours tenu leur quant à moi, comme s'ils fussent sortis de la côte de St. Loüis. Le feu Duc de Montauzier & la feuë Duchesse de Noailles avoient même poussé les choses là-dessus, jusques au dernier periode l'un contre Mr. le Grand, Prince de la Maison de Lorraine, l'autre contre Madame la Duchesse de Bouillon. La Duchesse de Noailles n'étoit pourtant que la fille d'un Partisan;

Partiſan ; mais comme elle ſavoit bien qu'en France, ce n'eſt pas à la nobleſſe des femmes qu'on s'attache, mais à celle des maris, elle contoit de ſe mettre à l'abri de la médiſance ſous celle de ſon mari qu'elle croyoit ſans reproche. Cependant comme il arrive d'ordinaire que lorſque l'on a quelque affaire enſemble l'on ſe deterre l'un l'autre juſques à la milliéme Génération. La Ducheſſe de Bouillon produiſit bien-tôt des papiers, par leſquels il paroiſſoit qu'un certain Anthoine de Noailles avoit été autrefois Maître d'Hôtel d'un des Ancêtres de ſon mari. Enfin cette affaire s'envenima à un point qu'ils ſe crachérent de part & d'autre toutes les ordures dont elles ſe purent aviſer. Le Roi fut ainſi obligé, pour leur impoſer ſilence, d'interpoſer ſon autorité. Il leur deffendit de ſe rien dire d'avantage, ſans décider néanmoins aucune choſe ſur ce qui avoit ſi fort échauffé leur bile. Je ne ſais ſi la Ducheſſe du Lude avoit apprehendé ces ordures en faiſant ce qu'elle avoit fait, ou ſi elle croyoit que le Roi ayant donné le pas ſur les Ducs aux Princes de la Maiſon de Lorraine, lorſqu'il avoit fait une promotion de Cordonsbleus la derniére fois, il en devoit être de même à l'égard de leurs femmes, mais enfin cela ſe paſſa de la maniére que je viens de dire.

Quoique la Paix fût faite il y avoit déja quelque tems, personne n'en recueilloit encore le fruit. Le Commerce alloit aussi peu que pendant la guerre, & soit que ce fût ou le prix de l'argent de France qui en fût cause, parce qu'il étoit toûjours au même état, ou que le Roi crût se pouvoir passer de tout le monde, pendant que les autres ne pourroient se passer de lui, l'on ne vit point que rien se préparât pour le faire aller. Il vint cependant quelques Vaisseaux de Hollande & d'Angleterre pour charger des Vins & du Papier à Bordeaux & à Rouën. Ils avoient apporté d'autres Marchandises avec eux qu'ils prétendoient y débiter, mais comme le Tarif n'étoit pas encore réglé entre les parties, & qu'il étoit dit seulement dans le Traité de Ryswick qu'on les régleroit entre ce qui se pratiquoit aux années 1665. & 1666. & que cela n'étoit pas encore fait, cette difficulté & la perte de vingt pour cent qu'il y avoit à faire sur l'argent, furent cause qu'ils s'en retournérent sans rien vendre ni sans rien acheter. Les Etats Généraux envoyérent en même tems des Députez en France pour demander au Roi l'éxécution de cèt Article. Ils s'adressérent au Marquis de Torcy, à qui ils se devoient adresser naturellement comme étran-

étrangers, mais s'agiſſant en cette occaſion du Commerce dont Mr. de Pontchartrain étoit chargé, ils lui furent renvoyez pour pourvoir à leurs demandes. Ces Députez étoient fort verſez dans ces ſortes de choſes, & comme les Etats s'en pouvoient fier à eux, ils leur avoient donné en les faiſant paſſer dans le Royaume un Plein-pouvoir pour travailler en qualité de Commiſſaires au Réglement du Tarif. Mr. de Pontchartrain les écoûta, & comme il eſt extrémement judicieux & politique, il leur donna de belles parolles en attendant qu'il leur pût répondre au nom du Roi, à qui il falloit auparavant qu'il parlât de leur affaire. Le Commerce de Hollande étoit beaucoup moins avantageux à la France que celui d'Angleterre, à cauſe qu'elle tire bien plus d'argent de l'un que de l'autre. En effet les Hollandois y apportent plus de marchandiſes qu'ils n'en tirent, au lieu que les Anglois en tirent plus qu'ils n'en apportent. Ainſi il faut de l'argent aux uns au lieu que les autres ſont obligez à en donner. Cela fut cauſe que l'on reſolut de tenir le Tarif le plus haut que l'on pouroit à l'égard de toutes les marchandiſes qui viendroient de Hollande en droiture, ou autrement, pendant qu'on ſe relâcheroit à l'égard de celles d'An-

d'Angleterre; au lieu même que l'on avoit attendu que les Hollandois vinssent à Paris pour terminer cette affaire, on resolut d'envoyer à Londres pour régler ce qui regardoit cette Nation. Mr. de Pontchartrain jetta les yeux pour cela sur Mr. Phelipeaux d'Herbaut son parent, qui faisoit la charge de premier Commis de la Marine sous Mr. de Maurepas, à qui il en laissoit le soin. Il eut la qualité de Commissaire Général pour le réglement du Commerce d'entre les deux Nations, mais quoi que sa Commission fut expediée incontinent, il fut encore long-tems sans partir. La Cour nomma cependant d'autres Commissaires pour traiter avec ceux qui étoient venus de Hollande, mais comme on n'avoit pas dessein de terminer cette affaire à leur contentement, elle est encore aujourd'hui à ajuster.

Le Roi nomma cependant des Ambassadeurs pour aller dans toutes les Cours; mais au lieu d'y envoyer des gens de robe ou des gens de lettres, comme il s'étoit presque toûjours pratiqué auparavant, il y envoya des personnes de qualité ou de service. Il crut que s'ils pouvoient joindre à l'expérience qu'ils avoient acquise à la guerre, celle du Cabinet, il en tireroit beaucoup d'avantage dans l'occasion. Il choisit pour al-

aller à Vienne le Marquis de Villars Lieutenant Général de ses armées; pour l'Ambassade d'Espagne le Marquis de Harcourt qui avoit aussi la même qualité de Lieutenant Général, & qui même n'étoit pas un des moindres de ceux qui en avoient été honnorez, & pour en dire la vérité il avoit fait parler de lui autant qu'un autre, tant que la guerre avoit duré. Ainsi pourveu qu'il pût dans son Ambassade faire la même chose qu'il avoit faite à la tête d'un Camp volant, c'étoit tout ce qu'il pouvoit désirer. C'étoit aussi ce qui étoit bien difficile, & dont ses amis ne se flattoient nullement. Il alloit dans une Cour où il devoit être extrémement suspect par la seule qualité de François, & sur tout dans un tems où il paroissoit avoir envie d'apporter obstacle au dessein qu'avoit l'Empereur de faire tomber la succession de Sa Majesté Catholique entre les mains, s'il se pouvoit, du Roi des Romains, son fils ainé, sinon entre celles de l'Archiduc son Cadet. Philipes IV. pere du Roi d'Espagne, d'aujourd'hui l'avoit designée par son Testament à celui-ci, quoi qu'il ne fût pas encore au monde, quand il l'avoit signé; mais comme il ne sembloit pas que les Espagnols eussent beaucoup d'envie de l'éxécuter, Sa Majesté Imperiale

le vouloit tâcher à avoir leur suffrage en faveur du Roi des Romains. Il lui sembloit qu'étant son ainé il méritoit non seulement mieux que l'autre cette dignité qui étoit plus solide que celle d'Empereur, quoiqu'elle ne fût peut-être pas si éclatante; mais il contoit encore que la fortune de sa Maison en seroit bien plus assurée s'il pouvoit réünir ensemble ces deux qualitez dans sa personne. Comme la Reine d'Espagne étoit sœur de sa femme, & qu'elle devoit concourir avec lui au succez de ses desseins, le Comte de Harrach son Ambassadeur dans cette Cour, fut chargé de l'en entretenir. La Reine d'Espagne entra dans tous les sentimens que l'Ambassadeur voulut lui inspirer, & comme Sa Majesté Imperiale avoit déja eu l'addresse de faire recevoir dans le Conseil de Sa Majesté Catholique des personnes qui étoient à elle de longue main, & qu'elle avoit eu soin encore de gagner quelques autres Membres, ils s'assemblérent tous pour savoir comment ils s'y devoient prendre, pour lui rendre le service qu'il desiroit. Le Comte de Harrach fit entendre à la Reine & à eux, qu'un des meilleurs moyens dont ils se pussent servir étoit de donner le Gouvernement des Provinces, & sur tout de celles

qui

qui étoient Frontiéres, ou à des Allemands ou à des personnes qui fussent affectionnez à l'Empereur. Le Prince de Darmstad qui s'étoit signalé à la deffense de Barcelonne, fut ainsi proposé pour la Viceroyauté de Catalogne, dont Dom Francisco Velasco s'étoit rendu tout-à-fait indigne, de la maniére qu'il s'étoit laissé surprendre dans son Camp. Le Gouvernement du Milanois parut aussi un morceau digne de tomber entre les mains de quelque personne qui en pût répondre à Sa Majesté Imperiale, aussi bien que la Viceroyauté de Navarre; parce que le Comte de Harrach supposoit, comme il y avoit beaucoup d'aparence, que ce seroit par l'un de ces endroits, & peut-être par tous les trois, que le Roi Très-Chrêtien commenceroit à vouloir faire valoir ses prétentions sur cette Succession, d'abord que le Roi d'Espagne viendroit à mourir. La Reine & ceux du Conseil du Roi son mari, qui étoient dans ses intérêts, trouvérent beaucoup de difficulté à cela, parce que quoique les Espagnols fussent trop sages pour témoigner ouvertement leurs pensées, ils n'avoient nullement envie de prendre pour leur Souverain ni le fils aîné de l'Empereur ni le Cadet. Ils en étoient de même à l'égard de Monseigneur & de ses Enfans; quoique quelques

Emis-

Emiſſaires de France tâchaſſent de ſemer ſous main parmi eux, que s'ils choiſiſſoient ou le Duc d'Anjou ou le Duc de Berri, la jeuneſſe où ils étoient les leur feroit former ſur leur modéle, de ſorte qu'ils ne s'apercevroient jamais qu'ils fuſſent nez François. On tâchoit de leur faire vaincre par là cette antipathie qui eſt naturelle aux deux Nations, mais comme ce n'eſt pas une choſe fort aiſée d'en venir à bout, ils s'y oppoſérent toûjours ouvertement. Cependant ils ne purent comprendre pourquoi on vouloit ôter cette Succeſſion au Prince Electoral de Baviére, car elle le regardoit naturellement après la renonciation que Sa Majeſté Très-Chrêtienne y avoit faite, lors qu'il avoit épouſé l'Infante d'Eſpagne. D'autres ſouhaittoient, puiſque le Roi leur Maître ne laiſſoit point d'héritiers de ſon corps, que ſa Couronne tombât à quelque Grand d'Eſpagne. Ils croyoient qu'ils en ſeroient plus heureux que d'avoir quelque Prince étranger, parce qu'ayant ſuccé avec le lait leurs mœurs & leurs inclinations, tout ce qu'il feroit leur ſeroit bien plus ſupportable que ce qu'un autre pouroit faire. Car tous les hommes ont preſque le genie ſelon le païs où ils ſont nez, & difficilement leur fait-on changer d'inclination.

Tel-

Telle étoit la diſpoſition de ces peuples quand la Reine d'Eſpagne employa tout ſon credit pour faire tomber au Prince de Darmſtat la Viceroyauté de Catalogne, au Prince de Vaudemont le Gouvernement du Millanois & au Prince Eugene de Savoye la Viceroyauté de Navarre. Elle les regardoit tous trois également comme très affectionnez non ſeulement à l'Empereur, mais encore comme capables de deffendre contre les François le païs qui leur ſeroit confié. Il s'étoient ſignalez tous trois en mille occaſions, & le Prince Eugene étoit encore actuellement employé contre les Turcs, avec qui l'Empereur avoit toûjours la guerre à ſoutenir. Cette nation barbare n'étoit redevable de ſon ſalut qu'à la diverſion qui s'étoit faite ſur le Rhin, tant que Sa Majeſté Imperiale avoit eu quelque choſe à démêler avec la France, ainſi maintenant qu'elle avoit fait la paix avec elle, il ſembloit qu'elle la dût abimer, & achever dans une Campagne ou deux de lui enlever tout ce qui lui reſtoit en Europe, mais ſoit que ce Prince voulût ſe donner du répos après une ſi longue guerre, ou comme il eſt plus vraiſemblable, que la Politique l'obligeât malgré lui de faire la paix, il s'en faiſoit déja des propoſitions qui étoient écou-

écoutées favorablement de part & d'autre, peut-être que sans cela le Prince Eugene, qui se voyoit déja à la tête des armées de l'Empereur, ne se fût pas contenté de la Viceroyauté de Navarre; mais se voyant à la veille d'être obligé de pendre son épée au croc, il ne fut pas fâché que la Reine d'Espagne par le Conseil de l'Empereur eût cette bonne volonté là pour lui. Elle n'y pût réüssir néanmoins pendant qu'elle trouva plus de facilité à l'égard du Prince de Darmstat & du Prince de Vaudemont. Comme les services que le premier venoit de rendre à Barcellonne parloient en sa faveur, la Reine emporta pour lui cèt emploi de haute lutte, pendant qu'elle trouva un peu plus de difficulté à l'égard du Gouvernement du Milannois. Quelques uns vouloient qu'on le continuât au Marquis de Leganez qui en étoit déja pourvû, ou qu'on le donnât à quelque Grand d'Espagne, mais bien loin que ce fût là le dessein de la Reine, elle songeoit bien plûtôt à leur ôter ceux qu'ils avoient déja, qu'à leur en donner de nouveaux. Le Duc de Medina Celi l'un des plus grands Seigneurs d'Espagne & des plus aimez du peuple, avoit la Viceroyauté de Naples. Il l'avoit déja exercée quelques années, & comme tous les emplois

plois de cette nature ſont triennaux en Eſpagne, elle voulut encore pourvoir quelqu'une de ſes créatures de celui-là ; mais ſes amis ne le jugérent pas à propos, & lui conſeillérent tout au contraire de le continuer dans le ſien. Ils lui dirent pour leurs raiſons qu'elle devoit bien ſe donner de garde de le faire revenir en Eſpagne dans la conjoncture où l'on étoit ; que cela ſeroit capable de reveiller l'amitié que les peuples avoient pour lui, & par conſéquent d'aporter de l'obſtacle aux deſſeins de l'Empereur.

Ces raiſons qui obligeoient Sa Majeſté Imperiale à faire la Paix avec la Porte étoient que ſa puiſſance commençoit à devenir formidable, non-ſeulement aux Princes de l'Empire, mais encore à ſes autres Alliez. Ainſi comme ils ſavoient d'ailleurs ſes prétentions ſur la Succeſſion d'Eſpagne, ils s'y oppoſérent non-ſeulement en ſecret ; mais encore aſſez ouvertement. Tous ceux qui lui donnoient ſecours contre le Turc parlérent de le retirer. Le nouveau Monarque d'Angleterre avant que d'être reconnu Roi par la France, avoit déja offert ſa Médiation aux parties pour les mettre d'accord enſemble. Il avoit envoyé tout exprès en Turquie deux Ambaſſadeurs pour en faire la propoſition au Grand Seigneur ; mais ils y étoient

morts

morts ſans y avoir pû réüſſir. Comme cela paroiſſoit aſſez extraordinaire, parce que l'intérêt de Sa Hauteſſe ſembloit tout opposé à ſa conduite, & que d'ailleurs la mort de ces deux hommes donnoit ſujet de penſer bien des choſes, il y en eut qui ne ſe purent empêcher de croire qu'ils n'euſſent été empoiſonnez. Cela devoit rebuter Sa Majeſté Britannique d'envoyer d'autres Miniſtres en ce païs-là; mais conſidérant que le refus que les Turcs faiſoient de la Paix ne pouvoit être fondé que ſur la diverſion qui ſe faiſoit alors en leur faveur, & qu'ainſi leur obſtination ceſſeroit peut-être, maintenant qu'ils ne pouvoient plus s'en flatter, il reprit ſes premiéres briſées. Il ne ſe trompa pas; Sa Hauteſſe reçût ſes offres avec autant de marques de contentement qu'il avoit fait paroître auparavant d'indifférence. Elle accepta ſa Médiation & celle des Etats Généraux qui lui fut offerte en même tems, & comme on s'étoit bien trouvé dans la Paix qui venoit de ſe faire avec la France, d'avoir été au devant des difficultez qui ſe préſentent à tous les Préliminaires des Traitez, on voulut faire la même choſe à celui-ci. L'Empereur ſachant que les Turcs acceptoient la Médiation qui leur étoit offerte, en donna avis aux Puiſſances qui étoient intéreſſées avec

lui

lui dans la guerre. Il y en avoit trois, ſavoir la Republique de Veniſe, la Pologne, & le Grand Duc de Moſcovie. Il avoit une Ligue offenſive & deffenſive avec elles; ainſi ne voulant rien faire ſans leur participation, il les convia de donner leurs prétentions par écrit, en attendant que l'on fut convenu de part & d'autre d'un lieu où l'on pût s'aſſembler. Pour lui il donna les ſiennes qui n'avoient garde de lui être accordées, puiſque la jalouſie que les Mediateurs auſſi bien que les autres avoient de ſa puiſſance étoit cauſe qu'ils ſongeoient à mettre fin à tous differens. Il prétendoit que les Turcs par le traité qui interviendroit lui devoient ceder Belgrade & Temeſwaert avec tous les droits de Souveraineté qu'ils vouloient toûjours exercer ſur la Tranſilvanie. Ces peuples dans le fonds étoient encore trop heureux que l'Empereur conſentit à faire la paix à ſi bon marché, mais comme tout barbares qu'ils ſont, ils ne laiſſent pas d'être grands politiques, ils ne ſe furent pas plûtôt apperçus que les Médiateurs auſſi bien que les autres étoient bien aiſe de lui faire mettre les armes bas qu'il n'y voulurent pas conſentir.

La Republique de Veniſe, celle de Pologne, & le Grand Duc de Moſcovie, ap-

préhendant cependant que ce Prince ne fit la Paix ſans eux, envoyérent des Miniſtres à Vienne pour prendre garde à tout ce qui s'y paſſéroit. Le Czar y envoya même ſon Général, pendant qu'il ſe réſolut d'aller lui-même en Hollande & en Angleterre, pour tâcher d'y établir un plus grand Commerce que celui qu'il y avoit déja. Il conſidéroit qu'il étoit un des plus puiſſants Princes de la Chrêtienté, par raport à la vaſte étenduë de ſes Etats, & que néanmoins faute de ſavoir faire valloir ſa puiſſance, elle étoit ſi peu conſidérée de la plûpart, qu'on ne faiſoit guéres plus de cas de lui que du Prince de Courlande. Il exécuta cette réſolution tout auſſi-tôt qu'il l'eut conçûë. Il prit ſon chemin par les Etats du Marquis de Brandebourg qui lui fit tout l'accueil dont il ſe put aviſer; puis ayant paſſé en Hollande, il y fit quelque ſejour, durant lequel il n'oublia rien pour étudier leur commerce & leur Politique. En effet comme il voyoit leur Etat plus floriſſant que la petiteſſe de leur païs ne ſembloit permettre, il conçut aiſément qu'ils n'en étoient redevables qu'à leur bonne conduite & à leur ſageſſe : ainſi n'en étant que plus porté à les imiter, il fit un nouveau traité de commerce avec eux, & leur acheta quelques vaiſſeaux. Il paſſa en-

ensuite en Angleterre, où ayant fait savoir au Roi qu'il avoit des propositions à lui faire, Sa Majesté nomma des Commissaires pour les écouter.

Pendant que ce nouveau Roi triomphoit ainsi, soit par la paix avantageuse qu'il venoit de donner à l'Europe, soit par la confiance ou par la consideration que tous ses Alliez avoient pour lui, desorte qu'ils n'osoient plus rien entreprendre sans sa participation, le Nonce que Sa Sainteté avoit envoyé en Pologne, après s'être abouché avec le Nonce ordinaire qu'elle tenoit dans cette Cour, & sû de lui en quel état y étoient les choses, témoigna à Sa Majesté Pollonnoise que le Pape St. Pere n'étoit pas si éloignée qu'elle pensoit de favoriser son élection; qu'il ne s'agissoit que de savoir si sa conversion étoit sincére & que pourvû que cela fût il seroit bien-tôt content. Il n'y avoit que Dieu qui le pût savoir, parce qu'il n'y a que lui seul qui puisse lire dans un cœur; mais enfin, à ce qui en paroissoit aux yeux de tout le monde, ce Prince vouloit qu'on le crût bon Catholique. Il en remplissoit du moins tous les devoirs, & n'oublioit rien pour confirmer les peuples dans la pensée qu'ils pouvoient avoir qu'il fût bien-converti. Le Nonce qui savoit combien

le ſuffrage du Pape lui ſeroit avantageux pour retirer d'avec ſes ennemis ceux qu'ils tâchoient de retenir encore dans leur parti, par le ſoupçon où ils les entretenoient qu'il n'avoit fait ſemblant que de changer de Religion, & que d'abord qu'il ſeroit paiſible dans ſon Royaume il retourneroit à ſon vomiſſement, le Nonce, dis-je, qui ſavoit le beſoin qu'il avoit de Sa Sainteté voulut proffiter de cette occaſion en habile politique ; ainſi avant que de lui promettre entiérement la faveur du S. Siege, il lui repreſenta qu'il ne pouvoit mieux perſuader à toute l'Europe qu'il étoit véritablement converti, qu'en témoignant le proffond reſpect qu'il avoit pour lui en qualité de nouveau Catholique; que tous ceux qui faiſoient proffeſſion de cette Réligion devoient une entiére obéïſſance à Sa Sainteté en matiére de choſes ſaintes, qu'ainſi elle ſouhaittoit qu'elle renonçât non ſeulement à de certains droits que les Rois de Pologne prétendoient leur appartenir, mais encore qu'il renvoyât tous les Miniſtres Lutheriens qui étoient à ſa ſuite : qu'il ne falloit point qu'il ſe ſervit du prétexte quel prenoit pour les garder, ſavoir qu'il avoit avec lui quantité de gens de cette Religion. Il propoſa encore quantité de choſes qui avoient du rapport à celles

les-là, & qui rendoient témoignage que la Cour de Rome ne s'oublioit jamais quand il y va de son avantage. Il lui offrit moyennant tout cela d'interposer ses bons offices auprès du Cardinal Regent, pour pacifier les troubles de son Royaume, lui faisant espérer qu'il auroit tant de respect pour celui qui l'avoit envoyé, qu'il n'auroit garde de refuser l'accommodement qu'il lui proposeroit.

Le Roi de Pologne qui voyoit que le parti du Cardinal Primât étoit encore assez puissant pour lui faire de la peine, & qu'outre cela il naissoit de nouveaux troubles dans la Duché de Lituanie, qui étoit toute en armes pour soutenir deux hommes qui s'y faisoient la guerre, l'un à l'autre, savoir le Prince Sapieha Général des troupes de cette duché & le Sr. Oginski qui en étoit grand Enseigne, dignité de grande considération en ce païs-là, le Roi de Pologne dis-je qui avoit peur que cette querelle qui paroissoit venir de jalousie, ne fût qu'un prétexte pour troubler son élection, promit au Nonce tout ce qu'il voulut. Il s'excusa néanmoins de ne rien signer à l'égard des droits ausquels il le vouloit faire renoncer, qu'il ne sût en quoi ils consistoient, & qu'il n'en eût l'avis de la Republique, sans la parti-

cipation de laquelle il auroit mauvaiſe grace de conclure une affaire de ſi grande importance. Le Nonce ne put deſapprouver cette objection, qui lui parut raiſonnable, & étant allé à Lowits pour s'y aboucher avec le Cardinal Primat, il le trouva ſi outré contre Sa Majeſté Pollonnoiſe de ce qu'il protegeoit hautement l'Evêque de Cujavie ſon Ennemi Capital, qu'il eut peur de s'être vanté d'une choſe à laquelle il ne réüſſiroit jamais. Néanmoins comme les Italiens ſont grands politiques, & qu'ils ont beaucoup de flegme, il le fit revenir peu à peu de ſon emportement cette Eminence. Il lui fit connoître que ce Prince ne pouvoit en avoir uſé autrement qu'il avoit fait juſques là, puiſque cèt Evêque avoit toûjours été l'ame de ſon parti; qu'il convenoit bien avec lui qu'il avoit raiſon d'en vouloir à ce Prelât, lui qui avoit empieté ſur ſes droits, mais que quoi qu'il eût pû faire, il devoit conſiderer qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'empêcher que cela ne ſe fût fait, ni même d'en tirer vengeance par la force; que ſon parti qui ſe deffilloit tous les jours, n'étoit pas capable de rien entreprendre contre celui de ſon Ennemi, qui étoit appuyé de Sa Majeſté Polonnoiſe & de ſes troupes; que la France par le moyen de qui il avoit

avoit espéré jusques là de triompher de lui, ne prétendoit plus se mêler de cette querelle; qu'elle venoit de le déclarer formellement au Pape par son Ambassadeur, qu'ainsi il se tromperoit s'il faisoit aucun fonds sur elle.

Le Cardinal Primât fut fort étonné de l'entendre parler de la sorte, bien loin de se douter en aucune façon de cette déclaration, il avoit envoyé tout nouvellement une personne de confiance à Sa Majesté Très-Chrêtienne, pour lui témoigner que son parti n'étoit point encore si décousu, qu'il ne pût espérer de le voir triompher de ses ennemis, si elle vouloit l'épauler seulement tant soit peu. Le Prince de Conti qui n'avoit point envie du tout de retourner en ce païs-là, & qui même n'y eût jamais été s'il en eût été le maître entiérement, avoit fait à Sa Majesté un si villain portrait de l'avarice des gens de ce païs-là qu'elle n'en fut guéres plus échauffée pour l'arrivée de ce nouvel envoyé. Elle s'imagina que le Cardinal primât ne lui demandoit ainsi du secours que pour faire son accommodement meilleur; ainsi lui ayant renvoyé ce courier avec des lettres par lesquelles elle lui mandoit la même chose qu'elle avoit déja mandée au Pape, savoir qu'elle ne vouloit plus se mêler de cet-

te affaire, son Eminence fut trop heureuse de se servir du Cardinal du Nonce pour faire oublier à Sa Maj. Polonnoise tout ce qu'elle avoit fait contr'elle. Il fut fait un traité de part & d'autre, par lequel le Cardinal Primat, tant en son nom, qu'au nom de ceux qui étoient encore dans son parti, promettoit de reconnoître ce Prince pour son Roi. Le Roi de Pologne de son côté lui promit de lui faire faire quelque satisfaction de la part de l'Evêque de Cujavie. Il étoit pourveu, aussi authentiquement par ce Traité au grief qui avoit été fait à sa dignité de Primat, lorsque cèt Evêque avoit eu l'audace de proclamer & de Couronner ce Prince après son Election. L'on convint aussi dans ce Traité, que la nation ne mettroit point les armes bas qu'elle n'eût obligé le Turc à lui restituer Caminiek avec la Podolie. Il n'avoit tenu, à ce qu'on prétend, qu'au feu Roi de Pologne de la recouvrer depuis la guerre que les Pollonois avoient contre le grand Seigneur; mais lui qui avoit sauvé la Chrêtienté par le secours qu'il avoit donné à Vienne si à propos, que s'il eut encore tardé trois jours tout étoit perdu sans ressource, s'étoit tellement endormi lui même sur ce qui le regardoit, qu'on eût dit qu'il eût perdu toute sorte de sentiment. On obligea même

me le nouveau Roi par ce Traité de faire ce siege à ses dépends, & l'on consentit moyennant cela, qu'il gardât ses troupes dans le païs, bien qu'auparavant la Nation eût beaucoup murmuré de ce qu'il les y avoit fait entrer au préjudice de leurs loix & de leurs coûtumes. Ils avoient même pris sujet de là de déclamer hautement contre lui, comme s'il y fût entré à main armée, plûtôt pour conquerir le Royaume que pour l'avoir par des voyes légitimes.

Ce Traité étant fait le Cardinal Primat partit de Lowits pour s'en venir rendre ses obéïssances au Roi à Warsovie, Sa Majesté envoya au devant de lui les Principaux de sa Cour pour honnorer son entrée, qui avoit assez de l'air d'un triomphe au lieu qu'il sembloit qu'il n'y dût venir que dans la posture d'un criminel. On l'amena au Palais au milieu de quantité de personnes de qualité qui étoient ravis de voir cèt accommodement. Le Roi s'entrerint avec lui pendant plus d'une demi heure sans avoir aucun témoin de leur conversation. Chacun crut les troubles du Royaume appaisez par là, & en effet la Reine de Pologne n'ayant plus d'espérance de voir monter son fils sur le trône, ce qu'elle avoit toûjours espéré jusques alors, elle demanda à Sa Majesté Pollonnoise per-

miſſion d'aller paſſer à Rome le tems qu'elle jugeroit à propos : le Roi ne la lui voulut pas donner qu'il n'en eût parlé à ſon Conſeil qui étoit compoſé des principaux Sénateurs du Royaume. Ils n'y trouvérent point d'inconvenient, deſorte que lui ayant fait dire qu'elle pouvoit donner ordre à ſes affaires, & qu'il ne l'empêcheroit point de partir, elle fit travailler à ſes équipages pour faire ce voyage ſur l'arriére ſaiſon. Chacun loüa la conduite de cette Princeſſe, parce qu'après tout ce qu'elle avoit fait pour empêcher l'Election de Sa Majeſté, auſſi-bien que celle du Prince de Conti, elle ne pouvoit demeurer dans le Royaume avec aucune ſatisfaction. Elle pouvoit encore moins vrai-ſemblablement aller en France, où il étoit impoſſible que Sa Majeſté Très-Chrêtienne la vit jamais de bon œil. L'on avoit crû néanmoins, que comme il eſt naturel d'aimer ſon païs, ce ſeroit là qu'elle choiſiroit ſa retraitte. L'on avoit même parlé qu'elle étoit en traité avec la Ducheſſe de Portsmouth, & avec le Duc de Richemont ſon fils de la Duché d'Aubigni qui eſt en Berri & que le feu Roi Charles II. acheta à cette Ducheſſe à de certaines conditions qui ne plurent pas trop à cette Dame. Mais comme ce Prince ſavoit que s'il ne la lioit

com-

comme il faut, elle étoit femme à mourir peut-être un jour à l'Hôpital, il fut bien aise de lui faire ce plaisir malgré elle. Il avoit déja eu une maîtresse à peu près de ce caractére, savoir la Duchesse de Clevelande; de sorte qu'elle a mangé tout ce que ce Prince lui avoit donné. Elle en a pourtant tiré des sommes immenses, & la liberalité envers elle avoit même été si grande qu'il lui avoit donné en pourcelaines seules plus d'un million; mais quoi qu'il n'y ait rien de si dure digestion que la matiére dont elles sont composées, elle trouva moyen, aprés avoir mangé tout le reste, de les manger encore à Paris, sans en trouver d'autre incommodité que celle qu'aporte la gueuserie.

L'Accommodement de la Reine de Pologne avec Sa Majesté Très-Chrêtienne n'étoit pourtant pas impossible, pour peu qu'elle eût voulu imiter le Comte de Bielke dont j'ai parlé ci-devant. Elle pouvoit lui avoüer qu'elle avoit eu tort, & la prier de lui accorder l'honneur de sa protection, mais elle étoit trop fiére pour faire un pas comme celui-là, tellement qu'elle ne songea plus qu'à quitter promptement un lieu où elle se voyoit bien differente de ce qu'elle y avoit été autrefois. Car tant que son mari

avoit vêcu, il n'y avoit eu personne qui n'eût été bien aise de lui faire la Cour par le credit qu'on savoit qu'elle avoit sur son esprit. Au reste ce n'étoit plus là même chose maintenant & bien loin que personne lui applaudit, chacun lui imputoit tout ce qu'on avoit trouvé à redire dans le deffunt Roi, comme s'il n'y eut eu qu'elle qui le lui eût fait faire.

Le Roi de Pologne ayant ainsi été reconnu du Pape, & ne lui manquant plus que de l'être du Roi Très-Chrêtien pour jouïr paisiblement d'une dignité qui lui avoit été si fort contestée, envoya en France une personne de distinction pour s'excuser du pillage qui avoit été fait des équipages de l'Abbé de Polignac, & pour tâcher d'entretenir bonne correspondance avec Sa Majesté; car quoi qu'il parût n'avoir aucun besoin d'elle, principalement étant aussi uni qu'il l'étoit avec l'Empereur, & avec tous les Princes de son voisinage, comme il savoit que les Rois ont les mains longues, & sur tout un Roi comme celui qui regne maintenant sur les François, il ne vouloit pas avoir rien à se reprocher de tout ce que la politique demandoit de lui. Le Roi receut son envoyé avec tous les témoignages d'estime qu'il pouvoit desirer, & chacun ayant oublié de

son

son côté les sujets qu'ils pouvoient avoir de se plaindre l'un de l'autre, l'union & l'intelligence fut rétablie entre les deux Nations; mais ce ne fut pas au point qu'elle avoit été autrefois & il y eut bien à dire. Le Roi rendit cependant au Prince de Conti l'argent qu'il lui avoit couté à la poursuite de cette Couronne, ce qui lui plut bien autant que s'il l'eut euë sur la tête. Ce n'est pas qu'il eût l'avarice en partage. J'ai déja témoigné le contraire par ce que j'en ai dit, mais comme il continuoit toûjours d'être amoureux, le plaisir qu'il avoit de voir sa Maîtresse le rendoit insensible à tout le reste. Il se consoloit d'ailleurs d'avoir manqué cette fortune par les bonnes graces de Monseigneur qu'il partageoit avec Mr. le Duc de Vendôme, & par l'espérance qu'il avoit de gagner son procès à la grand Chambre comme il avoit fait ailleurs.

Il arriva cependant un accident à ce Duc qui le pensa priver de cèt avantage, & en même tems de la vie. En revenant d'Anet, maison que le Roi Henri IV. donna à la belle Gabrielle dont il descend, il pensa se noyer dans une chaise de poste, où il étoit. Il eut de l'eau jusques au cou au passage d'un petit ruisseau qu'il lui falloit traverser, & comme l'on étoit dans la saison la plus ri-

goureuse de l'hiver, le froid qu'il souffrit étoit capable lui seul de lui faire tout le mal qu'on pouvoit craindre d'un accident si imprévû. Comme c'est un Prince bien faisant qui n'a nul ennemi; & qui d'ailleurs venoit encore d'acquérir beaucoup de gloire devant Barcellonne, il n'y eut personne qui ne fût ravi de voir que la crainte que l'on en avoit se terminât plus heureusement que l'on ne croyoit. Il en fut quitte pour la peur. Cependant ce Général qui avoit acquis à sa conquête la réputation d'un Héros du prémier ordre, étant sujet à beaucoup de foiblesses aussi-bien que les Héros de l'antiquité, s'en trouva si incommodé qu'il fut obligé de se mettre dans les rémédes. Il avoit contracté une Maladie qui lui donnoit plus d'inquiétude mille fois que s'il eût eu encore à prendre quatre Barcelonnes. Cette inquiétude même étoit d'autant plus grande que son mal étoit invétéré, & qu'il lui livroit à tous momens des douleurs insupportables. Il n'avoit plus de répos, & comme il étoit à craindre pour lui que s'il négligeoit d'avantage de s'en faire traiter il ne lui en arrivât d'étranges choses, il résolut à la fin de se mettre entre les mains d'un Médécin Chimiste nommé Chambon. Celui-ci, qui n'étoit pas différent de

ceux qui exercent cette possession, c'est à dire, qui se font tout blanc de leur épée, comme s'il eût été quelque Esculape, n'étoit pourtant qu'un véritable Charlatan aussi bien que les autres; s'il avoit gueri quatre personnes, il en avoit tué quatre douzaines: les Cures même qu'il avoit faites n'avoient été que l'effet du hazard. Il en étoit de lui comme du Medecin Carette, qui n'avoit qu'un remede pour toutes sortes de maux & qui cependant vouloit qu'on le crût le plus habile homme du monde. Quoi qu'il en soit, comme ce nouveau Medecin s'étoit mis à la mode, pour avoir gueri quelques personnes dans le monde, & entr'autres un certain Abbé de Chaulieu qui est une espece d'Intendant de la maison de Vendôme, cèt Abbé voulut qu'il se servit de lui pour se tirer d'affaire. Le Duc disparut donc un beau jour & n'eut pas de lieu de se loüer des remedes de son Medecin. Chambon le manqua, & il se trouve aujourd'hui tout aussi mal qu'il le pouvoit être quand il se mit entre ses mains. On peut dire même qu'il est encore pis, parce que plus ces sortes de maux s'invétérent, plus on a de peine à s'en guerir. On veut pourtant que son grand pére trouva moyen de s'en deffaire au bout de quarante ans; mais comme

ce ne fut pas par le moyen d'un Chimiste, il y a apparence que si son petit fils veut lui ressembler, il aura recours comme lui à un autre qu'à celui que lui a introduit son Intendant.

Le Duc de Savoye qui avoit lieu d'être content du mariage de sa fille, sachant que le Roi n'avoit pas voulu le faire consommer, demanda alors à Sa Majesté qu'il lui plût le faire, afin de mettre la condition de cette Princesse en seureté. Il craignoit que le Duc de Bourgogne ne vint à mourir par malheur, & qu'on ne la renvoyât en Savoye. Ce n'étoit point là du tout la pensée du Roi, tout au contraire l'on étoit persuadé que si cela fût arrivé, il lui eût fait épouser Mr. le Duc d'Anjou, & que même c'étoit pour cela tout exprès qu'il ne vouloit point qu'ils eussent de commerce ensemble, afin que la dispense en fût plus aisée à obtenir. Je ne sais si Sa Majesté lui fit part de son dessein pour l'obliger de retracter sa demande, mais enfin après lui en avoir fait parler par le Marquis de Ferrete son Ambassadeur, l'on sut peu de jours après que ce Duc en avoit perdu non seulement l'espérance, mais encore la volonté. Cependant s'il ne pût obtenir cette demande, il en obtint une autre qu'il fit peu de

tems après à Sa Majesté. Il la pria de faire sortir de son Royaume Mademoiselle de Soissons, dont la conduite ne lui étoit pas agréable. Il lui demanda aussi de faire enfermer Mademoiselle de Carignan dans un Couvent. Celle-ci avoit beaucoup de complaisance pour un homme marié, qui n'en vivoit pas mieux avec sa femme, soit qu'il eût hérité cela de son Pére, qui n'avoit jamais été bon mari, soit que l'amitié qu'il avoit lui même pour cette Princesse le rendit de mauvaise humeur à la veuë de toute autre. L'on ne sait pas trop au juste si le Roi ne se fit point faire lui même cette priére, afin qu'on ne vit plus ni à la Cour ni dans Paris, deux personnes qui avoient l'honneur d'appartenir de si près à Madame la Duchesse de Bourgogne, & qui néanmoins paroissoient indignes de toutes façons du grand nom qu'elles portoient ; car outre leur conduite, qui n'étoit pas trop dans les régles, elles étoient toutes deux dans une si grande pauvreté, que bien loin d'avoir ce qu'il leur falloit, pour soutenir le rang où Dieu les avoit fait naître, à peine avoient-elles de quoi subsister en personnes de mediocre condition ; encore falloit-il que le Roi y pourvût par ses bienfaits, sans lesquels elles eussent manqué le plus souvent

des

des chofes néceſſaires. L'ainée fut envoyée à Bruxelles pour y tenir compagnie à ſa mére qui y étoit toûjours ; l'autre fut miſe dans les Carmelites du Fauxbourg St. Jaques, avec ordre à la Superieure du Couvent de ne lui laiſſer parler qu'à de certaines Dames dont on lui envoya les noms par écrit. Mademoiſelle de Carignan eût pû éviter cèt affront, ſi elle eût voulu. Il y avoit long-tems qu'elle en étoit avertie, & le Roi même lui avoit fait dire que ſi elle vouloit lui plaire, elle prendroit une Dame d'honneur de ſa main. Il lui avoit fait offrir en même tems un appartement à Verſailles, avec des appointemens pour cette Dame d'honneur, mais elle s'en étoit excuſée, ſous prétexte qu'elle en avoit déja une, & qu'elle ne pouvoit en prendre une autre ſans donner de la confuſion à celle-ci. Cependant, quoi qu'elle pût être fort ſincére dans ſon excuſe, comme il arrive ordinairement que quand il y a deux tours à donner à une choſe, on lui donne toûjours le mauvais, chacun crût que ſon réfus ne procédoit que du déſir d'entretenir ſon intrigue. Au reſte le Roi y ayant mis fin, par ce que je viens de dire, ce fut à ſon amant à chercher à ſe conſoler.

Il ne le fit pas ſitôt, du mòins en apparen-

rence, ſoit qu'il crût qu'il y allât de ſon honneur, ſoit qu'il fût effectivement très-affligé, comme il le diſoit du moins à tout le monde; il en maltraita même ſa femme encore plus qu'il ne faiſoit auparavant, & quoique ce fût une Dame d'une grande vertu, il uſa, à ce qu'on prétend de main miſe ſur elle. Elle avoit toûjours caché juſques là avec grand ſoin les ſujets qu'elle avoit de n'être pas contente de ſa conduite, mais ce qui venoit de lui arriver ſe trouvant joint encore à quantité d'autres outrages, elle ne pût plus diſſimuler le juſte reſſentiment qu'elle en avoit. Elle s'en plaignit à toute ſa parenté, pour lui faire approuver l'intention qu'elle avoit d'intenter contre lui une demande en ſéparation de corps. Car pour de biens, ils étoient déja ſéparez l'un de l'autre il y avoit long-tems; ſans cela il ne lui fût pas reſté de pain ni pour elle ni pour deux enfans qu'elle en avoit. En effet la conduite de cèt homme étoit ſi méchante qu'il étoit le plus ſouvent, non pas ſeulement ſans denier ni maille, mais encore ſans habit & ſans chapeau. Perſonne ne pût trouver à redire à ſon deſſein, & l'ayant exécuté quelques jours après, ſon mari qui s'étoit déja d'avance retiré de chez elle, dit à tous ceux qui voyoient ſa femme qu'il étoit inutile qu'elle

le plaidât pour se séparer de lui, qu'il y avoit déja long-tems qu'il ne demandoit pas mieux, & qu'il lui en passéroit condamnation quand elle voudroit. Comme il y a plus de gens qui se plaisent avec les débauchez qu'avec ceux qui donnent bon exemple, il n'en fut pas plus mal venu dans toutes les bonnes compagnies; les Princes même le virent comme de coûtume, & s'étant trouvé quelques jours après à manger avec Mr. de Chartre, il fut répandu par megarde sur son habit de la sausse d'un ragoût qu'on alloit servir sur la table; quoique cèt habit fût tout uni, & qu'on ne pût pas s'habiller à plus juste prix qu'il avoit fait, il ne laissa pas d'être fâché de cèt accident, parce qu'il n'y avoit point d'autre habit dans sa garde-robe pour en changer. Il le dit à ce jeune Prince, moitié en raillant, moitié en étant tout mortifié. Le Prince sans faire semblant de rien, se mit à en goguenarder avec la compagnie, disant que s'il arrivoit quelque malheur à quelqu'un, c'étoit toûjours à celui qui étoit le moins en état de le supporter. Il dit en même tems à trois ou quatre personnes de qualité, qui étoient là, qu'il les exhortoit de lui aller tenir compagnie le lendemain, qu'il seroit obligé apparemment de garder le lit, pendant qu'il envoyeroit son

habit

habit chez le degraisseur, & que ce lui seroit autant de consolation. Ce méchant mari fut obligé effectivement de faire ce que le Duc disoit; mais le jour d'après ce jeune Prince lui envoya quatre habits qu'il lui avoit fait faire par son tailleur, afin que s'il arrivoit encore le même accident qui lui étoit arrivé deux jours auparavant, cela ne l'empêchât pas de paroître comme de coûtume.

Le Roi fit arrêter alors un de ses Huissiers de sa Chambre, qui étoit l'homme du monde le plus rempli de visions, & à qui néanmoins il permettoit souvent de l'entretenir, parce qu'il n'osoit avec Sa Majesté faire paroître toutes les folies dont il n'avoit pas l'esprit de se cacher avec les autres. Il y avoit long-tems qu'il s'étoit mis en tête de faire pendre toute la Marine, depuis les Marêchaux d'Etrées & de Tourville jusques au moindre Matelot. Il prétendoit que c'étoient tous des fripons, sur des Mémoires que lui en avoit donné un certain Commissaire de Marine, qui avoit été cassé. Il en avoit rompu la tête au Roi mille & mille fois, & lui avoit représenté que s'il vouloit examiner les abus qui s'étoient glissez, par raport à l'emploi que chacun avoit, il y auroit lieu de faire des taxes sur eux de la valeur de plus de soixante millions. L'on étoit

en-

encore en pleine guerre quand il avoit parlé de la sorte à Sa Majesté, & comme on avoit assez de peine à trouver de l'argent, le Roi, qui avoit crû que cèt avis n'étoit pas à méprisér, supposé qu'il se trouvât véritable, l'avoit renvoyé à Mr. de Pontchartrain. Cela avoit déplû à ce maître extravagant, qui vouloit apparemment régler cette affaire tête à tête avec Sa Majesté, ou qui peut-être prétendoit impliquer ce Ministre dans les prétenduës malversations dont il accusoit les autres. Car enfin dequoi n'est pas capable un fou & un extravagant. Il fut obligé cependant d'obéïr au Roi, & comme il n'y a point d'homme qui se croye plus habile ni qui batte tant de païs en si peu de tems que celui-là, Mr. de Pontchartrain qui est aussi sage qu'il est étourdi, connut bientôt le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur le discours de cette écervellé. Il en fit son raport au Roi, qui en avoit déja jugé la même chose; mais cèt homme qui avoit la commodité de parler à Sa Majesté, quand bon lui sembloit, ne se rendant pas encore pour cela, lui présenta de nouveaux Mémoires, par lesquels il le suplioit de lui vouloir accorder des Commissaires qui eussent plus de loisir de l'entendre que n'en avoit Mr. de Pontchartrain; qu'il prouveroit tout ce qu'il avoit avancé d'une

d'une maniére aussi claire que le jour le pouvoit être, & qu'il vouloit qu'on lui fit son procès, s'il manquoit à sa parolle. L'assurance avec laquelle il parloit, & quelques ressorts qu'il fit joüer pour venir à bout de son entreprise, fit que le Roi l'écouta. Il obtint même quelques Arrêts du Conseil, par lesquels il prétendoit donner de l'éclaircissement à tout ce qui paroissoit embrouillé. Depuis ce tems-là cèt étourdi ne voyoit plus entrer personne de la Marine dans la Chambre du Roi, qu'il ne dit à ceux qui étoient auprès de lui, que ces gens alloient être taxez à des sommes immenses; les uns le devoiént être à deux millions, les autres à plus, & les autres à moins, & il croyoit déja être le plus grand Seigneur du Royaume, parcé qu'il avoit demandé à Sa Majesté une part dans ce qu'il lui devoit faire revenir de bon par toutes les taxes. Le Roi la lui avoit accordée, & il y promettoit part lui-même à tous ceux qu'il croyoit capables de le servir auprès de Sa Majesté. Cela ne pouvoit être que desagréable à ceux qui y étoient interessez. Cependant ce petit homme se méconnoissant toûjours de plus en plus, jusques à avoir la hardiesse de dire, que nonobstant tout ce que pourroit faire Mr. de Pontchartrain, il ne laisseroit pas de venir à bout de son en-

tre-

treprise; enfin ce Ministre lassé de ses extravagances, s'attacha à les faire connoître au Roi. Il les avoit méprisées auparavant aussi bien que celui dont elles venoient. Il avoit crû qu'il étoit indigne qu'il pensât seulement à lui; mais chacun lui remontrant qu'il y alloit de son intérêt, plus qu'il ne pensoit, à en faire voir la vérité à Sa Majesté, parce qu'étant tout puissant comme il étoit sur la Marine, il sembloit que c'étoit l'accuser tacitement de conniver lui même à ces prétendus abus, que de les souffrir dans les autres, il se rendit à la fin à leurs raisons. Il fit entendre au Roi que cèt homme n'étoit qu'un emporté, & plus digne d'être mis aux petites maisons, que d'être écoûté d'un si grand Roi; que son imprudence, ou pour mieux dire sa folie, paroissoit assez visiblement en ce qu'il osoit accuser deux Maréchaux de France avec tout le Corps généralement de la Marine, sans prendre garde qu'il y avoit parmi tant de personnes considerables par leurs services, des gens d'une condition très distinguée, & incaples de rien faire contre leur devoir; qu'ils venoient tous les jours lui demander justice de son insolence, & le prier d'en parler à Sa Majesté; qu'il espéroit donc qu'elle feroit éxaminer une bonne fois les accusa-
tions

tions de cèt extravagant, afin de lui imposer ſilence, quand elle auroit reconnu qu'il y avoit plus de viſion que de vérité dans tout ce qu'il avançoit.

Le Roi après avoir écouté ce Miniſtre attentivement, lui promit de faire tout ce qu'il déſiroit, & même qu'on n'y perdroit point de tems. Ainſi il commanda aux Commiſſaires qu'il avoit donné à cèt étourdi d'approfondir cette affaire. Ces Commiſſaires s'y attachérent auſſi-tôt, & ayant reconnu effectivement que tout ce qu'il avançoit n'étoit que l'effet de quantité de nuages qui environnoient ſon cerveau, ils en rendirent compte à Sa Majeſté. Elle deffendit alors à cèt homme de lui parler jamais de cette affaire, mais n'étant pas aſſez ſage pour profiter de cèt avis, il voulut inſiſter comme auparavant; peu s'en fallut même, qu'il ne dit que tout le monde s'entendoit pour ſauver les coupables. Le Roi lui dit une ſeconde fois qu'il vouloit abſolument qu'il ne fût plus parlé de cette affaire, ayant néanmoins la bonté de lui cacher ce qu'il commençoit à croire de ſon eſprit. Cèt homme crut qu'il falloit diſſimuler & feindre de lui vouloir obéir. Mais pendant qu'en apparence il gardoit le ſilence, il remua Ciel & Terre pour n'en pas demeurer là. Il gagna le Che-

valier de Lorraine pour faire agir Monſieur, & quoi qu'on ne doive guéres ajoûter foi aux grands parleurs, comme il eſt, ce Chevalier ne laiſſa pas d'employer le credit qu'il avoit ſur l'eſprit de ce Prince pour le faire venir à bout de ſon deſſein. Monſieur en parla à Sa Majeſté qui fut toute ſurpriſe de ce que ce petit homme oſât ſe ſervir encore de ce canal, après les deffenſes qu'il venoit de lui faire. Elle en dit ſon ſentiment à Monſieur, & lui deffendit de ſe mêler jamais de rien de pareil. Dès ce jour là, le Roi ſe réſolut de ſe deffaire de lui, mais comme ce n'eſt qu'avec peine qu'il en vient à cette extremité avec ceux qui ont eu l'honneur d'être ſes Domeſtiques, & que jamais Prince n'eut tant de bonté pour eux, il ſuſpendit cette reſolution juſques à ce qu'il vit que rien n'étoit capable de le rendre ſage. Ce petit homme après avoir été reprimandé du Chevalier de Lorraine, de ce qu'il avoit été cauſe qu'il avoit commis Monſieur mal à propos, fut aſſez hardi pour mettre un Placet à l'ordinaire, ſous le nom du Duc de la Rochefoucaut, ſans lui en dire ſeulement un mot auparavant. Il eſt vrai qu'après avoir fait ce coup là, il fut chez lui par deux fois pour lui en parler ſans en trouver la commodité. Il eſpéroit que ce Duc, qui étoit parfaitement

ment bien auprès du Roi, prendroit ſes viſions pour des réalitez, & qu'en l'intéreſſant il feroit ſon affaire de la ſienne. Au reſte ce Placet ayant été rapporté au Roi avant qu'il eût le tems de retourner chez lui, ou peût-être après y être encore retourné, ſans lui pouvoir parler, Sa Majeſté en dit un mot au Duc. Il lui fit le même compliment qu'il avoit fait à Monſieur, ſavoir qu'il ne lui feroit point de plaiſir d'écouter cèt étourdi, & encore moins de lui parler jamais de ſes affaires. Le Duc extrémement ſurpris de ce reproche qui ne lui étoit pas dû, puiſque ce Placet avoit été donné ſans ſa participation, proteſta au Roi qu'il ne ſavoit dequoi il lui parloit, que c'étoit à ſon inſu que cèt homme avoit fait ce pas là, & que bien loin de vouloir s'excuſer de cette faute, il lui demandoit juſtice de celui qui l'avoit faite. Le Roi lui promit de la lui faire, & ſe reſolut plus que jamais de ſe deffaire d'un fou ſi dangereux & ſi entreprenant. Cependant cèt homme, comme s'il n'en eût pas déja fait aſſez pour ſe perdre, écrivit encore une lettre où il ſe plaignoit que le Roi s'oppoſoit lui-même au ſervice, qu'il lui vouloit rendre, elle fut interceptée & portée à Sa Majeſté. Elle la trouva trop inſolente pour borner ſa punition à l'éloigner de

ſa perſonne. Elle le fit mettre à la Baſtille, & lui ayant fait commander là de ſa part de donner la demiſſion de ſa charge, il s'en fit tirer l'oreille pendant quelque tems, mais enfin lui ayant fait ſignifier qu'il ne devoit point s'attendre à en ſortir qu'il ne l'eût fait, il fallut à la fin s'y reſoudre ou demeurer priſonnier toute ſa vie.

Mrs. de la Marine ne furent pas les ſeuls qui furent accuſez injuſtement. Il revint alors des Païs étrangers un certain Abbé de qualité, de qui l'on avoit dit bien autre choſe que ce que l'on avoit dit d'eux. On ne l'avoit pas accuſé moins que d'avoir demandé à parler au Roi Guillaume, avant que la paix fût encore ſignée, & de lui avoir voulu perſuader qu'il ne devoit point ſonger à la faire, parce que la France étoit perduë abſolument s'il continuoit ſeulement la guerre encore deux ans. Sa famille qui eſt une des plus conſidérables de Bretagne, fut fort affligée quand elle entendit parler de lui de la ſorte, & ſon frére aîné ſur tout, qui étoit dans le ſervice, & qui même y étoit déja bien avancé. Il n'oſa plus preſque ſe montrer devant le Roi, craignant à toute heure qu'il ne le rendit reſponſable du crime prétendu de ſon frére. Il y avoit long-tems néanmoins que Sa Majeſté, à l'exemple de Dieu, s'étoit ex-

expliquée là-dessus, elle avoit dit devant toute la Cour que chacun porteroit son iniquité, sans que les proches fussent responsables des fautes de leurs proches; & en effet un Mousquetaire ayant fait un meurtre effroyable en 1676. Sa Majesté ne sût pas plûtôt qu'un de ses fréres qui étoit Capitaine de Cavallerie en étoit si confus & si affligé qu'il songeoit déja à passer dans les Païs étrangers, qu'elle le fit Exempt des Gardes du Corps. Elle ne pouvoit mieux faire connoître à tout le monde qu'elle ne prétendoit point rendre un autre responsable du crime d'autrui. Cependant, comme le frére de cèt Abbé avoit beaucoup d'honneur, quelque connoissance qu'il eût de tout cela, & de la justice de Sa Majesté, il n'en eut pas moins de douleur & de confusion. Ce qui le rendoit encore plus affligé, c'est qu'il se défioit encore extrémement de son frére. Il savoit que son petit Collet ne l'avoit pas empêché de faire quantité de choses qui ne convenoient nullement à cette condition. Il avoit jetté le divorce entre un mari & une femme. Il étoit devenu amoureux de la femme d'un President, & son mari en avoit eu de grosses parolles avec elles. Il n'eût pas même manqué à pousser son ressentiment plus loin, si ce n'est que ses parens & ses

amis lui firent connoître qu'il arrivoit de certaines choses dans la vie, sur lesquelles il valloit beaucoup mieux se taire que d'éclater. Il les crût en partie, mais ne s'étant pû d'un autre côté empêcher d'en murmurer, cela fit un tel tort à cèt Abbé, qui par sa qualité, & par les services de son frére prétendoit déja avoir quelque bonne Abbaye, qu'il s'en vit reculé de mille lieuës. Le Roi qui veut que chacun fasse son mêtier, c'est à dire qu'un homme de guerre soit brave homme, qu'un homme de Robe soit bon Juge, & qu'un homme d'Eglise soit homme de bien, ne sût pas plûtôt qu'il se mêloit de débaucher les femmes d'autrui, au lieu de les affermir dans la vertu, qu'il ne voulut plus que le Pére de la Chaise, qui l'avoit mis sur ses tablettes pour avoir quelque bon Bénéfice, le lui proposât d'avantage comme un sujet digne de le remplir.

Le pauvre Abbé qui avoit plus de qualité que de bien, fut fort fâché de se voir ainsi par sa faute reculé de ses espérances. Cependant comme il savoit qu'il y avoit à tout pêché misericorde, il se mit dans un Seminaire, soit qu'il fût véritablement répentant de ce qu'il avoit fait, soit qu'il en voulût faire le semblant. Il vouloit ôter par là à Sa Majesté les méchantes impressions qu'elle

qu'elle pouvoit avoir de ſa conduite & rentrer en grace auprés d'elle. Le Roi qui eſt un Prince fort clair-voyant, & qui ne ſe trompe preſque jamais dans le jugement qu'il fait des perſonnes, ne ſe laiſſa point duper par ce changement, ſi different de la vie qu'il menoit auparavant. Car il prêchoit, jeunoit & cathechiſoit, & en un mot il n'y avoit point d'Eccleſiaſtique non ſeulement dans ſon Seminaire, mais encore à plus de vingt lieuës à la ronde, dont la conduite fût plus exemplaire que la ſienne, le Pére de la Chaiſe qui avoit envie de l'obliger ne pouvant comprendre d'où venoit au Roi l'averſion qu'il avoit pour lui, lui qui naturellement eſt bon, & plus porté à juger du bien que du mal d'une perſonne, prit ſujet de là de lui en parler. Il lui remontra que l'auſterité de ſa vie & le réglement de ſes mœurs ne méritoient pas ſeulement une abbaye, mais encore un Evêché. Que les plus grands pêcheurs étoient d'ordinaire les plus grands Saints, & que ſi Dieu étoit comme lui, il faudroit rayer du Calendrier quantité de Saints, qui aprés de grands crimes avoient montré à l'Abbé le chemin qu'il ſuivoit préſentement. Le Roi ne ſe rendit pas pour tous les diſcours de ſon Confeſſeur. Il lui répondit au contraire qu'il le pouvoit

rayer de dessus le rolle des Evêques, tout comme il avoit fait, il y avoit quelque tems, de dessus celui des Abbez, parce qu'il ne l'honnoreroit jamais de cette dignité.

Je ne sais si l'Abbé eut connoissance de cette réponse, ou s'il s'ennuyoit déja de passer sa vie dans un Seminaire, ou d'attendre si long-tems après un benefice qui ne venoit point, mais soit que ce fût l'un ou l'autre, il changea bien-tôt de demeure. Il est vrai que ce ne fut pas pour recommencer à rendre ses devoirs à la femme du Président, ni même à aucune autre. Il s'en abstint au contraire pendant je ne sais combien de tems, comme s'il eût voulu continuer la vie dont il venoit de faire parade aux yeux de toute la France; mais soit qu'il vit qu'on l'examinât, ou que l'envie de courir le prit, il passa en Flandres, où il se mit pourtant toûjours à Cathechiser les uns & les autres. Il commença même à assister les malades à la mort, & le Marquis de Blanchefort second fils du feu Maréchal de Crequi, étant tombé malade en ce tems-là, ce fut lui qui l'exhorta à ce passage auquel on a tant de peine à se resoudre, sur tout dans un âge aussi peu avancé qu'étoit le sien. Le Pére de la Chaise prit encore sujet de là de parler au

Roi

Roi en faveur de cèt Abbé. Il lui dit qu'il ne cherchoit pas sa presence pour faire de bonnes actions, & qu'ainsi on ne lui pouvoit reprocher comme à beaucoup d'autres, qu'il n'étoit qu'un Tartuffe. Le Roi ne se rendit pas encore pour cette nouvelle attaque, il lui répondit qu'il ne pouroit jamais lui ôter de la tête que l'Abbé n'en fût un des plus fieffez; que le tems leur apprendroit bien-tôt lequel des deux se trompoit, mais qu'il ne croyoit pas que ce fût lui. Le Pére de la Chaise répliqua à Sa Majesté qu'il avoit bien peur qu'elle n'offensât Dieu de juger ainsi mal de son prochain. Sa Majesté lui rendit bien-tôt son change, en lui répliquant, que s'il apprehendoit cela pour elle, elle apprehendoit bien aussi pour lui, qu'il ne l'offensât lui même, en lui voulant faire donner un Evêché à un homme qu'elle en croyoit tout-à-fait indigne. Je ne sais encore si cette réponse revint à l'Abbé ou non, mais enfin perdant tout à coup l'envie qu'il avoit témoignée depuis qu'il étoit en Flandres de vouloir Cathechiser les hommes, il passa sans en rien dire à personne en Hollande pour y cajoller les femmes. Ce fut du moins ce qu'on l'y vit faire d'abord qu'il y fut arrivé; cependant comme il alloit souvent chez un des Ambassadeurs

Plenipotentiaires qui étoient encore assemblez pour les Conférences de la paix, cela fit dire à bien des gens que ce Predicateur n'étoit pas seulement bien coquet, mais qu'il étoit encore bien dangereux. On le soupçonna en un mot d'avoir donné non seulement des Mémoires à cèt Ambassadeur, & contre le Roi & contre l'Etat, mais d'avoir veu encore en particulier le Roi Guillaume, à qui il avoit revelé des choses secretes. Tout cela étoit faux néanmoins, & il ne songeoit en allant si souvent chez cèt Ambassadeur, qu'à y rendre ses devoirs à une personne qui avoit pris dans son cœur la même place que la Présidente y avoit euë autrefois. Elle valloit aussi un peu mieux qu'elle, sans lui faire tort; cependant, comme il ne faut qu'une médisance comme celle-là pour en répandre bien d'autres dans la bouche de ceux qui pouvoient en entendre parler, tout Paris voulut dès le lendemain que le Roi eût écrit au Roi Guillaume pour le prier de lui envoyer cèt Abbé pieds & mains liez. On en donna même avis à ce prétendu coupable par une lettre non signée, & dont il ne connoissoit point l'écriture, afin que si elle lui venoit assez à tems, il prit le parti de se sauver en Turquie plûtôt que de se laisser prendre.

Le

Le pauvre Abbé fut bien étonné de ce dont on l'accusoit ; si c'eût été d'être amoureux, il eût été bien obligé d'avoüer la dette, puisque c'étoit la vérité ; le Seminaire, où il avoit été ni les mortifications que le Pére de la Chaise avoit alléguées au Roi en sa faveur, ne l'avoient point mis à couvert de cette malheureuse passion à laquelle il n'étoit que trop sujet pour son malheur ; mais enfin sachant qu'il étoit non seulement innocent du crime dont on l'accusoit, mais encore qu'il en étoit incapable, il fut trouver Mr. de Harlai pour lui demander, si c'étoit lui qui avoit reçû l'ordre dont on lui donnoit avis secretement ; que si cela étoit il venoit se remetrre entre ses mains sans qu'il fût besoin de le faire arrêter, & que si c'étoit un autre, il venoit toûjours se rendre prisonnier chez lui, afin qu'on n'eût pas la peine de le chercher ; qu'il le prioit de le mander au Roi, afin que Sa Majesté fût toûjours prévenuë de son innocence, en attendant qu'il pût la prouver entiérement devant les Commissaires qu'il lui plairoit de lui donner. Mr. de Harlai avoit déja bien oüi dire quelque chose d'aprochant de ce qu'il lui disoit lui-même. Cela avoit été cause même qu'il avoit examiné sa conduite, & qu'il lui avoit encore mis des

gens à ses trousses pour prendre garde à ce qu'il devenoit à de certaines heures; car il jugeoit qu'il falloit qu'il prit ce tems-là pour exécuter sa trahison, si ce qui se disoit de lui étoit véritable; mais enfin ses espions lui ayant raporté que toutes ses démarches n'étoient uniquement que pour sa maîtresse, il le tint pour si bien justifié dans son esprit, qu'il lui répondit qu'il eût voulu de bon cœur que la prison où il étoit, n'eût pas été plus fâcheuse que celle qu'il venoit de chercher chez lui; qu'il ne lui seroit pas difficile de rompre ses chaines, puisque non-seulement il le déclaroit libre, mais encore autant qu'il étoit en son pouvoir innocent de ce qu'on l'accusoit; qu'il croyoit bien pourtant qu'il n'avoit plus le cœur aussi François qu'il l'avoit eu par le passé, mais que comme on n'aimoit pas éternellement, il étoit persuadé que cela pourroit revenir lors qu'il y penséroit le moins; qu'ainsi il pouvoit demeurer en repos, parce qu'il lui étoit caution qu'on ne lui en feroit pas un grand crime. Voilà effectivement en quoi cèt Abbé étoit criminel. Cependant s'il étoit à l'abri en cela de tout ce qu'on le menaçoit, s'il se fût trouvé coupable, il ne le fut pas de perdre l'estime du Pére de la Chaise. Il n'osa plus parler à Sa Majesté en sa faveur, voyant qu'il avoit fait

fait succeder une Hollandoise à la Presidente; Sa Majesté demanda aussi à ce bon Pére, s'il se rendoit à ce coup-là, & s'il vouloit toûjours qu'on donnât un Evêché à cèt Abbé. Le Jesuite baissa les yeux à ce reproche, & tout ce qu'il pût dire pour sa justification, fut qu'il étoit comme impossible à lui aussi bien qu'à un autre de s'empêcher d'être trompé par un Tartuffe.

Mais si le Roi sût si bien se deffendre des recommandations de son Confesseur, dont le suffrage en ces sortes de rencontres emporte d'ordinaire avec soi le consentement de Sa Majesté, il n'en fut pas de même à l'égard d'un autre Abbé, que ce bon Pére protegeoit également. Je veux parler de l'Abbé de Coadlet, dont la triste avanture n'a point eu d'égale dans toutes les Histoires passées ni dans toutes les Histoires, peut-être, qui nous seront données à l'avenir. Ce n'est pas qu'elles ne nous fournissent quantité d'exemples d'Evêques déposez; mais comme cela ne s'est fait que par l'autorité de l'Eglise & pour Hérésie manifeste, ou pour quelques autres crimes capitaux, je prétends (je ne sais si je me trompe) que l'Histoire que j'ai à rapporter de cèt Abbé l'emportera sur tout ce que l'on sauroit dire de ces exemples prétendus. Quoi qu'il en soit,

l'Abbé de Coadlet, Gentilhomme de Bretagne, qui avoit déja une dignité dans le Chapitre de Vannes, se croyant en droit de demander encore quelque petit Bénéfice, pour pouvoir subsister plus commodément, borna toute son ambition à avoir une Abbaye de quatre ou cinq mille livres de rente. Au reste il y employa de si bons amis auprès du Pére de la Chaise, de qui il croyoit que cela dépendoit, que ce bon Pére lui dit qu'il avoit tort de se borner là, qu'il falloit qu'il demandât quelque chose de mieux, & qu'il espéroit qu'il y réüssiroit. L'Abbé fut ravi de l'entendre parler de la sorte, & comme l'apetit vient d'ordinaire en mangeant, de petit Abbé qu'il vouloit être il eut la demangeaison de devenir un gros Evêque. Il n'osa pourtant le dire d'abord au Pére de la Chaise, mais ce bon Pére lui faisant entendre que la dignité dont il étoit revêtu dans une Eglise Cathedrale, l'en rendoit plus digne qu'un autre, principalement lors qu'elle se trouvoit jointe avec toutes les qualitez requises pour le devenir, il se fit écrire comme beaucoup d'autres sur le Catalogue de ceux qui aspiroient à l'Episcopat. Il demeura cependant à Paris, jusques à ce que le Roi remplit quelques Evêchez qui étoient vaquans, & qui ne manquoient pas d'amoureux. Car ce n'est

n'eſt plus le tems comme autrefois, que ceux à qui l'on conféroit cette dignité diſoient, mais de bon cœur, *Nolo Epiſcopari*, c'eſt à dire je ne veux pas être Evêque. Ils diſent aujourd'hui, ou du moins ils le penſent, s'ils ne le diſent pas, *volo Epiſcopari*, c'eſt à dire je veux être Evêque, & certes ils le penſent bien de tout leur cœur, puiſque l'on ne ſauroit bien repréſenter tous les amis qu'ils emploient, & tout les reſſorts qu'ils font joüer pour ſe mettre la Mitre ſur la tête.

L'Abbé de Coadlet, qui ſavoit bien auſſi que c'étoit-là le grand ſecret pour y parvenir, ne ſe contenta pas d'avoir le Pére de la Chaiſe pour lui, quoi que ce fût le meilleur ami qu'il y pût employer; mais il en chercha encore d'autres qui puſſent l'y ſervir auſſi-bien que lui. Il étoit prévenu que comme dans un procez, l'abondance de droit ne nuit pas, il en étoit de même dans cette affaire, où il ne pouvoit attirer trop de gens dans ſon parti. Cependant comme il y en a qui ſe perdent par des endroits où les autres ſe ſauvent, il lui arriva que ce qu'il croyoit lui devoir être le plus proffitable, lui fut nuiſible à un point qu'il n'en pût jamais revenir. Comme il avoit ouï dire que dans le tems où nous ſommes, les femmes ſervent bien autant que tout le reſte,

reste, il fit sa Cour assiduëment à la Marêchalle de Crequi, qui étoit de son Païs. Cette Dame lui promit ses habitudes, & les lui donna; mais comme il avoit ouï dire aussi que les vieilles avoient bien moins de credit que les jeunes, il la quitta bientôt pour sa belle fille, qu'il crut plus en passe de le servir qu'elle n'étoit. Il fut chez elle réglement tous les jours, & y étant allé la semaine Sainte, il n'eut pas la force de la refuser d'une partie d'ombre qu'elle lui proposoit, d'autres disent d'une partie de bassette, ce qui n'est pas plus criminel l'un que l'autre devant Dieu, si ce n'est peut-être qu'il entre plus de passion dans l'un que dans l'autre. Quoi qu'il en soit, comme il savoit bien que ce n'étoit pas là l'occupation d'un aspirant à l'Episcopat, & principalement dans un tems comme celui où l'on étoit alors, il eut grand soin de recommander à cette Dame & à toute la Compagnie de bien faire fermer les portes, afin que personne ne le vit dans un exercice si contraire à sa profession. Il est si ordinaire à Paris de voir jouër les petits colets à toutes sortes de jeux, que la plûpart de ceux devant qui il faisoit ce discours, même jusques aux laquais, le regardérent comme un Tartuffe, mais c'est qu'ils ne savoient pas ses pré-

prétentions nî de quelle importance il lui étoit que le Roi n'en eût point de connoiſſance. Ils ne ſavoient pas dis-je que le ſecret lui étoit néceſſaire, à moins que de vouloir que ſon affaire échoüât.

Au reſte cette ſemaine s'étant paſſée ſans que le Roi entendit parler de cette Scene, il remplit les benefices vaquans à la bonne fête comme c'étoit ſa coûtume, car il n'y nomme jamais qu'en ce tems-là, ſoit que cèt uſage ſoit établi de longue main, ou que les Confeſſeurs du Roi l'ayent introduit pour ſe faire faire la Cour, pendant cèt intervalle; mais laiſſant à part tout ce qui en peut-être, ce que je ne me mets guéres en peine d'approffondir, il faut ſavoir que le Roi qui ne connoiſſoit cèt Abbé, que parce qu'il avoit un frére Lieutenant aux Gardes, & qui le voyoit néanmoins à la tête de tous les prétendans aux Evéchez, comme le plus illuſtre de tous tant qu'ils étoient, demanda au Pére de la Chaiſe quel homme c'étoit. Le bon Pére qui le vouloit ſervir n'eut garde de ne lui en pas dire du bien. Il l'éleva juſques au Ciel, tellement que Sa Majeſté, croyant qu'il n'y avoit point de plus homme de bien que lui dans ſon Royaume, ni dont la vie fût plus exemplaire, il le nomma à l'Evéché de Poitiers.

Cette

Cette nouvelle ne ſe répandit pas plûtôt dans Paris que chacun en fut étonné, par rapport à ſon nom qui n'étoit connu auparavant que dans ſa Province, mais il ne tarda guéres à l'être de tout le monde par ce qui lui arriva bien-tôt enſuite. Chacun crût entendant dire qu'il avoit eu cèt Evêché qu'il falloit que ce fût un homme d'une inſigne vertu, puiſque le Roi l'avoit choiſi pour un auſſi bon benefice, au préjudice de tant de perſonnes de conſidération qui ſoupiroient après une telle piéce. Mais ceux qui avoient joué avec lui chez la Marquiſe de Crequi belle fille de la Marêchalle, étant les premiers à dire aux autres, qu'il n'étoit pas ſi devot que de merveilles, puis qu'il avoit employé un des jours de la ſemaine Sainte à cèt exercice, cette nouvelle fut rapportée au Roi dès le même jour. Il en paſſa la nuit dans des inquiétudes mortelles, craignant que Dieu ne lui fit rendre compte un jour d'avoir nommé un Evêque capable d'une action comme celle-là.

Le lendemain le Pére de la Chaiſe s'étant preſenté à lui pour lui faire ſigner la feuille où étoient les noms de ceux à qui il avoit donné les benefices, quand il vint à celui de cèt Abbé, il le raya, au lieu de le parapher comme. c'étoit la coûtume : le Pére de

la

la Chaise lui demanda ce qu'il faisoit, ne pouvant deviner ce que cela vouloit dire. Le Roi lui répondit qu'il ôtoit de dessus la feuille une homme qui étoit indigne d'y être; qu'il ne le connoissoit pas, lors qu'il lui avoit donné un Evêché; qu'il ne le connoissoit pas non plus lui même, lors qu'il le lui avoit proposé comme un bon sujet, mais qu'on le lui avoit fait si bien connoître depuis, qu'il étoit au desespoir d'avoir fait une bevûë comme celle-là. Ce reproche rouloit un peu sur le bon Pére, qui lui en avoit dit des merveilles pour obliger ceux qui le lui avoient recommandé, & peut-être aussi parce qu'il en croyoit lui même tout le bien qu'ils lui en avoient dit. Ce Jesuite tout étonné de ces paroles se servit de l'autorité qu'il avoit sur sa conscience pour lui faire changer de résolution. Comme il lui étoit aisé de juger, & par ce que le Roi venoit de lui dire, & par ce qu'il voyoit qu'il falloit qu'on lui eût fait détranges discours de ce pauvre Abbé, il lui remontra: qu'il ne falloit pas croire legérement tout ce que l'on entendoit de son prochain, qu'il lui avoit recommandé souvent la lecture du petit livre de l'Imitation de Jesus, & qu'il y avoit dû voir un Chapitre tout exprès là-dessus: que la medisance étoit grande parmi

mi les hommes, aussi-bien que la jalousie, tellement qu'il suffisoit que Sa Majesté lui eût fait du bien pour déchainer tout l'enfer contre lui.

Le Roi, après l'avoir écoûté attentivement, lui repliqua que ce qu'on lui avoit dit n'étoit point une medisance, comme il pensoit, que c'étoit une chose qui s'étoit passée tout nouvellement à la vûë de plusieurs personnes, qu'il la savoit même d'une de celles qui en avoient été témoins, desorte qu'il ne lui étoit plus permis d'en douter. Le bon Pére voulut savoir ce que c'étoit, & le Roi n'ayant point feint de la lui apprendre, lui dit encore que s'il devoit ajoûter foi à quelques autres rapports, cèt Abbé joignoit au deffaut d'aimer le jeu celui de ne pas haïr les Dames. On l'avoit dit effectivement à Sa Majesté, comme une chose dont on étoit bien assuré. Cependant, soit qu'il les aimât ou non, car enfin il y a bien peu de gens qui les haïssent, il n'étoit point vrai du tout que cela eût jamais causé aucun sçandale dans le monde, comme le prétendoient ses ennemis; ainsi le Roi reconnut bien-tôt à cèt égard qu'on lui avoit imposé. Quoi qu'il en soit, le Pére de la Chaise voyant que l'autre accusation étoit grave, & qu'il n'y avoit pas moyen d'en

faire

faire revenir le Roi, de la maniére qu'il lui en parloit il prit le parti de lui jetter quelque scrupule dans l'esprit. Il lui dit qu'il y avoit plus de foiblesse que de crime dans ce que l'Abbé avoit pû faire, qu'on voyoit bien que c'étoit la complaisance plûtôt que l'inclination, ou le manque de respect pour des jours aussi Saints que ceux où on étoit alors, qui lui avoit mis les cartes à la main; que peu de gens savoient cette faute, mais que toute la France l'alloit savoir & même soupçonner de lui beaucoup de choses, du moment qu'il lui ôteroit ce qu'il lui avoit donné; que Sa Majesté prit bien garde à ne pas causer ce scandale à son peuple, parce qu'il en seroit responsable devant Dieu; qu'une petite correction faite en secret à cèt Abbé le feroit rentrer en même tems en lui même, qu'il demanderoit pardon à Dieu de la faute qu'il avoit pû commettre, & qu'elle demeureroit ensevelie dans le silence: qu'après tout, elle ne pouvoit être regardée comme une faute atroce que par raport à la Sainteté du tems où elle avoit été commise; qu'il n'étoit pas le seul Ecclesiastique, qui aimât le jeu, & qu'il y avoit assez d'Evêques, & d'Abbés qui en faisoient comme leur principale occupation; qu'on ne leur ôtoit pas pour cela ni leurs Evêchez

ni

ni leurs Abayes; qu'il avoüoit bien avec Sa Majesté qu'ils n'en faisoient pas mieux d'en user de la sorte; qu'il convenoit même que ce n'étoit pas là dequoi ils devoient s'occuper, mais enfin que l'esprit de l'homme étoit foible, & que comme il y avoit vingt quatre heures dans la journée, & qu'on ne pouvoit pas les employer toutes à des exercices de pieté, on leur permettoit de se délasser à des jeux innocens.

Le Roi ne gouta pas cette morale, qui lui parut trop relâchée à l'égard d'un homme semblable à celui dont il s'agissoit présentement. Il faisoit une grande différence de lui à un homme de guerre ou de quelque Courtisan, à qui il eût bien pû croire que cela eût été permis, mais de croire que cela le pût être à un Ecclesiastique, c'est ce qu'il ne pouvoit se mettre en tête avec tout le respect qu'il devoit à son Confesseur. Ainsi Sa Majesté ne se rendant point à cette objection, le Pére de la Chaise fut obligé de le prendre sur un autre ton. Il lui renouvella la crainte qu'il avoit tâché de lui donner du scandale qu'elle alloit faire, & voyant que cela n'operoit rien encore de bon pour lui, il la pria du moins d'en vouloir consulter le Ciel, avant que de se déterminer entiérement là-dessus. Sa Majesté n'eut pas de peine

ne

ne à y consentir. Il ne lui demandoit rien en cela qui ne fût d'un bon Chrêtien, & même conforme à l'inclination de ce Prince ; ainsi le Roi s'étant mis à genoux à l'heure même sur un careau, le Pére de la Chaise s'y mit en même tems à côté de lui, pour lui faire faire les priéres qu'elle desiroit. Quand elles furent finies, le bon Pére lui demanda ce que Dieu lui avoit inspiré, Sa Majesté lui répondit que ce n'étoit rien de ce qu'il souhaitoit, qu'il étoit resolu comme auparavant d'exécuter son dessein, & qu'il voyoit trop d'inconvenient à ne le pas faire; que si cèt Abbé demeuroit Evêque Dieu lui en feroit rendre compte un jour s'il ne remplissoit pas son devoir dans son Diocése; qu'il avoit assez de ses fautes sans se charger encore de celles d'autrui, & qu'il le croyoit trop pieux & trop éclairé pour lui conseiller autrement. Le bon Pére ne se rendit pas encore pour cette réponse. Il demanda au Roi pour derniére grace, de suspendre sa résolution jusques au retour de la messe, où il devoit aller dans un moment. Il le conjura d'invoquer le Saint esprit, afin qu'il lui plût de l'éclairer. Le Roi le voulut bien, mais n'ayant point reçû l'inspiration que le bon Pére prétendoit, Sa Majesté déclara qu'elle avoit rayé cèt Abbé de dessus la feuille,

feuille, parce qu'elle ne le croyoit pas aussi propre à être Evêque qu'elle se l'étoit figuré d'abord. Le pauvre Abbé de Coadlet aprit cette nouvelle avec toute la surprise & toute la douleur qu'on se peut imaginer. Il se retira dans un Seminaire pour y ensevelir son chagrin. Cependant le Roi se ressouvenant de ce que lui avoit dit le Pére de la Chaise, & ne voulant pas qu'on le soupçonnât d'autre chose que de la vérité, déclara en même tems devant toute la Cour qu'il n'y avoit que ce qu'il avoit fait pendant la semaine Sainte qui eût été cause de son malheur, que tout ce qu'on lui en avoit dit d'ailleurs n'étoit pas véritable, & qu'il devoit rendre ce témoignage en sa faveur.

Le Roi s'étant montré si craintif envers Dieu dans une chose de si grande conséquence, se montra encore tout rempli de justice dans une autre qui arriva à un homme du même Païs. Un Conseiller du Parlement de Bretagne nommé Montchamp ayant donné des coups de bâton au neveu de la Moreau, fameuse Operatrice, & qui faisoit bien parler d'elle pour autre chose que pour les pieces qu'elle joüoit sur le Theâtre de l'Opera, le battu en porta ses plaintes à Sa Majesté. Le Conseiller croyoit

par

par l'autorité qu'il avoit parmi sa Compagnie dans le ressort de qui étoit arrivée cette affaire, se mettre à l'abri de tout ce qui lui en pouvoit arriver. Il traitoit déja cèt homme de canaille & de misérable en comparaison de lui. Mais cette Operatrice qui étoit de celles à qui les gens de la premiére qualité offroient de l'encens ayant pris en même teins le parti de son neveu, elle obtint une lettre de cachet en sa faveur. Elle portoit injonction à ce Parlement de faire si bonne & si brieve justice au pauvre battu, qu'il n'eût pas sujet de s'en plaindre. Montchamp ayant reconnu par là qu'il avoit affaire à plus forte partie qu'il ne pensoit, se servit d'une chicane assez ordinaire aux gens de son métier. Il rechercha la vie non de la tante, car il n'eût pas eu beaucoup de peine à en prouver bien des choses, mais celle de son neveu. Il crut que s'il lui trouvoit de mauvaises affaires, comme on le lui faisoit espérer, cela ralentiroit la poursuite, que sa partie faisoit contre lui. Cependant ne se fiant pas tant à ces promesses qu'il ne fût bien aise de prendre toutes ses mesures pour se tirer de ce mauvais pas, il pria la Marêchalle de Crequi qui étoit de ses parentes, de faire parler d'accommodement à la Moreau.

Cette Operatrice ne se vit pas plûtôt recherchée qu'elle se fit tenir à quatre. La Maréchale la menaça de la recherche que le Conseiller faisoit de la vie de son neveu, afin de l'intimider; Mais soit qu'il n'eût rien à apprehender de ce côté-là, ou qu'elle se crût assez d'amis pour l'en tirer, quand même il y auroit quelque chose, elle porta ses prétentions si haut qu'elle demanda dix mille écus à la Maréchalle pour les dommages & interêts de son neveu. La Maréchalle ne l'eut pas plûtôt mandé à son parent, qu'il n'y eut plus d'accommodement à espérer pour lui. Il traita de ridicule une demande comme celle-là, ainsi tournant toutes ses pensées à se bien deffendre, il eût embarrassé sa partie, si le Parlement l'en eût voulu croire. Il donna une Requête contre ce battu prétendant, qu'il avoit deux femmes. Il vouloit que l'on décretât contre lui, mais ne rapportant aucune preuve de son accusation, ce Corps n'osa faire cela en sa faveur, depeur d'en être repris par la Cour. La lettre de cachet qu'il en avoit reçûë, avec une lettre de Mr. le Procureur Général du Parlement de Paris, l'avertissoient qu'il lui falloit aller droit en besogne, sinon que son jugement seroit sujet à révision. Il craignoit sur tout l'autorité

torité des amis de la tante, se doutant bien que s'il lui donnoit lieu de se plaindre de lui, ce seroit à eux qu'il auroit affaire bien plûtôt qu'à elle. Montcamp n'ayant pû rien operer par là ni pû pareillement recouvrer les preuves qu'il cherchoit, quoi qu'il y employât des personnes de considération, enfin son affaire fut jugée. Il fut interdit pendant six mois, & après avoir reçû reprimande derriére le buraeu, il fut encore condamné aux dépens. Il avoit fait offrir auparavant quatre mille francs à sa partie, & comme par la liquidation qui fut faite de ces frais, ils ne montoient pas à tant, cela fâcha si fort la Moreau que s'il n'eût tenu qu'à elle, elle se fût bien-tôt pourvûë contre cèt Arrêt. Mais les gens du métier lui ayant témoigné qu'elle n'y réüssiroit pas, si elle l'entreprenoit, il lui fut force d'y condescendre malgré elle.

Si la Bretagne avoit ainsi fait voir une grande violence en la personne d'un de ses Magistrats, Paris en fit bien voir une autre dans le fils d'un des siens, & qui de plus fut exercée à l'encontre d'une personne de condition. Le Marquis de Novion, fils de feu Mr. de Novion Maître des Requêtes, & frére de Mr. de Novion aujourd'hui Président à mortier, étant devenu

amoureux d'une certaine Chanoinesse, dont la Mere étoit parente, & de même famille que Mr. de Caumartin, entra si bien dans ses sentimens qu'il lui promit, à ce qu'on prétend, de la venger d'un gentilhomme dont elle se plaignoit. Le sujet de son chagrin étoit que celui-ci qui s'appelloit le Chevalier de St. Geniers, la pressoit un peu trop vivement de lui rendre de l'argent qu'il disoit lui avoir prêté. Il avoit été autrefois son amant, & soit qu'elle prétendit que quand un homme aime une femme il lui doit tout donner, & non pas prêter, ou que les maniéres avec lesquelles il lui redemandoit cèt argent ne lui fussent pas agréables, elle avoit témoigné tant de fois à ce Marquis qu'il lui étoit importun, qu'on lui imputa tout aussi tôt ce que je vais dire. Le Chevalier de Saint Geniers en passant un beau jour dans une ruë assez près du logis de sa deffunte maîtresse, y fût attaqué par un de ces braves de Paris, qui sont toûjours cinq ou six à trois pas l'un de l'autre, quands ils ont quelque chose à demander à quelqu'un. Voila en quoi consiste leur bravoure, ce qui a assez de rapport avec ce que feu Mr. de Turenne disoit autrefois, savoir que Dieu aidoit aux gros escadrons. En effet leur

leur ſuite fait que ceux qui ne les craindroient pas ſeuls à ſeuls, leur portent d'ordinaire un grand reſpect. Auſſi ſoit par cette raiſon ou parce que le Chevalier n'aimoit pas à degainer que contre les Turcs, qui ſont ennemis capitaux de l'Ordre de Malthe, dont il étoit un des Membres, il ne voulut point avoir affaire à celui-ci. Le prétendu brave qui avoit fait ſon apprentiſſage à couper de la chair, chez ſon Pére, qui étoit boucher dans la Ville, voyant qu'il étoit inſenſible à quelques duretez qu'il lui diſoit, voulut voir s'il ſe reſſouviendroit bien encore de ſon premier métier. Il y avoit pourtant déja quelque tems qu'il l'avoit quitté, pour porter la brette. Il ſe mit en devoir de lui couper le nez, & il n'y réüſſit pas trop mal, puis qu'il ne reſta plus à ce pauvre Chevalier qu'un nez qui ne tenoit plus que par un tendon. Il eût même achevé de le lui couper tout à fait, ſi ce n'eſt qu'il ſurvint quelque gens qui l'en empêchérent, & s'étant ſauvé pendant que l'autre fût ſe faire penſer, toute la Ville fut auſſitôt remplie du bruit d'un coup ſi hardi. Comme il n'étoit pas difficile au Chevalier de deviner d'où lui venoit ce coup-là, il en rendit ſa plainte chez un Commiſſaire, en même tems qu'il fût ſorti de chez le Chi-

turgien où il s'étoit fait penser. Le Lieutenant Criminel décreta contre le brave, & contre de certains quidams dont il s'étoit fait accompagner pour faire son coup. Quant au Marquis, à la Chanoinesse & à sa mére, que le Chevalier avoit accusées autant les uns que les autres, il eut un peu plus d'égard pour eux: la considération qu'il avoit pour les gens à qui ils appartenoient fit qu'il n'alla pas si vite. Il se contenta de decerner un ajournément personnel contre les trois personnes; la mére & la fille y comparurent & se firent intéroger, mais le Marquis de Novion n'osa faire la même chose, parce que son brave avoit été si fou que de se laisser prendre. Il se retira chez quelqu'un de ses amis, espérant que par le credit qu'il avoit dans la robe, il préserveroit le coupable de la punition qu'il méritoit; mais le Roi qui avoit été informé de la chose par les amis du Chevalier, voulant qu'on examinât cette affaire à la rigueur, le Marquis sortit de Paris, & se sauva en Suisse.

Par bonheur pour ces femmes, elles n'avoient jamais ni veu ni parlé à ce brave; tellement que ne les pouvant accuser, elles purgérent leur ajournément personnel sans y trouver de difficultez. Le brave fut cependant condamné par le Lieutenant Criminel

nel à être pendu, il ne put s'empêcher de donner cette ſentence, quelque envie qu'il eût d'obliger la Famille du Marquis. Les amis du Marquis firent dire à ce brave de ne rien craindre, & que le Parlement devant qui il avoit appellé de ſon jugement alloit le rendre blanc comme neige. Mais le Chevalier qui s'en doutoit bien, allant au devant de leurs menaces, fit prier le Roi de lui donner d'autres juges, & l'obtint. Lappel fut porté au Grand Conſeil au lieu d'être porté au Parlement comme c'étoit la coûtume. Cela fut ordonné par un arrêt du Conſeil privé, ce qui ayant fait perdre toutes meſures aux parens & aux amis de ce Marquis, ils lui mandérent de ſe tenir clos & couvert où il étoit, parce que ſon affaire prenoit un ſi méchant train, qu'il n'y avoit pas de ſeureté pour lui à s'en revenir dans le Royaume. Comme il étoit Colonel du Régiment de Bretagne, & qu'il n'y avoit plus perſonne qui ne le crût coupable, il y eut quantité de gens qui demandérent ſon Régiment. Mr. de Beuvron Pére du Marquis de Harcourt, le demanda pour le Marquis de Seſane ſon fils ainé, de ſon ſecond lit. Car il avoit épouſé en ſecondes nôces la veuve du Marquis de Genlis, qui étoit la Cadette des filles que le feu Maréchal de Fabert avoit laiſſées.

 Ces

Les parens du Marquis jugeant de quelle conséquence il leur étoit de parer ce coup là, parce que si le Roi venoit une fois à donner son Regiment, cela seroit non seulement un grand préjudice à sa fortune qui n'étoit déja pas trop grande, mais que ce seroit encore comme une espéce de conviction contre lui. Ils suppliérent Sa Majesté de vouloir bien ne pas aller si vite en cette rencontre, qu'ils le feroient revenir tout au plûtôt pour se purger de la procedure qui avoit été faite contre lui, qu'il n'étoit pas riche, & que, de lui ôter son Regiment ou de lui ôter la tête, étoit presque pour lui la même chose. Le Roi en considération de leurs services voulut bien leur accorder leur priere. Le Marquis de Sesanne fût obligé de se pourvoir ailleurs, s'il vouloit avoir un Regiment : cependant cela n'empêcha pas le jugement de l'appel de celui qui étoit condamné, & la sentence étant confirmée, il chargea le Marquis de Novion en mourant, comme il vit que toutes ses belles promesses ne le sauvoient pas de la corde. Ce fut quelque chose que ce jugement pour satisfaire la vengeance du Chevalier, qui ne pouvoit plus se regarder dans un miroir qu'il ne vit des marques de l'affront qui lui avoit été fait. Car quoique son nez eût été cousu il y pa-

roissoit

roissoit toûjours des coutures qui le mortifioient étrangement. Ainsi, comme il ne pouvoit être satisfait entiérement qu'il n'eût raison des autres, comme il venoit d'avoir de son brave, il les poursuivit vivement dans le tribunal qui lui avoit été donné. Il n'en pût avoir raison, comme il prétendoit, parce que quoi qu'il eût sorti le Marquis de son Tripot, c'est à dire du Parlement, où il avoit une infinité de parens & d'amis, comme tous les Juges se tiennent les uns aux autres pour ainsi dire par la queuë, il est encore, à l'heure que je parle, à en avoir justice. On lui a fait mille chicanes, & il auroit besoin non seulement de plus de credit qu'il n'en a pour les débrouiller, mais encore de plus de richesses, car plaider & plaider en matiére d'affaire Criminelle demande une bourse mieux foncée que la sienne, & encore l'épuiseroit-il bien. Cependant il arriva sur ces entrefaites un autre affaire au neveu du President de Novion, & qui fut si extraordinaire, que quoique celle dont je viens de parler le fût assez, il n'y avoit pas néanmoins de comparaison de l'une à l'autre. Voici ce que c'est.

La femme de ce President qui étoit fille de Berthelot des poudres, c'est à dire fille de celui qui avoit mis les poudres en parti, où il avoit gagné des richesses immenses, avoit

une ſœur du premier lit, qui étoit demeurée veuve d'un nommé d'Ombreval Avocat Général de la Cour des Aides. Elle en avoit des enfans, & un fils entr'autres de l'âge de vingt-un ou vingt-deux ans. Il étudioit en Droit, afin d'être de la profeſſion de ſon pére. Or celui-ci ſortant de l'école de Droit, & ayant vû paſſer deux Jeſuites, & en même tems une charette chargée de ballets, il dit à ſes camarades que ces diſciples de S. Ignace les avoient aſſez foüettez pendant qu'ils étoient au Collége, pour leur rendre le change préſentement; qu'ainſi s'ils les vouloient croire, ils les étrilleroient en enfans de bonne maiſon, maintenant qu'ils les pouvoient prendre à leur avantage; qu'ils n'avoient chacun qu'à faire une poignée de verges des ballets qu'ils avoient devant leurs yeux, & qu'ils les obligeroient bientôt à leur demander pardon de tout ce qu'ils leur avoient fait. Il n'y avoit point d'aparence du tout qu'il ſongeât à faire ce qu'il diſoit. Il y en avoit bien plus qu'il ne diſoit cela que par maniére d'acquit. Mais ſes camarades le prenant au pié de la lettre, les plus fous & les plus étourdis ſautérent les premiers ſur la charette, déliérent les ballets, malgré celui qui les conduiſoit, firent des poignées de verges, & s'en vinrent comme des forcenez

à ces

à ces deux pauvres Jesuites, qui ne songeoient guéres à ce qui leur alloit arriver. Le compliment qu'ils leur firent fut sans façon. Ils leur dirent qu'ils leur avoient fait plusieurs fois mettre les chausses bas malgré eux, & qu'ils vouloient maintenant leur faire faire la même chose, qu'il étoit bien juste de les payer tout d'un coup du mal qu'ils leur avoient fait, & qu'ils alloient voir comment ils s'y devoient prendre pour en venir à bout. Les deux Jesuites ne purent croire ce qu'ils entendoient, tant cette folie leur paroissoit grande; mais ces furieux leur firent bientôt voir en faisant suivre de près l'effet aux paroles, qu'il est presque aussi dangereux de tomber entre les mains des écoliers, que de tomber entre les mains des plus insignes boureaux qu'il y ait au monde. Les uns leur levérent leur manteau, les autres leur robe, pendant que les autres leur défirent leur haut-de-chausse: enfin d'autres ayant levé leur chemise, le jeune d'Ombreval, à qui ces étourdis avoient aporté une poignée de verge, leur servit à ce qu'on prétend de correcteur, avec un autre fils de famille qui avoit consigné son argent pour être Conseiller au Parlement.

Chacun s'étant mis aux fenêtres au bruit que faisoient ces deux Jesuites, pour recla-

mer le secours des voisins, il y eut une jeune fille assez bienfaite, qui se trouva plus zélée que les autres pour empêcher qu'il ne leur arrivât un plus grand affront. Elle cria d'enhaut que cela méritoit châtiment, comme en effet cela le méritoit bien; mais voyant que sa voix n'étoit pas écoutée, elle descendit en bas pour voir si sa présence ne feroit point plus d'effet que ses paroles, mais il lui fut funeste d'avoir tant de charité. Ces Ecoliers qui n'en avoient pas tant qu'elle, voyant qu'elle prenoit si vivement le parti des bons Péres qu'elle leur en chantoit injures, la saisirent elle-même, lui leverent les jupes par derriére, & la foüettérent tout de même qu'il les avoient foüettez. Elle ne leur demanda pas son reste; d'abord qu'elle pût s'échaper de leurs mains elle rentra dans sa porte, & l'ayant fermée sur elle en même tems, elle remonta dans sa chambre bien confuse, & bien contristée de ce qui venoit d'arriver. Les Jesuites ne l'étoient guéres moins. Cependant quoique leur fortune fût assez égale, & qu'ils eussent été foüettez tous trois en plaine ruë, il y eut cela néanmoins de différent dans la suite, que cette avanture fut encore plus fatale à la fille qu'elle ne le fut à eux. Leurs Confréres ne les en reçûrent pas moins dans leur Couvent. Ils leur jurérent

rent même qu'ils en tireroient vengeance dans peu, ou qu'ils en mouroient en la peine; au lieu que cette fille qui avoit un amant qui la recherchoit en fut si mal reçûë, qu'il ne la voulut plus voir. Il étoit pourtant tout prêt de l'épouser, & les articles étoient même signez, mais craignant que s'il passoit outre après ce qui étoit arrivé on ne l'appellât plus au Palais que le mari de la fessée, il n'en voulut jamais entendre parler. On le menaça de lui faire un procès pour lui faire tenir sa parole. Il répondit qu'il ne s'en soucioit guéres, & qu'il s'en deffendroit comme il pouroit, & en effet peut-être eût-on trouvé ses raisons valables; chacun blâmant cette fille de s'être allée mêler imprudemment de ce dont elle n'avoit que faire.

Cette action avoit été trop publique & trop hardie, pour ne se pas répandre tout aussi-tôt dans Paris. Mr. d'Argenson ne fut guéres à en être averti, & comme il étoit de son devoir de faire recherche des coupables, il mit tant d'espions en Campagne, qu'il découvrit à la fin que le jeune d'Ombreval en étoit. Il sut même que c'étoit lui qui avoit commencé la noise, qu'il l'avoit encore si bien poursuivie, qu'il avoit été un des correcteurs, par les mains de qui les Jesuites avoient passé. Il apprit aussi le nom de l'autre qui

avoit fait le même office, & les ayant fait arrêter tous deux, le Président de Novion s'en trouva tout scandalisé, comme s'il eût dû avoir cette consideration pour lui que de n'en pas user de la sorte à l'égard d'une personne qui lui appartenoit de si près. Cette hauteur étoit digne de la vanité qui a toûjours regné dans sa famille, quoi qu'il y ait bien à dire qu'elle soit aussi bonne & aussi ancienne que celle de Mr. d'Argenson. On voyoit encore, il n'y a pas long-tems, c'est à dire avant qu'on eût mis les charniers de St. Innocent en l'état qu'ils sont aujourd'hui, un Epitaphe qui marquoit assez qu'il n'y a point tant de noblesse ni de grandeur à leur race qu'ils voudroient bien le faire accroire. Il étoit bien different de celui qu'on voit maintenant dans les Celestins, où le Duc de Gêvres qui est de cette famille voudroit presque nous faire accroire qu'il sort de la côte de S. Loüis. Ils ne sont pourtant que de celle d'un Marchand foureur, qui ayant fait son fils Advocat, cèt Advocat donna commencement à cette prétenduë grandeur. Quoi qu'il en soit, le Président de Novion se souvenant bien moins de cela que du poste qu'il occupoit, se crût tellement supérieur à Mr. d'Argenson, qu'il lui écrivit une lettre

peu

peu civile au sujet de ce qu'il venoit de faire Mr. d'Argenson ne s'en mit guéres en peine, & cela ne l'empêchant point d'aller toûjours son chemin, le Président fut obligé de retirer son neveu de prison; son camarade sortit aussi de la même maniére, & comme ils avoient tous deux des amis, & que l'accusation qui rouloit sur eux étoit destituée de ces preuves, qu'il faut avoir pour faire le procès à des gens, ils se tirérent d'affaire fort heureusement. Les Jesuites en eurent pour leur compte, & la pauvre fessée pour le sien, quoi qu'elle fût bien mortifiée d'avoir manqué un mari, sans compter encore le mal, & l'affront qu'elle avoit reçû.

Le nouveau Roi d'Angleterre envoya cependant en Cour un nouvel Ambassadeur, qui fut le Comte de Portland son ancien favori. Car le Comte d'Albermarle n'avoit fait que lui succeder, si néanmoins je dois parler de la sorte, puisque, quoi que ce Comte fût très bien auprès de Sa Majesté Britannique, Portland y étoit toûjours aussi bien qu'il y eût jamais été. Celui-ci même avoit cèt avantage par dessus l'autre qu'avec ses bonnes graces qui lui étoient communes avec lui, il possedoit encore sa confiance. Ce

Com-

Comte renouvella à la Cour ce qui s'y étoit veu du tems du Duc de Boukingham, lors qu'il vint demander en mariage pour le Roi son maître, Marie Henriette de France, sœur de Loüis XIII. de glorieuse mémoire. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y vint avec un équipage si superbe, & si magnifique qu'il y avoit long-tems qu'on n'en avoit veu un pareil à aucun Ambassadeur. Il eût permission d'amener avec lui quelque François qui étoient passez en Angleterre après la revocation de l'Edit de Nantes, & qui n'eussent osé y paroître, s'il ne se fût muni pour eux d'un bon passeport. Cependant Desgrez dont la Cour s'étoit servie pour arrêter des Ministres & quelques autres gens de la Religion, regardant cette occasion comme une chose favorable pour lui, ne manqua pas d'en profiter. Comme sa coûtume étoit de rendre tout le monde suspect, afin d'avoir lieu de faire valoir son métier, il arrêta un beau jour un des Ministres de cèt Ambassadeur, lors qu'il étoit allé voir un Avocat au Conseil qui étoit de ses amis. Par bonheur pour cèt Avocat il étoit ancien Catholique, & comme cette qualité, & sa conduite, le mettoient à l'abri des mauvais offices de ce preneur de gens, qui eût voulu pouvoir fourer chacun en prison, il lui dit ce qu'il pensoit d'un

d'un procedé comme le ſien. Car il n'avoit nul ordre de faire ce qu'il faiſoit, & il en uſoit ainſi tous les jours pour faire le zélé, pendant que tout ſon zéle ſe renfermoit uniquement dans ſon intérêt. Le Miniſtre lui demanda dequoi il l'accuſoit, pour ſe ſaiſir ainſi de ſa perſonne, qu'il étoit Domeſtique de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & qu'il croyoit ne devoir rendre compte qu'à lui de ſa conduite. C'étoit ſur cette qualité que l'Avocat au Conſeil avoit déclamé contre Deſgrez, lui faiſant entendre que la Cour n'approuveroit pas qu'il la commit ſi legerement. Deſgrez fut obligé de répondre à cette demande, que l'Avocat fortifioit par tout ce qui lui pouvoit venir en l'eſprit, pour lui remontrer qu'il s'engageoit là dans un mauvais pas, tout de même qu'il y engageoit le Roi. La playe que la guerre avoit faite à toute la France ſaignoit encore, & comme Desgrez n'étoit pas à ſavoir que tout ce mal n'étoit venu que de la part du maître de l'Ambaſſadeur, il crut lui devoir rendre raiſon de ſon procedé. Il lui dit que le Miniſtre avoit adminiſtré la Communion à un de ſes gens, qu'il avoit envoyé tout exprès chez l'Ambaſſadeur, que cela étoit deffendu, de ſorte qu'il étoit bien fondé à l'arêter, comme il faiſoit. Il ne craignit point ainſi de ſe décla-

déclarer ſacrilége pour colorer ſon entrepriſe. Le Miniſtre à qui effectivement cela étoit deffendu, mais auſſi à qui cela n'étoit pas arrivé, lui demanda de lui repreſenter l'homme qu'il accuſoit d'êttre un Calomniateur. Deſgrez l'avoit amené avec lui, juſques à la porte de l'Avocat, pour lui ſervir de recors, & l'ayant fait monter à l'heure même, le Miniſtre le reconut pour être venu le trouver à deſſein de le ſeduire. Ce ſcélérat avoit feint d'être de la Religion, & l'avoit prié de lui procurer un paſſeport pour aller en Angleterre. Le Miniſtre avoit donné dans le panneau. Il avoit crû de bonne foi que c'étoit quelque pauvre homme que le zéle de ſa religion forçoit à vouloir quitter ſon païs, & ſes parens; mais comme il ſavoit que cela ne lui étoit pas permis, il avoit tâché de le conſoler ſans lui donner d'autre ſoulagement.

Ce Calomniateur n'avoit eu garde de rendre cette réponſe à ſon maître, ou s'il la lui avoit renduë, Deſgrez feignoit du moins de l'ignorer. Quoi qu'il en ſoit, le Miniſtre ſe trouva ſi en colére à cette calomnie, que ſi ſon caractére lui eût pû permettre de mettre la main ſur quelqu'un, il eût étrillé ce maraut de belle maniere. A ce deffaut il dit à Deſgrez de le faire arrêter, ſinon qu'il

en

en demeureroit reſponſable à Milord Portland. Que le Roi leur maître avoit les mains aſſez longues pour s'en faire faire raiſon, & que devant qu'il fût peu, il en ſauroit des nouvelles. L'Avocat au Conſeil ajoûta à cela, que ce ſeroit peut-être à ſon Dam. Ces paroles firent peur à ce petit homme. Il fut trouver Mr. d'Argenſon pour ſavoir ce qu'il avoit à faire dans cette occaſion. Ses archers gardérent le Miniſtre à vûë pendant ce tems-là. Mr. d'Argenſon trouva que le Conſeil que lui avoit donné l'Avocat étoit bon, & même lui commanda de l'éxécuter. Ainſi toute ſa proye ſe borna à emmener ſon homme en priſon, pendant qu'il laiſſa le Miniſtre en liberté, ſuivant l'ordre que Mr. d'Argenſon lui en avoit donné; ce faux témoin méritoit bien d'être pendu, ou tout du moins d'aller aux Galéres, pour aprendre à ceux qui lui pouvoient reſſembler à devenir ſages à ſes dépends; mais comme les ſcélérats trouvent graces plûtôt que d'honnêtes gens qui ſeroient ſi malheureux que d'être tombez dans quelques fautes, on traina ſon affaire en longueur, juſques à ce que Milord Portland s'en fût allé, afin d'avoir lieu de le mettre dehors.

Toute la Cour fit des honneurs indicibles à cèt Ambaſſadeur. Monſeigneur, Monſieur

& tout ce qu'il y avoit de Grands Seigneurs lui donnérent à manger, pendant que de ſon côté il tint une table magnifique. Le Comte d'Auvergne Cadet du Duc de Boüillon, lui prêta ſon logis, pour y demeurer, tant qu'il ſeroit à Paris. Il s'en alla cependant en Hollande ſur les biens de ſa femme, qui y mourut durant ſon ſéjour. Cèt Ambaſſadeur qui avoit paru à ſon Entrée avec cent Valets de livrée & ſix Caroſſes, trois à huit chevaux & trois à ſix, ſoûtint toûjours la même dépenſe pendant tout le tems qu'il demeura à la Cour. Il marchoit même à ſes viſites avec tout ce Cortege, afin de faire voir qu'il ne reſſembloit pas à quantité de perſonnes qui ayant la même qualité que lui, renvoyoient le lendemain de leur Entrée les trois quarts de leurs gens; auſſi dépenſa-t-il près de cent mille écus en deux mois ou environ que dura ſon Ambaſſade.

Le Roi Jaques paſſoit fort mal ſon tems pendant cela. Il aprenoit de tous côtez les honneurs que l'on rendoit à ce Milord, & qui étoient tels qu'on n'en avoit guéres rendu de ſemblable à pas un Ambaſſadeur. Cela fit croire à bien des gens qu'il ſe braſſoit quelque Alliance entre les deux Rois, d'autant plus que ce Milord eut trois ou quatre Audiances ſecretes de Sa Majeſté. Cependant

dans

dans le tems que quelques François se flattoient qu'ils songeoient peut-être tous deux à partager la Flandres, après la mort du Roi d'Espagne, de la santé de qui l'on ne parloit pas trop bien, l'on apprit que c'étoit de toute autre chose qu'il s'étoit parlé dans ces Audiances secrettes. Milord Portland y avoit insisté sur ce que le Roi éloignât le Roi Jaques de ses yeux, promettant au nom du Roi son Maître de lui donner tous les ans & à la Reine sa femme une pension qui déchargeroit les coffres de Sa Majesté de celle qu'elle lui donnoit elle-même, depuis que ce Prince avoit cherché son azile dans ses Etats. Le Roi n'en voulut jamais entendre parler; ce qui surpassa les espérances de Jaques, qui étoit resolu, en cas qu'il vint à l'abandonner de se retirer à Avignon, aussi s'informoit-il déja comment l'on y vivoit, & s'il y pouroit être commodément. Car comme le Roi avoit été obligé par politique de faire la paix avec son ennemi, quoi qu'il lui eût promis de n'en point faire qu'il ne lui eût remis la Couronne sur la tête, il craignoit encore que la même politique ne l'obligeât à faire ce qu'il lui demandoit.

La maladie du Roi d'Espagne qui augmentoit de moment à autre, de sorte qu'on croyoit qu'il n'avoit plus guéres à vivre, fit diffé-

différer non seulement à toutes les Puissances la réforme qu'elles n'avoient pas encore faite depuis la paix; mais encore l'évacuation des Places que devoit rendre Sa Majesté. Le Marquis d'Harcourt eût ordre cependant de se rendre en diligence à Madrid avec cette instruction, que s'il ne voyoit aucun jour, comme il y avoit beaucoup d'aparence, à faire tomber cette Succession de Sa Majesté Catholique sur la tête d'un des enfans de Monseigneur, il tâchât du moins d'empêcher qu'elle ne tombât sur celle de Sa Majesté Imperiale, ou de ses enfans. C'étoit à lui & à ses descendans que Philipes IV. pére du Roi d'Espagne d'aujourd'hui l'avoit laissée par son Testament, & comme l'Empereur étoit déja devenu très-puissant par les Conquêtes qu'il avoit faites en Hongrie, il étoit tellement suspect à Sa Majesté, qu'elle étoit résoluë d'avoir recours aux armes, plûtôt que de souffrir qu'il y mit la main. Aussi pour intimider les Espagnols il fit filer soixante mille hommes sur les Frontiéres d'Italie, de Catalogne & de Navarre. Il savoit que cela donneroit un grand poids au discours de son Ambassadeur, & que même cela pouvoit être capable de reveiller l'ambition de quelque Grand du Païs.

Le Marquis d'Harcourt ne fut pas plûtôt arrivé

arrivé en ce Païs-là, qu'il mit la main à l'œuvre. Il remontra à tous ceux qu'il crut capable d'agir de concert avec lui dans cette grande affaire, que Philipes IV. avoit ſurpaſſé ſon pouvoir, quand il avoit diſpoſé de ſa Couronne à ſa fantaiſie, & contre les loix de la nature; qu'elle devoit apartenir légitimement aux enfans des filles de ce Prince, & non pas à de petits couſins qui n'y avoient aucun droit par eux-mêmes; que Monſeigneur avoit trois garçons, que les Cadets du Duc de Bourgogne étoient encore ſi jeunes qu'ils en feroient comme de la cire molle s'ils vouloient jetter les yeux ſur eux, qu'ils les éleveroient dans leurs coutumes, & ſelon leurs mœurs, ſinon qu'ils avoient le Prince Electoral de Baviéres qui étoit petit-fils d'une fille d'Eſpagne; que le Roi ſon Maître aprouveroit plûtôt qu'ils le choiſiſſent que l'Empereur ni ſes enfans, à moins qu'ils ne vouluſſent imiter les Polonois, qui pour mettre d'accord pluſieurs étrangers qui prétendoient à leur Couronne, avoient déja élû par deux fois un Seigneur de leur Païs. C'étoit là tout ce que le Roi eût deſiré, ne pouvant pas faire tomber le Royaume d'Eſpagne à ſon Sang; mais la Reine d'Eſpagne qui prenoit garde à la conduite de cèt Ambaſſadeur, & qui tâchoit de faire échoüer ſes deſſeins,

s'é-

s'étant apperçûë de ses intrigues, éloigna le Roi son mari de Madrid, sous prétexte que l'air ne lui en étoit pas bon. Elle l'emmena à Tolede, & comme elle feignoit que ce n'étoit que pour lui faire recouvrer sa santé, elle ne voulut pas que personne l'y suivit. Elle laissa même quelques Ministres en qui elle se fioit dans cette premiére Ville, afin que si les Ambassadeurs avoient à proposer quelque chose, ils pussent s'adresser à eux. Le Marquis de Harcourt vit bien à quel dessein se faisoit ce voyage, & que cette Princesse prétendoit se rendre si bien maîtresse de l'esprit du Roi son mari, qu'il lui seroit impossible de lui rien réfuser de ce qu'elle lui demanderoit. Ainsi craignant qu'elle ne lui fit là confirmer le Testament de Philipes IV., sur tout lors qu'il vit que le Comte de Harrach étoit disparu de Madrid pour se rendre apparemment à Tolede, il s'y en fut lui-même, sous prétexte d'un Mémoire qu'il feignoit d'avoir reçû de la part du Roi son Maître, avec ordre de le communiquer à Sa Majesté Catholique.

La Reine d'Espagne qui ne l'attendoit par là fut fort surprise de l'y voir : elle lui fit dire par le Roi son mari, à qui il présenta son Mémoire, qu'il avoit laissé à Madrid le Cardinal de Cordouë à qui il l'eût pû communiquer,

quer, aussi-bien qu'à lui; qu'il n'étoit venu là que pour y recouvrer sa santé, & non pas pour s'embarasser d'affaires, c'est pourquoi il pouvoit s'adresser à lui pour toutes celles qu'il auroit à négocier. Cependant comme ce Mémoire n'étoit pas long, & qu'il ne tendoit en apparence qu'à son profit, il crut être obligé de lui en rendre réponse lui-même. Il faut savoir que le Roi de Maroc assiegeoit en Barbarie depuis long-tems la Forteresse de Ceuta, qui appartenoit à Sa Majesté Catholique, sans qu'il eût pû encore trouver moyen de faire tomber cette Place entre ses mains. Le Roi d'Espagne n'avoit pû non plus en faire lever le siége, quoi qu'il l'eût tenté par plusieurs fois. Ces Barbares ne l'avoient pas trop pressée apparemment, soit qu'ils ne sussent pas trop comment s'y prendre pour en venir à bout, soit que selon leur coûtume ordinaire ils fussent bien-aise qu'on dit qu'elle eût tenu plusieurs années, afin d'avoir plus de gloire d'en avoir fait la conquête à la fin. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté Très-Chrêtienne offroit par ce Mémoire au Roi d'Espagne que s'il vouloit, il lui envoyeroit des Vaisseaux, & des Galéres pour secourir cette place. Sa Majesté Catholique en avoit suffisament d'elle même pour venir à bout de cette entreprise, sans être

obligée d'en emprunter de personne. Mais elle étoit si mal servie que celui qu'elle avoit chargé de ses ordres, au lieu de les éxécuter s'étoit allé rendre lui même aux ennemis. Il fit bien pis, non content de renoncer son maître, il renonca encore Jesus-Christ, ce qui fut un si grand triomphe pour ces Infidéles, qu'ils crurent avoir tout gagné après cela. Une pareille chose déconcerta en effet tous les Gouverneurs que Sa Majesté Catholique avoit sur cette Côte, & c'étoit là le sujet ou le pretexte du Mémoire dont je viens de parler. Mais soit que Sa Majesté Catholique ne fût pas bien aise de se servir d'un secours si suspect, ou qu'elle crût s'en pouvoir passer, elle en remercia l'Ambassadeur, en gardant néanmoins avec lui toutes les mesures d'honnêteté que l'occasion demandoit. Cependant celui qui avoit renoncé son Roi & sa foi, commençant à reconnoître la faute qu'il avoit faite & à s'en repentir, confessa tout de nouveau qu'il étoit Chrêtien, & detesta son Apostasie. Les Infidéles qui avoient fait beaucoup de bruit de son changement, croyant de le faire revenir à eux à force de presens & de promesses, se voulurent servir de l'un & de l'autre, pour le regagner; mais voyant qu'il perseveroit dans sa repentance, & qu'il n'y avoit pas moyen

de

de le faire revenir à eux, ils le menacérent de le traiter comme ils avoient coûtume de faire les deserteurs de leur religion, je veux dire qu'ils le ménacerent de le faire empaler après l'avoir bien tourmenté. Il s'y attendoit bien, & il y étoit tout resolu, étant bien aise d'expier par ces tourmens le crime énorme qu'il avoit commis en renoncant son Dieu & son Roi. Ainsi ne s'étonnant nullement de leurs menaces il se soûmit de bon cœur à tous les mauvais traitemens dont ils se purent aviser. Enfin voyant qu'au milieu des plus grands tourmens il se faisoit un plaisir de confesser celui qu'il avoit renié, ils le firent mourir à la fin, depeur que sa constance ne fit connoître à quelques uns d'entr'eux qu'il falloit bien qu'il souffrit pour une bonne cause, puisque les tourmens lui faisoient si peu de peine.

Le Marquis d'Harcourt fut obligé de s'en retourner à Madrid après cette réponse, & tâchant de s'y rendre au peuple le plus agréable qu'il pouvoit, la Marquise sa femme partit de France pour l'aller seconder. Car comme elle ne manquoit pas d'esprit, elle prétendoit en s'insinuant peu à peu dans l'esprit de la Reine gagner sa confiance par des propositions qu'elle croyoit lui être avantageuses, par rapport à sa personne. C'étoit beaucoup présumer de soi que d'avoir cette

 pensée.

pensée. Sa Majesté devoit être sur ses gardes à son égard, outre qu'étant épouse d'un Monarque ennemi capital des François, il n'y avoit guéres d'apparence qu'elle voulût prêter l'oreille à tout ce qui pouvoit venir de la part de cette Nation. La Reine d'Espagne, qui toute Allemande qu'elle étoit commençoit à se faire au manége d'une Cour où régne autant de politique & de finesse, que dans pas une autre, fit semblant d'abord d'être charmée de la Marquise, afin de tirer mieux son secret; l'Ambassadrice le dit à son mari, lui voulant persuader de s'en réjouïr avec elle; mais cèt Ambassadeur qui, quoi qu'il eût toûjours été moins homme de Cour qu'homme de guerre, n'en étoit pas moins rusé l'avertit de se défier de tant de caresses. Il lui remontra qu'il n'étoit pas naturel que la femme du Roi d'Espagne fût si-tôt de bonne intelligence avec la femme de l'Ambassadeur de France, que cela suposoit de l'artifice à tous ceux qui se mêloient de ne pas juger des choses par l'aparence; qu'ainsi tout ce qu'il avoit à lui recommander étoit d'avoir de la prudence; qu'elle devoit l'entendre parler, plûtôt que de parler elle même, & qu'elle avanceroit bien mieux ses affaires par là qu'en voulant toûjours primer dans la conversation.

Pendant toutes ces intrigues la Princesse de Conti fille du Roi eut quelque dessein de

marier

marier Mademoiselle de Melun fille ainée de la Princesse d'Epinois avec le Marquis de la Valiere son cousin germain. Elle avoit beaucoup d'amitié pour elle, & l'alloit voir fort souvent à Paris. Pour ce qui est du Marquis il étoit parfaitement bien auprés de Monseigneur. Elle avoit en vûë en même tems d'en faire un Duc & pair, en obtenant du Roi de mettre sur sa tête le titre de sa Duché de Vaujour, en attendant qu'il en devint proprietaire, après sa mort. Cette terre qui appartenoit il y avoit long-tems à la Maison de Buëil, & qui pendant qu'elle avoit été à elle n'avoit eu que le titre de Marquisat, avoit été érigée en Duché, en faveur de Madame de la Valliere qui s'étoit faite depuis Carmelite. Mr. Colbert qui avoit eu l'adresse pendant la faveur de cette Dame, de la mettre dans ses intérêts, lui avoit acheté cette terre, dont il n'avoit pas mal fait sa Cour au Roi, ni à elle pareillement. Elle ne lui avoit coûté que cent mille écus, & il y avoit eu pour autant d'argent de bois de haute futaye qu'il avoit vendu peu de tems après cette acquisition. Quoi qu'il en soit, Mademoiselle de Melun se flatoit déja d'être bientôt Duchesse; ce qui valoit bien autant que la Principauté imaginaire dont se flate sa Maison, quand Madame la Princesse de Conti re-

connut que Sa Majesté n'avoit, pas de goût pour ce mariage. Cela lui fit changer de batterie, & comme Mr. le Duc de Noailles étoit en grande faveur auprés du Roi, elle jetta les yeux sur une de ses filles. Il en avoit un Regiment, & quoi qu'il en eût déja marié trois, il en avoit encore une si grande quantité qu'il étoit l'homme de la Cour qui avoit le plus dequoi se faire des gendres. Il y avoit même presse à qui le seroit. Car Sa Majesté venoit encore de faire une chose pour lui qui rendoit un témoignage certain de l'estime qu'il en faisoit. Madame de Maintenon avoit une niéce qui étoit fille unique du Comte d'Aubigné son frere, Gouverneur de Berri, & Chevalier des ordres du Roi. Cette jeune personne qui étoit déja fort aimable par elle même, l'étoit encore bien autant par la faveur & par le mérite de sa tante, qui avoit pris soin de son éducation. Elle avoit jugé que son pere qui aimoit le jeu & ses plaisirs, & qui en avoit tellement derangé ses affaires, qu'il avoit été obligé de faire une retraite, soit pour amasser dequoi payer ses dettes, soit pour apprendre qu'il falloit mourir, n'en étoit nullement capable. Elle en avoit fait une Demoiselle accomplie, & comme cette qualité, avec toutes les autres qu'elle avoit, la rendoient le désir de tous les grands de la

Cour

Cour qui avoient des enfans à marier, il y en eut deux particuliérement qui firent de grands desseins sur elle. L'un fut le Duc de la Rochefoucaut qui vouloit lui donner le Prince de Marsillac son petit fils; l'autre le Duc de Noailles qui avoit le Comte d'Ayen son fils ainé à marier. Ces deux partis étoient tous deux fort sortables pour elle, quoi que le premier parût encore plus avantageux que le dernier. En effet, quoique la Maison de Noailles soit fort bonne & fort ancienne, celle de la Rochefoucaut l'emporte encore par dessus elle, du moins au sentiment de bien des gens, car tous ceux qui croyent savoir l'origine & la Grandeur des Maisons font une grande différence entr'elles; d'ailleurs, quoique le Duc de Noailles fût Capitaine des Gardes du Corps, charge de grande importance, le Duc de la Rochefoucaut en avoit deux autres qui n'étoient pas moins considérables. Elles portoient même toutes deux le nom de grand, ce qui les distingue bien des autres, quoique, pour en dire la vérité, celle de grand Maréchal des Logis soit assez petite dans sa grandeur. D'un autre côté il avoit bien d'autres terres dans sa Maison que n'en avoit la Maison de Noailles. La terre de Noailles, qui est sous la giroüette de Turenne, n'est rien en comparaison de

Wertheux & de la Rocheguyon, qui ne pouvoient échaper un jour au Prince de Marsillac, sans compter une infinité d'autres qu'avoient encore ou le Duc de la Rochefoucaut ou le Duc de la Rocheguyon son Pére; tout le monde croyoit donc que ce seroit lui qui emporteroit cette Demoiselle, quand le Roi se déclara en faveur du Comte d'Ayen. Le Roi la dota lui même, & non content de lui donner huit cent mille francs en mariage, il fit encore tant d'autres graces à sa consideration à son mari, qu'il y auroit eu bien des Princes & même des Princes du Sang, qui en eussent été contens. Il lui donna la survivance du Gouvernement de Roussillon, qu'avoit le Duc de Noailles; celle du Gouvernement de Berri qu'avoit le Comte de d'Aubigné, cent mille francs de Pierreries à la Demoiselle, & enfin une infinité d'autres choses qui ne marquoient pas moins la magnificence du Roi que l'amitié toute particuliére qu'il avoit pour leurs parens. Cela fit bien voir que ceux qui avoient desiré son alliance avoient eu grande raison de le faire. Le Roi pour surcroit de graces donna encore la chemise au jeune Comte quand il fut prêt de se mettre au lit pendant que Madame la Duchesse de Bourgogne fit la même chose à l'égard de sa femme. L'on

ne

ne croyoit pas qu'après tant de bienfaits, il s'y pût encore rien adjoûter, mais le Roi, en qui eſt une ſource inépuiſable de biens, leur donna encore huit mille francs de penſion à chacun, puis dit pour ne rien laiſſer d'imparfait dans ſon ouvrage, que pourveu que le Comte fût honnête homme, il pouvoit s'aſſurer qu'il ne le laiſſeroit jamais manquer de rien.

Comme c'étoit quelque choſe que de devenir beau-frére d'un homme comme celui-là, Madame la Princeſſe de Conti ménagea le mariage de ſon couſin avec ſa ſœur. Elle lui aſſura ſon Duché par ſon Contract de mariage, & l'affaire s'étant faite de cette maniére, Monſeigneur prit une ſi grande amitié pour ce nouveau marié, qu'il ne pût plus faire un pas ſans lui. Quand il montoit en Caroſſe il le faiſoit mettre à ſon côté, ſuppoſé que ce ne fût qu'un Caroſſe à deux perſonnes. Il aimoit le tête à tête avec lui, comme ſi c'eût été une maîtreſſe, & il lui donna le nom de la violette par badinage, tellement que ce nom qui n'étoit pas beaucoup envié auparavant, parce qu'il n'étoit propre qu'aux laquais, ou à des gens de pareille étoffe, devint en grande eſtime parmi tous les Courtiſans. Monſeigneur étoit bon naturellement, & ennemi de toute ſorte de contrainte, auſſi

 n'é-

n'étoit-il pas capable d'aucune attache pour les femmes, & quoi qu'il en eût aimé une ou deux, comme il ſavoit que le beau séxe demandoit de la complaiſance, il ne ſe ſoucioit pas tant que celles qu'il voyoit euſſent de la vertu que de la facilité. Dumont, l'un de ſes Ecuyers, qui n'étoit pas mal auprès de lui, les lui amenoit par un degré derobé quand il en avoit affaire, & les renvoyoit tout auſſi-tôt qu'il en avoit fait. Ce Prince les choiſiſſoit d'ordinaire entre les Operatrices ou les Commediennes, & il lui arriva une plaiſante choſe là-deſſus, & qui mérite d'être ſûë. Ayant fait parler par Dumont à une de ces Operatrices, & celui-ci étant convenu avec elle qu'elle le viendroit trouver à Meudon, afin qu'il l'introduiſit dans le Cabinet de Monſeigneur, par le petit eſcalier dont je viens de parler, il lui marqua le jour & l'heure qu'elle devoit y venir. L'Operatrice, quoique perſonne ſans façon, croyant de la bienſéance de ne pas aller là toute ſeule, y mena une de ſes ſœurs avec elle. Monſeigneur avoit quelqu'un dans ſon Cabinet quand elles arrivérent, ce qui fut cauſe que Dumont leur dit de l'attendre dans un endroit où il les poſta tout auprès de ce Cabinet. Il fut faire ſigne en même tems à Monſeigneur de la venuë de la belle, afin qu'il ſe
défit

désit de sa compagnie. Monseigneur lui donna ordre d'aller quelque part, & étant sorti par le grand escallier, ceux qui étoient avec Monseigneur sortirent ensuite, s'apercevant qu'ils commençoient à l'incommoder. Comme Dumont avoit laissé entr'ouverte la porte par laquelle il étoit allé trouver Monseigneur, la sœur de l'Operatrice n'entendant plus personne causer avec lui, eut la curiosité de vouloir voir ce qu'il faisoit. Monseigneur qui n'attendoit que le retour de Dumont, pour faire entrer sa sœur, ayant par hazard les yeux tournez du côté par où l'autre regardoit, ne vit pas plûtôt une coeffe par l'ouverture de la porte, que croyant que c'étoit celle qu'il vouloit, il lui dit d'entrer. Elle crut qu'il falloit obéïr, quoique ce ne fût pas elle qu'il attendit, & soit qu'il eût ce jour-là les yeux troubles, ou qu'il fût si pressé qu'il n'eût pas le tems de la bien considérer, il la traita tout de même qu'il eût pû faire celle à qui il avoit donné rendez-vous. Comme il n'aime pas les longues conversations avec les Dames, il la renvoya aussitôt. Elle ne dit rien à sa sœur de ce qui venoit de se passer. Celle-ci attendoit le retour de Dumont pour l'annoncer, & il lui tardoit fort qu'il ne revint. Il revint enfin par le petit escalier, & Dumont lui dit qu'il alloit parler à

Monſeigneur, afin de l'introduire. Monſeigneur lui répondit quand il lui en voulut dire un mot, qu'il avoit eu avec elle toute la converſation qu'il y vouloit avoir; qu'il lui donnât cinq cent Loüis, & qu'elle s'en retournât chez elle. Dumont, à qui elle avoit témoigné l'impatience qu'elle avoit d'entrer, ne ſût ce que cela vouloit dire, & fit expliquer Monſeigneur. Il ſût ce qui venoit de ſe paſſer, mais ne ſachant pas avec qui c'étoit, il fut redire à l'Operatrice, que ſi elle avoit ſi bon appetit, il n'en étoit pas de même de Monſeigneur. L'Operatrice fut ſurpriſe de ſon compliment, elle reconnut par là que ſa ſœur l'avoit trompée, & elle en eut tant de chagrin, qu'elle ne ſe ſeroit jamais racommodée avec elle, ſi elle n'eût conſenti à lui faire part des cinq cens Loüis d'or que ce Prince avoit envoyé à celle-ci pour ſon payement.

La guerre furieuſe que le Roi avoit euë à ſoûtenir contre tant de Puiſſances armées contre lui, ayant donné la hardieſſe à quelques Nouveaux Convertis de profeſſer leur Religion, malgré la deffenſe qui en étoit faite, Sa Majeſté en fit arrêter pluſieurs des environs d'Orange, comme ils s'en revenoient d'entendre le Prêche dans cette Ville. Il y en eut quelques-uns qui furent traitez

fort

fort rigoureusement, pendant que d'autres en furent quittes pour un mois ou deux de prison. Le Roi mit en même tems des Gardes sur les avenuës de cette Ville, pour empêcher qu'ils n'y retournassent d'avantage. Cependant n'étant pas content de cette précaution, il fit des Edits rigoureux contre tous ceux, qui au préjudice de la défense qu'il en faisoit, seroient si hardis que d'y retourner à l'avenir. Cette desobéïssance n'étoit pas la seule qui avoit paru depuis quelque tems. Pas un n'alloit plus à la Messe, & Sa Majesté, qui étoit avertie de toutes parts, trouvant que c'étoit une chose à laquelle elle devoit remedier, à moins que de vouloir qu'il en arrivât quelque accident, mit en déliberation dans son Conseil comment il en devoit user avec ces obstinez. Chacun fut bien empêché quel conseil lui donner dans une occasion comme celle-là, tellement que la chose étant demeurée indécise, le Roi en écrivit à la plûpart des Evêques & des Intendans, afin qu'ils lui en envoyassent leur sentiment par écrit. Ils se trouvérent encore de différens avis les uns des autres, quelques-uns vouloient qu'on se servit de la voye d'exhortation pour les rendre obéïssans, les autres qu'on y employât la rigueur. Ceux qui furent de ce dernier avis, s'y portérent avec

d'autant plus de chaleur, qu'ils s'imaginoient à tort que le Roi d'Angleterre avoit pris ce parti-là à l'égard des Catholiques d'Irlande, qui n'ayant pas voulu se soûmettre au Gouvernement présent, étoient obligez de chercher un azile en France, pour se mettre à couvert des châtimens que méritoit leur rebellion. Ces gens de tout âge & de toute condition qu'on y voyoit tous les jours arriver en assez grand nombre, ne manquérent pas de publier qu'ils avoient été obligez de prendre ce parti pour éviter la violence qu'on faisoit à leur conscience. Le Roi leur donna cinq cent Loüis d'aumône, ce qu'on trouva peu de chose pour un si grand Roi. Il nomma cependant quelques Dames de la Cour pour quêter pour eux, parmi les personnes de condition. Les Curez de Paris suivirent cèt exemple, & firent faire pareillement dans leurs Paroisses des quêtes pour subvenir à leur nécessité. Cependant comme il y avoit parmi tous ces Réfugiez quantité de Moines & de Prêtres, Mr. l'Archevêque de Paris voulut qu'ils eussent leurs Messes à Nôtre-Dame par préférence à tous les Prêtres François qui avoient coûtume de les y célébrer. Il leur fit aussi des charitez particuliéres & comme il est extrémement pieux, il n'oublia rien de tout ce qui étoit en son pouvoir pour les secourir.

Le

Le Comte de Gersei, beau frere du Comte de Portland, fut nommé cependant par le Roi d'Angleterre pour venir en France prendre la place de ce Milord. Le Roi ne voulut point parler à celui-ci de tout ce qui se passoit en Irlande, de peur qu'il ne lui parlât lui même de ce qui se passoit en France à l'égard des gens de la Religion. Il lui fit présent de son portrait enrichi de diamans, selon qu'il se pratique d'ordinaire dans cette Cour à l'égard de tous les Ambassadeurs. Mais il y eut cette différence entre lui & les autres, que les diamans qui étoient sur le présent qui lui fut fait, en valloient bien trois fois autant que ceux qui étoient sur les autres. Le Roi avoit voulu apparemment proportionner le present à la dépense qu'il avoit faite, ou peut-être n'en avoit-il usé de la sorte, que parce qu'il le savoit bien auprès de son Maître, & qu'il étoit bien aise par là de se le rendre favorable dans l'occasion. Quelques jours avant son départ, le Roi ayant fait revûë de sa Maison, le Roi Jaques s'y trouva avec ce Milord qui se seroit peut-être abstenu d'y venir, s'il eût sû qu'il y eût été. Le Prince de Galles y vint aussi, & eut ordre du Roi son Pére de lier conversation avec le fils de ce Milord à qui il avoit déja fait témoigner qu'il ne prétendoit point le rendre responsable de tout ce

que

ſon Maître avoit fait contre lui. Ce jeune Prince, qui n'étoit encore qu'un enfant, n'étoit gueres capable d'une choſe comme celle-là, mais il lui avoit donné auprès de lui des gens propres à le redreſſer, elles devoient même prendre la parole en cas de beſoin. Je ne ſais ce qu'il prétendoit par là. Cependant Milord Portland ayant reconnu le deſſein de ce jeune Prince envoya dire à ſon fils de l'éviter. Il évita lui même tous ceux qui étoient de la Cour du Roi ſon Pére, & la revûë s'étant faite, il partit quelques jours après, laiſſant beauconp d'eſtime pour lui à toute la Cour. Il fut viſiter auparavant toutes les Maiſons que le Roi avoit autour de Paris, & il les trouva bien d'une autre beauté que celles que le Roi ſon maître avoit en Hollande, & en Angleterre. Il paſſa en s'en retournant à Chantilly où Mr. le Prince s'étoit rendu tout exprès pour le régaler. S'en étant ainſi allé fort content des honneurs qu'on lui avoit faits par tout, il rendit compte au Roi ſon Maître de tout ce qui s'étoit paſſé dans ſon Ambaſſade. Ce Prince n'étoit point trop fâché de la nouvelle qui couroit de la Maladie du Roi d'Eſpagne. Comme elle étoit cauſe que la France demeuroit armée, il le demeuroit de même, ſans que les Anglois y puſſent trouver

à re-

à redire. Il ſavoit que ſa grandeur & ſa ſeureté conſiſtoient dans le nombre de ſes troupes, & qu'ayant des ennemis au dedans & au dehors de ſon Royaume, rien n'étoit plus capable de lui faire porter reſpect que d'avoir toûjours une belle armée à ſa devotion.

Ce Prince après avoir fait paroître en toutes rencontres qu'il avoit de l'eſprit infiniment, ne s'en dementit pas encore en cette occaſion; comme il trouvoit ſon compte de deux maniéres à faire demeurer la France armée, l'une que cela épuiſſéroit toûjours ſes forces, l'autre que ce lui ſeroit un prétexte de le demeurer lui-même, il conſeilla à l'Empereur de faire enſorte à la Diette de Ratisbonne que tous les Princes de l'Empire conſervaſſent ſix-vingt mille hommes ſur pié pendant la paix. Il ſavoit que plus ils en auroient plus la France ſeroit obligée d'en avoir de ſon côté, & que comme il y avoit peu de diſtance de la côte de France à celle d'Angleterre, il prendroit ſujet de là de ſe tenir ſur ſes gardes. On croit même que c'étoit par politique qu'il avoit fait demander au Roi d'éloigner le Roi Jaques & ſa femme, & que comme il ſe doutoit bien qu'il n'y voudroit jamais conſentir, ce lui ſeroit encore un prétexte de remontrer à ſon Parlement, qu'ayant ſi près de lui un en-

ennemi si considérable, la prudence vouloit qu'il se tint en état de lui résister en cas de besoin; mais, soit qu'il voulût grossir encore cèt objet, ou qu'effectivement le Roi Jaques, qui avoit tenté par plusieurs fois de remonter sur le Trône, en excitant quelque soûlévement en Angleterre, recommençât à vouloir faire la même chose, il fit arrêter plusieurs personnes, & entr'autres le Comte de Clancarti, comme s'ils eussent eu dessein d'exciter de nouveaux troubles. Ce Comte avoit été Capitaine des Gardes du Roi Jaques, & étoit déja passé une fois en ce Païs-là pour tâcher de lui rendre service; mais il n'y étoit pas venu cette fois là à ce sujet. Il ne s'y étoit acheminé que sous le bénéfice de la Paix, quoique le nouveau Roi l'en eût fait exclure, ainsi que beaucoup d'autres qui avoient demeuré pendant un certain tems au service de son ennemi. Comme c'étoit un homme de qualité que ce Comte, sa prison fit beaucoup de bruit, d'autant plus qu'on l'avoit mis à Nieugate, au lieu de le mettre à la Tour. Cela ne déplût pas au Roi, parce que plus le prisonnier étoit homme de considération, plus son retour dans le Païs devoit faire d'impression sur l'esprit des peuples. Ils savoient que lors qu'il étoit revenu l'autre fois en Angleterre, il s'étoit trouvé

cou-

coupable, puis qu'il avoit rompu lui-même ſa priſon après avoir été mis à la Tour. Il avoit propoſé à une Dame de qualité qui le venoit voir, de le laiſſer mettre ſous ſa jupe, afin de ſe pouvoir ſauver quand elle s'en retourneroit. Cette Dame, qui étoit auſſi grande qu'il étoit petit, l'avoit bien voulu, au hazard de tout ce qui en pouvoit arriver. Car outre qu'elle avoit à craindre qu'on ne la prit en flagrant delit, & qu'on ne la retint elle-même priſonniere, elle le faiſoit approcher là d'un endroit dont les Dames ne ſouffrent guéres la communication de ſi près ſans s'en faire du moins quelque ſcrupule. Quoi qu'il en ſoit, il avoit ſi bien joüé ſon rolle, qu'il s'étoit ſauvé ſans que perſonne s'en fût aperçû, depuis cela il avoit toûjours demeuré auprès du Roi Jaques, juſques à ce qu'enfin il étoit venu ſe faire reprendre comme je viens de dire.

Les Anglois furent quelque tems à croire que dans l'état où étoient les affaires de l'Europe, & même les leurs, leur Roi avoit raiſon de vouloir conſerver ſes Troupes. D'ailleurs il y avoit déja quelque tems que l'on avoit publié que le Roi Très-Chrêtien feroit un Camp auprès de Compiegne, que le Duc de Bourgogne commanderoit. Au reſte, quoi qu'on eût dit en même tems

que

que ce ne feroit que pour lui faire voir une image de la guerre, & pour l'accoûtumer insensiblement aux grandes choses; pour lesquelles il étoit né, comme cela ne laissoit pas de pouvoir donner quelque jalousie, ce fut encore un sujet aux Anglois de ne rien dire. Mais l'inquietude naturelle de cette Nation ne lui permettant pas de demeurer long-tems en repos, elle se plaignit à la fin qu'après s'être consumée, comme elle avoit fait durant la guerre, il lui étoit impossible de faire la même chose durant la paix. Le Roi d'Angleterre les voulut contentet en quelque façon. Il fit la réforme de quelques Regimens, & ayant envoyé les autres, une partie en Hollande & les autres en Irlande, il crût qu'en leur en ôtant la vûë il leur en ôteroit le ressentiment, mais leurs plaintes recommencérent bientôt. Au reste, pour en dire la vérité, il avoit bien des raisons de politique pour faire ce qu'il faisoit, je ne dis pas seulement à son égard, mais aussi à l'égard de toute l'Europe.

Cependant le Camp que le Roi avoit envie de faire fut remis au mois de Septembre, afin que les peuples d'autour du lieu où il étoit marqué eussent le tems auparavant de faire la recolte de leurs grains. Il y avoit encore quelque tems jusques-là: aussi arriva-t-il bien

bien des choses à la Cour entre ci & là. Une des plus considerables de toutes, & qui ne trouve guéres d'exemple dans le siecle d'aujourd'hui, fut que Mr. le Pelletier qui avoit été Controlleur Général des Finances, & que le Roi avoit fait Ministre d'Etat, quitta cent mille livres de rente qu'il avoit de bienfaits du Roi pour ne plus s'occuper que de son salut. Sa Majesté vouloit lui conserver quelques pensions, & elle y fit d'autant plus d'efforts qu'elle ne pouvoit assez admirer une action comme la sienne; mais tout ce qu'elle pût faire après bien des remontrances, fut de lui faire accepter vingt mille francs tous les ans pour entretenir une table où mangeroit sa famille. Un emploi qu'il avoit dans les Postes, & qui lui valoit trente deux mille livres de rente, fut donné à Mr. de Pomponne, qui tout homme de bien qu'il étoit, ne le trouva pas incompatible avec sa devotion, Mr. le Pelletier se retira aussi-tôt dans son Château de Villeneuve à trois ou quatre lieuës de Paris, après avoir congedié la plûpart de ses Domestiques. Son frére qui étoit Intendant des Finances, & qui avoit été bien fâché de ce qu'il ne l'avoit pas nommé au Roi pour remplir la charge de Controlleur Général des Finances, lorsqu'il l'avoit quittée, fut bien fâ-

ché

ché encore de ce qu'il ne l'avoit pas averti cette fois là de ce qu'il alloit faire; afin de prendre des mesures pour s'engraisser de ses dépouilles. Au reste s'en étant allé à Versailles le lendemain, il dit au Roi, sans attendre qu'il lui parlât de cela, que quoi qu'on dit dans le monde qu'il falloit que les jeunes prissent exemple sur leurs ainez, il se garderoit bien d'imiter le sien; qu'en effet bien loin de croire comme lui que le service qu'il rendoit à Sa Majesté, eût rien qui l'empêchât de faire son salut, il croyoit au contraire qu'il n'y avoit rien de si utile & pour ce monde & pour l'autre; qu'insi elle pouvoit, quand elle lui plairoit, le surcharger d'affaires, sans que cela l'inquietât; qu'il en iroit toûjours son chemin, sans qu'on le vit s'aller enfermer ni dans un Cloitre ni dans une Maison de Campagne.

Il n'y eut personne qui ne l'en crût sans jurer. Chacun n'ignoroit pas le peu de penchant qu'il avoit à quitter le monde; outre qu'on étoit persuadé qu'il n'étoit pas homme à s'embarrasser des affaires. Il n'en prenoit qu'autant qu'il lui en falloit pour ne se point ennuyer, & de quelque conséquence qu'elles pussent être, le soin de ses bâtimens & de son Jardin, alloit du moins du pair avec elles. Ce n'est pas qu'il n'eût beaucoup

d'es-

d'esprit, & même qu'il ne l'emportât par là au dessus de son frere ainé; mais comme il étoit du nombre de ceux qui croyent qu'on doit toûjours prendre plus de peine pour ce qui nous regarde nous même que pour ce qui regarde les autres, il n'étoit pas homme à s'écarter jamais d'une maxime que l'usage autorisoit si bien dans le monde qu'il la croyoit la meilleure.

Pendant que ce que venoit de faire Mr. le Pelletier étoit le sujet de l'admiration de toute la Cour, aussi bien que de celle du Roi, deux de ses Courtisans eurent un procedé à Marli qui eût été peut-être plus loin qu'il ne fut, si ceux qui se trouvérent au commencement n'en eussent empêché les suites. Le Comte d'Auvergne joüoit à l'ombre avec deux autres Seigneurs, & Mr. de Lausun les regardant jouër se mit à dire quantité de bagatelles qui fatiguérent tellement le Comte qu'il mit son jeu devant lui sans songer à jouër une carte sur celle que l'on avoit jouée. Ceux qui joüoient avec lui commencérent à lui demander ce que cela vouloit dire. Le Comte leur répondit qu'il lui étoit impossible de joüer tant qu'il entendroit ce qu'il entendoit, qu'il n'y avoit rien de plus ennuieux que les discours de Mr. de Lausun, & que pour lui il n'étoit ni assez com-

complaiſant ni d'aſſez méchant goût pour y aplaudir. Mr. de Lauſun qui ſe reſſouvenoit toûjours qu'il avoit épouſé une petite fille de Henri IV. & qui en cette qualité ne faiſoit pas grand cas de toutes les Principautez qui n'étoient pas mieux fondées que celle de ce Comte, ſe trouvant choqué de cette parolle, y répondit aſſez durement. Ceux qui étoient là leur demandérent à quoi ils ſongeoient de ſe vouloir quereller dans un lieu comme celui-là, & comme ils étoient amis communs de l'un & de l'autre ils mirent bientôt le hola.

Deux perſonnes de plus grande condition encore que celles-là, eurent auſſi querelle enſemble environ le même tems. Je veux parler du Prince de Conti & du Chevalier de Vendôme Grand Prieur de France. Ils joüoient à l'ombre pareillement, & le grand Prieur ayant demandé *gano* à une troiſiéme levée & gagné *Codille*, le Prince de Conti dit à celui qui lui avoit fait *gano* qu'il avoit été bien ſimple de le croire, qu'il étoit homme à prendre ſes avantages quand il pouvoit, & qu'il ne l'avoit jamais vû joüer autrement. Le Grand Prieur releva cette parole, trouvant qu'elle lui étoit injurieuſe, & que c'étoit lui dire d'étranges choſes en mots couverts. Le Prince de Conti ne prit

pas

pas garde à ce qu'il avoit répondu, soit qu'il se montrât plus sage que lui, ou qu'il reconnût que les termes dont il s'étoit servi lui eussent attiré cette réponse. Le jeu étant fini le Chevalier de Vendôme s'en fut à Paris, & étant revenu le lendemain à Versailles avec une longue brette, chacun se demanda l'un à l'autre à qui il en vouloit pour l'avoir mise à son côté. Personne ne songeoit à ce qu'ils s'étoient dit la veille le Prince de Conti & lui, d'autant plus que l'on ne croyoit jamais qu'il y en eût pas un deux qui fût capable de contrevenir aux ordres du Roi. Cependant le grand Prieur s'étant mis dans un lieu à y voir passer le Prince de Conti quand il sortiroit d'où il étoit, il ne l'aperçût pas plûtôt qu'il s'en fut à lui. Il lui dit qu'il se souvenoit bien de ce qu'il lui avoit dit la veille, & que comme cela ne se souffroit point entre gens comme eux, il vouloit le voir l'épée à la main. Le Grand Prieur sembloit se comparer à lui par ces paroles, ce qui déplût tellement à ce Prince, qu'il lui dit qu'il ne se connoissoit pas, quand il lui parloit de la sorte. Mr. le Duc de Bourbon vint à passer sur ces entrefaites, & le Prince de Conti l'apellant, lui dit, quand il les eut joints, qu'il se passoit là une affaire où il avoit autant d'intérêt que lui, que s'il en vouloit croire ce Chevalier, il n'y avoit point de différence entre les Princes du Sang & ce qu'il étoit; qu'il lui en demandoit son sentiment, & s'il seroit d'humeur à le souffrir. Mr. le Duc en avertit Monseigneur, & Monseigneur Sa Majesté. Elle donna ordre à Mr. de Pontchartrain d'envoyer le Grand Prieur à la Bastille, & d'en faire expédier l'ordre incessamment. Le Grand Prieur voulut se

présenter devant le Roi pour lui faire entendre ses raisons, mais il ne voulut pas les écouter. Il donna ordre à ses Huissiers de lui réfuser la porte de son Antichambre, tellement que ce Prince n'ayant plus rien à faire après cela que d'obéïr, ils s'en fut se remettre lui-même en prison.

Il n'y avoit point alors de Gouverneur à la Bastille. Mr. de Besmaux qui l'avoit été pour le moins quarante ans étoit mort depuis six ou sept mois, sans que le Roi eût encore donné ce Gouvernement à personne. Ce n'est pas qu'il manquât d'amoureux, les grandes richesses qu'il y avoit amassées, lui qui n'avoit pas cinq sols vaillant de patrimoine, en donnoient assez d'envie à chacun. Le Gouverneur de Pignerol qui étoit sans emploi, depuis qu'on avoit rendu cette Place, le demandoit à cor & à cri; quantité d'autres faisoient la même chose, & il n'y avoit point jusques à Mr. le Duc du Maine qui ne le voulût avoir. Il eût été ravi, comme ce Château joint à l'Arsenal, de l'unir à sa charge de grand Maître de l'Artillerie, comme il l'avoit été du tems du Duc de Sully. Le Marquis de Sauveri Sous-Gouverneur des enfans de France, & gendre du deffunt, le vouloit avoir aussi, mais à condition de n'y point faire de Résidence; c'est pourquoi il demandoit en même tems qu'on y mit des appointemens fixes, comme aux autres Gouvernemens. Cette demande là étoit bien contraire à ce qu'avoit fait son beau Pére, qui avoit toûjours crû que le profit qu'il faisoit sur la Marmite des Prisonniers lui valloit mieux mille fois que tout ce que le Roi donnoit aux autres

autres Gouverneurs; mais soit que son gendre considerât qu'il en étoit beaucoup sorti par la Paix, & qu'ainsi il n'y auroit plus tant d'utilité qu'il y en avoit eu de son tems, ou qu'il voulût se conserver dans le poste où il étoit, il insista toûjours sur la même chose. Le Roi avoit assez d'inclination pour lui, mais comme il vouloit que celui à qui il donneroit ce Gouvernement y résidât, il s'en desista quand il reconnut son intention. Mr. Bignon Capitaine aux Gardes le demanda aussi, & eût eû sans doute le suffrage des Prisonniers, si c'eût été à eux à se choisir un Gouverneur. En effet il sortoit d'une Famille bien éloignée de l'avarice de celui qu'ils venoient de perdre, & le Chevalier ne dégéneroit pas de la vertu de ses Ancêtres. Il étoit neveu d'ailleurs de Mr. de Pontchartrain qui pouvoit beaucoup pour le soulagement de leurs maux, & qui depuis qu'il étoit entré dans le Ministére paroissoit assez bien-faisant. Ce Ministre voyant que cette affaire convenoit assez à son Neveu qui n'avoit point de santé, & qui par cette raison étoit sur le point de se deffaire de sa charge où il n'avoit pû servir depuis deux Campagnes, appuya sa prétention auprès du Roi. Mais Sa Majesté, à qui le Marquis de Barbesieux avoit proposé Mr. de Cinqmars Gouverneur des Illes de St. Honorat & St. Margucrite, étant porté d'inclination pour lui, fit écrire à celui-ci par ce Ministre qu'elle lui donneroit ce Gouvernement au lieu du sien, s'il étoit d'humeur à le quitter.

Mr. de St. Mars étoit déja fort vieux, & après avoir passé sa jeunesse au service de Mr.

le Prince, il avoit fait une fortune prodigieuſe, parce qu'il avoit été choiſi pour garder Mr. Fouquet, & Mr. de Lauſun ; ainſi, comme il étoit déja gras, & que d'un autre côté il n'aimoit pas l'argent comme faiſoit Mr. de Beſmaux, il fit réponſe au Marquis de Barbeſieux que s'il plaiſoit à Sa Majeſté de le laiſſer où il étoit il y demeureroit volontiers. Ce Miniſtre, qui étoit bien-aiſe de faire tomber ce Gouvernement à une perſonne qui fût attachée à ſa Maiſon, comme Mr. de Cinqmars le devoit être, parce qu'il avoit l'obligation de ſa fortune à ſon Pére, lui récrivit tout de nouveau ſans ſe contenter de ſa réponſe. Il lui manda qu'il n'y ſongeoit pas de refuſer ſon bonheur, que d'un autre côté il auroit la conſolation de s'approcher de ſa Famille, dont il étoit éloigné depuis pluſieurs années, ce qui ne devoit pas être peu de choſe pour lui. Mr. de Cinqmars étoit d'autour de Paris, & il avoit d'ailleurs épouſé la ſœur de Madame du Frenoy, qui avoit bien autant ſervi à ſon établiſſement que tout le reſte. Ainſi c'étoit le prendre par ſon foible que de lui faire faire tout cela. Quoi qu'il en ſoit, cette ſeconde lettre fut un eſpéce de commandement pour lui. Il y fit réponſe qu'il obéïroit, & Mr. de Saumeri ne le ſçût pas plûtôt qu'il demanda au Roi le Gouvernement qu'il quittoit. Le Roi le lui accorda, mais il caſſa quelques jours après une Compagnie qui avoit été créée tout exprès pour Mr. de Cinqmars lors qu'il gardoit Mr. Fouquet, & qu'il avoit menée avec lui aux Iſles de Sainte Marguerite & de St. Honorat, lors qu'il y étoit allé. Il y avoit deux

deux mille écus d'appointement pour le Capitaine, ſans compter ce qui s'appelloit le tour du bâton, ainſi Mr. de Saumeri perdit tout d'un coup la moitié de la gratification qu'il croyoit avoir reçûë. Le Chevalier de Vendôme étoit arrivé cependant à la Baſtille où peu de grands Seigneurs le furent voir, parce qu'ils avoient peur de déplaire au Roi qui avoit fort témoigné de deſapprouver ſa conduite. Quelques-uns n'y voulurent pas aller auſſi, de peur que cela ne fût rapporté au Prince de Conti, & qu'il ne le trouvât mauvais. En effet, Mr. d'Alegre y étant allé, il lui en témoigna quelque choſe. Mr. d'Alegre lui répondit qu'il n'avoit pas crû que cela lui dût faire de la peine ; mais que puis qu'il le ſçavoit préſentement, il ſe garderoit bien d'y retourner. Le Prince de Conti reçût ſon excuſe, & comme les Marêchaux de Catinat & de Tourville y étoient allez auſſi bien que lui, ils ſe préparérent à lui faire les mêmes excuſes que lui avoit fait Mr. d'Alegre, quand il leur en parleroit, mais il ne leur en dit rien, de ſorte qu'ils n'en furent pas en peine.

Le Duc de Vendôme étoit à Anet, lors que ſon frére avoit eu ordre de ſe rendre dans cette priſon, & en étant revenu en poſte en même tems, pour ſavoir de lui ce qui en étoit cauſe, il ne lui en eut pas plûtôt dit le ſujet, qu'il crut que le meilleur moyen pour l'en faire ſortir, étoit le canal de celui-là même qui l'y avoit fait mettre. Ainſi il fut voir le Prince de Conti, & comme celui-ci ne demandoit que cette demarche, il demanda lui-même au Roi la liberté du Grand Prieur. Le Roi lui répondit,

que s'il étoit satisfait il ne l'étoit pas, & s'étant écoulé huit ou dix jours avant que Sa Majesté voulût pardonner à ce Prince, il se rendit à la fin aux sollicitations du Prince de Conti, & aux instances que lui en faisoit le Duc de Vendôme. Ce Duc fut lui-même porteur de l'ordre qui devoit le retirer de prison, & l'ayant ramené avec lui, ils furent en bonne compagnie solemniser cette fête dans un endroit où il y en eût plus de quatre qui s'enyvrérent pour mieux témoigner au Grand Prieur la joye qu'ils avoient de sa liberté.

Cependant le Marquis & la Marquise de Montchevreuil, qui avoient aussi fait mettre un de leurs enfans dans cette prison, non, qu'il eût voulu se battre comme avoit fait le Grand Prieur, mais parce que le bruit couroit qu'il s'étoit marié à la Rochelle, où ils l'avoient envoyé prendre, résolurent de l'envoyer dans les Isles, afin de lui ôter l'amour de la tête. Le Roi faisoit un Armement pour l'envoyer en ce Païs-là. De Gennes, Capitaine de Vaisseau, homme fort connu parmi les Marins, le devoit commander. L'on croit que le dessein de la Cour étoit de s'y emparer d'une Isle, dont les Habitans ont chassé les Espagnols de la plus grande partie, de sorte qu'ils ne se maintiennent plus que dans un petit coin. C'étoit là où ce pére & cette mére destinoient leur enfant à faire penitence d'avoir été trop amoureux, comme si l'amour étoit un si grand crime; mais cèt Armement ayant donné de la jalousie aux Anglois & aux Hollandois, Sa Majesté s'en desista, quoi qu'il fût déja fort avancé. Cela sauva ainsi ce voyage au Chevalier de Montchevreuil, qui avoit été Lieutenant

nant de Vaiſſeau, & qui n'eût guéres tardé à en être Capitaine s'il eût eu autant de retenuë que de courage. Mais ayant fait une réponſe inſolente à Mr. de Maurepas, qui lui demandoit ce qu'il avoit fait de certaines choſes qu'on l'accuſoit d'avoir pris dans un des Vaiſſeaux dont le Marquis de Neſmond s'étoit emparé, ſon pére & ſa mére jugérent à propos de le faire ſortir de la Marine, parce qu'après un manque de reſpect comme le ſien, il n'y avoit point d'aparence que Mr. de Maurepas le lui voulût jamais pardonner.

Le Duc de la Rochefoucaut, qui depuis le mariage du Comte d'Ajen avoit non ſeulement réformé ſa table & ſon train qui étoient auſſi magnifiques l'un que l'autre, mais qui ſous quelque prétexte ſpécieux étoit encore allé à Liancourt, terre à dix ou douze lieuës de Paris, qui appartenoit à l'un de ſes enfans, en revint enfin, après y avoir demeuré ſix ſemaines. Le Roi ſe douta bien qu'il y avoit du chagrin ſur le jeu. Il avoit aſſez d'expérience pour ſçavoir que ſes faveurs faites au préjudice d'un autre, donnoient preſque autant de jalouſie que celles d'une Maîtreſſe au préjudice de ſon Rival. Il ne lui en voulut rien dire pourtant, & comme il l'aimoit, il lui fit un accueil tout auſſi favorable qu'il avoit accoûtumé de lui faire. Le Duc de Lorraine envoya ſur ces entrefaites Mr. de Couvonges à Verſailles, pour y demander en ſon nom Mademoiſelle en mariage. Le Roi s'étoit toûjours attendu, & devant la Paix, & dans le tems qu'elle s'étoit faite, que cette Princeſſe n'auroit point d'autre Epoux que le Roi des Romains.

Il n'y avoit point effectivement de Princeſſe dans l'Europe qui ſe pût flatter avec plus de raiſon qu'elle, que ce bonheur lui arriveroit; mais l'Impératrice avoit ſi peu d'inclination pour la France, que quand Mademoiſelle eût été Fille du Roi, au lieu qu'elle ne l'étoit que de Monſieur, elle lui eût préféré la moindre Princeſſe d'Allemagne. La Reine de Pologne, Ducheſſe de Lorraine, qui vivoit encore en ce tems-là, ne s'apperçût pas plûtôt de cette averſion, qu'elle n'en fut pas fâchée, par rapport aux intérêts du Duc de Lorraine ſon Fils. Comme elle étoit une Princeſſe très-habile, & qu'elle ſçavoit bien que la ſituation des Etats de ce jeune Prince l'obligeoit à rechercher l'Alliance de la France préférablement à toute autre, elle jetta les yeux ſur Mademoiſelle pour en faire ſa Bru. Elle en voulut avoir pourtant le conſentement de l'Empereur, qui avoit témoigné pluſieurs fois qu'il n'eût pas été fâché de lui donner l'Archiducheſſe ſa Fille aînée; mais ce Prince s'étant rendu à ces raiſons, le Roi accepta la demande que Mr. de Couvonges lui faiſoit au nom de ſon Maître. Sa Majeſté nomma Mr. de Pontchartrain, & quelques autres perſonnes de conſidération de ſon Conſeil, pour dreſſer les articles de ce Mariage, & on en convint bien-tôt de part & d'autre. Cependant, comme Monſieur n'avoit que Mr. le Duc de Chartres de garçon, & que ce Duc n'avoit encore que des Filles, il y ſurvint une difficulté qui fit traîner les choſes en longueur. On ne l'avoit pas prévûë au commencement, & la Cour ayant trouvé à propos d'y remédier, avant

que

que de paſſer outre, on ſe mit à y travailler. Cette difficulté rouloit ſur ce qu'en cas que le Duc de Chartres vint à mourir ſans enfans mâles, Mademoiſelle auroit droit de prétendre partager la ſucceſſion de Madame avec les Filles de ſon Frére. Au reſte, cette ſucceſſion étoit très-conſidérable ; car outre quantité d'argent comptant, de vaiſſelle d'argent, de perles, de pierreries & de meubles qu'elle avoit déja eu à la mort de l'Electeur Palatin ſon Frére, on lui avoit encore adjugé, en attendant qu'on eût réglé la part qu'elle devoit avoir, dans la ſucceſſion de cèt Electeur, deux cens mille livres de rente. Or l'on vouloit qu'en cas que le Duc de Chartres vint à mourir, Mademoiſelle renonçât à ſa ſucceſſion. Mr. de Couvonges n'eut garde de le faire qu'il n'en eût des ordres exprès. Le Conſeil de Mr. le Duc de Lorraine trouva cette condition un peu dure. Cependant, ce Prince qui étoit encore tout jeune & d'une piété éxemplaire, ayant cela de commun avec la Reine ſa Mére, qui étoit morte bien-tôt après avoir réſolu ſon Mariage, qu'il croyoit, comme effectivement c'étoit la vérité, qu'il lui étoit avantageux de prendre pour femme, une Princeſſe Françoiſe, paſſa par deſſus toute ſorte de conſidération, pour ne ſe pas démentir de cette politique. Il conſentit donc de renoncer à tout ce qu'il pourroit prétendre de la ſucceſſion de Madame, en cas que le Duc de Chartres vint à mourir ſans enfans mâles, moyennant la ſomme de quatre cens mille livres.

De cette maniére, le mariage de ce Duc avec Mademoiſelle fut tout-à-fait arrêté, &

l'on n'en différa la conclusion que jusques au retour du Camp, qui se devoit faire en l'honneur du Duc de Bourgogne. L'on y fit venir quantité de Troupes, & beaucoup plus que l'on n'avoit résolu d'abord. Ce qui donna quelque défiance aux Puissances voisines. Elles sçavoient que le Roi avoit déja fait filer beaucoup de monde sur la Frontiére d'Espagne, & comme elles n'ignoroient pas aussi ce qui se disoit de l'état de Sa Majesté Catholique, elles eurent peur que ce Camp & toutes ces Troupes ne fussent pour faire une prompte irruption dans ses Etats, si elle venoit à mourir par hazard, comme il sembloit qu'on s'y dût attendre par les contes qu'on faisoit courir. Le Roi avoit pourtant évacué à la fin les Places qu'il devoit rendre par le Traité de Rylwik, & comme il lui falloit bien du tems pour les reprendre, les Espagnols & leurs Alliez avoient toûjours cette consolation, qu'ils plaideroient comme on dit, main garnie, s'il venoit à les attaquer. Le Roi nomma le Marêchal de Boufiers pour commander ce Camp sous Mr. le Duc de Bourgogne, & comme Sa Majesté sçavoit qu'il étoit homme à s'y ruïner pour répondre à l'honneur qu'il lui faisoit de le choisir préférablement à tout autre, pour un emploi de si grande distinction, il lui fit présent de cinquante mille écus avant que de partir. Ce Camp néanmoins ne devoit durer que trois semaines ; ainsi cette somme sembloit être bien forte, pour si peu de tems. Mais ce Marêchal, qui a toûjours aimé la dépense, & qui dès ses premiers Emplois affectoit de paroître semblable à Mr. de Turenne,

renne, c'eſt à dire, de ne faire cas que de la gloire, ſans ſe ſoucier aucunement de l'argent, y fit une ſi groſſe dépenſe, qu'il lui en fallut bien encore autant pour y ſubvenir. Il y eut cinq tables ſoir & matin ſervies tout auſſi ſplendidement l'une que l'autre. Tout ce qu'il y avoit de plus exquis dans le Royaume y abondoit, & l'on ne fit jamais ni meilleure chére ni plus délicate. Il avoit plus de cent Chefs de Cuiſine, ſans compter ceux qui ſervoient ſous eux. Ceux qui travailloient le matin ſe repoſoient l'après-dînée. Il avoit une infinité de fourgons en campagne pour lui apporter ſes proviſions. Il y en avoit deux ſeulement pour la glace qu'il faiſoit venir tous les jours de Paris, & ces fourgons avoient leurs relais à moitié chemin, parce que les chevaux n'euſſent pû ſouffrir cette fatigue ſans crever. Il en étoit de même de tous les autres fourgons qu'il avoit en campagne, & il avoit des Pourvoyeurs, non ſeulement à Paris, mais encore dans toutes les bonnes Villes à vingt ou vingt-cinq lieuës tout autour du Camp. Chaque table avoit deux Maîtres d'Hôtel pour les ſervir, & il avoit pris pour Sur-Intendant de tous ces Officiers, un homme qui avoit été autrefois à feu Mr. l'Archevêque de Paris. Comme c'étoit celui de tout le Royaume qui entendoit le mieux ces ſortes de choſes, & qu'il n'avoit qu'à parler pour être obéï, tout cela ſe paſſa avec une ſomptuoſité ſi extraordinaire qu'il eſt impoſſible de le bien repreſenter.

Ce Camp acheva de ruïner les Officiers qui commençoient déja bien à l'être par la

dépenfe qu'il leur avoit fallu faire pendant la guerre. Cependant, comme chacun ne fongeoit qu'à plaire au Roi, ni plus ni moins que fi ç'eût été une Divinité, il n'y eut jamais rien de fi leste ni de fi magnifique que tous les Officiers, depuis le premier jufques au dernier. Ils avoient même fait habiller tous les Cavaliers & tous les Soldats de neuf, & il y eut des Régimens qui n'en furent pas quittes pour vingt-cinq mille écus. Mais pendant qu'ils s'en appauvrirent, Paris s'en enrichit. Quinze jours ou trois femaines avant que le Camp fe formât, l'on ne vit que ballots aux portes des Marchands, que l'on venoit charger de moment à autre. Il eft impoffible auffi de dire combien il fortit de toutes fortes de provifions de bouche de cette grande Ville pour tranfporter de ce côté-là. Auffi cela eût été capable de l'affamer, fi les Marchands ne fe fuffent précautionnez de longue main. Comme les étrangers font curieux, & qu'il ne fe prefentoit pas tous les jours une occafion femblable à celle-là, il n'y en eut guéres qui ne fût bien-aife de fe tranfporter au Camp. Ainfi ce fut, à proprement parler, comme une proceffion depuis Paris jufques à Compiegne, où l'on ne trouvoit point à fe loger pour fon argent. Il fut même fait défenfe aux Hôtelliers d'y donner retraite à perfonne, foit qu'on voulût conferver leur logement pour les gens de la Cour, foit qu'on ne voulût pas remplir cette Ville d'un nombre de perfonnes inconnuës, & éviter par-là ce qui en pouvoit arriver de fâcheux. Enfin, le tems que devoit durer ce Camp étant expiré,

ré, le Roi s'en retourna à Verſailles avec toute la Cour après qu'il eut fait de grandes libéralitez à toutes les Troupes. La magnificence qui y avoit parû acheva de détromper les étrangers de la prévention qu'ils avoient apportée de leur Païs, que la France étoit entiérement épuiſée d'hommes & d'argent. Ils avoient déja bien vû le contraire par ce qui s'étoit paſſé au mariage de Mr. le Duc de Bourgogne, & par la grande affluence de Peuple qu'ils avoient trouvé à Paris. Mais ce dont ils venoient encore d'être témoins eux-mêmes achevant de les en deſabuſer tout-à-fait, ils commencérent à regarder le Roi comme un Créſus, dont les richeſſes étoient intariſſables.

Si ce Prince étoit ſi riche, comme il n'y avoit pas lieu de douter, ſes Peuples ne l'étoient guéres, de ſorte qu'il falloit bien des choſes avant qu'ils ſe pûſſent remettre. Le Roi n'avoit pas plûtôt fait la Paix, qu'il avoit ſongé à y remédier. Il avoit fait divers Edits pour les gens de la Campagne, dont une partie des Terres étoient incultes, faute d'avoir de quoi les faire valloir. Il avoit auſſi pourvû par un Arrêt du Conſeil, à ce qu'on ne décretât pas ſi-tôt les Terres de ceux qui avoient porté les armes les années précédentes. Il leur avoit accordé quelque tems pour payer leurs debtes ; mais comme tout cela n'étoit que du papier, & que chacun ne pouvoit ſubvenir à ſa néceſſité, ſans argent, il y en eut beaucoup qui crurent que Sa Majeſté eût fait quelque choſe de bien avantageux pour ſon Royaume, ſi au lieu de faire tant de dépenſe à ce Camp, il eût répandu cette

ſomme parmi ſes Peuples, pour leur avoir des beſtiaux. Toute la Campagne en étoit dégarnie, & en leur prêtant ſeulement dequoi en avoir, il eût rendu la vie à pluſieurs qui étoient prêts de la perdre par la langueur où ils vivoient depuis quelque tems. Ce n'eſt pas que le Roi n'eût ſoulagé ſon Peuple en quelque façon, en ôtant la Capitation comme il avoit promis de faire, lors qu'elle avoit été établie. Il avoit auſſi ſupprimé l'uſtancille & quelques autres droits qui ſe levoient pendant la guerre ; mais comme les tailles furent augmentées tout auſſi-tôt de près d'un tiers, & que d'ailleurs le bled qui avoit été cher depuis quelque tems, commença encore à le devenir tous les jours de plus en plus, ce fut une nouvelle déſolation dans les Familles. La pauvre Nobleſſe ſurtout étoit encore plus à plaindre que les autres, particuliérement celle qui avoit des enfans. Elle ne ſçavoit plus qu'en faire depuis la Paix, parce que dans une réforme qui s'étoit déja faite, on avoit renvoyé tous les Sous-Lieutenans chez eux, comme gens inutiles. On n'avoit auſſi accordé la réforme qu'aux Capitaines & aux Lieutenans qui avoient dix ans de ſervice, ſi bien que ceux qui avoient quelques années au deſſous, ſe trouvoient dans une déſolation effroyable.

Le Marquis de Dangeau Grand-Maître de l'Ordre de St. Lazare, fit alors un établiſſement, qui fit bien voir que s'il en eût été le Maître, il eût rétabli les Compagnies de Cadets qui avoient été ſi utiles aux pauvres Gentilshommes, auſſi bien que ceux à qui on y avoit donné entrée avec eux. Car

quoi

quoi qu'elles n'eussent été instituées, ce sembloit, qu'à leur considération, on y avoit reçû depuis toutes sortes de gens, jusques à des personnes mêmes qui ne pouvoient avoir de communication avec eux que par rapport à leurs livrées qu'elles avoient portées autrefois. En effet, c'étoit une vérité, qu'on y avoit vû des Laquais & mille autres gens, qui bien loin d'être fils de Péres qui vécussent noblement, comme il sembloit qu'on y en voulût admettre, ceux-là étoient de la lie du Peuple ; mais ce n'étoit pas à cèt égard seulement que les choses étoient changées dans le Royaume depuis quelque tems, l'on avoit vû avec étonnement que cette Noblesse qui étoit réputée autrefois comme le bras droit de l'Etat étoit tombée en si grand mépris sous le Ministére du Marquis de Louvois qu'on avoit affiché contr'elle des Placards effroyables. On l'y traitoit avec la derniére ignominie, sous prétexte qu'un homme qui étoit à la tête de celle d'Anjou, & qui étoit bien plus capable de goûter le bon vin, que de la commander, s'étoit laissé surprendre. On l'avoit ainsi renduë responsable de sa faute, & il n'y avoit rien que ces Placards n'eussent dit contr'elle, comme si le peu d'expérience de ce Commandant eût fait autant de Criminels qu'il y avoit de Gentilshommes. Depuis cela elle avoit encore été obligée de se mêler avec quantité de Bourgeois pour aller à l'Arriére-Ban ; de sorte qu'en y servant à ses dépens, comme c'est la coûtume, elle avoit encore eu ce dégoût d'y servir avec des gens si indignes d'entrer dans les rangs où elle étoit. Quoi qu'il en soit, le Mar-

quis

quis de Dangeau qui n'avoit pas toûjours été riche, & qui sçavoit par conséquent le plaisir que c'étoit faire à un homme de qualité qui n'avoit pas dequoi élever ses enfans selon leur condition, que de l'en décharger, voulut que d'un certain revenant bon qui se trouvoit de sa grande Maîtrise, il en fût fait un fonds pour l'éducation de quelques enfans de distinction. Il fit agréer la chose au Roi, & Sa Majesté lui ayant laissé la disposition de les choisir, il en prit huit dans les principales Maisons du Royaume. Il y en eut de la Maison de Montmorenci, de la Maison de Crequi, de la Maison d'Ailly, de celle de Maillé, & ainsi du reste. Il leur loüa une Maison du côté de Charonne, leur donna toutes sortes de Maîtres avec des Valets pour les servir, & Mr. l'Abbé de Dangeau son frére, voulant contribuer de ses soins à un si bel établissement, se chargea de son bon gré d'avoir l'œil sur eux. Il en étoit plus capable qu'un autre, lui qui étoit fort sçavant, aussi n'avoit-il tenu qu'à lui que le Roi ne lui eût donné un Evêché & des Abbaïes considérables ; mais parce que Sa Majesté sçavoit qu'il aimoit un peu trop ses plaisirs, elle s'étoit contentée de lui donner dequoi ne pas mourir de faim.

Le Duc de Chaulnes tomba malade en ce tems-là, & languit quelque tems avant que de mourir. Comme il avoit eu de grands emplois au dedans & au dehors du Royaume, & qu'il s'y étoit fait des amis & des ennemis, un qui avoit toûjours parû devoir être mis de ce dernier nombre, crût qu'il devoit se raccommoder avec lui, avant que

de

de lui laisser rendre le dernier soûpir. Je veux parler du Cardinal d'Estrées, qui avoit été à Rome du tems que le Duc y étoit Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté. Comme ce Cardinal est habile, & qu'il seroit bien-aise de primer par tout, l'ambition avoit été cause de leur diftérent. Il avoit trouvé que ce Duc qui n'étoit pas haï à la Cour de Rome, lui ôtoit sa pratique. Ainsi leur mesintelligence avoit éclaté à la vûë de cette Cour, sans que son Eminence en pût être retenuë par aucune considération. Cependant, soit qu'il sçût qu'il eût tort ou qu'il fût bien-aise de paroître bon Chrêtien, il vint alors pour lui en faire des excuses. Le Duc fut fort surpris quand on le lui annonça, & comme l'état où il étoit demandoit qu'il n'eût aucun ressentiment, quand même il eût été capable d'en avoir dans un autre tems, il commanda qu'on le fit entrer. Ils se réconciliérent là tous deux, & le Duc étant mort quelques jours après, il fit Mr. le Chancellier son éxécuteur testamentaire. Le Défunt avoit épousé la Veuve du Marquis de St. Maigrin, Lieutenant des Chevaux legers de la Garde. Il y avoit fort long-tems qu'il étoit marié avec elle, sans en avoir d'enfans ; ainsi pour faire sa Cour à feu Mr. Colbert, lors qu'il maria sa fille aînée au Duc de Chevreuse son Cousin Germain, il institua pour son Héritier le second fils qui pourroit naître de ce mariage. Il se réserva seulement la disposition de cent mille francs, dont il laissa vingt mille écus à Mr. le Chancellier, & donna le reste à quelques-uns de ses domestiques. Il étoit Gou-

verneur de Guyenne, lors qu'il mourut, & il l'avoit été auparavant de Bretagne. Mais comme ce dernier Gouvernement accommodoit Mr. le Comte de Thoulouſe fils naturel du Roi, Sa Majeſté fut bien-aiſe qu'il s'en défit en ſa faveur. Ce Prince lui donna en échange celui de Guyenne, dont il étoit pourvû.

Le Gouvernement de Guyenne ne vaqua pas par ſa mort, ce qui eût accommodé le Duc de Chartres, à qui le Roi en avoit promis un en le mariant avec la ſœur du Comte de Thoulouſe. Sa Majeſté en avoit donné la ſurvivance au Duc de Chevreuſe, & comme il ne valloit guéres moins de cent mille livres de rente, & que les Terres du Duc de Chaulnes ne produiſoient pas un moindre revenu, ce furent tout d'un coup deux cens mille livres de rente, qui tombérent dans ſa Maiſon. Il étoit déja ſi riche qu'il n'en avoit pas beſoin ; mais comme tout Quiétiſte qu'on le croyoit, il n'en aimoit pas moins le bien, il ne fut pas inſenſible à cette fortune. Cependant, c'étoit à tort, ce me ſemble, qu'il avoit la réputation d'être de cette Secte ; du moins, il avoit fait tant de mouvemens pour avoir la ſurvivance de ce Gouvernement, qu'il étoit aiſé de voir que tous ceux qu'on ſoupçonnoit d'être Diſciples de Molinos, ne ſont pas indifférens à toutes choſes. Cependant, ſoit qu'il en fût un ou non, Mr. l'Archevêque de Cambrai ne lui reſſembloit pas. Il ſouffroit ſon éxil tranquillement, & il ſouffrit encore ſans rien dire la priſon de ſa bonne amie Madame Guyon. Elle avoit été tirée

rée de son Couvent vers le tems de Pâques, pour être amenée à la Bastille, où après lui avoir laissé le tems de quatre ou cinq mois pour songer à sa conscience, on commença alors à l'interroger. Il est impossible de dire sur quoi ce fut, parce que ces sortes de choses sont toûjours fort secretes ; mais ce que l'on en peut juger, ce fut sur des faits contenus dans un Livre que Mr. de Meaux venoit de publier contre Mr. l'Archevêque de Cambrai, & où elle n'étoit pas oubliée. Ce Livre contenoit des faits tout extraordinaires contr'elle. On l'y accusoit de s'être vantée de quantité de révélations & de miracles. Enfin, l'on tâchoit en la rendant ridicule d'en faire retomber le coup sur Mr. l'Archevêque de Cambrai son bon ami. L'Evêque de Meaux qui étoit sa principale partie, ne pouvoit cependant parvenir à le faire déclarer Hérétique, comme il avoit prétendu. La Cour de Rome, à qui c'étoit à prononcer là-dessus, s'y montroit fort réservée, soit qu'elle n'y vit pas de lieu, comme il s'imaginoit, soit qu'elle crût qu'elle en paroîtroit plus mistérieuse, en traînant les choses en longueur. La Cour s'intéressoit fort en faveur de Mr. de Meaux, & après avoir éloigné d'auprès de la personne de Mr. le Duc de Bourgogne l'Archevêque de Cambrai, elle avoit encore chassé d'auprès de lui son Neveu, qui en étoit Sous-Précepteur avec quelques personnes qui étoient soupçonnées d'adhérer à ses sentimens. Ses deux Gentilshommes de la Manche avoient été même du nombre des disgraciez, quoi que la matiére dont il s'agissoit parût éloignée de leur profession. Enfin, pour leur ôter
toute

toute espérance de retourner jamais auprès de lui, leurs places avoient été données en même tems à d'autres, quoi que peut-être ils ne fussent pas plus gens de bien qu'ils l'étoient. Car il faut sçavoir que ceux que l'on ôtoit étoient des personnes d'une piété éxemplaire; desorte que quand on eût choisi dans tout le Royaume, il eût été impossible d'en trouver qui eussent vêcu plus Chrêtiennement: Mais comme leurs ennemis employoient toute sorte d'adresse pour les perdre, soit qu'effectivement ils crussent qu'il y eût du venin à leur Doctrine, ou qu'ils n'en fissent que semblant seulement par des vûës toutes particuliéres, l'on avoit vû en un moment de tems de nouveaux visages chez ce jeune Prince. Cela ne lui plût point du tout, du moins à ce que l'on crût remarquer, & Mr. de Cambrai qui de tems en tems écrivoit au Pape, selon les diverses accusations que l'on formoit contre lui, ayant envoyé dans ce tems-là à Sa Sainteté une lettre que l'on trouvoit éxtrémement belle & éxtrémement justifiante pour lui, il témoigna hautement qu'il eût été bien aise de la voir; mais outre que les copies en étoient rares dans le Royaume, où l'on punissoit très griévement ceux qui en faisoient venir, personne n'osoit faire un coup comme celui là, depeur de déplaire au Roi. Les amis de Mr. de Cambrai prirent sujet de là de blâmer ses ennemis. Ils publiérent qu'il avoit toûjours été permis à un homme de se deffendre, & que de l'en empêcher comme ils faisoient c'étoit une marque de leur injustice. Le Peuple qui se mêle ordinairement de décider de tout, sans

ſans avoir été rendant le jugement de le faire, applaudit vaen-rôt à ces plaintes, ſans conſiderer qu'en matiére de Religion il y a de certaines choſes qu'il eſt bien meilleur d'ignorer que de ſçavoir, & en effet les Héréſies ſe communiquent bien plûtôt par la lecture que par la converſation, deſorte que tous les écrits, pour peu qu'ils ſoient ſuſpects, ne ſçauroient ſe deffendre avec trop de circonſpection. Mais malgré toutes les défenſes qui étoient faites de faire venir de ces lettres, on en fit entrer deux ballots non ſeulement dans le Royaume, mais encore juſques aux portes de Paris. Mr. d'Argenſon en eut le vent, & qu'on les devoit faire entrer dans des Caroſſes. Il y en eut effectivement deux de loüage, qui les furent prendre dans des Maiſons où on les avoit laiſſez en garde, ſans dire ce que c'étoit; mais on ne leur donna pas le tems d'entrer dans la Ville. On les viſita devant que d'arriver aux portes, & ces ballots ayant été ouverts, Mr. d'Argenſon ne vit pas plûtôt ce qui étoit dedans qu'il brûla toutes ces lettres, les unes après les autres, dans ſon Cabinet. Cependant l'envie d'en avoir, étoit ſi grande parmi les curieux, que quoi que chacun déteſtât le Quiétiſme de la maniére que les ennemis de Mr. de Cambrai en faiſoient le Portrait, celles qui purent échaper à la vigilance de ce Magiſtrat furent venduës juſques à quatre loüis d'or.

Le Duc d'Eſtrées, Gouverneur de l'Iſle de France ſuivit de près Mr. de Chaulnes, quoi qu'il y eût bien à dire qu'il fût ſi âgé que lui: l'un n'avoit que cinquante ans, & l'autre en avoit plus de ſoixante & dix. Le Duc d'Eſtrées

mourut

mourut après s'être fait tailler mais l'on en attribua moins la faute au Chirurgien entre les mains de qui il s'étoit mis, qu'à un accident qu'il n'avoit pû prévoir. Il avoit attendu que les grandes chaleurs fussent passées, pour se faire faire cette opération, mais étant revenuës lors qu'on y pensoit le moins, avec un grand tonnere, sa playe, qui étoit en bon état auparavant, ne suppura plus, de sorte qu'il fut troussé en moins de rien. Il laissa les affaires de sa maison en grand desordre. Il eut cela de commun avec son pére qui devoit dixsept cent mille francs quand il mourut. Le fils avoit épousé en premiere nôces la fille de Mr. de Lionne Secretaire d'Etat, dont il avoit un garçon &quelques filles,& en seconde Madlle. de Vaubrun, fille du Marquis de Vaubrun, Lieut. Général des Armées du Roi. Celle-ci ne trouva pas dequoi réprendre sa dot, & n'eût pas trouvé par conséquent dequoi asseoir son doüaire,si ce n'est que l'Evêque de Laon, frere de son mari, avoit assuré par son contract de mariage deux cent mille francs aux enfans qu'il auroit d'elle. Le Roi, à qui le Duc avoit recommandé sa famille avant que de se faire tailler, donna son Gouvernement à son fils ainé, l'autre n'eut que l'espérance de la succession de sa mére qui ne pouvoit manquer d'être fort riche, quoi qu'elle eût perdu quelque chose avec son mari. Elle avoit encore sa mére & son grand Pére maternel qui avoit pour le moins deux millions de bien. Comme il n'avoit que deux héritiéres, savoir la Marquise de Maulevrier & elle, il lui en devoit revenir un jour la moitié. Il est vrai que la Duchesse avoit un frére qui la devoit priver d'une partie

partie de cette ſucceſſion, & même de la meilleure, ſuivant l'avantage des mâles par deſſus les filles, mais comme on l'avoit deſtiné à l'Egliſe, parce qu'il étoit tout contrefait, & qu'il avoit déja des Benefices, elle ne contoit pas qu'il dût jamais ſe marier. Il n'y avoit pas auſſi beaucoup d'apparence, quoi qu'il arrive tous les jours des choſes plus extraordinaires que celle là : mais ce qui étoit de plus fâcheux pour elle, c'eſt qu'il aimoit l'argent; ainſi quoi qu'il ne ſe mariât point, ce n'étoit pas à dire pour cela qu'il la laiſſât joüir de ſa part de la ſucceſſion de ſon grand Pére. Il venoit bien de témoigner effectivement l'amitié qu'il avoit pour le bien dans un procès qu'il avoit ſoutenu pour un petit benefice, qu'il avoit impetré de celui à qui il appartenoit naturellement de le donner. Le Doyen de Nantes le poſſedoit auparavant, & l'ayant reſigné à un de ſes amis, l'Abbé de Vaubrun prétendit que ſa reſignation ne pouvoit pas être bonne, parce qu'il n'y avoit pas ſurvêcu un tems compétant pour l'admettre en Cour de Rome. Il paroiſſoit neanmoins le contraire par l'extrait mortuaire du défunt; mais il ſoutint que c'étoit une fraude, & que l'on avoit trompé le Curé. Il eut en même tems permiſſion de jetter des Monitoires, pour avoir revelation de ceux qui avoient contribué à garder le corps long-tems aprés ſa mort, afin de favoriſer ſa partie. Cependant comme il apprehendoit que ceux qui s'en étoient mêlez, n'euſſent bonne bouche, il obtint de la juſtice que ce corps fût déterré, prétendant, que par la viſite qui en ſeroit faite, il ſeroit aiſé de reconnoître la ſupercherie. Les Juges lui octroiérent ſa demande

de, ce pauvre corps fut ainsi tiré de sa biére qu'il étoit à demi pourri. Enfin quoi qu'il jettât une puanteur effroyable, & qu'on n'en pût approcher de cent pas, il le donna à visiter aux Medecins & aux Chirurgiens afin d'en faire leur raport. Il leur donnoit là un bel emploi, mais comme il savoit qu'ils étoient accoûtumes à mettre le nez tous les jours à ce qu'il y avoit de plus infect, il n'y prit pas garde de si près. Les Medecins & les Chirurgiens tournérent & retournérent ce cadavre, & n'en ayant porté qu'un jugement bien incertain, il fut renterré encore plus puant qu'il n'étoit lorsqu'il avoit été tiré de terre. L'Abbé de Vaubrun qui voyoit que leur raport étoit justement le moyen de lui faire perdre son procès, & de le faire condamner aux dépends, obtint un autre jugement, afin que ce corps fût visité par d'autres experts. Il fut ainsi déterré pour la seconde fois; & ces experts lui ayant été plus favorables que les autres, il gagna enfin son procès.

L'Abbé de la Rochefoucaut étant venu à mourir sur ces entrefaites, & l'Abbé de Vertheuil son Frére ayant demandé deux bonnes Abayes qu'il avoit, le Roi les lui réfusa. Cependant comme il avoit toûjours beaucoup de consideration pour le Duc de la Rochefoucaut, Frére de ces deux Abbez, quoi qu'il se fût absenté six semaines de la Cour, par la jalousie qu'il avoit du mariage du Comte d'Ajen, il voulut bien lui apprendre la cause de ce reffus. Elle étoit fondée sur ce qu'il ne trouvoit pas la conduite de l'Abbé de Vertheuil, assez réguliére, pour lui donner des biens d'Eglise qu'il employeroit peut-être à un

un autre uſage qu'à celui auquel ils étoient deſtinez. Il lui dit même qu'une marque qu'il ne demandoit qu'à l'obliger, quand il n'iroit point de ſa conſcience, c'eſt qu'il donnoit les Abbayes du défunt à un viel Abbé de la Rochefoucaut, qui étoit ſon Oncle. Celui-ci ne ſongeoit guéres à une telle Aubeine, & il étoit dans ſon Païs rétiré depuis long-tems, ſans ſonger à venir à la Cour: mais la fortune l'étant allé chercher juſques dans ſa retraite, il n'eut le ſoin que de remercier Sa Majeſté, & d'envoyer querir ſes Bulles en Cour de Rome.

La Princeſſe d'Epinois, & la Ducheſſe de Richelieu moururent peu de tems après, à trois jours l'une de l'autre; celle-ci après une longue & fâcheuſe maladie, celle-là en moins d'une heure de tems. Elle ſortoit de chez le Marquis de Barbeſieux, lors qu'elle ſe trouva ſaiſie tout d'un coup d'une violente douleur. Elle s'arrêta en même tems, diſant qu'elle n'en pouvoit plus; elle ſe prit même au volet d'une fenêtre qu'elle trouva devant elle, pour s'empêcher de tomber. Mais ayant perdu connoiſſance à l'heure même, on l'emporta chez elle, où elle rendit l'eſprit un quart d'heure après. Comme elle étoit une des groſſes joüeuſes de Lanſquenet de Marli, beaucoup de gens attribuerent cèt accident à des pertes conſiderables qu'elle avoit faites, & qui avoient cauſé une telle alteration dans ſon ſang, que c'eut été une eſpéce de miracle s'il ne lui fût rien arrivé de fâcheux. M. le Pelletier Intendant des Finances, avec qui il couroit un bruit, comme je crois avoir déja dit, qu'elle avoit fait un mariage de con-

ſcience, fut très touché de ſa mort. Cela ne l'empêcha pas pourtant d'aller au Conſeil à Verſailles. Le prémier jour qu'il ſe tint chacun lui fit compliment ſur cette perte, parce qu'il n'y avoit perſonne qui ignorât la part qu'il y prenoit. Le Roi même le ſçavoit auſſi bien que les autres, & une fois que cette Princeſſe avoit beaucoup perdu d'argent à Marli, & qu'elle l'avoit payé le lendemain ce qui avoit ſurpris bien des gens, parce qu'on ne la croyoit pas en état de le faire ſi-tôt, Sa Majeſté n'avoit pas feint de demander à Mr. Pelletier ſi c'étoit lui qui le lui avoit donné. Il lui avoit avoué en même tems la verité, ſçavoir qu'elle avoit eu recours à lui pour ſe tirer de cette affaire. Je ne ſçai ſi Sa Majeſté n'avoit point pouſſé ſa curioſité plus loin, & ſi elle n'avoit point voulu ſçavoir auſſi s'ils étoient mariez ou non. Quoi qu'il en ſoit comme cela eſt au deſſus de ma connoiſſance, je n'en dirai rien, depeur de mentir. Cette Dame avoit eu deux Garçons de ſon Mari, & deux filles: les deux filles, étoient encore à marier. C'étoit l'ainée que Madame la Princeſſe de Conti, fille du Roi, avoit voulu faire épouſer à Monſieur le Marquis de la Valliere. Pour ce qui eſt des garçons le Cadet étoit mort de maladie, & l'ainé avoit épouſé la fille du Prince de l'Iſle-bonne de la Maiſon de Lorraine.

Madame la Ducheſſe de Richelieu laiſſa auſſi en mourant un garçon, & quelques filles. La naiſſance de ce garçon avoit renverſé toutes les eſpérances du Marquis de Richelieu, neveu du Duc, à qui ſa Succeſſion devoit revenir, s'il n'eut eu que des filles. Au

reſte

reste comme il n'étoit pas trop à son aise, & qu'il n'y a rien de plus capable de troubler un ménage que la misére, ils vêcurent bien-tôt mal sa femme & lui, quoi qu'il l'eut enlevée, & qu'elle méritât bien le cœur d'un honnête homme. Enfin, soit que cette mes-intelligence augmentât de jour en jour, ou que la misére où ils étoient ne permit plus à son Mari de soutenir la dépense que des gens de leur condition étoient obligez de faire, ils s'étoient séparez dès le commencement de cette année 1698.; elle s'en étoit allée en Angleterre trouver sa Mére, & comme il étoit impossible qu'étant aussi belle qu'elle étoit, elle n'eut là un grand nombre d'adorateurs, son époux s'apperçût bien-tôt que s'il étoit délivré d'un mal, il lui en étoit revenu un autre, qui ne lui étoit pas moins insupportable. Il se sentit épris d'une grande jalousie, & n'ayant plus de répos ni jour ni nuit, il joüa toutes sortes de ressorts pour obliger sa femme à sortir de ce Païs-là. Comme elle ne pouvoit être mieux qu'avec sa mére, du moins à ce qu'elle croyoit, elle ne voulut point entendre à toutes les propositions qu'il lui en fit faire. Une femme n'écoute guerres la voix d'un Mari, qui est éloigné, & encore d'un Mari qui ne lui donne aucun secours dans son besoin. Il fut donc obligé de prendre d'autres mesures pour réüssir dans son dessein. Pendant qu'il en cherchoit, le mariage de Mademoiselle s'acheva: Le Duc d'Elbœuf l'épousa à Fontainesbleau, en vertu de la procuration qu'il en avoit receuë du Duc de Lorraine. Le Roi fit quelques presens à cette Princesse, & étant partie

tout auſſi-tôt de la Cour, ſuivant les ordres du Duc ſon époux, elle s'en vit à Paris où elle ne demeura que vingt quatre heures. Elle en partit après cela pour prendre le chemin du Barrois, où le Duc devoit venir au devant d'elle. Il avoit fait même accommoder le Château de Bar, afin de l'y recevoir. Il avoit trouvé toutes ſes Maiſons en méchant état, lors qu'il étoit arrivé dans ſes Etats; & comme les Intendans, qui y avoient été envoyez de la part du Roi y avoient eu plus de ſoin de faire leurs affaires que de toute autre choſe, ils ne s'y étoient guéres mis en peine d'y faire faire les réparations néceſſaires. Le Duc n'étoit pas venu d'abord à Nancy, parce que les Troupes du Roi y étoient encore pour en faire ſauter les Fortifications, il s'étoit arrêté à quatre ou cinq lieuës de-là, où celui qui les commandoit lui avoit envoyé un Capitaine avec quelques Soldats pour ſa garde. Ce Prince n'en avoit point voulu, & avoit trouvé qu'il lui convenoit mieux d'y employer la Milice de ſon Païs. Les habitans de Nancy & les autres Villes, avoient mis ſur pied quelques Compagnies de Cavallerie, & quelques Compagnies d'Infanterie. Ainſi s'en ſervant juſques à ce qu'il eut fait lever quelques Compagnies d'ordonnances, pour leſquelles il avoit déja delivré les Commiſſions, il vint enfin dans ſa Ville capitale quand les Troupes du Roi en furent ſorties. Le Duc ne ſçût pas plûtôt que Mademoiſelle étoit partie pour s'en venir en Lorraine qu'il ſe rendit à Bar, pendant que les habitans de Nancy s'appreterent à leur faire une entrée proportionnée à leurs forces. Car outre ce qu'ils

avoient

avoient souffert depuis cinquante ou soixante ans, que leur Païs avoit toûjours été couvert de Troupes étrangeres, la famine commençoit à s'y faire sentir terriblement. Elle étoit même générale, non seulement par tout ce Païs, mais encore dans tous les Etats d'alentour, desorte que leurs voisins n'étoient guéres plus à leur aisée qu'ils y pouvoient être. L'année avoit paru néanmoins assez abondante en quelques endroits; mais quand c'étoit venu à battre les gerbes, il s'étoit trouvé qu'elles ne rendoient pas la moitié de ce qu'elles avoient accoûtumé de faire. La France même, qui avoit accoûtumé de fournir des grains aux autres, s'en trouva dépourvûë toute la prémiere, desorte qu'il y arriva de grands desordres dans les marchez: les juges de Police furent obligez ainsi d'y envoyer des gens, pour prêter main forte aux boulangers, que le menu Peuple vouloit piller, tant la misére étoit grande. On ne voyoit plus qu'un tas de pauvres dans les ruës de Paris. Il y en abondoit même de toutes parts, parce que la misére étoit encore plus grande à la Campagne que dans la Ville. Le bon ordre qu'y tenoit Mr. d'Argenson, étoit cause qu'on n'y osoit rançonner le Peuple, comme on faisoit ailleurs. Cependant cela n'empêcha pas que quelques uns de ces misérables, ne fussent attendre les boulangers qui venoient de Gonnesse, & qu'il n'arrivât encore du desordre. Il y en eut un même qui donna au coup de couteau à un boulanger, parce qu'il ne lui vouloit pas donner son pain au prix qu'il le vouloit avoir.

Comme tout le monde ne songe qu'à ga-

gner, cette cherté donna lieu à quantité d'usuriers de chercher le moyen de rencherir encore le pain. Cependant le bruit courant que c'étoient les fermiers Généraux qui faisoient des Magazins de bled, afin de se récompenser de la perte qu'ils faisoient sur les aides, parce que le vin avoit manqué entiérement cette année là, Mr. le Prémier Président leur fit dire qu'ils se joüoient non-seulement par là à se faire piller, mais encore à se faire pendre, si cela se trouvoit vrai: Car il n'étoit pas homme à le leur pardonner; & l'intêret de l'Etat, & du Peuple étoit assez puissant sur lui, pour convertir ces menaces en verité. Chacun lût le compliment qu'il leur avoit fait faire; mais quoi que cela dût imprimer de la crainte à ceux qui se sentoient coupables réellement de ce dont il les acusoit, cela n'empêcha pas qu'il ne se trouvât encore des gens assez avides de gain pour tout risquer, plûtôt que de manquer une occasion comme celle-là. Un homme d'affaire nommé Miotte, qui se croyoit assuré contre tout ce qui lui pouvoit arriver de fâcheux, parce qu'il étoit connu de Monseigneur, dont il avoit pris la terre de Meudon à ferme, acheta des bleds à droit & à gauche, & en fit de grands Magazins dans le Château de Montereau-fautyonne. On le denonça à Mr. d'Argenson, & au Premier President, celui là le fit arrêter, & l'autre ayant fait decretter contre lui, il couroit grand risque d'être pendu, s'il n'eut trouvé des amis qui empêcherent le Prémier Président de se saisir de sa personne. La Cour voulut connoître elle même de cette affaire. Elle fut jugée effectivement

vement au Conſeil, & il en fut quitte pour une amande de mille francs & pour la confiſcation d'une partie de ſes bleds. Quelques autres Uſuriers furent condamnez à peu près à la même peine, parce qu'on ne pouvoit les traiter plus rigoureuſement, ſans donner à connoître que les amis que Miotte avoit trouvé étoient cauſe de la grace qu'on lui avoit faite. Cependant cela obligea Mr. d'Argenſon de prendre ſes meſures, afin que pareille choſe n'arrivât plus à l'avenir, & comme il n'y pouvoit réüſſir qu'en faiſant battre la Campagne, afin de ſçavoir les endroits où il ſe faiſoit des Magazins, il y envoya des Commiſſaires avec d'autres perſonnes en qui il ſe fioit.

La miſére des Peuples remplir tout Paris, & toute la Campagne de voleurs, & l'on ne fut preſque plus en ſeureté juſques dans ſa Maiſon. On n'oſa plus ainſi ſe hazarder à marcher ni trop matin ni trop tard, parce que le deſeſpoir où étoient ces miſérables, les rendoit capables de toutes choſes. Mr. d'Argenſon étoit allerte là-deſſus, auſſi bien que ſur tout le reſte, pendant que Monſieur de la Reinie ſon Predeceſſeur, ne ſongeoit plus qu'à joüir tranquilement du fruit de ſes travaux. Il n'avoit que deux enfans, un fils & une fille, avec beaucoup de bien. Car comme il avoit toûjours été fort ſage, & qu'il entendoit fort bien ſes affaires, il avoit accumulé ſou ſur ſou. Il n'étoit pas trop content de ſon fils, qui étoit à Rome, il y avoit long-tems. Il ne ſongeoit-là qu'aux tableaux & aux autres curioſitez dont cette belle Ville eſt remplie, ſans ſe mettre nullement en

peine de ressembler à son Pére, qui s'étoit élévé aux plus grandes Charges de la Robe après avoir eu des commencemens plus petits que ceux qu'il pouvoit lui donner. Ainsi ce Magistrat ne contant plus que sur sa fille, resolut de la marier le plus avantageusement qu'il pouvoit. Il se trouva assez de gens qui se présentérent pour être son gendre, & croyant qu'il n'y en avoit point qui l'accommodât davantage qu'un Maître des Réquêtes nommé Machaut, les articles furent signez de part & d'autre après quelque contestation. L'amant vint après cela pour rendre ses devoirs à sa Maîtresse, qu'il n'avoit jamais veûë; Mais comme elle n'étoit pas belle, elle lui déplût tant qu'il dit à son Pére que s'il vouloit le rendre malheureux, il n'avoit qu'à l'obliger à achever ce qu'il avoit commencé. Son Pére se trouva bien embarrassé à ce compliment. Mr. de la Reinie étoit en passe à n'être pas traité de la sorte. Néanmoins comme il avoit de la complaisance pour son fils, il prit des mesures pour se tirer d'affaire le plus honnêtement qu'il pouroit. Il n'eût garde de dire ce qui étoit cause de cette rupture; mais Mr. de la Reinie s'en doutant bien, il consentit à tout ce que Mr. de Machaut vouloit, parce qu'il n'étoit pas bien aise de son côté de donner sa fille à un homme qui ne l'aimeroit pas.

Le Duc de Lorraine, après avoir demeuré quelques jours à Bar avec sa nouvelle épouse, l'emmena à Nancy, où nonobstant la misére publique, elle ne laissa pas de trouver quelque magnificence. Cependant comme elle étoit accoûtumée à la Cour du Monde

de la plus ſuperbe, elle fit bien moins de réflexion à cela qu'à l'amour de ces Peuples, pour leur Souverain. Elle éclattoit dans toutes leurs actions, & ce qui les animoit encore davantage à la faire paroître, c'eſt que ce jeune Prince étoit d'une pieté ſi éxemplaire, qu'on pouvoit dire que c'étoit comme un prodige à l'âgé où il étoit. Il ne vouloit entendre parler ni de Comedie ni d'Opera, & encore moins les ſouffrir à ſa Cour. Il trouvoit que ces occupations étoient non ſeulement indignes d'un Chrêtien, mais encore contraires aux devoirs que demande une ſi ſainte profeſſion. Comme il étoit fils d'un Pére & d'une Mére qui avoient été dans leurs tems des exemples de vertu, l'on vit bien qu'il tâchoit de profiter des leçons qu'ils lui avoient données, & qu'il ne les auroit pas jettées dans une terre ingrate. L'Evêque d'Oſnabruk Frére du Duc, arriva cependant tout auſſi-tôt dans cette Cour. Il venoit de faire un tour dans ſon Evêché qu'il avoit obtenu il n'y avoit que cinq ou ſix mois, à la recommandation de l'Empereur ſon Oncle. C'étoit un Prince très bien fait & qui ſentoit bien d'ailleurs ce qu'il étoit. Un Frére de l'Electeur de Hannover poſſedoit auparavant cet Evêché, qui ſelon ce qui a été réglé par le Traité de Munſter, doit-être rempli alternativement par un Proteſtant & par un Catholique.

Le Duc de Lorraine, auſſi-tôt après être rentré dans ſes Etats, en envoya donner avis à tous les Princes de l'Europe, ſuivant ce qui ſe pratique ordinairement. Il fit encore la même choſe à l'égard de ſon mariage, pendant qu'il

qu'il tâcha par une bonne conduite à reparer les desordres que la guerre y causoit dépuis tant d'années.

Le Prince de Conti gagna cependant son procès à la grande Chambre, comme il avoit déja fait aux Requêtes du Palais. Cela le consola tout à fait d'avoir manqué la Couronne de Pologne, quoi qu'il y eût pourtant bien à dire de l'un à l'autre. Le nouveau Roi n'en jouïssoit pas bien tranquilement : quelques-uns de ses sujets l'accusant de quantité des choses eurent la hardiesse d'envoyer tout de nouveau jusques à Versailles pour prier le Roi de les assister d'hommes & d'argent, pour recouvrer leur liberté, qu'il usurpoit à ce qu'ils prétendoient. Ils l'accusoient encore de sacrifier la gloire de la Nation à ses interêts particuliers ; mais Sa Majesté n'ayant point voulu entrer dans tout cela, il renvoya le Courier tout comme il étoit venu.

L'Empereur étoit bien dans le dessein, aussi bien que le Duc de Lorraine de procurer du repos à ses peuples, tout le plûtôt qu'il lui seroit possible ; mais comme il n'y pouvoit parvenir qu'en faisant la paix avec les Turcs, il y donna les mains, quoi qu'il vit leur perte assurée pour peu que ses alliés voulussent lui prêter la main. Ainsi après avoir accepté la mediation du Roi d'Angleterre & celle des Etats Generaux, & les Turcs ayant fait la même chose de leur côté, l'on convint de part & d'autre de s'assembler auprès de Carlowits pour y terminer les differens qui étoient entre les deux Empires. Il ne fit pas ce pas là sans en avertir ses Alliez, afin que comme ils avoient fait la guerre ensemble avec tant de succez,

ils

ils puſſent auſſi faire enſemble une paix qui ne leur fût pas moins avantageuſe aux uns qu'aux autres.

Le Roi d'Angleterre paſſa ſur ces entrefaites en Allemagne, afin de s'approcher de plus près de l'endroit où les conferences ſe devoient tenir. Il s'arrêta à la Cour de Hannover, ce qui donna du moins autant d'inquiétude à la France, qu'elle en avoit pû donner elle même aux Alliez, par le camp qu'elle avoit formé. Il ſe rendit cependant des Ambaſſadeurs de toutes parts au lieu des Conferences Sa Majeſté Britannique ſouhaitoit paſſionnément cette paix pour donner de la jalouſie à la France, & pour ne pas voir augmenter davantage, la puiſſance de l'Empereur. Elle étoit bien aiſe qu'il eût toûjours beſoin d'elle, & non pas elle de lui. Mais l'année ſe paſſa devant que ce grand ouvrage pût s'accomplir. Elle ſe paſſa auſſi devant que le mariage du Roi des Romains avec Mademoiſelle de Hannover s'accomplit pareillement. Il avoit pourtant été arrêté, il y avoit déja plus de deux mois; mais comme cette Princeſſe étoit en Italie avec ſa mere, qui étoit allée voir la Ducheſſe de Modene ſa fille ainée, il fût remis au commencement de l'année 1699. Enfin l'on ne doute point que ces deux choſes ne ſe terminent bien-tôt, & c'eſt ce que le tems apprendra à tous ceux à qui Dieu fera la grace de vivre juſques là.

FIN.



TABLE
DES
PRINCIPALES MATIERES
Contenuës dans les deux
TOMES DE CES ANNALES.

A.

Arma-

B.

Brande-

D.

E.

Elbeuf

N.

O.

P.

Avan-

FIN.



